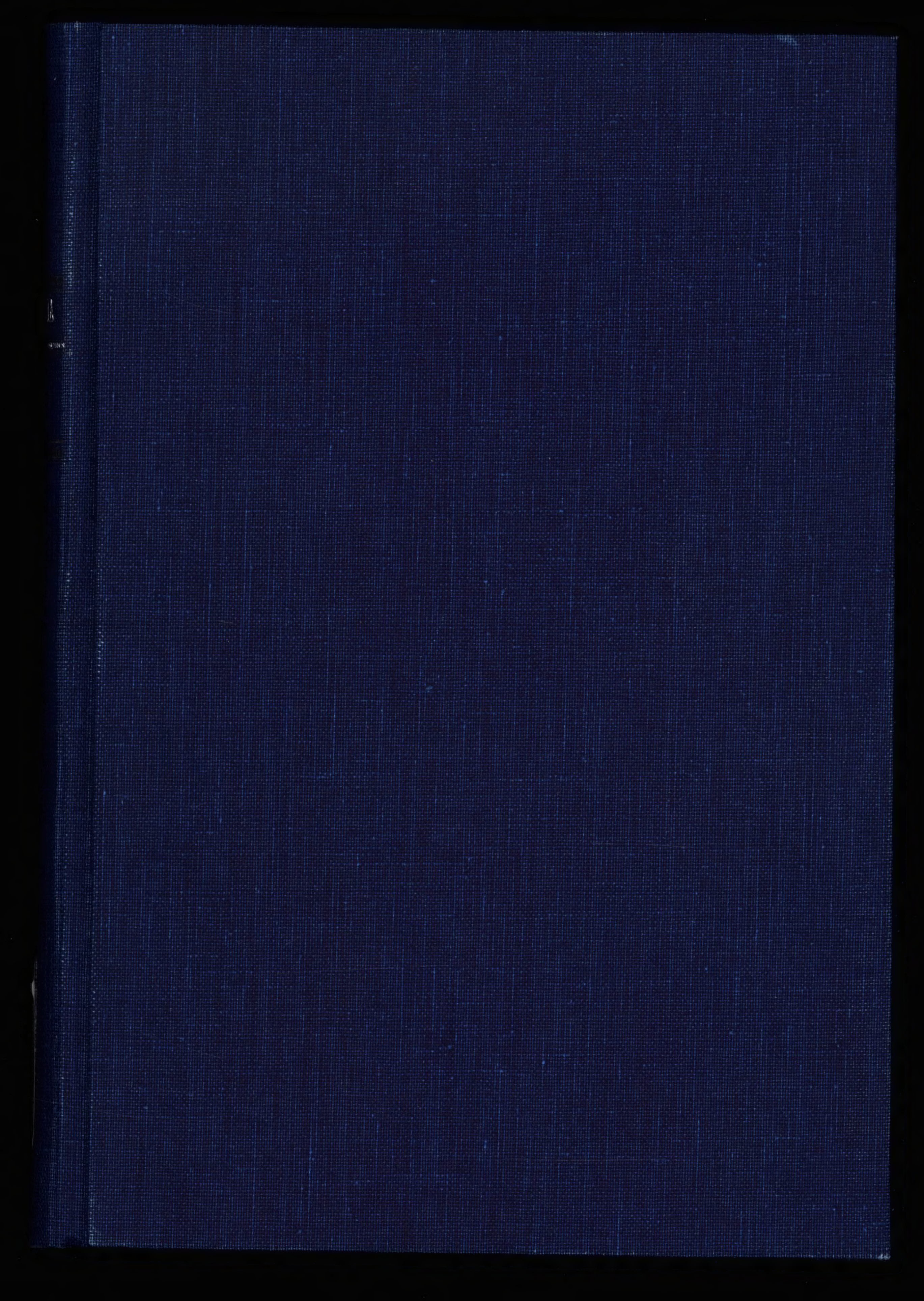


WALLONIA

XIII


WALLONIA 1893

WALLONIA

Archives Wallonnes

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

XIII

1905

LIÉGE

Bureaux : 10, RUE HENKART

—

LIÉGE. - IMP. INDUSTRIELLE & COMMERCIALE, SOC. AN.





La Semois en aval d'Herbeumont, et les Prés de Danseau.

HERBEUMONT

NOTES ET CROQUIS

A mon ami Ch. Houin,
mon compagnon de route.

L'Oppressante Forêt

14 août.

La houle harmonieuse des forêts qui nous guettent, a remplacé les cultures polychromes et multiformes — les gais semis de petits bois de la campagne française.

Le cercle sombre des sept Forêts d'Ardenne se referme sur nous; nous entrons sous le couvert des arbres.

C'est la Belgique.

La pluie, dès la frontière, s'est mise à tomber; il a fallu relever la capote de la voiture.

Et, par le cadre étroit, que rétrécit encore le dos passif du cocher, nous allons goûter, durant des heures, le charme hypnotique des forêts fauchées par les averses inlassables...

Monotonie grise de la pluie, sur la monotonie verte des arbres qui passent...

L'immense ciel gris couvre l'immense forêt mouillée.

A de longs intervalles, sur la route droite, une maison passe.

Une maison forestière... une auberge...

Puis, la voiture continue de rouler, avec le dos immobile du cocher, au trot berceur des deux chevaux — entre les arbres.

De petits arbres, pas décoratifs, coupés trop jeunes — presque tous hêtres et chênes — qui n'arrivent à vous impressionner que par la continuité de leur rempart feuillu, le long de cette route horizontale aux zig-zags rectilignes.

A l'Auberge du Cerf-d'Or — carrefour — halte obligatoire.

Tabac, bière et jambon.

C'est une ferme trapue, blanche et confortable, où bifurquent les routes et où s'arrête la forêt.

Des clochers, parmi les terres labourées.

Au loin, l'horizon français dentelé par les arbres de la route de Pure.

On éprouve ici une sensation de bien-être, après les obsédants sous-bois.

Mais, il nous faut aussitôt rentrer dans la forêt de Sainte-Cécile, sous les grands sapins qui font planer sur nous une voûte triste et somptueuse.

Et, tournant le dos à la lumineuse éclaircie, cette entrée sombre emprisonne l'âme, serre le cœur.

Toujours, sur notre chemin, serons-nous effleurés par d'inexplicables nostalgies, que nous ne ferons que sentir, sans avoir le temps de les comprendre ?

La pluie avait cessé ; un peu de fraîche lumière nous ravivait, comme elle ravivait le paysage. Puis, la lumière se dégrade... et le mystère qui tombe de cet arbre, nous afflige comme un événement douloureux...

De quelles affinités sommes-nous le jouet ?

Sans doute, nous avons subi l'oppression de l'énorme forêt, la majesté écrasante de l'immuable Règne Végétal.

Et maintenant qu'il nous étreint de nouveau, il nous semble que nous devons rouler ainsi jusqu'à la fin des Temps, sous la pluie tiède, dans le monotone défilé des Arbres...

Herbeumont.

16 août.

De la pluie encore pour toute la journée, aujourd'hui.

Des petites loques de brumes s'accrochent aux branches et s'y déchirent ; le ciel est matelassé d'encombrantes nuées grises.

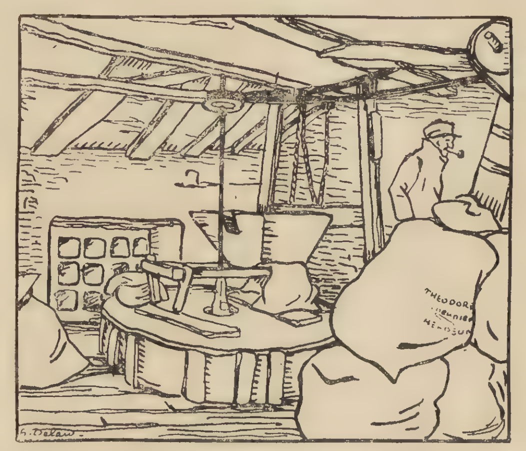
Là-bas, il y a une longue écharpe qui rampe le long du bois, comme un serpent de mousseline.

Certains jours, quand elles vont vite ces brumes, on croirait un troupeau de locomotives, glissant silencieusement derrière le rideau des arbres...

— Bonjour, Hortense !

— Ah !... bonjour cousin !.

Toute la tristesse du ciel ourdit sa trame humide autour du vieux moulin.


Le moulin « du Deleau » à Herbeumont.

Félicien, jambes nues, épluche les pommes de terre roses et son frère Armand est bien attentif à dévorer le morceau de pain de seigle, tartiné de myrtilles.

Dans les demi-teintes, la chambre m'apparaît telle qu'elle était l'an passé.

Sous la *mé*, voici les trois marmites, sur leurs trois pieds, alignées en rang de taille, ayant chacune sur leur ventre de fonte, le reflet — comme un œil pensif — du jour malade.

N'ayant plus rien à faire, depuis la mort des « feux ouverts » elles remâchent leur ennui de la flamme, de l'Atre, pays de leur enfance ; tristes comme des commerçants qui se sont retirés des affaires...



Et, comme la pauvre grive s'ennuie dans sa cage !

Elle est immobile, la plume sale, et n'a le cœur à rien.

Hortense voudrait qu'elle chante et l'entoure des plus grands soins. Mais la grive s'obstine à se taire, car son cœur est plus navré que la pluie... Elle se tient toujours dans le coin le plus rapproché de la fenêtre, c'est-à-dire le plus rapproché de la lumière, des lointains bois perdus...

Maintenant, malgré la pluie, Armand et Félicien vont conduire les vaches aux pâturages de l'autre côté de la rivière, et Hortense, tout en cassant du bois, me fait un cours d'Herboristerie populaire.

J'écoute, et j'apprends comment on guérit le mal St-Quélin, où l'on trouve la plante guérisseuse portant les stigmates de la plaie.

Elle parle aussi du mal St-Antoine ; de la bardane qui « clarifie » le sang ; de la calmusse qui le « réchauffe ».

— La calmusse ? dis-je.

— Oui, cousin ; ce sont les moines qui en ont semé tout le long de la Semois ; on la mélange avec du péket.. . et, savez-vous cousin, ce qu'il y a de meilleur pour la jaunisse ?...c'est l'Herbe de Claire !..

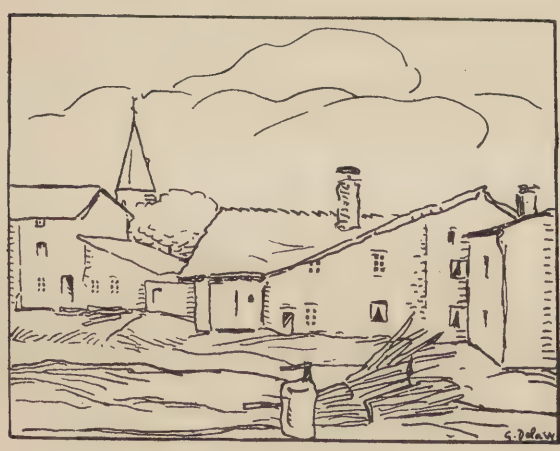
— Ah !... l'Herbe de Claire ?

— Oui, cousin ; j'en ai lu la recette sur le papier des Moines.... qu'ils avaient donné au grand'père de mon papa ; écrit à la main, vous savez !... qu'on mettait dans ce temps là des **f** pour des **s** !...

Le Temps des Moines...

Derrière les sapins de la route qui conduit à Muno au bord de la rivière, dans la prairie qu'enclave l'immense mer des Sept-Forêts, émergent, comme un ilot blanc, les maisons de Conques, qui fut d'abord Prieuré, puis moulin et scierie et maintenant (fini de rire !) propriété particulière.

Le domaine, malgré le destin cruel, a cependant conservé un air de rusticité robuste ; et ses épaisses murailles, badigeonnées de chaux, semées de volets verts ont une mélancolie confortable dont le cadre austère leur sait gré.



Herbeumont, rue de la Poste.

Mais, de l'antique Prieuré où l'on honorait autrefois la côte de St-Hadelin, il ne reste que d'inappréciables vestiges.

En aval, au pied de la côte d'Herbeuvanne, il y a un barrage, appelé : la Pêcherie de Conques. Il y en a un autre en amont, dans

la partie la plus sauvage peut-être de toute la vallée de la Semois — entre la Roche du Tchêt et l'endroit où le ruisseau de Relogne se trace un estuaire parmi les menthes et les grands seneçons jaunes : c'est la Vanne des Moines.

Seuls, ces deux lieux-dits solitaires rappellent que le Prieuré de Conques fut l'une des 99 fermes de l'opulente abbaye d'Orval, qui s'y approvisionnait de beurre, de gibier et de poisson.

On rencontre aussi dans le bois de Conques, des pierres énigmatiques, sous des sapins couverts de lichens.

L'admirable parasite en a ourlé chaque aiguille comme d'un givre, et le sapin meurt de cela « en beauté » dans un suaire d'argent.

Ces pierres étranges portent, gravé dans la mousse qui les mange, un très mystérieux point d'interrogation... Elles étaient pour marquer la séparation entre les bois dépendant du Prieuré et la Forêt domaniale.

Et, ce signe qui ressemble à un point d'interrogation c'est l'image de la crosse abbatiale.

Le bois — tout en déclivités rapides — tombe sans berges et sans prairies, à la rivière déserte — ourlée de grandes fleurs jaunes..

Chaos végétal de hêtres, de fougères géantes et de roches.

Taillis trop épais, d'où surgissent, sous les pas, de gros oiseaux surpris qui partent avec un bruit inquiétant de machine à coudre...

O les énigmatiques vieilles pierres sous les sapins qui meurent !

Le lichen qui étouffe l'arbre, la mousse qui use la pierre...

Maintenant le « temps des Moines » c'est quelque chose d'extrêmement lointan, enveloppé d'oubli ; et que symbolisent déjà, les étranges runes creusés dans ces bornes perdues au fond du bois obscur...

Maintenant, je remonte au village, sous la pluie douce qui zèbre les bois de Danseau.

Au fond du val, m'apparaissent les deux vaches du moulin, le veau et, derrière, l'âne pensif revenant des pâturages, de la même allure tranquille que par un beau soleil. Deux petits capuchons noirs les accompagnent, trottinant plus vite... c'est Armand et Félicien. On dirait deux petits *satis* (1).

Bientôt leur silhouette fantastique se dissoud dans le paysage figé et sombre. Seule, la vache blanche met encore une tache pâle sur la lande grise qui s'éteint...

(1) *Sati*, nom local des nains légendaires. Voy. *Wallonia* XI (1903) p. 176.

Le vieux Pré.

17 août.

Me voici allongé sur le triclinium de bruyères où verdoyaït jadis le Hêtre des Satis.

Les Prés de la Petite Danseau évasent à cent pieds plus bas leur estuaire, en pente douce vers la rivière.

La Petite Danseau ! Je ne sais ce qu'il veut dire, ce nom, mais je m'imagine qu'il est celui d'une jolie farfadette sautillante portant) une clochette à sa collerette de genêts.

Danse, petite Danseau, avec ta petite clochette !...

La Semois, ennemie de la ligne droite, sinue à travers les variantes de l'éternel Motif en vert majeur.

Il y a, dans le bois, un oiseau qui a l'air de battre le briquet.

Et cet autre?... on dirait qu'il se gargarise avec de petits cailloux.

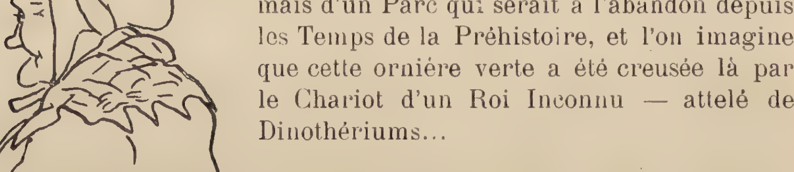
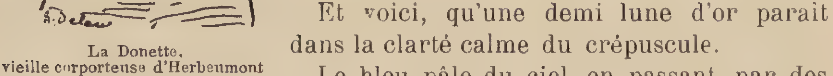
Il y en a un autre encore, très agaçant, qui passe son temps à promener une minuscule scie d'argent dans un morceau de craie.

Et ces bruits clairs sont comme brodés sur le thème en sourdine d'un orchestre immense. L'Ordre des Insectes (Familles et Groupes) — myriades de violoncelles — qui s'en donne à cœur joie...

Le Pré, tout en bas, est un tapis fané, à peine vert, dans l'enclave de la forêt.

C'est une vieille étoffe, usée jusqu'à la corde.

Une longue ornière, inachevée, du même vert décoloré, y sinue, en diagonale — comme une balafre exsangue sur un très vieux Visage...

La Donette,
vieille colporteuse d'Herbeumont

Cela vous a des allures de grand Parc, mais d'un Parc qui serait à l'abandon depuis les Temps de la Préhistoire, et l'on imagine que cette ornière verte a été creusée là par le Chariot d'un Roi Inconnu — attelé de Dinothériums...

Et voici, qu'une demi lune d'or paraît dans la clarté calme du crépuscule.

Le bleu pâle du ciel, en passant par des nuances inappréciables se fond dans des oranges roses, encore lumineux, sur quoi frémit tristement le déchiquètement noir des bois.

Les violoncelles se sont tus... seul, l'oiseau bizarre continue de battre le briquet pour rallumer quelle mystérieuse petite pipe ?

Et, dans le Pré antique, maintenant, une lumière est descendue.
Elle s'est doucement posée sur l'herbe.
Et elle scintille avec l'éclat d'une étoile de première grandeur.
C'est le feu des pâtres du moulin.

Leurs **r** sonores, quand ils causent, montent avec le son grêle d'une clochette...

Danse, Petite Danseau, danse avec ta petite clochette !...

Dans la vallée des Ardoisières.

22 août.

Les verdures éteintes des landes onduleuses — vert-de-gris et lies de vin — s'étalent comme de très anciens et très précieux tapis, jetés sur le dos de la vieille petite montagne.

La vieille petite montagne d'Ardenne, qui émergea de la Mer dévonienne avant l'Alpe et l'Himalaya. Montagne détruite par le temps ; montagne en ruines, rabotée par les millénaires...

Cela explique pourquoi, avec cette faiblesse d'altitude elle conserve ce caractère de haute mélancolie ; son histoire est écrite sur la lande et sa physionomie est le reflet de son vertigineux passé...

Nous sommes descendus au pied de la colline sauvage, entre les deux bois, là où le haut éperon de Wilbauroche, tout fleuri de bruyères, saille de la mer feuillue, comme un promontoire violet.

La vieille petite montagne, par ici, s'assombrit et s'étrangle : elle devient sinistre et meurtrière.

Toute trouée d'affreux tunnels, très bas, au fond desquels voltigent comme des feux-follets, de petites flammes rougeâtres, sans rayons, qui sont des lampes d'ardoisiers. Et ce sont, ces tunnels, les gueules du Monstre qui happe les hommes, sous la protection de Sainte-Barbe dont la pauvre image a été placée à l'entrée des cloaques industriels, comme le crucifix au pied de la guillotine pour encourager « les hommes de la fosse » à mourir.



Mon cousin Joseph, ardoisier-fendeur

Bien sûr, messieurs les patrons, cela n'est pas mal que Sainte-Barbe veille sur les ardoisiers Bien sûr, les pauvres diables qui mettent leur foi en elle, en bénéficient d'une auto-suggestion salutaire. Mais ne lui laissez pas toute la besogne !

La tâche de la brave Sainte serait allégée, si les propriétaires de ces bagnes l'aidaient un peu et fournissaient aux ouvriers qui les enrichissent des échelles moins vermoulues et un peu plus de lumière.

On sait qu'à Haybes, par exemple, on descend au fond des nombreuses fosses par des escaliers creusés dans le roc, et que c'est éclairé, partout, à l'électricité.

Sainte-Barbe ne verrait aucun mal à cela.

Les Saintes sont les amies des Fées, leurs gentilles Aïeules; il faut les aimer et les respecter pour ce qu'elles nous ont donné de rêves et de joie.

On les a odieusement exploitées sous couleur de religion ; et l'ouvrier dupé commence déjà à les prendre en haine.

C'est la faute des mauvais bergers, trop avares et trop égoïstes pour leur prêter un peu main-forte. Ils ont tué l'Ange gardien, en même temps que, bientôt, leur Poule-aux-Œufs d'or. Ce sera leur punition et ce sera justice !

On serait tenté de supposer que ce métier redoutable et triste ait influencé à la longue, sur l'esprit du pays. L'homme d'Herbeumont est volontiers taciturne, soucieux, mécontent : il ne se porte pas bien.

Après avoir donné toute sa jeunesse à la nuit et à la peine, quand « la maladie de l'Ardoisière » l'a contraint en pleine maturité à quitter la fosse, il se résigne à venir traîner dans les auberges du village les quelques années qui lui restent à vivre.

La résignation caustique du peuple a créé un mot étonnant pour désigner ce malheureux : *on dit que c'est « un fort vieillard. »*

La pluie d'été glisse le long des feuilles...

Apaisement des yeux, douce lumière des sous-bois.

Mais l'écrasante sensation de solitude ; le mystère lourd qui règne dans les pénombres tièdes vous étrangle bientôt.

Dans chaque repli boisé courent des gouttelles rapides (1).

La pluie d'été fait un peu le bruit du ruisseau, et le ruisseau fait un peu le bruit de la pluie.

Harmonies monotones, sœurs de l'éternel silence.

(1) Le Ruisseau d'Aise, qui se jette dans la Semois, à la scierie de Lenglez, et qui suit toute la route des Ardoisières, reçoit à gauche la gouttelle *Husson*, la gouttelle *des Prigé*. la gouttelle des *Colards*, etc.

Il semble que les histoires qui se passent à leur ombre déteignent sur le caractère des Forêts.

Ici, rien que les taciturnes ardoisiers, qui remontent au village, avec leur petite lanterne...

Des trous d'anciennes ardoisières dans les verdures ; leur verticalité noire épeure l'imagination.

Des ruines hagardes, dans l'herbe de clairières tragiques ; la Forêt qui repousse au milieu des chambres vides.

Des sources qui chantent tristement sur l'horreur stupéfiée des pauvres pierres, vêtues de silence. enduites d'abandon...

Et là-bas, toute seule, dans la cendre verte du soir, la Croix du Garde — la Croix Vasseur — rappelant un drame obscur dont furent seuls témoins les hêtres muets, un aprés-midi, déjà lointain, d'Ascension.

De Herbeumont à Saint-Hubert.

17 septembre.

Nous partons, ce matin, pour St-Hubert.

La station de St Médard, où nous devons prendre le train est à deux heures de route d'ici, en coupant au court par la *Croix-Madjo* et le « chêne du Bon-Dieu ».

Nous partons à la fraîcheur gaie du matin.

L'heure est encore féerique : Le village semble découpé dans une feuille de brouillard, et les gens qui passent là-bas, ont aussi des silhouettes plates, découpées dans la même grisaille que les maisons.

L'égouttis de la rosée nocturne sonne de feuille en feuille. Des vaches, ombres chinoises sur le chemin, sont frottées le long de l'échine d'un peu de poudre d'aurore. — Les brumes légères, dans les vergers, fument, comme de mystiques cassolettes. — Encens du Matin vers Notre-Dame l'Aube !

Puis, toutes ces formes blanches reculent, reculent... le paysage devient soudainement normal et précis. Et quand nous arrivons sur le Terme, elles sont toutes rassemblées dans les vallées, comme absorbées par la Rivière et ses gouttelles.

La-bas, dans les gorges de la Semois, l'opaque et neigeux nuage semble couper par la base le massif des Danseau dont les crêtes boisées surgissent, baignées de ciel bleu, comme une fantastique Ile de Lupata...

Et, de tous les fonds où sinuent des gouttelles, tout autour de nous, stagnent d'épais flots de ouate qui paraissent compacts comme des glaciers et d'où émergent les cîmes verdoyantes de tout un archipel aérien.

Et puis, cela s'évanouit.

« Le soleil grandit, monte, éclate et brûle en paix ! ».

Les vastes plateaux sont animés d'une vie bourdonnante. Sur le chemin monotone, tatoué par les lourdes semelles des ardoisiers, rien que le Poteau télégraphique, contemplateur solitaire de la Lande.

Que fait-il là, ce Mal-Planté, ce moderne bout-de-bois parmi les genêts antiques? Et comment n'arrive-t-il pas à contraster d'avantage avec la virginité géologique de l'entour? Apparemment, son âme prétentieuse de civilisé a subi l'influence de cette sauvagerie douce. Sur le fil conducteur, « l'oronde » en habit à queue, et gilet blanc, plastronne.



Maison du Terme.

A quoi songe-t-il le poteau télégraphique?

Avec son petit isolateur de porcelaine pendu au coin de sa bouche, on dirait qu'il fume la pipe!...

Sur le plateau rose et vert, semé de pineraies, voici la herde des chèvres.

Voici, qu'elle s'engage — le *caberti* en tête — dans les hauts genêts lustrés.

On dirait qu'elle se jette à la nage pour traverser une petite mer de sargasses. On ne voit que les têtes cornues, intelligentes et démoniaques — et le poitrail, fendant comme une proue, la houle verte.

Maintenant, nous traversons la Forêt — les éternelles et modestes hêtraies de l'Ardenne.

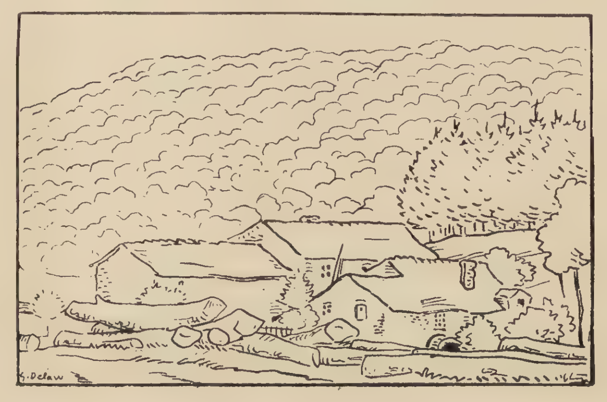
D'un côté, la vallée sinistre des Ardoisières — de l'autre une vallée plus clémente car elle est plus solitaire — c'est la gouttelle du... . Cul de l'Ermite (!) où revenait jadis le Jacques-Sauvage, le Charretier-fantôme. Dans la même vallée, la gouttelle d'Archifontaine et la gouttelle des Corbeaux, tributaires du ruisseau d'Antrogne.

Des hêtres, des hêtres, des hêtres!

Le Hètre, que les Allemands nomment « la Nourrice du Bois ». Essence même de l'Ardenne, disent les forestiers; bien qu'il nuise,

selon quelques-uns, à l'épanouissement du chêne, « arbre de lumière »,

Quoiqu'il en soit, on se rend bien compte de la prépondérance du hêtre, en considérant le nombre des villages auxquels il a donné son nom.



Moulin et scierie à Lenglez.

« Fays » — de *fagus*, nom latin du hêtre — a donné Petit-Fays, Gros-Fays, Haut-Fays, Fays-Famenne, Fays-les-Veneurs, etc.

Cependant, prés de la sortie du bois, il y a un Arbre; le seul remarquable de ces parages, qui a, par miracle échappé à la rapacité de l'Administration forestière, et qui n'est pas un hêtre.

Sous la hêtraie déclive, où le soleil s'amuse à faire des ronds dans l'ombre, prés de la source, ce vieil infirme, convulsé comme une pieuvre, vous regarde venir avec son gros œil de bois.

L'esprit, droit et simple du peuple qui ne saisit pas « l'Horrible est beau » de Shakespeare l'a baptisé « Le Laid Charme ».

Parlez-lui plutôt d'un tronc bien droit dans lequel il pourra tailler une échelle !...

Nous voici de nouveau au milieu des landes — les landes ensoleillées du Bochaban — vaste cirque de genêts et de bruyères, semé de « cailloux blancs ».

Assez fréquents par ici, ces blancs cailloux, qui sont des roches de quartzite, et dont la physionomie explique bien la légende de je ne sais quel village de l'Ardenne, où le Berger, pour avoir refusé à boire à Jésus pèlerin, se voit, avec son troupeau, mué en pierres.

Là-bas, à côté du remblai banal, une petite construction qui rissole au soleil — la station de St-Médard et quelques auberges autour.

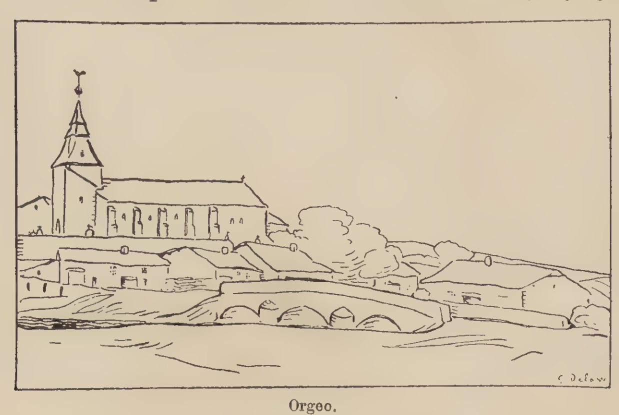
C'est la fin de la région de la Semois.

En face, s'échelonnent jusqu'à l'horizon lointain et plat, les courbes riantes d'un pays de cultures — immense natte verte et jaune, semée de villages blancs.

Chope et pipe, à l'auberge triste — oh ! l'atroce image représentant le baptême du prince Léopold ! — et, devant la porte, la voiture du brasseur, qu'on rencontre partout, chargée de cannettes vides.

Il est l'heure du train.

Le temps de bâiller un instant dans la salle d'attente. — Elles arborent toutes, par ici, depuis qu'on essaye d'acclimater les résineux en Ardenne, des affiches coloriées représentant les insectes nuisibles : l'Hylobe du sapin, la Pyrale de la résine, le Bombyx-moine.



Orgeo.

En route pour St-Hubert; le petit train familial nous emmène. Au loin. St-Médart, Biourge, Orgeo qui s'est amusé à tracer avec ses maisons une longue ellipse dans la prairie, avec la Vierre pour corde.

Des maisons blanches dans l'herbe, et du linge blanc sur les haies.

A Bertrix, changement de train ; nous montons vers les horizons sobres de la forêt de Luchy où se sont réfugiés, dit-on, les derniers loups.

Et les petits épicéas attristent les crêtes.

L'épicéa, qui a conquis en Ardenne droit de cité, ou plutôt droit de plateau, n'est pas, on le sait, un indigène.

C'est un exotique que les forestiers ont implanté pour boiser la haute fagne.

Cet envahissement ne remonte pas à plus de cinquante ans ; et, aujourd'hui déjà, avec les autres résineux, il couvre le tiers de la superficie garnie par la flore forestière.

Les collines sont semées de ses vastes rectangles sombres.

Il collabore, pour sa bonne part, au paysage. Il lui donne sa nuance et son caractère ; il apporte à l'Ardenne mélancolique le sentiment austère de son pays d'origine.

Cependant, malgré son tempérament robuste et sa végétation rapide, il semble regretter les régions du Nord et la haute montagne ;

il souffre, ce Déraciné, sur les vieilles petites collines ardennaises de Nostalgies nombreuses et graves. L'une d'elles porte un nom redoutable : c'est la Pourriture rouge...

Neuvillers, Rossart,... à Recogne nous atteignons l'altitude de 500 mètres.

A Libramont — qui est surtout une gare — une heure de longue attente bête — car rien que de détestables aspects dans le pays — en face des rails. Une dame récite son chapelet. Une autre trempe, dans un œuf à la coque, une mouillette tartinée de confitures ; nous sommes bien en Belgique !

Et voici le premier chapeau haut de forme — la première « haute tiare de soie noire » comme dit sans rire Paul Adam — que j'aie aperçu depuis un mois.

Enfin, nous roulons de nouveau. Traversée de la forêt d'Hatrival où scintille la Lomme qui s'entortille autour de la voie ferrée, et la station de Poix-St-Hubert, un peu nurembergeoise, adossée à un haut écran de sapins.

Encore quelques zigzags d'un petit chemin de fer local à travers prés, étangs et bois d'une verdoyante vallée jolie ; une dernière halte devant une auberge, pour permettre au chauffeur de boire une chope (ça se passe en famille) et enfin, là-bas dans la brèche de l'horizon, une Ville !

Douce et bonne Illusion, enveloppe quelques instants encore l'idéal des pauvres chasseurs de Rêves !

La Ville approche ; St Hubert ! la Ville quasi sainte, où l'écriteau aux Lettres d'or tomba aux pieds de la Reine Plectrude, dans les Temps Carolingiens !...

...... Et bien, voyons ? Descendons, puisque le train est arrêté... Vraiment nous sommes arrivés ? nous sommes à Saint-Hubert ?

Une rue monte.

Des maisons d'une froideur repoussante — le confortable semblant s'être fait aujourd'hui le complice du mauvais goût.

Rue de cafés, de charcuteries à pèlerins, de petits bazars de pieuseries.

Des femmes s'élancent de ces cavernes lucratives : araignées souriantes vers les mouches que nous sommes, et persuadées, bien entendu, que nous venons en pèlerinage.

— Vous n'achetez rien pour faire bénir ?... (et, devant notre silence)... ou une tasse de bon café ?... ou autre chose ?

La ville, sans horizon, enfermée tout de suite dans les replis des campagnes verdoyantes, est chevauchée par l'église célèbre.

Malheureusement, l'admirable vaisseau gothique est complètement masqué par une façade d'une laideur remarquable, d'une inouïe pauvreté d'imagination ; désert de pierres vertical, plat comme la main et nu comme un ver.

Aussi, pour voir l'église, faut-il en faire le tour, c'est-à-dire sortir de la ville, qui se termine là par une ruelle déserte. C'est à croire que l'absurde localité est honteuse de ce qu'elle possède de mieux.

Quant à l'antique Abbaye dont les 34 cloches furent brisées, sur le pavé de la place voisine, le 2 Prairial de l'An V, il ne faut pas songer à en évoquer les vestiges sous les nombreux déguisements qui l'ont affublée successivement en tribunal, école, et en dernier lieu pénitencier.

Vivement, regagnons la station ; dare-dare, à travers les cafés et les charcuteries à pèlerins ; faisons tout de même emplette de quelques petits souvenirs pour les cousines et mettons le tout dans la grande sacoche aux désillusions, avec le reste.

Saint Materne, dormez en paix !

Sainte Bérégise, priez pour nous !

Douce Reine Plectrude, dormez en paix !

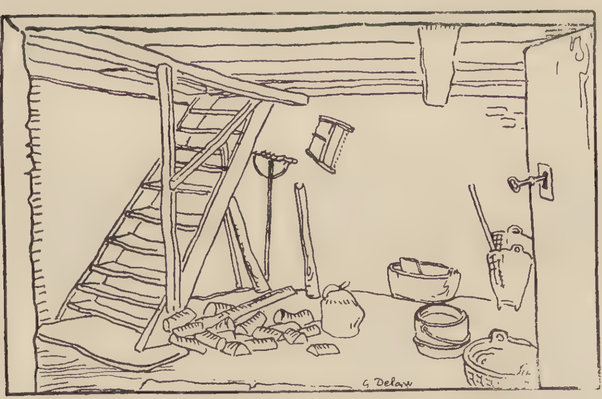
Amen !...

Petite faune populaire d'Herbeumont.

23 septembre.

Rougne. — La rougne est un reptile taché noir et or, deux nuances trop vives pour la contrée, et contrastant sur les tapis neutres des bois. Elle ressemble au lézard.

Mais sa démarche est pesante et son cri singulier. C'est un chant très doux, que l'on perçoit de très loin, le soir. On dirait une petite sonnette. C'est ce chant, peut-être qui a fait de la rougne une bête de sortilège dont les petits vachers attardés ont peur.



Herbeumont. Vestibule d'une vieille maison.

La rougne est une salamandre.

Tête-de-vatche (Lézard). — On l'accuse de « sentir » le lait et

de têter les vaches. De là, son surnom. On accuse du même délit la couleuvre et la « miserette ».

Maquette (Têtard). — La « maquette » est un des noms comiques que l'on donne à la tête des enfants.

Hosse-que (Hoche-queue). — Le « hosse-que » est « la compagnie des bêtes et des gens ».

Oronde (Hirondelle). — On dit que l'enfant qui prend une hirondelle ne peut plus s'en débarasser ; et que les griffes de l'oiseau restent accrochées à ses doigts.

Cornaye (Corneille). — Quand les cornailles « crââquant » c'est signe de pluie. Formulette des enfants sur la corneille :

Cornaye aux pouyes
Le feu est à ta maison !

Ploriet. — Oiseau de proie, « bête à poules ».

Heurette (Hulotte). — Oiseau de mauvais augure.

Marticot (Hanneton). — Les enfants chantent : « marticot qui ferraille ».

Wape (Guêpe).

Marguerite du bon Dieu (Coccinelle). — Formulette des enfants :

Marguerite du bon Dieu
Si tu n'veux pas voler
J'te prendrai tes plus belles années
J'te lairai les plus laides.

La sauterule (sauterelle) et le **Tchantré** (grillon). — Le grillon porte bonheur et son chant veut dire : Riche, riche, riche !

Mouchètes (moucherons). — Le premier dimanche de Carême, les enfants quêtent de porte en porte en chantant :

Baille
la paille
pour brûler la bourrique
à Dominique !

et vont ensuite faire le grand feu sur « les horlées » (1) de la colline.

Dans les maisons, l'usage veut qu'on fasse la « *vaute* » (crêpe). Ceux qui ne la font pas sont menacés d'être « mangés des mouchettes » toute l'année.

Marchaus. — « Petites noires bêtes » qui d'après le conteur, ressembleraient à la coccinelle, mais leur tête, quand on les prend par la « panse » se tire en avant, et ils en « frappent » l'espace. Ce qui leur a donné leur nom.

(1) *Horlée*, mot intraduisible qui n'a en français que le banal équivalent : accident de terrain.

Crapaud-volant (engoulevent). — La croyance au crapaud-volant est très tenace à Herbeumont. Il prend silencieusement son vol « à la petite brunette » à la même heure que la « tchêp-seré » (chauve-souris).

Cependant une vieille du pays m'assure l'avoir vu en plein jour.

« Il ont leu langage, comme les autres, dit-elle ; i groûlent, i rôguient... mais, un si laid ramage ! Is faisant peur ! »

J'ajoute que mon grand oncle Nonnon Bontemps a trouvé « des œufs de crapaud-volant » aux crêtes de *Djerniri*, et que ces œufs étaient rouges !

Petits feux dans la Forêt.

24 septembre.

Au cœur de la Forêt d'Herbeumont, monte, comme un interminable fjord, une étroite pelouse de 2000 mètres de longueur — oasis égayé d'un grelot de gouttelle – que l'on appelle les Simougnes.

Les petites et les grandes Simougnes.

A mi-chemin, la clairière bifurque, et dessine au Sud, une rade plus petite : la clos Jean-Jacques, qui est, disent les gens du pays, « la vraie place des cerfs ».

Au fond du fjord, là où les sentiers n'existent plus, est une vasque de feuilles mortes d'où sort une source.

C'est dans cet Eden silencieux que vivaient autrefois des Bûcherons-Ermites, appelés les Frères Gilles-Gonty.

La légende s'est emparée de l'existence un peu mystérieuse de de ces inoffensifs sauvages « vêtus de loques et les cheveux sur le dos » d'une force herculéenne et qui apprivoisaient les cerfs et les biches.

Et l'on cite, encore aujourd'hui, un arbre sous lequel l'aîné de ces Solitaires venait fumer sa pipe.

C'est « le Hêtre du vieux Gonty. »

Cette Forêt d'Herbeument semble être aujourd'hui plus déserte qu'elle ne le fut jamais.

On sait, en effet, que les vieux potiers de l'époque celtique ont manié l'argile sous ces arbres il y a vingt siècles ; on sait qu'il s'y rencontre des vestiges de verreries.

Plus près de nous, les feux d'une forge disparue se reflétèrent, il y a 300 ans, dans les eaux du ruisseau d'Antrogne. Il n'en reste rien, que des pierres noires dans l'herbe muette...

Sur la côte d'Herbeuvanne, un sentier s'appelle toujours « le *Pasé* des Forgerons. » *Pasé*, c'est-à-dire sentier, passage. Le chemin,

sans doute, que les ouvriers de la forge prenaient pour rentrer au village : le lieu-dit est toujours le dernier survivant d'une histoire !...

Et puis, le silence millénaire des Forêts a recommencé. La Roche du Chat — que l'on pourrait surnommer le Toit de la Forêt, n'a plus dominé depuis lors qu'un Désert de feuilles enlacé par les courbes de la rivière harmonieuse. A son tour, le feu que des charbonniers y allumèrent quelques soirs, s'éteignit. En haut du rugueux Observatoire, le sol est demeuré noirci, rappelant leurs veillées contemplatives...

Et l'immense forêt est demeurée la proie des forestiers. Le bruit de la cognée y répond seul, à la plainte des derniers chats sauvages...

Le soleil luit...

Le 25 septembre.

Le soleil luit... ce matin frais et bleu.

Assagi par la longue période brumeuse, il épand une clarté douce, reposée, comme une clarté d'automne.

Vraiment, on commençait à l'oublier, le soleil ; on se faisait à l'idée qu'il ne devait jamais revenir, et jamais je n'ai ressenti de cette façon combien, du même paysage, pouvaient se dégager de sentiments divers — selon qu'il est éclairé d'une lumière différente.



Masure à Wilbauroche.

C'est ainsi qu'une marche militaire, égayée par la traduction de cuivres éclatants et clairs, verra fondre son allégresse, si elle est moulue dans le sentimental engrenage d'un orgue de Barbarie.

Donc, nuances gaies des avoines pâles au bord de l'horizon, sur l'écran bleu frais du ciel.

Par dessus le village, passe l'appel de la trompette en fer-blanc du « caberti », allant de porte en porte, et la chanson adoucie nous arrive, de la Semois, sur le barrage.

Pourtant, en dépit de la gaîté que nous désirons, quelque chose d'invisible passe dans l'atmosphère calme, avec l'appel de la trompette et la chanson lointaine de l'eau sur le barrage, passe dans la

caresse faible de la brise; et cela, que nous voulions croire agréable d'abord, est, presqu'à notre insu, pénible — indéfinissablement.

Le soleil N'EST PLUS LE MÊME.

Et puis, les petits bruits de la campagne, les gens qui causent dans les champs; la sonnaillerie des grelots de la malle qui vient de Bertrix, ont une sonorité plus grêle, une netteté un peu aigre d'automne... d'automne! ah, oui; c'est vrai, c'est cela! c'est le Doigt de l'Automne qui a touché le Paysage!...



Masure, route de Gribomont.

Et je remarque alors, en surplomb de la « Vieille Rivière », un petit arbre malade — tout seul encore, mais déjà si mélancolique — qui brille comme une flamme jaune aux flancs de la haute tapisserie verte.

Météorologie.

26 septembre.

— Quand « la couronne St-Jean » (l'Arc-en-ciel) a « les pieds dans l'eau » c'est signe qu'il pleuvra.

— Quand « la Famenne est chargée » c'est signe de mauvais temps.

– Quand St-Gilles est beau, c'est signe que l'arrière-saison sera bonne.

— Une bonne femme possédait une vache et un « bouvet ». Quand vint le mois d'Avril, elle se trouva si heureuse que ses bêtes eussent passé l'hiver sans encombre qu'elle s'écria imprudemment :



Malgré Mars et Marcelet
J'ai passé ma vatche et m' bouvet!

Mars entendit ces paroles, et malicieusement il « prêta » à son collègue Avril, trois jours qui ramenèrent telle froidure que les pauvres bêtes périrent.

Ce sont ces trois mauvais jours qui s'appellent, dans le pittoresque calendrier du Peuple, les trois jours de la Bonne Femme.

Le Christ à Cugnon.

27 septembre.

On dit que le Christ, passant à Cugnon, n'y trouva personne qui le voulut loger.

Le Christ poursuivit son chemin, mais à la sortie du village inhospitalier, il se retourna et prononça ces paroles : « Cugnon tu es, Cugnon tu resteras ! »

Et voilà pourquoi Cugnon — l'un des plus anciens villages de la Semois, cependant — ne s'est pas agrandi.

(Raconté par *B. Breny*, 32 ans).

Clair de lune.

28 septembre.

Avec ses maisons crépies de neuf, sous le clair de lune, le village est blanc comme un linge.

Accoudé à la petite balustrade qui sépare le jardin du bois — balcon rustique penché sur la vallée sauvage — je me trempe dans le mystérieux clair de lune.

La rivière coule au pied des roches, mais les arbres m'empêchent de la voir ; et je n'aperçois que les prés pâles de la rive, en face, derrière la mousseline du brouillard qui se lève.

Je ne vois pas la rivière dans la vallée... je ne la vois, ni ne l'entends... elle dort... tout en marchant comme les chevaux sur une route très familière... c'est la rivière dormante...



Herbeumont. Rue de la Roche.

Cependant, quand un peu de brise dérange le rideau muet des feuillages, par les déchirures, j'aperçois un plat d'argent au fond de la rivière : c'est le reflet de la lune.

Le Village est stupéfié sous le suaire filé de lune, au bord du bois.

Avec ses maisons récrépies, dans la nuit calme, le Village est blanc comme un Mort...

Puis la lune se met à luiserner ; le brouillard s'épaissit, il efface les bois, et les fonds sont ensevelis.

Seule, de l'inondation blanche, surnage une mince crête sombre ; la crête de la Petite Danseau.

C'est ainsi qu'apparaîtrait, je songe, aux passagers d'un aérostat fantôme, une terre signalée au large dans les parages d'un archipel aérien.

Rapidement, il monte de la rivière, ce brouillard, et maintenant le Sournois tourne autour de la montagne, il jette sa poudre humide sur les maisons...

... Et le Village, doucement, se désagrège.

Une chanson dans la nuit.

29 septembre.

Oh, la nuit oppressante autour de la petite maison qui est en dehors du village, tout au bord du bois...

Le grelottement humide de toute la forêt...

Des lieues de feuilles secouées par le vent...

Le fourmillement des gouttes et les écrasants rideaux de nuages qui tombent...

Oh ! la nuit, quand il pleut... quand le vent incline la forêt ! Le village anéanti, happé par l'obscur...

Quel refuge alors, la lumière calme de la lampe dans la chambre close, après l'effarement de ces grands frissons noirs du dehors...

Le parfum de la galette aux pommes de terre traverse la cloison; et là-haut « dans le *plantchî* » le balancement d'un berceau nous rassérène et une voix chante ;

Jésus s'habille en pauvre
Charité va demander.

Va frapper à la porte,
A la porte du vieux richard.

« Bonhomme à la bonne table,
Faites-moi la charité.

— Que veux-tu que j' te donne ?
Je n'ai rien à te donner.

J'ai d' la viande sur ma table,
Mais j' la garde pour mon chien.

Mon chien m'apporte des lièvres,
Mais toi, tu n' m'apportes rien. »

Va frapper à la porte,
A la porte de la bonne femme,

« Bonne femme, à la fenêtre,
Faites-moi la charité !

— Entrez, entrez, pauvre homme.
Avec moi vous souperez. »

Au bout de six années,
Le richard vient à mourir,

Va frapper à la porte,
A la porte du Paradis.

« Descends, descends, St-Pierre,
Va voir qui est-ce qui frappe là.

— C'est l'Ame du vieux richard
Qui demande le Paradis.

— Fermez, fermez la porte
Afin qu'i n' puisse pas rentrer. »

Au bout de six années,
La bonne femme vient à mourir,

Va frapper à la porte,
A la porte du Paradis.

« Descends, descends, St-Pierre,
Va voir qui est-ce qui frappe là.

— C'est l'Ame de la bonne femme
Qui demande le Paradis.

— Ouvrez, ouvrez la porte.
Pour qu'elle puisse bien rentrer,

Elle chant'ra les louanges,
Les louanges du Seigneur. »

C'est la voix de la mère redisant pour la millième fois, le même chant populaire qui l'endormit elle aussi autrefois...

Et, elle a, pour psalmodier ces vieilles chansons, une voix de l'ancien temps, naïve et sans apprêt, qui s'adapte tout à fait à ces vers souvent sans rîmes.

Vieilles légendes, vieilles chansons !

On vous « recueille » maintenant — on vous « écrit ! » signe indéniable de votre décadence — vous voilà devenues objets de curiosité pour l'historien, le poëte, et le snob.

Vous voilà fixées, étiquetées déjà, comme des bibelots de musée, dans les livres : ces vitrines de la Littérature.

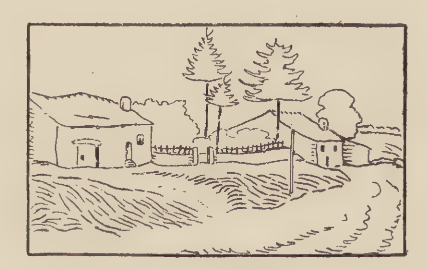
Avec Elles, meurent les dernières fleurs inestimables qui refleurissaient de mère en fille dans le Jardin Bleu, depuis les vieux temps du monde.

Elles meurent tristement, presque méprisées par une génération inconsciente et niaise.

C'est un enterrement de pauvre ; un corbillard de dernière classe, suivi seulement — la bizarre chose ! — par quelques Messieurs étrangers, qui viennent de la Ville — qui sont nous autres, les amateurs de folk-lore — et qui ont voulu pour Elles, une jolie tombe....

Herbeûmont, août-septembre 1904.

Georges DELAW.





Documents et Notices

Une enquête sur l'habitation rurale en Belgique. — Même pour qui l'observe superficiellement, l'habitation rurale, envisagée dans les différentes parties du pays, ne présente pas partout le même aspect. Mais, tandis qu'après un examen attentif, certaines fermes, situées dans des localités souvent très rapprochées, restent très dissemblables, d'autres, prises dans des points tout-à-fait opposés, présentent, malgré leurs divergences, un air de famille qui permet de les rattacher à la même technique.

Une forme d'habitation, en effet, évolue sous l'influence de deux ordres de facteurs, dont les uns, traditionnels, assurent la conservation du type dans ses grandes lignes, les autres tendant à faire dévier la forme du type originel.

Ce sont : la nature du sous-sol, qui fournira à l'habitant tels ou tels matériaux de construction ; celle du sol boisé ou non, plus ou moins fertile, propre à telle culture particulière, ou favorable à l'élevage et amenant la nécessité de bâtiments spéciaux, développant l'aisance chez les cultivateurs, et, par suite, la recherche du confort. D'une manière générale, la multiplicité des besoins inspire tout naturellement la modification et le développement plus ou moins variés du type primitif.

Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer d'après cela que la forme d'une habitation dépend uniquement des conditions extérieures et qu'il faille s'attendre, dans deux provinces, dont le milieu physique diffère, à trouver des types opposés. L'on est surpris de rencontrer dans des endroits éloignés, la Franconie et les Hautes-Fagnes, par exemple, pays différents et par la nationalité et par les conditions géographiques, des formes d'habitation qui se ressemblent singulièrement, tandis que l'on trouve dans deux villages voisins, parfois dans le même village, des formes tout-à-fait différentes.

C'est ici que se pose un problème à la fois historique et ethnographique des plus intéressants : Quelle est la cause de ces ressemblances et de ces différences ?

Les recherches faites à l'étranger, en Allemagne, en Autriche et en Suisse notamment, permettent de donner une réponse générale. Il semble que, dans chaque race, un type d'habitation s'est fixé de

bonne heure, qui a suivi la race dans ses pérégrinations, en se transformant sous l'influence à la fois des besoins nouveaux que créaient les nouvelles conditions d'habitation. et, d'autre part, par voie d'imitation en s'appropriant les détails des habitations des voisins, qui présentaient plus d'avantages et de commodités.

On comprend, dès lors, combien est importante pour l'étude sérieuse de la population d'un pays, la connaissance des habitations rurales ; outre qu'elle nous donne de précieux renseignements sur l'aire de dispersion des populations dont certaines habitations sont caractéristiques, elle nous permettra d'apprécier la valeur relative des différents facteurs qui tendent au maintien ou à la modification des types élémentaires.

En Belgique, rien ou presque rien n'a été fait à ce sujet. La revue *le Cottage* a bien attiré l'attention sur divers types d'habitations rurales, mais c'est plutôt au point de vue esthétique et architectonique, et non au point de vue de leur plan intérieur et matériel, qui, il faut bien le dire, correspond rarement dans tout le détail aux nécessités de la vie bourgeoise.

Si l'on se place au seul point de vue ethnographique, une étude plus minutieuse s'impose et l'urgence est marquée par le fait que de plus en plus les anciennes fermes disparaissent et le mode de construction rurale tend à se modifier essentiellement.

C'est ce qui a déterminé la *Société d'anthropologie de Bruxelles* à proposer une enquête à ce sujet, par voie de questionnaire. Pour produire tous ses fruits, cette enquête doit porter sur le plus grand nombre possible de localités. C'est pourquoi il a été demandé à *Wallonia* de la signaler à ses lecteurs. Nous le faisons bien volontiers, en renvoyant pour le surplus au très intéressant questionnaire dressé par la *Société*. On en obtiendra communication en s'adressant à Bruxelles, soit au siége de la *Société*, 36, rue de Ruysbroeck ; soit à M. Flébus, 6, rue d'Albanie.

Pierre Deltawe.





Chronique Wallonne

Bibliographie

LES LIVRES :

Collection complète des Œuvres de Grétry, publiée par le Gouvernement belge. — XXXIme livraison : *Le Magnifique.* — Leipzig, Breitkopf et Härtel. — In-4°, XXIII-239 pp.

Le Magnifique est loin de compter parmi les œuvres maîtresses de Grétry, mais il ne pouvait naturellement manquer dans la collection complète publiée sous les auspices du Gouvernement, — ce qui reste, en définitive, la meilleure façon de glorifier un maître. *Le Magnifique* se particularise, parmi les œuvres du maître liégeois, par ce fait qu'il est la première écrite par lui en collaboration avec Sedaine, lequel devait devenir par la suite son collaborateur préféré. Le sujet, Sedaine l'avait emprunté à un conte passablement salace de La Fontaine, qui lui-même l'avait emprunté à Boccace.

L'opéra de Grétry et Sedaine fut représenté pour la première fois à la Comédie Italienne le 4 mars 1773.

Dans une note liminaire, M. Ed. Fétis nous conte la fortune de l'ouvrage, son succès spontané, grâce surtout à une scène, dite « de la rose », vite devenue l'éprouvette du talent de comédienne des actrices du temps. Dans son *Commentaire critique*, M. Alf. Wotquenne, avec la minutie et la sûreté d'information qui lui sont habituelles, analyse de près la musique du *Magnifique* et signale les nombreuses erreurs qu'il lui a fallu redresser dans la partition originale ; il y joint quelques particularités historiques et relève notamment, d'après *Wallonia*, les intéressants détails révélés par M. Danet des Longrais concernant les origines de notre musicien [1].

La partition du *Magnifique* a été gravée par Breitkopf et Härtel avec le même soin et dans les mêmes conditions que les œuvres de Roland de Lattre dont nous avons récemment entretenu le lecteur. Une idée excellente consiste dans l'adjonction, sous les portées réservées à l'orchestration, d'une réduction pour piano à deux mains, à l'usage des personnes peu familiarisées avec la lecture de la partition d'orchestre.

Ernest Closson.

(1) Cf. ci-dessus, t. XII (1904) p. 29. — Nous apprenons avec plaisir que M. DANET DES LONGRAIS complétera prochainement dans un article de *Wallonia*, les renseignements précédemment donnés sur les origines de la famille DE GRÉTRY.

Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans *l'Europe chrétienne* de 1810 à 1885, par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prix Delalande-Guerineau) et subventionné parla «Deutsche morgenländische Gesellschaft».—VIII Syntipas. — Un vol. in-8° de IV et 219 pages. Liége, Vaillant-Carmanne. Leipzig, O. Harrassowitz. — Prix : 6 fr. 50.

Par la publication de ce volume, notre collaborateur achève les Mille et une Nuits en donnant ici la bibliographie des *Sept Vizirs* et d'autres collections analogues. Nous signalerons à nos lecteurs quelques sujets que l'auteur a traités avec détail : Les amazones, p. 55; Fridolin, p. 143; les enfants de Hameln, p. 155; Rhampsinite, p. 185 ; Virgile, p. 188; Amicus et Amelius, p. 194; Shylock, p. 200; les Cygnes, p. 206, et la Matrone d'Ephèse, p. 210.

Quand, avec le prochain volume, l'auteur nous aura donné la bibliographie qu'il nous a promise des contes de Pierre Alphonse et Secundus, il aura achevé l'examen des contes arabes qui rentrent dans son cadre. *O. C.*

Notice historique sur la paroisse de Spa *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par l'abbé F.-X. Georges, 2e édition, in-8° de 54 pages. Verviers, L. M. Léonard, éditeur.

C'est une réédition d'une ancienne plaquette relative à l'histoire de la Communauté religieuse de Spa depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Naturellement très bref pour les siècles antérieurs à la fondation de la paroisse de Spa (1574), l'auteur fait une histoire des curés qui s'y sont succédé depuis cette époque, rappelant les principaux épisodes qui s'y sont passés, l'établissement des Capucins au XVIIe siècle, l'histoire de ce couvent; il rappelle la fondation des différentes chapelles, l'achat des cloches, etc. Enfin, il raconte longuement l'histoire de Spa pendant la période révolutionnaire de 1789 à 1799, d'après les chroniques de Houyon et de Rousseaux, signalées par M. A. Body dans son *Histoire et Bibliographie de Spa*, t. I, p. 126 et suiv. *D. Brouwers.*

Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland, door A. de Cock en Is. Teirlinck, met schema's en teekeningen van Herman Teirlinck. Bekroond door de Koninklijke Vlaamsche Académie. Vierde deel. — Un vol. in-8° de 360 p. — Gand, A. Siffer, édit. Prix, 4 fr.

Nous signalons à la toute particulière attention des folkloristes l'ouvrage de MM. de Cock et Teirlinck, dont le 4e vol. vient de paraître. Résultat d'une enquête approfondie et minutieuse ; c'est un recueil de matériaux en nombre considérable, et classés suivant un plan excellent ; contribution copieuse à ce que les Anglais appellent le *Childlore*, c'est un excellent modèle pour des travaux de l'espèce. Mais l'œuvre ne sera pas moins intéressante à un point de vue pédagogique, aux yeux de toutes les personnes convaincues que, par la force des choses, on en arrivera à rendre au jeu dans l'éducation physique de l'enfant la place qui lui est due. Ajoutons que l'ouvrage est soigneusement édité, illustré de croquis précis et clairs, avec la notation musicale des chansons et chansonnettes. *O. C.*

La Roulotte, la très originale revue de nos compatriotes wallons Emile Lecomte et Louis Moreau est en train de se venger très spirituellement d'un mécompte matériel assez fâcheux. Elle avait voulu conquérir la capitale : de bi-mensuelle et littéraire qu'elle était à Soignies, elle avait voulu devenir à Bruxelles, hebdomadaire et théâtrale. Malgré des efforts consciencieux, l'expérience n'a pas réussi.

La *Roulotte* vient de reparaître récemment sous sa forme ancienne, pour annoncer *urbi et orbi* l'édition d'une série de « numéros spéciaux ». Les deux premiers de ces n^os^ se sont suivis de près. Le premier est consacré à Van Lerberghe (extraits de l'œuvre, vers inédits, opinions, portrait superbe). Le second est un *Almanach de Poètes belges*, très joliment illustré par notre collaborateur Auguste Donnay, et dû à la collaboration de toute une série d'écrivains les plus notoires, Edmond Picard et Verhaeren en tête. Cela fait deux superbes brochures in-4° coquille très élégantes et dignes d'éloges à tous les points de vue. On les vend chez Lacomblez à 1 fr. et fr. 1.25. La série des 6 n^os^ spéciaux de la *Roulotte* est fournie en souscription à 4 fr. Elle se complétera par des plaquettes de luxe consacrées à Grégoire Le Roy, Georges Rodenbach, les conteurs belges, et Louis Moreau.

Ouvrages reçus. — Edmond Glesener, *Le cœur de François Remy*, roman. Un vol. in-8° de 368 p. (Paris, Juven. Prix : 3 fr. 50). — George Delaw, *Sonnez les matines*, chansons de jeu et rondes enfantines, harmonies de Gabriel Pierné, préface en vers de Mme Edmond Rostand, images en couleurs de George Delaw. Album cartonné. (Adrien Sporck, édit. Paris. Prix : 6 fr.) — Joseph Brassinne, *Les paroisses de l'ancien Concile de Saint-Remacle à Liége*. Broch. in-8° de 97 p. avec 4 cartes en couleurs. Extr. du Bulletin de la Soc. d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége, t. XIV. (Liége, Cormaux, édit.) — Paul Gourmand, *Le rôle des races latines et la Tâche du* xxe *siècle*. Plaq. in-8° de 33 p. (Naples, Revue franco-italienne et du Monde latin, édit.) — Jules Lemoine, *La Corporation des Boulangers, et le Pain à travers l'histoire et la tradition populaire*, conférence. Plaq. in-8° de 16 p. (Frameries, Dufrane-Friart).

BULLETINS ET ANNALES :

Institut archéologique liégeois. — Bulletin, tome XXXIV. Premier fascicule.

1. L. Renard, *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1903* (pp. I à XXIV).

2. J. E. Demarteau, *L'Ardenne belgo-romaine. Etude d'histoire et d'archéologie* (pp. 5 à 249). — Nous signalons tout particulièrement à l'attention des lecteurs de *Wallonia*, l'excellent travail de M. J. E. Demarteau. Ils y trouveront la synthèse des différentes monographies locales, des commentaires des inscriptions et des nombreuses fouilles opérées dans l'Ardenne et concernant la civilisation romaine, et une histoire tenant compte des conclusions les plus nouvelles de la science historique pour la période à laquelle nous devons notre vieux langage. L'auteur nous décrit d'abord l'Ardenne ancienne et ses vastes forêts, puis donne une brève histoire de la conquête de J. Cesar. Il nous fait ensuite connaître les principaux rouages

de l'administration romaine : les hauts fonctionnaires comme les gouverneurs, les proconsuls, les légats consulaires et prétoriens, le système des impôts, l'exploitation du domaine fiscal, l'importance des villes frontières, la construction des chaussées, l'organisation des légions casernées en Belgique et des corps de troupes belges servant à l'étranger. Après ces notions générales, il nous promène à travers le pays de Liége, la vallée de la Meuse, le Condroz, la vallée de la Lesse, le Luxembourg, le pays d'Arlon et de Trèves, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Eiffel, en nous décrivant les trouvailles d'antiquités romaines faites dans chacune de ces contrées. En exposant les résultats de telle ou telle fouille, l'érudit professeur est entraîné dans des considérations générales du plus haut intérêt. Tels sont ses entretiens sur le rôle de la cavalerie dans la conquête de l'Ardenne; sur le régime économique de la vaste forêt ardennaise appartenant toute entière au domaine fiscal sous les rois francs comme sous les Romains ; sur les trésors de monnaies et les précieuses indications qu'ils apportent à l'histoire des invasions des Barbares ; sur les caractères généraux des villas et des fortifications romaines; sur les divinités indigènes introduites dans la mythologie romaine et sur leur survivance dans les superstitions des chrétiens du moyen âge ; sur la splendeur de l'art romain en Trévirie ; sur l'antique économie rurale de l'Eiffel ; sur les causes de la chute du pouvoir romain ; et enfin sur la constitution de la frontière linguistique entre les pays germaniques et wallons.

Tous ces différents points sont exposés avec la vaste érudition et le solide bon sens qui distinguent M. D. Nous aurions toutefois voulu, dans ce beau travail, un plan plus systématique : la lecture en aurait été, nous semble-t-il, plus aisée. L'ordre adopté par M. D. convenait admirablement dans une conférence, mais dans le travail écrit, il a parfois fait disperser à des endroits fort éloignés des idées qu'il eût fallu grouper ou a obligé l'auteur à se répéter quelquefois. Néanmoins, nous pensons que l'ouvrage de M. D. est une des meilleures œuvres de l'historiographie liégeoise, que doivent lire tous les Wallons soucieux de connaître leurs origines. Nous en félicitons chaleureusement l'auteur, ainsi que l'Institut archéologique, qui a pu en obtenir la publication et s'est fort à propos souvenu, en accueillant des travaux comme celui de M. D., que Liége est la capitale de la Wallonie et que rien de ce qui est Wallon ne doit lui être étranger.

Ajoutons que ce fascicule est édité d'une façon superbe, orné de huit belles planches et d'une carte statistique de l'Ardenne belgo-romaine.

3. Th. Gobert, *La loterie à Liège dans les siècles passés* (pp. 251 à 291). — C'est une histoire à vol d'oiseau de la loterie à Liége dans l'ancien temps. Après avoir rappelé que la loterie eut beaucoup de succès chez les Hébreux, les Egyptiens, les Romains, puis à la fin du moyen-âge chez les Italiens et les Français, M. Gobert nous apprend qu'elle fut introduite pour la première fois en Belgique, à Bruges, en 1445. Elle fut connue à Liége vers la fin du xve siècle et son usage resta longtemps limité à des jeux forains connus sous le nom de *blancs et noirs*. Les pouvoirs publics qui, dès le xiiie siècle, avaient pris des mesures contre les *tremelleurs* n'étaient

guère bien disposés pour les loteries ou *rifflages*. Aussi les deux grandes loteries organisées au XVI[e] siècle, l'une par les Frères Lollards en Volière, l'autre par le Conseil de la Cité échouèrent-elles lamentablement, et on ne les renouvela pas avant la fin du XVII[e] siècle. A ce moment, la fièvre du jeu était générale en Europe. Pourtant la grande loterie de 300.000 écus organisée en 1717 par le Conseil de la Cité ne donna pas non plus de brillants résultats. Mais les petites loteries vulgairement appelées *rafles* et les loteries étrangères pullulèrent si bien qu'il fallut bientôt les interdire complètement. Le prince n'autorisa plus que la seule loterie des Etats qui fut ellemême supprimée en 1784. La révolution française les ramena pour quelque temps, mais à partir de 1797, on ne toléra plus que la Loterie nationale de l'Etat, appelée sous l'empire Loterie impériale et sous le régime hollandais Loterie de Belgique. La révolution de 1830 supprima radicalement les loteries comme établissant un impôt immoral et onéreux pour le peuple. Comme on le voit, le travail de M. G. est plutôt une causerie qui se contente d'effleurer un sujet où il y aurait beaucoup à glaner pour l'économiste et le folkloriste. Nous serions heureux de voir l'auteur approfondir ses recherches et donner à cette intéressante question les développements dont elle est digne. *E. Fairon.*

Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. — *Annales*, tome VIII, 1[re] livraison.

1. H. NIMAL, *L'Eglise de Villers*. — Le B. H. NIMAL s'efforce, dans ce travail, de démontrer par des arguments historiques que M. DE PRELLE DE LA NIEPPE et M SCHUERMANS font erreur en prétendant que l'Est de l'église a été commencé par saint Bernard lui-même et achevé avant 1200, et que le Nord a été construit avant 1300. Il joint à sa démonstration la reproduction d'un manuscrit inédit formant un recueil des épitaphes de l'abbaye de Villers. Dans une courte riposte, M. SCHUERMANS maintient la vérité de sa thèse.

2. E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Les sceaux et les armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles*. — La ville de Nivelles n'a pas possédé de sceaux qui lui fût propre avant la fin du XV[e] siècle; elle se servit jusqu'à cette époque du sceau de l'abbesse ou du chapitre de la ville. Les Nivellois, révoltés en 1263 contre l'autorité de l'abbesse, se donnèrent bien un sceau particulier, mais ils durent le briser aussitôt que leur tentative d'insurrection eût été réprimée. Quant aux sceaux du chapitre, on en connaît trois différents : le plus ancien du XII[e] siècle, de forme oblongue, représente Sainte-Gertrude tenant un livre de la main droite et un rameau de la main gauche; un autre représente la façade de l'église Sainte-Gertrude ; enfin, il y a le « sceau aux causes, » petit sceau rond où est figuré un personnage assis sous un dais. *E. Fairon.*

Cercle hutois des sciences et beaux-arts. — *Annales*, t. XIV, 3[e] livraison.

1. *Poésies*, par le comte d'ARSCHOT.

2. A) *Dévastations commises par les troupes étrangères au quartier de*

Moha, en 1568. B) *Ordonnance du prince-évêque Gérard de Groesbeeck, relative au commerce et au transport des grains*, du 31 août 1566. — Deux actes intéressants pour l'histoire du pays de Huy, publiés par le Dr F. TIHON, qui les a extraits des registres scabinaux de l'ancienne cour de Wanze.

3. *Un meurtre à Vinalmont en 1547.* Enquête faite par les échevins de la cour de Wanze au sujet du meurtre commis sur un Masset de Vinalmont, ancêtre des Vinalmont de Jalhay, qui ont joué un rôle important dans cette localité. Acte publié par le Dr F. TIHON.

4. *La Cour byzantine.* Conférence faite par H. Grégoire.

D. Brouwers.

REVUES ET JOURNAUX :

Tartarin... expression wallonne! — On lit, sous ce titre, dans la *Ligue artistique* du 3 décembre 1904, l'articulet suivant, signé WILLEM DELSAUX :

« Le Midi va pleurer — ce n'est pas lui qui a inventé Tartarin et c'est encore moins Daudet. Ce sont les Dinantais ou mieux, c'est leur chantre Jehan d'Outremeuse, qui, le premier, a employé le sonore vocable dans le récit qu'il fait de la lutte homérique des gens de Ciney contre les « Copères », le 4 mai 1328.

Oyez plutôt : « Cheaz de Dynant en ametent cheaz de Cynee qui s'en » voient excusseir; mains chu ne les valut riens, car les Dyonantois sont » armeis et vinrent devant Cynee, le quart jour de may, mains cheaz de » Cynee sont fours issus, *si que Tartarins*, droit à soleal levant, et corurent » sus les Dyonantois; là oit estour mult fort où ilh oit des morts et des » navreis à planteit. »

Voici la traduction : « Ceux de Dinant en accusèrent (du pillage fait par le bailli du Condroz et 30 lances) ceux de Ciney qui nièrent, mais cela ne servit à rien, car les Dinantais s'armèrent et vinrent devant Ciney le quatrième jour de mai, mais ceux de Ciney sortirent hors les murs, *tels que des Tartarins*, juste au soleil levant et coururent sus aux Dinantais : ce fut là un grand combat où il y eut des morts et des blessés en quantité. » (JEAN D'OUTREMEUSE, Manuscrit n° 10456, fol. 262. Biblioth. de Bourgogne.)

Que va dire Tarascon ? »

Nous en sommes bien marri, mais Tarascon ne dira rien.

Le passage cité se trouve au troisième livre du *Myror des Histors ;* il a été assez mal copié par M. Delsaux (dont nous corrigeons les erreurs de transcription) dans le manuscrit 10456, anc. fol. 262 recto (nouv. 251 r.) de la Bibliothèque royale, ou, plus probablement, emprunté au tome VI, page 418, de l'édition de la chronique, publiée par M. STANISLAS BORMANS.

Quant à *Tartarin*, il signifie tout bonnement « habitant de la Tartarie » ; Jean d'Outremeuse parle des Tartares à une foule d'endroits (V. édition citée, table analytique des matières, p. 482) ; dans notre passage, *si que Tartarins* veut dire *comme des Tartares, comme des sauvages*. Le héros de Daudet n'a rien à voir dans l'affaire.

Dormons tranquilles : le Midi ne bougera pas ! *Oscar Grojean.*

Pour la Langue française (*L'Express*, 4-1-05). — A propos du Congrès international pour la culture et l'expansion de la Langue française, qui se tiendra à Liége à l'occasion de l'Exposition, Bertholet, écrit :

« La lutte pour la vie existe entre les langues comme entre les hommes. Dans tous les pays polyglotes, on voit les langues se disputer la prééminence et l'hégémonie. Le réveil des nationalités a même amené la revivescence artistique des patois, et de tous côtés, il est reconnu que l'oppression linguistique, l'une des plus sensibles pour un peuple, amène naturellement les mêmes effets révolutionnaires que l'oppression matérielle.

» Nous voyons cependant très bien en Belgique, à cet égard, que les lois et les décrets ne servent pas plus à enrayer l'expansion d'une langue qu'à assurer celle d'une autre. Tout au plus, la politique peut-elle donner à un mode d'expression une apparence d'autorité que peuvent démentir les effets de besoins incoercibles. En pareille matière, le plus sage et le plus sûr serait de laisser faire le temps.

» Quoi qu'il en soit, les langues se défendent très bien contre la concurrence, par une production littéraire plus ardente, et elles savent aider à leur expansion dans l'enseignement à tous les degrés. Elles assurent déjà le maintien de leurs positions par l'étude de leur passé et la démonstration de leur valeur civilisatrice. Elles témoignent en tout cas de leur vitalité par l'attention avec laquelle elles se défendent contre la contamination et l'invasion, et elles y arrivent par un retour sur elles-mêmes, qui leur donne une meilleure conscience de leurs caractères propres.

» L'étude de la philologie et de l'histoire de la langue, la démonstration de sa valeur civilisatrice dans le passé et le présent, enfin l'enseignement par l'école et l'exaltation des productions littéraires, voilà en résumé, le programme qui s'imposait aux initiateurs d'un mouvement international pour la culture et l'expansion de la langue française, dont l'expression est la célèbre *Alliance française*, qui compte actuellement, dans le monde entier, un ensemble d'environ 200,000 adhérents.

» Internationale et même intermondiale, puisqu'elle a des sections puissantes aux Etats-Unis, l'*Alliance française* est par le fait dégagée de toute politique de partis et de peuples. Son idéal n'a rien de patriotiquement français, puisqu'elle recrute à l'étranger ses adhérents chez les nationaux de tout ordre.

» Que néanmoins elle serve à assurer la pénétration des éléments de civilisation qu'entraîne avec elle l'une des langues mondiales, rien de plus salutaire au progrès général.

» Chose curieuse, cette Association n'a jusqu'à présent aucun groupement en Belgique. Nous n'aurons rien perdu pour attendre si, comme on peut le penser et l'espérer, l'organisation d'un Congrès pour l'expansion de la langue française stimule à cet égard la conscience publique.

...« Grâce au concours de personnalités éminentes, ce Congrès apparaît comme vraiment digne de son noble but.

» Tout intellectuel et théorique qu'il soit, dégagé de préoccupations matérielles et actuelles, il est de ceux qui, néanmoins, auront une répercussion certaine et prolongée sur l'esprit public. »

A la gloire del taute ! — Un confrère, au souvenir des grandes ducaces, chante, en un enthousiaste couplet, la tarte de l'Entre-Sambre-et-Meuse :

« Dans le pays d'Entre-Sambre-et Meuse, on fait de la tarte pour toutes les cérémonies : aux banquets obligatoires, baptêmes, communions, mariages, fêtes de leurs genres et à toutes intentions. Car les Wallons de ce beau coin sont des fêtards comme il y en a peu, qui ne laissent passer aucune occasion de mettre du soleil dans leur vie. Et la tarte sur la table est un beau soleil !

» Cette façon de vivre, le bon air aidant, les rend jovials, accorts, sincères. Seuls, les mauvais estomacs sont maussades et voient tout en noir. On peut donc physiologiquement affirmer que le goût de la bonne tarte et que l'abondance de tartes chez un peuple sont l'expression de ses sentiments généreux et de sa bonne situation physique. On peut rire à son aise de cette gaie déduction ; mais, en regardant à côté de soi on verra qu'elle n'a rien de paradoxal.

» Couvin est loin de venir à la queue des endroits où l'on adore la tarte.

» Il existait anciennement en cette ville des fours où chacun portait ses tartes à cuire moyennant cinq centimes par tarte. Aujourd'hui, ces fours appartiennent à des particuliers, boulangers de profession.

» A partir du jeudi qui précède la fête, ces fours cuisent des tartes nuit et jour. C'est, dans le quartier de la Falaise, un caquetage de femmes et un encombrement de claies indescriptibles !

» Les tartes se reconnaissent au moyen de petits bâtonnets placés soit au milieu, soit au bord de la tarte, soit d'une autre façon. C'est la classique *broquète*. Au moment où l'on défourne, on n'entend plus que des cris bizarres pour les non initiés : *Broquète sus l'dèvant ! Broquète sus l'costé ! Broquète au mitan !* Et les tartes passent de mains en mains sur les claies, faisant parfois demi-tour sur le sol, dans l'empressement, et y laissant des traces dont se pourlèchent les bambins accroupis !... »

Faits divers.

Un lauréat. — Au cours d'une récente session, la Libre Académie de Belgique a décerné son prix annuel, ou prix Picard, à un jeune écrivain wallon de très grand talent, M. Edmond Glesener, pour le roman de haut intérêt qu'il vient de publier : *Le Cœur de François Remy*.

Tous ceux qui lisent applaudiront à cette excellente décision. Par une juste consécration, elle récompense de son long et talentueux effort l'auteur d'une œuvre singulièrement riche, forte et sincère, qui comptera parmi les productions les plus accomplies de notre jeune littérature.

On sait que M. Edmond Glesener a passé sa prime jeunesse à Liége. Il a gardé à notre ville et au pays wallon un culte fervent qui se traduit

dans son livre par un sentiment filial d'une rare fraîcheur. Les nombreux amis qu'il a laissés chez nous se réjouissent de l'honneur si dignement mérité qui lui est décerné. Il met en lumière, aux yeux du grand public, le nom d'un artiste probe dont le labeur nous promet d'opulentes réalisations qui feront notre orgueil et notre joie.

La journée Sainte-Beuve à Liége. — Les cérémonies qui ont eu lieu en France et à Lausanne à l'occasion du centenaire de Sainte-Beuve ont eu un légitime écho à Liége où le célèbre critique en 1848-49, avait professé à l'Université. M. Gustave Lanson, un éminent professeur parisien conférencia, sur Sainte-Beuve ; on alla en critique apposer une plaque commémorative sur la maison qu'il avait habitée, et, le soir, en un banquet présidé par le Recteur de l'Université, on dédia à sa mémoire de très nobles paroles.

On reparlera ici du passage de Sainte-Beuve à Liége. Pour le moment, il suffira de dire que la cérémonie liégeoise fut très digne de son but et vraiment réussie.

Sur le commerce des imprimés en Belgique. — Le tableau général du commerce fournit d'intéressantes statistiques sur l'activité intellectuelle de la Belgique. Mais il n'en est pas de plus suggestive que celle des importations et exportations en livres, brochures, journaux, revues et autres périodiques. Voici, pour 1903, quelques chiffres officiels, qui accusent en général sur 1902 une augmentation de 15 à 25 %.

Importation en Belgique

France,	3.328.408 kilog.	valant	10.817.933 fr.
Allemagne,	625.050 kilog.	»	2.284.400 fr.
Pays-Bas,	209.376 kilog.	»	1.071.171 fr.
Angleterre,	110.376 kilog.	»	500.186 fr.

Exportation de Belgique

France,	827.293 kilog.	valant	4.256.312 fr.
Allemagne,	428.944 kilog.	»	2.286.629 fr.
Angleterre,	152.880 kilog.	»	1.042.072 fr.
Pays-Bas,	101.247 kilog.	»	742.284 fr.

On voit que l'intercommunication intellectuelle de la Belgique et de la France est supérieure à toute autre, et que, notamment, nos communications avec les Pays-Bas sont infiniment moins sensibles. Néanmoins, les Flamingants ne cessent d'affirmer que la Belgique est en majorité flamande.

Qu'ils aient ou non raison, il est clair que la prépondérance des relations intellectuelles de la Belgique avec la France est en raison, non seulement de l'excellence de la civilisation française aux yeux de nos compatriotes de toute langue, mais aussi de la valeur de l'intellectualité et de la langue françaises pour la propagation de la civilisation générale — même en pays flamand.



Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne



ORTILÈGES et maléfices sont attribués par le peuple à l'action plus ou moins occulte des sorciers, des magiciens et des sorcières. Toutes les « males gens » sont expertes en magie malfaisante, mais les sorcières sont maléficiantes par nature.

Les sorciers et magiciens causent plutôt des « magies » que des « maux, » des désagréments et des mésaventures que des maladies. Ils sont ordinairement peu dangereux, mais ils peuvent, dans certaines circonstances, causer des sortilèges, des charmes, des apparitions. C'est à quoi l'on s'expose, par exemple, quand on les contrarie, on les froisse, on les insulte. Il est rare qu'on les accuse d'être la cause de maladies, épidémies ou épizooties.

Quant aux sorcières, nous n'avons plus à insister sur leur caractère foncièrement méchant : le peuple est sur ce point absolument affirmatif [1]. Elles ne font rien que de néfaste, et leur puissance est illimitée. Il suffit, dit-on, « d'avoir l'air » de se défier d'elles ; de les mal accueillir ; de laisser supposer qu'on ne les aime pas ; ou simplement d'éviter, d'oublier de leur être agréable, pour être immédiatement l'objet de leurs maléfices. Plus elles avancent en âge, et plus elles deviennent dangereuses et malfaisantes : les pauvresses les plus âgées et les plus laides sont celles à qui l'on ne doit jamais refuser l'aumône.

Ce n'est pas seulement par vengeance que les sorcières font le mal, mais souvent par plaisir. Causer du mal, faire du tort, maléficier, c'est leur fonction. Comme cette fonction a quelque chose d'automatique, il arrive qu'elles oublient avoir causé tel ou tel

(1) Sur la méchanceté des sorcières, voy. ci-dessus, t. VI (1898), 82.

maléfice ; c'est ce qu'on voit quand on veut les obliger « à défaire ce qu'elles ont fait, » à déjouer leur propre magie : elles nient alors avec un tel accent de vérité qu'on serait tenté de les absoudre, si l'on n'était parfaitement sûr du fondement de l'accusation. Or, on est toujours sûr !...

La croyance aux maléfices est extrêmement répandue. On la retrouve en quelque sorte dans toutes les classes de la société, comme embusquée au nœud des conjonctures mystérieuses. Chez bien des personnes qui se prétendent affranchies de la superstition, on constate la conviction que, par des moyens occultes, on peut éviter certaines espèces de maladies, particulièrement les affections consomptives chez les enfants ; chez d'autres, on observe l'estime plus ou moins avouée des porte-bonheur et des amulettes ; ailleurs encore, règne la conviction inébranlable que certaines affections qui résistent aux efforts de la Faculté, peuvent être guéries par des moyens magiques ou par l'intervention d'un sorcier, d'un « spirite, » etc. Il arrive assez fréquemment que votre interlocuteur, haussant tout d'abord les épaules au sujet des maléfices, affirmant du reste qu'il ne croit à rien, en arrive néanmoins, dans la suite de la conversation, à citer des cas mystérieux, de nature à prouver, selon lui, l'existence, chez certaines personnes, d'une force occulte capable de causer des maladies ou de guérir les malades.

L'examen des diverses manifestations d'une foi plus ou moins consciente et plus ou moins déréglée en la magie et les pouvoirs occultes, conduirait à explorer presque tous les domaines de la superstition. Car, en pareilles matières, tout se lie, des transitions insensibles unissant les ordres d'idées théoriquement les plus éloignés.

Dans un mémoire sur la sorcellerie propre, il ne peut cependant s'agir que de faits réellement attribués à l'action des sorciers ou des sorcières. Telles sont les limites où l'on s'efforcera de rester ici.

Quant au fond, on écartera, de propos délibéré, toute discussion qui n'est pas purement objective. Parmi les savants qui s'intéressent à la magie et à la sorcellerie, d'aucuns prétendent que certains sortilèges ou maléfices sont réellement dus à une action occulte, s'exerçant à la faveur de ce qu'ils appellent « les forces inconnues. » D'autres les attribuent, soit à une force ecténique propre au prétendu sorcier, soit à un automatisme psychologique ou pathologique du sujet. D'autres enfin, les savants catholiques, disent que certains cas, définis dans les canons de l'Eglise, sont seulement susceptibles d'une interprétation religieuse.

Dans les articles qui vont suivre, on a classé les faits et on les a expliqués suivant l'opinion que le peuple lui-même affirme. Le lecteur

est donc libre de tirer, pour ce qui le concerne, telles conclusions qu'il jugera convenir.

Nous examinerons successivement la prophylaxie générale du maléfice, ensuite ses formes et ses résultats, et enfin sa thérapeutique traditionnelle.

I

Prophylaxie.

Certaines circonstances sont défavorables à l'ensorcellement, ou sont de nature à l'empêcher. D'autres ont l'effet contraire et favorisent la réalisation du maléfice. Enfin, on cite un grand nombre de moyens prophylactiques propres à entraver la volonté de la sorcière ou à protéger contre elle les personnes de bonne foi.

1. — *Immunités et prédispositions.*

Tout homme qui a la conscience pure n'a rien à craindre des sorcières. Le meilleur moyen de résister à leur magie est donc de se mettre en état de grâce, c'est-à-dire de puissance réactionnelle, par la communion. Tant qu'on reste en pareil état, on est immunisé ; mais un péché mortel vous remet en danger.

Tout homme qui a prêté serment (comme témoin au tribunal) est « fort contre les sorcières, » tant qu'il n'a pas commis de péché. Elles sont également sans pouvoir sur les fonctionnaires dans l'exercicc de leurs fonctions (1).

L'assurance, la fermeté, la loyauté, sont également des sauvegardes. « Quand on est bien franc, on n'a rien à craindre des sorcières. » (2) « L'honnête homme n'a nulle peur à avoir » (Liége).

La science, l'instruction immunisent. « Personne n'a de pouvoir sur les gens qui sont instruits assez » (3). Pour beaucoup de paysans, certaines personnes du village, l'instituteur, le notaire, l'avocat sont à l'abri des *macrales* : ils tirent des livres un pouvoir qui écarte les esprits malins. C'est pour cela, dit le peuple, que ces gens disent ne pas croire aux sorcières. Quant au curé, le mystère qui s'attache à ses fonctions contribue à lui faire attribuer une puissance magique, à laquelle on recourt, à l'occasion, en vue de réagir contre l'action des sorcières.

(1) Lincé-Sprimont. Communication de M. Henri Simon.
(2) Nivelles (Brabant). Communic. de M. Georges Willame.
(3) Henri Simon, *li Neûre poye*, acte I, sc. 14.

Il va sans dire que les guérisseurs, qui sont généralement considérés comme magiciens, les bergers, les serruriers et maréchaux, les personnes de tout autre profession qui, aux yeux des gens du peuple, entraîne généralement la capacité magique, sont, de par leur pouvoir occulte, à l'abri des sortilèges (1).

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (2), on dit : Celui qui, le dimanche, arrive à l'office du matin pour la distribution de l'eau bénite, se met à couvert, pour toute la semaine, de l'influence des sorciers et sorcières ; si c'est le premier dimanche du mois, l'immunité s'étend à tout le mois. Ceux qui assistent à la messe *missus* (3) le jour de la Noël de grand matin sont sauvegardés des sorts pendant toute l'année ; le paysan raconte que c'est parce qu'à l'évangile, le prêtre dit en latin : « Sorciers, sorcières, auteurs de maléfices ».

On dit partout que pendant les nuits de Noël, de Pâques et de la Saint-Jean, les routes et les sentiers sont interdits aux males gens. Par contre les nuits qui s'écoulent entre le lendemain de la Noël et le premier janvier sont particulièrement critiques. Les jours de sabbat et de danses sont naturellement dangereux.

Nous avons entendu dire que l'anniversaire du jour de la naissance était aussi un jour critique. Mais cette croyance est, croyons-nous, fort peu répandue.

Autrefois, on croyait qu'il ne fallait pas laisser s'éteindre le feu de l'âtre, sinon les sorcières auraient des droits chez vous :

D'vins les mohones sins feû
Les mâlès djins ont dreût.

Il est de croyance générale que les gens qui vivent retirés, isolés, sans relations, sont particulièrement sujets aux maléfices — à moins qu'ils ne soient eux-mêmes des sorciers.

Il y a, comme on dit à Ferrières, des gens *qui sont d'nés* (qui sont « donnés », qui sont nés) pour l'ensorcellement : ce sont ceux qui sont venus au monde la nuit entre douze et une heure : *à nole heûre*, « à aucune heure ».

Les *macrales ont dreût*, « elles ont droit » dans les maisons des francs-maçons, des protestants, des mécréants, des *fâssés crustins* « des faux chrétiens ». Ne vous y hasardez pas.

(1) Sur les professions et la sorcellerie, voy. ci-dessus t. VI (1898), p. 73.

(2) Jules Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Charleroi, 1891, p. 24-25

(3) « La première messe célébrée le jour de la Noël. Elle est nommée communément la messe des voyageurs. Les rouliers qui y assistaient se croyaient à l'abri de la mort violente pendant qu'ils accomplissaient leurs longues pérégrinations. »

Toute circonstance de nature à diminuer la force physique ou la force morale, est plus ou moins favorable à l'ensorcellement.

L'honnête homme qui a commis une faute grave perd de son assurance et acquiert une grande sensibilité aux sortilèges. *Li ci qu'est mâlhonête est tot ponou* (est tout pondu) *po les macrales*, dit-on en Hesbaye.

L'homme préoccupé, *li ci qu'est tracassé so ine afaire ou l'aute*, est sujet à bien des mésaventures, qui sont attribuées à l'action des sorcières. Celui qui est dans l'attente un événement grave est particulièrement soumis aux influences magiques.

La peur produit un affaiblissement de la conscience qui est favorable au maléfice. C'est pourquoi les sorcières cherchent, sous forme d'apparitions, de hantises, de mirages, à vous mettre hors d'esprit. C'est aussi pourquoi les apparitions se présentent souvent dans les cimetières, aux environs des charniers, près des maisons où il s'est passé quelque crime, c'est-à-dire aux endroits qui par eux-mêmes inspirent déjà des idées lugubres. *Qwand v's estez bin foû d' vos les macrales ont âhèy* « quand vous êtes hors de vous, les sorcières ont toute facilité » disent les vieilles gens. La peur désarme.

Les vieilles gens ont conscience du danger qu'il y a de laisser quelqu'un sous l'influence d'une peur subite. En pareil cas, on conseille aux enfants *dè pihî so l' ramon* « d'uriner sur le balai ».

Les personnes, les animaux à jeun sont particulièrement sensibles à la magie. Il ne faut pas quitter la maison sans avoir bien mangé, sinon vous rencontrerez, vous verrez toutes sortes de choses, vous serez hanté. Les personnes sujettes à ce qu'on appelle la faim canine, *li faim d'tchin* se plaignent souvent de rencontres, d'apparitions, de hantises dues à des sortilèges.

Les femmes sont particulièrement sensibles aux maléfices lors de leurs indispositions périodiques.

Le temps de la grossesse est toujours une période critique, et plus la délivrance est proche, plus le danger est grand.

Il est bon que la femme enceinte porte sur elle des prières imprimées ou manuscrites, des images bénites, des médailles, etc. Si elle rencontre une personne de son sexe, elle agira sagement en faisant le signe de la croix ; elle peut, si elle craint d'être vue, tracer ce signe avec le doigt dans sa poche, le faire en tournant la pointe de la langue contre les dents, etc. Elle doit éviter d'attirer les regards d'autres femmes sur son ventre, de peur du mauvais œil. Dans un but de préservation, elle se ceint à peau nue d'une bande de toile qui a touché des reliques, ou qui a été bénite en l'honneur de St-Crucifix, de St-Amable, de Ste-Anne, de Ste-Marguerite.

Le temps de l'accouchement est favorable à l'ensorcellement tant de l'enfant que de la mère. Il est fréquent qu'une femme du peuple déclare avoir vu ou entendu, en ses moments de répit pendant le travail, des choses extraordinaires.

La « musique » que font entendre le cortège des sorcières traversant les airs, est surtout remarquée par les accouchées lorsqu'elles enfantent pendant la nuit : telle est du moins, dit un auteur, la conviction exprimée par nombre de femmes du peuple. Une de nos voisines, ajoute-t-il, nous affirme avoir entendu l'orchestre diabolique certaine nuit, au-dessus de sa maison : peu de temps après elle mettait au monde une fille (1).

Le mari ne se hasardera pas la nuit, à aller seul chercher l'accoucheuse. La présence d'un tiers lui donnera de l'assurance. Il aura soin de se signer avant de sortir du logis, et son compagnon ne manquera pas de l'imiter; il se munira d'une lampe (*ine lanpe a veûle)*, la lumière écartant les esprits; avant de sortir de chez lui il donnera de l'eau bénite à toutes les personnes présentes (mère, grand'-mère, voisines obligeantes) afin de s'assurer qu'aucune d'elles n'est sorcière. Inutile d'ajouter que, dans un but de préservation, on aspergera aussi la femme au lit.

De son côté la sage-femme, si elle est crédule, sachant que les sorciers cherchent en ce moment à profiter de l'émoi général, aura soin de mettre à l'envers son bas gauche ou de retourner sa poche gauche dans le but de conjurer les sorts. Si elle n'est pas superstitieuse, elle saura calmer les craintes des autres en s'aspergeant d'eau bénite avant de se mettre en route. Les personnes qui sont venues la chercher l'attendront pour l'accompagner. Si l'on ne prenait pas cette précaution, elle serait l'objet de sortilèges. Par exemple, on dit à Soignies qu'elle serait suivie par un mouton blanc qui lui ferait perdre le chemin et l'égarerait si bien qu'elle ne pourrait arriver à temps au logis où elle est attendue (2).

Les influences néfastes attendent l'enfant dès sa naissance, et elles sont d'autant plus à craindre que l'état de la mère, est, aux yeux du peuple, un élément favorable à l'action des sorcières.

On se garde de laisser l'accouchée seule avec l'enfant, et l'on ne retarde pas volontiers la cérémonie du baptême.

Pour le cas où l'enfant aurait été « tenu » dès avant sa naissance, on s'empresse de donner au nouveau-né *dèl dignité*. Cela se fait en

(1) Jules Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*. In-8° Charleroi 1891, p. 14-15. — Sur la «musique » des sorcières, voir ci-dessus t. IX (1901) p. 168-170.

(2) Communication de M. Amé Demeuldre.

lui passant au cou un scapulaire spécial, qui se vend à Liége chez les Dames bénédictines. On emploie aussi un Agnus-dei, ou une médaille de la Sainte-Enfance. Parfois, on attache au côté droit de l'enfant une prière manuscrite.

On évite de faire connaître au public le nom de l'enfant avant son baptême : ce détail peut servir à l'ensorceler. Avant la cérémonie, on ne laisse voir l'enfant qu'aux gens qui ont *bon visèdje* « bonne mine, » et l'on craint spécialement les vieilles femmes.

Quand on porte l'enfant au baptême, on doit lui couvrir la figure et ne le laisser voir à personne durant le trajet. On ne le découvre que devant le prêtre.

Certaines femmes qui ont accouché restent neuf jours sans se peigner, sans se laver, et sans se regarder dans un miroir, par crainte des sorcières. On rencontre partout des matrones qui conseillent cela, et qui expliquent : vous ne devez pas vous peigner parce que les cheveux peuvent servir à opérer des maléfices et que, si soigneusement qu'on les tire du peigne, il est difficile qu'il n'y reste tout de même *on fifèrlin* « un menu morceau ; » vous ne devez pas vous laver, parce que l'eau qui vous a touchée peut aussi servir à vous maléficier ; enfin vous ne devez pas vous regarder dans la glace, parce qu'en tout temps, c'est mauvais de le faire, on risque d'y voir le diable ! Ce luxe de précautions montre bien que, dans l'esprit du peuple, l'état de l'accouchée la rend particulièrement vulnérable.

Son état de faiblesse physique se complique, du reste, d'un état d'infériorité morale, auquel l'Eglise remédie par les Relevailles. Cette cérémonie liturgique est, en effet, en même temps qu'une action de reconnaissance, un acte de purification. Le fait que, durant la cérémonie, le prêtre tient l'étole au-dessus de la tête de la femme, par le même geste qu'il l'impose lors de la cérémonie de l'exorcisme, confirme le peuple dans l'idée qu'il se fait de l'état moral de l'accouchée.

La première sortie de l'accouchée est due à l'église de la paroisse, où se pratique la cérémonie purificatoire. Quand une femme doit aller *si fer ramèssî*, elle se gardera de faire connaître le jour et l'heure de la cérémonie. Elle doit prendre son enfant avec elle. En vue de le protéger durant le trajet, elle ne sort pas sans l'avoir aspergé d'eau bénite, comme elle doit faire pour elle-même. Elle se gardera de parler à quiconque dans la rue, et elle aura soin de ne pas dévoiler l'enfant avant d'être dans l'église.

L'état d'affaiblissement des malades les rend propres à souffrir des maléfices, et le danger menace également les personnes qui les soignent et celles qui vivent sous le même toit. Si les gardes-malades

savent tant de secrets magiques et de sombres histoires, c'est d'expérience personnelle : elles ont vu des maladies que les médecins ne connaissaient pas, elles ont constaté des guérisons singulières et des morts mystérieuses, elles ont entendu les malades raconter leurs visions et dévoiler la mystérieuse origine de leurs maux...

L'homme du peuple répugne à faire savoir qu'il a un malade dans la maison : il craint d'attirer l'attention des *mâlès djins*.

Le fait suivant, qui est du même ordre, date de quelques années. Une vieille jeune fille, illettrée, demeurant rue des Tawes, à Liége, vivait seule, fort retirée, avec sa mère qui était vieille et fort caduque. Cette femme tomba malade, resta dans cet état pendant une huitaine de jours et mourut, sans que la fille eût averti qui que ce fût. Pour comble de précautions, elle ensevelit sa mère elle-même et la veilla seule pendant trois jours consécutifs. Le troisième jour, la journalière entrevit des chandelles allumées dans la chambre à coucher ; étonnée de ce fait, la jeune fille ne s'étant pas trahie, elle lui fit remarquer qu'elle avait oublié d'étendre la lumière. L'orpheline, jusqu'alors impassible, répondit : *Bin awé, c'èst m'pauve mame qu'èst-èssèvlèye.* « Et bien, oui, c'est ma pauvre mère qui est ensevelie » elle fondit en larmes, en ajoutant : Surtout, ne le dites à personne. La servante eut toutes les peines du monde à la convaincre qu'elle devait faire la déclaration officielle et recevoir la visite d'un médecin.

Au moment où un moribond rend l'âme, il se passe toujours « quelque chose » dans la chambre mortuaire, ou ailleurs dans la maison. On entend des craquements ou des frappements, on voit des chiens, des chats, quelque chose de noir qui rôde. Cela arrive surtout si le malade a rendu l'âme dans un moment où il était seul. Pareils faits sont, à présent, presque toujours attribués à l'action occulte des sorcières, qui cherchent à profiter du désarroi pour se transporter sur les lieux afin d'y jeter leurs sorts sur les assistants. Aussi, dès que le malade a rendu le dernier soupir, il se trouve toujours quelqu'un qui songe tout d'abord à apporter et à placer en évidence dans la pièce un objet bénit.

Tant que le mort n'est pas enseveli, on ne prévient de l'événement que l'une ou l'autre personne sûre, quelque parent, ou une voisine connue de longue date si tant est qu'elle n'ait pas déjà été requise ou accueillie. L'ensevelissement s'accomplit très rapidement, car le temps de cette opération est encore particulièrement critique. On entoure ensuite le mort d'objets bénits, crucifix, eau bénite, cierges. Après le départ du cercueil, les cierges restent allumés jusqu'à épuisement, et parfois on garde de la lumière, jour et nuit,

dans la suite, durant un temps variable suivant les usages locaux. La lumière empêche les maléfices comme elle écarte les esprits.

2. *Moyens préventifs ou préservatifs.*

Les objets ayant par eux-mêmes un caractère sacré, ou l'ayant acquis par la bénédiction du prêtre, sont des préservatifs tout désignés : crucifix, médailles, statuettes de Jésus, de la Vierge ou des Saints, livre de prières, scapulaires, etc. Les populations wallonnes étant en généralité catholiques, pareils objets se trouvent dans toutes les maisons. Néanmoins, des sortilèges s'accomplissent encore. Cela tient à ce que la préservation n'est assurée qu'à la faveur d'une intention positive de la part de l'opérateur. La seule présence d'un objet bénit ne suffit pas. Il faut qu'on en use comme d'une amulette ou d'un talisman. Exemple : le crucifix qui est sur la cheminée n'empêchera pas la sorcière d'entrer chez vous ; mais si, à l'approche de cette femme, vous lui présentez cet objet, elle devra s'en aller ; et si vous avez en cachette, placé le crucifix sous la table, comme on le recommande dans nos faubourgs, la sorcière ne pourra rien contre vous. De même, il ne suffira pas que vous ayez fait le signe de la croix, en disant votre prière du matin, pour être préservé des sortilèges pendant la journée ; mais, quand il se présente une sorcière, si vous faites ce signe (dans ce cas particulier il est bon de le faire trois fois coup sur coup), elle partira dès qu'elle l'aura vu, ou, si vous le lui avez caché, elle sera quand même réduite à l'impuissance.

En résumé, c'est l'intention active de l'opérateur agissant dans un cas déterminé, qui donne à l'objet ou au geste toute sa puissance. Une vieille servante de Lize-Seraing (1) nous disait : *Tot çou qui pwète bonheûr, parèt, mossieû, i fât s'ènnè sièrvi tot èsprès sorlon l'îdèye qu'on a : adon, vos polez conpter d'sus* (2). Cette observation s'applique donc également à toutes les amulettes religieuses et laïques, à tous les talismans. Si c'est à votre insu que vous portez l'amulette, elle acquiert une grande force : c'est que l'intention de la personne qui vous en a nanti reste effective, tandis que votre ignorance n'a aucune action en sens contraire.

Le joueur qui veut gagner la grosse partie, touche au bon moment le porte-bonheur dont il s'est muni ; au moment de tirer au sort, le conscrit prend en main son talisman ; s'il est mécréant, sa

(1) Citée ci-dessus, t. I (1893), p. 23.

(2) « Tout ce qui porte bonheur voyez-vous, monsieur, il faut s'en servir tout exprès (à dessein), suivant l'idée qu'on a (le but que l'on se propose). Alors, vous pouvez compter dessus (compter sur son pouvoir.) »

mère aura cousu, en cachette dans la doublure de son vêtement, la *ham'lète* de rigueur (1). Toute la théorie plus ou moins consciente des amulettes est résumée dans ces trois faits.

Inutile de donner ici une nomenclature des amulettes : trèfle à quatre feuilles, clou de la noix, pièce de monnaie trouée, dent de herse, etc., etc. En Ardenne on apprécie beaucoup la peau du front d'un jeune loup.

On s'immunise encore, dit le peuple, en buvant, au saut du lit, « de l'eau bénite contre les *macrales* ». Cette idée de boire de l'eau bénite pour se sanctifier est assez rationnelle, dès qu'on croit à la sainteté de cette eau. Mais le peuple a poussé sa foi très loin. On raconte partout cette histoire d'un paroissien qui, se croyant possédé, avait avalé un grand verre d'eau bénite ; ne se sentant pas soulagé, il en parle à un camarade qni lui dit : « Et bien, fais-toi administrer un lavement de la même eau. Le diable sera pris entre deux feux, et il faudra qu'il saute ! » Ce conte est maintenant raconté en facétie par les esprits-forts ; il n'y a pas de raison pour que le moyen en question n'ait été autrefois employé très sérieusement.

Dans plusieurs régions, on dit encore : Pour n'avoir rien à craindre des sorcières, il faut savoir dire ses paters à rebours. Cette capacité est parfois la caractéristique des magiciens. Similia, similibus curantur.

Une chance heureuse pour le voyageur est de porter à son insu l'un de ses bas à l'envers. Il n'est pas de sortilège qui prévaut contre cet effet du hasard (2).

Sur les chemins, la nuit, la lumière écarte les mauvais esprits. C'est pourquoi beaucoup de vieux campagnards n'iraient pas faire une course sans prendre avec eux une lampe portative, *ine lanpe a veûle.*

Le sel joue un grand rôle dans la croyance à la sorcellerie. Les sorcières sont adversaires du sel. Le sel les écarte. La première chose qu'on transporte dans un nouveau logis, c'est, avec l'eau bénite, une pincée de sel. C'est dans le même but, disent les paysans, qu'on en met sur la langue des enfants au baptême, qu'il est d'usage d'en donner aux veaux dès les premiers moments de la naissance et que, du moins à Liége, on en sème quelques grains dans les langes d'un nouveau-né. Aux yeux de certaines personnes, l'eau bénite tire une grande part de son pouvoir, du sel qu'on y a versé. La nuit de Noël,

(1) Sur *li ham'lète*, voy. ci-dessus, t. III (1895), p. 28-29.
(2) Rouveroy, *le Petit bossu*.

on entoure la maison d'une traînée d'eau, un peu avant minuit : cette eau se trouvant bénie naturellement à l'heure de la naissance du Christ, possède des vertus spéciales contre les sorcières et la trace en restera sûrement ([1]).

Pour préserver un enfant des maléfices, on le fait passer entre les rais d'une roue de charrette ; l'opération doit se faire le jour où l'enfant va entrer dans l'âge de raison, c'est-à-dire le jour où il atteint la septième année (Moha, *Wallonia*, III, 15). Quand elles voyaient, devant la maison du charron, un essieu muni de ses deux roues, les ménagères faisaient passer leurs enfants par dessous l'essieu *po les àswâdjî des mâvas sôrts* « pour les garantir contre les mauvais sorts » (Houtain-St-Siméon). Dans les deux cas, il fallait que l'on eût affaire à des attirails ayant déjà servi.

L'emploi des amulettes est particulièrement usité en vue de défendre l'entrée du logis. Dans ce but, on dispose l'objet au-dessus de la porte d'entrée. C'est ainsi qu'autrefois, dans tout le pays de Liége, on clouait, la croix en bas, un *aidan* de St-Lambert, sorte de monnaie (Hock, 285). A Milmort, on disposait des briques en croix l'une sur l'autre. On suspend une cruche en grès contenant de l'eau bénite et quelques brindilles de bois bénit (Entre-Sambre-et-Meuse : *Wallonia*, I, 105). On place un bout du coton ciré que le curé a bénit à l'église le jour de la Purification ; ce bout de coton est disposé en croix (Gembloux : *Wallonia*, I, 106; Pays de Namur) ; il est tourné en spirale et cloué dans cette forme (Ferrières : M. Jules Leroy) ; il est disposé en croix équilatérale avec les pointes tournées en spirale dans le même sens (Vaux-Borset) ; on colle les *nûles* reçues, grandes hosties que les enfants distribuent comme étrennes, contre pourboire, durant la matinée du Jour de l'an (Liége, *Wallonia*, IV, 5). On cloue des *clâs d'sîtche*, « des clous de siège » : ce sont les clous empruntés à quelque vieille planche inférieure d'un cercueil ; les fossoyeurs recueillent, paraît-il, ces vieux bois et vendent les clous (Ardennes). Un clou de fer à cheval, trouvé inopinément dans la rue, doit également être cloué au-dessus de la porte (Liége). Au même endroit, on suspend encore un bouquet de millepertuis cueilli la veille de la Saint-Jean et qui a été passé au feu (Milmort) ou séché à la chaleur de l'âtre (Wihogne). Un plan de camomille vulgaire peut servir de la même façon, cueilli le jour de la Purification (Fexhe-Slins).

La terre de cimetière est également un préservatif réputé : c'est cette terre qui doit remplir la fosse et que le prêtre asperge d'eau bénite en même temps que le cercueil au cours des dernières prières.

(1) Ce même procédé est employé pour écarter les souris : Hock, *Croy. et rem.*, p. 197.

Il est très difficile de la recueillir, parce qu'elle doit être prise en cachette, avant d'être réintégrée dans la fosse [1]. Dans certains villages, elle passe en héritage, on la prête aux voisins [2]. Contre les sorcières, elle est employée de diverses manières. On la met dans un petit sachet qu'on suspend au-dessus de la porte d'entrée des habitations ou dans une petite boîte qu'on enterre sous la pierre du seuil [3]; on en introduit dans la serrure de la porte comme on fait aussi avec un clou du cierge pascal [4]; quand on sait qu'une personne suspecte doit venir, on en dépose un peu sur le seuil : cela suffit à l'écarter si elle est sorcière [5]. Pour faire un talisman infaillible contre les sorcières, il faut faire prendre par une jeune fille pure (c'est-à-dire vierge) un peu de cette terre dans trois cimetières différents ; la mettre dans un petit sac de toile, avec un clou de fer à cheval trouvé, du sel et de l'eau bénite. Le sac est enfoui sous la pierre du seuil (Liége).

Si vous dressez derrière la porte un balai tête en l'air (Liége) ou deux balais en croix (Hainaut) ou deux bâtons croisés (Entre-Sambre-et-Meuse) aucune sorcière ne pourra pénétrer dans la maison. Dans toute la Wallonie, le balai couché en travers de l'entrée de la maison, est une barrière que les sorcières ne chercheront jamais à franchir. M. Body raconte (*Wallonia* IX, 278) qu'excursionnant avec un ami aux bords de l'Amblève, il logea dans une ferme; tôt levés, descendant avant que la fermière ne fût levée, ils trébuchèrent dans l'escalier sur des manches à balais que cette femme avait disposés là, afin que les sorciers ne vinsent pas la trouver pendant la nuit.

Pour empêcher une sorcière d'entrer dans la maison où elle a accès, on trace à son intention une croix à la craie ou avec de l'eau bénite, ou avec *del tûle* « de la sanguine » sur le seuil ou au-dessus de la porte d'entrée (Hesbaye ; Hautes-Fagnes). A Liége, on recommande la croix faite avec du beurre au-dessus de la porte.

En ville, chez les gens qui habitent des appartements il est d'usage de faire une croix à la craie sous le paillasson, d'y placer une feuille de buis bénit, d'y jeter quelques gouttes d'eau bénite.

Quand une personne suspecte a accès dans une maison, pour s'en défaire, il faut, un peu avant son heure, tracer en l'air des croix obliques, dites *creûs dè diale*, en français croix de Saint-André

(1) Sur un autre emploi magique de la terre du cimetière, voy. *Wallonia*, VI (1898) p. 83 et suiv.

(2-3) Ferrières, Ardenne. Communications de M. Jules Leroy.

(4) Marbais, Hainaut. A. Harou, dans *la Tradition*, 1903, p. 129

(5) Jules Lemoine, *loc. cit.*

(Vottem). Ou répandre un peu de cire de la chandelle qui a été bénite le jour de la Chandeleur (Filot). Ou mettre le pain sur la table en sorte que la partie entamée soit en l'air : dès que la sorcière, le voit, elle fait brusquement demi-tour (Couvin).

Si, le soir, la porte s'entrouve, ne manquez pas de dire : *Intrez, si c' n'est nî l' diâle* (Nivelles). Et si l'on frappe de votre porte, répondez de même : « Entrez, et dites Jésus » (Liége, Hock). Il est certain que dans ces conditions, le nouvel arrivant ne pourra pas vous nuire.

Si, enfin, malgré tant de précaution minutieuses, il s'introduit chez vous quelque sorcière malfaisante, il importera de la réduire à l'impuissance par l'un des multiples procédés que nous signalerons plus loin.

Le paysan n'a pas seulement à protéger sa famille et lui-même. Il doit aussi songer aux animaux domestiques. Le bétail de la ferme est l'objet d'une attention particulière que le folklore révèle.

Le premier jour de mai, on suspend aux portes des étables des branche d'aune destinées à préserver toute l'année les bestiaux des sortilèges (Ardennes). Pour écarter les oiseaux de proie des fermes, on en cloue un quelconque, ailes ouvertes, sur la porte d'entrée de la grange ou de l'étable : il sert d'exemple aux autres. Ce moyen est aussi, dit-on à présent, excellent contre les maléfices, surtout s'il s'agit d'une chouette, d'une pie, d'un hibou, d'une chauve-souris, tous animaux familiers aux sorcières.

Une dent de herse trouvée par hasard et prise sans qu'on vous voie, vous servira d'excellente amulette, surtout pour le bétail : vous la suspendrez au plafond de l'étable, juste au-dessus des bêtes.

Quand un paysan trouve un rognon de silex perforé [ailleurs, une pierre de grès trouée], il a soin de suspendre cet objet au beau milieu de son étable ; on croit que cette pierre arrête les mauvais sorts, qui restent dans les trous de la pierre et ne font aucun mal aux bestiaux (1). A Ferrières on pend au-dessus de la porte d'entrée de l'étable, ou *â sina* au-dessus de l'échine des bêtes, des pierres trouées, qu'on doit avoir trouvées par hasard, sans avoir cherché après (2) ; on les suspend aussi au-dessus des portes à l'intérieur : les sorcières sont obligées de passer au travers (3). A Lincé, la pierre trouée est suspendue dans l'étable : la sorcière passe

(1) Rouveroy, le *Petit bossu*, 7e éd. Liége, 1864, p. 89 ou 102. — Hock, *Croyances et Remèdes populaires au pays de Liége*, 3e éd. Liége 1888, p. 264.

(2-3) Communications de MM. Jules Leroy et Julien Tromme.

et repasse dans le trou et ne peut plus atteindre les animaux (1). Dans quelques localités de l'arrondissement de Charleroi, on suspend dans les étables des pierres trouées qui ont la propriété d'éloigner les sorcières (2). Même région : on trouve dans les chemins, surtout près des sablonnières des pierres roulées percées d'un trou naturellement ; réunies en chapelet et suspendues aux greniers ou dans les étables, elles ont le pouvoir d'annihiler la puissance des sorcières (3). Même région : à défaut de la pierre de silex ou de grès, on emploie dans le même but une pièce de monnaie trouée (4). En Hesbaye, la pierre trouée écarte aussi le cauchemar : on la suspend dans ce but au-dessus de son lit (5). Suivant la règle, le talisman qui a été *trouvé* par hasard est le plus précieux ; cependant, de divers endroits, on signale que les cantonniers vendent des silex perforés ou des grès troués, recherchés dans les tas de pierres qu'ils sont chargés de casser et de répandre sur les routes publiques.

Lorsqu'un fermier fait l'acquisition d'un cheval, d'une vache, d'un porc, etc., il craint que cet animal n'apporte un sortilège qui infecterait l'étable. Il se livre alors à diverses cérémonies préservatives.

Dès que l'achat est conclu, le fermier fait en cachette une croix avec le pouce sur l'échine de la bête (6) ; il la fait sortir de l'étable à reculons (7). Certaines personnes disent que ces moyens sont utiles pour que l'animal marche bien durant le trajet, ou « pour qu'il profite » ; mais ce ne sont là que des feintes, ou des rationalisations récentes.

Aussitôt de retour, le fermier donne à l'animal de l'eau bénite (8). A l'entrée de l'étable, on crache devant lui (9). On le fait entrer à reculons, en le faisant passer sur une pièce de monnaie posée sur le seuil (Omal, Fumal, Rocour) ; on lui frotte la patte gauche avec la pièce (Condroz) ; on lui tourne la pièce autour du front (Wavre, Jodoigne, Trembleur, Stavelot, Vottem) ; en même temps, on lui jette de l'eau bénite sur le front (Beaufays). La pièce de monnaie doit

(1) Communic. de M. Sluse.

(2) *Documents et Rapports de la Societe paléontologique de Charleroi*, V, 66 ; voy. aussi *id.* VI, 466.

(3) Jules Lemoine, *loc. cit.* p. 23.

(4) Louis Loiseau, dans *Wallonia*, I, 106.

(5) Grenson dans *Bull. de la Soc. lièg. de littér. wall.* 12e année 1868 p. 74

(6) Hock, *Croy. et rem.* p. 286.

(7-8) Lincé. Communication de M. Fern. Sluse.

(9) Ferrières. Communic. de M. Leroy

être ensuite donnée au premier mendiant qui se présentera (Partout).

[Nous devons remarquer que l'usage de faire sortir, de faire entrer l'animal à reculons repose sur une idée indépendante des maléfices, et qui est encore parfois accusée, du reste, par les opérateurs. Le peuple a remarqué que les animaux que l'on donne ou que l'on vend à autrui sont souvent indociles à suivre leur nouveau maître ; que les chiens et les chats, par exemple, ont une tendance à s'enfuir pour retourner en leur ancien logis. C'est alors, aux yeux du peuple, qu'ils connaissent les chemins et même, puisqu'on les emporte, du moins les chats, dans des paniers étroits (paniers à pigeons, ou *banstês*, paniers des ménagères), que ces animaux devinent, sentent les routes. Pour désorienter les chats et les chiens, on leur fait faire le trajet la tête en avant dans leurs paniers. C'est en vertu d'un raisonnement analogue qu'on fait sortir et entrer à reculons l'animal qu'on achète.]

Lorsqu'on parle des sorcières, ou d'une personne réputée sorcière, il faut éviter de dire son nom, sans quoi elle aurait barre sur vous. Leur nom les appelle, *leû no les houque*, dit le peuple du pays de Liége (1). Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on explique qu'il faut éviter de les citer parce que, en les faisant connaître, vous risquez de les faire traduire en justice : de là leur ire. Quoi qu'il en soit, on est d'accord pour dire qu'il y a danger à prononcer le nom des personnes qui « font avec le Mauvais ». On emploie alors des formules : « celle qui fait le mal », « la belle », « la mauvaise femme », *li mâle djins,* « le mauvais esprit », ou quelque surnom imaginé en famille et qui n'est pas connu au dehors.

On sait (ci-dessus t. VI, 82-83) que les sorcières confondent les noms des jours de la semaine, ne se souvenant que du vendredi, jour de leurs danses ; ce jour elles le considèrent comme le dimanche, et changent en conséquence, dès leur initiation, le nom des autres jours. Ce fait a dicté un moyen de détourner l'attention occulte des sorcières quand on parle d'elles. On doit, au début du discours, nommer le jour courant; par exemple *c'est hoûye* (aujourd'hui) *mârdi* (Ferrières, Liége), ou bien *nos estans hoûy mârdi ; qui l'bon Diu nos préserve* (Hesbaye). A Braine-le-Comte, quand on va parler de sorciers ou de sorcières, on évite les maléfices en prononçant préalablement cette formule (par exemple le lundi) : « Aujourd'hui lundi, demain mardi, après demain mercredi-*Saint.* » En général, dans la nuit du vendredi, il y a danger à « faire chanter les oreilles » des sorcières.

(1) On se rappelle (voir ci-dessus p. 43) que l'occultation du nom des nouveaux-nés est un des moyens employés pour les préserver des maléfices.

Quand on est en présence de la sorcière, pour se garantir de tout maléfice, on retourne sa poche (Ardennes) ou son bonnet (Pays de Herve) ; on dit trois fois en se frappant la poitrine : *et verbum caro factum est et habitavit in nobis* (Laroche. FELLER) ; on dit en se frappant la poitrine : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa* (Stavelot, DETRIXHE). Tout cela doit se faire en cachette.

En pareil cas, pour réduire la sorcière à l'impuissance, on fait, aux environs de Liége, un geste particulier qui consiste à introduire le pouce entre l'index et le majeur puis à fermer la main : c'est le geste bien connu de la figue, signe de l'énergie féminine. Parfois aussi on se contente de plier le pouce sous la paume et de fermer la main : c'est ce qui se dit *prinde li pôce ès tansê di s'main* (1). Il est clair que ces gestes acquièrent d'autant plus de force s'ils sont faits des deux mains. Ils sont éminemment vexants, surtout le premier. Maintenant que la foi s'en va, le geste de la figue est souvent employé dans le bas peuple, soit pour faire discrètement une proposition spéciale, soit pour insulter une femme ; il est même usité, de la part des petits garçons, à l'adresse des fillettes qui en sont offusquées et furieuses, y voyant plutôt, du reste, une figuration d'ordre masculin.

Le caractère blessant de ces gestes fait considérer comme dangereux leur usage contre les sorcières : il faut, en effet, éviter de vexer les males gens, qui savent toujours se venger. Aussi les vieillards conseillent de faire ces gestes en cachette.

Le geste de croiser les pouces des mains jointes pendant la prière passe aussi, aux yeux de certaines personnes, comme un préservatif contre les maléfices.

Le signe de la croix dirigé contre les sorcières doit être fait à trois reprises différentes (*Wallonia*, V, 46). Il devient plus puissant, si vous avez préalablement trempé le doigt dans l'eau bénite, ou touché du sel — ou, à défaut de sel, mouillé le doigt avec de la salive (2).

On empêche encore l'action des sorcières en marchant sur leurs pas (Liége).

Lorsque vous voyez venir à vous une personne que vous savez ou que vous croyez être sorcière, il faut brandir le balai : elle devra danser ou partir. Si vous lui jetez de l'eau bénite, si vous allumez le cierge pascal, si vous brandissez un scapulaire ou le christ, ou une image, une statuette religieuse, elle vous demandera en grâce de cesser

(1) DELARGE, dans *Annuaire de la Soc. liég. de litt. wall.*, 1868, p 82.
(2) Pays de Dinant. Conté par M. Jaz.

ou de l'autoriser à partir. Si vous touchez ou déplacez un de ces objets, elle se lèvera et sortira précipitamment. Il en sera de même si vous touchez ostensiblement un morceau de fer, si vous crachez par terre devant elle, si vous mettez la salière sur la table.

Pour *esbârer* « interloquer » la sorcière, et la réduire à l'impuissance, il faut lui dire à brûle pourpoint : *Nos èstans hoûy vinrdi* « nous sommes aujourd'hui vendredi » (Huy) : vendredi est le « jour des *macrales* ». Ou bien il faut lui dire brusquement en la regardant bien droit dans les yeux : « Je sais qui vous êtes, je connais votre numéro ; » sur ce mot, elle est *esbârêye*, elle balbutie, elle marmotte et s'en va. — Ces paroles sont à rapprocher du fameux cri que les gamins lancent aux masques de Carnaval : *il èst riknohou* « il est reconnu ! » L'idée d'être découvert en leur feinte est de nature à vexer les masques ; mais les enfants qui poussent ce cri le font peut-être autant pour se donner quelque assurance que pour ennuyer autrui.

(*A suivre.*) OSCAR COLSON.



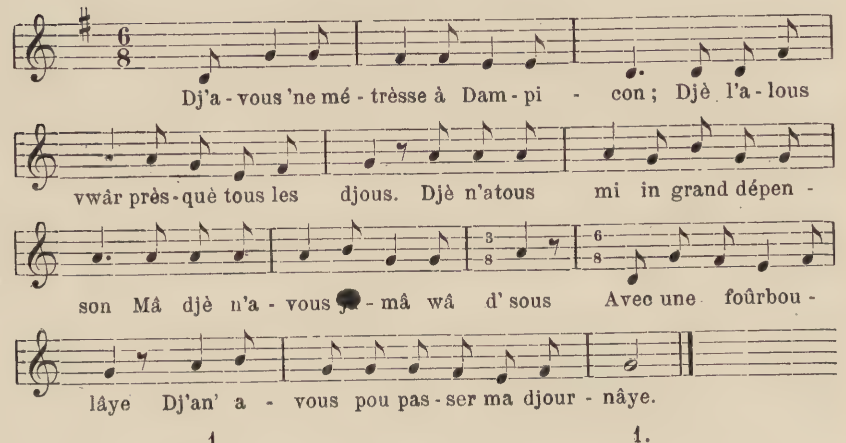


Chansons populaires

Recueillies à Prouvy-Jamoigne et à Vonêche, près Beauraing.

I.

Le fiancé dupé



1.

Dj'avous 'ne métrèsse à Dampicou,
Djè l'alous vwâr prèsquè tous les
[djous.
Djè n'atous mi in grand dépensou,
Mâ djè n'avous jamâ wâ d' sous.
Avec une foûrboulâye
Dj' an' avous pou passer ma djour-
[nâye.

1.

J'avais une fiancée à Dampicourt,
J'allais la voir presque tous les jours.
Je n'étais pas un grand dépensier,
Mais je n'avais jamais guère de sous.
Avec une *fourboulée* (1)
J'en avais pour passer ma journée.

2.

Quand c'est v'nu l'lundi 't au matin
Dj'â rencontré el gros Martin ;
I m'è dit : Ou c' què t' t'a vas ?
Prends tes solèys et s' les mèt' zous
Ca t'es bin assûrây [t' bras,
Què ta métrèsse ès' va mariyây.

2.

Quand c'est venu le lundi tout au
J'ai rencontré le gros Martin ; [matin
Il m'a dit : Où vas-tu ?
Prends tes souliers et mets-les sous
Car tu es bien assuré [ton bras,
Que ta fiancée va se marier.

(1) Plat de pommes de terre cuites à l'eau.

3.

Quand dj'â v'nu sus l' Haut-des-Pos-
Dj'â, dj'â, oyè dôs viyolons [sons
Is s' an' alint et règningnint
Et s' m'avant dit : Boudjou, cousin !
Entrèy a la mâjon
V' ârèz 'ne boune trantche èd' djam- [*bon !*

3.

Quand je suis arrivé sur le... *(lieu-dit)*
J'ai, j'ai (²) entendu deux violons ;
Ils s'en allaient et... *(onomalopée)*
Et m'ont dit : Bonjour, cousin !
Entrez à la maison
Vous aurez une bonne tranche de [jambon.

4.

Is m'ant fâ assîr au culot
Et s' m'ant aporté don magot
Ele m'erwâtout, djè la r'wâtous
Ele soupirout, djè soupirous
Dj'avous l' gordjon si dèbrôlày
Qui dj' n'a savous pus avalây.

4.

Ils (³) m'ont fait asseoir près de l'âtre,
Et *si* m'ont apporté du *magot* (⁴)
Elle me regardait, je la regardais ;
Elle soupirait, je soupirais.
J'avais la gorge si barbouillée
Que je n'en savais plus avaler.

5.

Is m'avant mouné dansi
Mâs dj' n' avous pont d' sous pou
Avu mes gros solèys [*payi.*
Djwindus au cou coume des colèys,
Dj'â dit qu' ç'atout la faute don [*kerây*
Què ma mètresse atout mariyâye.

5.

Ils m'ont mené danser
Mais je n'avais pas d'argent pour
Avec mes deux souliers [payer
Joints au cou comme des cols,
J'ai dit que c'était la faute du curé
Que ma fiancée était mariée.

6.

Is m'avant mouné coutchi sus l' fon
Pou don soumèy diè nn'avous pont.
Is s'avant v'nu coutchi d'lez mi
Is n'ant cessé qu' dè s' dèbarbouyi (¹)
Dj'â, dj'â bin' oyi a-z-ô dijây
Què ma mètresse atout maryâye.

6.

Ils m'ont mené coucher sur le foin,
Pour du sommeil je n'en avais point.
Ils sont venus se coucher près de moi,
Ils n'ont fait que se remuer.
J'ai bien entendu à leur conversation
Que ma fiancée était mariée.

Cette chanson, qui m'a été chantée par J.-J. Marchal, lequel l'a apprise dans le pays de Dampicourt, a été longtemps populaire à Prouvy. Elle est fort ancienne. On trouve quelques vers d'une pièce analogue dans Oberlin, *Essai sur le Patois lorrain des environs du Comté du Ban de la Roche.* In-12. Strasbourg, 1775. Page 156. On chante encore cette chanson par-ci, par-là dans les Vosges. Jouve, dans ses *Chansons Vosgiennes*, (in-8°, Epinal, 1876) donne le texte de Gérardmer (p. 51 et 52). De Puymaigre en donne encore deux variantes et il y en a peut-être d'autres ailleurs.

(1) Var. *m' dègugni*, « me cogner ».

(2) Cette répétition est, aux yeux du chanteur, nécessitée par la musique. On voit un autre exemple au couplet 6°.

(3) Les gens de la maison.

(4) *Magot*, terme facétieux pour désigner « l'estomac ». Ici, par une figure hardie, le mot désigne ce qu'on y introduit, la nourriture.

II.

Jésus-Christ s'habille en pauvre



Jésus-Christ s'habille en pauvre : « Faites-moi la charité
Des miettes de votre table, je ferai bien mon dîner ».

— « Les miettes de notre table, les chiens les mangeront bien :
» Ils nous rapportent des lièvres et toi tu ne rapportes rien.

— » Madame, qui êtes en fenêtre, faites-moi la charité.
— » Ah ! montez, montez bon pauvre, un bon souper vous trouverez ».

Après qu'ils eurent soupé, il demande à se coucher
« Ah ! montez, montez bon pauvre, un bon lit frais vous trouverez ».

Comme ils montaient les degrés, trois beaux anges les éclairaient
« Ah ! ne craignez rien, madame, c'est la lune qui paraît.

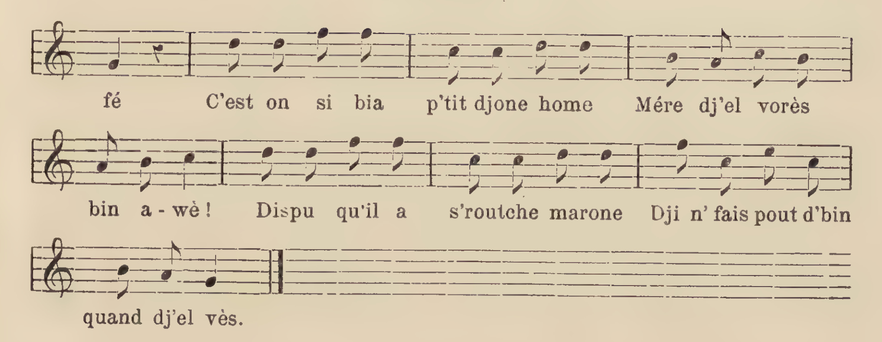
« Madame, dans trois jours, vous mourrez ; en paradis vous irez
Et votre mari, madame en enfer ira brûler.

Chanté par ma mère. Prouvy.

III.

L'Madelone





1.	1,
Dji vorès bin, ma mère,	Je voudrais bien, ma mère,
Dji vorès bin m' mariè;	Je voudrais bien me marier;
Avu mi p'tit conpère,	Avec mon petit compère,
Mais dji n' sais comint fé.	Mais je ne sais comment faire.
C'est on si bia p'tit djone home!	C'est un si beau petit jeune homme!
Mère, dj'el vorès bin awè...	Mère, je voudrais bien l'avoir...
Dispu qu'il a s' routche marone	Depuis qu'il a sa culotte rouge
Dji n' fais pout d' bin quand dj'el [vès!	Je ne fais plus de bien quand je le vois!
2.	2.
— « *Est-ce po ses routches marones*	— « Est-ce pour ses pantalons rouges
Qu' vos vorez s' conpère-là?	Que vous voudriez ce compere-là?
Ca po-z-awè on' home	Car, pour avoir un homme,
V's astoz trop djône po ça.	Vous êtes trop jeune pour cela.
Vos n'astoz dja qu'one marraye	Vous n'êtes encore qu'une femmelette
Vos causoz dja d'vos mariè.	Vous parlez déjà de vous marier.
Sondjoz à gangni vos hades :	Pensez à gagner vos hardes :
Vola c' qui vos d'voz pinsè.	Voilà ce que vous devez penser.
3.	3.
» *Vos n' savoz nin fè l' soupe,*	» Vous ne savez pas faire la soupe,
Vos n' savoz nin filè,	Vous ne savez pas filer
Ni lin, ni tchène, ni stoupe,	Ni lin, ni chanvre, ni étoupe,
Qui vos pôrloz dja d'vos mariè.	Et vous parlez déjà de vous marier.
Vos n' savez nin seul'mint Mad'lone	Vous ne savez pas seulement, Ma-[delone,
Rakeude in boton a s' marone.	Recoudre un bouton à sa culotte.
Ainsi, a qwè voloz pinsè	Dès lors, à quoi pensez-vous
Quand vos pôrloz d'vos mariè.	Quand vous parlez de vous marier.
4.	4.
Il est co tinps, ma mère,	Il est encore temps, ma mère,
D'aprinde a fè tot çola :	D'apprendre à faire tout cela.
Ah! si d'javès m' conpère,	Ah! si j'avais mon compère,
C'est la l' moins d' mes embaras.	C'est là le moindre de mes embarras.

I fait tot c' qui put po m' plaire.
Tos les djous, i gangne deûs skèlins.
Ah! dji n' saurès dire li contraire :
Avou li, dji vikrès fwart bin!

Il fait tout ce qu'il faut pour me plaire,
Chaque jour, il gagne deux escalins.
Ah! je ne saurais dire le contraire :
Avec lui, je vivrai fort bien!

5.

— Dji vos va scrire, mi fèye,
Qu'i gangne deûs skelins par djoû.
A c'te heûre, li grain est tchêr :
Ci n'est nin, ma fwè, trop po tot.
Vos n' savoz qui dins l' manatche,
I manque çoci, i manque çola.
Ratindoz, m' fèye, soyoz satche :
Vos auroz aute tchôse qui ça.

5.

— Je vais vous écrire, ma fille,
Qu'il gagne deux escalins par jour.
Maintenant, le grain est cher :
Ce n'est pas, ma foi, trop pour tout.
Vous ne savez que dans le ménage
Il manque ceci, il manque celà.
Attendez, ma fille, soyez sage :
Vous avez autre chose que celà.

6.

— Dji n' saurès pus ratinde :
Là, i m' faut Djan-Francwès!
I n'a ni cinse, ni rinte,
Dj'el vous bin tèl qu'il est.
Hèyêr al nute, estant stanpé sus [l' uche,
Tot en s' balançant, i m'a dit
Qui s' feume qu'i falèt qui dji fuche,
Et bin, mi, dj' li ai dit qu'oyi!

6.

— Je ne saurais plus attendre,
Là, il me faut Jean-François!
Il n'a ni ferme, ni vente,
Je le veux bien tel qu'il est.
Hier soir, étant campé sur le seuil,
En se dandinant, il m'a dit :
Qu'il fallait que je fusse sa femme,
Et bien, moi, je lui ai dit que oui!

7.

— Ah! taijoz-vos, mi fèye,
Tos vos contes mi frint bin rire.
Aloz houkî voss conpère,
Dijoz-lî qu'i vègne droci.
Et mi dj'îrai houki vosse pére,
Et puis tot çola s'ret dit. »

7.

— Ah! Taisez-vous, ma fille,
Tous vos contes me feraient bien rire.
Allez appeler votre compère,
Dites-lui qu'il vienne ici.
Et moi, j'irai appeler votre père,
Et puis tout sera dit ».

Chanté par Mme J. Remacle-Dussaucy, Vonêche.

Lucien ROGER,
Instituteur communal, Vonêche.





Les albums de George Delaw

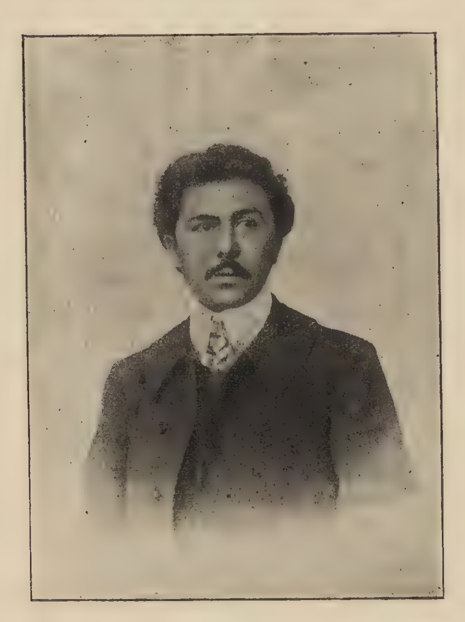
Les lecteurs de *Wallonia* ont eu plusieurs fois déjà, et tout récemment encore, l'occasion d'apprécier l'art si délicatement savoureux et si sincèrement, si spontanément original de notre compatriote wallon George Delaw. Ils le connaissent par ses notes de vacances en Ardenne, par ces pages familières où son talent gracieux en même temps que robuste, et doublement évocateur, de dessinateur et d'écrivain, s'atteste dans ce qu'il a de plus grave et de plus intime.

Ils trouveront un Delaw plus riant, moins sévèrement nostalgique dans les albums que ce verveux artiste, si supérieur à la plupart des caricaturistes de l'heure présente, orne des prestiges de sa fantaisie et dont il rehausse les croquis des sourires floraux de la couleur.

Le nombre s'accroît, chaque année, des volumes, pleins d'art primesautier, que son génie infiniment inventif et spirituel composa pour la joie des petits, et qui charment tout autant les grands, les amusent et les font souvent penser. Les deux premiers disaient — avec quelle malicieuse bonne humeur ! — les vicissitudes de la vie de collège dans une petite ville, et s'intitulaient *la première année d'études d'Isidore Torticole* et *les Mille et un tours de Placide Serpolet* ; puis l'alerte crayon de M. Delaw parait de ses trouvailles le plaisant récit des *Aventures de Til l'Espiègle*. Il créait ensuite, de toutes pièces, son ravissant cahier des *Contes de nourrice et Histoires de brigands*, dont le texte aussi bien que les images prouvent les dons exquis d'un humoriste doublé d'un poète, apte à trouver dans la poussière des intimités anciennes les éléments d'une inspiration dont la sincérité et, pour tout dire, la profondeur, assurent à ses visions je ne sais quelle fraîcheur inconnue.

Au surplus, depuis ses premiers dessins du *Rire* jusqu'à ses grandes pages récentes du *Figaro illustré*, au cours d'une produc-

tion extrêmement touffue, M. Delaw n'a cessé de cultiver avec ferveur les terres fécondes du folklore. La tradition, la légende, le lyrisme oral, candide et secrète fleur de l'esp*r*it des races, toutes les voix de jadis enfin, nous savons, en cette maison de *Wallonia*, de quel cœur religieux il les écoute, et quels subtils conseils de grâce et de beauté elles chuchotent à son oreille attentive. No!re artiste aime les vieilles choses, mais elles le lui rendent bien. A son appel, elles s'animent : elles se font, sous sa main, vivantes et parlantes...



Aussi bien, si les accessoires du décor s'émeuvent à son vouloir, il n'évoque pas avec un moindre bonheur, dans ses dessins, le multiforme paysage des régions natales. Sites d'Ardenne, montueux et tourmentés, ventilés d'air salubre, rivières sinueuses où la colonnade des peupliers se mire dans un reflet de ciel, bourgades proprettes, aux perspectives plaisamment désordonnées, vallons étroits, ruines abruptes et pathétiques, lisières de forêts, grand'routes, arbres aux silhouettes humaines, clochers qui ressemblent à de petits vieux loustics, toute une contrée saine, vivace, éveillée, laborieuse et cordiale, revit fortement dans les nombreux croquis semés au long des pages, et qui n'ont pourtant d'autre prétention que d'encadrer une farce d'écolier, une bluette féerique ou la musique d'une ronde d'enfants...

Les rondes d'enfants ! il se devait d'exprimer, en des interprétations nettement divinatrices, leur indicible charme archaïque. Il s'y est appliqué avec la compréhension native, si pure, si exempte d'artifice littéraire qui le caractérise et l'apparente fréquemment, pour nous, à quelqu'un de ces anonymes esprits en lesquels se cristallisa, sous sa radieuse parure en perles de rosée, la poésie éclose, dans les époques de simplicité, au tréfonds même de l'âme populaire.

Deux autres albums marquent à cet égard sa délicate maitrise. Le choix de leurs titres est déjà savoureux : *Voyez comme on danse* et *Sonnez les Matines*. Le dernier vient de paraître à Paris chez l'éditeur Sporck. Comme le précédent, il contient, outre de jolis

vers de Mme Edmond Rostand, un choix de chansons harmonisées par M. Gabriel Pierné avec le goût érudit qu'on lui connaît.

Pour notre part, ce sont les dessins de M. Delaw qui nous captivent dans le séduisant recueil nouveau. D'un trait si décisif, si personnel, si élégamment désinvolte qu'on reconnaît un de ses croquis entre mille, il y prodigue les richesses d'une inspiration qui sait indéfiniment se renouveler, et sa science innée de la composition — nourrie aux meilleures sources — s'y joue de la difficulté au point de la laisser ignorer, de faire croire au badinage espiègle de quelque lutin voué à l'imagerie.

Nous y retrouvons, à la faveur des rondes assemblées, ses décors compliqués, naïfs et spirituels, ses personnages expressifs et sommaires, et tout cela s'agite en une féerie délicieusement bariolée, tout cela s'impose à notre mémoire par cent détails précis, ingénieux et suggestifs, dont chacun est le signe d'une personnalité opulente et franche.

....Descendant la côte qui les ramène au village, voici les trois fillettes qui n'iront plus au bois, et voici, défilant entre leurs concitoyens ébaubis, devant la classique Hotellerie du Grand Monarque, les couples falots de la noce de Cadet Rousselle. Il pleut, bergère.... et tandis que l'averse secoue les arbres du verger où paissaient les blancs moutons, l'idylle fleurit sous l'ancestral parapluie. Puis c'est la mère Michel qui se lamente, les gardes françaises partant, d'un pas allègre, à l'assaut de la Tour - prends - garde, le Juif-Errant chantant sa complainte, et la chevauchée nocturne des compagnons de la Marjolaine. Et, après vingt autres petits chefs-d'œuvre, l'album — qui s'était ouvert sur l'image du bon Frère Jacques qui s'en court, dans le vent frisquet, sonner matines au moutier voisin — se clôt sur la vision de mon ami Pierrot, pêchant la lune imprudente qui se mirait dans la rivière, à l'ombre d'un peuplier fallacieux.... Toutes ces charmantes inventions sont d'un art minutieux et raffiné, d'une imagination qui ravit par son heureuse fertilité.

Une rare conscience artistique s'avère en ces divers albums que d'aucuns, en raison de la modestie de leur auteur et du public puéril auquel il semble s'adresser de préférence, pourraient tenir pour des œuvres mineures. Ils n'auront pourtant pas à les étudier de bien près pour y constater une dépense de talent, un apport de nouveauté, une vigueur et une sincérité de tempérament, une sûreté d'exécution, bref, un ensemble de dons précieux que pourrait envier plus d'un « cher maître » dont le nom flamboie à la cimaise des musées.

Charles DELCHEVALERIE

Bibliographie

La première année de collège d'Isidore Torticole. Texte et dessins par George DELAW. — 1 vol. cartonné, in-4° (24 c^m. × 32), 76 p. Illustrations en couleurs. — Paris, Juven, s. d. [1900] Prix : 5 francs.

Les mille et un tours de Placide Serpolet. Nouvelles scènes de la vie de collège. Par George DELAW. — 1 vol. cartonné, in-4° (24 c^m. × 32), 76 p. Illustrations en couleurs. -- Paris, Juven, s. d. [1901]. — Prix : 5 francs.

Les aventures de Til l'Espiègle. Texte et dessins de George DELAW. — 1 vol. cartonné, in-4° (24 c^m. × 32), 74 p. Illustrations en couleurs. — Paris, Juven, s. d. [1902]. — Prix 5 francs.

Voyez comme on danse. Chansons de jeu et rondes enfantines. Harmonies de Gabriel PIERNÉ. Images de George DELAW. Préface de Mme Edmond ROSTAND.— 1 vol. cartonné, format oblong (28 c^m. × 24), 42 p. Airs notés, illustrations en couleurs. – Paris, Adrien Sporck, s. d. [1902]. — Prix : 6 francs.

Contes de nourrices et Histoires de brigands [textes et dessins] par George DELAW. Accompagnés de Berceuses harmonisées par Vincent D'INDY. — 1 vol. cartonné oblong (31 c^m. × 24), 49 p. Airs notés. Illustrations en couleurs. — Paris, Adrien Sporck, s. d. [1903]. — Prix : 7 francs.

Sonnez les matines. — Chanson de jeu et Rondes enfantines. Harmonies de Gabriel Pierné, images de George DELAW, préface de Mme Edmond ROSTAND. — 1 vol. cartonné oblong (28 c^m. × 22.5). Airs notés, illustrations en couleurs. — Paris, Sporck, éditeur, s. d [1904]. — Prix : 6 francs.

O. C.



Documents et Notices

Un Almanach pour 1905. — Quand revient le moment d'acheter un nouvel almanach, le citadin prend un « Illustré » quelconque, et les Wallons, celui des *Qwate-Matîs* : les campagnards ardennais, eux, restent fidèles, qui au Mathieu Laenbergh ou au « Grand Almanach de Liége », qui à « l'Almanach populaire des bons conseils pour l'an de grâce » etc...

J'ai dit les campagnards, je devrais dire la majorité des campagnards, car on trouve, de-ci de-là, des cultivateurs qui s'arrangent un almanach à eux ; et ils ont, comme *Matî*, tout un clan prisant haut leurs prévisions.

Un de ces cultivateurs, un vieux camarade, M. Paul Keip de Priesmont, a bien voulu m'expliquer comment ils s'y prennent : Je transmets la chose aux lecteurs de *Wallonia*, ainsi que les prévisions pour 1905.

Si le contrôle, très facile, leur est favorable, nos lecteurs pourront pendant le cours de leur vie, en se servant de la méthode, se gausser des pronostics de Jules Capré et du Vieux Major.

Les 12 jours compris entre la Noël et la fête des Rois, du 25 décembre au 6 janvier, représentent pour certains croyants les 12 mois de l'année qui suit, et ils les décomposent de la façon suivante :

Le 25 décembre, de minuit à midi, correspond à la première quinzaine de janvier, et de midi à minuit, à la dernière quinzaine de décembre.

Le 26 décembre, à la seconde quinzaine de janvier et à la première de décembre.

Le 27 décembre, à la première quinzaine de février et à la seconde de novembre, et ainsi de suite.

Pendant ces jours, on note la direction de la bise ou du vent, la présence ou l'absence de nuages.

Lorsque la bise (ou le vent) vient du soleil couchant ou du Nord, on indique pour la quinzaine correspondante gelée ou neige.

Les nuages qui marchent dans le sens contraire du vent marquent la pluie ; les gros nuages : l'orage ; deux nuages qui se croisent : pluie ; un nuage qui tourne sur lui-même : orage ; le beau temps : beau temps.

D'où, LES PRÉVISIONS SUIVANTES POUR 1905.

Janvier, première quinzaine : temps plutôt sec, légères pluies. Seconde quinzaine : mouillée.

Février, à peu près la même chose.

Mars, temps changeant : pluie au matin et soleil au soir, et vice-versa. *Walîs d'hiviér* (*nivaye*) *qui n' tinront nin.*

Avril, idem.

Mai, première quinzaine : passable ; seconde quinzaine : temps chaud ; vers le 20 des orages.

Juin, fortes chaleurs et orages.

Juillet, idem.

Août, première quinzaine : pluie. Seconde quinzaine, un peu meilleure, mais mauvaise quand même pour la rentrée des récoltes : *li tinps ni s' sèwrè nin.*

Septembre, première quinzaine : *bone po fé l'aout.* Seconde quinzaine : *gare la gare â cès qui n' l'âront nin fait, is sèront co mouyîs.*

Octobre, première quinzaine : pluie et gelée. Seconde quinzaine : temps sec avec gelées (*des djalîs*) et ondes de neige.

Novembre : pluies (*des pleuves.*)

Décembre : pluie, et sur la fin, gelée et neige. *Joseph Hens.*

Vielsalm, 15 janvier 1905.

Chronique Wallonne

Bibliographie.

LES LIVRES :

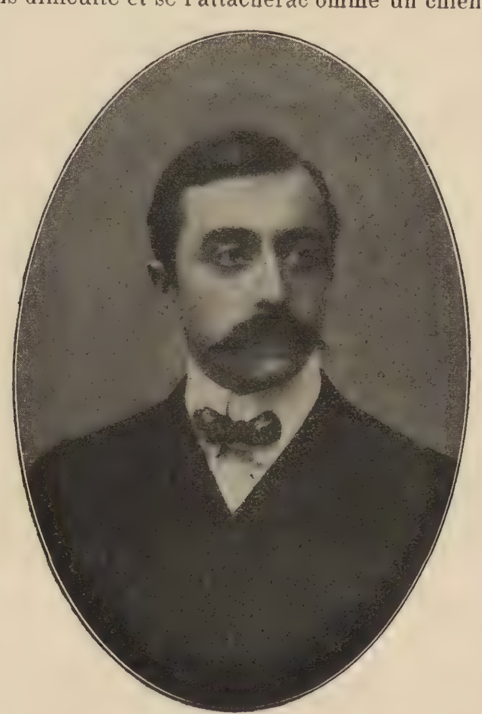
Le cœur de François Remy, roman ; par Edmond Glesener. Un vol. in-8° de 368 p. — Paris, Juven. Prix : 3,50. (1)

En matière de critique, a écrit quelque part Baudelaire, l'écrivain qui est en retard sur ses confrères n'a plus guère d'autre rôle que celui de résumer les débats. Lorsqu'il s'agit d'un livre comme celui que vient de publier M. Edmond Glesener, résumer les débats c'est simplement constater l'éclatant succès de l'ouvrage. A vrai dire, ce succès n'a guère étonné que ceux qui n'avaient pas lu, il y a six ans, le premier roman de l'auteur : *Aristide Truffaut.* Ce livre est loin d'avoir l'ampleur du *Cœur de François Remy*, mais on y trouve cependant déjà extrêmement développées toutes les qualités fondamentales de l'écrivain : une observation très pénétrante et très sûre, un style précis, correct et solide, le don de la vie, l'amour sincère et intelligent de la nature, ainsi qu'une sensibilité très vive dissimulée sous un léger voile d'ironie.

François Remy est le fils d'un modeste artisan comme on en rencontre assez souvent au pays de Liége, un brave homme sans ambition ni malice, qui porte dans le cerveau une petite fleur bleue qui le rend sensible à tous les petits bonheurs que sa main peut toucher et les lui fait exprimer par de

(1) [Nous devons le portrait qui illustre cet article à la bonne obligeance de notre distingué confrère M. Alfred Ruhemann, directeur-fondateur de l'excellente gazette tri-hebdomadaire *Le Jour illustré*, de Bruxelles.]

petites chansons. Chez François, la fleur bleue prend un développement exagéré, sensibilise son cœur à l'excès, en fait un timide et ruine sa volonté. Encore tout enfant, il suffit que deux yeux de fillette se posent avec douceur sur les siens pour conquérir son âme aimante et le rendre inquiet et malheureux. La mort prématurée de ses parents agrandit ce besoin maladif d'affection. Malgré l'intérêt et la sympathie que lui témoigne un ami de son père, qui le recueille et le traite en enfant gâté dans le petit village des Ardennes où il s'est retiré après avoir quitté Liége, François souffre ; il souffre d'avoir abandonné sa ville natale, il souffre de ne pas connaître l'amour, il souffre surtout de porter trop de rêves dans son faible cerveau. Aussi quand une jeune fille voudra bien s'arrêter pour l'écouter, elle le subjuguera sans difficulté et se l'attacherac omme un chien fidèle. Pour la suivre, François abandonnera l'existence tranquille que lui assure son protecteur, il deviendra un vannier ambulant, il vivra au jour le jour dans une maringote entre un vieillard acariâtre, paresseux et rapace et un jeune vaurien doublé d'un Roger Bontemps et d'une bête de proie.



Ceci est la trame du roman, le fil conducteur, la partie sentimentale. Mais il y a aussi une partie pittoresque et poétique qui étoffe le sujet, le prolonge et donne à l'œuvre une magistrale envergure. M. Glesener a décrit avec une précision méticuleuse les mœurs des petites gens de la Wallonie, et de la roulotte qui trimbale les mélancoliques amours de François Remy il a fait un observatoire où il s'est installé pour peindre la terre wallonne sous tous ses aspects. Quand il entre dans un intérieur, rien n'échappe à la perspicacité de son regard. Il voit tous les objets qui s'y trouvent et fixe la valeur de chacun d'eux par rapport à leur propriétaire. Puis il analyse celui-ci. Il le fait aller et venir, il le fait parler. Et l'âme se découvre, le caractère se dessine, la personnalité apparaît liée aux choses qui l'entourent, enveloppée de son atmosphère naturelle. Il ne cherche pas à faire de la poésie ; elle naît d'elle-même sous l'influence de la sincérité et de l'exactitude qui président toujours aux descriptions. La même conscience s'observe dans la peinture des

paysages. L'Ardenne, le Condroz, la Hesbaye, tous les endroits que la roulotte parcourt se montrent toujours avec les lignes et les couleurs qu'ils revêtent suivant les heures et les saisons. Toujours et partout les battements du cœur de la terre répondent aux battements du cœur des personnages.

Le roman de M. Glesener est une fresque, peinte non pas à larges traits, mais par touches menues, ce qui ne l'empêche pas de revêtir un caractère de réelle grandeur. Cela provient de ce que l'art de la composition n'a pas de secret pour l'écrivain. Lorsqu'il dessine la moindre scène, son œil reste fixé sur l'ensemble du sujet. Il ne s'égare point et ne s'embrouille pas dans la multiplicité des détails. Chacun de ceux-ci est à sa place, il a sa raison d'être, il projette de la lumière ou accentue une impression. Le père Lombard, pour ne citer qu'un exemple, ne profère pas une parole, ne fait pas un geste qui ne précise sa nature de vieux rusé et de vieux ladre. Quant aux épisodes qui se greffent sur le sujet principal, aucun ne fait l'effet d'un hors d'œuvre ; tous se rattachent à l'ensemble avec une harmonie et une solidité remarquables. Quelques-uns sont, dans leur genre, de petites merveilles : telle la scène dramatique de contrebande ; telle encore la séance de lutte où passe un souffle d'épopée.

Le seul reproche qu'on ait adressé à l'auteur, c'est de s'être inspiré un peu trop directement de la manière de Gustave Flaubert. Ce reproche n'est pas tout à fait sans fondement. L'ombre du célèbre auteur de *Madame Bovary* plane un peu trop visiblement sur le livre. Mais la tare est infime et n'affecte guère que la première partie de l'ouvrage. Et puis, qu'importe ! Pour avoir été écrite, elle aussi, sous l'influence de Flaubert, *Boule de Suif* de Maupassant n'en est pas moins un chef-d'œuvre. Cet exemple ne manquerait que je féliciterais encore M. Glesener de s'être placé sous le patronage de l'ermite de Croisset. Il lui doit d'avoir retrouvé des qualités qui se font de plus en plus rares dans la littérature : la persévérance dans l'effort, l'amour du style clair et solide, la patience qui sait laisser à l'œuvre le temps de mûrir et cette conscience dans le travail qui rejette les « à peu près » et ne se trouve satisfaite que quand le sujet est épuisé. *Le Cœur de François Remy* est une œuvre achevée à tous les points de vue. Elle traduit avec justesse l'âme wallonne, l'âme de la terre et celle des gens, et elle la traduit avec tant d'art, d'une façon si virile, si poétique et si franche qu'elle déborde du cercle un peu étroit où la critique a l'habitude de faire tenir la littérature régionale pour s'élever à la hauteur des œuvres les plus émouvantes et les plus charmantes de la littérature universelle.

Hubert Krains.

Ouvrages reçus. — Albert THONNAR : *L'industrie du tissage de la laine, Pays de Verviers* et *Brabant wallon.* Extr. de « Les industries à domicile en Belgique », tome VI. Publication du Ministère de l'Industrie et du Travail. In-8° de 180 p. avec pl. hors texte (Brux., Goemaere, 1904). — Edouard LALOIRE : *Médailles historiques de Belgique*, 1904. Plaquette, de 15 p. et 3 pl. (Brux., Goemaere). — D. BROUWERS : *Contribution à l'histoire des Etats du Duché de Limbourg au XVIIIe siècle.* Ex « Bulletin

de l'Institut archéologique liégeois, » t. 34. Broch. in-8° de 31 p. (Liége, Imprimerie Liégeoise). — Oscar COLSON : *Le « Cycle » de Jean de Nivelle; chansons, dictions, légendes et type populaire.* Seconde édition, augm. et refondue. Ex « Annales de la Société archéologique de l'Arrondissement de Nivelles, » t. VIII. Un vol. in-8° de pp. 107 à 235, pagination originelle. Figg. airs notés. (Nivelles, Lanneau et Despret. Prix : 2.50.)

BULLETINS ET ANNALES :

Cercle Archéologique de Mons. — *Annales*, tome XXXIII.

1. (P. 1 à 4.) F. HACHEZ. *La Chapelle de Notre-Dame de Salut, à Hornu.*—Courte notice, accompagnée de la reproduction d'une estampe, sur un oratoire disparu.

2. (P. 5 à 128.) E. DE LA ROCHE MARCHIENNES. *Notice sur Harvengt et ses seigneuries.* — Après quelques notes plus que brèves sur le village de ce nom et son église, l'auteur nous renseigne très longuement sur les différentes familles (d'Harvengt, d'Enghien, de Luxembourg, Carondelet, Jacquot, de Harven et Hanot d'Harvengt) qui ont successivement possédé cette seigneurie du comté de Hainaut. Il s'occupe ensuite du fief de Marchiennes relevant de là seigneurie d'Harvengt et fait défiler les de Marchiennes, les Fourneau, les Bourlez de Virelles, les Bruneau, les de la Roche, seigneurs de Marchiennes, de 1410 à nos jours. Quand j'aurai dit qu'il y a là pour des généalogies, une foule de renseignements précieux qui ne sont pas mis en œuvre, et que la lecture de cet article est rendue très aride par une division en chapitres complètement incompréhensible et un nombre considérable de notes placées dans le texte, au lieu d'être renvoyées au bas des pages, il ne me reste qu'à ajouter ceci : cette publication sera continuée dans le volume suivant.

3. (P. 129 à 240.) E. PONCELET. *Sceaux et armoiries des Villes, Communes et Juridictions du Hainaut ancien et moderne.* — Mettre au service de l'histoire du Hainaut, tout ce que la sigillographie communale peut lui apporter de secours : tel était le but de l'auteur et l'on peut affirmer sans crainte que ce secours est considérable, quand un travail est aussi complet que celui-ci. L'introduction traite de l'importance des sceanx sous l'ancien régime, de leur caractère à la fois seigneurial et communal, des changements, de la matière, de la forme et des types des sceaux, des blasons et emblèmes les plus fréquemment usités dans le Hainaut, des sceaux sous les divers régimes qui se sont succédé depuis la Révolution, et enfin des recueils relatifs à la sigillographie hennuyère.

M. PONCELET décrit minutieusement les sceaux et armoiries qui sont conservés au dépôt des Archives de l'Etat, à Mons, tant dans la collection sigillographique que dans les greffes scabinaux et autres fonds. Il adopte l'ordre alphabétique des noms de lieux et dessine la plupart des sceaux, en regard de leur description. L'article s'arrête au mot Bermeries, et la suite paraîtra au volume suivant. J'exprimerai ici un vif étonnement de ce que le Cercle Archéologique de Mons n'ait pas, pour cette fois, rompu avec la déplorable habitude de scinder en deux ou trois morceaux, celles de

ses publications qui sont vraiment dignes de la belle réputation de cette compagnie. Outre que cet intéressant travail sera difficilement consulté, par suite de ce qu'il sera réparti entre deux ou trois volumes, le bon renom du Cercle n'aurait pu que s'accroître par le fait d'une publication en un seul tome ou même en un volume hors série.

4. (P. 241 à 254.) Dom Ursmer Berlière. *Pierre de Viers, abbé de Lobbes.* — Etude savamment écrite sur un abbé du xiv[e] siècle, que l'auteur n'avait pu identifier dans l'article qu'il a publié sur la chronologie des abbés de Lobbes, dans les mêmes *Annales*, t. XXXII.

5. (P. 255 à 272.) A. Gosseries. *Un concordat pour la conservation des bois de Chimay et de Couvin au* xviii[e] *siècle.* — Le consciencieux chercheur qu'est M. G. expose avec soin les nombreux différends qui s'élevèrent entre le prince évêque de Liége et le prince de Chimay au sujet de leurs domaines forestiers contigus et auxquels mit fin le concordat de 1750.

6. (P. 273 à 284.) V. Bernard. *Epitaphier d'Herchies.*

7. (P. 285 à 304.) E. Matthieu. *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Bethleem ou de Belian, à Mesvin.* — C'est une addition très importante à la monographie de cette abbaye, écrite par G. Decamps. (*Annales*, t. XXXII.)

8. (P. 305 à 315.) Variétés. *Verrière donnée à l'église d'Havré par les archiducs Albert et Isabelle*, par M. Ernest Matthieu. *Pour un lutrin*, par M. Gonzalès Decamps. *Pauvres honteux de la ville de Mons*, par M. L. Lemaire.

A. Carlot.

REVUES ET JOURNAUX :

La question du wallon (par Paul Scharff, dans *La Meuse* du 22-12-04). — « La question des dialectes est irritante et controversée. Faut-il les protéger ou faut-il travailler à leur extinction comme nuisibles au progrès général ?

» Disons en principe que parallèlement aux langues mondiales, toutes également riches, belles, sonores pour ceux qui les parlent, il existe des langues secondaires moins savantes et plus intimes, auxquelles les masses restent fidèles, quoi qu'on fasse.

» Fût-il possible, par un geste divin, de donner à l'humanité un seul langage, vite elle se mettrait à fabriquer des dialectes éperdûment, et parmi ces dialectes formés par des forces élémentaires irrésistibles et fatales, ceux parlés par des groupements ethniques plus intelligents et plus forts se hausseraient à la dignité de langues nationales et littéraires. Ce serait à peu près la situation actuelle.

» Donc, quand même, au point de vue strictement utilitaire, la disparition des dialectes serait désirable, elle est impossible par la force des choses, les influences de milieu, de races, de sol et de climat. C'est une situation de fait.

» Les langues littéraires s'évanouiront, les dialectes resteront ; autres certes, modifiés, bouleversés par l'action de mille facteurs, mais ils sur-

vivront à tous les bouleversements comme la végétation tenace surgit sur toutes les ruines.

» L'extinction ou la suppression des dialectes sont donc des utopies. Bannis des couches supérieures, ils se maintiennent dans le peuple d'où ils rentrent par une infiltration subtile, mais continue, dans la langue littéraire, artificielle, à laquelle ils reviennent donner des muscles et des nerfs.

» Ils seraient mal inspirés ceux qui, non seulement se refuseraient à reconnaître aux dialectes une vertu civilisatrice, mais de plus les croiraient un obstacle au progrès. Au contraire, il est indispensable de maintenir, à côté de la langue littéraire principale, une seconde langue littéraire, une espèce de dialecte supérieur canalisant, résumant les divers parlers régionaux et affirmant la cohésion d'une race. La première raison en est de donner satisfaction à un besoin irrépressible des hommes qui les pousse à s'élever au-dessus du terre-à-terre des préoccupations journalières d'une vie uniforme et terne.

» Dans les campagnes surtout, une littérature du terroir, simple, familière, intime peut seule atteindre ce but, c'est la seule qui soit à la portée de tous, la seule qui parvienne à remuer les fibres ataviques des âmes frustes. C'est en même temps une préparation, un assolement en vue d'une culture plus intense.

» En second lieu, le culte d'un dialecte central oppose une digue salutaire à la force centrifuge des innombrables dialectes locaux se ramifiant à l'infini. C'est encore un acheminement vers une culture supérieure.

» La dissipation des forces morales et intellectuelles d'une race est enrayée ; pareille à une racine forte et nourricière, elle amène la sève et la vie à l'arbre superbe, symbole de la patrie. En même temps, la langue régionale vient enrayer les tendances trop centralisatrices de la grande langue littéraire, force centripède excessive qui atrophierait la périphérie. Le premier devoir des autorités est de soutenir de nobles aspirations dignes de toutes les sollicitudes et hautement respectables.

» *Il est chimérique de craindre que la langue régionale nuise à l'émancipation* intellectuelle et fasse tort à la langue générale. Le contraire est vrai. Comme Anthée touchant la terre reprenait une nouvelle vigueur, l'écrivain se retrempe dans son parler natif comme dans une fontaine de Jouvence. L'étranger qui ne connaît pas de dialecte ne saura jamais à fond la langue littéraire en dépit d'un séjour prolongé : le principe créateur, l'intime communion avec l'âme même de la langue lui fera toujours défaut. Dans les villes, c'est l'argot, la langue verte qui remplace le dialecte. C'est la revanche des puissances génératrices réprimées. Il est hors de doute que le monde littéraire et savant, en se détachant du parler populaire, a privé la langue française de la meilleure part de sa force créatrice. Le résultat de ce dédain sont les monstres linguistiques gréco-latins qui font du français la langue la plus artificielle et la plus pédante qui soit.

» Au point de vue scientifique et philosophique, une œuvre wallonne, par exemple, a plus de prix intrinsèque qu'une œuvre française de même

envergure. Celle-ci vient s'ajouter sans grand profit à un trésor national immense, celle-là est une contribution précieuse à un patrimoine modeste, une affirmation nouvelle de la vitalité d'une race, dont elle rendra témoignage dans les âges futurs. Fritz Reuter, écrivant en langue littéraire, eût peut-être été un classique respectable. Aujourd'hui, c'est l'unique, le glorieux représentant du peuple bas-allemand, qui a tressailli d'indignation quand, tout récemment, on parlait de traduire son poème en allemand littéraire.

» Mistral, qui vient d'obtenir le prix Nobel, n'aura rien enlevé au sentiment national français, ni à l'éclat des lettres françaises, en travaillant à la glorification du Languedoc, de la langue et de la race provençale. »

Faits divers.

La mort de « La Marmite. » — Le plus ancien des journaux wallons du pays, *La Marmite*, cesse de paraître, après 22 années d'existence.

La Marmite fut fondée en 1883 par M. L. Godenne, qui n'a cessé de l'éditer depuis lors. C'était une entreprise extrêmement hardie pour l'époque, et qui réussit cependant dès le premier jour. M. Godenne venait de s'établir comme imprimeur. Il publiait alors un petit journal portant le titre *La Réclame*, dans les colonnes duquel il eut l'idée d'insérer, en guise de « bons mots » ou de « mots de la fin », comme on dit à présent, des facéties en wallon, qu'il intitula un peu audacieusement, mais suivant l'usage jusqu'alors... oral, *couyonades walones ;* la chose et le mot ont aujourd'hui fait fortune ; mais, dès la première heure, personne n'y trouva à redire : c'était dans la note, et du reste les lecteurs des journaux wallons depuis lors en ont vu bien d'autres. Bref, l'innovation de M. Godenne fut du goût des Namurois, le tirage du journal s'en ressentit, et l'éditeur fit alors un coup de maître : le 25 mars 1883, parut le premier numéro de *la Marmite* dont le succès fut colossal. On s'arracha la gazette, des vendeurs spéciaux parcoururent la bonne ville de Namur, annonçant *la Marmite* dans les rues en sonnant de la clochette. Le second numéro fut tiré à 5,000 exemplaires ; au 5ᵉ, le tirage avait atteint 15,000 ! La gazette fut vendue et criée dans les rues à Liége, à Bruxelles, dans tous les coins de la Wallonie : des dépôts réguliers furent établis jusqu'à Paris et à Londres, où les Wallons attendaient avec impatience l'apparition du numéro hebdomadaire.

Durant la première année de *la Marmite*, l'éditeur n'eut d'autre collaborateur que Pierre Tasnier *(Pierre del Marmite)*, espèce d'original et de bohême, d'un tour d'esprit très curieux. La seconde année, Tasnier abandonna la gazette, laissant Godenne seul à la tâche. Celui-ci suscita autour de lui des collaborateurs pour le genre *couyonades*, mais il fit mieux. Il intéressa son public aux productions littéraires du terroir et ouvrit ses colonnes aux jeunes écrivains : Aug. Vierset, Louis Loiseau, Berthalor, Zéphir Henin, et bien d'autres firent ainsi sous les yeux d'un grand public leurs premières armes.

Au cours de si longues années, M. Léopold Godenne, et son frère et associé Alexandre, n'ont cessé d'encourager les auteurs du terroir namurois, soit en leur ouvrant les colonnes de la gazette, soit en lançant leurs œuvres, soit en leur facilitant la publication de leurs écrits. L'un de ces écrivains, Berthalor, rend à cet égard à MM. Godenne, dans le dernier n° de *la Marmite*, un hommage parfaitement mérité. Nous connaissons, quant à nous, depuis longtemps aussi, la parfaite obligeance de MM. Godenne, et nous en eûmes récemment une preuve nouvelle lorsqu'ils ont bien voulu rechercher et envoyer à *Wallonia*, qui en avait besoin, une collection de *la Marmite* contenant plus de 150 nos choisis.

Une gazette aussi spéciale et particulière que *La Marmite* n'a pas vécu près d'un quart de siècle sans avoir, comme on dit, des hauts et des bas, et sans rencontrer des difficultés matérielles que seul, un réel désintéressement pouvait faire surmonter. Mais l'amour de la vieille langue est de tradition dans la famille qui créa *la Marmite*. Les Godenne comptent plusieurs écrivains wallons de réel talent. Au reste, le nom même de ces éditeurs n'est-il pas wallon et du terroir namurois ?

De Namur, où *la Marmite* fut fondée, elle suivit MM. Godenne à Couillet, puis enfin à Malines, où ils sont établis depuis douze ans, et où l'on vit cette chose assez bizare, d'un journal wallon imprimé en terre flamande et souvent composé par des typographes flamands.

De 1883 à 1894, *la Marmite* fut dirigée par L. Godenne. De 1895 à 1897, sous la direction de Louis Loiseau, le journal, dont la vogue avait fini par diminuer, reprit une vigueur nouvelle, et son tirage atteignit presque l'importance qu'il avait eue à ses débuts. Louis Loiseau eut l'idée originale de recueillir et de noter sans relâche, au cours de ses nombreuses pérégrinations dans le pays, les légendes, les dictons et surtout les innombrables traits d'humour populaire qu'il excelle à conter et qu'il s'amusait alors à rédiger. On vit cependant *la Marmite* publier, à côté de ces facéties pleines de salacité qui furent de tout temps sa spécialité bruyante, des chansons nouvelles avec musique notée et même des poésies tendres, qui témoignaient chez M. Loiseau et ses amis d'un talent qui n'est pas oublié. Lorsque Loiseau, encombré d'autres soins, dut abandonner son œuvre, la direction de *la Marmite* fut reprise, de 1900 à 1902, par le Cercle littéraire et dramatique *Nameûr po tot*, de Bruxelles. Plus tard, MM. Godenne cédèrent encore la rédaction de leur journal, mais cette fois, avec moins de bonheur.

Et voici que la vieille gazette namuroise, ancêtre de nos feuilles wallonnes, trouve qu'elle a fait son temps. Elle cède la place à qui la veut prendre.

On trouvera difficilement un éditeur capable d'ambitionner la succession de MM. Godenne — capable surtout d'assumer, pour de simples raisons de sentiment, les sacrifices que peut occasionnellement entraîner une publication s'adressant à un public aussi inconstant que le public wallon. *O. C.*

Une **revue historique à Tournai**. — Un groupe de fervents de l'histoire locale vient de former le projet de fonder à Tournai un bulletin périodique sous le titre de *Revue Tournaisienne*. C'est M. A. Hocquet, conservateur des Archives et de la Bibliothèque communales, et M. Léo Verriest, archiviste-paléographe, qui viennent de faire connaître au public cet excellent projet.

Le champ que la *Revue Tournaisienne* se propose d'exploiter est vaste. Tournai — classé définitivement parmi les villes d'art célèbres — ne le cède en rien à d'autres pour le nombre et la valeur de ses monuments civils et religieux, et ses archives, d'une très grande richesse, proclament hautement la gloire de son passé politique. Mais ces trésors ne sont ni connus, ni appréciés comme ils le méritent et, malgré les travaux tout à fait remarquables dont d'érudits chercheurs nous ont dotés, il reste encore une mine féconde à explorer. C'est à cette entreprise que la publication se consacrera entièrement.

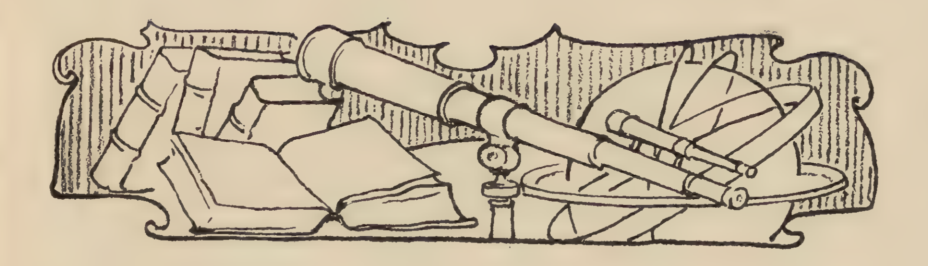
La *Revue Tournaisienne* s'occupera de toutes les questions se rattachant à l'histoire et à l'archéologie locales, à la restauration des monuments, aux musées, au folklore, etc... Elle s'attachera à l'étude des annales glorieuses de l'antique cité et fera connaître tout ce qui intéresse ses vieilles institutions civiles, religieuses, politiques et sociales. Des notes rétrospectives, des questions et des réponses seront jointes, s'il y a lieu, à la chronique ; les revues, générales ou spéciales, seront dépouillées, les travaux récents analysés ou signalés, etc. Enfin, une rubrique spéciale sera consacrée au *Tournaisis*.

Tel est, esquissé à grands traits, le programme que les fondateurs se sont tracé. A tous ceux qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre de leur accorder un bienveillant appui. Nous applaudissons à l'œuvre régionale entreprise par MM. Hocquet et Verriest, et nous espérons qu'elle sera largement encouragée.

La *Revue Tournaisienne* paraîtra tous les mois, à raison de 16 pages in-4° par numéro. Si les ressources le permettent, on illustrera le texte et l'on publiera une matière plus abondante. Le prix de l'abonnement est fixé à 6 francs par an. M. Léo Verriest, 17, rue Royale, à Tournai, est chargé de prendre note des adhésions.

P. S. — Le premier n° de la *Revue tournaisienne* vient de paraître en février. L'appel lancé par MM. Hocquet et Verriest a donc été entendu. Ce premier fascicule, très bien composé, et édité avec soin, nous convainc que le nouveau recueil s'efforcera de remplir, pour la région où il paraît et dont il porte le nom, le même programme que *Wallonia* : l'Histoire, l'Ethnographie et les Arts, le Passé et le Présent du Pays y seront l'objet d'une égale attention.

Nous nous en réjouissons et nous exprimons le vœu que l'exemple si excellemment donné par la *Revue tournaisienne* soit suivi à bref délai dans les autres régions wallonnes. *O. C.*



Les Ronds du Hainaut.

[*Dans son* Histoire d'Ath, *dont il fut rendu compte ici avec de justes éloges, notre collaborateur M. Jules Dewert a publié d'après* Jacques de Guyse, *l'épisode historique connu sous le nom de* Les Ronds du Hainaut. *Cet épisode, comme le dit M. D. est très populaire à Ath et aux environs. Cependant, très peu de personnes en ont lu le récit. Par son côté traditionnel et historique, la Guerre des Ronds intéresse les lecteurs de* Wallonia. *Nous nous sommes donc proposé de reproduire le texte de M. Dewert, et à cette occasion, l'auteur a écrit une savante notice, que nous sommes heureux de publier, et où il étudie la vraisemblance du récit de* Jacques de Guyse. — N. D. L. R.]

I.

La Guerre des Ronds,

d'après le chroniqueur Jacques DE GUYSE.

Aussitôt après la mort de Guillaume de Dampierre, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, révoqua tous les officiers du comté de Hainaut, principalement ceux qui étaient nés dans le pays. Après avoir dépouillé de leurs charges le grand bailli, ainsi que les autres baillis, tous les prévôts, les châtelains, et même les sergents du comté, elle les remplaça par des Flamands selon son caprice; ensuite elle surchargea de tailles les gens de toute condition, mit un impôt exorbitant sur toutes les marchandises, et, ce qui était encore plus intolérable que tout le reste pour le pays, elle choisit dans toute la Flandre trois cents flamands, les plus avides, les plus méchants, les plus sanguinaires qu'elle put trouver, et leur donna la liberté avec de grands avantages. D'abord elle les prit sous sa sauvegarde avec leurs biens meubles et immeubles et leurs familles. Elle donna à leurs maisons et aux lieux qu'ils habitaient ce privilège remarquable,

que tous les habitants du Hainaut, qui s'y réfugieraient pour quelque crime que ce fût, y seraient en sûreté comme s'ils eussent cherché un asile à Gand ou à Bruges.

Ces trois cents hommes n'étaient justiciables que de la cour de Pamele près d'Audenarde, et ne pouvaient être cités ailleurs. Six fois par an, ils étaient obligés d'y comparaître, et, moyennant six deniers ordinaires, monnaie de Hainaut, qu'ils donnaient aux juges pour se racheter de tous leurs crimes et délits, ils étaient quittes envers tout le monde, sauf le cas de convocation générale. La comtesse voulut que lorsqu'un de ces trois cents venait à mourir, on le remplacât aussitôt ; et elle ordonna qu'ils fussent appelés les vassaux de la comtesse de Flandre. Elle leur distribua tous les emplois du comté : les uns furent faits gardiens des champs, des bois, des eaux, des chemins, des bourgs ou des villages ; d'autres référendaires, d'autres, receveurs, et on leur donna de même les autres charges. Si bien qu'au bout d'un an et demi, tout le pays, les campagnes et les villages, ainsi que les bonnes villes, les nobles, les prêtres, les marchands, les églises furent entièrement épuisés. Les barons se plaignaient, les bourgeois, les marchands pleuraient, et le peuple invoquait le Seigneur ; car il ne trouvait de refuge que dans le Dieu du ciel. Ni l'empereur, ni l'évêque de Liége, ni même Jean d'Avesnes, héritier du Hainaut, dont le cœur était navré de douleur, ne pouvait rien pour les secourir. Dans ce temps-là les gémissements, les larmes, les inquiétudes, les soucis assaisonnaient tristement les repas des habitants du Hainaut.

Les trois cents oppresseurs furent dispersés par Marguerite dans la terre de Leuze seulement et dans toute la partie du Hainaut qui est entre la rivière de Haine et les confins de la Flandre et du Brabant, en commençant à la limite de Grammont, passant par la châtellenie d'Ath, près de Chièvres, par la terre d'Enghien, les prévôtés de Mons, de Binche et de Beaumont jusqu'à l'évêché de Liége. Sur toute l'étendue de ce territoire, le bailli de Hainaut, par ordre de la comtesse, les établit à leur choix dans les villages, aux embranchements des routes, ou dans les lieux plus riches selon le grade de chacun d'eux ; et là, tout ce qu'ils purent prendre pour leur nourriture leur fut accordé, à condition qu'ils ne le vendraient point ; car la vente des vivres leur était interdite, sous la même peine que le vol.

Dans ce temps-là, un boucher de Chièvres, nommé Gérard le Rond, vint à la foire d'Ath, un certain jeudi avant la Toussaint, pour chercher un marchand qui eût du bétail à vendre. Il y trouva en effet un marchand de Ghislenghien, qui avait un bœuf fort gras et fort beau ; mais ne sachant qu'en faire, parce qu'il avait peur des vassaux de la comtesse de Flandre, il disait qu'il donnait ce bœuf pour vingt pièces d'or. Gérard s'approcha pour le voir, en offrit seize pièces et finit par l'obtenir. Le lendemain, vendredi, étant revenu avec de l'argent et deux enfants pour conduire le bœuf à Chièvres, il paya et partit. Lorsqu'il eut traversé un petit village appelé le Loe, neuf vassaux qui avaient aperçu le bœuf s'approchèrent de Gérard, et lui demandèrent de quel droit il avait eu la témérité d'entrer sur leur territoire pour acheter les provisions de la comtesse de Flandre.

« Nous gardions ce bœuf, ajoutèrent-ils, jusqu'à Noël, pour l'offrir à cette époque à notre dame Marguerite. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, il faut nous le remettre. » Gérard répondit respectueusement qu'il avait acheté cet animal et qu'il avait droit d'en disposer ; que cependant il leur donnerait une pièce d'or pour acheter du vin, s'ils voulaient le laisser passer. Ils refusèrent en disant qu'ils voulaient avoir le bœuf. Gérard répliqua qu'il défendrait loyalement un bien qu'il avait loyalement acquis. Bref, des paroles on en vint aux coups. Les neuf vassaux tuèrent Gérard, emmenèrent le bœuf à Ath et le vendirent moyennant douze pièces d'or au châtelain, qui était né dans le comté d'Alost, et qui était un des leurs.

Cependant les deux jeunes domestiques de Gérard le Rond étaient arrivés à Chièvres et avaient annoncé en pleurant la mort de leur maître. Les six fils de ce malheureux, tous bouchers, en apprenant la fin ignominieuse de leur père, prirent aussitôt les armes, et ils coururent, pleins de rage, avec leurs serviteurs et quelques parents, au village de le Loe pour chercher les meurtriers. Ils parcoururent les chemins détournés jusqu'aux portes d'Ath, et les villages environnants. Ils revinrent auprès du corps de leur père ; après l'avoir placé sur un brancard, ils le portèrent, en pleurant et en poussant des cris de douleur, au milieu du marché de Chièvres, sous les yeux des seigneurs de la ville, et demandèrent justice de ce forfait.

Six chevaliers gouvernaient alors temporellement la ville de Chièvres : c'étaient Gérard de Jauche, Gérard de Lens, Rasson de Gavre, Nicolas de Rumigni, Othon d'Arbre et Jean de Paluel. Quant à Gossuin de Hove et Jean de la Brongnardorie, ils n'étaient point comptés parmi les seigneurs de la ville, quoiqu'ils demeurassent dans le Sart. Ces seigneurs, au récit et à l'aspect d'un crime si odieux, eussent couru aux armes sur-le-champ, si Rasson de Gavre n'eût modéré leur ardeur. (Il leur conseilla d'attendre trois jours pour savoir si l'on ne ferait pas connaître le crime à l'une des cours de justice du Hainaut avec les noms des criminels ; et d'ici-là de s'occuper des funérailles de la victime).

Cet avis obtint l'assentiment général. Les obsèques faites et les trois jours écoulés, les seigneurs de Chièvres s'informèrent à Mons, à Ath, et enfin auprès de la cour de Pamele, si un homicide, avec de telles circonstances, n'avait pas été dénoncé à la justice. La réponse fut négative, et le quatrième jour après la mort de Gérard, ses six fils, après avoir disposé, le mieux qu'ils purent, de ce qu'ils possédaient, et d'après le conseil des seigneurs de Chièvres, réunirent leurs parents et amis avec leurs serviteurs, au nombre de soixante personnes, qui s'armèrent de tout ce qu'elles purent trouver chez elles ou chez leurs voisins, arcs, flèches, épées, lances ou épieux, et sortirent le mardi suivant de la ville de Chièvres. La troupe se dispersa dans plusieurs villages, et après avoir passé le jour et la nuit à chercher les lieux où se trouvaient les vassaux, et à observer leur manière de vivre, elle se réunit au bout de deux jours dans le bois de Willehourt (*bois du Renard*). Là, après avoir pris secrètement conseil dans l'obscurité de la nuit, on résolut d'attaquer les vassaux, et on se pourvut d'échelles, de leviers, de

fenêtres et de portes en guise de boucliers, enfin de tout ce qui était nécessaire pour un assaut.

Quelques-uns d'entre eux dirent qu'ils connaissaient trois villages où plusieurs vassaux de la comtesse devaient se réunir pour dîner la veille de Saint-Martin, savoir : à Mélin, à Arbre et à Lens, et ils indiquèrent les maisons où ces réunions auraient lieu. On convint unanimement d'envahir dans la nuit ces trois villages et point d'autres. Cette résolution fut exécutée. La veille de Saint-Martin, au commencement de la nuit, ils descendirent à Mélin, entourèrent une maison dont la porte était assez solide pour résister, quoiqu'elle ne fut que de bois, et cherchèrent à pénétrer dans l'intérieur par escalade. Dix vassaux qui étaient dans cette maison se levèrent de table précipitamment, devinant bien que cette attaque furieuse avait pour but de venger la mort du boucher, que quelques-uns d'entre eux avaient tué. Ils tirèrent leurs épées, car ils étaient tous armés, et soutinrent vaillamment le premier choc, précipitant les uns du haut des échelles, et blessant les autres grièvement. Mais ils ne purent résister longtemps aux efforts des assaillants, et ceux-ci finirent par se rendre maître de la porte. Alors ils tuèrent impitoyablement tous les vassaux qui étaient dans la maison, ainsi que trois domestiques, et jetèrent leurs cadavres par les fenêtres. Ils laissèrent la vie à six femmes qu'ils trouvèrent avec eux ; mais après leur avoir coupé le nez, les lèvres, une oreille ou le menton, ou bien arraché les yeux, ils les conduisirent à Ath et les mirent entre les mains des juges de Pamele, en disant que les Ronds de Hainaut avaient fait cela pour venger la mort de leur père.

De là, ils allèrent à Arbre et n'y rencontrèrent dans l'hôtellerie que six vassaux avec leurs maîtresses. Ils se jetèrent sur eux, les massacrèrent et défigurèrent les femmes, comme celles de Mélin, en ne leur faisant de blessures qu'au visage. D'Arbre, ils se rendirent à Lens, où les vassaux venaient de se disperser après avoir pris leur repas. Ils n'en trouvèrent que trois dans une taverne où ils étaient venus passer la nuit, et les tuèrent. En sortant de Lens, ils voyagèrent pendant toute la nuit pour arriver à Thuin, dans l'évêché de Liége, où on leur donna un asile, et le lendemain ils écrivirent une lettre au bailli de Hainaut.

(Dans cette lettre signée : de la part de toute la société des Ronds de Hainaut, ils rappelaient tout ce qui précède et promettaient de mettre à mort tout le reste des vassaux, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu vengeance et indemnité des assassins de leur père).

Trois jours après avoir envoyé cette lettre, ils sortirent de Thuin, entrèrent dans le Hainaut, et se tenant cachés pendant trois semaines dans les forêts et dans les lieux écartés pour épier les vassaux, ils en tuèrent un grand nombre, et s'emparèrent de leur bétail, comme bœufs, vaches, porcs et moutons, qu'ils conduisirent par les bois à la ville de Thuin.

Sur ces entrefaites, Jean de Rosoi, seigneur d'Audenarde, envoya contre eux des hommes d'armes parce qu'ils avaient tué douze vassaux à Papigni, à Acre, à Audenove et à Bracle. Ces hommes d'armes entrèrent dans le bois de la Respailles, mais n'ayant trouvé personne ils s'en retournèrent. En

même temps, le bailli de Hainaut envoya aussi dans les bois une multitude de gens armés, et en forma plusieurs troupes qui se partagèrent les diverses contrées du Hainaut.

(Un jour, douze cavaliers furent entourés au milieu d'un bois par les Ronds. Ceux-ci leur firent comprendre qu'ils en voulaient seulement aux vassaux de la comtesse Marguerite et que les seigneurs du Hainaut avaient grand tort de prendre les armes contre eux qui voulaient seulement la délivrance de leur patrie. Puis ils les remirent en liberté).

Depuis ce jour, tout le monde, dans le Hainaut, commença à favoriser en secret les Ronds, et on cessa de les attaquer. Ils pourchassèrent si bien les vassaux de la comtesse de Flandre, depuis la Saint-Martin, que le jour de Saint-Thomas, apôtre, il n'en restait plus un seul dans tout le Hainaut. Ils en avaient tué quatre-vingt-quatre. Les autres s'échappèrent et allèrent se présenter à la comtesse, le jour de Noël, dans la ville de Gand. Ils se plaignirent violemment des habitants du Hainaut, en exagérant les faits, et dirent qu'ils ne retourneraient jamais dans ce pays. En même temps, leurs femmes et leurs maîtresses défigurées demandaient vengeance à la comtesse. Marguerite, touchée de ce spectacle, leur dit que, si elle n'eût point été en guerre avec la Hollande, et occupée à réunir des hommes d'armes et à faire de grands préparatifs, elle n'aurait point fait attendre le châtiment dû à cet attentat ; mais que, quand elle aurait triomphé des Hollandais, elle incendierait tout le Hainaut, et imposerait, bon gré mal gré, à ses habitants les plus lourdes charges.

La société des Ronds revint à Thuin vers la fête de Noël. Ils restèrent paisiblement dans l'évêché de Liége, jusqu'au Carême. A cette époque, Gérard de Jauche et Nicolas de Rumigni les enrôlèrent tous sous leurs bannières pour aller rejoindre le comte de Hollande avec Jean d'Avesnes qui avait été invité par son beau frère Guillaume, roi des Romains, à défendre les terres qu'on lui avait données, car Marguerite, sa mère, Gui et Jean, ses frères, et les Flamands, avaient rassemblé une armée de cent cinquante mille hommes pour lui enlever son héritage. Dans cette guerre, les Ronds, comme les Allemands, donnèrent les preuves d'une valeur éclatante. Chargés des dépouilles des Flamands, ils revinrent au pays de Liége où ils furent reçus avec honneur. En revenant de Hollande, ils étaient au nombre de cinq cent soixante, portant tous les insignes de la société : un O couronné, cousu sur le capuchon ou sur la tunique.

II.

Notice historique.

La traduction qu'on vient de lire de l'épisode de la Guerre des Ronds est l'œuvre du marquis de Fortia d'Urban [1]. Elle est empruntée au tome XV, pages 110 à 143 et renferme les chapitres 133 à 137 inclus du livre XX de l'œuvre originale. Nous avons résumé et placé entre parenthèses certains passages qui constituent des répétitions.

L'auteur des *Annales historiæ illustrium principum Hannoniæ*, Jacques de Guyse, était un franciscain, qui enseigna, au XIVe siècle, la théologie, la philosophie et les mathématiques dans plusieurs couvents de son ordre. Il appartenait à une des premières familles du Hainaut. Il s'occupa à rassembler tout ce qui avait été écrit sur l'histoire de ce pays. Il mourut en 1399, à Valenciennes [2].

Son œuvre est une compilation de toutes les chroniques fabuleuses remontant jusqu'à la guerre de Troie, ce qui l'a fait taxer d'inexactitude. Mais les parties qui se rapprochent de son époque ont été mieux traitées, surtout si l'on considère, comme le fait remarquer M. Charles Duvivier [3], qu'il ne parle pas en contemporain des événements, mais écrit plus d'un siècle après qu'ils se sont passés.

L'épisode des *Ronds de Hainaut* a été rejeté par A. Wauters, qui le qualifie de romanesque et lui reproche de n'être que la reproduction d'un poème sur les *Ronds*, que l'on n'a pas retrouvé [4].

Jacques de Guyse commence, en effet, cet épisode en nous apprenant qu'il l'a emprunté à un « petit poème en langue vulgaire, de deux mille vers environ, qui lui était inconnu et qu'il n'a pu rencontrer depuis. Il avait pour titre : Livre de la Société des Ronds de Hainaut, sans nom d'auteur, et contenait, après un préambule, des récits de faits curieux, puis des discours » [5].

(1) *Histoire du Hainaut*, par Jacques de Guyse, traduite en français avec le texte latin en regard, et accompagnée de notes. 15 volumes et 2 volumes de tables. A Paris, chez Paulin, libraire. A Bruxelles, chez Arnold Lacrosse. M DCCC XXXIII.

(2) *Biog. nation.* VIII, 548, et E. Matthieu, *Biog. du Hainaut.*

(3) *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, par Charles Duvivier, professeur à l'Université de Bruxelles, avocat près la Cour de cassation. Bruxelles, Muquardt; Paris, Alph. Picard, 1894. Tome, p. 8.

(4) A. Wauters. Table chronologique des chartes et diplômes imprimés. T. V, p. 50, où il rejette comme apocryphes trois lettres intercalées dans le récit ; t. VI, Introduction, p. XXVII, où il se moque de ceux qui ont eu la bonhomie de prendre ce récit au sérieux ; t. VII, Introduction, p. XC.

(5) Fortia d'Urban, t. XV, p. 111. Lib. XX, cap. CXXXIII. — Son continuateur, Jean Lefevre, ne semble pas l'avoir connu. (*Ibid.* XV, 193, note.)

M. Duvivier reconnaît que ce poème n'est pas un document de premier ordre, mais qu'il n'est pas à dédaigner, et que les faits y relatés, ramenés à leur juste vraisemblance, n'ont rien qui doivent le faire rejeter (1)

Dans d'autres ouvrages, A. Wauters ne se montrait pas aussi radical. En 1862, il se demande « si l'épisode des *Ronds* n'est pas un tableau des désordres qu'amenèrent les exactions de la Noire Dame » (2). En 1875, il écrit : « Que ce récit soit basé sur un événement réel, c'est-à-dire qu'il y ait eu en Hainaut un abus d'autorité dans le genre de celui dont Gérard le Rond fut la victime, puis une prise d'armes des parents de Gérard, cela n'a rien d'impossible (3). » Ce qu'il trouve inadmissible, c'est la couleur donnée au récit, la haine démesurée de Marguerite envers ses sujets inoffensifs, les enjolivements de l'historiette des Ronds, l'emphase de ce style ampoulé. Nous n'y contredirons pas, tout en remarquant que cette enflure est bien naturelle dans une œuvre empruntée à un poème et qu'elle n'est sans doute que l'expression, accrue avec les années, de la colère produite chez les Hennuyers par les exactions des Flamands.

Si A. Wauters n'ose rejeter d'une façon absolue le fond même du récit, un éminent historien et qui connaît à fond l'histoire du Hainaut et surtout celle de cette époque, M. Charles Duvivier le trouve « fort vraisemblable et constate que beaucoup de révolutions ont commencé par des incidents de ce genre » (4). Il ne voit rien de suspect dans les documents que Wauters rejette comme apocryphes, *Table Chronologique*, t. V. p. 50. (5).

Nous sommes complètement de l'avis de M. Duvivier, quant à la vraisemblance du récit, et bien que Wauters affirme qu'il n'a jamais été confirmé par le moindre indice (6), nous nous efforcerons d'étayer notre opinion de quelques arguments.

1° *Lieu de naissance de J. de Guyse.* — On faisait naître notre historien à Mons, probablement sans preuves convaincantes. M. Gonzalès Decamps place le lieu de sa naissance à Chièvres

(1) Duvivier, *loc. cit.* I, 9.

(2) A. Wauters, *Le duc Jean I et le Brabant sous le règne de ce prince*, p. 265.

(3) A. Wauters, *Henri III, duc de Brabant*, dans Bulletin de l'Acad. royale. 2e série, tome 39, 1875, p. 154.

(4) Duvivier, *loco citato*, I, 215.

(5) *Ibid.* II, 294, note 1.

(6) *Table chronologique*, t. VII, p. xc.

même [1], et bien que son opinion n'ait pas été considérée comme décisive, M. E. Matthieu, dans sa *Biographie du Hainaut*, a laissé subsister le doute, en n'indiquant pas où est né notre annaliste.

Jean de Buisseret a publié l'épitaphe d'Estiévenart ou Etienne de Guise, en l'église de Chièvres, 1404 [2], d'après un épitaphier général du Hainaut [3]. C'était un tableau d'autel placé dans la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, en 1588, par les bailli, mayeur et échevins de cette ville, en remplacement d'une épitaphe existant depuis longtemps déjà en l'église de Chièvres et rappelant la fondation d'une chapelle élevée en l'honneur de St-Etienne, son patron, par Estiévenart de Guise [4]. On y voit représenté, outre les autres membres de la famille d'Etienne de Guise, son frère, « Jaquèmes de Guise, maistre en dignité » en qui M. de Buisseret, M. G. Decamps et M. L. Descamps voudraient voir notre annaliste. Bien que les archives de Chièvres n'aient fourni aucun élément pour la solution de ce problème, il parait bien que Jacques de Guyse est né à Chièvres ou y a eu des parents. Dans ces conditions, il connaissait bien les lieux où se passe l'épisode des Ronds ; nous pensons même que son poème des Ronds pourrait n'être que la tradition populaire recueillie dans le pays même. C'est ainsi que dans le voisinage, a Attre, le souvenir d'un meurtre commis en 1790, est encore bien vivace à l'heure actuelle.

2° *Le nom de la victime.* — A l'appui de ceux qui défendent la sincérité du récit de la Guerre des Ronds, M. G. Decamps relève l'existence à Chièvres, en 1428-1429, d'un *Colart le Ron*, descendant probable du boucher Gérard [5]. En outre, M. Louis Descamps a relevé dans les comptes de la chapelle de Guise les noms de *Pirart le Rond* et *Thiri le Rond*, entre 1441 et 1471, de *Jehan le Rond*, en 1445, 1450, 1459 [6]. Nous ajouterons celui de *Jehan le Ron*, probablement aussi de Chièvres, qui, en 1489, était receveur de Monseigneur de Mastaing, à Brugelette [7]. Le même est cité en 1473.

3° *Le lieu du meurtre.* — On s'est demandé en vain jusqu'à ce

(1) G. Decamps, *Sur le lieu de naissance de Jacques de Guyse, auteur des Chroniques du Hainaut.*

(2) Bull. du C. arch. de Mons, 4e série, p. 144.

(3) Manuscrit du fonds Goethals.

(4) Louis Descamps, *La chapelle de Guise en l'église Saint-Martin de Chièvres*, dans Annales du C. arch. de Mons, t. XXIX, 1900, p. 231.

(5) Gonzalès Decamps, *Un épisode du droit d'asile à Chièvres*, dans Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XVI, pp. 740-743.

(6) L. Descamps, *l. c.*, p. 237.

(7) B. C. R. H. t. 15, p. 285, et E. Matthieu, *La pairie de Silly et ses fiefs*, p. 33.

jour où était situé le village *le Loe* où Gérard le Rond fut assassiné, et l'on a été d'autant plus disposé à rejeter la réalité du récit. L'insuccés provient sans doute de ce que l'on s'est attaché trop étroitement à la traduction de Fortia d'Urban.

Un marchand de Ghislenghien vint à la foire d'Ath, un jeudi avant la Toussaint. C'est, de temps immémorial, le jour du marché hebdomadaire ; l'annaliste ne s'est pas trompé sur ce détail. Il avait un bœuf fort gras et fort beau, dont il ne savait que faire, « parce qu'il avait peur des vassaux de la comtesse de Flandre. » *Gerardus accessit ad videndum,* Gérard s'approcha pour le voir, traduit Fortia d'Urban. Quelle vraisemblance que ce marchand qui avait peur des vassaux de la comtesse, eut osé amener son bœuf de Ghislenghien à Ath, au risque de devoir encore l'y ramener ? Quelle vraisemblance aussi qu'il ait logé à Ath, avec son bœuf, jusqu'au vendredi ? Et pourquoi Gérard ne l'a-t-il pas reconduit à Chièvres immédiatement, même avec l'assistance du vendeur ? Il faut plutôt traduire : *Gérard alla le voir* [à Ghislenghien] et revint le vendredi avec l'argent et deux enfants pour le conduire à Chièvres. Ce n'est donc pas d'Ath à Chièvres, soit vers Maffle, où on l'a cherché inutilemeut, qu'il faut placer *Le Loe,* mais entre Ghislenghien et Chièvres, le long d'un chemin direct qui existe entre ces deux villages depuis très longtemps (1). L'autre faute de traduction, selon nous, consiste à interpréter : *villulam dictam Le Loe,* par : petit village, voire par : petit hameau, comme l'a fait Chotin (2). Il s'agit ici d'une petite ferme.

Que signifie le mot *Le Loe* ? Prononcez *Le Laue*, faisant entendre l'*e* final, et non Le Loé ; le tréma qu'on trouve parfois indique qu'il faut détacher l'*e* de l'*o*. Par une série de transformations nous aurons La Loe, Laloue, (cf. *boë* pour *boue*), laloux, l'aloux, l'alleud. Le Loe désigne donc un *alleu* et a pu, comme nous le verrons plus loin, s'appliquer à une personne : Jakemes de le Loe, absolument comme si l'on disait : Jakemes de le Haye (3).

Comme on rencontre, dans les anciennes ordonnances du Hainaut, les formes *Laluet, allues, alluetiers, alloetiers, alloet* pour alleu et alleutiers, j'avais cru retrouver le Loe, dans le *Champ de l'Alouette,* indiqué au cadastre de Meslin-l'Evêque. Il se trouve sur le territoire

(1) De Boussu (*Histoire de la ville d'Ath,* Mons, chez J.-B.-J. Varret, 1750) dit, p. 113 : « Gérard le Rond, retournant chez lui avec quelques bestiaux, achetés à Ghislenghien. »

(2) Chotin, *Etudes étymologiques sur le Hainaut.* Casterman, Tournai, p. 83.

(3) Laloux, lieu dit à Bousval, se trouve écrit sous les formes L'Aloux et La Loue, Lalou (1465). A Marbais, la maison de Laloez ou l'alleu, ce *z* n'est que la forme de l'*s* final, comme dans Jacquez; c'est donc Laloes. (A. Wauters, *les Communes belges, canton de Genappe*, p. 95 et p. 67.)

de Meslin, entre ce village et Gibecq, à proximité de Ghislenghien et le long du chemin de cette localité à Chièvres. En 1699, il est désigné en ces termes dans un obituaire : « du côté de Grandchamp vers la grande alloëte des pauvres » et « sur la couture de l'allowette ». Par suite de l'habitude, à Ath et aux environs de faire entendre fortement le *t* final *(pot, potte)*, ce lieu-dit, si défiguré par le cadastre, signifie à toute évidence un alleu.

A demi satisfait de ma découverte, je feuilletais le « Livre de cartes des biens appartenants à Messieurs les abbé et religieux de l'abbaye de Liessies situé sur la chatelenie d'Ath fait et mesurés par Philippe Joseph Decant arpenteur juré... etc. » conservé aux archives d'Ath, exécuté en 1774, lorsque j'eus la chance d'y rencontrer notre lieu-dit écrit d'une façon identique parmi les terres appartenant à l'abbaye sur le village de Mévergnies. Voici textuellement la mention : « La cense nommée communément la cense *Delloe*, jardin, terre et pâture contenant un Bonnier deux journeaux quatre vingt quatres verges demy occupée par François Dugniolle... 684½ verges ». François-Joseph Dugniolle, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Christine Vifquain, né à Mévergnies, le 11 avril 1725, y mourut le 9 juillet 1793.

La cense Delloe (on connaît encore aujourd'hui le nom à Mévergnies) n'existe plus depuis le milieu du XIXe siécle. Elle se trouvait le long du chemin de Chièvres à Ghislenghien, à peu prés à la limite de Mévergnies et d'Attre en un hameau nommé les Trieux (les Triaux, sur la carte de l'Etat-Major.)

L'endroit situé à une demi-lieue de Chièvres, à un coude du chemin, entouré alors de bois qui existent encore en partie, et de terrains vagues *(trieux)* était bien choisi pour y attaquer le boucher Gérard. Le lieu dit correspond bien également au terme *villula* et se trouve à peu de distance de Chièvres, Arbre, Meslin et Lens cités dans le récit. Ajoutons que, situé à la limite de Mévergnies du côté de Ghislenghien, il corrobore l'opinion de M. DUVIVIER suivant laquelle le meurtre de Gérard serait la conséquence d'une querelle parce qu'il refusait de s'acquitter du péage ou tonlieu.

Le même François Dugniolle était locataire de tout ce que possédait l'abbaye de Liessies sur Attre et Mévergnies, soit 28 pièces de terre et prés.

Il faut montrer que ce nom de lieu a pu persister du XIIIe SIÉCLE à nos jours. Nous procéderons d'abord par analogie : *Baschien* (prononçons Basghien) est un alleu de douze bonniers, dont Burchard, évêque de Cambrai, confirme la possession à l'abbaye de Liessies, en 1128. Il avait été donné à l'abbaye, par l'intermédiaire de l'abbé Wedric, par Ivetthe, épouse de Bernard d'Ath, du consentement de

son frère Wautier. Furent témoins, entre autres, Thierry de Chièvres, Héribrand de Ligne, Guillaume, fermier de l'abbaye, à Ath. Le pape Innocent II confirme, en 1131, le 28 mars, la possession de l'alleu de Basthien *(sic)* et d'un *alleu à Meurengien* (Mévergnies). Ce lieu-dit, resté inconnu à M. Duvivier et plus récemment au père M. Jacquin (1) se trouve sur Attre. Il y avait là en 1774 une dizaine de terres et prés mesurant environ les douze bonniers cités plus haut et dont quelques-unes longeaient le ruisseau *Basgaien*. Ce ruisseau, travesti en ruisseau du Bois d'Enghien sur la carte de l'Etat-Major, porte encore le nom de rieu Basgaien.

Voilà donc un lieu-dit qui n'a pas changé jusqu'à notre époque. En est-il de même de : Le Loe ? Remarquons que les possessions de l'abbaye, à Mévergnies, sont désignées uniquement par le terme *allodium*, alleu, ce qui confirme notre interprétation du mot Le Loe (2). Le 25 octobre 1180, le pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Liessies la possession de ses biens (3). On y trouve « omnes terras quas rationabiliter possidetis tam de allodio de Haat quam de allodus ceteris in vicino positis, Bevengiis videlicet et *Lohia.* » Ce Lohia, qui est un alleu dans le voisinage d'Ath, et qui est inconnu de M. Duvivier, me parait être le Loe. Il est vrai qu'à la page précédente, on cite l'*allodium de Mevergin*, l'alleu de Mévergnies. Mais comme on ne cite pas l'alleu de Baschien, c'est probablement de celui-ci qu'il s'agit (4).

De 1434 à 1439, fut abbé de Liessies Jean Le Moytuier, alias de *Loe* (5), c'est-à-dire le Métayer, peut-être originaire de notre métairie ou alleu.

Le nom de *le Loe*, appliqué aux personnes, se retrouve dans la même région et l'on peut supposer qu'il désigne des individus originaires de notre alleu de Mévergnies. On lit dans le cartulaire de Cambron, édité par de Smet, les noms de Jehans de le Loe, homme de fief de Cambron, en 1315 (p. 189, p. 193, p. 194), en 1317 (pp. 197 et 199) ; de Stiévenart de le Loe, homme de fief de Cambron, en 1317 (p. 199) ; de Jakemont de le Loe, homme de fief, en 1347 (p. 274) ;

(1) Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, dans Mémoires de la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, IIe série, t. IX, 1884, pp. 547 et 550. Jacquin, *Etude sur l'abbaye de Liessies* (1095-1147), dans B. C. R. H. t., t. LXXI, n° 4, 1903, pp. 370 et 374.

(2) Duvivier, *l. c.*, 550, 637.

(3) Id. 638.

(4) A propos de *Lohia*, cf. Moreri : Le Loet, en latin *Loa*, petite rivière de France qui coule dans la Beauce.

(5) *Chronicon laetiense*, dans Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg, t. VII, 430.

de Jaquemars de le Loe, homme de fief de l'église de Cambron, en 1338 (p. 251); de Willaumes de le Loe, moine de Cambron, en 1339 et 1346 (pp. 245, 261, 262). En août 1325, Cholars ou Nicolas de le Loe cède à l'abbaye de Cambron trois journels de terre sis au Jonquoit, à Maffle (p. 211).

Nous croyons avoir montré l'exactitude des renseignements fournis par J. de Guise sur les personnes et les lieux. M. Duvivier a prouvé qu'on n'y trouve rien à reprendre au point de vue juridique. Le récit de l'annaliste nous parait donc des plus vraisemblables.

Ath, février 1905.

Jules DEWERT.



Le *Cheval Bayard*, près du Moulin de Walzin.
Croquis d'après nature, par J. Heylemans.



UN PEINTRE DE MEUSE

Eugène VERDYEN

Qui osera prétendre encore que notre beau fleuve wallon n'inspire pas les peintres et les meilleurs parmi nos peintres?

En voici encore un qui nous fut récemment révélé. Mais, hélas ! comme il arrive souvent pour les meilleurs aussi, ce n'est qu'après sa mort que l'attention, non seulement du public, mais aussi des artistes, s'est portée sur lui. C'est EUGÈNE VERDYEN.

Il y a trente ans, Verdyen faisait de l'impressionnisme avant tout autre chez nous. On connaît son *Cheval Mort,* son *Mercredi des Cendres,* sa *Procession,* baignés d'une atmosphère bleue, marquant une originalité nette.

L'artiste s'est libéré de toute influence académique, de toute inspiration d'école; il est uniquement préoccupé d'exprimer une vision fraîche et neuve de la nature et de la vie.

Dans son *Mardi-gras* et ses *Masques,* on constatera qu'il fut séduit, avant Ensor, par les drôleries carnavalesques et la joie macabre des travestis et des visages peints.

Ce fut un précurseur.

Mais il eut, en outre, le sentiment de la dignité d'homme et d'artiste. Une fierté trop grande créa du silence autour de lui. Car il ne se contenta pas de mépriser les moyens par lesquels beaucoup de ses confrères se font connaître au public, moyens qui n'ont rien de commun avec la valeur des œuvres, mais il se refusa même à montrer des toiles ailleurs que dans quelques rares Salons triennaux. L'horreur du puffisme le jeta dans un excès de modestie, la peur d'un mal le conduisit dans un pire : celui de priver le public de tableaux de premier ordre. Il vécut d'une vie médiocre, pour avoir le droit de poursuivre son rêve hautain, loin du tumulte et des agitations mesquines des petits cénacles.

Il peignit la rue. Il peignit la mer et la dune et le reflet du soleil sur les sables. Il peignit la campagne flamande et ses canaux,

et la course désordonnée des nuages dans des ciels immenses. Mais. après de grands voyages, la Meuse, notre admirable fleuve, le séduit, l'ensorcelle et lui révèle d'adorables secrets.

Par un curieux phénomène d'atavisme, la claire Wallonie mosane se met tout à coup à chanter dans le cœur du peintre. Il faut dire qu'il était né à Liége même, d'une mère wallonne, d'une Lemonnier, la sœur du père de Camille Lemonnier, notre grand écrivain. Ce réveil de l'âme wallonne endormie en lui-même, comme la princesse dans le château de la légende, épanouit le talent de l'artiste et, alors, c'est non seulement le monde visible qui existe pour lui, selon l'expression de Théophile Gautier, mais aussi le monde intérieur.

Il peut s'établir un parallèle entre Verdyen et celui que nous avons précédemment appelé « peintre de Meuse » : Théodore Baron (1),

Baron, disions-nous, est austère; ses paysages donnent l'impression de liturgies; ce sont des psaumes où il est parlé du principe même des choses et de l'éternité. L'eau, les cieux, les rochers, la forêt ont, sous son pinceau, la solennité des témoins de la genèse. Ils savent des secrets si extraordinaires et si profonds que le poème des saisons passe sur eux sans y laisser de sa joie et de ses ivresses. L'homme n'y figure point, car il serait écrasé par la présence invisible du dieu farouche et créateur des premiers âges. La puissance primordiale qui, au temps où le monde était en formation, creusa de larges ou de profondes vallées, entassa l'une sur l'autre des montagnes, érigea des rochers à pic et déchaîna les masses d'eau, fut, pour le peintre, l'objet d'un culte incessant.

Tout autre est Verdyen. Pour lui, la Meuse n'a rien d'âpre, ni de farouche; au contraire, c'est une vierge dans toute la grâce de son éveil. Le mystère charmant des matins l'enveloppe. Elle est parée de brouillards roses, blancs et nacrés, qui accompagnent la fraîcheur de l'aube. A travers des brumes irisées, on aperçoit les lignes harmonieuses des horizons bleus, les verdures voilées de bleu, tandis que tout en haut les cimes chantent en rose dans le soleil. C'est l'heure où les fées folâtrent encore dans l'aiguail des prairies et boivent la rosée aux calices des fleurs.

Verdyen est aussi tendre que Baron est rude. Celui-ci installe son chevalet dans la vallée pour peindre le rocher ou la colline, dans sa hauteur, avec un tournant de fleuve. Verdyen travaille sur les sommets. Rêveur hautain, il veut embrasser du sujet la plus vaste étendue. La Meuse a depuis longtemps disparu qu'on la devine

(1) *Wallonia*, t. XI (1903), p. 209.

encore entre les monts bleus qui s'effacent dans le lointain, ou ils n'apparaissent plus sur l'azur qu'en des gris immatériels. Il peint aussi les mauves et les lilas des crépuscules, quand l'ombre des montagnes s'allonge dans la vallée et que les fumées montent lentement des toits des chaumières. Les rochers schisteux prennent alors des tons de carmin mouillé, le brouillard s'essore des prés, une tendre mélancolie imprègne les choses.

Tandis que Baron conserve la manière de peindre des artistes de sa génération, Verdyen, nous l'avons dit, s'est affranchi du bitume. Il est clair, aussi clair que le plus clair des impressionnistes. Sa vision est aussi affranchie que celle d'un Heymans ou d'un Claus. Mais ses tons sont moins appuyés que les leurs. Il est plus léger, plus enveloppé. La matérialité lui répugne. D'une fierté et d'une probité d'art absolue, il n'abandonne sa toile que quand tout y est bien fini. Mais ce fini ne nuit jamais à la poésie de l'impression, car il sait s'arrêter avant que le tableau ne sente la fatigue ou le labeur.

Eugène Verdyen est un poète. A regarder ses paysages de Meuse, on se sent frôlé par des caresses de berceuses, de rondes, de cantilènes. Dans les voiles blancs, dans les vapeurs nacrées qui flottent sur l'eau, ne devine-t-on point, parmi les cygnes, les filles de Meuse qui modulent la radieuse chanson de l'aube fleurie? N'entend-on pas aussi les dames de Hurges, Marie d'Agimont, Midone de Bioulx, les demoiselles de Crèvecœur et la déesse lunaire, la chasseresse Diane, qui, d'après la légende, vint donner son nom à Dinant?

Le peintre affectionna surtout la Meuse à Chooz lez-Givet et à Dave, près de Namur. Il aima aussi les gorges encaissées de la Vesdre. C'est à Dave que fut peint le tableau acquis récemment par le Musée Moderne. Les maisons, tout au bas de la côte, se pressent autour de la petite église comme les poussins auprès de la couveuse, les barques nimbées de brouillard flottent sur le fleuve et, au loin, les collines déroulent leurs cimes infinies. Notre incomparable Meuse y est exprimée avec une poésie ineffable, une délicatesse exquise, une maîtrise hautaine et fière.

Les Wallons y retrouveront leur rêve avec une joie infinie.

C'est le 26 avril 1904 qu'une exposition Verdyen, au Cercle artistique de Bruxelles, révéla la grandeur de l'œuvre de ce grand peintre. Depuis lors l'estime dont sa mémoire est honorée n'a fait que grandir, et il nous est permis d'inscrire définitivement le nom de ce haut et fier artiste au Panthéon de nos gloires nationales wallonnes.

Maurice DES OMBIAUX.



Documents et Notices

Météorologie rustique. — Dans le dernier numéro de *Wallonia,* M. Joseph Hens indiquait le moyen original qu'emploient certains cultivateurs du pays de Vielsalm pour établir leurs prévisions météorologistes.

Il existe un autre procédé — moins répandu, il est vrai — auquel on a recours dans le même coin de l'Ardenne.

C'est la nuit de Noël qu'on fixe les pronostics pour l'année suivante. Et voici comment. On coupe en deux un oignon ; on enlève à chacune des moitiés six tuniques, — ou plutôt six demi-tuniques. Avant de partir à la messe de minuit, on dispose celles-ci sur l'appui extérieur d'une fenêtre, et ce, dans un ordre bien déterminé : d'abord, six d'entre elles, placées par ordre de grandeur décroissante, qui correspondront aux six premiers mois de l'année; les six autres, rangées de la même façon que les premières, représenteront les six autres mois. Cela fait, on dispose un grain de sel dans chaque pelure.

La nuit se passe, et le lendemain matin, on examine la manière dont le sel a fondu dans les tuniques : est-il resté intact dans l'une d'elles, le mois correspondant sera très sec ; s'est-il entièrement réduit en eau dans une autre, on peut en inférer que, durant tel mois, la terre sera copieusement arrosée ; et, en général, on juge du degré d'humidité des mois, d'aprés la quantité d'eau que contiennent les tuniques.

On voit que le procédé est à la portée de toutes les bourses et n'exige pas une attention bien soutenue de la part de l'observateur. On peut lui reprocher peut-être un certain manque de précision : mais n'est-ce pas là son principal mérite ? Et ne pourrait-on pas dire en l'occurence que la certitude est en raison inverse du degré de précision ?

N. Cuvelliez.

Le roi des radis à Kain. — Le joli village de Kain, dans la banlieue de Tournai, au pied du Mont de la Trinité, constitue par ses cultures maraîchères le jardin potager de Tournai. La réputation des asperges de Kain est connue d'ailleurs de tous les gourmets.

Le jour de l'Ascension s'y intronise de temps immémorial le Roi des radis. Un écrivain très prolixe, le fameux Hoverlant, dans son *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*, t. XCIIII, 3e partie, p. 1075 et s., rappelle cette fête traditionnelle, mais en l'entremêlant d'observations politico-philosophiques qu'il est superflu de reproduire textuellement.

Après avoir constaté le renversement des trônes par les républicains français, Hoverlant écrit :

« Ces tout-puissans jacobins n'ont pas cependant détrôné le roi des radis au village de Kain, ni l'intronisation annuelle de cette rurale Majesté qui a lieu le jour de l'Ascension.

... » La royauté des radis à Kain ne s'accorde qu'au mérite et qu'à un paysan de ce village, qui a cultivé le raifort le plus remarquable par son obésité et son ampleur.

» Cette cérémonie a attiré cette année 1822, dans l'après-midi de l'Ascension, au royaume des radis, à Kain, plusieurs milles curieux promeneurs, buveurs, danseurs, danseuses, etc., etc.

» Sa Majesté est le plus paisible et le plus débonnaire des princes, point d'impôts dans ses états, parce qu'il n'a ni cours ni partisans à solder, là, ses équipages, très modestes, se bornent à un brave baudet et une charrette, qui voiture toutes les semaines à Tournai ou des asperges, des radis, des raifors, des oignons, des choux, des carottes, des petits pois, des navets et *hiu hiu baudet*, que Sa Majesté radicale vend aux tournésiens à juste prix. »

Hoverlant ajoute qu'il a envoyé un article sur cette fête à un journal de Courtrai, article qui fut reproduit à Gand et à Londres.

On doit regretter que cet écrivain n'ait recueilli aucun souvenir sur l'origine et l'ancienneté de cette fête traditionnelle.

Elle continue à se célébrer dans le village et y attire foule de promeneurs de la ville et des environs.

E. Matthieu.





Chronique Wallonne

Pro “ Wallonia ”

Dans sa séance du 2 janvier dernier, le Conseil communal de la ville de Liége, après examen du projet de budget de *Wallonia* pour 1905, a accordé un subside de 300 francs pour aider à la publication de la revue pendant l'année courante.

Nous avons exprimé et nous réitérons à MM. les Président et Membres du Conseil, au nom des collaborateurs et des amis de *Wallonia*, l'expression de notre vive gratitude.

Il nous est agréable de noter que le Conseil communal a voulu manifester son encouragement sous une forme meilleure encore et que nous n'avions pas prévue. Il a, en effet, exprimé le désir qu'un certain nombre d'abonnements pour 1905 fussent fournis gratuitement à l'Administration, qui se chargera de les répartir dans les bibliothèques de ses principaux établissements d'instruction.

On voit que le Conseil communal ne s'est pas décidé pour des motifs théoriques, mais en raison de la nature des travaux que publie la Revue et du talent de ses collaborateurs.

C'est avec un vif plaisir que nous félicitons ces derniers pour l'hommage qui leur est accordé par le Conseil communal de la Capitale wallonne.

La Direction.

Un Congrès Wallon

A l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Liége en 1905 se tiendra en cette ville un Congrès wallon. Il en a déjà été question dans la presse, sans qu'à cet égard rien de définitif ait encore été publié. Au moment où il est permis à Wallonia *de faire connaître les détails essentiels et définitifs de l'organisation, nous apprenons que le Gouvernement vient d'accorder son patronage à ces assises patriotiques, dont l'importance reçoit, par le fait, une nouvelle confirmation.*

En nous réservant de revenir sur cet important sujet, nous publions aujourd'hui l'Exposé des motifs, la composition du Comité d'organisation, et le Programme provisoire du Congrès wallon.

Exposé des Motifs

L'Exposition universelle et internationale de Liége marquera dans les annales de la Belgique en offrant la constatation solennelle du brillant essor économique atteint par ce pays durant ces dernières années. Elle manifestera aussi l'union de nos deux races nationales, cimentée par le pacte de 1830.

Une des particularités de notre vitalité nationale réside précisément dans les sentiments de sécurité et de liberté qui ont permis aux Flamands et aux Wallons de poursuivre un développement intellectuel et moral parallèle.

Or, depuis quelques années, la situation respective des Wallons et des Flamands a été visiblement modifiée, notamment au point de vue administratif, par l'adoption de la langue flamande comme langue officielle à côté du français. La question de l'égalité des langues a été débattue autrefois dans certains Congrès. Depuis qu'elle a été consacrée par la législature, les habitants de ce côté de la frontière linguistique n'ont pas encore eu l'occasion, en des assises de l'espèce, de l'envisager sous toutes ses faces et dans toutes ses conséquences. Elle a cependant des rapports évidents avec l'union de nos deux races nationales. C'est répondre à un vœu souvent exprimé que de la soumettre à l'examen de tous les Wallons.

Tel est, au point de vue des intérêts matériels de nos populations, le but du Congrès qui s'organise.

Mais un autre ordre d'idées doit, par la même occasion, nécessai-

rement être abordé, qui jusqu'à présent n'a pas encore fait l'objet d'une étude systématique.

En nos provinces, depuis une trentaine d'années, on a vu des artistes de tout ordre et des littérateurs aujourd'hui en renom susciter une renaissance et une efflorescence harmonieuse des vieilles traditions esthétiques de la race wallonne. En même temps, les Sociétés historiques régionales élaboraient une œuvre considérable d'exploration dans notre glorieux passé, tandis que des Cercles artistiques locaux assuraient une décentralisation profitable au progrès général de la nation. D'anciens centres intellectuels, un instant somnolents, ont pu, grâce à cet élan admirable, affirmer une vitalité nouvelle, dont les progrès s'accentuent sous nos yeux. Actuellement, le nom wallon resplendit à l'étranger dans tous les ordres de l'activité intellectuelle, comme il brille avec éclat dans l'ordre industriel et commercial.

Il est de l'intérêt et de l'honneur de la Belgique que le sentiment de ferveur patriotique, qui orne ce vaste mouvement wallon, continue à en rehausser les diverses manifestations.

L'Exposition qui se prépare dans la Capitale wallonne, coïncidant avec la célébration du 75e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, offre aux Wallons l'occasion solennelle de manifester leurs sentiments patriotiques, de prendre une meilleure conscience de leur originalité de race, et de fixer les moyens les plus propres à développer en Wallonie les œuvres nationales.

Comité d'organisation :

PRÉSIDENT : M. **Julien Delaite**, président de la *Ligue wallonne de Liége* et de la *Ligue nationate wallonne*, secrétaire de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* et de la *Commission dramatique provinciale wallonne*, à Liége.

VICE-PRÉSIDENTS : MM. **Adrien Oger**, conservateur du *Musée archéologique* et de la *Bibliothèque communale*, Namur.

Jules Declève, président de la *Société des auteurs dramatiques et chansonniers montois*, et de la *Commission dramatique provinciale*, à Mons.

Henri Hachez, ancien président de la *Société de Propagande wallonne* de Bruxelles.

Joseph Hens, auteur wallon, membre correspondant de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, à Vielsalm.

Jules Keybets, président du Cercle dramatique *le Sillon*, Verviers.

SECRÉTAIRE : M. **Olympe Gilbart,** docteur en philosophie et lettres, critique d'art, publiciste, à Liége.

TRÉSORIER : M. **Henri Mug**, président du Cercle dramatique wallon *le Perron Liégeois*, trésorier de la *Fédération wallonne*, à Liége.

MEMBRES : MM. **Théophile Bovy**, auteur dramatique, directeur du journal *Li Clabot*, à Liége.

Oscar Colson, président honoraire de la *Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége*, directeur de la revue *Wallonia*, à Liége.

Jean Roger, industriel, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons*, Liége.

Joseph Rulot, sculpteur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, Liége.

Arthur Snyers, architecte, membre du Comité exécutif de la *Ligue wallonne de Liége*, Liége.

Programme provisoire du Congrès.

1re Section

Comité provisoire. — Président : M. JEAN ROGER. Secrétaire : M. A. SNYERS.

1. — *L'origine des Wallons.*
2. — *Les Wallons dans l'histoire.*
3. — *Situation morale et matérielle du peuple Wallon.*
4. — *Recherche d'une formule équitable dont l'application garantisse les droits des races en Belgique.*
5. — *Extension à donner aux organismes de propagande wallonne.*

2e Section

Comité provisoire.—Président : M. OSCAR COLSON. Secrétaire, M. TH. BOVY.

1. — *L'Ame wallonne et l'Ame flamande, caractères communs, caractères distinctifs. L'Ame belge.*
2. — *La Renaissance wallonne actuelle dans la Littérature et les Arts. Ses origines, ses caractères, son efflorescence.*
3. — *L'Art wallon. Le sentiment wallon dans les arts (littérature, sculpture, peinture, architecture, musique).*
4. — *Encouragements des pouvoirs publics à la Littérature wallonne. Institutions propres au développement de cette littérature.*
5. — *La création d'une Académie Wallonne est-elle nécessaire ?*
6. — *Les Fédérations littéraires et dramatiques wallonnes ; leur utilité ; leur avenir.*
7. — *L'encouragement de la littérature française en Belgique.*
8. — *Les sociétés historiques, scientifiques, artistiques en pays wallon et leurs institutions (musées, expositions, etc.). Encouragement des pouvoirs publics à l'œuvre de ces sociétés.*

Bibliographie.

LES LIVRES :

Dictionnaire wallon-français (dialecte namurois), par Léon Pirsoul. Tome II, M à Z, et Supplément. — Un vol. in-8° de 364 p. Malines, L. et A. Godenne, édit. Prix : 3.50.

Nous avons rendu compte précédemment (*Wallonia* t. XI, p. 132) du 1er tome de cet intéressant ouvrage ; l'examen du second tome n'a, pour ainsi dire, pas modifié notre première appréciation. Nous ne recommencerons donc pas à critiquer le contenu du livre en général, nous nous bornerons à présenter quelques observations particulières.

L'œuvre lexicologique de M. P., consciencieuse et solide dans son ensemble, offre rarement une solution satisfaisante pour les questions difficiles. S'agit-il de définir un de ces termes tombés en désuétude et à peu près oubliés, une de ces locutions d'autrefois, si savoureuses, que les écrivains soucieux de la pureté de la langue devraient s'efforcer de ranimer (1) ? On ne trouve souvent dans le *Dictionnaire* de M. P. qu'une explication insuffisante, sans précision, et l'on regrette l'absence de phrases-types propres à mettre le vocable en lumière, à en faire connaître l'usage. Prenons quelques exemples.

1. — *Marimince* est traduit « farce, espièglerie », on peut ajouter *agacerie* : ainsi M. A. Vierset, dans *les Poètes Namurois* p. 61 parle avec à propos d'écrivains qui « firent parfois *marimince* à la Muse ». Mais cela s'emploie aussi en mauvaise part, pour : « causer des ennuis, molester, tourmenter ».

Portant si nosse bon prince
Aureuve saquants ch'napans
Qui li frinn' marimince... (Cols. 214).
I n' faut jamais fé marimince aus biesses. (Lagr. 171).

La signification que M. P. ajoute : « habitude, coutume d'une personne », nous paraît impossible.

2. — *Si rafiî* est bien interprété : « se réjouir d'avance, se faire une fête, un plaisir de. » Tout ce qui suit, à part les exemples, est inutile et ne peut qu'affaiblir l'idée précise donnée d'abord.

3. — *Si ragransî* est-il parfaitement synonyme de *si rafiî ?* D'aucuns prétendent que non.

4. — Certes *mawî* et *môssî* ne se confondent pas : celui-ci veut dire mâcher, celui-là mâchonner lentement et longtemps à la manière des vieillards.

5. — *Plocon* est traduit *flocon* (c'est vague !) et le sens *puceron* connu de nos jardiniers, attesté par un passage de Colson :

Quand les roses ont des bias botons,
Poquoi avoïz des plocons ? (p. 218).

n'est pas même indiqué.

(1) Tels sont *maraïe*, *margougnî*, *marimince*, *mascôder*, *maufiant*, *mivé*, *nîle*, *nonsiince*, *nôulî*, *odé*, *pèlosia*, *pètron*, *pèwion*, *poroïi*, *pôsî*, etc. etc.

6. — L'article *riper* est aussi énigmatique. Interrogeons un paysan : il nous dira que *riper on pré* c'est traîner un carré de lattes entremêlé de grandes épines et pressé par une grosse pierre pour égaliser la prairie, rabattre les taupinières. (Cette espèce de herse sans dent s'appelle *ripwê*.)

7. — L'article *rèche* est incomplet : il ne signale pas l'acception première « sortir » en parlant des animaux, surtout des pigeons :

A deûs ans dj'alais d'dja fé rèche
Et, come on grand, causer pidjons.
Wer. *Li Minteûr*, 4e c.

Pauve pitite biesse qui v'neuve, contint, di rèche
Foû do fèrant po n'y pus r'bouler l'pîd.
A. Demanet *Su l'vî pont d'Sambe*
fragm. cité par Borgnet, *Prom.* p. 177.

8. — *Sankènaiwe* n'a qu'un sens propre et un sens figuré : En nage, *fin frèch di tchaud* comme quelqu'un qui a couru. — On dit en plaisantant : *Waite qué sankènaiwe !* d'un homme veule ou sans force.

Ainsi plus d'un mot ancien, tendant à disparaître, qui devait être l'objet de tous les soins du collectionneur, n'est pas traité avec assez d'égards.

Les expressions d'un usage courant sont mieux partagées, cela va de soi. Cependant l'exactitude rigoureuse qu'on est en droit d'exiger, fait parfois défaut. Les définitions de *ringuî, sauie, sopresse (fé —)*... laissent quelque peu à désirer. La *mastèle* namuroise ne se reconnaît guère à la définition qu'en donne M. P. : c'est plutôt un petit pain croquant, en forme de rondelle amincie au milieu, fait avec la meilleure farine, du lait, du beurre, du sucre et de l'anis. On entend dire : *rond come one mastèle, sètch come one mastèle, ça fond dins l'lacia come one mastèle.* Le *matoufet* du *Dict.* ne répond pas du tout à la recette que m'en donne un connaisseur. Je ne trouve aucune mention des *canadas pètés*, ni des *neûjes di bolèdjî* chères aux vieux Namurois (il en est question dans la fameuse chanson du chan. Dethy : *Vive Nameur po tot.*)

D'autres mots, en grand nombre, sont nettement définis, comme *rawjî, saucler, splossî, trèpouyî, trimachî...*, mais n'ont pas le cortège d'exemples nécessaire : il suffirait presque d'y ajouter un nom, leur complément ordinaire, ou de citer un passage de vieille chanson pour les éclairer, leur donner la vie : *Rawjî one awe, saucler les pètrâles, splossî des pwès...*

Li martchand qu'vout trop gangnî,
Qui trimache et v's épòèsonne... (Wér. *Li boeis d'Erpint.* 6e c.)

Pour *trèpouyî* voyez Cols. 153, ou Lagr. 135.

D'autres encore n'ont pas dans le *Dict.* leur équivalent véritable : *posinet* signifie auget ; *si spèpî* = s'éplucher ; *spèpieu* = éplucheur ; *urée* = berge. *Pû d'paysan* est exactement le fruit de l'églantier ; *blanke sipène* = aubépine ; *noire sipène* = prunellier ; *tiesse di sau* = têtard ; *vatche* se dit aussi pour colchique. [1]

(1) Plusieurs noms de plantes manquent : *tiesse di tchet, rîle, surale di Ste-Bârbe, malète di bierdjî* (comme à Liége, v. Forir), etc. *Antilice* (Suppl.) est sans doute l'anthyllis.

Mais il serait injuste d'attacher trop d'importance à des minuties à propos d'un auteur qui s'est attelé résolument à une tâche aussi ardue. Nous reconnaissons que les mots bien définis sont de beaucoup les plus nombreux et que ceux dont on se sert tous les jours, sont munis en général d'exemples bien choisis.

A d'autres points de vue l'œuvre est également sérieuse. L'orthographe est simple et claire. Si elle n'est pas toujours conforme aux principes adoptés à Liége, c'est que le Dict. était presque achevé lorsque parut le magistral traité d'orthographe wallonne de M. FELLER. Remarquons toutefois dans le système de M. P. quelques inconséquences, comme *paupî* et *rapôpî*, *dissôuder* et *sôder*, *dissôuler* et *sôler*, *moir-sôu* mais *sô*, et l'emploi abusif de *s* pour *ss* entre voyelles : *rosète*, *splosî*, *toser*, *tosint*, en désaccord avec *moussî*, *massale*, *displossî*...

Nous voudrions toucher encore deux ou trois points auxquels M. P. aurait dû songer, s'il était possible de songer à tout dans une matière aussi étendue. Quand un mot présente plusieurs formes dialectales, ne convenait-il pas de choisir pour le *Dict. Namurois-français* celle usitée dans la ville de Namur, par respect pour sa qualité de chef-lieu et de centre littéraire plus actif ? Il nous semble qu'au lieu de *onzêre*, *paran'moin*, *piïaude*, [1] *pruster*, *prusti*, *runin*, il eût été préférable d'écrire *ôzêre*, *paralmoin*, *pouïaude*, *prister*, *presti*, *rènin* [2].

M. P. admet dans son *Dict.* des mots qu'on n'emploie jamais à Namur ni dans les neuf dixièmes de la province : *jîvau*, *size*, *toumer* [3] usités à peine dans quelques localités voisines de la province de Liége. Il n'y a pas grand mal à cela. Mais il faudrait admettre à plus forte raison des mots ou formes très répandus, comme *mindjî* à l'Ouest et au N.-O., déjà à Floriffoux et Temploux, *eûwe* et *niut* dans le val de la Sambre etc. La levûre, à Namur *des lîdjes*, s'appelle, selon les cantons, *lîes*, *guesses*, *djès* ou *lèvères*. Notre *îpe* devient ailleurs *one yesse*. Le vulgaire *locet* se nomme dans le N. et l'O. *scoupia*, *cheûpia*, même *sicoupe*. Et que de mots intéressants, inconnus à Namur, on pourrait relever dans les diverses régions de la province, à Sombreffe, à Walcourt, à Couvin, à Dinant, à Beauraing, etc. ! Ces mots, aujourd'hui relégués dans un coin de la Wallonie, sont des restes de l'ancien patrimoine commun et pourraient servir à combler des vides dans les patois voisins.

Enfin M. P. n'aurait-il pu réserver une petite place à quelques mots flamands, d'introduction moderne sans doute, moins vénérables que les vieux verbes *stitchî*, *scrèper* et autres, mais populaires et reçus par nos maîtres chansonniers : *dank*, *fourt'*, *bôs'* (maître de maison)... ?

(1) Corrigez *puiaute* à la p. 138. Les fautes d'impression sont très rares dans le volume. Lisez à leur place alphabétique *nareu* (et non narieu), *rémoinrner* (et non rèmoinrer). — P. 24, l. 2 Tropéolacées. — Ecrivez *Stratmann* et retranchez de ses œuvres *li Cotchessî*, qui est de J. Suars.

(2) La forme *scoissêre* est suspecte Gg. donne pour Namur *scassoire* v° *chèseûte* ; Fosse dit *scassoère*, Charleroi *escassoère* (BERNUS, 71)

(3) Cette remarque et la suivante ne s'appliquent pas seulement au 2e vol. de M. P., mais à l'œuvre entière.

En somme le *Dict.* de M. Pirsoul, malgré ses points faibles et ses lacunes, sera toujours un livre de valeur, très utile à consulter. Les philologues savent qu'on n'épuise pas un tel sujet. Si l'auteur n'a pas complètement atteint le but, il a du moins déblayé le terrain et rendu la route plus facile à ceux qui le suivront. Son travail déjà estimable devra servir de base pour une étude ultérieure, plus approfondie, du dialecte de Namur.

A. Maréchal.

Nouveaux Contes à Marjolaine, par George Garnir. — Un vol. in-8° de 258 p. Félix Juven, éditeur, Paris. Prix : 3 fr. 50.

On connaît à M. George Garnir plusieurs incarnations également brillantes. Journaliste, il s'est signalé par la verve franche, par l'écriture élégante et colorée de ses articles de reportage autant que par l'humour désinvolte de ses chroniques fantaisistes. Au théâtre, outre un acte délicat, la *Défense du bonheur*, créé au théâtre Sarah Bernhardt, et divers livrets adroitement construits, il a fait représenter nombre de revues alertes, ingénieuses et spirituelles, où son tact sût rehausser souvent de jolies trouvailles la grosse gaîté d'un genre débridé par essence.

Mais le Garnir qui a nos préférences est celui du livre, celui du conte et du roman. A celui-là, nous devons quatre volumes imprégnés à chaque page de la saine odeur de la terre wallonne. Le dernier en date, les *Nouveaux Contes à Marjolaine*, nous apporte une série de ferventes évocations du pays condruzien. Et c'est merveille de voir avec quelle native fraîcheur les vallons familiers sont décrits par un «déraciné» périodiquement astreint à faire évoluer sous l'artificiel soleil des frises, entre des arbres de toile peinte, ces entités décolletées qui ont nom le Mont des Arts, le Péril jaune, la Carte illustrée ou le Service personnel. En vérité, le poète « mort jeune » que cache, au fond de soi, tout professionnel de l'écritoire, révèle, chez M. Garnir, une vitalité particulièrement tenace. Des généreux enthousiasmes d'une expansive jeunesse — qui naguère se traduisit littérairement en strophes nombreuses — notre écrivain n'a rien perdu. Sa prose actuelle se caractérise par une aisance et une abondance d'ordre lyrique. En dépit de l'amertume qui plane sur telles pages, il a gardé une rare juvénilité de sentiment et de sensations; bref, il est demeuré « étudiant » dans ce que cette épithète comporte d'élan loyal et spontané.

C'est dire que les contes qu'il nous offre aujourd'hui sont singulièrement vivants. Ils se recommandent aussi par leur plaisante variété.

Il en est de malicieux comme *la Leçon*, *le Justicier*, *les quat' Blancs*, *le curé Taupois*, *les Vrais Echos du Hoyoux;* de mélancoliquement attendris comme *Conte Blanc*, *la Servante*, *l'Inutile Tendresse*, *la Promenade;* de sobrement dramatiques comme *l'Hôtel de la Misère* et *Madame Henoumont;* de nostalgiques comme *le Nuton*, *la Petite Fille inconnue*, *Choses et Gens de Là-Bas*, *Vieilles Cloches*.

Aussi bien, répétons-le, par la nuance même de son humanité profonde, ce livre viril, allègre et probe nous séduit délicieusement. Avec une piété parfois lancinante, il célèbre le culte de la « douce et vaillante

Wallonie. » En des tableaux brefs, précis, lestement enlevés, d'une notation vive et neuve, au pittoresque heureux et sûr, l'auteur esquisse, çà et là, les sites de prédilection où se meuvent ses héros familiers. Et, dans une émouvante dédicace aux ancêtres, il exprime excellemment quelques-unes des raisons sentimentales qui motivent la religion de la petite patrie, réservoir de courage et de santé morale :

« Des hommes qui ne connaissent pas notre Condroz m'ont dit, en levant les épaules, que les gens « de ce pays-là » ne sont pas meilleurs que ceux d'ailleurs, qu'ils n'ont ni moins de vices ni plus de vertu. C'est qu'ils ne t'ont point connu, grand-père; c'est qu'ils n'avaient pu apprendre à t'aimer, et avec toi, la chère maison, le cher pays. Car pourquoi, si toi, la maison et le pays n'étiez pas différents des autres hommes, des autres maisons, des autres pays, pourquoi éprouverais-je un pincement au cœur rien qu'à songer à vous? Pourquoi ton image, grand-père, toi qui fus courageux et fraternel, simple et doux avec ton air d'ami, coexisterait-elle ainsi avec moi, à travers la vie bonne et mauvaise? Pourquoi les seuls noms de nos villages m'émouvraient-ils de fierté nostalgique? Pourquoi le souvenir de tel arbre du verger, de tel coin de la ferme familiale me pénétrerait-il ainsi d'une sensation bienfaisante?

» Ah! qu'il est profond et qu'il est ennoblissant, le culte de la terre natale! Qu'elle est fraîche et qu'elle est pure la source où la bouche des aïeux allait boire à longs traits! »

Nous sommes en droit d'attendre d'abondantes et prestigieuses moissons de ceux en qui s'éternise aussi vivace, aussi filiale, aussi aiguë la ferveur envers les édifiantes magies du sol natal, et le conteur si richement doué qu'est M. Garnir s'est trop avantageusement classé parmi nos écrivains de terroir pour nous décevoir à cet égard...

Charles Delchevalerie.

Inventaire analytique des libri obligationum et solutionum des Archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai, par D. Ursmer Berlière, O. S. B. — Publication de l'*Institut historique Belge de Rome.* Rome 1904.

Le savant directeur de cet Institut belge de Rome dont l'inauguration officielle vient d'avoir lieu, annonce dans la préface de ce volume que, répondant au but de cette institution, il a entrepris l'inventaire systématique des différents fonds des Archives vaticanes, dans lesquels se trouvent des documents relatifs à notre histoire nationale.

Mais, avant de parler de cet inventaire, disons quelques mots de ce nouvel établissement scientifique, puisque aussi bien il est dirigé par des Wallons.

Dom Berlière a raconté l'histoire de l'ouverture des Archives vaticanes par Léon XIII et de la fondation des différents Instituts qui ont été établis dans la Ville Eternelle par les grandes puissances de l'Europe (1).

Depuis 1879, cet énorme dépôt, où les siècles ont accumulé des renseignements de premier ordre pour l'histoire de tous les pays, est visité

(1) *Revue bénédictine*, 1903, pp. 132-171.

et fréquenté assidument par des savants français, allemands, autrichiens, anglais, belges, hollandais, même japonais. Ces archives si importantes se divisent en cinq groupes principaux : la chancellerie pontificale, la chambre apostolique, la secrétairerie d'Etat, les archives du château Saint Ange et les accroissements successifs. Déjà avant 1880, plusieurs savants étaient parvenus à prendre connaissance de quelques-unes de ces collections ; mais à la suite de la décision de Léon XIII, les académies organisèrent à Rome des missions « dont quelques-unes devaient avoir un caractère durable et donner lieu à la création d'Instituts historiques permanents. »

Tout d'abord la France, qui, en 1873, créait à Rome une sorte de succursale de l'Ecole française d'Athènes, constituait définitivement, deux ans après, une Ecole française qui eut pour directeur M. Aug. Geffroy, puis M. Le Blant, et depuis 1885, le savant Mgr Duchesne.

L'Institut historique autrichien date de 1880 et est organisé à peu près de la même façon que l'Ecole française.

En 1889, ce fut le tour de la Prusse qui, d'ailleurs, était depuis longtemps en relations historiques suivies avec Rome ; car, depuis 1829, elle y possédait un Institut archéologique. Le but du nouvel Institut est de faire dans les dépôts littéraires d'Italie des recherches sur l'histoire d'Allemagne et de fournir les renseignements qui lui sont demandés par la voie officielle.

A côté de ces établissements officiels, il y a des Instituts privés qui poursuivent un but identique : celui de la Société catholique de Goerres, qui publie des articles dans l'*Historisches Jahrbuch* et le *Römische Quartalschrift*, etc., le groupe de savants envoyés par la *Leo-Gesellschaft*, d'Autriche, l'Institut hongrois, dû à l'initiative du haut clergé de Hongrie, l'école anglaise de Rome créée avec l'appui du haut clergé anglican et des professeurs des Universités. Enfin, des pays comme la Pologne, le Danemark, la Suède, chargèrent des savants de missions scientifiques, et même un docteur de l'Université de Tokyo y prépare une histoire des missions catholiques au Japon.

La Belgique ne pouvait rester en arrière dans ce mouvement scientifique. Dès 1892, au retour d'une mission aux Archives vaticanes, M. le prof. Cauchie signalait l'importance de ces collections au point de vue de notre histoire, et esquissait les grandes lignes de l'organisation d'une Ecole belge (1). Trois ans après, il précisait son projet dans une communication au Congrès archéologique de Tournai. Grâce à l'appui de notre ministre auprès du Saint-Siége, M. le baron d'Erp, des négociations furent entamées entre notre gouvernement et le Vatican. Et en 1902, le savant Bénédictin, Dom U. Berlière, était envoyé à Rome pour y étudier les écoles instituées par la France, la Prusse et l'Autriche et soumettre au gouvernement un projet pour l'organisation d'un Institut belge analogue. Au mois d'octobre suivant, le même érudit — un Wallon de Gosselies — était placé à la tête du nouvel établissement, et un collaborateur zélé lui était donné en la per-

(1) *Bulletin de la Com. roy. d'histoire*, 5e série, t. II.

sonne de M. Arn. Fayen, de Herve, docteur en sciences historiques de l'Université de Liége, et attaché à la Bibliothèque de l'Université de Gand. Quoique les ressources pécuniaires des premiers moments fussent plutôt précaires, les deux savants belges se mirent à la besogne et, au bout de quelques mois, découvraient les éléments de plusieurs volumes dont le premier vient de paraître.

Terminons cette petite notice en exprimant deux vœux : tout d'abord que les particuliers et les Sociétés d'archéologie et d'histoire provinciales de notre pays aient à cœur d'envoyer leurs publications pour compléter la Bibliothèque du nouvel Institut de Rome, et ensuite que le gouvernement, après avoir fourni les premiers fonds et établi notre Ecole dans ses meubles par une cérémonie officielle qui a eu lieu le 11 décembre dernier, n'hésite pas à la subventionner d'une manière suffisante, afin de permettre à ses savants de tirer tout le fruit possible des recherches précieuses de Dom Berlière et de son collaborateur.

Abordons à présent l'examen de la première œuvre publiée par l'Institut belge de Rome.

Parmi les différentes sections des archives pontificales, il en est une où le travailleur belge peut largement puiser : c'est la Chambre apostolique, qui comprend les livres de comptabilité générale de la curie, les comptes des différents employés de la curie, *les registres d'obligations souscrites par les prélats pourvus de bénéfices et les livres des quittances des sommes dues pour ces provisions*, les comptes des collecteurs chargés de recueillir les dîmes dans les divers pays de la chrétienté, etc. Cette comptabilité qui remonte à la fin du XIIIe siècle, fournit des renseignements sur les prélats, évêques ou abbés et autres bénéficiers, sur l'histoire des paroisses et sur la géographie des anciens diocèses. De plus, l'histoire politique, artistique et sociale trouve à glaner amplement dans cette volumineuse collection : on y trouve des documents sur les guerres, les relations de la Papauté avec les Eglises de toute la chrétienté, sur les rapports de Rome avec les souverains et les Etats, sur les missions, sur les ordres religieux.

C'est l'inventaire analytique des livres aux obligations et aux payements que vient de publier le savant directeur de l'Institut belge de Rome ; il les a étudiés, bien entendu, au point de vue des évêchés qui étendaient leur juridiction sur la Belgique : Cambrai, Liége, Therouanne et Tournai. Il a laissé de côté ce qui concernait Trèves et Utrecht, parce que les parties de notre territoire qui en relevaient sont peu importantes et qu'elles feront l'objet des recherches de l'Institut historique prussien et d'une mission historique hollandaise.

Le savant auteur du *Monasticon belge* — le meilleur ouvrage relatif à l'histoire monastique de Belgique, dit M. Pirenne — commence son travail par une étude historique sur les divers revenus du Saint-Siége, qui se rencontrent dans son inventaire : ce sont le cens apostolique, payé par certaines institutions religieuses en retour de la protection accordée par le Saint-Siége, les services ou taxes imposées aux prélats pourvus d'un bénéfice, les pèlerinages et visites des évêques et abbés de notre pays au Pape,

les annates (revenus de la première année d'un bénéfice, réservé à la Chambre apostolique), les dépouilles des clercs décédés en curie, les décimes perçus sur certains bénéfices ecclésiastiques, les subsides caritatifs, les procurations.

L'inventaire comprend des analyses très bien faites et conçues d'une façon très complète des actes relatifs à notre pays. On y trouvera des renseignements très curieux sur l'histoire des évêques, des abbés, de leurs relations avec la curie pontificale, et l'histoire monastique de nos contrées. A la suite, l'érudit Bénédictin a publié 30 actes *in-extenso* du XIVe au XVIe siècle, dont plusieurs sont relatifs à des corporations religieuses de l'ancien pays de Liége. Enfin, une excellente table analytique des noms de lieux et de personnes, termine l'ouvrage qui rendra, nous en sommes assurés, d'énormes services à nos historiens.

Ce beau commencement nous fera souhaiter que les trois autres volumes annoncés voient bientôt le jour et ainsi le gouvernement sera à même de juger que son argent a été bien placé et que Dom Ursmer Berlière saura atteindre le but qu'il s'est lui-même fixé dans l'article signalé plus haut.

D. Brouwers.

Ouvrages reçus :

Belmont, Henri. *Le Livre et l'Amour* (poésies). Liége, Mathieu Thone, édit., 1905. In-8° (12.5 × 19.5), 199 p. Prix, fr. 3-50.

Colson, Arthur. *Heureux Temps.* Neuf nouvelles. Liége, Imprimerie industrielle et commerciale. In-8° (12.5 × 19), 97 p. Prix, fr. 2-50.

Linden (vander), Fritz. *Mon confrère Asmodée.* Mons, édit. de « La Verveine. » In-8° (13 × 19), 43 p. Frontispice de Levêque, reproduit en rouge à la couverture.

Magnette, F. *Documents relatifs à l'histoire de Malmédy pendant les années 1792 et 1793.* Extr. des « Bull. de la Comm. roy. d'Histoire de Belgique, » t. 73, n° 2. Brux., Weissenbruch, édit. In-8° (14 × 22), 64 pages.

Mockel, Albert. *Victor Rousseau.* Paris, éditions de « La Plume, » 1904. In-8° (18 × 25), 23 p. Frontispice et 7 grav. Tirage à 310 exempl. — [Voy. ci-dessus, t. XII (1904) p. 249.]

Ombiaux (des), Maurice. *Guidon d'Anderlecht,* roman. Paris, Juven. Un vol. in-8° (12.5 × 18.5), 221 p. Prix, fr. 3-50.

Rousseau, Henry. *Les Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liége.* Court-Saint-Etienne, Chevalier, 1905. In-8° (13 × 19), 15 p. et 3 grav.

BULLETINS ET ANNALES :

Institut archéologique liégeois. — Bulletin, Tome XXXIV 2e fascicule.

L. Renard, *Note sur une statuette en bronze de l'époque romaine provenant de Tongres et conservée au Musée de Leyde.* (p. 293 à 299). — Cette statuette d'un caractère un peu spécial constitue, d'après M. R..., un des plus beaux bronzes découverts jusqu'à ce jour en Belgique.

R. Dubois, *L'élection et le couronnement de l'empereur Mathias* (1612). (p. 301 à 332.) — C'est la relation du voyage et du séjour faits à Francfort par le prince-évêque de Liége, Ferdinand de Bavière, qui, en qualité d'électeur du St-Empire, prit part à l'élection et au couronnement de

l'empereur Mathias. Ce récit est extrait du manuscrit de Henri d'Eynatten, seigneur de Tilloy et Abée, conservé aux archives de la ville de Huy.

J. Fraipont, *Les origines de la sculpture, de la gravure et de la peinture chez l'homme fossile.* (p. 333 à 338). — Les premières manifestations artistiques chez l'homme remontent à la seconde moitié de la période quaternaire. Elles consistent surtout en pièces d'os ou de corne gravées au burin de silex, en objets sculptés en ivoire de mammouth. Les sujets traités sont ou des dessins géométriques ou des représentations d'animaux. L'homme fossile de l'âge du renne connut même la peinture, car on a découvert sur les parois de quelques cavernes des peintures à l'ocre rouge, que des indices certains permettent de faire remonter jusqu'aux époques préhistoriques.

D. Brouwers, *Contribution à l'histoire des Etats du duché de Limbourg au XVIIIe siècle.* (p. 339 à 365.) — C'est l'histoire des démêlés que les Etats du duché de Limbourg et ceux des pays d'Outremeuse eurent avec le gouvernement central autrichien et avec le haut drossard du duché. Marie-Thérèse aurait voulu apporter plus d'uniformité et plus de régularité dans l'administration compliquée des Etats limbourgeois, mais toutes ses mesures furent chaque fois longuement combattues par l'esprit obstinément conservateur de ces assemblées.

Th. Gobert, *Les archives communales de Liège.* (p. 367 à 439.) — Elle est singulièrement attachante et instructive la notice que consacre aux archives communales de la Cité l'infatigable et érudit auteur des *Rues de Liège.* En effet, rappeler le sort de ces précieux documents c'est refaire l'histoire des jours les plus critiques de la ville.

Dès l'origine de la commune, c'est-à-dire dès le XIIe siècle jusqu'en 1684, les chartes et les privilèges les plus précieux furent abrités dans l'église de l'abbaye de St-Jacques, qui était en quelque sorte l'église officielle de la Cité. Elles y étaient conservées dans des coffres munis de 34 serrures dont les clefs étaient gardées par les deux maîtres de Liége et par un officier de chacun des 32 bons métiers. A deux reprises, ces garanties des libertés communales furent confisquées : en 1408, après la bataille d'Othée, et en 1467, après la défaite de Brusthem. Elles furent chaque fois restituées après un intervalle assez court ; malheureusement aussi, chaque fois quelques documents furent retenus ou égarés. Les Liégeois firent dans la suite, notamment sous Erard de la Marck, puis en 1564, en 1697, en 1772 et même en 1875 de fréquentes recherches pour découvrir les pièces perdues, mais sans jamais réussir complètement.

Une autre partie des archives communales, composée surtout des registres aux procès-verbaux des séances du Conseil et aux comptes de la ville, beaucoup plus fréquemment consultés, reposaient à l'Hôtel communal. Celles-la disparurent dans l'effroyable catastrophe de 1468 et dans les incendies allumés par les soudards du Téméraire. En 1684, Maximilien-Henri de Bavière, après avoir vaincu la démocratie liégeoise, ordonna de déposer les archives de la cité et des métiers dans le local du Conseil privé au palais épiscopal. Cette confiscation les sauva sept ans plus tard d'une perte totale,

car, pendant le bombardement de la ville par les Français en 1691, la Maison communale fut entièrement détruite par l'incendie. Les successeurs de Maximilien de Bavière restituèrent à la cité une partie de leurs archives, mais jusqu'à la révolution française la plus grande partie fut retenue au Palais. Les graves événements de la fin du XVIIIe siècle provoquèrent l'anéantissement ou la dispersion des archives des différents corps de l'Etat et de toutes les communautés religieuses.

Après la bataille de Neerwinden, les Français conduisirent une partie des documents de la ville à Lille, puis à Paris. D'autre part, les Autrichiens, quand ils apprirent l'issue de la bataille de Fleurus, s'empressèrent d'emporter ce qui restait des archives jusqu'au fond de l'Allemagne. C'est ainsi qu'une partie des archives de la ville furent retrouvées à Hambourg, avec celles du Conseil privé et renvoyés en 1804 et 1807. D'autres registres enlevés par les bourgmestres furent retrouvés à Cologne.

En terminant, M. Gobert s'élève avec raison contre l'organisation actuelle des archives communales qui décourage la bonne volonté de nos érudits locaux. Une partie est en effet conservée au dépôt des archives de l'Etat, une autre dans les collections de l'Université, une troisième à l'hôtel-de-ville même. Il faudrait un local spécial où seraient centralisés tous les documents de la ville et un service sérieusement organisé comme en possèdent d'autres chefs-lieux de province. Si j'osais risquer un plaidoyer *pro domo*, je dirais que la ville réaliserait le mieux ces *desiderata* en confiant la totalité de ses collections de documents au dépôt des archives de l'Etat qui en possède la plus grosse partie depuis la remise des archives du Bureau de bienfaisauce et de la Commission des hospices civils.

J. Alexandre, *La Bastrée* (pp. 441 à 446). — Tous les fervents du Vieux-Liége sauront gré à M. Alexandre d'avoir perpétué par son intéressante notice, le souvenir de cette maison caractéristique que la pioche des démolisseurs vient d'atteindre.

L. Renard, *Rapport sur les recherches et les fouilles faites en 1904 par l'Institut archéologique liégeois* (pp. 447-458). E. Fairon.

Société Verviétoise d'Archéologie. — Bulletin. Cinquième volume.

DD. Brouwers, *Histoire du chapitre noble de Sinnich* (pp. 5 à 210). L'abbaye de Sinnich, située sur le territoire de Teuven, fut une puissante communauté religieuse qui pendant plus de six siècles donna asile aux filles de la noblesse limbourgeoise. Son origine remonte au couvent de femmes qui s'établit à côté de l'abbaye des chanoines Augustins de Rolduc et qui fonda vers 1140 des prieurés à Marienthal et à Schaarn. En 1243 tous les prieurés de femmes dépendant de l'abbaye de Rolduc furent réunis en un seul établissement à Sinnich. C'est donc par erreur qu'on a fait remonter la fondation de ce chapitre noble à l'année 1151, en se basant sur une charte fausse et fabriquée au XVIIe siècle, ainsi que l'établit notre collaborateur dans un chapitre spécial de son travail qui constitue un véritable modèle de critique diplomatique.

L'histoire du chapitre se résume surtout dans les incessants conflits

que les chanoinesses soutinrent contre les abbés de Rolduc qui prétendaient soumettre les religieuses à leur discipline spirituelle, et dans l'exposé de la situation économique pendant le Moyen-Age et les temps modernes. Le couvent dont la suppression fut un instant agitée sous Joseph II, fut confisqué par les Français et ses différentes dépendances vendues comme biens nationaux en 1798. M. B. a aussi consacré un chapitre à la description des bâtiments du chapitre à Sinnich. Il publie aussi en appendice l'inventaire des cent-quatre-vingt-quatre chartes de Sinnich et des registres et liasses conservés au dépôt de Liége, un inventaire des objets et meubles appartenant au chapitre en 1782 et la liste de toutes les chanoinesses.

Ce travail, illustré de trois photographies de l'abbaye, est une excellente contribution à l'étude des grands établissements religieux du Limbourg et la critique savante l'a partout accueilli avec beaucoup de faveur.

J. Feller, *Les noms de lieu en ster* (pp. 213 à 356). Le travail de de M. Feller est à tous les points de vue digne des plus grands éloges et nous ne saurions assez le recommander à l'attention des lecteurs de *Wallonia*. Ils y trouveront, dans un langage élégant auquel les travaux d'érudition ne nous habituent pas souvent, le modèle le plus parfait d'une étude toponymique. Ce genre de travail, inauguré jadis pour notre pays par Ch. Grandgagnage et remis en honneur par le beau livre de M. G. Kurth sur la *Frontière linguistique*, est peut-être le plus difficile de tous parce qu'il exige à la fois une connaissance approfondie de la méthode et des sources historiqnes ainsi que des philologies classique, romane et germanique. On pouvait avoir toute confiance dans l'un des plus savants parmi les promoteurs du Projet de Dictionnaire wallon. Je dirai même que M. Feller a encore dépassé nos espérances. J'insisterai sur le mode de démonstration du travail parce que c'est ce qui m'a le plus séduit. En conservant l'ordre analytique des recherches, l'auteur associe à son travail le lecteur qui débrouille et éclaircit avec lui les données confuses du problème, et qui, arrivé à la solution, éprouve comme la joie d'avoir fait une découverte personnelle.

M. Feller montre d'abord que, dans *ster*, le *s* appartient au suffixe et non au premier composant. Si loin que l'on remonte dans les chartes, les noms de lieux en *ster* apparaissent avec leur finale et l'on ne peut par conséquent en constater directement l'origine. Quant au premier composant, c'est presque toujours un nom de personne d'origine germanique, mais ayant pris une forme wallonne, Comme cette romanisation n'est pas antérieure au XIII[e] siècle, on peut avancer avec certitude que les noms en *ster* sont parmi les derniers venus de la toponymie géographique. Ces noms sont très nombreux dans la région qui s'étend de Stavelot à Liége et de la frontière linguistique du Luxembourg jusqu'à Waremme, mais ils sont rares à l'ouest de Liége : C'est là une forte présomption de germanicité pour le suffixe *ster*. On a pourtant, en se fondant sur des exemples de Ducange, proposé les origines romanes de *statio* ou *stare*. Mais le *stare* substantif cité par Ducange est plutôt un terme créé pour exprimer en latin

un mot *ster* de la langue vulgaire. Les lois phonétiques s'opposent d'ailleurs à l'assimilation de *ster* et de *stare*.

Ster est donc un suffixe germanique, qu'on ne retrouve pas, il est vrai, dans la région germanique voisine de notre pays. Mais, après avoir passé en revue les différents suffixes germaniques qui renferment le groupe *st*, M. Feller conclut que *ster* correspond aux suffixes *sted*, *stay*, *stat*, dont l'origine est le vieux mot gothique *staths* signifiant place ou établissement. Le suffixe *ster* a donné les variantes *stère*, *stert*, *stier*, *ste*, *st* et *sta*.

Ainsi aucun des noms en *ster* ne remonte au delà du XIIe siècle. Ils sont tous, à l'origine, relatifs à des lieux sans importance, c'est-à-dire à des établissements fondés dans les terres ingrates après la formation des localités connues. Ils doivent être rapprochés des défrichements tardifs qui commencèrent au XIe siècle dans la forêt ardennaise.

M. Feller a fait suivre sa belle étude d'un lexique des noms en *ster* comprenant plus de 400 noms.

Nous souhaitons à la Société Verviétoise d'archéologie de recevoir souvent des travaux comme ceux de MM. Brouwers et Feller, qui la classent au premier rang des Sociétés historiques belges.

W. Del Court tot Krimpen. *Un inventaire de biens meubles d'un praticien de Verviers au XVIe siècle* (pp. 355 à 375). C'est la copie de l'inventaire fait devant les échevins de la Cour de justice de Verviers le 15 avril 1575 des meubles et objets délaissés par feu Laurent del Court, chirurgien et ancien échevin de la ville. Ce travail vaut surtout par les notes et les commentaires insérés par M. Feller, qui a expliqué le sens de certains mots purement wallons employés pas le notaire.

C. Leclère. *Chronique de la Société pendant l'année 1903-1904* (pp. 375 à 390). *E. Fairon.*

Faits divers.

Martille, drame lyrique en deux actes, texte de M. Edmond Cattier, musique de M. Albert Dupuis. Première représentation au « Théâtre Royal de la Monnaie », à Bruxelles, le 3 mars 1905.

C'est la ducace, dans un village riverain de la Semois. Etienne, brave et honnête garçon, est marié à une femme légère et coquette, Betsy, énamourée d'un brutal Don Juan de village, Pierre. Etienne éprouve un amour profond pour Martille, qui de son côté l'aime sans l'oser montrer. Mais Pierre, dédaigneux de Betsy, aime, lui aussi, Martille, qui le repousse. On voit les conflits imminents de ces amours malheureux. Pour se débarrasser d'Etienne, son rival auprès de Martille, Pierre ne trouve rien de mieux que de lancer contre lui sa propre femme, Betsy. Il feint donc d'aimer cette dernière : qu'Etienne disparaisse, et Pierre sera à sa veuve Afin d'amener la perte du jeune homme, Pierre et Betsy font croire au braconnier Jérôme que c'est Etienne qui l'a dénoncé au garde : Jérôme va

se venger terriblement, mais Martille intervient et, pour sauver Etienne, déclare que c'est chez elle, « sa maîtresse », que se trouvait celui-ci, au moment où Jérôme posait ses collets. Fureur de Pierre, qui menace Martille de tuer lui-même Etienne, si elle ne renonce à lui. C'est ici le moment psychologique du drame : sous la menace de Pierre, Martille est obligée de déclarer à Etienne qu'elle ne l'aime plus, que c'est Pierre son préféré. Etonnement douloureux d'Etienne. Mais Betsy, qui a tout entendu, s'avance furieuse et, croyant réellement que Martille lui a volé son Pierre, elle la frappe de ses ciseaux. Martille meurt, en révélant la vérité à Etienne, en lui disant qu'elle a menti pour lui sauver la vie, que c'est lui seul qu'elle aimait.

Cette action, un peu surchargée de péripéties pour une pièce en deux actes seulement, est assurément attachante et dramatique, faite pour inspirer un musicien. M. Cattier, qui a fait spirituellement le compte-rendu de son propre ouvrage dans la *Gazette*, y a raconté l'histoire de ce livret, inspiré d'une nouvelle anglaise, d'abord situé dans la vieille Angleterre et compliqué de meetings, de grèves, etc., puis réduit sur la demande du musicien, l'intrigue transplantée enfin sur les rives de notre pittoresque rivière ardennaise.

On pourrait dire que l'épisode principal, où Martille repousse Etienne en lui disant que c'est Pierre qu'elle aime, est un peu forcé ; il est difficile d'admettre que la jeune fille n'aurait pu (Pierre étant sorti, non loin il est vrai) donner à deviner la vérité, pour calmer tout au moins le désespoir d'Etienne. La langue même du livret paraît assez cherchée, pour des paysans ardennais, d'expression si élémentaire...

Nous n'avons plus à présenter aux lecteurs de *Wallonia* M. Albert Dupuis dont nous les avons entretenus longuement à propos de son ravissant opéra liégeois *Jean-Michel* [1]. Nous avons dit alors ses qualités et ses tendances, telles qu'elles nous semblaient manifestes dans cette œuvre qui fait époque dans l'histoire du théâtre lyrique en Belgique.

Celle-ci se rattachait directement, à notre sens, à la tradition lyrique française rénovée avec un si éclatant succès par Charpentier, considérée en opposition avec l'école franckiste-wagnérienne qui s'affirme dans les œuvres théâtrales de d'Indy et Chausson.

Martille nous paraît attester une évolution résolue du compositeur dans le sens wagnérien. On ne saurait, je crois, l'en féliciter, car le fait avoue l'atténuation d'une personnalité que nous espérions voir se dégager entièrement, après les débuts si allègres et si prometteurs de *Jean Michel*. Nous avons célébré, ici, l'abondance mélodique, la spontanéité d'expression dont ruisselle cet ouvrage, où il y avait assez de musique pour faire une demi-douzaine d'opéras. *Martille* témoigne des mêmes qualités extérieures, affinées encore : la légèreté et la variété de l'orchestration, la consistance et l'originalité constante de l'harmonie, une maîtrise particulière dans le

1) Cf. *Wallonia*, XI (1903), p. 114.

maniement des parties chorales, traitées avec une maëstria et une indépendance mélodique et rythmique du plus heureux effet ; enfin, et surtout, un sens intime et profond du théâtre, des valeurs, plans et perspectives si spéciales de l'optique scénique, grâce à laquelle, ici, tout s'équilibre et s'enchaîne dans un ensemble harmonieux et cohérent, sans heurt, sans « trou »...

Au point de vue de l'expression, M. Dupuis témoigne encore une fois du sentiment dramatique le plus juste. Mais ce n'est plus la sensibilité ingénue et communicative de *Jean Michel*. Dans *Martille*, l'expression paraît plus voulue et plus réfléchie (partant moins communicative) et, comme nous le disions tantôt, très wagnérienne. Il serait difficile de citer un thème ou une harmonie de Wagner formellement reproduits ; mais l'allure générale des thèmes, des harmonies, même des timbres, baigne l'œuvre entière d'une athmosphère très nettement bayreuthienne et en tous cas dénuée d'originalité. — Ce qui n'empêche pas la figure de Martille d'être dessinée avec beaucoup de charme, et celle de Pierre de revêtir toute la brutalité sinistre qui convient. Nous avons dit l'intérêt de la partie chorale : Les scènes populaires sont fort bien réussies, quoiqu'on eût pu désirer, pour les danses du début du deuxième acte, plus de fraîcheur et à la fois de simplicité : ce n'est plus la superbe « fête du cochon » de *Jean Michel*, dans l'atelier de maître Hubert !

MM. Kufferath et Guidé ont entouré *Martille* des soins les plus attentifs. L'interprétation réunit les meilleurs éléments de la troupe ; il suffit, pour se dispenser de faire leur éloge, de citer Mmes Dratz-Barat (Martille), Paquot-D'Assy (Betsy), MM. Laffitte (Etienne), D'Assy (Pierre). Le lieu de l'action a fourni à nos merveilleux décorateurs l'occasion d'offrir à nos yeux un véritable régal. C'est bien la Semois, le joyau liquide de nos Ardennes, avec ses méandres capricieux, ses schistes violacés sous les coteaux mamelonnés de taillis, ses lointains bleus.

En somme, une encourageante et heureuse soirée pour l'art wallon.

Ernest Closson.

Jacques Fauconnier. — Le monde littéraire et dramatique wallon de Liége et de la région, solennellement rassemblé naguère au coquet théâtre de la Renommée, a célébré en plein enthousiasme un jubilé retentissant, celui du 25e anniversaire des débuts artistiques de Jacques Fauconnier.

Voici, de fait, un quart de siècle que l'excellent artiste parut, pour la première fois, sur les planches, dans une pièce de DD. Salme : *Pris d'vins ses lèces.*

Que de chemin parcouru depuis cette date déjà lointaine, où maints indices laissaient prévoir l'efflorescence admirable qui permit à notre savoureux idiome de conquérir enfin sa place au soleil ! Et Fauconnier fut parmi ces vaillants de la première heure, qui s'enflammèrent d'un beau zèle pour une cause jusqu'alors tant méconnue.

Infatigable, on le trouva sur la brèche, apportant à la poussée générale

le précieux et formidable appoint de son talent si fougueux et si personnel. Ses qualités exceptionnelles l'imposèrent et en firent rapidement un acteur de premier plan que les Sociétés dramatiques se disputèrent. Fauconnier paya du reste de sa personne avec entrain.

Ses créations sont nombreuses et inoubliables ; elles sont autant de triomphes et partout où a passé ce talentueux artiste, la forte empreinte de sa puissante originalité est restée vivante et ineffaçable.



Nous ne connaissons pas, chez les Wallons, de talent aussi souple et aussi varié que le sien. Tous les genres sont traités par lui avec un égal succès, un constant souci de la vérité et une réelle préoccupation artistique.

La diction est pure, claire et agréable ; elle sait donner habilement au mot qui porte le relief nécessaire. Le geste est sobre, mesuré et d'une ponctuation discrète. La mimique est frappante d'expression, le jeu, admirable d'aisance.

Se mouvant sur une scène plus vaste et dans un cadre moins restreint, une telle perfection dans la technique, une science scénique aussi complète, auraient promptement assuré une notoriété universelle à l'artiste révélant d'aussi brillantes qualités.

C'est le sentiment que M. Tilkin, président de la « Fédération wallonne, » traduisit ainsi dans son beau discours : « *Si vos avîz djowé ès* » *francès, Djåcques, si èl plèce dè d'ner vosse cårîre d'årtisse à nosse vî* » *walon, vos avîz tchûzi on lingadje pus aconpté et qui monne pus lon,* » *on djåz'reût hoûy di vos tot avå l'Eûrôpe come on djåze des grands* » *årtisses francès,....* »

Disons en terminant que, chez Fauconnier, l'artiste est doublé d'un philantrope, dont le concours dévoué s'est toujours spontanément offert au service de nos œuvres de charité ou d'émancipation intellectuelle.

Jacques Fauconnier s'est incontestablement acquis des droits à la reconnaissance et à l'admiration de tous les Wallons.

Jean Roger.



Le baron Lambermont

Le grand citoyen à qui la Belgique vient de faire de si magnifiques funérailles, était peu connu de la foule. Sans l'apothéose qui a terminé sa vie modeste et calme, combien de Belges ignoreraient encore les mérites éclatants de ce diplomate éminent qui, pendant soixante-trois années, rendit à son pays des services inappréciables et ininterrompus !

Le baron Auguste Lambermont est né à Limelette-Rofessart (Wavre) [1], le 25 mars 1819. Entré à l'administration centrale des affaires étrangères le 19 février 1842, il ne l'a plus quittée depuis et, nommé secrétaire-général dès 1860, il a eu la carrière la plus longue, la plus brillante, la plus utile et la plus couronnée d'honneurs qu'ait jamais parcourue un fonctionnaire, dans notre pays.

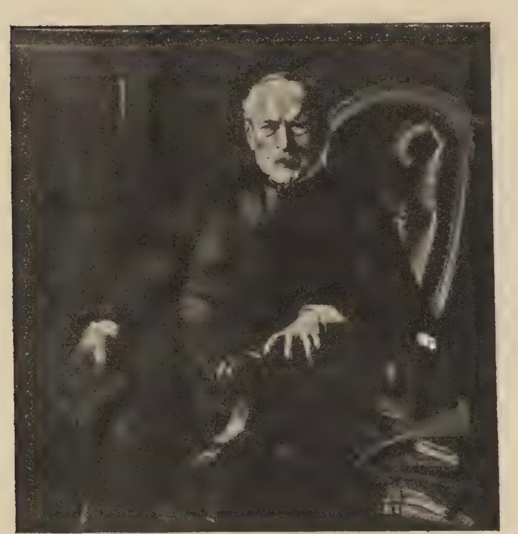
C'est en 1863 que le baron Lambermont joua pour la première fois un rôle important sur la scène politique de l'Europe. C'est à ce moment, en effet, qu'aboutirent les laborieuses et délicates négociations, entamées par lui dès 1853 pour l'affranchissement de l'Escaut. Avec une patience et une persévérance infinies, il avait — pour créer un précédent — poussé au rachat des péages du Sund et de Stade. Après avoir réussi à réaliser ce projet, il parvint à conclure un traité qui, moyennant le versement d'un capital de 36 millions (chiffre dans lequel la Belgique intervenait pour 13 millions), enlevait à la Hollande le droit que lui reconnaissait le Traité des vingt-quatre articles, de percevoir un florin et demi par tonneau pour tout navire arrivant à Anvers : le développement de notre métropole commerciale n'était plus entravé. [2] On jugera du résultat obtenu si l'on songe que la rente annuelle que nous devrions payer actuellement dépasse

(1) La famille Lambermont est, paraît-il, établie à Rofessart depuis le XVIe siècle.

(2) C'est après ce maître début que Lambermont reçut le titre de baron.

la somme que nous avons soldée en une fois, et en prenant une moyenne annuelle de 20 millions seulement, on verra que l'auteur du rachat du péage de l'Escaut, par cet acte qui a tant contribué à notre prospérité, aura bientôt fait gagner un milliard à son pays !

En 1874, le baron Lambermont se signalait de nouveau à l'attention publique. Sur l'initiative du tsar Alexandre II, une conférence se réunit à Bruxelles pour la codification des lois et usages de la guerre. Le secrétaire général des affaires étrangères, à qui la présidence de cette assemblée avait été offerte et qui l'avait déclinée, s'y montra le digne représentant d'une nation neutre et pacifique, et prit aux débats une part prépondérante.



Un succès plus retentissant encore le mit en vedette onze ans plus tard, lors du Congrès de Berlin. Il s'agissait de régler les affaires africaines. Nommé président de la section centrale, Lambermont, secondé par le conseiller technique de la mission belge, Emile Banning, sut amener les puissances à créer et à admettre au nombre des nations l'Etat indépendant du Congo, dont Léopold II devint le souverain. A la séance de clôture de la Conférence, le prince de Bismarck rendit au diplomate belge un hommage public qui, à lui seul, est le plus significatif des éloges.

Enfin, sa dernière grande œuvre a été la Conférence anti-esclavagiste. Convoquée à Bruxelles par le Gouvernement belge en 1889, elle mit fin aux horreurs de la traite des nègres, tout en assurant à l'Etat du Congo des avantages matériels sérieux. Ce fut une des plus belles victoires de Lambermont.

Il en remporta d'autres : dans la préparation des traités douaniers, notamment, en sauvegardant les intérêts de notre pays, il conquit des titres nombreux à la gratitude nationale. Les énumérer nous entraînerait loin; qu'il nous suffise d'avoir marqué les principales étapes d'une existence toute entière consacrée à la chose publique, avec une admirable abnégation.

Aussi bien, ce n'est pas seulement à son pays que le baron Lambermont a rendu des services. Comme il jouissait d'une réputation considérable en dehors de nos frontières, il fut, à maintes reprises, appelé par la confiance des gouvernements étrangers à résoudre quelque délicat problème de politique internationale. En 1889, l'Allemagne et l'Angleterre lui demandaient de régler le différend survenu entre elles au sujet de l'île de Lamu. En 1901, la France et l'Angleterre le chargeaient des fonctions d'arbitre dans l'affaire de Waïma et dans celle du « Sergent Malamine ». Enfin, depuis 1900, il était membre de la Cour d'arbitrage de la Haye.

Ce glorieux ouvrier de grandes choses, mêlé à tous les actes de la haute diplomatie européenne, était resté sincèrement attaché à son Brabant wallon. Lui qui avait tant fait pour la « plus grande Belgique », il aimait sa « petite patrie », son village, et sa joie était de goûter la douceur familière de son horizon brabançon ; c'est là qu'il se distrayait de son labeur absorbant, auprès de sa sœur qui l'adorait et au milieu des paysans qui le vénéraient.

Car, il était de mœurs simples et, de même, il cachait sa vie ; il n'a point joué de rôle public, il n'a recherché la popularité sous aucune forme : en une circonstance solennelle, on a pu dire de lui qu'il était un de ces grands silencieux qui font de la modestie comme l'excuse de leur mérite. Mais l'action de ce taciturne et de ce modeste a été incessante, son labeur énorme, et il laissera dans l'histoire de la Belgique une trace ineffaçable.

Oscar GROJEAN.

***

« Ce fils de cultivateur wallon, qui avait gardé de son ascendance la taciturne bonhomie, le sens des affaires et du profit, la malice et la réserve, montrait une des figures les plus séduisantes qu'on puisse imaginer ; car ce diplomate heureux ne connut point d'autres roueries que celle de son dévouement, et sa malice pénétrante était d'une inconsciente profondeur. Il fut prudent et sûr comme les paysans de sa race ; il eut dans les dangers graves que courut notre indépendance au cours du Second Empire une habileté tranquille qui fit sa réputation. »

Journal des Tribunaux, de Bruxelles, 9 mars 1905.

«...On a tout dit sur ce grand travailleur modeste, qui constituait, dans le monde emphatique et scintillant de la diplomatie, un si étrange et opportun phénomène. On n'a peut-être pas assez mis en relief ses qualités wallonnes. Car il était Wallon de nom, de race, d'habitudes et de caractère. Il détestait l'ostentation, vécut une vie sans luxe, garda le culte fervent des intimités

familiales et des traditions de son coin de terre : n'a-t-on pas rappelé qu'il était resté un joueur de balle impénitent? Ces particularités psychologiques : désintéressement, simplicité, ferveur envers les choses ancestrales, avec la sérénité sans tapage d'un esprit qui se possède, nous les avons reconnues, à propos de Gramme, chez nombre de nos gloires les plus pures. Lambermont, à son tour, en s'originalisant de les posséder, fortifie les observations auxquelles nous conduisit l'étude de maint autre génie familier.

Dans les sciences du gouvernement des hommes, il est tel, au point de vue du caractère, que nous vîmes les plus grands parmi nos savants et nos artistes.

Aussi bien, dans le domaine où il œuvra, il serait intéressant de rechercher ce que la nation doit à l'effort des Wallons. Nous ne songeons certes pas à établir des comparaisons, mais il nous est très bien permis de remémorer que tels parmi les ouvriers les plus éclairés et les plus tenaces de cette florissante indépendance que nous allons fêter : les Rogier, les Frère-Orban, les Lambermont, les Brialmont, pour ne citer que ceux-là, étaient des enfants, d'humbles enfants de chez nous. »

PIERRE STELLAN (Charles DELCHEVALERIE)
dans l'*Express*, de Liége, 13 mars 1905.





UN PEINTRE DE L'OURTHE

Richard Heintz

Parmi les peintres qui expriment avec la plus sincère rudesse la terre wallonne, il en est un, très jeune encore, qui a fervemment voué son art à l'exaltation de la vallée de l'Ourthe. Ce peintre se nomme Richard Heintz. De nombreuses expositions l'ont fait connaître et apprécier à Liége, où il commence à vaincre l'indifférence fâcheuse que notre glorieuse cité industrielle manifeste à l'égard des choses de l'art. Récemment, Heintz se révéla dans une exposition qu'il installa au Cercle artistique, à Bruxelles. Et voici que, lentement, son nom arrive à la notoriété.



On ne peut mieux, à notre avis, donner une idée du tempérament de Richard Heintz qu'en disant qu'il est en peinture ce que l'éminent artiste liégeois François Maréchal est dans la gravure. Ce sont deux âmes frustes, violentes et bourrues. Maréchal plus âpre, sans doute ; Heintz plus fébrile et plus impatient; mais tous deux également farouches dans leur sensibilité artistique.

Nature ardente, aux sauts brusques, aux élans fougueux, Heintz se sent violemment saisi par le spectacle enthousiasmant et si divers que lui offre la sauvage vallée de l'Ourthe. Il se donne sans raisonner ;



Cliché du *Journal de Liège*.

son impérieux instinct lui sert de réflexion et ses toiles n'en traduisent que plus ardemment et plus intensément tel site, tel sentier, telle colline, tel arbre qui l'émurent.

Il s'est tellement imprégné de ce pittoresque et capricieux pays de l'Ourthe, qu'il s'est créé entre lui et la vallée une fraternité étroite. Il en a les soudainetés brutales, le caractère abrupt et les douceurs cachées. Car ce petit homme nerveux, aux yeux toujours inquiets où passent mille visions changeantes, est un timide et un doux. Ils sont, du reste, à peu près tous comme ça dans notre Wallonie.

Il faut voir ces tableaux brossés avec une impétuosité irrésistible pour sentir toute la générosité de ce beau tempérament d'artiste. Point de concessions au fignolage ; point de trucs ; point d'arrangement savant, mais la naturelle expansion d'une âme profondément impressionnée par un spectacle qu'elle aime.

Oh ! on lui a fait reproche de cette fougue admirable. Des esprits pondérés autant qu'académiques lui ont fait remarquer qu'il n'est pas toujours d'accord avec les principes admis. Qu'importe donc, si dans ses œuvres il donne une sensation plénière de nature et de vie frissonnantes.

Au surplus, cet emportement sincère n'exclut pas chez lui l'expression de la plus touchante intimité avec l'âme des choses. Nous connaissons des tableautins représentant le détour d'un chemin, le chevet d'une vieille église rustique, de vétustes maisons « le toit sur l'oreille », qui sont des poèmes exquis et savoureux.

Richard Heintz nous apparaît comme un des peintres les mieux doués du pays de Liége. Il n'a pas la grâce ravissante ni le charme légendaire d'Auguste Donnay, qui nous donne de l'Ourthe et de l'Amblève des transcriptions miraculeuses. Mais il a la noble exaltation du véritable artiste et la flamme qui confère aux œuvres la marque d'un très grand talent.

On peut espérer de lui des réalisations admirables. Il est à l'âge où la personnalité s'affirme avec une vigueur définitive.

Olympe GILBART.

* * *

M. Richard Heintz expose en ce moment un choix de ses toiles à Liége, dans les luxueux salons du Cercle athlétique. Il revient de Bruxelles où ses œuvres pleines de vigueur et de coloris, exposées au « Cercle artistique », ont eu un très vif succès. La presse de la capitale fut unanime à reconnaître et à admirer le talent de notre compatriote, à l'encourager aussi.



Cliché Aug. Bénard.

De *La Réforme*, nous détachons ces lignes caractéristiques : « Les Flamands se voient disputer l'étendard des coloristes par une jeune pléïade de jeunes peintres liégeois, dont M. Richard Heintz semble se réclamer. Son expositionnette, au « Cercle artistique », enlève tous les suffrages par sa fraîcheur, son pittoresque et une virtuosité de tons qui décèle une pensée sous le pinceau. »

La Gazette, sous la signature autorisée de M. G. Van Zype, dit : « M. Richard Heintz peint avec fougue, avec justesse, de vastes paysages d'expression épique, qui ne sont pas toujours très construits, mais qui ont grande allure. »

Une reproduction d'un des meilleurs tableaux est publiée par *Le Petit Bleu*, qui trouve intéressant le coloriste, dont le talent se dégagera sans doute et dont il conviendra de suivre l'évolution.

Avec sa vivacité spirituelle, *La Chronique* s'écrie : « Un contraste absolu d'ailleurs entre son co-exposant (M. Nestor Cambier) et le jeune peintre liégeois Richard Heintz, tout en clartés et tout en joie. C'est bien la belle humeur de la Wallonie qui éclaire toutes ces œuvres enlevées haut la brosse, comme en se jouant, dans les pâtes rayonnantes. Tout cela est gai, sain, charmant... »

Les appréciations de *L'Indépendance*, du *Journal de Bruxelles*, du *Patriote*, d'autres journaux et revues, ne sont pas moins affirmatives et encourageantes. Mais, sous la signature d'Octave Maus, ce maître éminent de la critique, *L'Art Moderne* consacre au peintre liégeois ces lignes définitives :

« Tout au contraire de ses co-exposants, M. Richard Heintz célèbre avec exubérance la lumière et la joie. Les rives de l'Ourthe, les rochers de Sy, le moulin de Logne, le joli village de Verlaine lui servent de thèmes. Avec une belle audace, l'artiste s'attaque aux plus épineuses difficultés, il peint l'été dans l'éclat métallique de ses verdures — dans la clarté implacable des heures méridiennes. Il y a dans ses toiles fougueuses, avec quelque brutalité et des inexpériences, un amour de la nature et un mépris des conventions qu'il faut hautement louer. Avec les dons qu'il possède, M. Heintz, quand il aura acquis le métier qu'il lui manque encore, prendra rang parmi les paysagistes en vue. »





Médaille de l'Exposition des Beaux-Arts,
par M. G. DEVREESE.



Chronique Wallonne

Les Médailles de l'Exposition de Liége

Pour commémorer l'Exposition qui va s'ouvrir, deux médailles seront frappées : l'une destinée à rappeler l'Exposition internationale des Beaux-Arts, l'autre l'Exposition universelle.

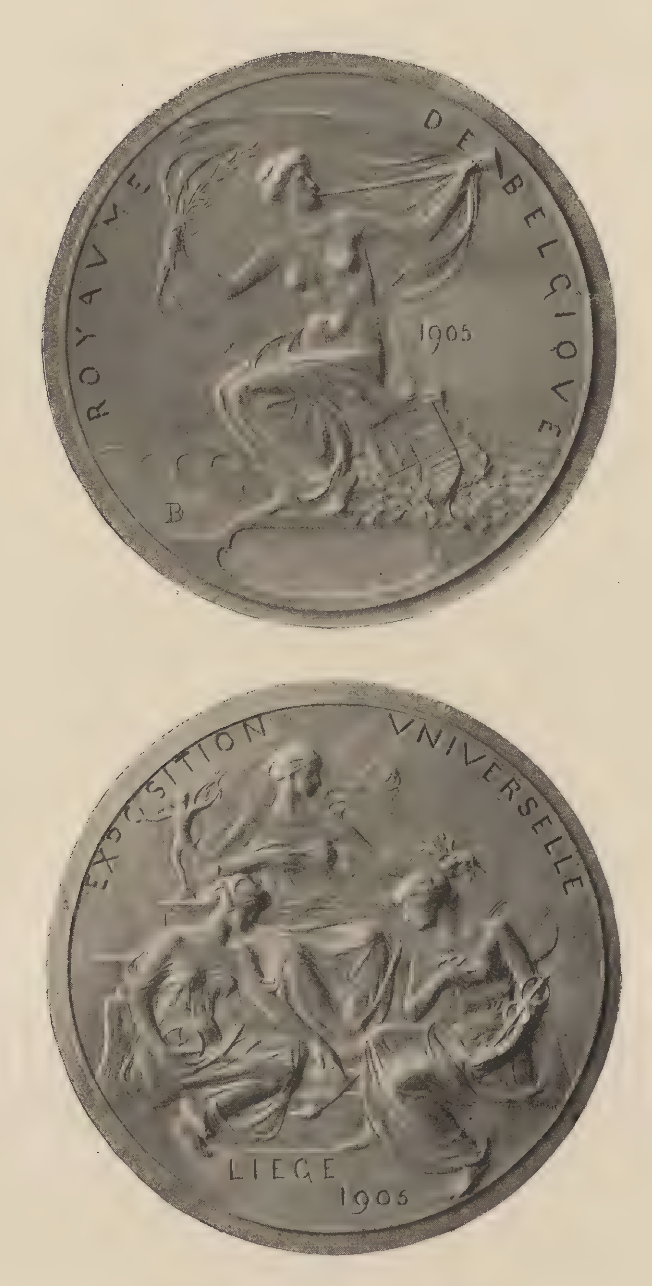
Les projets couronnés à la suite du concours ouvert entre les médailleurs belges, sont l'œuvre, le premier de M. Godefroid DEVREESE, le second de M. Paul DUBOIS. Nous en dirons un mot ici, à raison de leur intérêt spécialement liégeois.

La médaille de M. Devreese porte au droit une allégorie des Beaux-Arts : l'Architecture déploie devant elle le plan de la façade du futur Palais des Beaux-Arts, et en donne connaissance à la Sculpture qui lui présente quelques observations, et à la Peinture; le revers montre un cartouche posé sur une palme C'est une œuvre d'une technique savante, pleine de finesse et d'élégance (1).

La médaille de M. Paul Dubois représente au droit, l'Art personnifié par une femme, dominant le Commerce et l'Industrie que symbolisent deux autres femmes, assises à ses côtés; au revers, on voit une renommée claironnante. L'œuvre est du plus sérieux mérite (2).

(1) M. Godefroid DEVREESE est né à Courtrai, en 1861. Parmi les sculptures de sa composition, nous citerons la statue du poète flamand van Duyse à Termonde, et le remarquable monument qu'on élève à Courtrai en souvenir de la Bataille des éperons d'or; parmi ses médailles, les portraits du comte de G. de Nédonchel et de M. Vandenbroeck. (Voy. A. DE WITTE, *Godefroid Devreese, médailleur*. « Gazette numismatique française », 1903.)

(2) M. Paul DUBOIS est né à Aywaille, en 1859. Il obtint en 1884 le prix Godecharle pour son *Hippomène* et, depuis ces heureux débuts, il a produit des œuvres nombreuses : bas-reliefs, bustes, médailles. Qu'il nous suffise de mentionner, parmi les statues dont il est l'auteur, le monument de Félix de Mérode qui se dresse sur la place des Martyrs à Bruxelles, et parmi ses médailles l'*In Memoriam* de la Fédération belge des avocats et le portrait du baron d'Erp, ministre de Belgique en Perse.



Médaille de l'Exposition universelle,
par M. P. Dubois.





Projet de médaille pour l'Exposition universelle,
par M. G. Devreese.

Dans ce même concours, le jury a décerné le second prix de la Médaille de l'Exposition à M. G. Devreese pour une médaille d'une inspiration originale et bien moderne : elle figure, au droit, un atelier d'armurier liégeois où travaillent un monteur et une polisseuse; au revers, une *botresse*, crânement campée.

Enfin, un projet encore a été jugé digne d'une récompense; il est dû à M. Louis Dupuis et n'est pas sans qualités : au droit, la ville de Liége couronne un ouvrier qui personnifie l'Industrie; au revers, se dresse le Perron Liégeois (1).

Notre *world's fair* est assurée de laisser un souvenir durable, ne fût-ce que grâce à ces modestes œuvres d'art.

Oscar Grojean.

Bibliographie.

LES LIVRES :

Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, publié par la « Société liégeoise de Littérature wallonne ». Liége, imp. Vaillant-Carmanne, 1903-1904. Broch. in-8° (27 sur 18), 36 p. Prix : 2 fr.

L'article 5 du Règlement de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, fondée en 1856, porte notamment que la *Société* s'occupera de réunir les matériaux du Dictionnaire de la Langue wallonne. A différentes reprises, la question de l'élaboration de ce dictionnaire fut abordée au sein de ses Conseils, et toujours elle fut remise à des temps meilleurs. C'est que la *Société* ne cessait de se rendre compte de l'étendue énorme de la tâche, par le fait que, chaque année, elle était appelée à publier de nouveaux mémoires lexicologiques, des glossaires, des vocabulaires richement fournis de mots nouveaux et surtout d'acceptions innombrables. Ses publications contiennent actuellement une soixantaine de ces copieux mémoires, parmi lesquels brillent particulièrement ceux de notre collaborateur M. Albin Body, et la bibliothèque de la *Société* possède en manuscrit un nombre peut-être égal de recueils de mots. Ces documents ayant été dernièrement dépouillés ont donné un total d'environ 60,000 fiches !

L'accumulation de pareilles richesses, le sentiment que la *Société* aurait pu en recueillir dix fois autant, par des enquêtes systématiques dans tout le pays, donnaient à réfléchir sur le danger d'une mise en œuvre prématurée. Avant ces derniers temps, du reste, la *Société* ne possédait point dans ses conseils un groupe suffisamment compact de spécialistes qui

(1) M. Louis Dupuis est né à Liége ; c'est peut-être le plus fécond des médailleurs belges, mais il n'a signé qu'un nombre très restreint de ses productions : nous signalerons de lui la belle médaille reproduisant les traits de M. Pauwels.

unissent une éducation philologique romane à des connaissances approfondies en dialectologie wallonne.

Or, l'idée d'un dictionnaire wallon, dont nous annoncions il y a six ans la reprise au sein de la *Société wallonne*, vient de faire un grand pas. La *Société* a publié un spécimen de ce dictionnaire tant attendu et tant désiré, elle a commencé ses enquêtes dialectologiques, et enfin, dans une de ses plus récentes séances, elle a constitué définitivement, pour la direction et l'élaboration de son Dictionnaire, une Commission spéciale, composée de M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liége; Jules Feller et Jean Haust, professeurs aux athénées de Verviers et de Liége, — les mêmes qui, avec le précieux concours de M. Julien Delaite, avaient assumé la tâche de dresser un *Projet* de cette œuvre.

Ce *Projet*, annoncé en 1903, a paru l'an dernier en une brochure d'impression compacte, qui fait l'objet de la présente notice.

L'élaboration d'un tel spécimen n'est pas elle-même une petite œuvre. Il fallait, en effet, non pas traiter quelques mots pris au hasard ou négligemment choisis parmi les plus faciles, mais, au contraire, aborder tous les genres de difficultés pour donner, au point de vue scientifique, une idée adéquate de ce que devait être le futur Dictionnaire; il fallait aussi montrer au public la variété extrême des documents à réunir, pour justifier un appel pressant à la collaboration matérielle de tous les wallonisants.

Dans cette brochure, après un *Avertissement* (que Wallonia a fait connaître à ses lecteurs par de larges extraits ci-dessus t. XII, p. 187), les auteurs donnent un paragraphe spécimen d'étude sur la formation de la langue. Ils ont choisi un suffixe original et bien wallon, le suffixe *a* dans *vinta*, *spawta*, *vièrna*, *hagna*, etc., dont ils établissent l'étymologie et montrent la formation, avant de dresser, à titre d'exemples de son emploi, une liste de 84 mots terminés par ce suffixe. [1]

Les spécimens du Dictionnaire proprement dit portent sur plus d'une centaine de mots choisis en vue de la plus grande variété. Il y a des articles où domine la grammaire, comme *a* préposition, *î* adverbe; des articles où les procédés d'étymologie et de comparaison sont surtout visibles, tels *choûr*, *èhowe*, *hèrlêye*, *hô*, *insè*, *sorfa*, *vièrlète;* des vocables dont la dialectologie est abondante, tels *sûre*, *pan*, *consîre;* des spécimens où la partie sémantique est riche et les exemples abondants, comme *êwe*, *tchin*. Il fallait, bien entendu, du liégeois et de l'exotique : les Wallons hors Liége seront rassurés sur le caractère « général » du travail, par des spécimens tels que *arègne*, *choûr*, *s'lanbran*, *ranteûye*, *êwihasê*, *'lwine*, etc., etc. Il fallait aussi de l'ancien à côté du moderne : de là *ins*, *ins-è*, *fay*, *fayit*. On trouve même des termes rares comme *sorfa*, et même des

(1) M. A. Thomas, dans le compte-rendu si favorable qu'il a fait du *Projet* dans Romania (1905, 1er trim.), a cru qu'il ne s'agissait que d'un travail sur les suffixes : c'est bien un *Traité de la formation du wallon* qu'on prépare, conçu sur le modèle du *Traité* que Hatzfeld et Darmesteter ont placé en tête de leur *Dictionnaire général de la Langue française*.

termes à significations multiples et douteuses comme *vièrlète.* Il importait encore d'éviter de choisir tous les articles ou leur plus grand nombre dans la même catégorie grammaticale : ils ont donc traité des substantifs et des adjectifs, mais aussi des verbes comme *diblaver*, *rèmîdrer*, *sûre*, des particules, des articles contractés, voire des suffixes toponymiques.

Il n'est donc aucun genre de difficultés que les auteurs n'aient abordé, apparemment avec une sorte de coquetterie, mais plutôt en pleine conscience des difficultés d'une démonstration qui s'adresse à tout le public, et non à une élite vite convaincue et déjà favorablement impressionnée par un Avertissement substantiel et précis.

Certes, les auteurs n'ont pas eu l'ambition de dire d'un coup le dernier mot sur des termes inconnus ou révélés seulement par quelque exemple énigmatique, mais de montrer quels genres de problèmes soulève le plus intéressant des parlers romans. On peut comparer leurs articles avec les articles correspondants du *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage pour s'assurer du progrès réalisé. Il suffit encore de confronter tel article du Dictionnaire wallon avec celui qui lui correspond dans le bel ouvrage de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, qu'on a pris comme modèle, pour voir avec quel sens pénétrant du wallon les auteurs ont suivi les indications de leur documentation.

Sur ce spécimen déjà si bien composé et traité *con amore*, on peut augurer à tous les points de vue très favorablement de l'œuvre fraternellement entreprise par les trois savants, si, comme on en a la conviction, ils sont activement servis par tous les wallonistes.

Nous faisons des vœux pour qu'une intervention généreuse des pouvoirs publics assure la mise en œuvre immédiate des enquêtes et publications que MM. Doutrepont, Feller et Haust ont projetées, sous les auspices de la puissante *Société wallonne.*

On se souvient qu'à la séance de la Chambre des représentants, du 10 août 1895, M. Schollaert, alors ministre de l'intérieur, aujourd'hui président de la Chambre, s'est déclaré favorable à une entreprise analogue, en pays wallon, à celle que le Gouvernement subsidie avec raison (depuis 1852) pour la partie flamande du pays, sous le nom de *Woordenboek der Nederlandschetaal.*

Le *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, que veut publier notre Académie, ne le cédera en rien comme valeur scientifique et comme utilité pratique à ce *Woordenboek* publié en Hollande.

Nous sommes donc convaincu que l'honorable M. de Trooz, le successeur actuel de M. Schollaert, tiendra à agir, en cette circonstance, en faveur des études wallonnes, comme l'eût certainement fait très largement son honorable prédécesseur. *O. Colson.*

Ouvrages reçus :

Bock, Jules. *Maurice des Ombiaux*, étude critique. Ixelles, édition du « Jeune Effort. » In-8° (25 × 16), 15 p. avec 1 portrait.

Damme (Van), Pierre. Recueil de mélodies et chansons wallonnes [paroles de divers auteurs], musique de Pierre Van Damme, chef d'orchestre du Théâtre communal wallon. Liége, chez l'auteur (Impr. industrielle et commerciale), s. d. [1905]. In-fol. rogné (35 × 27), 31 p. Prix : 3-75.

Daneau, Nicolas, et Ruty, Pierre. *Linario*, drame lyrique en 3 actes, poème de Franz Ruty d'après Jean Poch, musique de Nicolas Daneau, directeur de l'Académie de musique de Tournai. [Livret seulement] Tournai, Delcourt-Vasseur, s. d. [1905]. In-8° rogné (20 × 14), 31 p. Prix : 0-20.

Horrent, Désiré, *Constantin Meunier*. Edition de « l'Eveil », Seraing, impr. Martino. In-8° (22.5 × 16.5), 14 p.

Oger, Adrien. *Les frères Jean et Nicolas de Wespin, dits Tabagnet, sculpteurs dinantais, XVIe et XVIIe siècles. Leur œuvre en Italie.* Extrait des « Comptes-rendus du Congrès d'archéol. et d'hist., Dinant, 1903. » Namur, Wesmael-Charlier, 1904. In-8° (16.5 × 25), 13 p. et 2 pl.

Roland. Manuel du pèlerin de Saint-Hilaire à Matagne-la-Petite, par le chanoine Roland. Seconde édition, revue et augmentée. Namur, Jacques Godenne. In-8° (16 × 10), 27 p. Prix : 0-10.

Varlet, Théo. *Notes et Poèmes*. Lille, édition du « Beffroi ». In-8° (19.5 × 12), 174 p. Prix : 3.50.

BULLETINS ET ANNALES :

[*La Direction prie les Sociétés avec lesquelles la* Revue *est en relations d'échange, de bien vouloir tenir compte que, par suite de l'organisation définitive du service de sa Bibliographie,* Wallonia *ne pourra plus rendre compte que des Publications dont un exemplaire aura été spécialement adressé dans ce but aux bureaux de la Revue.*]

Société historique et archéologique de Tournai. — *Annales*, nouvelle série, tome 8.

Ce volume de la Société tournaisienne, qui compte 476 pages, est composé en son entier par la première partie d'un travail de M. E. J. Soil de Moriamé, relatif à *L'habitation tournaisienne du* XIe *au* XVIIIe *siècle.* M. S. de M. nous parle ici de l'architecture des façades, se réservant de faire paraître ultérieurement une seconde partie, consacrée à l'étude de la distribution et décorations intérieures, du mobilier, des costumes et usages locaux. C'est là une œuvre bien vaste, exigeant des recherches longues et de natures diverses, mais qui présente l'intérêt le plus grand et le plus suggestif; car décrire le milieu familier où ont vécu nos ancêtres, c'est mieux que reconstituer l'histoire, c'est l'animer et la faire revivre. Jusqu'à présent, l'étude des grands monuments civils et religieux avait seule séduit les chercheurs, et l'architecture domestique avait été fort négligée. Pourtant, comme le dit très bien M. S. de M., celle-ci réflète plus fidèlement la condition polique, sociale et économique du peuple, elle se diversifie davan-

tage d'après le climat et les ressources du pays ou d'après les époques, et elle détermine beaucoup plus sûrement les caractères d'une école locale. Grâce à M. S. de M., Tournai est la première ville belge dont l'architecture domestique est étudiée en détail et dans tous ses spécimens connus. Souhaitons que nos autres villes d'art, et surtout Bruges, Gand et Liége, aient bientôt la même bonne fortune !

Indépendamment des maisons encore existantes qui ont été évidemment la source la plus importante de cette étude, l'auteur a consulté les riches archives communales de Tournai, les tableaux anciens, les gravures et les dessins relatifs à des édifices privés et les anciennes cartes de la ville. Il n'a pas non plus négligé les traités les plus autorisés d'architecture, ni les monographies se rapprochant de son sujet ; il en a même, à notre avis, trop prodigué les citations, et l'ordonnance de son travail se serait bien trouvée de quelques adroits coups de ciseaux dans ces trop longues références.

M. S. de M. distingue dans l'histoire de l'habitation tournaisienne cinq périodes caractéristiques : la première, dite période romane ou française, s'étend du XIe au XIIe siècle ; la seconde est la période gothique qui se termine en 1521, époque où la ville passa sous la domination de Charles-Quint. La période espagnole se termina en 1667 par la conquête de Louis XIV et c'est sous la seconde période française que Tournai connut le plus de splendeur, car le roi de France voulut faire de Tournai une place de guerre de premier ordre et la capitale de ses conquêtes aux Pays-Bas. La reprise de la ville par les armées autrichiennes en 1709 marqua le commencement de la période de décadence.

De ces 5 périodes, la première et la quatrième furent les plus brillantes. Les édifices de l'époque gothique sont sans doute nombreux mais moins caractéristiques, et l'art de la renaissance classique ne produisit au XVIe siècle presque rien à Tournai.

La ville aux cinq clochers fut la première ville des Pays-Bas, où l'on employa pour les constructions des matériaux durs et la seule ville belge qui ait conservé des maisons du XIe siècle. Le style tournaisien de l'époque romane, dont s'inspirèrent beaucoup les architectes gantois et brugeois du XIIIe siècle, est caractérisé par des façades très simples, percées de fenêtres nombreuses, carrées ou rectangulaires, divisées en deux ou en quatre par des montants en pierre, et connues à l'étranger sous le nom de fenêtres tournaisiennes.

Pendant la seconde période française, l'aspect général de Tournai fut complètement changé et modernisé. La renaissance tournaisienne d'alors se reconnaît par ses façades en briques et en pierres aux étages multiples, aux fenêtres nombreuses et serrées les unes contre les autres et surmontées de cartouches en pierre blanche. Malheureusement, ces édifices originaux firent place, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, à ces maisons plâtrées ou peintes, sans aucune originalité ni recherche, désespérément uniformes, dont le type s'est maintenu jusqu'au XIXe siècle.

M. S. de M. termine en revendiquant pour Tournai le titre de ville d'art. Elle peut y prétendre par ses trésors d'art, son antique origine, ses monuments et ses deux mille maisons privées anciennes qui forment une série ininterrompue allant du xie au xviiie siècle et qu'elle est presque seule à posséder. C'est un devoir impérieux pour les générations postérieures de conserver ou de restaurer cet aspect historique unique. Ce devoir n'a pas été malheureusement toujours observé, surtout au début du xixe siècle. Les justes critiques de M. S. de M. pourraient s'appliquer à bien d'autres villes, car Tournai n'est pas seule, hélas! à déplorer la démolition de précieux vestiges des siècles passés.

Le volume illustré de 100 reproductions d'anciennes maisons constitue certainement le joyau de la collection de la Société historique et archéologique de Tournai. Puisse M. S. de M. ne pas faire attendre trop longtemps la seconde partie de son remarquable travail! *E. Fairon.*

Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. — *Bulletin.* Tome XIV (1903). Liége, Cormaux. Un vol. in-8° (25 × 17) de 372 pages.

Sommaire. — P. v à xx : Règlement. Tableau des membres de la Société. [La Société compte 5 membres d'honneur, 10 membres actifs dans la section d'Art et 20 dans la section d'Histoire, 22 membres correspondants et 70 membres associés.] Liste des sociétés et des revues avec lesquelles la Société fait l'échange de ses publications. — P. 1 à 159 : Correspondance de J.-F. Schannat avec G. de Crassier et dom E. Martène, par Léon Halkin. — P. 161 à 221 : Etude historique sur l'origine des paroisses, par l'abbé Joseph Ceyssens, — P. 223 à 249 : La paroisse St-Jean-Baptiste, à Liége, par Godefroid Kurth. — P. 251 à 266 : Amburnia et la source miraculeuse de St-Trudon, par l'abbé Jean Paquay. — P. 267 à 352 : Les paroisses de l'ancien concile de St-Remacle, par Joseph Brassine [il sera rendu compte de ce mémoire que *Wallonia* a reçu en tirage à part]. — P. 353 à 372 : Table alphabétique et analytique et table systémaque des matières.

Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. — *Documents et Rapports.* Tome XXVII (1903-1904). Charleroi, imp. Hallet. Un vol. in-8° (25 × 16,5), 344 pages.

Sommaire. — P. 7 à 18 : Liste des membres. [La Société, fondée le 27 novembre 1863, compte actuellement 10 membres d'honneur, 171 membres effectifs, et 16 membres correspondants.] — P. 19 à 26 : Liste des sociétés avec lesquelles la Société est en relations [cette liste, qui concerne aussi les publications d'échange, omet néanmoins *Wallonia*].— P. 27 à 70 : Rapport annuel, assemblées générales, fouilles au cimetière franc de St-Amand lez-Fleurus, excursion de la Société à Villers-la-Ville. — P. 71 à 114 : La prévôté d'Hanzinnes, par Louis Darras.— P. 115 à 326 : Monographie de la ville de Fleurus, par Léon Jacquemin, secrétaire communal. — P. 327 à 342 : Découvertes en 1904, fouilles à la Hestre, Montigny-le-Tilleul, Bouffioulx, Presles. Note de M. Ernest Mathieu sur les ornements de la chapelle castrale de Mariemont en 1607. Notes de M. J. K. pour l'histoire du fer et du charbon.

Annales de l'Est et du Nord. — Sous les auspices des Universités de Lille et de Nancy, une revue d'histoire régionale vient de paraître (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1905), que nous signalons à l'attention des lecteurs de *Wallonia.*

Les *Annales de l'Est et du Nord* s'occuperont de ce qui concerne la partie septentrionale de la France, c'est-à-dire, entre autres, la Lorraine, les Trois-Evêchés, la Picardie, le Hainaut et les seigneuries de l'Ardenne. Elles les étudieront à tous les points de vue : traditions populaires, vie religieuse, littéraire et artistique, mouvement économique et social.

Le premier fascicule du nouveau périodique est copieux et intéressant ; nous y notons les deux articles suivants : E. Théodore, *L'encensoir du musée de Lille et les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège.* (L'auteur, contrairement à l'opinion de M. Jos. Destrée, ne croit pas qu'on puisse attribuer à Renier de Huy l'encensoir de Lille) ; R. Parisot, *Sigefroy le premier des comtes de Luxembourg était-il fils de Wigeric?* (L'auteur maintient contre M. L. Vanderkindere, que Sigefroy est un fils de Wigeric et Cunégonde).

Nous souhaitons à notre savant confrère tout le succès qu'il mérite.

Oscar Grojean.

REVUES ET JOURNAUX

La famille Tallemant, de France, originaire de Tournai (par le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie, dans la revue *Jadis*, 1905, avril, p. 52).

« Le nom commun *taelman* ou *taalman*, identique à *taelsman* est une expression flamande signifiant en français « truchement, interprète, traducteur, linguiste, drogman, » etc. ; mais c'est aussi le nom propre de plusieurs familles à l'une desquelles se rattacherait, paraît-il, la famille, anoblie en France, qui produisit le fameux Tallemant des Réaux.

» Ce fut le 28 mai 1558 que Jehan Talleman, doyen des merciers et membre de la compagnie de milice bourgeoise dite le Serment de Saint-Georges, acheta le droit de bourgeoisie à Tournai. Peut-être fut-il père de François Talleman qui, dit-on, quitta Tournai pour aller fonder une famille dans l'ouest de la France. »

L'auteur a recherché et il publie une série de documents relatifs à des Talleman ou Tallaman de Tournai, du XVIe au XVIIIe siècle, et il constate encore l'existence actuelle de ce nom en cette ville.

Folklore juridique. — Du *Journal des Tribunaux*, n° du 23-3-05, cet article, non signé, [par M. Charles Gheude] :

« L'évolutionnisme que Darwin établit en histoire naturelle, la science moderne l'a fixé non seulement dans les autres domaines d'ordre matériel, mais encore dans le domaine psychologique et moral, dans les diverses branches de l'activité humaine. On l'a vu se préciser en matière de races et

de peuples, en matière d'art, de poésie, de religion et de langage. On l'a vu enfin se dessiner en matière de droit.

» Celui-ci n'apparaît plus comme un élément inerte ou du moins figé pour des périodes plus ou moins longues, dans des formes immuables. Son évolution constante, son élaboration secrète ou visible mais jamais arrêtée se sont manifestées nettement aux yeux de ceux qui ont étudié ses origines et le mystère de ses métamorphoses.

» C'est que le Droit n'est pas créé par la volonté des législateurs : lorsque l'œuvre de ceux-ci commence, il est déjà élaboré par la conscience humaine, et c'est sous la poussée de la tradition autant que des nécessités du moment, qu'il arrive à ce stade de la fixation dans les textes qui n'est encore qu'une période transitoire de son perpétuel devenir !...

» Quel intérêt, dès lors, ne présente point, pour l'homme de science, l'étude des origines du Droit, spécialement en ce qui concerne les éléments ethniques, psychologiques ou moraux qui lui ont donné naissance ? C'est ici peut-être, l'aspect le plus intéressant sous lequel ces origines puissent être analysées : l'étude ainsi comprise est un véritable travail de folklore, ce folklore qui, vis-à-vis du droit comme vis-à-vis des autres sciences, est une archéologie.

» Archéologie du Droit, c'est-à-dire recherche des coutumes qui longtemps régnèrent avant de devenir textes de lois ou qui, sans être jamais entrées dans le domaine du Droit proprement dit, sont restées longtemps une manifestation extérieure du sentiment profond qui lui sert de base ! Quelle précieuse récolte que celle de ces éléments qui apparaissent ainsi comme ayant été les phénomènes précurseurs ou comme l'appui du Droit, les assises inférieures mais en tout cas formidables des Codes futurs !

» Si, en matière de religion, la série des croyances superstitieuses n'a pas constitué autre chose, suivant le mot si juste d'Elie Reclus, que « la » recherche de la vérité à travers l'ignorance » (1), ne peut-on pas penser de même que la série des coutumes renfermant un rudiment de droit n'a été *que le travail lent et pénible d'un peuple cherchant à fixer son droit à* travers les difficultés de ce mécanisme aux mille rouages que l'humanité constitue ?

» Etudier ces coutumes, c'est remonter par des routes multiples et croisées, vers le passé ; c'est faire apparaître à côté du fleuve juridique qui coule à découvert et charrie le droit écrit, ces sources cachées mais pures d'où les principes essentiels dérivèrent, ces sources insoupçonnées, jaillies des nécessités premières et des sentiments intimes et profonds d'une race.

» Ce travail est d'une utilité scientifique incontestable : il est aussi de nature à faire naître le charme et la joie du renouveau.

» Dès qu'il s'agit du terreau populaire, ce n'est, en effet, jamais sans satisfaction que l'on y fouille. La beauté, la fraîcheur, la douceur naïve en émanent nécessairement. Qu'il s'agisse d'art ou de langage, de poésie ou de

(1) Elie Reclus, *Les Primitifs*, Paris, Chamerot, 1885.

croyances, les vestiges du passé, cueillis dans la tradition, nous plaisent et nous émeuvent, si tant est que notre âme soit susceptible d'en surprendre le secret.

» Douter qu'il en soit de même en ce qui concerne le droit serait commettre une hérésie et il faudrait, pour penser ainsi, n'avoir jamais puisé dans cet ensemble de coutumes, survivantes ou disparues, qui furent la source ou l'appui des prescriptions juridiques.

» Veut-on un exemple de ces rites aussi charmants que profonds en leur signification dont nos provinces ont gardé le souvenir ? Jadis, quand une femme voulait adopter un enfant, elle l'insinuait sous son gorgerin, en présence de témoins ; elle le faisait glisser le long de sa chair : sur ses seins qui pour lui devenaient maternels, sur son ventre qui simulait l'enfanter. Quelle admirable, visible et touchante façon d'exprimer la volonté d'être mère ! Quelle précieuse archéologie et comme c'est vivre deux fois notre droit que de le voir ainsi : tel qu'il *est* et tel qu'il *fut !* »

Credo d'artiste. — M. Edouard NED, rédacteur au *Journal de Bruxelles* (n° du 23 mars) a interviewé le sculpteur wallon Victor Rousseau, le noble artiste, dont on connaît les œuvres hautes et pures, dont M. Albert Mockel a signalé à l'étranger le beau talent, et qui exécuta, en ces derniers temps, les belles statues qui ornent le nouveau pont de Fragnée, à Liége. De cette interview, détachons ces lignes particulièrement intéressantes, où M. Rousseau définit de saisissante façon sa conception de la beauté.

— « Je crois fortement que la sculpture, tout en restant belle de forme, peut prendre son élan, s'appuyer sur une pensée. On aime ici le beau morceau. Mais si, à travers ce beau morceau, on sent le lyrisme d'une grande âme, combien l'œuvre en sera plus rayonnante et expressive ! La tâche du sculpteur ? Dégager chacun son poème, le faire chanter dans le bronze ou le marbre, imprimer à la matière une émotion, faire comme les sculpteurs des XIVe, XVe et XVIe siècles, dont les œuvres, d'un sentiment poignant, nous narrent la tendresse et la piété, et révèlent la toute puissance de l'émotion parfois avec un minimum de technie.

Meunier, tout particulièrement, me semble avoir été ce poète, poète épique, d'une grandeur âpre. Sa forme est peut-être la plus discutable, aux yeux des hommes de métier auxquels manque souvent l'esprit de synthèse et des grandes simplifications. Mais n'y a-t-il pas une technique qui jaillit du sentiment personnel de l'artiste et qui est la plus vraie, la plus éloquente ?

C'est vers de telles réalisations, de tels poèmes, de telles synthèses que je crois que nous nous dirigeons. Meunier et Rodin sont des initiateurs. L'œuvre future se servira de la forme comme moyen d'expression, et alors la sculpture sera vraiment grande.

Déjà nous y sommes préparés par la sûreté de notre technique, comme aussi par notre culture qui s'affine. L'intellectualité est, n'est-ce pas, en perpétuel devenir. La sensibilité de notre époque est aiguisée, elle exige

dans l'expression un souffle plus ému. Je crois que nous ne faisons que nous éveiller à un très grand mouvement.

En résumé, ce que je vois de particulièrement heureux pour l'avenir, c'est d'abord la possibilité enfin offerte de travailler pour l'édifice, ensuite un souci intense de la recherche de la conception. »

Nous descendions vers l'atelier que j'avais demandé à visiter. Des questions de races qui me préoccupent s'agitaient dans mon esprit.

— Est-il vrai que la plupart de nos sculpteurs sont d'origine wallonne ?

— Des statistiques l'ont prouvé, me répond le maître. Le Wallon est mieux doué pour la sculpture que pour la peinture. Le Flamand exubérant, qui a connu les belles matérialités de la Flandre, où le soleil dore toutes choses, est sollicité par des coulées, des taches de couleur, plutôt que par la silhouette. Le Wallon est plus rêveur, plus sentimental, il a plus de peine à concrétiser sa pensée. Le spectacle pour lui gît, non dans les choses, mais dans le spectateur. »

Notes sur quelques jurons français (par Oscar Grojean : *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1905, n° de février-mars, p. 401 à 411).

C'est le nom propre « Boïeldieu » qui est l'occasion de cet article richement documenté. M. Schulz-Gora conjecturant que l'on a affaire à un sobriquet, appliqué originairement à un individu qui avait l'habitude de jurer *par le boiel Dieu* « par le boyau de Dieu », M. Grojean. s'attache à cette conjecture et montre d'abord combien naturellement et fréquemment le juron coutumier devient un sobriquet personnel ; il tire des exemples de l'ancien usage français et fait connaître pour la première fois une longue liste de jurons du moyen-âge sur le type précité, relatifs à tel ou tel détail physique du Christ. Il trouve un juste parallèle actuel à l'emploi du juron *boïeldieu* comme nom propre dans le cas du célèbre « colonel *Scrongnieugnieu* » : Nous connaissons nous-même au village un vieillard qu'on appelle *li vîs mile Diu*, et nous en avons connu un autre qu'on appelait *Pierre crak et nonante-sept*, suivant son juron familier, assurément original ! On sait, dans un autre ordre d'idées, que des formules analogues, n'ayant alors rien de personnel, font partie du répertoire extrêmement varié et pittoresque des termes d'amitié et de caresse : tout le monde a entendu des gens du peuple d'ici parlant d'un tiers le désigner, par exemple, en disant *ci nom di hu là*, comme on dirait en France « ce type-là » ; et nos femmes du peuple n'ont pas vergogne d'appeler leur gosse *vîs nom di Dio* dans le même élan de tendresse où d'autres diraient « mon p'tit chou » !

Selon l'expression d'un fabliau, on jurait par les plaies et par la panse [de Dieu]. Toutes les parties du corps y ont passé : les plaies de Dieu, la chair Dieu, le sang Dieu, sa tête, sa rate, sa langue, son ventre, etc. Au moyen âge, à Liége, dit Hemricourt, on jurait par les yeux de Dieu. Et les « ventre Mahon, ventre Saint-Georges », etc., ne sont que des déviations du juron que l'on dit à présent *ventrebleu*. Quant au *boïel Dieu*, il n'est pas de trop dans la liste, puisque le séant même de l'Eternel est parfois en question !

L'auteur n'a pas voulu abandonner son sujet sans apporter quelques exemples nouveaux des déformations que, par d'amusants compromis avec la conscience, on s'est ingénié à faire subir aux jurons les plus blasphématoires dans le but de les rendre anodins. *Vertu Dieu*, par exemple, dans certaines provinces, est devenu *vertudié*, et ailleurs la finale *Dieu* s'est changée en *di*, *dine*, *dienne*, *guienne*, *gué*, *guié*, *bieu*, *bleu*, *beu*, *bœuf*, etc., etc. Déjà « Mélusine » avait attiré l'attention sur ces déformations curieuses et extrêmement variées. L'auteur pense que dans certains jurons, le premier élément lui-même, jugé trop violent, a été volontairement altéré : il en est peut-être ainsi de *tudieu*, tandis que, par contre, *vidieu*, peut apparaître comme une aggravation terriblement sacrilège de *vie Dieu* (ou même de *vive Dieu*). Dans ce domaine, rien ne doit étonner. Nos femmes du peuple n'appellent-elles pas leurs gamins *mi binamé p'tit måye* « mon bien-aimé petit mâle » et ne s'écrient-elles pas à tout propos *hye, mi vét !* sans que, du reste, nul autour d'elles n'aille s'offusquer de ce naturalisme ingénu ?

L'auteur termine en montrant que le juron dérive du serment. Dans les formes juridiques du moyen âge, le serment exigeait d'ordinaire, non seulement des paroles, mais encore des gestes : on posait la main sur l'autel, sur des reliques, sur l'évangile, etc. Le type de juron qu'il étudie (*têtebleu*, etc.) remonte à un serment prêté en touchant la croix, la tête du Christ, ou même le vase contenant le vin eucharistique ; c'est de là que proviennent *par la croix Dieu*, *par la tête Dieu*, *par le sang Dieu*, qui auront dégénéré et sur le modèle desquels on aura créé de nouveaux jurons *par le boïel Dieu*, etc. *O. C.*

Faits divers.

La fête César Franck, à Liége. — Le Cercle littéraire et artistique l'Avant-Garde, invitait, pour le 30 mars, le public liégeois à prendre part à une manifestation pieuse en souvenir de l'illustre maître César Franck, Liégeois d'origine et wallon de sentiment, dont le génie, naguère encore officiellement méconnu, s'apparie à celui des plus grands artistes de tous les pays et de tous les temps.

Cette solennité prit les plus grandes proportions par la collaboration d'artistes éminents, par le patronage spontanément accordé par l'Administration communale, et par l'assistance d'un public extrêmement nombreux.

M. Vincent d'Indy, le compositeur français, directeur de la Schola Cantorum, était venu, en disciple fidèle, rendre un hommage au maître qui fut le plus grand créateur de l'Ecole française moderne, et dont M. d'Indy était l'élève préféré. L'orateur, dont la parole est facile et sympathique, obtint un vibrant succès pour sa conférence claire, méthodique, vraiment pénétrante et pour tous instructive.

L'orateur commença par rendre pleine et entière justice aux musiciens qui, à l'époque où le maître était encore inconnu de la foule, et méconnu

des artistes officiels, vinrent présenter au public les œuvres du « Maître de Liége ». — « Je ne dois pas oublier, dit-il, que, contrairement au proverbe, ce fut le pays même de César Franck qui, le premier, le reconnut prophète. En effet, on doit être reconnaissant à l'éminent directeur du Conservatoire de Liége, M. Radoux, de la propagande qu'il entreprit, peu de temps après la mort du maître regretté, pour faire connaître l'œuvre de César Franck aux Liégeois, ses compatriotes. M. Sylvain Dupuis fit de même et donna aux « Nouveaux Concerts » des exécutions qu'on ne peut oublier. Enfin, il faut mentionner tout particulièrement les quatre mémorables concerts que donna en 1898 le cercle « Piano et Archets », concerts au cours desquels les Liégeois furent à même d'entendre l'œuvre complète de musique de chambre et la plupart des productions monodiques vocales du grand maître qui était appelé à tenir une place si importante parmi leurs nombreuses gloires artistiques. »

L'orateur scinde ensuite sa conférence en trois parties, traitant de l'homme, de l'artiste et de l'éducateur.

L'homme ? C'est vite dit. Franck eut une vie simple, toute vouée à la composition, à l'étude. Il fut un modeste, un travailleur dont la vie, tout interne, échappe à l'anecdote.

L'artiste ? Ici, dit un critique, l'orateur se révèle, artiste lui-même, un critique enthousiaste, vibrant, impressionnant. En Franck, il loue tout d'abord cette qualité primordiale qui assure un succès durable, un avenir, dirons-nous, classique : la *sincérité*. Sa nature le portait à des peintures calmes, à des sujets bibliques, à des scènes calmes et angéliques, où il excella, semblable aux peintres primitifs. Il ne chercha guère les tableaux violents, les harmonies lascives, les coquetteries de la virtuosité : il resta simple, bon, profond. Il réunit la noblesse de la mélodie à la nouveauté de l'invention, à la solidité de la forme musicale.

L'éducateur ? Ses principes sains et solides en faisaient un modèle précieux pour l'éducation de la jeunesse. Et d'un accord non concerté, ses disciples l'appelaient de ce mot touchant : « le père Franck », ces élèves qui sont restés presque des frères, et qui aujourd'hui forment la vaillante phalange de l'Ecole française moderne. Oui, c'est de la classe d'orgue de César Franck que cette pléiade est sortie, et non de l'enseignement officiel du Conservatoire de Paris.

Franck fut l'ami, le conseiller, et non-seulement le professeur de ses disciples, les symphonistes français. Et même sa bienfaisante influence se répandit sur d'autres musiciens, qui l'approchèrent, sur Ysaye, notre compatriote, auquel il a dédié la sonate que nous allons entendre...

Franck n'a travaillé ni pour la gloire, ni pour l'argent, il ne travailla que pour l'art, désintéressé et idéal ; il fut un grand caractère et un grand artiste.

Cette vibrante conférence de M. Vincent d'Indy a été vivement applaudie ; mais, modeste lui-même, l'orateur ne veut pas réclamer plus longtemps notre attention. Il donne de la Sonate de Franck un court, mais lumineux aperçu, après lequel les excellents instrumentistes que sont

MM. Maurice Jaspar et Albert Zimmer, dont les Liégeois ont tant de fois applaudi la virtuosité compréhensive, interprétèrent cette œuvre sobre et fournie, qu'ils ont depuis longtemps inscrite à leur programme, et qui passe à bon droit pour une des œuvres culminantes de l'art musical.

Cette belle séance a eu son épilogue à l'hôtel Vénitien, où le Comité de « l'Avant-Garde » avait invité le maître français et ses excellents collaborateurs à vider une coupe de champagne. MM. Micha, échevin de l'instruction publique et des beaux-arts, Fraigneux, échevin des travaux, et Demblon, conseiller communal, représentaient dans cette réunion la municipalité liégeoise.

Prenant le premier la parole, le président du Cercle, M. Olympe Gilbart, dans une allocution de forme élégante et d'un tact parfait, a tout d'abord chaleureusement remercié M. Vincent d'Indy d'avoir, en magnifiant le génie du « père Franck » avec tant de ferveur et de claire pénétration, donné à ses concitoyens une leçon de lucide enthousiasme. Il a rendu ensuite un vibrant hommage au talent des compréhensifs interprètes de l'admirable Sonate, MM. Jaspar et Zimmer. Puis il a adressé les vifs remercîments des organisateurs à l'Administration communale, qui a répondu au vœu des artistes en patronant cette manifestation commémorative, et à MM. Micha, Fraigneux et Demblon, qui ont tenu à témoigner personnellement leurs sympathies à l'effort de « l'Avant-Garde » en répondant à l'invitation du Comité.

Enfin, après avoir exprimé le vœu de voir le maître des *Béatitudes* honoré, dans un avenir prochain, sur une des places publiques de sa ville natale, par un monument digne de lui, il a terminé en buvant à la race wallonne, dont l'âme chante avec un si pur lyrisme dans l'œuvre de Franck, et à l'art musical français, si brillamment représenté en cette soirée par le disciple préféré du maître, M. Vincent d'Indy, créateur à son tour de tant de pages nobles et neuves.

M. Micha, échevin des Beaux-Arts, s'est ensuite levé. Au nom de la cité liégeoise, il a dit la joie qu'il éprouvait à participer à ce mémorable hommage rendu au génie d'un des plus illustres enfants de notre terre. Il s'est pleinement associé au vœu de voir un monument consacré à Liége à la gloire de César Franck, et il a salué à son tour le maître français venu de Paris pour célébrer notre grand concitoyen.

En une courte allocution, pleine d'esprit et de courtoisie, M. Vincent d'Indy a remercié ses hôtes. Nul Cercle, a-t-il dit, n'était mieux qualifié que l'Avant-Garde pour organiser une fête en l'honneur de Franck, qui fut par essence un novateur et mérita de ce chef une place glorieuse parmi les Liégeois d'avant-garde.

Après ces toasts qui furent tous applaudis avec enthousiasme, la réception se prolongea dans une charmante intimité, où le souvenir du héros regretté de cette belle fête fut maintes fois évoqué. Et les assistants se séparèrent enfin, emportant de cette très pure manifestation d'art le plus réconfortant souvenir.

Pierre Deltawe.

La **Société pour la protection des Sites et Monuments de la province de Namur** organise un concours d'épreuves photographiques reproduisant, à l'exclusion des églises, sites et paysages, les châteaux anciens, fermes, presbytères, maisons antiques isolées ou en groupes, ruines, tours, tourelles, intérieurs de cours, portes, porches, escaliers extérieurs, perrons, etc., présentant un caractère intéressant au point de vue de l'art ou du pittoresque.

Ce concours est ouvert jusqu'au 1er juillet 1905. Toutes les épreuves devront être remises au concierge de l'hôtel de ville de Namur. Des primes de 200, de 100 et de 50 fr. sont mises à la disposition du jury.

Linario, drame lyrique en trois actes, poème de M. Franz Ruty, d'après Jean Poch, musique de Nicolas Daneau. Représenté pour la première fois, à Tournai, le dimanche 16 avril 1905.

C'est une œuvre considérable et excellente qui a eu le plus légitime succès, que ce beau drame, mis à la scène et dirigé par M. Daneau, l'excellent directeur de l'Académie de musique de Tournai.

Linario est un drame mouvementé, aux péripéties dramatiques, aux situations émouvantes, écrit avec un grand talent et vraiment digne d'inspirer un musicien et de faire figure sur nos grands théâtres. Le librettiste a du reste été richement secondé par son collaborateur.

L'œuvre de M. Daneau a produit grand effet. Ses accompagnements, de véritables symphonies, révèlent un talent remarquable : l'auteur y fait constamment preuve d'une technique sûre et d'une connaissance approfondie de l'instrumentation moderne ; les timbres sont combinés adroitement, avec de l'imprévu, les « tutti » n'ont pas de lourdeur et les passages en douceur sont traités avec charme. Il y a, en somme, beaucoup de pondération, et l'œuvre dans son ensemble est d'une tenue parfaite ; il y a de l'unité, de la cohésion, et ce qui caractérise la partition de M. Daneau, c'est le soin extrême avec lequel elle a été travaillée. L'artiste a suivi pas à pas l'action qu'il avait à commenter, et il n'est pas une page qui ne soit profondément imprégnée des sentiments animant les personnages, qui ne soit le reflet exact de la situation dont elle est le développement. D'inspiration riche et variée, elle traduit en dessins précis et originalement tracés les passions qui sont en jeu ; elle est toujours d'une lumineuse clarté, et évite avec un scrupuleux souci d'art les effets faciles et vulgaires ; elle a des accents tour à tour violents et tendres, calmes et exaltés, qui sont traités, nous le répétons, avec une science parfaite de la technique musicale, une connaissance approfondie des ressources de l'orchestre et des voix. Le rôle des instrumentistes est prépondérant, mais la phrase reste toujours mélodique, et l'auteur s'est abstenu des tonitruances éclatantes sous lesquelles se dissimule souvent le vide des idées. Telles pages sont des morceaux admirables de puissance et de sentiment.

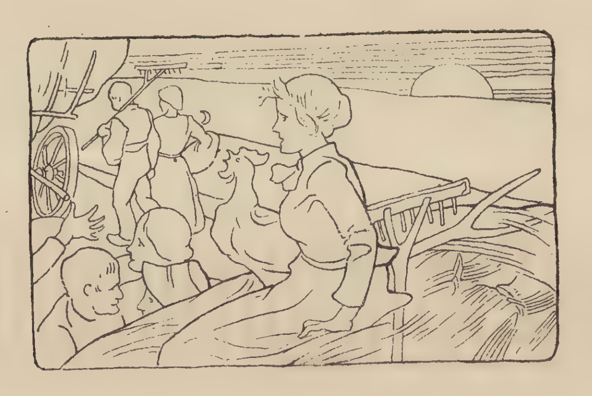
Dès le premier acte, l'écriture s'affirme colorée et pittoresque. Le récit de Giselle, sa première rencontre avec Linario, dégagent l'impression d'angoisse, qui dominera l'œuvre tout entière ; dès ce moment, on devine

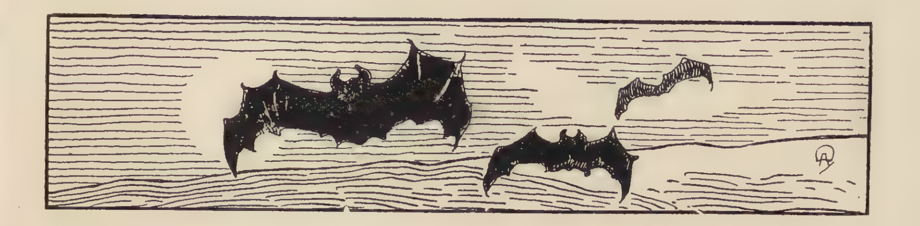
le rôle prépondérant que la Fatalité jouera dans l'action. Un chœur, frais et printanier intervient, suivi d'une danse rustique très heureusement rythmée ; ils font diversion, mais ne dissipent pas notre anxiété. Les pages se succèdent avec une heureuse variété, une grande netteté d'impression, un pathétique divers et toujours très juste. Un hymne d'amour monte en une phrase exquise reprise à l'unisson, et qui s'élève ensuite et plane dans un magnifique élan. Mais toujours à ces scènes ou pittoresques, ou tendres, ou passionnées, succèdent de sombres ou tragiques épisodes dont l'impression, sans être encombrante, rappellent à l'auditeur le thème de fatalité qui domine l'œuvre, et prépare la finale où, les personnages en proie à une exaltation hautement émouvante, voient s'écrouler sous leurs yeux leur rêve de bonheur et de sérénité.

L'interprétation de *Linario* a été superbe. L'orchestre, dont la tâche était considérable, magistralement dirigé par l'auteur, a donné de la partition une exécution nuancée et fouillée avec un art supérieur. Les artistes se sont surpassés. Leur conscience et leur talent ont été très chaudement applaudis à chaque acte.

La municipalité a tenu à joindre son hommage aux acclamations unanimes qui ont salué en M. Daneau, l'un des compositeurs du pays les plus consciencieux, les plus savants et les mieux inspirés.

Clotier.





Constantin Meunier

I.

« 10 avril 1905. »

L'art est frappé au cœur : Constantin Meunier vient de mourir. L'ombre a enveloppé ce grand visage d'apôtre, pensif et doux, qu'on eût dit taillé dans le bois d'une chaire de vérité en Flandre. Il laissera la tradition de ces vieux ouvriers du moyen âge qui, d'une foi simple, vivaient au pied de leurs cathédrales. Il vivait pareillement dans le silence et la solitude de son Œuvre. C'est au lendemain d'une suprême journée de travail que le doigt mystérieux toucha sa vie ; il meurt à soixante-treize ans, dans la force de son génie. La vieillesse pour lui n'aura été qu'une maturité prolongée.

Son art fut la décantation continue d'une conscience. Il semble que Constantin Meunier, avant d'atteindre aux certitudes, ait dû d'abord épuiser toutes les formes transitoires de la recherche. Sa vie elle-même s'assimila aux pénibles manœuvres par lesquelles le charbon et le minerai s'extraient des matrices terrestres.

Toutes les épreuves humaines, il les connaît avant de dégager son art véritable. Dans une fraternité de peines et de tâtonnements, il s'égale ainsi longtemps à l'obscure humanité que plus tard il magnifiera. Ses prunelles spirituelles ne s'ouvrent que petit à petit aux intimes contemplations de la vie transsubstantiée. Il peint des martyres, de l'histoire, des épisodes populaires ; il ne peut résigner qu'à mesure le mélancolique compagnonnage de ce grand artiste méconnu, Charles De Groux, son maître et son ami. Mais déjà une étrange logique coordonne en vue des élaborations futures ses prédispositions à des images graves et pathétiques, d'un dessin puissant, d'une couleur mystique et sourde. Ceux qui, en nombre modéré, admirèrent à son heure le *Saint Sébastien lapidé* ne se doutèrent pas que dans le sang des plaies chrétiennes macérait là le tragique esprit

qui devait s'assigner comme un domaine personnel la passive souffrance des âges.

Ce n'est que vers le temps de la vie où les autres, saturés de maturité, se reposent dans l'œuvre accomplie, qu'il prend conscience de lui-même. Un séjour aux agglomérations usinières et minières du « Pays noir », ainsi qu'au frontispice d'un cahier d'eaux-fortes, pieusement mémoratives du labeur paternel, le dénomma son fils Karl, lui livre l'accès du monde inconnu vers lequel à son insu l'orientait son effort antérieur. Comme par des baies ouvertes sur de profonds horizons, aussitôt afflue la clarté qui va lui révéler un sens de beauté encore inexploré.



Phot. René Pardon.

C'est pour le solitaire et contemplatif artiste la sûre initiation : il pénètre au cœur d'un peuple hâve et nu, il erre aux pentes cabossées des terres volcaniques, ils descend aux souterraines et mugissantes gehennes qui lui restituent le forcènement exténué des Sisyphes et des Ixions. Là, il lui semble toucher aux origines, à la douleur sacrée de la genèse. Dans les vapeurs sulfureuses, parmi les lacs de fontes, aux schistes des ténébreux cratères ramifiant les effrois du monde primitif, se meuvent des formes contemporaines du troglodyte des cavernes. Parallèlement une forme d'humanité s'élabore dans sa pensée, adamique et simple, adaptée à un aspect inédit du travail des races. Désormais l'archétype est engendré ; il ne se départira plus de ce naturisme grandiose qui lui fit entrevoir l'homme comme la force abrégée de l'Univers.

Dans l'histoire des morphologies, l'ouvrier de Meunier se classe

moins comme un être spécialisé par un servage déterminé que comme une forme de vie et dérivativement comme le signe vivant des prédestinations qui vouent au travail la totalité des hommes. C'est là, en même temps, que la beauté matérielle de sa création, la signification latente qui l'associe aux directions de la pensée philosophique de ce siècle. Par ce côté, ses visages taciturnes et froncés sont bien les atlantes qui supportent l'entablement des sociétés nouvelles. Toutefois, ils contiennent une parcelle d'immuabilité qui en fait des types généraux plus encore que l'immédiate expression sociale exclusive d'une époque. Ainsi, ils se soustraient à toute idée de catégorie. Ils se proposent comme des symboles humains dans leurs rapports avec les forces cosmiques. Si un sens de douleur s'en suscite, si un maître rude et cordial, en leur donnant le souffle, écouta des dilections fraternelles, ils caractérisent surtout l'endurance des races à travers les fatalités du labeur. L'art ne dogmatise ni ne catéchise, mais telle est sa puissance qu'en n'excédant pas ses limites il crée des courants profonds où passent les remous de l'état social.

Sitôt qu'il s'est perçu lui-même dans sa vérité de nature, Constantin Meunier prend rang parmi les autochtones et les absolus. Comme tous les simples et les forts, il se dénonce dès lors un primitif, c'est-à-dire un esprit renouvelant la loi de beauté. Il n'est pas d'autre sens à la primitivité ; elle s'applique aussi bien à l'état de connaissance avancée qu'à la période ingénue de formation. Elle se mesure à l'apport de sève vierge qui étend et diversifie les aspects de l'art. Meunier suscita une forme d'invention nouvelle ; il mérita ainsi de figurer à côté des deux maîtres qui assumèrent le plus intensément l'intellectualité de la fin de ce siècle : Puvis par le rêve infini des âges, Rodin par le paroxysme nerveux de la passionnalité.

Le double outil, en outre, lui confère une plénitude d'artiste intégral. Peinture et sculpture ne sont, entre ses mains, que les modes complémentaires par lesquels une même âme, dans un accord suprême des puissances multiples de la vision, communique au dehors la vie. Leur emploi alterné lui permit de sélectionner le généreux trésor de ses sensations selon la matière qui s'y prête le mieux. Rappelez-vous les paysages farouches, hérissés de charpentes et de cheminées, les fuligineux horizons coupés de ponts, barrés de gibets, rencognés de lourdes carcasses de verreries et de hauts-fourneaux, toute cette déformation sinistre et violente d'une contrée aux mamelles pustuleuses et ravagées qu'il prodigua en ses fusains, ses pastels et ses huiles, étalant à nu l'effrayant squelette d'un pays sans verdure et sans sève. C'est le décor tragique où, dans l'aube humide, sous le raffalement des fumées, il agglomère le trou-

peau dévolu à l'holocauste, où, la nuit, sous l'échevèlement rouge des torches, parmi l'éclat blafard des projections électriques, il jonche au fond d'un hall funèbre, à la garde des veilleuses cousant les suaires, l'hécatombe moissonnée par les coups de grisou. Et voici qu'ensuite, aux patines vermeilles et vert-de-grisées du bronze, s'éveillent les correspondances de cette terre homicide avec les rythmes pesants et résignés de ses pâtiras.

Ce ne sont là toutefois que des types fragmentaires et épisodiques dans l'ampleur de sa création : celle-ci doit être envisagée sous sa forme de synthèse, dans sa beauté compacte et totale. Alors, une clarté admirable se dégage : on est devant une épopée humaine ; la Légende de vie survit, essentielle et profonde. Et un symbole magnifique formule la loi qui voue au travail et à la douleur l'humanité encore élémentaire que nous sommes.

Quel que soit le geste, un principe de force et de beauté s'en extériorise, accordé aux éléments, à la glèbe, au mécanisme souverain de l'Univers. Il se meut par les siècles, il dresse à l'horizon des âges l'âme impavide des races maîtrisant la nature rebelle. La grandeur simple des besognes rurales, la violence mesurée des labeurs industriels sont d'égales formes de l'action par lesquelles le noble artiste promulgua sa compréhension de la vie et son idéal plastique. Des moissonnenrs et des semeurs procèdent par la plaine d'un rite religieux d'ambarvalies. Le sacrificateur morne des abattoirs vise d'un maillet prudent le front prosterné du bœuf. Le torse nu et calciné, une équipe de briquetiers, en des orbes balancés et gymniques, se passe de main en main le combustible qui cohérera la glaise. Ensemble, ils complètent le cycle où s'affine le geste précis du verrier, où se brusque la mimique rude du tapeur à la veine, où se lève et cogne le pic du carrier. Et chacun est l'ouvrier d'une force inconnue qui le mène dans la grande aventure obscure du monde.

C'est le groupe des cariatides que j'évoquais hier, en pensée, supportant le poids de ce cercueil, lourd de gloire, qui s'en allait, par les rues aux candélabres voilés, sous le jardin fleuri des symboles... Des maîtres étaient venus de partout, de France, d'Allemagne, de Hollande, pour vénérer jusqu'au bout l'homme qui avait fait le miracle de renouveler l'art de son temps et de tous les temps.

Camille LEMONNIER.



Les Puddleurs (Haut-relief).

II.

Sa Vie

Dans l'admirable monographie que Camille Lemonnier a consacrée à Meunier, étude qu'une fraternelle amitié a rendue particulièrement lucide et dans laquelle il s'élève constamment à la hauteur de son modèle, l'éminent écrivain qui nous fait le grand honneur de placer un article en tête du modeste hommage de *Wallonia* au génial artiste défunt, a raconté prestigieusement la Vie que nul, mieux que lui, n'a connue.

« Constantin Meunier, écrit-il, naît à Etterbeek, faubourg de Bruxelles, le 12 avril 1831 ; il a une jeunesse difficile. Je connais un petit portrait de lui, où la tête lourde, aux yeux pâles et malades, semble entraîner le corps. Le rêve, une sensibilité précoce, chargent le front d'angoisse et d'inconnu. A quinze ans, il traîne des membres débiles, l'âme sourdement tressaillante d'une peine qu'on ignore. Autour de lui, on s'inquiète pour cet enfant qui ne peut se décider à vivre comme les autres, toujours silencieux et solitaire.

» Dans le demi-silence provincial du Bruxelles d'autrefois, presque à l'angle de l'ancienne place des Sablons, telle qu'elle était avant d'avoir été muée en un impressionnant Campo Santo peuplé de statues, vivait l'honnête et laborieuse famille. Le père était receveur des contributions ; les sœurs avaient un commerce de modes. La mère, tendre et simple femme, veillait au ménage. Quelquefois, à la veillée, on parlait encore des trois oncles, les fils du forgeron, que les tambours de Napoléon faisaient partir pour la guerre. L'aïeule, au matin, en montant à leur chambre, voyait les lits vides, et droite, sans pleurer, se rappelait le jour où, pour la première fois, ses mains vainement avaient tâté par les draps.

» D'ailleurs, dans l'ascendance, aucune trace d'art. Il y a bien un Tilmont, un neveu de Mme Meunier la mère, qui fait de la peinture d'histoire et qui est le frère d'un autre Tilmont, poète, celui-là, et lié avec Alfred de Musset. Mais il ne semble pas que son exemple ait retenti dans la famille. L'initiateur véritable, celui qui fait éclore l'art dans la maison, c'est Jean-Baptiste, l'aîné des fils, l'admirable graveur de plus tard. Il va à l'Académie de dessin : il apprend la gravure chez Calamatta. Il sera le premier maître de Constantin. Un soir, il le prend par le bras et l'emmène avec lui à la classe de moulages. L'âme monotome du jeune homme s'exalte ; une destinée l'appelle. Il se met à dessiner avec passion. Comme à quelque temps de là il se présente à l'atelier du sculpteur Fraikin, ce petit homme heureux, qui avait trouvé le succès en modelant Vénus d'après Canova, lui dit : « A la bonne heure, vous savez dessiner, vous ! » Et pour lui témoigner le cas qu'il fait de ses aptitudes, il l'occupe à allumer les feux et à mouiller ses terres.

» Les déesses qui alimentaient l'industrie du patron n'émeuvent pas

sensiblement le néophyte. Un instinct des rythmes véridiques l'avertit qu'une simple fille de ferme accomplissant un des rites éternels du travail, est plus conforme à la notion de la beauté dans l'art que les grâces frauduleuses des demoiselles de l'Empyrée. Il délaisse les mythologies comme il a délaissé la pose classique du modèle de l'Académie. Chez ce timide, un goût de fronde et d'indépendance s'est fait jour. Il aspire à la nature vraie. au modèle qui ne pose pas. Il entre à l'atelier Saint-Luc, un des ateliers libres comme il y en avait alors à Bruxelles et qu'à deniers communs, pour se procurer le modèle et la lumière, entretenaient des groupes d'artistes. Là, il rencontre Félicien Rops qui déjà, dans ses fusains gras comme des estampes, modelait nerveusement des nus pochés d'ombre et bordés de listels noirs. On voyait venir aussi un petit homme souffreteux aux yeux nostalgiques sous un haut front tourmenté. C'était cet émouvant Charles de Groux, si miséricordieux aux dénués, et qui dans son art s'était révélé l'annonciateur de la souffrance humaine.

» Une sympathie bientôt les lia, filiale de la part du plus jeune, fraternelle chez l'autre. Meunier, chez le peintre des plèbes, trouva des analogies avec ses propres idiosyncrasies...

De cette époque datent la *Guerre des Paysans,* qui se trouve au Musée de Bruxelles, et nombre de tableaux religieux : *Saint-Etienne après la lapidation*, qui figure au Musée de Gand, et des toiles qu'on retrouverait dans les églises, à Louvain, à Châtelineau et dans la province de Liége.

En cette période, il demandait sa subsistance à enluminer des vitraux pour un spécialiste bruxellois, Capronnier, qui était aussi le patron de De Groux.

D'une visite au couvent de La Trappe, Constantin Meunier rapporta un impressionnant tableau, l'*Enterrement d'un Trappiste.* Envoyé ensuite en Espagne par le gouvernement pour y copier une œuvre de maître ancien, il profita de son séjour outre-Pyrénées pour brosser quelques toiles violentes d'une couleur locale savoureuse : la *Fabrique de Tabacs,* qui est au Musée Moderne, un *Combat de Coqs*, un *Café-Concert*, etc.

Mais c'est après 1880 seulement, c'est à dire après avoir doublé le cap de la cinquantaine, qu'il éprouve le grand frisson qui doit changer sa destinée. Il parcourt le Pays noir, requis par la vie des humbles qui l'a toujours intéressé.

Camille Lemonnier a raconté en ces termes cette première confrontation de l'artiste avec ses futurs modèles :

« Le Borinage ! J'étais venu là un jour avec Constantin Meunier. Ce n'était pas la première fois que je le visitais, mais je n'avais pas encore été touché en mes racines par l'extraordinaire beauté brusque et souffrante qui se dégage de ses aspects. On n'aime pas toujours

tout de suite ce qu'on doit continuer à aimer pour la vie. Celui qui devait devenir le pensif et sensible introducteur des plèbes dans l'art, à peine lui-même connaissait le Pays noir qui allait devenir pour lui la cause nouvelle d'une expression d'humanité. »

Un confrère évoquait naguère, dans un journal bruxellois, ces souvenirs sur « Meunier au Pays noir » :

« Quelqu'un me l'a dépeint, qui l'a vu à Quaregnon, lors de la catastrophe du puits de la Boule. Une explosion de grisou avait fait cent et treize cadavres. Pendant huit jours, on ramena des débris humains. Parmi la ville noire, sur la terre dévoratrice, par la foule des désolés, Constantin Meunier allait et venait, s'emplissant de cette douleur qu'il devait magnifier, se plongeant, se noyant sans hésiter dans le grand deuil humain.

» Je lui parle de ces jours noirs. Ces souvenirs sont restés précis. Il voit encore une mère qui rôde comme une chienne autour des puits, réclamant son fils, et l'impression de tristesse aiguë qu'il avait recherchée, l'horreur, le déchirement furent tels que bien des jours s'écoulèrent avant qu'il osât fixer ses souvenirs.

» Il me mène devant une toile : « Voyez-vous, j'ai passé la nuit avec eux... » — Et je vois des cadavres nus, des jambes, des corps, des membres dont le feu affamé a fait déjà des choses imprécises, comme s'il avait subitement manqué de matériaux pour sa besogne transformatrice ; près des cadavres mangés hier par le feu, à présent rougis par la nuit, des femmes cousent des linceuls. »

Puis ce fut la période de formidable labeur, les vingt-cinq années au cours desquelles le maître accumula inlassablement les chefs-d'œuvre. Mais la gloire est lente à venir. Pour faire vivre les siens, il sollicite la place de directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Louvain et l'obtient.

C'est à Louvain qu'il installe alors son atelier, dans l'ancien amphithéâtre où s'entassaient jadis, pour les cours universitaires de dissection, les cadavres des hôpitaux. Durant huit années, il y travailla sans répit, puis il rentra enfin dans la capitale.

La renommée commençait pour lui. Mais c'est dans ces quinze dernières années seulement qu'il fut vraiment illustre.

Pierre Deltawe.

III.

Opinions

Sur son caractère.

Le trait essentiel de l'homme était la Bonté. Son regard, sa voix, ses gestes, — tout était infiniment bon. Il y a bien longtemps que je le vis pour la première fois. C'était à Louvain, il y aura tantôt seize ans. Le souvenir qui me reste le plus présent de cette rencontre, c'est moins la vision inattendue de ses premiers mineurs, de ses premières hiercheuses — grands fusains dressés à la muraille circulaire de l'amphithéâtre désaffecté où Meunier travaillait, — c'est moins cette révélation, impénétrable à ma jeunesse, que la vue du maître, le soir, dans la vieille maison qu'il adorait, parmi ses amis et ses proches. Je garde intacte l'image du patriarche qu'il était dès lors, et je le revois écoutant avec indulgence les bavardages passionnés des jeunes gens rassemblés par ses fils. Je ne sais si Louvain se souviendra beaucoup de la grande âme qui habita ses vieux logis; mais je sais que Meunier parlait toujours avec tendresse de la vieille ville où son labeur avait connu des instants d'infinie plénitude.



La Moisson.

Je le revis à Paris, à cette exposition de ses œuvres chez Bing, qui fut le point de départ de son immense notoriété. Il était parmi ses bronzes, vêtu de son éternel manteau à pèlerine, simple, bon, modeste, inaccessible à la griserie de la Gloire. Et pourtant elle venait de se lever brusquement, avec cette foudroyante et brûlante splendeur que Paris prête aux renom-

mées qu'elle consacre. Nul ne s'attendait à une telle émotion, et le public s'abandonnait à la joie de la découverte. Meunier souriait, toujours indulgent. Comme la foule peu à peu s'écoulait, je pus enfin dire mon enthousiasme. J'y mettais sans doute de la littérature ; j'essayais de définir ce que ses figures évoquaient en moi, quel sens elles prenaient en mon esprit et quelle âme je leur croyais.

— Mon Dieu, me dit Meunier, vous êtes très gentil de me dire ça. Mais au fond, j'ai sculpté ces hommes tout simplement parce que je les aimais.

La bonté ne fut donc pas seulement sa manière d'être dans la vie; elle fut l'inspiration de son art. Toutes ses forces aboutissaient à l'Amour. Et son cœur tendre d'ailleurs il l'a prêté à tout son monde d'ouvriers, où la résignation, la force lourde et machinale, la stupeur de vivre se pénètrent toujours d'un rayon de douceur...

Et je revis souvent Meunier à Bruxelles. Je ne le connus pas mieux, car c'était toujours de la Bonté, et encore de la Bonté que l'on rencontrait en son cœur. Mais ici il m'apparut avec sa définitive grandeur morale. Je l'avais vu à Louvain à la tête d'un petit groupe — et l'on sait qu'il y laisse un élève cher et digne de lui — ; je l'avais vu à Paris soudainement illustre; je le revoyais à Bruxelles, en son milieu natal, toujours patriarche, toujours bon, — mais chef d'une grande école. Car c'est ainsi sans doute qu'il apparaîtra devant l'avenir. Il sera le chef de nos sculpteurs — bien qu'il ait débuté après le cher et grand Paul de Vigne, après Vinçotte, Vander Stappen et Dillens. Il sera le chef et le père, parce que son art fut viril entre tous, parce qu'il faut bien que la légende se mêle toujours un peu à l'histoire, et surtout parce qu'il fut bon. Ce n'est pas l'une des moindres forces de notre école sculpturale que la saine entente qui unit ses représentants ; ils forment une *famille* et le vieux mot reprend ici toute sa clarté morale. S'il est vrai que l'art se passe de vertu, il est vrai aussi qu'une belle vie double merveilleusement sa grandeur. Et c'est bien pour sa noblesse morale, que Meunier — le brave Meunier, comme nous disions tous et comme nous répétons aujourd'hui dans nos larmes, — c'est pour sa Bonté qu'on se sera habitué à voir en lui le Maître des maîtres.

(*Le Samedi* du 8.4.05.) FIERENS-GEVAERT.

Sur son Art

En songeant avec une profonde émotion à la disparition du grand et simple homme que fut Constantin Meunier, à l'immense portée de son œuvre en tant qu'exemple de probité d'art, et à l'initiateur qu'il fût pour s'être exprimé si directement par des chefs-d'œuvre qui restent, aujourd'hui, incomparablement éloquents, non seulement aux yeux des artistes, mais aussi de tous ceux qui pensent et ressentent toute la vie et qui ont cherché le reflet adéquat à leurs sensations dans une manifestation supérieure, exprimée en cet esprit de synthèse et de grandes simplifications qui con-

stitue le langage des plus grands, je me rappelais ces paroles du maître : « Oui, me disait-il un jour, comme on met du temps à voir la vie, toute la vie, la découvrir dans une attitude, la surprendre dans le geste initial ou sur un visage, la retenir dans ce qu'elle a d'essentiel et la transporter toute vibrante d'émotion dans l'œuvre rêvée. Mais voilà ! on n'ose jamais assez, comme si la naïveté n'était aussi de l'éloquence et la sincérité une grâce particulière qu'il est bon de ne pas négliger ; il faut avoir bien vieilli pour le savoir. »

Je me suis souvent rappelé ces nobles paroles et l'expression de tristesse qui les accompagnait, car elles disaient clairement ses luttes, ses désirs d'exprimer plus fort, de découvrir plus loin, de creuser toujours plus profondément le sillon nouveau qu'il s'était tracé et d'où, cependant, montait une floraison féconde, des plus belles qui soit. J'ai souvent pensé depuis lors, au grand artiste qui n'exerçait certes pas une profession d'après des recettes certaines, mais avec l'inquiétude dans l'âme et l'énergie au front, de vaincre la matière et d'en faire jaillir le frisson nouveau. Et j'ai mieux compris aussi ce que c'était que l'art et quelle rare puissance pouvait être un homme lorsqu'il s'y voue tout entier.

Personne mieux que Constantin Meunier ne pouvait, en effet, figurer la tragédie du travail et exprimer la race de Caïn, selon la belle expression d'Aug. Vermeylen. Car nul sculpteur ne se pencha plus fiévreusement et avec plus de douleur sur le pauvre cœur humain que le génial auteur du Grisou, du Débardeur et de tant d'autres silhouettes d'hommes qu'il modela, où il nous laisse deviner leurs affres plus nombreuses que leurs joies, leurs passions tumultueuses mais contenues, et dont le corps tout entier en frissonne et reflète le drame intérieur, malgré l'action véhémente du corps qui se tend en un rythme plastique du plus beau réalisme. C'est ce reflet intérieur combiné avec ce qu'il y a de plus âprement émouvant dans la structure de l'homme qui produit l'émotion, la mâle beauté toute moderne de la plupart des œuvres de ce grand artiste. Psychologie toute moderne, en effet, celle des Millet, des Puvis de Chavannes, que les vaines discussions professionnelles n'expliqueront guère, car il ne s'agit point ici, ni du beau métier, ni de belle forme dans toute l'acception du mot. Et cependant, qui construisit mieux que Meunier une figure, au sens large du mot, et en surprit avec plus de justesse et de vérité l'accent de vie dans ses rapports de lignes agissantes et où la simplicité soit la seule règle qu'il s'est donné ; qui, avant lui, avec une telle énergie, inscrivit jamais une cause de beauté aussi générale et plus humaine, parce qu'indépendante des moyens techniques auxquels d'ordinaire cet art s'assujettit pour atteindre une perfection ? La perfection, voilà un mot qui n'éveilla jamais grand' chose chez ce maître à qui l'expression seule apparaissait infinie et digne de le passionner.

C'est dans le sentiment de la nature combiné avec la pensée créatrice (car son œuvre atteste un génie inventif extraordinaire) que se trouve le secret d'une création d'art aussi personnelle.

Ce qu'il y a de plus inattendu dans une telle conception née du sentiment le plus pur, c'est qu'elle soit si monumentalement d'un bloc, que cette puissance soit imprégnée de tendresse, et que le souffle de large humanité exprimée dans le bronze en une sonorité si âprement tragique soit provoqué par un rythme d'une noblesse presque sereine. Ce sont là les plus purs secrets du génie, mais pour qui connut le doux et grand artiste, cette rare et sublime puissance pouvait se surprendre toute entière dans la sensibilité rayonnante de l'homme, qui, malgré les années, avait su garder une verdeur toute juvénile qui émerveillait les jeunes qui en approchèrent. Au récit de ses nombreux projets ou bien lorsqu'il se plaisait à rappeler sa belle vie lointaine, ses yeux, ses profonds yeux bleus amoureux de toutes choses, brillaient alors d'un incomparable éclat. On sentait que la vie de l'âme avait grandi démesurément à travers les orages de sa longue existence, et qu'une fraîcheur de sentiment l'avait gardé jeune jusqu'au moment où la mort vint apposer sur ses yeux, le sceau du repos et de l'immortalité.

(*Le Samedi*, n° du 8.4.05.) VICTOR ROUSSEAU.

* * *

...Si l'œuvre de Meunier est si émouvante et significative, c'est qu'elle est tout en profondeur. On l'a déjà dit, c'est une œuvre de maturité. Elle fut réalisée par son auteur entre cinquante et soixante-quatorze ans. Au premier essai qu'il tenta dans la voie décisive, il apportait l'appoint de trente ans de méditations. Alors, du jour au lendemain, il fut un maître. Scrutateur silencieux et infiniment pitoyable des détresses et des inquiétudes, animé toutefois du fervent espoir qui fait éclore les œuvres salutaires, il accumula les merveilles.

...En des contours simples et généraux qui racontent, non des anecdotes, mais des types de vie synthétique, il exalte le travail manuel, que nul n'avait pensé à magnifier. Ce sera sa gloire, on ne pourrait trop le répéter, d'avoir donné le sceau d'éternité aux attitudes des anonymes dont la pantelante cohue qui s'évertue au fond de la mine, du port ou de l'atelier, crée quotidiennement des merveilles inconnues.

Il nous intéresse, par les prestiges d'un talent fraternellement divinateur, à la noblesse sociale de l'effort physique. Il révèle à notre compréhension, désormais inquiète d'élucider toutes les énigmes, ce qu'il y a d'héroïsme tranquille, d'indéfectible énergie, de fruste, de probe, d'anxieuse et lente montée vers les lointains de lumière dans la sombre stature de l'homme qui, selon les antiques malédictions de la Genèse, peine à la sueur de son front.

Et son œuvre de bonté clairvoyante glorifie, sous ces aspects tragiques, la force pacifique et féconde. Ses puddleurs, ses verriers, ses moissonneurs, ses débardeurs, toute cette épique tribu de tâcherons grandioses, il nous la montre souvent exténuée, car elle dépense royalement, dans l'assaut quoti-

dien, ses puissances de vie; il ne nous la montre jamais vaincue. Un formidable espoir naît de la vue de ces colosses arcboutés dans les besognes géantes ou courbés par la fatigue. Leurs prunelles sont mornes au fond des orbites creuses, ils ont l'air de ne point penser. Mais dans leurs musculatures noueuses gît l'inconsciente et secrète réserve des races qui domptent le destin, ils sont le peuple innombrable qui jadis bâtissait les Pyramides et qui réalise aujourd'hui, fourmillant et silencieux, des prodiges plus utiles et non moins merveilleux.

... C'est tout l'hymne du travail à travers le temps qui chante dans cette œuvre d'inédite beauté et de tardive justice. Requis d'abord par les tragédies de la Mine et de l'Usine, Meunier se tourne aussi vers le Port, où s'active la fourmilière humaine, vers la Mer labourée chaque jour par les stoïques pêcheurs pour de périlleuses conquêtes, vers les Champs où les ruraux, sous les fécondes ardeurs de l'été, préparent la subsistance du monde dans les rudes travaux de la moisson. Partout, il trouve des sujets dignes d'inspirer son cœur magnanime, et son Monument du Travail s'érigera comme un résumé colossal et pathétique, comme une sélection harmonieuse et puissante d'une œuvre qui défie le temps, entièrement vouée à la noblesse de l'Effort. En des rythmes qui ne doivent rien aux grâces transitoires, mais qui recréent miraculeusement le jeu des formes en action, il dresse une statue nouvelle qui nous restitue, sous son aspect d'éternité, l'Homme de notre temps, dont elle lègue aux jours à venir l'image douloureuse et virile. Dès aujourd'hui, nous la pouvons confronter sans appréhension avec les plus beaux souvenirs plastiques de la Grèce et de la Renaissance.

... Pour nous, Wallons, nous ne devons pas oublier que Meunier s'éveilla à la conscience de ses destinées dans les noires bourgades de notre laborieuse Wallonie. C'est notre peuple de mineurs et de verriers qui lui révéla le Peuple, qui fit le premier tressaillir ses fibres d'artiste épris de démocratie. Des houillères du Borinage aux verreries du Val Saint-Lambert, il fit chez nous l'attentive moisson des symboles...

(*L'Express*, n° du 6.4.05.) CHARLES DELCHEVALERIE.

Sur sa Philosophie.

Michel-Ange a vu dans l'homme un colosse. Son type favori est un géant, avec des muscles d'acier, des os de fer, une immense poitrine et un vaste front. C'est l'homme devant qui une nouvelle clarté vient de luire, l'homme de la Renaissance, doué d'un cerveau solide, d'un cœur puissant. C'est le Titan, c'est Prométhée qui se relève et qui va reprendre sa lutte contre le destin. Il est plein de confiance en lui-même, sûr de sa force, prêt à aborder les tâches les plus difficiles et les plus rudes. Pendant quatre siècles, il accomplit des merveilles. Il conquiert la terre, vole sur les mers, scrute les astres, dompte les forces les plus secrètes de la nature et s'en fait des auxiliaires dociles. Il secoue tous les esclavages, tue les

préjugés, ébranle les religions. Il s'analyse lui-même fibre par fibre ; à l'heure qu'il est, il est chargé de trophées, de science et de gloire.

Mais ses conquêtes, il ne les domine point. Il semble, au contraire, écrasé par elles. S'il a reculé les ténèbres qui l'enveloppaient, il ne les a pas dissipées. Il meurt comme autrefois, avec le même « pourquoi » sur les lèvres. Matériellement, il est aussi mécontent qu'autrefois. Moralement, il est aussi indigent et aussi malheureux qu'autrefois.

De même qu'il avait trouvé un grand artiste pour sculpter ses traits quand il s'est mis à l'œuvre, dans la joie claire d'un matin de soleil, il a rencontré un autre grand artiste pour fixer son image, lorsque le soir venu, épuisé et las, l'outil lui est tombé des mains. Cet artiste, c'est Constantin Meunier. En sculptant l'ouvrier moderne, Meunier, dans ses œuvres les plus caractéristiques, a dressé l'effigie de l'homme moderne, tel que l'ont vu Schopenhauer et Nietzsche. C'est toujours un colosse qu'il nous montre, mais c'est un colosse démoli. Plus de chairs copieuses, plus de paquets de muscles, plus d'os puissants jouant avec aisance sous la peau. Les chairs sont fondues, les muscles usés, les os rouillés. La tête émaciée tombe tristement sur la poitrine creuse ; la jambe plie sous le poids du corps ; la main entr'ouverte est immobile et sans force. L'homme de Meunier ne se lamente pas avec celui de Schopenhauer et il ne se maudit point avec celui de Nietzsche. Aucun mot ne profane la majesté de sa douleur. Grave et sombre, il est celui qui ne se souvient pas et qui n'espère plus. Son œil pâle ne regarde que la terre, la petite place qu'occupera tout à l'heure son corps brisé, le trou par où il disparaîtra dans une nuit, derrière laquelle sa pensée ne veut plus voir aucune aurore.

(La Plume, 1903.) HUBERT KRAINS.

Sur son Esthétique.

... Je m'émerveille de voir le grand Constantin Meunier si souvent désigné dans la presse comme un *réaliste*. Quoi donc ? A-t-il le faire à ce point minutieux ? Prend-il un souci puéril de l'exactitude et l'a-t-on vu s'ingénier à copier la nature jusque dans les cors aux pieds qu'elle sculpte sur nos orteils. Vive Dieu, voilà bien pourtant le réalisme dans toute sa splendeur.

Inclinons-nous devant cette école d'art, nous qui savons ce qu'on doit aux trépassés et découvrons-nous avec respect en face de sa dépouille mortelle. Le moment est venu, je crois, de nous retirer en silence « péniblement impressionnés. »

Constantin Meunier est si peu réaliste qu'il échoue presque toujours à rendre la nature lorsqu'il vient se contraindre à la représenter servilement, *sans rien changer en elle*. S'il sculpte un portrait, il fait ordinairement un énergique effort pour que la ressemblance y soit précise et fidèle ; pour cela, il tord le cou à son aigle rebelle, il se met une visière sur le front pour éviter de regarder trop haut — et le voilà, le pauvre grand homme, raisonnablement terre à terre dans la plus pitoyable des confusions :



LE MARTELEUR ((bronze).

la glaise colle à ses doigts, les ébauchoirs s'engluent, le bâtis se détraque — bref, il sort de tout cela de fort mauvais ouvrage. L'un des rares portraits de Meunier qui soient à peu près dignes de lui, est celui de Camille Lemonnier : on y voit le talent de l'artiste plutôt que son génie, mais il fit cette fois une œuvre expressive et vivante, parce qu'il s'agissait d'un vieil ami dont il connaissait bien les livres, et qu'il modela la face selon les harmonies de l'esprit sans trop se préoccuper de copier un modèle.

Son ascendance wallonne parle en lui comme elle parlait en Patinir et en Bles, comme elle parlait en Rops. Ce Celte romanisé aime et comprend la nature, mais il la doue d'une âme et l'imagine selon lui-même. Bles a créé un paysage ; Rops, un type de la fille ; Meunier crée à son tour *une forme humaine*, une forme puissante et rude, qui ne ressemble à rien de ce que nous connaissons. Cette forme, il pourra la modifier légèrement selon les exigences expressives de l'œuvre, mais elle gardera toujours en elle quelques grandes lignes fondamentales et invariables. C'est un être nouveau qui est entré dans la vie. Il existe désormais une certaine créature virile, au masque énergique et saisissant, qui appartient à l'art de Meunier et que l'on reconnaît aussitôt, de même que l'on reconnaît les femmes de Masolino, de Signorelli et de Léonard ; de même qu'il y a une madone de Della Quercia, un adolescent de Donatello, une figure symbolique de Désiderio, et même un ange d'Agostino Duccio.

Pour Meunier, la nature est toujours le point de départ, comme il sied, mais je dis le point de départ et non le point d'arrivée et c'est là, au vrai de la question, le fond de tout le débat entre les copistes et les interprètes. Aller vers la nature, c'est rechercher la fidélité des formes reproduites, c'est encore s'efforcer vers ce qui est individuel, et si l'on va très loin, c'est en faire l'analyse. Mais *partir* de la nature, c'est, comme Meunier, y enfoncer de profondes racines pour s'élever au dessus d'elle ; c'est choisir entre les sucs de la terre ceux qui forment la sève et nourriront le feuillage ; c'est, de tout le détail analytique de la vie, faire naître une puissante synthèse.

Certes, cet art est aussi loin que possible de l'art académique puisqu'il innove sans cesse. Mais cent fois plus que les Académies, il se rattache à la grande lignée des maîtres antiques, et, s'il n'en imite point les formes, s'il n'en singe point les procédés, c'est pour agir selon l'esprit même qui les a guidés. Constantin Meunier cherche le caractère, mais il ne s'arrête jamais au trait individuel qui l'exprime. L'aspect du modèle se transforme aussitôt, et le sculpteur le hausse au dessus de lui-même pour faire chanter par toutes ses lignes la force de l'attitude et la stable jouissance de la structure. Il souligne avec énergie tel trait décisif, creuse une fosse, affermit la cambrure d'un nez ou la rude courbe d'une mâchoire, mais une logique supérieure l'a guidé, qui règle tout cela selon la grandeur expressive de la proportion, et il donne à son œuvre ce divin équilibre des mouvements qu'on appelle harmonie.

Ainsi compris, le caractère devient aussi le style et l'individu disparaît pour se transformer en un type.

Toute chose, dans la nature, évolue vers son type ; il en est de même

dans cette nature idéale que peuplent les créations de l'art. Cette évolution est pour l'art le secret de la vie et du renouvellement. Mais combien elle est lente et par quels efforts successifs elle procède. Je ne parle pas seulement des actions et des réactions bien connues, — de celles, par exemple, qui conduisirent les nobles statures de Phidias à s'attendrir d'un charme féminin sous Praxilète, et à se contorsionner avec l'école de Rhodes, pour être ramenées ensuite presque à leur point de départ à l'époque d'Hadrien. Mais, puisque j'en suis aux Grecs, quel long espace de la durée il a fallu pour créer peu à peu les figures classiques d'Appolon, d'Athèna, d'Artémis, et pour transformer les pauvres Astarté de terre cuite, de Phénicie et de Chypre, en cette fière et voluptueuse merveille de la Vénus de Cnide ou celle de Milo !

Et puis les Grecs n'ont inventé leurs types que par degré et, pour ainsi dire, un à un. Les athlètes sont venus après les dieux, et, après les athlètes, les amazones avec les barbares. L'art s'y reprend à maintes fois avant d'exprimer toute la nature ; il semble qu'il s'effraie de la tâche et s'étudie à bien choisir. Beaucoup de choses aussi demeurent pour lui très longtemps sans clarté. Le paysage n'existe pas pour les Grecs, — et ils n'ont pas connu l'ouvrier.

Et voilà justement ce qu'il y a de plus surprenant dans Meunier : c'est qu'il a créé soudain, et en lui donnant du premier coup toute sa vivante puissance, une Figure que l'art n'avait pour ainsi dire jamais vue depuis les vieux temps de l'Egypte. En sculpture, l'ouvrier *n'existait pas encore* — car on ne peut guère compter d'indigentes tentatives, où quelque travailleur trouva place parfois à titre d'accessoire, ou pour symboliser la munificence de l'Etat envers les misérables. Parlera-t-on sérieusement de Dalou lui-même lorsque voici Meunier ?

Chose étrange assurément que cet oubli complet de l'ouvrier, jugé sans doute indigne de la ronde bosse.

Cela vaut bien la peine qu'on s'y arrête un peu. Donc, la Grèce n'y songea point ; et Rome, qui s'en avisa sur le tard, ne trouva rien de mieux que le bas-relief plutôt documentaire de la colonne Trajane. Les réalistes du moyen âge ont connu l'homme du peuple, mais jamais que je sache ils n'ont étudié l'ouvrier en tant qu'ouvrier, pour éterniser dans la pierre la grande attitude du Travail.

Et voilà la Renaissance, avec son faste délicat, sa noblesse, et bientôt l'emphase de son éloquence... Créer un type de travailleur ? elle s'en garderait comme de la peste, — oui, et même en peinture : les maçons de Benozzo, à Pise, ne sont que les figurants harmonieux d'un décor.

Car, si la sculpture le négligeait, qui donc, autrefois en peinture, a compris l'ouvrier ? Non, pas même Van der Goes ; il n'a vu que des paysans pieux, — comme Rembrandt n'a vu que le Pauvre, Callot le Gueux et les Espagnols le Mendiant. Et, pourtant, fait unique peut-être dans l'histoire de l'art, c'est ici la peinture qui devait devancer la sculpture.

Je crois bien que le premier essai notable de figurer l'ouvrier, non plus comme un personnage anecdotique ou esquissant un mouvement

consacré, mais en l'étudiant dans le geste même de son labeur, doit se trouver dans les toiles de Léonard Defrance, artiste liégeois, qui peignit à la fin du XVIIIe siècle quelques scènes du travail des usines.

Elles sont au Musée de Liége, où l'on peut les regarder d'ailleurs avec plus d'intérêt que d'enthousiasme. Après cela, il faut attendre le plus grand élan de l'école française, le *Casseur de pierres*, de Courbet ; le *Semeur* et les *Glaneuses*, de Millet ; puis Roll nous mène dans les chantiers ; Raffaëlli nous montre l'ouvrier des banlieues, — et de tout cela, sauf Millet, que restera-t-il peut-être dans cinquante ans ?

Millet, oui ! Millet qui renaît à présent dans Meunier, Millet sans qui Meunier n'eût pas sans doute approfondi si tôt le secret de son art ; Millet, très proche de Meunier, si l'on regarde l'ensemble d'une attitude telle qu'ils la conçoivent tous les deux, mais presque aux antipodes de Meunier si l'on examine les dessins de ces deux maîtres : les formes, minutieusement cherchées, les petits traits pressés et précis du peintre qui veut arrondir un relief, et, d'autre part, les touches violentes et décidées du sculpteur qui saisit la forme et la maîtrise.

Non, certes, Millet n'est pas Meunier, pas plus que l'homme des champs, avec le vaste horizon qui l'entoure et la terre qui le porte, n'est pareil au débardeur des quais ou au marteleur de l'usine ; — et, par dessus tout, il y a cette différence décisive que le pinceau ne parle point la même langue que l'ébauchoir. Constantin Meunier est et restera le créateur du type de l'ouvrier.

Tandis qu'il innovait ainsi avec une hardiesse formidable et ingénue, il est curieux de voir le maître sculpteur se rapprocher, sans le vouloir, d'un art qu'il n'a peut-être jamais beaucoup étudié. Comme les Egyptiens des premières dynasties, Constantin Meunier a le sens de la nature. Comme eux aussi la silhouette le séduit avant tout, la structure linéaire de l'ensemble — et comme eux il est puissant et stable. Mais il y a chez lui beaucoup plus de mouvement suspendu ; ses formes immobiles restent promptes à l'action et les muscles de ses figures expliquent plus directement la force.

On sent qu'il est venu après Antonin Pallaiolo — après la lutte d'Antée et le « combat des hommes nus » — et l'on devine aussi, à voir la solidité statique et la puissance contenue de ses attitudes, qu'il a longtemps médité sous le plafond de la chapelle Sixtine. C'est pourtant à de la sculpture plus ancienne que je songe à propos de lui, et j'imagine que s'il lui fallait trouver des exemples et des maîtres, il les chercherait instinctivement très loin.

Si la source de son art nous ramène malgré nous jusqu'à l'Egypte, son art lui-même, en son mélange de naturalisme, de caractère, et aussi de style, nous reporte plutôt à la première renaissance de la sculpture grecque, lorsque la statuaire répudia tout-à-coup les théâtrales grimaces de Laocoon, et redevint plus simplement puissante sans cesser d'être avant tout préoccupée d'expression. Nous avons beau nous débattre, c'est toujours à l'antique qu'il faut en revenir à la fin pour chercher des points de

comparaison lorsqu'il s'agit des très grands, qui créent eux-mêmes leur forme ; et c'est ainsi que l'art de Constantin Meunier nous reporte à l'époque du Torse d'Hercule au Belvédère. Mais, devant le marteleur de l'artiste wallon, je pense invinciblement à un autre chef-d'œuvre moins parfait que le premier et assurément fort lointain en apparence, je veux dire l'admirable bronze du Musée des Thermes, à Rome : cet athlète assis qui repose sur ses genoux un bras aux veines gonflées, et relève sur ses puissantes épaules une tête au front brutal, aux rudes mâchoires, aux regards stupéfiés, où, comme chez les héros de Meunier, toutes les forces latentes et les volontés engourdies ressemblent au repos formidable des lions.

(*La Plume*, 1903). ALBERT MOCKEL.

IV

Bibliographie

Reproductions d'œuvres de Constantin Meunier.

1887. *Le Mort*, par Camille LEMONNIER. Dessin de Constantin MEUNIER.
Paris, Alph. Piaget, 1887. — 1 vol. in-12, 272 p.

1888. *La Belgique*, par Camille LEMONNIER. *Ouvrage contenant une carte et 323 gravures sur bois*, (dues à quarante-six artistes, parmi lesquels Constantin MEUNIER).
Paris, Hachette, 1888. — 1 vol. in-4°, 745 p.

——— *Seconde édition, revue et modifiée, contenant 400 gravures sur bois.*
Bruxelles, Castaigne, 1903. — 1 vol. in-4°, 792 p.

1893. *Constantin Meunier, gravé à l'eau-forte par* Karl MEUNIER. *Au Pays noir.* Notice de Camille LEMONNIER.
Bruxelles, Edmond Deman, s. d. [1893]. — 1 album de 9 pl. in-fol. Tirage à 150 exemplaires numérotés.

1894. *La Villa Bon Accueil*, par Ph. AUDEBRAND, Henri DE BORNIER, Charles CANIVET, Etienne CARJAT, Jules CLARETIE, François COPPÉE, Alphonse DAUDET, G. DELON, M. DESMOULINS, Hector FRANCE, GONZAGUE-PRIVAT, Ludovic HALÉVY, Georges LEFÈVRE, Camille LEMONNIER, Hector MALOT, Edouard MONTAGNE, NADAR, Marie-Louise NÉRON, Edmond PICARD, Emile POUVILLON, Tony RÉVILLON, Aurélien SCHOLL, Jules

SIMON, André THEURIET, Emile ZOLA. *Portrait de Léon Cladel dessiné par* Constantin MEUNIER.
Paris, Paul Ollendorff, 1894. — 1 vol. in-16, 408 p.

1896. *L'œuvre de Constantin Meunier, peintre et sculpteur*. Notice de Camille LEMONNIER.
Bruxelles, Becker-Holemans, 1896. — 1 album in-folio (« Les Maîtres de l'Art contemporain », I.)

1902. *Le Borinage,* par Camille LEMONNIER, Marius RENARD, Gonzalès DECAMPS, Valentin VAN HASSEL, et Oscar GHILAIN. *Illustré par* Constantin MEUNIER *et* Marius RENARD.
Hornu, Imprimeries réunies, Renard et Vilain, 1902. — 1 vol. in-4°, 120 p.

—— Seconde édition en 1903 (145 p.)

1903. Camille LEMONNIER. *Le Mort.* Illustrations en fac-similé des fusains de Constantin MEUNIER.
Paris, Société d'éditions d'art « Le Livre et l'Estampe », s. d. [1903]. — 1 vol. in-8°, 106 p.

Monographies et articles de revues

1896. Georges LECOMTE. Préface au Catalogue de l'Exposition Bing. Paris 1896.

1898. *Constantin Meunier*, von Georg. TREU. *Mit* XXXIV *Tafeln.*
Dresden. E. Richter, 1898. — 1 volume in-8°, X-26 p., 34 pl. en photogravure.

1901. *Trois contemporains : Henri de Braekeleer, Constantin Meunier, Félicien Rops*, par Eugène DEMOLDER.
Bruxelles, Edmond Deman, 1901. — 1 vol. petit in-4°, 125 p., portr. hors texte.

1901. *Constantin Meunier*. Étude par Eugène DEMOLDER.
Bruxelles, Edmond Deman, 1901. — 1 vol. pet. in-4°, 32 p., planches. — [Cette étude est extraite du volume cité précédemment].

1902. *Constantin Meunier. Studie von Eugène Demolder. Autorisierte Uebersetzung von* Hedwig NETER-LORSCH.
Strassburg, J. H. Ed. Heitz, 1902. — 1 vol. in-12, 31 p. (« Ueber Kunst der Neuzeit », VIII). — [Traduction de l'étude précédente].

1903. *Constantin Meunier*, von Karl SCHEFFLER. *Mit einer Heliogravüre und neun Vollbildern in Tonätzung.*
Berlin, Bard, Marquardt u. C°, s. d. [1903]. — 1 vol. in-12, 67 p., planches. (« Die Kunst. Sammlung illustrirter Monographien herausgegeben von Richard Muther, XXV).

1903. *Constantin Meunier,* von Walther GENSEL.
In : « Velhagen und Klasings Monatshefte », XVIIe Jahrgang, Heft 5. Januar 1903. Pages 545-550.

1903. *Constantin Meunier, l'homme et sa vie,* par Cam. LEMONNIER.
In : « La Grande Revue », de Paris, 27e volume, 1re livraison ; 7e année, n° 7, 1er juillet 1903. Pages 28 à 53. [Etude reprise, comme première partie, dans l'ouvrage du même auteur, édité par Floury en 1904].

1903. *Constantin Meunier et son œuvre,* par Léon BAZALGETTE, Raymond BOUYER, Eugène CARRIÈRE, Eugène DEMOLDER, Jules DESTRÉE, Louis DUMONT-WILDEN, FAGUS, André FONTAINAS, Gustave GEFFROY, Mécislas GOLBERG, Edmond JOLY, Hubert KRAINS, Marius-Ary LEBLOND, Maurice LE BLOND, Tristan LECLÈRE, Camille LEMONNIER, Maurice MAETERLINCK, Roger MARX, Octave MAUS, Charles MORICE, Maurice DES OMBIAUX, Edmond PICARD, Edmond PILON, Sander PIERRON, Auguste RODIN, Jens THIIS, Gustave VAN ZYPE, Emile VERHAEREN. [Le nom de M. Albert MOCKEL a été oublié dans ce sommaire, au titre]. *Trente-neuf reproductions d'œuvres du Maître.*
In : « La Plume », suppléments aux n^os^ de juillet à décembre 1903. Réunis en broch. avec portrait et autographe. [1905]. 96 p. in-8°.

1904. *Constantin Meunier,* par Paul VITRY.
In : « L'Art décoratif », VIe année, n° 64, janvier 1904, p. 24-32. Quatorze illustrations.

1904. *Constantin Meunier, sculpteur et peintre,* par C. LEMONNIER.
Paris, H. Floury, 1904. — 1 vol. pet. in-4°, 139 p., figures hors texte et dans le texte. (« Etudes sur quelques artistes originaux »).

1904. *L'Œuvre de Constantin Meunier. Album de 14 planches reproduites d'après ses œuvres.* Notice de A. VERMEYLEN.
Anvers, J.-E. Buschmann, s. d. [1904] — 1 br. de 11 pages de texte et 8 p. d'illustrations. (Edition spéciale de la revue « l'Art flamand et hollandais »).

1905. *Constantin Meunier,* par A. VERMEYLEN, *professeur d'histoire de l'Art à l'Université de Bruxelles. 14 planches hors texte d'après les œuvres du Maître.*

Bruxelles, G. Van Oest et Cie, s. d. [1905]. — [Reproduction de l'étude qui précède].

1905. Désiré HORRENT. *Constantin Meunier.*

Seraing, Martino, s. d. [1905]. 1 br. in-8°, 14 p. (Edition de « l'Eveil »).

1905. *Constantin Meunier (1831-1905)* par Tristan Leclère.

In : « Revue Universelle » n° 133, 1er mai 1905 (5e année, t. v.), p. 261 à 263. Avec portrait et 6 reproductions. — [A la fin de cet article on trouvera l'indication des citations de Constantin Meunier qui ont été faites antérieurement dans la « Revue Universelle » et dans la « Revue encyclopédique Larousse. »]

1905. *Quelques notes et souvenirs sur Constantin Meunier,* par Alfred DELAUNOIS.

In : « Le Samedi littéraire et artistique », 6 mai 1905, 2e année, n° 17, p. 5 à 8.

1905. *Constantin Meunier,* par Charles MORICE.

In « Mercure de France », 15 mai 1905, n° 190, tome LV, p. 161 à 176.

1905. *Constantin Meunier,* von Henri Hymans.

In « Zeitschrift für bildende Kunst », mai 1905, neue Folge XVI, 40 Jahrgang, p. 205-214, planches.





Un faux miracle à Ham-sur-Heure

La commune d'Ham-sur-Heure, canton de Thuin en Hainaut, a l'honneur d'avoir donné le jour au Bienheureux Père Richard de Sainte-Anne, de son vrai nom Lambert Trouvé, dont le procès en canonisation sera bientôt, espère-t-on, introduit en cour de Rome.

La vie de ce Bienheureux est résumée dans la légende ci-après qui se trouve au bas d'un tableau placé dans l'église d'Ham-sur-Heure, où il est représenté au milieu d'un bûcher en flammes, tandis qu'un ange vient lui déposer sur la tête la couronne de martyr :

« Le B. Père Richard de Ste-Anne né à Ham-sur-Heure en 1585. Il » fit professe come F. Recollet à Nivelle le 13 avril 1605. Sacré Prêtre aux » îles Philippines, martirisé à Nacasaq [Nagasaki] au Japon le 30 septembre » 1622 aiant été brulé a petits feux.

» Cete tableau a été fait à Charleroy par P. R. De Blocq peintre » l'an 1768. »

Le bref de la béatification comme Bienheureux fut donné par le Pape Pie IX le 7 mai 1867. A cette occasion, des fêtes spéciales furent célébrées en l'église d'Ham-sur-Heure les 13, 14 et 15 octobre de la même année.

Le 13, une procession se rendit à l'ancienne demeure du Père Richard, située à Beignée (hameau d'Ham-sur-Heure), où la messe fut chantée en plein air dans le vaste verger qui y est contigu et qui appartenait jadis aux parents du héros.

Après la messe et le sermon de circonstance, les pèlerins visitèrent la maison (1) qui servit de berceau au Bienheureux et tailladérent les portes et les escaliers pour en emporter un morceau comme relique.

Quelques jours plus tard des personnes trouvèrent dans le dit

(1) Celle-ci existe encore. Bien qu'ayant déjà été restaurée à deux reprises différentes, deux des pièces qui la composent et qu'occupait principalement le Père Richard, n'ont encore, assure-t-on, subi aucun changement.

verger, sous le chêne contre lequel l'autel avait été dressé, des feuilles portant l'empreinte d'une croix. Le bruit de cette trouvaille se répandit bientôt aux alentours et le mot de miracle ne tarda pas à être prononcé. A plusieurs reprises, le même fait fut constaté, non seulement sur des feuilles tombées, mais aussi sur d'autres encore attachées aux branches.

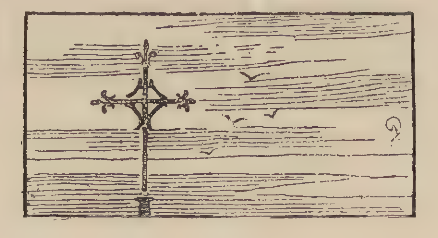
Déjà les étrangers affluaient (il vint notamment des groupes de Bonne-Espérance) pour trouver des feuilles miraculeuses qui se vendaient jusque 50 centimes la pièce. Des pourparlers furent engagés, dit-on, pour l'érection d'un couvent de Récollets sur l'emplacement de l'ancienne demeure du P. Richard.

L'affaire paraissait donc bien lancée et assez lucrative — aussi, ce qu'on confectionnait de ces feuilles ! Car, il faut l'avouer, les croix qui commençaient à révolutionner le monde croyant des alentours, étaient tout bonnement l'œuvre de quelques farceurs. Au moyen de cartes à jouer perforées et d'une vulgaire brosse, ils allaient, le soir, pocher les feuilles qui étaient trouvées le lendemain !

Cependant, des habitants de Beignée qui connaissaient la fraude et qui étaient indignés de voir exploiter les étrangers de la sorte, prévinrent charitablement ces derniers que les feuilles étaient préparées par des gars du village et n'avaient rien de surnaturel. Mais le résultat obtenu fut le contraire de celui désiré. Loin d'être remerciés, ils furent injuriés et traités d'impies. Finalement la vérité fut connue de tous et la plupart en rirent.

Le but de nos farceurs était de faire croire à un miracle dû au Bienheureux Richard, ce qui aurait donné lieu à l'érection d'une église, organisation d'un pèlerinage, etc., le tout au grand profit du commerce local...

JULES VANDEREUSE.





La Littérature wallonne

« Un patois, disait un jour Sainte-Beuve (1), c'est une ancienne langue qui a eu des malheurs, ou encore une langue toute jeune qui n'a pas fait fortune. » Le wallon (2) a souffert de longs et injustes malheurs et n'a guère connu les brillantes destinées de son frère, le français, ce glorieux parvenu.

Comme le français, le wallon est fils de Rome. Il est né de l'évolution régulière du latin, apporté par les colons et les soldats romains sur une terre qu'occupaient des populations celtiques (3) et sur laquelle, plus tard, au ve siècle, passa l'invasion franque. Les Celtes latinisés se sont, alors, légèrement mélangés de Germains. Puis, les circonstances politiques ont assuré aux habitants du sud et de l'est de la Belgique actuelle une histoire indépendante. En dehors de l'influence française, ils ont vécu sous le sceptre des princes-évêques de Liége ou des comtes de Namur et de Luxembourg. Leur vie sociale, leurs mœurs revêtirent des formes originales. Leur langue, à cause de leur situation excentrique, se différencia du français plus nettement que les autres patois qui fleurissaient sur le sol de l'an-



Henri Simon

(1) *Causeries du lundi*, t. IV, p. 321.

(2) Sur le wallon, son histoire et sa littérature, on peut consulter le livre, intéressant mais non sans parti pris, de M. J. Demarteau, *le Wallon* (Liége, 1889), et le savant ouvrage de M. Wilmotte, *le Wallon* (Bruxelles, 1893), qui s'arrête à la fin du xviiie siècle.

(3) Cf. G. Kurth, *la Frontière linguistique en Belgique* (Bruxelles, t. Ier [1896], pp. 472, 528, et t II [1898], p. 5).

cienne Gaule. Mais, en somme, la Wallonie a constitué de tout temps le poste avancé de la civilisation gallo-romaine; le wallon (1) puise sa sève au vieux tronc latin.

La littérature wallonne a ses titres de noblesse. Un des plus anciens textes romans, la cantilène d'*Eulalie* (IXe siècle), est probablement wallon. Un des chefs-d'œuvre du moyen âge, la délicieuse chantefable d'*Aucassin et Nicolete* (2), fut écrit chez nous au XIIe siècle (3). Et jusqu'au *Sonnet de 1622*, par exemple, c'est-à-dire durant cette longue période qui va des balbutiements de la littérature française jusqu'au merveilleux épanouissement de l'âge classique, le wallon ne cesse de vivre et de produire.

Cependant, très tôt, les documents sont rares et médiocres ; ces œuvres, que nous recueillons pieusement, ont surtout un intérêt philologique et historique. L'isolement où il est confiné, le malheur des temps et les progrès du français sont, dès le XVIe siècle, néfastes au wallon qui ne vit plus que d'une vie obscure et chétive, réduit au rang de patois.



Joseph VRINDTS

Il renaîtra à la dignité littéraire à un moment imprévu. A l'heure même, en effet, où le français achève son insolente conquête de l'Europe cultivée, c'est à son modeste rival que des grands seigneurs liégeois, très aristocrates d'éducation et d'esprit, demandent d'exprimer non seulement le pittoresque des mœurs populaires, mais encore les ridicules d'une société élégante. *Li Voyèdje* (voyage) *di Tchaudfontaine,* farce pleine de gaîté, se fait applaudir par un public très raffiné, au mois de janvier 1757 ; peu de temps après, le *Lîdjwès ègadjî* transporte sur la scène un curieux tableau de mœurs locales, et, dans un décor mondain, les *Hypocondes* promènent leurs manies de malades imaginaires. Et ainsi, au particularisme de quelques très authentiques grands

(1) On appelle communément wallon, par opposition au flamand, tous les parlers romans de Belgique, bien que le dialecte de Mons et de Tournai soit le picard, et celui du Luxembourg méridional le gaumais. Sur les limites du wallon et du picard, voy. J. SIMON dans *Mélanges wallons* (Liége, 1892), et sur le gaumais voy. FELLER et LIÉGEOIS dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XXXVII (1897).

(2) Une adaptation en français moderne a été publiée naguère par M. G. MICHAUT, avec une préface de M. J. BÉDIER (Paris, 1901).

(3) C'est l'opinion de M. Wilmotte, et celle de M. Foerster (voy. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVIII, p. 492).

seigneurs, MM. de Cartier, Fabry, de Harlez, de Vivario, le théâtre wallon doit ses premières productions, pièces charmantes, naturelles, expressives, qui ne sont pas loin d'être de petits chefs-d'œuvre (1).

Ce même particularisme inspire à Charles Simonon, en 1822, un beau poème où il célèbre l'antique cloche de la cathédrale de Saint-Lambert *(li Côparèye)* et ravive les souvenirs de la patrie liégeoise (2).

Avec un instinct non moins sûr, après la révolution de 1830, à laquelle les Wallons coopérèrent avec tant de vaillance et d'ardeur, lorsque la race, ayant enfin reconquis la liberté, aura pris une claire conscience d'elle-même, quand cette Belle au bois dormant se réveillera, c'est en wallon qu'elle chantera ses plus émouvantes chansons (3).

* * *

Nous sommes aux environs de 1850. Dans toute l'Europe, l'idée des revendications nationales va triompher. On se prend d'une singulière sympathie pour les patois qui, comme autant de Cendrillons longtemps délaissées, se parent soudain de grâces inconnues. En Ecosse, Burns, en Allemagne Hebbel, ont déjà remis en honneur la poésie dialectale. En Provence, les *félibres* marchent sur leurs traces. Dans les Flandres, Conscience apprend à lire au peuple, et Ledeganck à chanter. Le moment semble propice pour le wallon.

En 1856, à l'occasion du 25e anniversaire de l'avènement de Léopold Ier, la *Société des vrais Liégeois* ouvrit un concours de « crâmignons » (4) L'œuvre couronnée fut *L'avez-v' vèyou passer ?* Un vrai poète se révélait, capable de faire vibrer l'âme populaire, de l'exprimer dans des chants simples et délicats. Jamais on n'eût cru que le wallon pouvait atteindre à tant de poésie. On était surpris et ravi. Bientôt, le nom de Nicolas Defrecheux fut célèbre dans toute la Wallonie.

L'impulsion était donnée : le mouvement ne s'arrêta plus. Frédéric Diez venait de fonder la philologie romane : à Liége, Grandgagnage (5) appliquait au dialecte les méthodes de la science

(1) Voy. *Théâtre liégeois*, édition BAILLEUX, CAPITAINE, STECHER et HELBIG (Liége, 1854).

(2) Simonon (Charles-Nicolas), né à Liége en mai 1774, y mourut le 20 janvier 1847. Œuvres : *Poésies en patois de Liége précédées d'une dissertation grammaticale sur ce patois* (Liége, Oudart, 1845).

(3) Voy. *Anthologie des poètes wallons*, par CHARLES DEFRECHEUX, JOSEPH DEFRECHEUX et CHARLES GOTHIER (Liége, 1895).

(4) On sait que le crâmignon est une espèce de farandole, accompagnée de chant, qui correspond à l'ancienne *tresque* française (cf. GASTON PARIS, *Journal des savants*, 1892, p. 409).

(5) Voy. la notice de M. AUGUSTE DOUTREPONT, *Annuaire de la Soc. liég. de litt. wall.*, t. XVI (1903).

nouvelle. D'autre part, on étudiait, un peu partout, avec une curiosité passionnée, les coutumes, les usages, les croyances, les traditions anciennes. Enfin, le succès étonnant de la poésie patoisante autorisait les plus grandes espérances et légitimait les enthousiasmes les plus généreux. Le 27 décembre 1856, la *Société liégeoise de littérature wallonne* se fonda (1). Elle groupait des lettrés, des érudits, des écrivains, des folkloristes. C'étaient Grandgagnage, François Bailleux, Ulysse Capitaine, Adolphe Le Roy, le curé Duvivier, Auguste Hock, le chanoine Henrotte, Adolphe Picard, Joseph Dejardin.

L'article Ier des statuts stipulait que la Société était constituée « dans le but d'encourager les productions en wallon liégeois ; de propager les bons chants populaires ; de conserver la pureté à l'antique idiome, d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la langue romane. » La tâche était audacieuse et lourde. Ce n'est que dans ces derniers temps que l'épineuse question de l'orthographe a été résolue (2) ; c'est tout récemment que le projet d'un *Dictionnaire général de la langue wallonne* (3) est entré dans la voie de la réalisation. Mais les *Bulletins* et les *Annuaires* (4) de la Société ont publié sans interruption un choix imposant d'œuvres littéraires et, dans le domaine de la lexigraphie et du folklore, une foule de travaux et de compilations considérables (5). Al 'heure qu'il est, la *Société liégeoise de littérature wallonne* compte cinq cents membres et, si le feu sacré du début a semblé, à certains moments, s'assoupir, son activité a pris, sous l'impulsion d'éléments plus jeunes et mieux formés aux méthodes scientifiques, un essor nouveau.

Un des modes d'action de la Société était — et est encore — l'attribution de prix annuels destinés à récompenser les meilleures œuvres soumises à son jugement. Par une fortune rare et inespérée, le premier concours fit surgir, en 1857, une pièce qui mérita les suffrages des censeurs les plus difficiles. Et du *Galant dèl siėrvante,* d'André Delchef, on peut dater la renaissance du théâtre wallon.

Depuis cet âge héroïque, si nous osons ainsi dire, et pour une part importante sous l'influence de l'Académie wallonne (comme on

(1) Voy. Eugène Duchesne, *Revue de Belgique,* 15 novembre 1890.

(2) Voy. Jules Feller, *Essai d'orthographe wallonne* (*Bull. de la Soc. liég. de litt. wall.*, t. XLI, 1901) ; *Regles d'orthographe wallonne* (*Bull.*, t. XLI, 1902) ; *A propos de l'orthographe wallonne* (*Annuaire,* t. XVIII, 1905).

(3) Voy. *Projet de Dictionnaire général de la langue wallonne* (Liége, 1904).

(4) En 1905 a paru le t. XLV du *Bulletin* et le t. XVIII de l'*Annuaire.*

(5) On y remarque une collection de glossaires comme il n'en existe nulle part ailleurs.

aimerait à l'appeler), le mouvement a grandi, sinon en intensité, du moins en ampleur.

Il n'est pas resté exclusivement liégeois (1) : l'aire qu'il embrasse s'est étendue de Malmédy (2) à Charleroi, de Nivelles à Virton (3). Et sur ce champ élargi, une abondante floraison a poussé. Un chiffre éloquent le prouvera : l'*Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons* (4), fondée en 1881 par un auteur applaudi, M. Alphonse Tilkin, a un répertoire de *mille* pièces (5) !

Cette floraison est variée. Tous les genres ont été abordés, et dans la masse énorme des œuvres, qui surpassent en nombre celle des *félibres*, on trouve à côté de poèmes purement lyriques des poèmes épiques, à côté de vaudevilles des drames, à côté d'éphémères chansons de circonstance des romans qui visent à la durée. Passer en revue toutes les œuvres, souvent médiocres et insignifiantes, comme on doit fatalement s'y attendre, serait fastidieux, et nous ne pouvons nous astreindre à quelque rebutant catalogue. Il sied plutôt (et, aussi bien, c'est probablement cela que le lecteur requiert) d'essayer de dégager les caractères et les tendances de cette vaste et multiforme production littéraire.

* * *

La littérature wallonne est une littérature populaire, démocratique même. Elle n'a rien des complications d'une littérature de mandarins, rien des déliquescences maladives des vieilles littératures, et, si elle ne déteste pas le lieu commun, elle ignore les artifices raffinés des rhéteurs. Elle est saine comme un beau fruit. Elle est fraîche comme les lilas en avril. Elle est faite pour charmer

(1) A dire vrai, d'ailleurs, même au début de la *Société liégeoise de littérature wallonne*, ce mouvement n'était pas exclusivement liégeois. Marche avait quelques pièces wallonnes (voy. *li Pèchon d'avri*, d'Alexandre, dans le t. II des *Bulletins)*. Et on trouverait sans doute que le cas n'est pas isolé, si l'on connaissait mieux les productions locales.

(2) A Malmédy, de tout temps, on a joué au carnaval des « rôles », c'est-à-dire des sortes d'atellanes. L'esprit local a toujours été vivace dans cette ville. Un *Club wallon*, créé récemment et qui est très florissant, s'efforce à le maintenir intact (voy. NICOLAS PIETKIN, *la Germanisation de la Wallonie prussienne*, dans *Wallonia*, 1904).

(3) A Virton, on a représenté, l'an dernier, une pochade de M. Outer, *la Saint Djan-Batisse*.

(4) Un arrêté royal du 30 juin 1892 a mis l'art dramatique wallon sur le même pied que l'art dramatique français et flamand, au point de vue de l'attribution des subsides gouvernementaux. Un Comité de lecture, composé de cinq membres et d'un secrétaire, a été institué par arrêté du 16 juillet de la même année.

(5) La *Fédération wallonne* de la province de Liége, fondée par M. Oscar Colson en 1894, compte trois sociétés de littérature patoise et soixante-dix sociétés dramatiques wallonnes.

des cœurs simples et naïfs, pour émouvoir des âmes frustes et candides. Elle est comme l'instinct de la foule épanoui.

C'est la *pasquèye* (1), qui rythme le labeur de l'atelier, accompagne le bruit de la lime ou du rabot ; le *crâmignon,* qui, aux fêtes de paroisses, par les beaux soirs d'été, met un sourire sur les lèvres des fiancés et quelque émoi dans leurs cœurs ingénus ; le *spot,* qui se moque et qui raille ; la farce, qui déchaîne la grosse gaîté des auditoires bénévoles ; la comédie, qui pique et morigène ; le drame, qui allume les sentimentalités promptes à s'enflammer.

Les auteurs sont *peuple.* Defrecheux, le plus connu d'entre eux, fut boulanger ; Vrindts, son successeur dans la maîtrise, a été cordonnier. D'autres sont typographes, lampistes, armuriers, tailleurs. Ils sortent du peuple et ne s'en distinguent que par la puissance de la réaction intime et le don de la création artistique. On songe, en les écoutant, aux trouvères et aux jongleurs du moyen âge, si peu gens de lettres, pour qui la gloire littéraire représentait si mince chose, dont l'art, malgré ses défaillances et ses gauches tâtonnements, est si expressif, si vivant, si humain. Comme certains d'entre eux, Moreau, Haserz, ont été des chanteurs ambulants; tel auteur estimé de l'heure présente, un Tilkin, un Bovy, s'improvisant impresario, metteur en scène, directeur de troupe, promène et représente ses œuvres d'un bout à l'autre de la Wallonie. Et il n'est pas jusqu'à tel *Caveau* provincial (2) qui ne rappelle les confréries de bourgeois poètes, qui fleurirent au XIIIe siècle, à Arras.



Abbé Michel RENARD.

Comme la littérature française du moyen âge, qui va des subtilités de la lyrique courtoise à la grossièreté des fabliaux, la littérature wallonne oscille entre deux tendances, tendances éternelles, mais qu'elle colore de nuances originales. C'est, d'une part, une idéalité fine, de l'autre, un réalisme un peu gros.

(1) *Pasquèye* est devenu le nom générique de la chanson.

(2) Le *Caveau liégeois* fut fondé en mai 1872 ; le *Caveau verviétois* est mort en 1899, au bout de plus de vingt années d'existence ; tous deux ont publié un *Bulletin* annuel, où l'on remarque les noms de MM. J. Vrindts, L. Wesphal, V. Carpentier, Ch. Bartholomez, J. Willem, G. Halleux, G. Thiriart pour le *Caveau liégeois;* M. Pire, Ch. Remion, H. Raxhon, H. Bonhomme, Th. Chapelier, F. Remacle, A. Ramet, M. Lejeune pour la section wallonne du *Caveau verviétois.*

Sentimentalité délicate, sensibilité élégiaque teintée de quelque romantisme, mélancolie, celtique ou germanique d'essence, qu'aiguise la finesse latine, tendresse émue pour les êtres et les choses, une musicalité chantante et fluide, des lignes transparentes, des courbes molles, comme en figurent les paysages de la Meuse ou de l'Ardenne souvent baignés d'une lumière limpide, presque immatérielle, mais parfois embués d'un brouillard d'or (1).

En même temps, une verve frondeuse, caustique et bon enfant, une ironie légère, pétillante ou gouailleuse, un don d'observation peu ordinaire, une indépendance chatouilleuse et entêtée, un penchant narquois à la satire, une gaîté familière et entraînante, une vulgarité drue et vivace, un gros bon sens, une prédilection pour les choses quotidiennes, une sensualité courte autant qu'impérieuse, le goût de la plaisanterie grasse, la plus grande franchise dans la pensée et dans l'expression.

Voilà les contrastes que la littérature laisse deviner.

A ces deux tendances où la race wallonne trahit d'un côté ses appétits, de l'autre ses aspirations, répondent, du moins en gros, deux genres, également féconds et seuls vraiment représentatifs : la poésie lyrique et le théâtre (2).

***

La lyrique a ses thèmes immuables : les joies, les peines, le vin, la jeunesse, l'amour. Il ne manque pas de poètes pour les exploiter (*Hoûy*, s'écrie l'un d'eux, M. Jean Bury, *on n' conpte pus les feûs d' pasquèyes !* 3) et ils s'en acquittent avec des mérites divers.

Aucun n'a des accents plus prenants que n'en a eu Nicolas Defrecheux (4). Dans des pièces courtes, peu compliquées, d'une langue souple et d'un métier sûr, élaborées avec la dévotion lente que devaient apporter à leur tâche les « imagiers » d'autrefois (5), il a enfermé les émotions d'un cœur sentimental, élégiaque et tendre. Son inspiration est banale presque à force d'être simple, mais elle est

(1) Ces caractères distinguent les écrivains wallons de langue française, et empêchent de confondre un Séverin, un Mockel avec un Verhaeren ou un Eekhoud.

(2) Le roman wallon. fort bien inauguré par D. Salme en 1888 *(li Houlo)* et 1890 (*Pichète*), n'a pas, jusqu'à présent, produit un grand nombre d'œuvres caractéristiques au même titre que ces deux autres genres, encore qu'on en puisse mentionner de fort honorables. comme *li Pope d'Anvers* (1896), de J. Vrindts (roman légendaire) ; *li Famille Tassin* (1900), d'A. Tilkin (roman historique) ; *Andrî Mâlâhe* (1904), de Lucien Colson (roman d'observation menue et de sentiment).

(3) Dans nos citations, nous avons rectifié l'orthographe, souvent fantaisiste, des auteurs.

(4) Defrecheux (Nicolas), né à Liége le 10 février 1825. décédé à Herstal le 26 décembre 1874. Ses œuvres ont été publiées en 1877, et rééditées en 1896. Cf. E. Laveille, *Un Poète populaire, Nicolas Defrecheux* (Liége, 1904).

(5) Il a mis dix mois à polir *Tot hossant.*

d'une saine morale. Il a chanté la vie journalière, la famille, la patrie, la charité. Il s'est attendri sur l'enfant :

Pus rôsè qui l'frut di nos frévî
Et pus blanc qui leû fleûr.

Plus rose que le fruit de nos fraisiers
Et plus blanc que leur fleur.

Il a exalté le petit pays :

... Li p'tit payîs
Wis' qui m'mère m'a hossî !

... Le petit pays
Où ma mère m'a bercé !

Il s'est apitoyé (et ses actes furent d'accord avec ses paroles) sur les malheureux :

Ca si Diè done, c'est po qu'on done come lu.
Car si Dieu donne, c'est pour qu'on donne comme lui.

Il a pleuré la mort d'une chaste amante, dans une complainte d'une beauté lamartinienne où sanglote une douleur discrète (*Lèyîz-me plorer !*) :

Sès p'titès mains avît l'minme blan-
[kiheûr
Qui nos feûs-d'lis,
Et ses deûs lèpes estît pus rôs' qui
Di nos rôsîs ; [l'fleûr
Mây nole fâbite n'a fait oyî comme
[lèye
Des tchants si doûs.
Lèyîz-me plorer ; tote mi vèye est
Dji l'a pièrdou ! [gâtêye :
. . . .
Dji n' pous roûvî qu'èl saison des
Elle mi dèrit : [violètes
« Louk cès oûhês apîstés sol cohète :
Si fiestèt-is !
Va, qwand on s'inme, tos les djoûs
[d'ine annêye
Sont des bês djoûs. »
Lèyîz-me plorer ; tote mi vèye èst
Dji l'a pièrdou ! [gâtêye :

Ses petites mains avaient la même
[blancheur]
Que les pétales des lys,
Et ses deux lèvres étaient plus roses
De nos rosiers ; [que la fleur
Jamais nulle fauvette n'a fait
[ouïr comme elle
Des chants si doux.
Laissez-moi pleurer ; toute ma vie
Je l'ai perdue ! [est flétrie :
. . . .
Je ne puis oublier qu'à la saison des
Elle me dit : [violettes
« Vois ces oiseaux perchés sur la
Se cajolent-ils ! [ramille :
Va, quand on s'aime, tous les jours
[d'une année
Sont de beaux jours. »
Laissez-moi pleurer ; toute ma vie
Je l'ai perdue ! [est flétrie :

Il a dit l'éveil du premier amour, dans une pièce admirable de grâce juvénile, de sentiment élevé et contenu (*L'avez-v' vèyou passer ?*). Et je ne sais pas de plus rafraîchissante idylle :

Ses oûys estît pus bleûs qui l' cîr d'on
[djoû d'osté,
Elle aveût comme les andjes les
[tch'vèts d'on blond doré.
Ha ! ha ! ha ! dihez-me, l'avez-ve
[vèyou passer ?

Ses yeux étaient plus bleus que le
[ciel d'un jour d'été,
Elle avait comme les anges les che-
[veux d'un blond doré.
Ah ! dites-moi, l'avez vous vu
[passer ?

Elle âreût d'ine pâquète tchâssî lès
[p'tits solers
Nolle hièbe n'èsteût coûkèye wis'
[qu' èlle aveût roté.
Ha ! ha ! ha ! dihez-me, l'avez-ve
[vèyou passer ?

Elle aurait d'une communiante
[chaussé les petits souliers,
Nulle herbe n'était couchée où elle
[avait marché.
Ah ! dites-moi, l'avez-vous vu pas-
[ser ?

Sa poésie est le miroir d'une âme sincère et digne. Toujours pure, elle s'épanche et se donne comme une source.

Elle est comme la voix naturelle de la terre et du peuple (1). Heureux les poètes qui peuvent donner un corps aux aspirations de leur race et imposer leur rêve dans des strophes qu'on n'oubliera pas !

Plus fécond, plus spontané mais plus inégal, plus profond et plus pénétrant, Joseph Vrindts (2) charme par la même sincérité.

Ecoutez avec quelle familiarité plébéienne et candide, ce chrétien parle à l'antique crucifix, devant lequel priait sa mère. *(Li vîs cruc'fis di m' mére).*

Pauve vîs souwé bon Diu, ti hosses
Comme si t'estahe on djône èfant !
Ti creûs d' bwès n' tint pus pèce
[essonne ;
Les viérs ont v'nou fé des trôs
[d'vins,
Et so t' mèsbrudjî cwêrps, sovint
Ine niyêye di mohes si rassonne
Po-z-ètètchi t' cadâve, mâgré
Qui dji t' riheûre tos les dimègnes.
Ti maigue visèdje di keûve fait
['ne hègne
Comme onk qu'est tot prèt' à plorer.

Ciète, ti n'deûs nint esse fwêrt binâhe
Di t' vèyî r'clawé so n' creûs d' bwès
Avou quèques clâs d' sabot. Ma fwè,
Ji conprinds qui t' ès mâl à ti-âhe
D' èsse atèlé come ti l'ès. Mins
T' as l'hâbitude dè wârder l' posse,
Et ti sès bin, twè, çou qu'i cosse
Po supwèrter les deûrs toûrmints.

Pauvre vieux et desséché bon Dieu,
[tu branles
Comme si tu étais un jeune enfant !
Ta croix de bois ne tient plus ;
Les vers sont venus y faire des trous,
Et sur ton corps maltraité, souvent
Une nichée de mouches se rassemble
Pour maculer ton cadavre, bien
Que je te récure tous les dimanches.
Ton maigre visage de cuivre fait une
[grimace
Comme quelqu'un qui est tout prêt à
[pleurer.

Certes, tu ne dois pas être fort satisfait
De te voir cloué sur une croix de bois
Avec quelques clous de sabot. Ma foi,
Je comprends que tu es mal à ton aise
D'être loti comme tu l'es. Mais
Tu as l'habitude de garder le poste,
Et tu sais bien, toi, ce qu'il en coûte
Pour supporter les durs tourments(3).

(1) Le monument Defrecheux, la belle œuvre du sculpteur Rulot, qu'on projette d'élever à Liége, a une signification plus haute qu'un simple hommage rendu à un poète.

(2) M. Vrindts est né à Liége le 7 avril 1855. — Œuvres lyriques : *Bouquet tot fait* (1893), *Pâhules rimés* (1897), *Lingadje et aksègnance des fleûrs et plantes* (1898), *Vìs Lìdje* (1901).

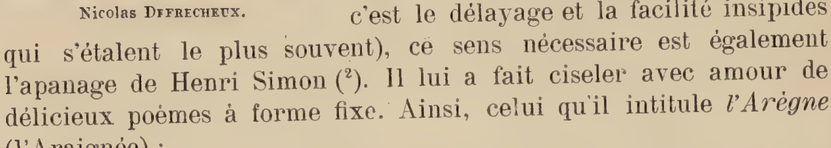
(3) *Pâhules rimés*, p. 71.

Quelle vérité ! C'est avec des mots pareils que Villon écrivait à la requête de sa mère son admirable ballade à la Vierge.

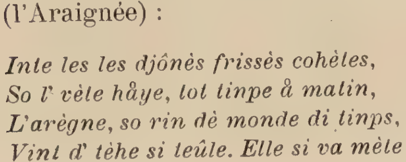
C'est ce qui donne à toute une part de l'œuvre de Vrindts une humanité poignante. Une âme neuve s'y dépeint, pleine d'émerveillements, d'exaltations et de défaillances. Une philosophie indulgente et résignée, pitoyable et douce aux humbles, y sourit d'un sourire mélancolique et touchant.

Ce philosophe est aussi un artiste, amoureux de pittoresque, soucieux de la forme. Il a des bonheurs d'expression étonnants. Il a dessiné de petits croquis de la rue d'un trait ferme et précis. Il a évoqué, avec un réalisme sans lourdeur, les séductions défuntes du vieux Liége ou la vie grouillante du populeux quartier d'Outre-Meuse (1).

Nicolas Defrecheux.



Le sens de la forme (si peu commun dans toutes les littératures patoises, où c'est le délayage et la facilité insipides qui s'étalent le plus souvent), ce sens nécessaire est également l'apanage de Henri Simon (2). Il lui a fait ciseler avec amour de délicieux poèmes à forme fixe. Ainsi, celui qu'il intitule *l'Arègne* (l'Araignée) :



Inte les les djônès frissès cohèles,	Entre les jeunes et fraîches ramilles,
So l' vète hâye, tot tinpe â matin,	Sur la haie verte, de grand matin,
L'arègne, so rin dè monde di tinps,	L'araignée, en un rien de temps,
Vint d' tèhe si teûle. Elle si va mète	Vient de tendre sa toile. Elle va se [mettre
A l'awête dès pauvès mohètes	A l'affût des pauvres mouchettes
Qui n' pinsèt wère qu'on lès ratind	Qui ne se doutent guère qu'on les [attend
Inte les djônès frissès cohèles,	Entre les jeunes et fraîches ramilles,
So l' vète hâye, tot tinpe â matin.	Sur la haie verte, de grand matin.

(1) *Li vis Molin (Bouquèt tot fait,* p. 9), qui est le chef-d'œuvre du poète, exprime à merveille, en même temps que sa vénération pour la ville qu'il aime, son attitude morale et son tempérament d'artiste.

(2) M. Simon est né à Liége, le 2 février 1856. Outre quelques poèmes disséminés dans diverses publications, il a donné au théâtre : *Li Bleû Bihe* (1887), *Coûr d'ognon* (1888), *Sètche i Bètche* (1890), *Li neûre Poye* (1893), *Brique et mwèrti* (1894), *A chaque Marihâ s'clâ* (1892).

Loukî, vos 'nnè cial ine troklète	Voyez ! en voici trois
Qui, tot zûnant, v'nèt dårer d'vins.	Qui, tout en bourdonnant, viennent [s'y jeter.
L'arègne heût s' teûle, et so lèus rins	L'araignée secoue sa toile, et, sur [leur rein
Ni fait qu'ine hope d'al fi copète,	Ne fait qu'un bond de tout là-haut,
Inte les djônès frissès cohètes	D'entre les jeunes et fraîches ramilles.

Un bon orfèvre parnassien revendiquerait non sans fierté ces petits bijoux d'un métal solide, finement ouvragé.

* * *

De la lyrique au théâtre (dont j'ai dit qu'ils se partageaient la faveur du public et des écrivains), M. Simon nous fournit une transition naturelle. Car il a composé des ouvrages dramatiques que les connaisseurs placent au premier rang (1).

Ses pièces sont des chefs-d'œuvre, petits ou grands. *Li Bleù Bîhe,* dont le héros est un pigeon fameux dans les fastes colombophiles, ne manque ni d'esprit, ni d'observation, ni d'action rapide et bien menée. Il est foncièrement Wallon. Et des qualités analogues se retrouvent dans *Coûr d'ognon,* étude de l'inconstance féminine, dans *Sètche, i bètche,* dans *Brique et mwèrti,* dans *A chaque marihå s'clå,* qui, tous, comme *li Bleù Bîhe*, sont bien de leur terroir.

C'est là l'originalité, mais aussi l'écueil du théâtre wallon. Les personnages sont bien de chez eux, saisis dans la réalité immédiate. Ils sont des documents fidèles, mais, trop souvent, ils manquent d'humanité générale. Nous voyons défiler, avec leur silhouette exacte, leurs signes particuliers, les types populaires que nous coudoyons dans la rue, tous les jours. Mais c'est l'extérieur surtout que l'écrivain a mis en relief, plutôt qu'il n'a disséqué les cœurs, démonté les rouages compliqués des âmes. Trop facilement, comme la comédie plautinienne, à laquelle on peut, à tant d'égards, la comparer, la comédie wallonne exhibe des types sempiternels : la petite bourgeoise, l'Ardennais, le Flamand, l'étudiant, le policier, le soûlard, le cabaretier remplacent le soldat fanfaron, l'entremetteur de la comédie latine. La foule, satisfaite de les voir figurés, même avec un peu de rudesse caricaturale, n'exige pas davantage et si, par surcroît, on n'a point ménagé le sel des plaisanteries, elle rira. Elle pleurera, avec une identique complaisance, à quelque drame d'une sensiblerie même vulgaire. Mais si, chaque fois, l'auteur y trouve son profit, ce n'est pas l'art qui y gagne.

(1) Et je n'oublie pas qu'il est, en outre, folkloriste et lexicographe.

J'ai rappelé l'enthousiasme qu'excita, lorsqu'elle parut, la première pièce d'André Delchef (1). Elle en était digne : on y goûte une intrigue simple, l'entente de la scène, de l'entrain, des situations plaisantes, une psychologie avertie, une langue savoureuse et à la bonne franquette. *Les Deûs Nèveûs, Pus vîs pus sot, Pitits bordjeûs* sont de la même veine.

Les comparses habituels de la comédie bourgeoise telle qu'elle se fixa au XVIIe siècle : la soubrette au franc parler, Mascarille, Agnès, le barbon grognon et généreux, l' « honnête homme » y revivent, transposés avec les modifications que leur impose un milieu différent, et renouvelés. Dans *Pauline Closson*, l'anecdote se hausse même aux proportions d'un conflit de passions et un peu de l'ardeur romantique brûle dans cette mère qu'on nous montre incapable de se résoudre à s'immoler devant sa propre fille.

Depuis les début d'André Delchef, bien des talents sont nés à la vie littéraire (2). Bien des pièces ont vu le jour. Beaucoup n'ont duré qu'un soir. Mais à l'une d'elles il a été donné d'avoir une carrière longue et glorieuse; de trouver un interprète incomparable dans un artisan improvisé acteur, Toussaint Quintin; d'être jouée partout en Wallonie, à Malmédy, à Paris même, et son succès n'a pas été sans influer sur le prodigieux développement du théâtre wallon. C'est *Tâti l'Pèriquî* (François le perruquier), d'Édouard Remouchamps (3).

Elle met en scène un modeste perruquier qui, croyant avoir gagné le gros lot de 100,000 francs lâche la bride à ses désirs de luxe et de vie fastueuse, à ses ambitions politiques, à tous ses rêves de parvenu vaniteux, pour ne découvrir son erreur qu'après force mésaventures, que lui cause un orgueil immodéré. Autour de lui évoluent de plaisants acolytes : Tonton, une Dorine liégeoise au bon sens vigoureux, Matrognard, ivrogne et parasite, l'Ardennaise, ignorante et finaude, Nonard, le neveu égoïste.

Ils vivent d'une vie singulière. Les scènes sont prestes; une gaîté intense les anime, une bonne humeur bouffonne les entraîne. La langue est merveilleuse de saveur, claire, pleine ; le dialogue est alerte, semé de proverbes, de comparaisons, de locutions populaires,

(1) André Delchef, né à Liège le 15 mars 1835, y est décédé le 4 juillet 1902. Œuvres : *Li Galant dèl sièrvante* (1857), *les Deûs Nèveûs* (1860), *Pus vîs pus sot* (1863), *Pitits bordjeûs*, *Pauline Clôsson*.

(2) Qu'il suffise de citer : à Liège, MM. Bartholomez, Bovy, Carpentier, Thiriart, Tilkin ; à Namur, MM. Berthalor, Léon Pirsoul, A. Souldo, Louis Loiseau ; à Verviers, MM. Huberty, Hurard; à Jodoigne, feu Edmond Etienne; à Nivelles, M. G. Willame; à Dinant, feu Collard; à Charleroi, MM. Clément Deforeit, Jules Vandereuse, etc.

(3) Né à Liége le 14 mai 1836, décédé le 2 novembre 1900. — *Li Savtî* (1858), *les Amours da Gerâ* (1875), *Tâti l'Pèriquî* (1884).

de *spots*, de traits piquants. Et quand, à la fin du troisième acte, Tâti désillusionné, revenu de ses folles chimères, ordonne à sa sœur d'aller rependre l'enseigne qui, autrefois, signalait sa boutique aux chalands, on n'a pas eu le temps de s'apercevoir que la fable est, après tout, banale et sommaire, que les personnages pourraient être plus fouillés : ils vous ont emporté dans leur mouvement rapide ; on n'a été attentif qu'à les regarder vivre et à s'étonner de les trouver si vrais.

* * *

Jusqu'ici, je n'ai mentionné que des auteurs liégeois. Encore que les lettres wallonnes y brillent d'un éclat plus vif qu'ailleurs, Liége n'est pourtant pas le seul foyer. Chaque ville de Wallonie, en effet, tient à honneur de protéger et garder pure la flamme de l'esprit de terroir (1); chacune répète avec un plaisir jamais las les chansons favorites des poètes du clocher.



Edouard Remouchamps.

Namur, à la gaillarde devise, conserve le souvenir des poèmes où Wérotte (2) a condensé le meilleur de son humeur joviale, de sa bonhomie narquoise, de ses mœurs provinciales. Elle redit les couplets guillerets où, comme autrefois à Nevers, maître Adam Billaut, son poète a chanté les pots :

Frèchi sès ouys, c'est dèl nioniote :	Mouiller ses yeux, c'est de la folie :
I vaut bin mia frèchi s' gosi.	Il vaut bien mieux mouiller son go- [sier.

Elle répète les chansons où, comme dans *Mi p'tit crèton*, il a peint sans fard l'amour déluré de ses filles. Et c'est pour elle que Bosret a marié les tons du *Bia Bouquèt* (3).

Nivelles, qui fut la ville des abbesses, n'oublie pas que le bon

(1) L'amour du vieux langage chez le populaire, et même dans la bourgeoisie, y est entretenu par des gazettes rédigées en wallon et qui sont très lues; telles sont : le *Spirou* et le *Clabot*, à Liége ; la *Marmite* et le *Couarneû*, à Namur ; le *Trô d' sotais* et le *Fré Cougnoû*, à Verviers ; le *Mohon*, à Spa ; l'*Airdiè*, à Dison ; le *Sauverdia*, à Jodoigne ; le *Tonia* et le *Créquion*, à Charleroi ; le *Ropieur*, à Mons. En outre, beaucoup de journaux publiés en français font souvent une place au wallon.

(2) 5 mars 1795—24 avril 1870. Cf. Auguste Vierset, *les Poètes namurois* (Liége, 1888).

(3) A côté d'eux on peut citer Colson, Lagrange, Suars, Metten, Mandos, Loiseau, Bodart.

abbé Michel Renard (1) célébra ses gloires. Grâce à lui, en effet, *Djan d' Nivèles*, « el fils dè s' pére », les géants *Largayon* et sa femme *Largayone* recommencent sous nos yeux leur existence épique, et, pour que l'âme puérile et riante des grands enfants qui les créèrent fût satisfaite, leur historiographe a bariolé de teintes crues le milieu où leur légende se déroule, mêlé des scènes rustiques aux épisodes fabuleux et coloré leurs aventures d'une couleur rabelaisienne, avec une robustesse joyeuse et saine.

* * *

Telle est, dans ses apparences variées, la littérature wallonne contemporaine.

Il la faut considérer non point comme un accès passager et superficiel de particularisme, ni comme la suprême révolte et le dernier soubresaut d'instincts héréditaires qui meurent, ni même comme une protestation légitime contre des revendications hostiles à l'esprit qu'elle exprime ; il faut l'envisager comme une des manifestations d'un mouvement large et complexe, à la fois historique, artistique et littéraire (2) qui marque le réveil de l'intellectualité et de l'activité provinciale dans la Belgique romane.

J'ai tâché de faire voir le sens de cette littérature patoise. Il serait téméraire et vain de prophétiser son avenir. Quoi qu'il en arrive, elle aura aidé, elle aidera encore le peuple à mieux goûter les magiques prestiges de la petite patrie, à renouer avec le passé, à s'enraciner, à prendre conscience de son génie. Rien qu'à ce titre, elle n'est pas stérile (3).

Oscar GROJEAN.

(1) Né à Braine-l'Alleud, le 18 septembre 1829, décédé à Bruxelles, le 10 juin 1904. — Œuvres : *Djan d'Nivelles* (1857), *Largayon* (1903).

(2) *Wallonia* s'efforce d'en être le miroir fidèle.

(3) [Cette étude de notre collaborateur est empruntée au beau recueil, *la Patrie belge*, que le journal *le Soir*, de Bruxelles, publie à l'occasion du 75e anniversaire de notre indépendance. Nous remercions notre confrère de nous avoir très obligeamment prêté les clichés des portraits qui l'illustrent. — N. D. L. R.]



Chronique Wallonne

Faits divers

Une œuvre de Constantin Meunier pour le Musée de Liége. — Dans l'étude de M. Charles Delchevalerie, citée ci-dessus, p. 148, l'auteur remarque en terminant que, des houillères du Borinage aux verreries du Val-Saint-Lambert, Constantin Meunier fit en Wallonie l'attentive moisson des symboles. Or, le Musée de la métropole wallonne ne possède rien de lui. Et l'auteur ajoute :

« Nous demandons formellement que cet inexcusable oubli soit bientôt réparé, et nous espérons qu'à bref délai la vue d'une ou de plusieurs des œuvres de celui que pleure l'Art universel permettra à ceux d'entre nous qui l'ignorent encore d'apprendre à honorer sa mémoire de toutes les forces d'une gratitude qui comprend, qui admire et qui aime. »

Dans un autre article du même journal (*l'Express*, 6.5.05), notre confrère reprend et précise son désir en ces termes :

« Avant de détailler nos impressions sur les admirables toiles qui ornent le salon d'honneur du compartiment national (Exposition des Beaux-Arts), formulons un vœu. Au centre de ce Salon se dresse un admirable *Mineur assis*, de notre glorieux et regretté Constantin Meunier, le maître souverainement compréhensif des laborieuses plèbes wallonnes. Quelle noblesse, quelle grandeur, quelle simple et virile émotion dans cette sombre statue d'ouvrier las et pensif ! Répétons à son sujet le souhait fervent que nous exprimions au lendemain de la mort du génial sculpteur : il n'est point de spécimen de l'art de Meunier au Musée de Liége ; pour que la métropole wallonne puisse apporter au grand créateur disparu l'hommage quotidien de son admiration, demandons au gouvernement, qui fait à chaque Salon de multiples achats, de doter notre Musée de cette œuvre si hautement humaine et pour nous si fraternelle, de cette œuvre sentie en Wallon et qui magnifie si bellement le labeur wallon. »

Il va sans dire que nous nous associons de toutes nos forces à ce vœu. Mais est-il nécessaire que l'initiative vienne du Gouvernement ? La ville de Liége ne pourrait-elle prendre les devants ?

Précisément, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance du Pays, on se propose, en diverses régions, de glorifier le Travail et l'Industrie qui ont assuré à la Belgique, la superbe vitalité qui fait l'admiration du monde entier. Un mouvement intense se dessine dans cette voie, notamment au pays de Charleroi, où des listes de souscription, pour l'érection d'un monument au Travail et de l'Industrie, circulent dans tous les mondes avec un admirable succès.

La ville de Liége a l'occasion de s'associer pour son compte à ce mouvement ; elle peut du même coup rendre un hommage solennel à Constantin Meunier. Nous avons la conviction qu'elle n'y manquera pas.

O. C.

Les Cours de Vacances, à Liége. — Une institution scientifique et philanthropique fonctionne depuis quelques années à l'Université de Liége sous le titre de *Cours de Vacances*, ayant pour but d'offrir, moyennant une rétribution minime, l'accès des sources locales d'instruction et un enseignement agréable et autorisé sur des sujets choisis.

La Commission de ces *Cours* a décidé d'organiser cette année deux séries de cours et conférences, ayant chacune une durée de trois semaines.

La 1re série commencera le lundi 17 juillet pour finir le samedi 5 août; la 2e série durera du lundi 17 août au samedi 26 août. Chaque série comportera un certain nombre de cours et de conférences se rapportant à la Littérature française et nationale, à l'Histoire de l'art, à l'Histoire de la Belgique, à la Linguistique, et à d'autres sujets analogues. En outre, des cours théoriques et pratiques de Langue et de Littérature allemandes et anglaises seront organisés pendant la 2e série.

Les Cours de Vacances s'adressent surtout aux étudiants étrangers, désireux de se perfectionner dans la connaissance littéraire et pratique des langues. Grâce à la manière dont ils sont organisés, ces cours produisent de remarquables fruits; ainsi s'explique la vogue de cet enseignement d'été dans les pays voisins, et à Liége même.

Outre les étudiants étrangers qui se rendront nombreux, on peut l'assurer, à l'invitation du Comité organisateur liégeois, il est permis de compter sur la présence de l'élite des personnes instruites, jouissant chez nous de quelques loisirs, et particulièrement des instituteurs et des institutrices belges. Ceux-ci mettront à profit une occasion unique de perfectionner leurs connaissances littéraires. Il est à souhaiter que les administrations publiques les aident, de leur côté, dans ce dessein louable, en subventionnant les maîtres et maîtresses qui seraient disposés à séjourner à Liége pendant la période de leurs vacances.

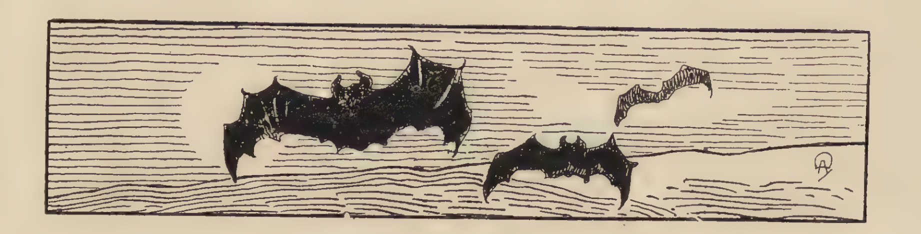
Les participants auront, en outre, cette année, l'avantage de prendre part à de nombreuses visites aux différentes sections de l'Exposition universelle et internationale de Liége, visites que rendront plus instructives encore des conférences données par des spécialistes.

En un mot, rien ne sera négligé pour que les participants trouvent à Liége un accueil sympathique, des conditions de vie avantageuses, des distractions variées, bref l'emploi à la fois le plus utile et le plus agréable de leur temps de vacances.

Le programme complet des cours sera publié prochainement, en distribution chez le Secrétaire, rue Wazon, 78, Liége.

La Commission est composée de M. H. Francotte, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, *Président*, de MM. Parmentier, Waltzing et Wilmotte, professeurs à la même Faculté, de MM. Dejace et Orban, professeurs à la Faculté de Droit, et de M. J. Brassinne, sous-bibliothécaire de l'Université, *Secrétaire*.

Pierre Deltawe.



Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois

Jean-Pépin de Huy. — Jean de Liége. — André Beauneveu.

(XIVe SIÈCLE)

On sait que l'illustre COURAJOD a constaté une véritable « Renaissance » dans l'art du XIVe siècle. Elle fut en grande partie l'œuvre des imagiers wallons qui, entre tous les maîtres d'alors, s'imposèrent avec éclat dans les milieux artistiques et princiers de France. J'ai essayé dans ces pages de rassembler ce que l'on sait des trois plus grands d'entre eux : Jean-Pépin de Huy, Jean de Liége et André Beauneveu.

* * *

Les études de COURAJOD ont eu particulièrement pour objet la sculpture. Il reconnaît les premiers symptômes du Renouveau dans les monuments funéraires. La figure jusque là impersonnelle du gisant devint un portrait. Pour perpétuer le mort on fit appel à la vie. Rien n'était changé aux traditions ; seule la face empruntait une beauté plus réelle à la créature vivante. Le premier portrait apparaît avec la statue de Philippe III exécutée par les imagiers Pierre de Chelles et Jean d'Arras. S'ils ne sont point « belges », ils sont gens du Nord. Tout de suite d'ailleurs, à leurs côtés, nous trouvons, à Paris même, un sculpteur autrement puissant et qui est bien des nôtres : c'est Jean-Pépin de Huy — parfois appelé Pépin de Huy, Jean de Huy ou de Wit [1]. Il s'intitulait tombier et bourgeois de Paris. Ses clients étaient de choix. Il exécuta un grand nombre d'ouvrages en albâtre que polychromaient les peintres en vogue. Ses

(1) Cf. J.-M. RICHARD. *Mahaut comtesse d'Artois, etc.* Paris, 1887, 8°, p. 312 et suiv., et COURAJOD, *Leçons*, t. II, p. 36 et suiv.

principales œuvres funéraires lui furent commandées par la comtesse Mahaut d'Artois. En 1311, il sculpta le tombeau d'Othon comte de Bourgogne, mari défunt de la comtesse. Le monument était en albâtre et le socle s'animait de pleureurs, comme on en vit plus tard autour des célèbres tombeaux de Dijon. En 1315, maître Jean de Huy exécuta la tombe de Jean d'Artois et en 1317 celle de Robert d'Artois, tous deux fils de la comtesse Mahaut. Le mausolée de Robert placé autrefois dans l'église des Cordeliers de Paris, est aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Denis. Jean-Pépin y travailla avec d'autres sculpteurs de 1328 à 1330. On ne sait ce qu'est devenue une armature de fer surmontée d'un dais qui protégeait autrefois le tombeau. Celui-ci se compose actuellement d'une simple dalle et de l'effigie du mort. Robert d'Artois respire une exquise pureté de fleur chevaleresque exhalant un parfum suprême avant de mourir. L'art gothique se serait reconnu dans l'idéalité pieuse du gisant, dans la large simplification des mains jointes, dans le bouclier fleuri de lis royaux, dans la cotte d'armes engaînant de plis rigides une longue chemise de mailles. Mais les traits juvéniles de la face correspondent à l'âge du défunt ; des boucles fines, réelles, encadrent la tête d'une coupe à la mode. C'est un timide essai ; la francisation du maître est trop puissante ; son émotion ne peut que balbutier les mots nouveaux. L'œuvre néanmoins est la plus belle que montre le premier tiers du siècle précurseur. Et comme pour souligner ce que ce premier courant doit aux provinces septentrionales, il se trouve que l'étoffage polychrome d'un grand nombre d'œuvres de Jean de Huy fut exécuté par un peintre enlumineur qui s'appelait Pierre de Bruxelles.

*
* *

Vers le milieu du XIVe siècle, la sculpture traverse en France une seconde phase. Les têtes s'individualisent de plus en plus et peu à peu tout le corps, sans perdre absolument ses rythmes gothiques, voit s'évanouir la noblesse idéale de ses draperies dans une recherche de lignes moins conventionnelles. Telle est l'opinion de COURAJOD (1). Il y a sans doute lieu de remarquer ici que l'idéalité des draperies gothiques est plutôt remplacée par des combinaisons de plis, tout aussi conventionnelles, imaginées par les maniéristes parisiens : volutes sous le bras, contrastes entre les petits plis collés sur le buste et les larges sillons creusés sur les jambes, etc. Quant aux portraits,

(1) *Leçons*, v. II, p. 82.

ils se multiplient avec un sentiment de plus en plus vif de la ressemblance.

Annoncé par la statue de Philippe, comte d'Evreux et roi de Navarre († 1343), par les divers monuments de Jeanne de France, reine de Navarre († 1349), par l'effigie de Guillaume de Chanac, évêque de Paris († 1348), ce second courant nouveau s'exprime dans les chefs d'œuvre sous le règne de Charles V et successivement s'incarne en deux maîtres wallons : Jean de Liége et André Beauneveu.

Jean, Jehan ou Hennequin de Liége, (1) que les documents appellent parfois Hennequin de la Croix, était employé à Paris par les comtes de Flandre et jouissait d'un grand crédit à la cour de France. Les textes anciens qui le concernent parlent surtout des travaux qu'il exécuta pour Charles V. Le roi le préférait semble-t-il à tous les imagiers et « faiseurs de tumbes » contemporains et lui confia la part d'honneur dans la décoration sculpturale de la Vis du Louvre. Cet escalier monumental que Viollet-le-Duc essaya de recréer dans un dessin hypothétique, s'ornait de diverses effigies princières et royales placées dans des niches que gardaient des statues de gens d'armes. Une pléïade de maîtres fut requise pour la « taille » de ces effigies : Jean de Saint-Romain, particulièrement fameux, Jacques de Chartier, Guy de Dampmartin, Jean de Launay, tous français. On y joignit un belge : Jean de Liége. Quelles statues pensez-vous que l'on réservât à cet étranger ? Celle des gens d'armes ? Non point. Celles du roi lui-même, de Charles V et de son épouse Jeanne de Bourbon. Cette commande n'épuisa point la faveur royale. Charles V, qui avait été duc de Normandie, souhaita que son cœur fut déposé dans la cathédrale de Rouen, et à cette intention fit exécuter de son vivant un tombeau d'albâtre et de marbre par Jean de Liége. Le mausolée montrait la figure étendue du souverain grandeur naturelle, recouverte de vêtements royaux, tenant d'une main le sceptre fleurdelisé, de l'autre un cœur.

Le tombeau du fou de la cour, Thévenin de Saint-Léger († 1340) fut également commandé à l'artiste liégeois et payé largement.

La cour de Flandre, d'autre part, employa le maître au tombeau de Jeanne de Bretagne, et cette œuvre, ornée de cuivre, entourée de ferrures et de treillis, fut placée dans l'église des Dominicains d'Orléans. Il ne reste, hélas ! aucun vestige de tous ces importants travaux et les créations du sculpteur ornemaniste Jehan de Liége,

(1) Cf. Dehaisnes, *Histoire de l'Art dans les Flandres, l'Artois le Hainaut, etc.*, nombreuses mentions ; Courajod, t. II, p. 117 et suiv,, et Sauval, *Recherches sur les Antiquités de la ville de Paris*, t. I.

employé plus tard à la Chartreuse de Dijon, ne doivent pas être confondus comme l'a fait le chanoine DEHAISNES avec la sculpture iconique du maître tombier des cours de France et de Flandre. COURAJOD n'était pas éloigné d'attribuer au portraitiste de Charles V le célèbre *Couronnement de la Vierge* de la Ferté-Milon. Il se demandait, en outre, si le grand imagier wallon n'était pas l'auteur des statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, dites des Célestins, qui furent si vivement admirées à l'exposition des Primitifs français. L'hypothèse n'est point gratuite en ce qui concerne ces deux derniers chefs d'œuvre, maître Jehan ayant sculpté les figures du roi et de la reine pour la Vis du Louvre et étant en outre signalé pour des travaux à l'église des Célestins (1).

Une jolie page de CHRISTINE DE PISAN parle de ces deux statues sans en révéler malheureusement l'auteur mais en louant fort le roi, bâtisseur et Mécène de haut vol : « En effet, que notre roy » Charles fut sage artiste, se démontra vray architecteur, deviseur » certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondations fist faire » en maintes places, notables édifices beaulx et nobles, tant d'églises » comme de chasteauls et autres bastiments, à Paris et ailleurs ; si » comme assez près de son hostel de Saint-Paul, l'église tant belle et » notable des Célestins, si comme on la peut véoir, couverte d'ardoises, » et si belle, et la porte de cette église a la sculpture de son ymage » et de la royne s'espouse, moult proprement faite. » En citant cet hommage au protecteur de la première Renaissance française, COURAJOD constate que pour être d'un auteur inconnu, les deux statues n'en sont pas moins célèbres depuis longtemps. La critique conteste unanimement aujourd'hui que Jean de Liége soit cet anonyme ; l'auteur de ces chefs d'œuvre ne saurait être qu'un français et l'on avance un nom, celui de Jean de Saint-Romain, imagier de la Vis du Louvre. Mais si COURAJOD basait son hypothèse sur des arguments raisonnables, on plaide sans preuve aucune pour Jean de Saint-Romain (2).

Il est incontestable que l'auteur des deux statues est pénétré de l'esprit français. Mais nos maîtres s'assimilaient les méthodes parisiennes avec une remarquable aisance ; et n'est-ce point ici l'occasion de rappeler aux érudits de France que Liége n'est point une ville *flamande*, qu'on est assez mal venu de parler à son propos de la lourdeur et de la force vulgaires des Flandres, et que parmi les artistes liégeois qui firent carrière à Paris a brillé l'un des génies les

(1) COURAJOD, *Leçons*, p. 103.
(2) Cf. *Catalogue des Primitifs français*, p. 118.

plus spirituels et les plus essentiellement français du XVIII[e] siècle : Grétry ? Au surplus, entre Jean de Liége et Jean de Saint-Romain nous ne trancherons pas. Avouons de bonne grâce que le fait décisif nous manque. Admirons plutôt les statues.

Pour le portrait de Jeanne de Bourbon, rappelons ce que dit COURAJOD : « La reine est morte à quarante ans, en 1377. C'était une » femme intelligente, adorée du roi Charles V, d'une bonté prover- » biale. Elle n'est pas embellie, au contraire, elle est vieillie en » quelque sorte. Ce sont les côtés de bonhomie et de vulgarité que le » sculpteur a mis en avant. Quelle opposition avec l'art du XIII[e] siècle ! » Mais quelle préface de l'art du XV[e] ! » (1)

On a fort bien remarqué, pour la statue du roi, ce que la draperie logique et simple devait à la tradition française ; il est bien vrai aussi que certains rois de Reims ont prêté leur noble port de tête à Charles le Sage. Mais les plis du manteau sont ramenés sous le bras droit avec une légèreté nouvelle, et surtout l'expression bienveillante de la face où sourit une bouche paternelle et fine, atteste d'admirables découvertes pour la vérité intime du portrait. Quel que soit l'auteur de ces deux images, celui-là est un maître et parmi les plus puissants prophètes de la beauté moderne.

* * *

André Beauneveu (2), « maistre ouvrier de thombes », imagier, peintre, miniaturiste et enlumineur de statues, appelé tantôt Bieauneveu, tantôt Beaunepveu, est né dans le Hainaut suivant un célèbre témoignage de FROISSART. Parlant d'un séjour que le frère de Charles V, Monseigneur Jehan, duc de Berry, fit au château de Mehun-sur-Yèvre, près de Bourges, le grand chroniqueur nous apprend qu'il y *« devisoit au maistre de ses ouvriers de taille et de » peinture*, maistre Andrieu Beaunepveu à faire de nouvelles images » et peintures ; car en telles choses avoit-il grandement sa fantaisie » de toujours ouvrer de taille et de peinture ; et il était bien adressé, » car dessus ce maistre Andrieu n'avoit pour lors meilleur ni de » pareil en nulles terres, ni de qui tant de bons ouvrages fussent » demeurés en France ou en Hainaut, dont il était de nation, et au » royaume d'Engleterre. » Donc au dire de Froissart, Jean de Berry s'entretenait à Mehun-sur-Yèvre avec le directeur de ses travaux de peinture et de sculpture, maître André Beauneveu ; Monseigneur

(1) *Leçons*, T. II, p. 102.

(2) Cf. DEHAISNES : *Op. cit.* Nombreuses mentions. PINCHART : *Archives des Arts.* 1860 et 1863. COURAJOD : *Leçons.* T. II, p. 120 et suiv. EDM. DE BUSSCHER : *Biographie nationale*, art. *Beauneveu.* T. II, p. 62 et 63.

songeait à de nouveaux travaux et ne pouvait mieux s'adresser qu'à maître André; aucun artiste n'était supérieur ni égal à Beauneveu et ses œuvres abondaient en Angleterre et dans le Hainaut dont il était originaire. Telle est la précieuse information artistique que nous transmet le grand chroniqueur.

FROISSART devenant critique d'art pour tailler en passant à son compatriote une chaude réclame — comment dire autrement? — a-t-il un peu grossi la vérité? Il ne semble pas. Le témoignage d'autres documents anciens nous montre maître André très occupé et admiré. C'est dans les comptes de Valenciennes que son nom paraît pour la première fois en 1361. Nous le trouvons ensuite au service de Charles V et un mandement royal nous fixe sur l'importance de l'artiste. « Nostre aimé André Beauneveu notre ymager », dit le mandement, est chargé de tailler les tombes de Philippe VI, de Jeanne de Bourgogne, de Jean II, de Jeanne de Bourbon et celle du roy Charles V lui-même — œuvres pour lesquelles « nostre aimé » reçoit des sommes très élevées. Après quoi le maître s'en retourne probablement dans son pays natal. En 1374 il est à Valenciennes, et il y exécute en 1374 des peintures pour la Halle des jurés. La même année, Louis de Mâle ayant décidé de se faire ériger un mausolée dans la chapelle de Sainte-Catherine à l'église de Notre-Dame de Courtrai, manda Beauneveu, à Gand, en même temps que Jean de Hasselt, peintre. Ce dernier couvrit de portraits les parois de la chapelle et dessina le tombeau que devait tailler maître André. En 1377 Beauneveu est à Ypres où il sculpte une Vierge pour le côté sud du Beffroi. En 1390 il est au service de Jean, duc de Berry et dirige au château de Mehun-sur-Yèvre les ouvriers de taille, peinture et enluminure de Monseigneur. C'est là qu'il produisit les images et peintures que les hyperboles légitimes de Jean Froissard signalent à la postérité. Les merveilles de Mehun furent d'ailleurs immédiatement célèbres puisque dès l'année 1393, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi envoya pour les admirer une mission spéciale composée de son peintre Jean de Beaumetz et de son imagier, un artiste qui promettait: Claes Sluter. Au dire de FROISSART, Beauneveu aurait travaillé également pour l'Angleterre; on le rencontre aussi à Cambrai donnant son avis sur la construction du Dôme et il n'est pas impossible qu'il ait travaillé à Malines. Il vivait encore en 1402; il était mort en 1413.

* * *

Des sculptures de Beauneveu il reste les statues de Philippe VI, Jean II et Charles V, placées à Saint-Denis sur de nouveaux sarcophages. Voici comment à leur propos M. GONSE apprécie l'art du

grand imagier : « Les statues de Saint-Denis caractérisent nettement » le vigoureux individualisme de sa manière et son magistral senti- » ment de nature. Beauneveu était un artiste personnel entre tous; » il mettait dans l'accent des têtes une conviction qui ne va pas sans » une certaine lourdeur, qui touche parfois à la trivialité, mais qui, » lorsqu'on l'analyse vous donne cette sensation de force, de gran- » deur et de vérité que seules possèdent les productions des grands » anatomistes de la physionomie humaine. Les œuvres de Beauneveu » semblent déborder de réalisme, d'une sorte de réalisme épais, » violent, impitoyable, à la flamande. La statue de Charles V est » particulièrement significative ; la tête ne manque pas de noblesse » et elle a dans tous les détails un caractère de sincérité tout à fait » curieux. Les cheveux qui portent encore des traces de coloration, » tombent droit et encadrent vigoureusement le visage ; les mains, » chargées de veines sont étudiées avec un soin presque puéril ; le » mouvement en est fort beau, ainsi que celui du bras qui relève le » manteau. » (1) L'impitoyable préconception du naturalisme flamand n'est point sans laisser de traces dans ce jugement. Beaneveu était wallon, hennuyer, et on nous parle de son réalisme épais, à la flamande. D'autre part ces excès de réalisme n'empêchent point le critique d'accorder au sculpteur le sentiment du geste et de l'expression nobles. D'ailleurs dans le masque de Charles V, le modèle est ample, extraordinairement large. Nous sommes en présence d'un portrait, mais où la reproduction fidèle des moindres accidents de la physionomie préoccupe beaucoup moins le sculpteur que l'interprétation des caractères généraux. Ce réalisme ne va pas sans un certain choix ; il est classique.

Aussi je reviens très volontiers, pour ma part, à l'hypothèse du chanoine Dehaisnes, qui voyait en maître André l'auteur d'un puissant et élégant chef-d'œuvre : la *sainte Catherine* de marbre de la chapelle des Comtes de Notre-Dame de Courtrai (2) Nous avons vu que dans cet oratoire comtal devait s'élever le tombeau de Louis de Mâle commandé par le comte de Flandre à Beauneveu ; on ne sait ce qu'est devenu le mausolée, ni même si Beauneveu l'acheva jamais, Louis de Mâle ayant été finalement enseveli à l'église Saint-Pierre de Lille. Mais la chapelle des Comtes à Notre-Dame de Courtrai était dédicacée à sainte Catherine. La statue de la sainte n'est-elle point un

(1) L. Gonse : *L'Art Gothique*. H. May. p. 435.

(2) Cf. Dehaisnes : *Histoire de l'Art* pp. 249 et 250. Jean Rousseau : *La sculpture flamande et wallonne du XIe au XIXe siècle (Bull. des commis. roy, d'Art et d'Arch. 1877)* et H. Rousseau : *La Vierge de Hal et la sainte Catherine et Courtrai. (Bull. des Musées royaux,* décembre 1904).

souvenir du passage de Beauneveu à Courtrai ? Courajod hésite à l'attribuer à l'artiste wallon parce que la tête est trop idéale. Et certes, voici bien avouons-le, de quoi déconcerter les historiens de l'art. Ne dirait-on pas que ce visage matronal, souriant et grave, au galbe régulier et plein, dont le tragique apaisé s'encadre si noblement de boucles et d'étoffes légères, appartient à quelque patricienne de Rome ? Et la disposition antique de la draperie sur le bras gauche n'est-elle point pour accentuer cette impression ? Les vêtements moëlleux où le ciseau laisse comme la trace d'une caresse, ce léger et souple déhanchement, ces mains fines et longues dont l'une s'appuie sur la poignée d'un glaive sans lame, les larges coulées verticales, enfin cette accumulation artificielle de plis fluides multipliant à gauche leurs ondes serpentines, tous ces éléments trahissent un artiste nourri de la tradition française.

Il en fut de Beauneveu comme de Jean-Pépin de Huy, de Jean de Liége ; ils se francisèrent dans une large mesure. Ces enroulements mièvres et charmants de l'étoffe sont une création des imagiers parisiens remplaçant la convention gothique par une autre. On retrouve ces mêmes volutes dans les miniatures de Beauneveu. On les constate même dans la statue de Charles V. Comment le maître de Valenciennes manifestait-il son individualité parmi ces traditions ? En créant des portraits quand il s'agissait de représenter des contemporains, et des figures idéales quand il sculptait des Vierges et des Saintes, — lesquelles gardaient tout de même une robustesse, une réalité tout à fait remarquables dans la structure générale, si nous pouvons choisir pour type la *sainte Catherine*. Ce marbre, je ne saurais assez y insister. est un exceptionnel chef-d'œuvre. Aucun critique ne le conteste, ni Courajod, ni M. Gonse qui le trouve supérieur aux autres créations du maître, ni M. Kœchlin qui voit en lui « le chef-d'œuvre incontestable de la statuaire belge au XIVe siècle. » (1) Nous ne lui connaissons à cette époque aucun morceau rival sur notre sol. Il est d'un maître au dessus duquel sûrement « n'avait pour lors meilleur ni le pareil en nulles terres » S'il n'est de Beauneveu, que lest donc le mystérieux génie qui « œuvra » pour la chapelle des Comtes *en même temps* que maître André ? Qu'on le découvre. Nous nous en réjouirons tous. Notre opinion ne changera point sur la merveilleuse statue, et nous constaterons que le bon Froissart gasconnait un peu en faisant du sculpteur de Jehan de Berry le plus grand tailleur d'images de son temps.

Il ne reste rien des sculptures exécutées par Beauneveu à

(1) R. Kœchlin. *La sculpture belge et les influences françaises, etc.*, p. 19.

Mehun-sur-Yèvre, rien de ses peintures monumentales, mais nous avons de lui des miniatures authentiques.

* * *

Maître André est l'auteur d'un *Psautier* conservé à la Bibliothèque nationale de Paris et que mentionna en 1401 l'inventaire de la librairie Jehan de Berry : « Un psautier escrist en latin et en fran- » çois, très richement enluminé, où il y a plusieurs ystoires au com- » mencement de la main de maistre André Beaunepveu. » Les histoires traitées en grisailles se composent de vingt-quatre figures disposées deux par deux, à droite un apôtre, à gauche un prophète de l'Ancien Testament. Les têtes, avec des carnations discrètes, respirent une grande réalité ; de fluides draperies montrent (mais pas avec une persistance absolue) les spirales chères aux maniéristes français. Tous les personnages sont assis sur de « larges stalles à » décorations architectoniques... les unes roses comme dans les » tableaux italiens ; les autres vertes, violettes. » (1) Le style de maître Beauneveu — système des draperies et invention décorative — se rapproche fort de celui qu'adopta Jean de Bruges pour les grandes figures de l'*Apocalypse* d'Angers. Mais Beauneveu ajoute aux physionomies un sentiment de vie individuelle. Son *David* respire une sérénité suave et l'on pourrait presque dire musicale. Dans le même *Psautier,* un admirable *saint Philippe* tient « un livre » ouvert sur l'une des pages duquel sa main met une croix, avec les » mots : *Inde venturus est judicare vivos et mortuos* ». (3). Le siège est italien ; la draperie garde des enroulements conventionnels dans le bas, sans tomber cette fois dans le système des volutes multiplées. La tête surtout est remarquable, d'un pathétique tout moderne dans sa souffrance résignée. Le Christ du *Parement de Narbonne* offre le prototype de cette physionomie que nous avons remarquée aussi dans le *Calvaire* de Bruges(3); et l'on voit reparaître ce même visage plein d'angoisses réelles, mais que la douleur même idéalise, chez les maîtres de la peinture bourguignonne : Jean Malouel et Henri Bellechose.

André Beauneveu passe pour être l'auteur de deux admirables grisailles qui ouvrent un Livre d'heures conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles : « les Très belles heures très richement enlu-

(1) Courajod : *Leçons*, T. II, p. 152.
(2) Dehaisnes : Op. cit., p. 255.
(3) Eglise Saint-Sauveur, vers 1390.

minées du duc de Berry. » (1) L'une d'elles représente la Vierge avec l'enfant Jésus ; la Madone, assise sur un siége compliqué, d'aspect méridional, montre une tête petite, individuelle, encadrée d'une auréole d'or ; la volute chère aux maniéristes se multiplie au-delà de toute mesure dans cette composition. Le manteau de Jésus, la robe et la banderolle de la Vierge, ses cheveux mêmes, tout ondule, serpente, se recourbe.

Dans l'autre grisaille on voit le duc en prière, vêtu d'un manteau à camail et accompagné de saint Jean-Baptiste et saint André. Le système de plis est ici plus calme ; les ondulations n'apparaissent que dans un coin du manteau de saint Jean-Baptiste qui relève le bras gauche pour soutenir l'Agneau mystique. Le fond de ces deux enluminures, pour être conventionnel, n'en est pas moins remarquable. Certains l'appellent *évangélique*. Pour la Vierge c'est une tenture rouge-amaranthe où se pressent dans un ciel invisible des anges chanteurs et musiciens, portant violes, flûtes, orgues et monocordes, déployant des philactères où se lisent les paroles des Cantiques. Les figures du duc et de ses patrons s'enlèvent sur un tapis d'azur semé de fleurs. La couleur de ces deux fonds, malgré sa douceur, tranche vivement avec la transparence ivoirine des visages rehaussés de rose dans les carnations.

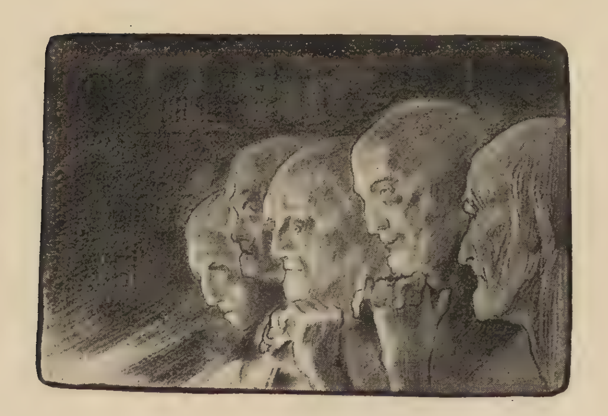
La gloire acquise par maître André à la Cour de Berry montre que Paris ne jouissait plus alors d'un prestige exclusif et tyrannique. Mais jusqu'aux environs de l'année 1400, la capitale du royaume resta le point sonore du monde artistique septentrional. Sur un fond français sillonné d'afflux italiens et germaniques se développait un art un peu hybride, mais pratiqué par des maîtres sincères, chercheurs, impatients de découvrir leurs propres voies, et parmi lesquels les maîtres de Flandre plus particulièrement peintres, et les maîtres wallons presque toujours sculpteurs, se tiennent sans conteste au premier rang. Et leur supériorité tend plutôt à s'accentuer lorsque, après la mort de Charles V, les résidences des régents deviennent des foyers rivaux de Paris. Nous avons rencontré André Beauneveu à Mehun-sur-Yèvre. Nous verrons briller Jacquemart de Hesdin et les frères Limbourg à Bourges ; à Dijon s'assemblera une pléiade incomparable avec les Jean de Beaumetz, les Jean de Mareville, les Jean Malouel, les Bellechose, le génial Claes Sluter et son neveu Claes Van de Werve comme têtes de groupe. Ils sont wallons, flamands,

(1) J. van den Gheyn : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. T. I, n° 719, p. 445 et 446. Ce Livre d'heures contient en outre vingt grandes miniatures paginales attribuées à Jacquemart de Hesdin.

hollandais. La plupart nous font pénétrer dans le XVe siècle; mais leurs origines appartiennent au siècle précédent et leur art, au moment où le siècle du Renouveau expire, vient mettre sur cette ère glorieuse une couronne impérissable qui doit à la Wallonie quelques-uns de ses plus beaux fleurons. (1)

FIERENS-GEVAERT.
Professeur d'Esthétique et d'Histoire de l'Art
à l'Université de Liége.

(1) Cette étude, dont l'auteur a bien voulu réserver la primeur à WALLONIA, fait partie d'un ouvrage du savant professeur de Liége, qui paraîtra prochainement à Bruxelles : *La Renaissance septentrionale*, G. van Oest & Cie, éditeurs.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

La petite Fée de la Meuse



Dans les solitudes aux grands arbres veloutés de mousse, et par les romanesques allées qu'habite la mélancolie, vaguait à l'aventure la petite fée de la Meuse. Elle n'était vêtue que de son ingénuité; mais ses boucles, lorsqu'elle courait en descendant des bois, frémissaient comme un drapeau d'or, et lorsque l'enfant s'était arrêtée elles formaient autour d'elle un manteau de lumière.

La petite fée était certainement très pauvre, puisqu'elle n'avait point d'autre robe; mais elle était belle, et de noble race, car sa grâce la faisait pareille aux Vivianes et aux Mélusines qu'on voit dans le pays de France, et par sa chevelure dorée elle ressemblait aux nixes qui hantent les bords du vieux Rhin.

La vierge de la Meuse laissait muser sa rêverie parmi les chênes qui font une verte parure aux collines de la vallée; et le soleil, qui connaît tout, la voyait passer aussi le long des rives sous les hauts peupliers du parc de Cerfontaine. Parfois même, plongeant dans les eaux son corps svelte et nu, elle allait s'ébattre aux gazons des deux Iles, et elle s'émerveillait d'y trouver une ombre si profonde qu'on eût dit deux forêts nées de l'effort des flots.

* * *

Mais des barrières terribles s'étaient peu à peu dressées autour d'elle. En amont du fleuve, vers Seraing, trois monstres crachant flamme et fumée lui donnaient le dégoût des sites où elle avait grandi; et du côté de Liége sa course vagabonde s'arrêtait loin de la ville, car il y a là-bas un lourd pont de pierre, et les trains qui

passent par dessus sont des bêtes effrayantes quand ils se mettent à crier en soufflant de la vapeur.

Certes, il y avait encore des merveilles dans son domaine ! Il y avait le grand parc, et le fleuve où les branches se mirent, et puis encore mille coins ignorés dans les bois, et les belles îles vertes où l'on entend bruire le courant qui se hâte vers la mer. Mais c'était une étroite patrie que celle-là ! et par les belles nuits claires la Fée connaissait la tristesse quand elle laissait ses yeux errer vers l'horizon.

Là-bas, au loin, les feux des hauts-fourneaux éclataient avec violence ; et tandis que leurs flammes mouvaient leurs reflets dans les cieux, elle pensait que ces gerbes de pourpre étaient de la couleur du sang, et que cette beauté ressemblait à la mort.

Peu à peu les solitudes se peuplèrent. D'âcres fumées jaillirent de nouvelles maisons rangées en une raide symétrie ; des cris d'enfants et des chamailleries de femmes couvrirent la voix confuse des ruisseaux qui lancent des chansons coupées de rires en bondissant de la montagne. En face de l'Ile de Rénory encore endormie dans la Meuse, un peuple de travailleurs se débattait avec une inexplicable furie. Il y eut, durant des mois, un fourmillement de petits-êtres diaboliques qui allaient, venaient, couraient de mille sortes, et bientôt les silences de l'Ile furent meurtris par un retentissant fracas. C'étaient des marteaux qui frappaient, de rugissantes locomotives, des machines grinçantes aux hurlements aigus... et tout cela s'agitait dans la carcasse d'un colossal enfer où des flammes esclaves étaient torturées par les hommes.

Sur l'autre rive aussi des constructions s'étaient dressées : des charbonnages salis d'un noir envolement de poussière, des ateliers bruyants d'où suintaient des odeurs de graisse chauffée. Et la vierge de la Meuse n'avait plus rien à elle, plus rien que le Parc et les Iles où volaient tristement les derniers des oiseaux chanteurs, parmi les échos des fabriques soufflant et criant au loin.

Sous l'ombrage des hêtres et des peupliers, dans le parc, la petite fée errait encore à l'aventure ; mais d'allée en allée, sa course l'avait vite amenée aux frontières de son étroit royaume. Ainsi chassée de partout comme une étrangère, elle n'osait plus sourire. Méconnue et sans cesse outragée, elle ne comprenait point qu'on osât déchirer cette Terre qui était sienne. Il lui semblait parfois que sa propre chair blanche était livrée aux mains grossières des bourreaux, et des frissons la faisaient frémir d'une secrète horreur.

Un jour, de gros blocs de nuages passèrent. Non pas ce glissement doux et blanc qui ressemble à un vol de cygnes, mais une course agitée, bousculée et pesante, comme s'il y avait eu dans le fleuve céleste on ne sait quelle effrayante débâcle. Et alors l'ouragan accourut.

Hurlant, se précipitant de toutes parts, les cavaliers de la Tempête bondirent tout à coup en une charge furieuse, et les eaux se soulevèrent par larges nappes brisées qui s'envolaient en poussière. Des vagues affolées s'abattaient sur les rives ; d'invisibles lanières cinglaient brutalement toutes choses ; mille fouets sifflaient dans le vent...

Durant un jour entier, ce fut le règne de la terreur.

La Fée criait d'angoisse dans ce tumulte immense. En un soubresaut de révolte elle baisait le sol meurtri, et tout aussitôt relevée elle courait çà et là, tordant vainement ses mains. Elle vit des plantes, arrachées, voler en troupes éperdues et se noyer dans le fleuve ; elle vit les mousses écrasées se crisper sous le poids des branches rompues. Les vieux chênes et les hauts peupliers luttaient certes bravement contre les chocs de la tempête ; mais leur formidable stature fut elle-même vaincue. Lentement, très lentement, avec la majesté des vieux sages qui meurent, la fée les vit s'incliner un à un, et toucher de leur front d'ancêtre la Terre qui trembla sous leur chute.

L'ouragan s'enfuit ; l'Homme arriva. La cognée abattit les restes des nobles avenues de Cerfontaine. Lorsque le parc fut dépouillé, une usine y jeta ses laitiers et ses cendres qui bientôt s'amoncelèrent ; et la noire et stérile montagne, s'étendant peu à peu comme une bête énorme, dévora les dernières solitudes où le mystère avait survécu au silence.

La petite Fée assistait en frissonnant à cette agonie. L'Ile de Rénory fut bientôt dépouillée de sa haute chevelure forestière, et la grande île en amont, ravagée par la malignité des hommes, vit s'enfuir les corneilles qui y tenaient leurs graves assemblées. Déjà des bateaux de fer arrivaient, suivis par une armée fourmillante et fouillante de pics et de pioches. La petite vierge les examina longtemps, effrayée et surprise, ne devinant point ce qu'on allait faire. Les bateaux raclaient et creusaient en soufflant de la fumée ; les hommes criaient, juraient, s'agitaient tous ensemble sur les gazons déchiquetés et flétris...

— Quoi donc, se disait-elle, cherchent-ils un trésor ?

Mais elle comprit enfin que l'Ile de Rénory allait être tranchée

sans pitié. Hélas, c'était vrai ! On prit des morceaux vivants de la terre pour en combler un bras du fleuve, — et tout cela qui verdoyait naguère, tout cela qui avait fleuri et chanté devint une chose hideuse comme un cadavre, un amas fangeux et sans forme encombré de cailloux.

Alors l'enfant quitta pour toujours ses retraites dévastées où elle se sentait mourir. Par les bois des collines qu'on nomme Sart-Tilmant, elle gagna une vallée qu'elle connaissait bien pour y avoir joué souvent sur les prairies des rives, et sauté de caillou en caillou avec les ruisseaux de Sainval et de Colonstère.

Cette vallée de l'Ourthe est noble et profonde, et l'ondine imagina d'abord qu'elle y pourrait vivre toujours.

Mais une fois, qu'elle s'était aventurée un peu loin, elle découvrit une grande plaie qui rongeait la montagne. Là encore les hommes faisaient rage. D'infatigables bras déchiraient la roche avec des fers pointus, et les détonations ébranlaient les vieilles assises du sol... La petite vierge de la Meuse fut terrifiée. Ainsi donc partout, toujours, toujours les hommes ! — Fille des eaux et des bois, elle n'aimait pas à être vue, n'étant point très brave en son simple costume d'or. Plus loin, plus loin, elle s'enfuit encore, et demanda à l'Amblève d'accueillir son exil.

Une sorte de délice se mêlait ici à sa douleur, car l'Amblève est très belle. A demi déflorée, elle garde une grâce sauvage. Elle sait en mille jeux courber ses bras souples ; ou bien elle frémit doucement, toute nue allongée au soleil sous le château de Remouchamps, et l'on dit même que vers Quarreux elle danse avec une joie farouche parmi les rocs, parmi l'écume, parmi les forêts des montagnes !

L'Amblève semblait si fière, que l'enfant eût voulu d'abord se joindre à elle comme une sœur. Mais à Roanne elle la vit s'unir sans révolte au plus ignoble monstre engendré par les hommes. Accroupi sur des jambes lourdement maçonnées de briques rouges, la tenant toute serrée sous lui, il l'enlaçait encore de son horrible bras d'acier. D'autres bêtes de fer qu'on appelle « locomotives », ses parasites sans doute, parcouraient l'échine du hideux animal, et l'on entendait les cris essoufflés de la violence satisfaite.

Honteuse comme si elle eût elle-même subi l'étreinte sans nom, la fée s'enfuit une fois encore, et par l'Eau-Rouge gagna la suprême solitude des Ardennes, là où les Fagnes étendent leur majestueux désert. Alors, songeant aux sites qu'avait vus son enfance, revoyant les collines que longeait le beau fleuve, les prairies perdues de Renory et la noble élancée des arbres de Cerfontaine, elle s'arrêta, le front tristement baissé. Sa chevelure toute parée de rayons s'était

répandue sur son col, et ses boucles étaient comme une rivière d'or où reposait sa tête, avec la grâce de sa virginité et sa jeune fierté de déesse.

Mais la fille du beau fleuve pleurait, et ses larmes mêlées de sang tombèrent sur le sol patrial, où elles reparaissent encore chaque été dans les touffes de la bruyère fleurie.

1886-1896. ALBERT MOCKEL.



Le château de Cerfontaine, à Ougrée, pendant sa démolition.
D'après une photographie, 1877 ou 1878.



Pourquoi les Moines ont quitté Stavelot

CONTE FACÉTIEUX DE VIELSALM

I-gn-avût in' home a Somagne adrî Stâvleût qui vikût tranquil'mint avou s' feume : c'èstût on bon payîsan et i t'nût ine brèssine. Si feume mora et i d'mana veuf avou 'ne fèye d'on qwinze ans, qu' èstût tote simpe d'èsprit : Si pére lî d'hût todis qu'èle n'avût nin pus d'esprit qu'on vê.

On djoûr, il èstint po r'mète ol fowîre li tchâr do porcê; li pére diha : « Vola on bê boquet, ci sèrè pol Noyé ».

Quéques djoûrs après, les monnes do covint di Stâvleût fizint leu ronde ; Somagne èstût so leu tèritwêre. Is savint qui l' bâcèle dèl brèssine èstût tote bablou, èt is lî avint dja djowî pus d'on mâvas toûr. Is v'nint ol manhon et is d'mandint s'i-gn-avût rin por zels.

Come il avint dèdja avou leû dîme, li bâcèle rèsponda : « Nèni, mins i-gn-a on bê boquèt d' tchâr pol Noyé. — « Ah ! bin, c'est mi qu'est l' Noyé, d'ha onk des monnes. » Et i purda ine tchèyîre po montî ol fowîre po kèri après l' pus bê boquet.

Stavelot doit son origine à une abbaye de bénédictins, établie par Saint-Remacle en 655, à qui Sigebert, roi d'Austrasie, fit don d'un vaste domaine appelé *Stablo* ou *Stabulum*. Cette abbaye, jointe à celle de Malmédy (définitivement en 1071) constitua au moyen-âge une principauté du Saint-Empire, qui disparut par l'annexion française en 1792 et fut abolie en 1801. L'école de Stavelot jouit d'une grande célébrité dans les Pays-Bas et en Allemagne, surtout aux IXe et Xe siècle. Ses archives sont aujourd'hui dispersées ; la majeure partie est conservée à Dusseldorf. Un bon inventaire en a été dressé en 1897 par J. HALKIN *(Bull. de la Comm. roy. d'hist. de Belgique*, 5e série, t. VII). L'abbaye fut détruite de fond en comble par le feu lors de l'invasion des vandales français en 1790 : il n'en reste que les ruines du clocher.

Le conte fallacieux que nous publions est une preuve frappante de la caducité des faits historiques dans la mémoire du peuple, où cependant subsiste le souvenir vivace des moines, de l'abbaye et de l'organisation politique sous l'ancien régime. Il montre aussi comment des éléments antérieurement populaires se juxtaposent dans l'élaboration des légendes locales. Enfin, il est une preuve de la liberté et même de la licence, avec laquelle le folklore traite souvent les moines et les clercs. Parallèlement, des légendes et des contes se sont conservés, où les vertus cléricales sont hautement honorées et même exaltées. Les extrêmes se touchent. O. C.

I n'arivût nin haut assîz ; i mèta s' pîd so l' crama, et l' djône fèye pola vèye ine saqwè qui l' monne lî f'za creûre qui c'èstùt d' l'esprit. « Adai, dist-èle, dinoz-m'è on pau, ca m' papa dit todis qui dj' n'a nin pus d'èsprit qu'on vê ! » Li monne dihinda foû dèl fowire et lî d'na d' l'esprit. Puis is 'nn' allint et l' pére rivna.

Lèye, tot drût qu'èle li vèya : « Ha ! ha ! pére ; vos n' diroz pus qui dj' n'a nin d' l'esprit, ca gn-a on monne qui m'ènn' a d'nî brâmint. »

Li père s'indfôrma kimint qu'i lî avût d'nî d' l'esprit et çou qu'il avint v'ni fé. Ele lî èspliqua et èle lî d'ha qu'il avint v'ni kèri l' boquet pol Noyé.

Et l' pére, bin mâvas d' vèye qu'èle avût stou atrapî comme çoula, d'ha :

« T'es si bièsse qu'i fât qu' les cwèrbâs ti bètchèhent on djoûr les ûs foû dèl tièsse. Po t' pènitince, t'îrès pwèrtî l' sètch â molin. »

Et i lî ala kèri on p'tit sètch di grains. Et vo-l-la è-vôye.

Qwand qu'èle fout dizo Somagne, al cwène do bwès l'Abèye, les cwèrbâs, qui criyint et volint todis, qwand qu'is vèyint passî les djins, si metteint à cwâksî. Et lèye pinsût qui c'èstût po lì v'ni bètchî les ûs foû dèl tiesse.

Ele si tape so s' dos et èlle mèta s' sètch so s' tiesse.

Les monnes qu'avint fini leu tournî a Somagne et Hènoumont vinvrint a r'passî po la.

« Ha ! dist-i ci qu'avût pris l' bon boquet d' tchâr, vo-re-la co nosse drôle, dinans-lì c'on pau d' l'èsprit. » Li monne kiminça. « Ha ! bètche-mu tant qu' ti vous, dist-èle, ti n' mi bètchrûs dja les ûs foû dèl tiesse po la ! »

Qwand qu'èle rivna d'â molin, si pére diha : « Dji n' vikrûs dja pus avou ti, i fât qu'dji m' rimarèye. » Et i purda ine bèle feume di Stâvleût.

Qwand qu'i foût maryî, comme les monnes allint todis la po k'mandî leu bîre, is d' mandint chaque côp al feume po-z-alî dwèrmi avou lèye. Po fini, èle li conta à si-home. « Sote, dist-i, fais martchî avou zèls ; dji d'meûrré vola et nos l's ârans todis bin è-vôye ; dimande les î brâmin. »

Li feume convna avou les monnes qui c' sèrût po l' djûdi, li prumî po hût heures à l' nute mins qu'il apwèrtahe on lowis d'or, on djanbon et deûs botèyes di vin. Li deuzîme, èle li f'za trovî à noûf heûres, avou deus lowis d'ôr, on djanbon et deux botèyes.

L'home rivna et d'ha : « Sote, ti d'mandes trop pô, dimande lèzî pus, c'est zels qu'ont tot l'ôr et tot l'ârdjint »

Ele dimanda â trûzîme dìs lowis d'or, on djanbon et do vin, po v'ni à dîh' heûres.

Li djûdi arivî, l'home diha à ses vârlets qu'is d'vint alî dwèrmi tot twèt, ca qu'i falût qu'on fouhe lèvì â matin po fé dèl bire po les monnes.

« C'est çoula, dit onk, qui les monnes ont tant v'ni âdjourd'hu vola. — Aye, is 'nne ont pus, dit l' maisse. »

A hût heûres djusse, nost' home estût catchi d'vins l' pitite plèce à costî. Vola l' prumî monne qu' arrive avou s' lowis, s' djanbon et s' norèt plein d' botèyes; ol plèce di deus', i 'nne avût plein d' totes les sôrs.

Li feume, tot f'zant l'akwance di s' dibiyî, diha : « Dibiyoz-v' todis, dji m' vas beûre on vêre et dji v's irè trovî. »

Li maisse qu'avût moussî foû po podrî et qu'avût rivni sol finiesse, kiminça à crîr comme on pèstifèrî qu'on lî drovahe à coûse l'ouhe, qui les voleûrs li porsèwint.

« Wis' fât-i moussî? » dit l' monne.

« Vinoz' à coûse vola », d'hat-èle, et èle li tchôqua ol tchaudîre wis' qu'on cûhût l' bîre. Et èle riméta l' covra.

L'homme rintra et is buvint on p'tit vêre avou s' feume, et is sayint l' djanbon po vèy s'il èstût bon. On r'mèta l'aute des resses o l'ârmâ po qu'on nèl vèyahe nin.

Et lu s'ala r'mète a s' catchète.

A noûv' heûres, vola l' deuzîme monne qui vint tot d'hant : « Vola m' djanbon, mes botèyes di vin et mes deux lowis d'ôr. »

« Ah ! bin, dibiyoz-v' todis, moussoz o lit, dji m' vas beûre on p'tit côp et dji v's irès trovî. »

Li monne fout bin vite o lit et l'home moussa a coûse foû et v'na bouhî sol finiesse tot d'hant qu'on lî d'vût drovi; i brèyût co pus fwêrt qui l' prumî côp qui les voleûrs corint après lu.

Li monne qu'èstût o lit bin sbèrî, criya :

« Wis' fât-i moussî ? »

« Moussoz a coûse vola », d'hat-èle tot lî drovant l' covra dèl tchaudîre al bîre.

Et l' monne sautla d'vins èt lèye rimèta l' covra.

L'home et l' feume buvint co quéques bons p'tits vères et magnint on p'tit boquet d' djanbon.

Puis l'home è-rala o s' pitite catchète po rawârdî l' dièrin monne.

A dih' heûres, vo-le-la qu'arive bin tchèrdjî avou on gros djanbon, qwate botèyes di vin et les dîs lowis d'or. I les mèta so l' tâve et lèye diha :

« Dibiyoz-v' todis et moussoz o lît. »

« Dji m' vas d'moussî qwand dj'ârè bu on vêre. »

Li monne n'î foût si vite qui v'la l'home qui r'vinv' à l' finièsse tot djurant come on possèdî, tot d'hant :

« Drouve-mè à coûsse l'ouhe ca dj'vas esse towî, les vôleurs mi sèwèt. »

Li monne criyût lu :

« Wis' fât-i moussî ?... Wis' fât-i moussî ? »

« Moussoz à coûsse vola », d'hat-èle.

Et èle lî drova l' covra dèl tchaudîre. Et v' les la tos les trûs' ol tchaudîre. Qui s' racontint-is, on n'è sît rin !...

L'home et l' feume buvint quéques bons p'tits vêres tot sayant leus novès djanbons.

« Ah ! bin va, dit l' feume, nos avans bin a magnî po quinze djoûrs ! »

« Vas-è, sote, t'è d'vûs co d'mander pus', ti veûs bin qu'is d'net tot çou qu'on l's î d'mande !... »

Il alint dwèrmi bê-z-et târd ; â matin is s'fordwèrmint et qwand qu'is s' dispiertint :

« Qu'allans-dj' fé avou nos monnes ? »

Il alint vèye avou chaque ine bone trique mins les vârlets qui n'avint nin rouvyî çou qui l' maisse avût dit, avint fait do fû et les trûs monnes èstint stofîs.

« Qu'alans-dj' fé avou, dit l' feume, nos sèrans k'nohous ! »

« Ci n'est rin va, dji m'è tirrè bin, dist-i lu, dji m'vas houki Dj'han l' cwèp'hî. »

Il èvoya les vârlets aute pârt tot d'hant qu'on n' frût dja dèl bîre ci djoûr-la, puis i f'za houkî Dj'han l' cwèp'hî qu'èstût l'prumî buveûr d'âtou di Stâvleût.

I lî f'za beûre quéquès grandès gotes di bon vîs pèquet :

« C'est do bon, hein valet, cila ? T'ènne ârès tant qu' ti vôrès, mins i fât qui ti m' rindes on siérvice. »

« Ah !... bin voltî si dj'è pous v'ni djus. »

« T'è vinrès bin dju. I m'a arivî in' acsidint l' nute passî ; i-gna on monne qu'a volou v'ni dwermi avou m'feume et ol plèce il a stou toumî ol tchaudîre al bîre. Il est mwêrt : i fârût qui t' l' irôs tapî ol vène do vîs molin dizeû l'covint. »

« Dj'irè po 'ne courone, dist-i. »

« T'ârès on lowis d'or et deûs botèyes comme cisse-la, loque... Et vo-les-la », dist-i tot mètant li lowis d'ôr so l' tâve et 'ne botèye à l'copète.

I l' wârdâ ol manhon tot lî f'zant beûre des vêres disqu'a vès hût', noûv' heûres dèl size. Et puis à nouv' heûres vola Dj'han qui prind l' monne et qui l' pwète vès l' vîs molin.

Tot passant â covint : « Arète! » dit l' pwèrtî, on gârd qu'èstût la.
— On n'arète pas les homes come mwa, dist-i.
— Qui es-tu ?
— Le diâbe.
— Que pôrt's-tu la ?
— Un mwinne. »

Il ala d'hièrdjî s' paquet o l'êwe, puis i r'tourna so Somagne po z'aveûr ses deûs botèyes di pèquet et s' lowis d'ôr.

— Et vos m' rila, dist-i.
— Kimint t'a-t-i stou ?
— Oh, i m'a bin stou.
— Ah ! bin, vinè, nos irans vèy si c'est veûr qui t' l'as transpôrtî. »

Qwand qu'il arrivint ol plèce, li monne èstût stindou la tot come li prumî côp.

— Ti t'as moquî d' mi, dit l'maisse ; ti n' l'as nin pwèrtî, ca il est co vola. Ti n'ârès nin les botèyes ni l' lowis d'ôr si ti n'èl pwètes nin.

— Dj'èl pwètrès.

L'home è r' va o s' tchambe et l' cwèphî prind l' monne so si spale, et lu, hay ès-vôye !

Qwand qu'i vint d'vant l' covint : — « Arète ! » dist-i l' pwèrtî. — On n'arète pas les homes come mwa. — Qui es-tu ? — Le diâbe. — Que pôrtes-tu la ? — Un mwinne ! »

I va d' hierdjî s' fârdè ol vène et il è r' va.

Qwand qu'i r'vint la, il avût bin tchaud.

— Rés-ès-la, valet ? pa ! t'as tchaud, ti beûrès bin on vêre.

I lî fait co beûre, deûs', trûs bons vêres di vìs pèquèt.

— Ah ! bin, djans-se vèy si t' l'as pwèrti, qui t'âyes ti pâymint.

Arivìs ol plèce, li monne èstût la so s' dos, qu'estût co pus gros !

« Oh ! bin, c' côp-la, ti t'moques di mi, ti l'as nin pwertî, dis-ti l' bresseûr. » — « I fât qu'il è-vasse, ca i tât qu' dj' èl pwète... et dji r'vinrè pus rate. »

I prind l' monne qu'estût pus gros qu' les autes et tot 'nne alant : « I m' sène qu'il est pus pèsant qui t' t-a-l'heûre ! » — « Il a bu d' l'êwe, dit l'home. »

Arivî d'vant l' covint, li pwèrti lî cri : « Arète. — On n'arète pas les homes come mwa ! — Qui es-tu ? — Je suis le diabe. — Que pôrt's-tu la ? — Un mwinne. — Diab', tu en pôrt's bien, d' ces mwinnes-la ? — J'en port'ra, sapré nom d'un mille ! aussi longtemps qu'i-gn-en aura un dans l' couvent ! ! »

Di fwèce qu'il avût crî fwèrt, i dispierta tos les monnes. Li pwèrtî les mèta à courant d' l'affaire. On f'za l'apèl, et i gn'avût trûs' trop pô !

Vola les monnes qui s' ramassint tortos po s' sâvî. I gn'avût onk qu'avût 'ne mâle djambe et i monta so on bâdet.

Arivî sol pont, Dj'han l' cwèp'hî qui v'nût d' tapî l' gros monne o l'êwe li veut : « T'è r'vas d'vant mi a bâdet ! » I tape monne et bâdet o l'êwe.

I s' ritoûne po rivni, et i veût ine aute qu'èstût so on dj'vô. « Ah ! dji n' mi mèrvèye nin qui ti corûs pus rate qui mi, t'è r'vas à dj'vô et mi à pîd ; ci côp-chal dji sèré là d'vant ti. » I râye li monne d'jû do dj'vô, i l' tape o l'êwe et i monte so li dj'vô disqu'à l' brèssine.

« Dji n' mi mèrvèye nin, dist-i â brèssèûr, qu'il èstût pus rate qui mi : i v'nût à dj'vô et mi à m' pîd. Mins vos-mè-ri-la. Tins, vola li dj'vô, mi dji n'a nin do fôrèdje. Ti, i t' vinrè bin po minî tes bîres.

— Ah ! bin, vinèz, t'ârès tes deûs botèyes et t'ârès co deûs lowis d'ôr. »

Ça fait qu' les monnes s'ont trovî foû di Stâvleût les onques nèyîs, les autes sâvés.

Et on n'a jamây polou saveûr d'où qu'il èstint ès-vôye.

Conté par M. Paul Keip, né le 6 mai 1830,
cultivateur à Priesmont-Vielsalm.

Traduction

Il y avait, à Soumagne près Stavelot, un cultivateur aisé, qui, en outre, était brasseur. Sa femme mourut, le laissant avec une fille de quinze ans, qui était assez simple d'esprit.

Un jour, qu'ils plaçaient dans la cheminée (pour la fumer) la viande d'un porc, le père dit : « Voilà un beau morceau, ce sera pour la Noël. »

Quelques jours après, les moines de Stavelot faisaient leur ronde ; ils savaient que la fille du brasseur était simplote et ils lui avaient déjà joué plus d'un mauvais tour. Ils vinrent et demandèrent s'il n'y avait rien pour eux.

Comme ils avaient déjà eu leur dîme, la jeune fille répondit : « Non, mais il y a un bon morceau de viande pour *la* Noël. — Et bien, dit un des moines, c'est moi qui suit *le* Noël. » (1) Et il prit une chaise pour prendre le bon morceau.

Comme il n'arrivait pas assez haut, il mit le pied sur le cramail. Il fit croire à la jeune fille que ce qu'elle aperçut alors était de l'esprit. — « Ah ! dit-elle, donnez-m'en un peu, mon père dit toujours que je n'ai pas plus d'esprit qu'un veau. » Le moine descendit et lui donna de l'esprit. Puis ils partirent (2).

(1) Jeu de mots : *pol Noyé* peut signifier « pour la Noël » et « pour le Noé [ou Noël] », nom de la fête religieuse et nom d'un homme.

(2) [Cette première partie du conte a une variante dans *Wallonia*, t. 1, p. 152 : *C'est po l'aousse*, recueilli par M. Ch. Bartholomez. Les dossiers de la Revue pos-

Le père étant revenu et mis au courant par la sotte, s'écria : « Tu es si bête qu'il faut [expression consacrée] qu'un jour les corbeaux te becquètent les yeux de la tête. Pour ta pénitence, tu iras porter le sac au moulin. »

Quand elle fut au coin du bois de l'Abbaye, les corbeaux se mirent à croasser. Pour éviter le malheur, elle se coucha sur le dos et mit le sac sur la tête. Les moines, revenant par là, la reconnurent et lui donnèrent encore de l'esprit. — « Ah ! becquètes-moi tant que tu veux, dit-elle, tu ne pourras pas me tirer les yeux. »

Au retour, son père, furieux dit : « Je ne pourrais plus vivre avec toi, il faut que je me remarie. » Et il prit une jolie femme de Stavelot. (1)

Comme les moines, en allant commander la bière, faisaient toujours des propositions à cette nouvelle épouse, celle-ci, un jour, sur le conseil de son mari, feignit de les accueillir et invita individuellement trois moines pour le jeudi suivant, chacun devant apporter vin, jambons, louis d'or. Au jour dit, ils se présentèrent chacun à son heure, et chaque fois, le mari, caché dans la pièce voisine, s'étant mis à crier qu'on lui ouvrît, la femme fit en toute hâte passer le moine dans la cuve à la bière, sans oublier, à la fin, de fixer le couvercle.

Femme et mari, bombance faite, se couchèrent tard et laissèrent passer l'heure habituelle du lever. Les varlets, ne se doutant de rien, firent du feu et les trois moines furent asphyxiés.

Le mari renvoya ses hommes, puis il appela Jean le Cordonnier qui était un bon buveur et il lui dit : « Un moine est venu hier pour voir ma femme ; seulement il est tombé dans la chaudière. Tu dois aller le jeter à l'eau à la vanne du grand moulin. » Ayant bien bu, et alléché par la promesse d'un louis d'or et d'une bouteille, Jean accepta. La nuit venue, il partit avec le moine. Comme le portier du couvent l'arrêtait, il l'écarta en lui disant qu'il était le diable et qu'il portait un moine. Au retour, il trouva le second moine qu'on lui fit prendre pour le premier. La même scène se reproduisit une deuxième, puis une troisième fois encore. Le portier du couvent, étonné, s'écria : « Tu en portes beaucoup ! — J'en porterai, dit-il, tant qu'il y en aura ! » Cette parole fut entendue des moines, qui, mis au courant par le portier, résolurent de fuir. L'un d'eux, monté sur un âne, étant rencontré par Jean, celui-ci crut que c'était encore son moine qui revenait : il le jeta à l'eau avec l'âne. Au retour, il en rencontre encore un, à cheval cette fois. Il jette le moine à l'eau et pour être sûr d'être enfin de retour avant son moine, il enfourcha le cheval et revint en toute hâte.

Le meunier lui donna sa récompense.

C'est ainsi que Stavelot s'est trouvé quitte de ses moines, les uns étant noyés, les autres s'étant enfuis. Et on n'a jamais pu savoir où ils étaient allés.

JOSEPH HENS.

sèdent en manuscrits deux autres textes de ce conte, dont le ton se rapproche davantage de celui du conte de Vielsalm. Quant à la suite, c'est une version remarquable d'un conte célèbre, dont les textes arabes sont connus surtout sous le titre de « Les trois Bossus de Bagdad. » (Cf. CHAUVIN, *Bibliographie des ouvrages arabes...*, t. VII, p. 72.) Récemment, ce conte a circulé dans les gazettes wallonnes sous les titres de « Histoire des trois Bossus » et « Les quatre Moines. » Voy. notamment *l' Tonnia d' Charlerwet*, n° du 27-2-04 ; *Fré Cougnoû*, de Verviers, n°s des 6-2-04 et 10-2-04 ; *La Marmite*, n° du 21-8-04, et *Aurmonaque del Marmite*, année 1905, p. 97 à 99. — O. C.]

(1) Ainsi parlent les villageois : les femmes de la ville leur paraissent toujours jolies, plus jolies que les paysannes.



Documents et Notices

Les grandes marguerites de la Saint-Jean

Voici que les grandes marguerites étoilent partout la verdure des prés de leur cœur d'or cerclé de blanc ; c'était autrefois l'occasion d'un touchant et naïf usage pour les enfants de certains villages de la vallée de la Salm.

Quand arrivait le 24 juin, jour de la Saint-Jean, fillettes et garçons s'en allaient par les prairies en quête de ces fleurs, qui, haut perchées sur leurs tiges déliées, semblaient inviter à les cueillir ; les enfants en avaient tôt fait une ample moisson ; privées de leurs pédoncules, elles étaient alors enfilées — tels les grains d'un chapelet — et formaient des couronnes où l'on n'apercevait guère que les languettes blanches qui, très vite, se passaient sous l'ardeur du soleil.

Les bambins allaient alors se poster dans le village, aux endroits les plus fréquentés ; quand arrivait un piéton, ils se portaient à sa rencontre, et, tendant devant lui leurs couronnes, à la façon dont on tient un écheveau de laine qu'on dévide, ils barraient le passage en disant : — *Arète ! Arète ! On n' passe nin d'vant l'courone di Saint-Tch'han sins payî !*

Si le passant, généreux, y allait d'une pièce de menue monnaie, il fallait voir le bonheur briller dans les yeux des mioches ! Mais quelle mine piteuse si toute obole leur était refusée !

Et je m'imagine que ces enfants qui s'étaient, pour un jour, faits mendiants, devaient être plus tard secourables aux miséreux : ils connaissaient par expérience la joie que procure une aumône à qui la reçoit, et aussi l'infinie détresse qui doit étreindre le cœur des misérables qui se voient rebutés !

N. CUVELLIEZ.

Sur deux mots

Un littérateur d'origine tournaisienne, établi à Bruxelles, M. Bousin vient de faire paraître un petit volume de lecture agréable sous le titre, *Contes de l'Ecrenne*, bien fait pour piquer la curiosité d'un wallonisant. Quel Wallon du Nord Hainaut n'entendit en effet de



Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, publié par la « Société liégeoise de Littérature wallonne ». Liège, impr. Vaillant-Carmanne, 1903-1904. Broch. in-8° (27 sur 18), 36 p. Prix : 2 fr.

L'article 5 du Règlement de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, fondée en 1856, porte notamment que la *Société* s'occupera de réunir les matériaux du Dictionnaire de la Langue wallonne. A différentes reprises, la question de l'élaboration de ce dictionnaire fut abordée au sein de ses Conseils, et toujours elle fut remise à des temps meilleurs. C'est que la *Société* ne cessait de se rendre compte de l'étendue énorme de la tâche, par le fait que, chaque année, elle était appelée à publier de nouveaux mémoires lexicologiques, des glossaires, des vocabulaires richement fournis de mots nouveaux et surtout d'acceptions innombrables. Ses publications contiennent actuellement une soixantaine de ces copieux mémoires, parmi lesquels brillent particulièrement ceux de notre collaborateur M. Albin Body, et la bibliothèque de la *Société* possède en manuscrit un nombre peut-être égal de recueils de mots. Ces documents ayant été dernièrement dépouillés ont donné un total d'environ 60,000 fiches !

L'accumulation de pareilles richesses, le sentiment que la *Société* aurait pu en recueillir dix fois autant, par des enquêtes systématiques dans tout le pays, donnaient à réfléchir sur le danger d'une mise en œuvre prématurée. Avant ces derniers temps, du reste, la *Société* ne possédait point dans ses conseils un groupe suffisamment compact de spécialistes qui unissent une éducation philologique romane à des connaissances approfondies en dialectologie wallonne.

Or, l'idée d'un dictionnaire wallon, dont nous annoncions il y a six ans la reprise au sein de la *Société wallonne*, vient de faire un grand pas. La *Société* a publié un spécimen de ce dictionnaire tant attendu et tant désiré, *elle a commencé ses enquêtes dialectologiques*, et enfin, dans une de ses plus récentes séances, elle a constitué définitivement, pour la direction et l'élaboration de son Dictionnaire, une Commission spéciale, composée de M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège; Jules Feller et Jean Haust, professeurs aux athénées de Verviers et de Liège, — les mêmes qui, avec le précieux concours de M. Julien Delaite, avaient assumé la tâche de dresser un *Projet* de cette œuvre.

Ce *Projet*, annoncé en 1903, a paru l'an dernier en une brochure d'impression compacte, qui fait l'objet de la présente notice.

L'élaboration d'un tel spécimen n'est pas elle-même une petite œuvre. Il fallait, en effet, non pas traiter quelques mots pris au hasard ou négligemment choisis parmi les plus faciles, mais, au contraire, aborder tous les genres de difficultés pour donner, au point de vue scientifique, une idée adéquate de ce que devait être le futur Dictionnaire ; il fallait aussi montrer au public la variété extrême des documents à réunir, pour justifier un appel pressant à la collaboration matérielle de tous les wallonisants.

Dans cette brochure, après un *Avertissement* (que WALLONIA a fait connaître à ses lecteurs par de larges extraits ci-dessus t. XII, p. 187), les auteurs donnent un paragraphe spécimen d'étude sur la formation de la langue. Ils ont choisi un suffixe original et bien wallon, le suffixe *a* dans *vinta*, *spawta*, *vièrna*, *hagna*, etc., dont ils établissent l'étymologie et montrent la formation, avant de dresser, à titre d'exemples de son emploi, une liste de 84 mots terminés par ce suffixe. (1)

Les spécimens du Dictionnaire proprement dit portent sur plus d'une centaine de mots choisis en vue de la plus grande variété. Il y a des articles où domine la grammaire, comme *a* préposition, *î* adverbe; des articles où les procédés d'étymologie et de comparaison sont surtout visibles, tels *choûr*, *èhowe*, *hèrlêye*, *hô*, *insè*, *sorfa*, *vièrlète;* des vocables dont la dialectologie est abondante, tels *sûre*, *pan*, *consîre;* des spécimens où la partie sémantique est riche et les exemples abondants, comme *êwe*, *tchin*. Il fallait, bien entendu, du liégeois et de l'exotique : les Wallons hors Liège seront rassurés sur le caractère « général » du travail par des spécimens tels que *arègne*, *choûr*, *s'lanbran*, *ranteûye*, *êwihas'*, *êlwine*, etc., etc. Il fallait aussi de l'ancien à côté du moderne : de là *ins*, *ins-ê*, *fay*, *fayit*. On trouve même des termes rares comme *sorfa*, et même des termes à significations multiples et douteuses comme *vièrlète*. Il importait encore d'éviter de choisir tous les articles ou leur plus grand nombre dans la même catégorie grammaticale : les auteurs ont donc traité des substantifs et des adjectifs, mais aussi des verbes comme *diblaver*, *rèmîdrer*, *sûre*, des particules, des articles contractés, voire des suffixes toponymiques.

Il n'est donc aucun genre de difficultés que les auteurs n'aient abordé, apparemment avec une sorte de coquetterie, mais plutôt en pleine conscience des difficultés d'une démonstration qui s'adresse à tout le public, et non à une élite vite convaincue et déjà favorablement impressionnée par un Avertissement substantiel et précis.

Certes, les auteurs n'ont pas eu l'ambition de dire d'un coup le dernier mot sur des termes inconnus ou révélés seulement par quelque exemple énigmatique, mais de montrer quels genres de problèmes soulève le plus intéressant des parlers romans. On peut comparer leurs articles avec les articles correspondants du *Dictionnaire étymologique* de GRANDGAGNAGE pour s'assurer du progrès réalisé. Il suffit encore de confronter tel article du Dictionnaire wallon avec celui qui lui correspond dans le bel ouvrage de HATZFELD-DARMESTETER-THOMAS, qu'on a pris comme modèle, pour voir avec quel sens pénétrant du wallon les auteurs ont suivi les indications de leur documentation.

Sur ce spécimen déjà si bien composé et traité *con amore*, on peut augurer à tous les points de vue très favorablement de l'œuvre fraternelle.

(1) M. A. THOMAS, dans le compte-rendu si favorable qu'il a fait du *Projet* dans ROMANIA (1905, 1er trim.), a cru qu'il ne s'agissait que d'un travail sur les suffixes ; c'est bien un *Traité de la formation du wallon* qu'on prépare, conçu sur le modèle du *Traité* que HATZFELD et DARMESTETER ont placé en tête de leur *Dictionnaire général de la Langue française*.

ment entreprise par les trois savants, si, comme on en a la conviction, ils sont activement servis par tous les wallonistes.

Nous faisons des vœux pour qu'une intervention généreuse des pouvoirs publics assure la mise en œuvre immédiate des enquêtes et publications que MM. Doutrepont, Feller et Haust ont projetées, sous les auspices de la puissante *Société wallonne.*

On se souvient qu'à la séance de la Chambre des représentants, du 10 août 1895, M. Schollaert, alors ministre de l'intérieur, aujourd'hui président de la Chambre, s'est déclaré favorable à une entreprise analogue, en pays wallon, à celle que le Gouvernement subsidie avec raison (depuis 1852) pour la partie flamande du pays, sous le nom de *Woordenboek der Nederlandsche taal.*

Le *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, que veut publier notre Académie, ne le cédera en rien comme valeur scientifique et comme utilité pratique à ce *Woordenboek* publié en Hollande.

Nous sommes donc convaincu que l'honorable M. de Trooz, le successeur actuel de M. Schollaert, tiendra à agir, en cette circonstance, en faveur des études wallonnes, comme l'eût certainement fait très largement son honorable prédécesseur. *O. Colson.*

Extrait de *Wallonia*, XIIIe année (1905), numéro d'avril, pp. 122 à 124.

Extraits d'autres comptes-rendus

Ce *Projet* a été élaboré par MM. J. Delaite, A. Doutrepont, J. Feller et J. Haust. Nous en appelons de tous nos vœux l'exécution, car il est fort bien conçu, et les spécimens qui en sont publiés dans cette brochure témoignent que les pays wallons qui, depuis le *Glossaire étymologique* de Grandgagnage, terminé par Scheler, occupent une place d'honneur dans la philologie française, possèdent aujourd'hui une phalange de savants capables de faire une œuvre scientifique, sinon définitive, au moins très recommandable.

(*Romania*, janvier 1905, p. 174.) *Antoine Thomas*,
Professeur de philologie romane à la Sorbonne.

L'entreprise est vaste et les auteurs du *Projet*, se rendant compte des difficultés qu'ils rencontreront au cours de leur travail, les ont heureusement prévues dans leur plan et se sont avisés d'ores et déjà des moyens de les vaincre. Leur plan est conçu avec une réelle rigueur scientifique ; les spécimens qu'ils donnent de leur méthode font bien augurer de leur œuvre, et nous faisons des vœux pour sa prochaine réalisation.

(*Revue bibliogr. belge*, 31 déc. 1904.) *Edw. Coremans*,
Chef de division au ministère de l'intérieur.

Ce spécimen nous promet une œuvre de haute valeur scientifique en même temps que du plus vif intérêt et du plus réel agrément pour tous ceux qui aiment et goûtent la fraîche et savoureuse beauté de nos patois.

(*Musée belge*, 15 oct. 1904.) *Georges Doutrepont*,
Professeur de philologie romane à l'Université de Louvain.

Il faut savoir gré à cette vaillante et savante Société de l'effort admirable qu'elle n'a cessé de produire et qui va aboutir maintenant à une œuvre magnifique. Le *Projet* est des plus édifiants : il fait bien augurer de la science et de la conscience avec lesquelles le travail sera accompli.

(*Meuse*, 2 août 1904.) *Olympe Gilbart*,
Docteur en philologie romane.

Nous nous féliciterons de voir se réaliser cette entreprise à la fois scientifique et patriotique, et nous souhaitons qu'elle rencontre les sympathies du public lettré en même temps que les encouragements et l'appui des pouvoirs publics. *Oscar Grojean*,
(*Soir*, 23 décembre 1904.) Docteur en philologie romane.

Voici enfin qu'on nous annonce une œuvre bien wallonne, de patriotisme local et de science exacte, que les mesquines prétentions de l'esprit de clocher ou le mélange des hostilités politiques aux questions de linguistique ne semblent pas devoir déparer. D'après les exemples donnés, l'œuvre offrira un caractère scientifique incontestable.,. Souhaitons aux auteurs, autant de concours d'abord, autant de succès ensuite, qu'en méritent la science, l'impartialité et le large patriotisme dont ce fascicule-type les montre pénétrés.

(*Gazette de Liège*, 14 août 1904.) *Joseph Demarteau.*

Le wallon entre donc décidément dans le mouvement scientifique qui se remarque dans plusieurs dialectes romans. La Société liégeoise de littérature wallonne, en réclamant l'encouragement des savants étrangers pour ce *Projet*, présente assez de garanties scientifiques pour qu'on puisse dire que son œuvre est en bonne voie... Le travail est en bonnes mains, et la *Société* ne manque ni de philologues consciencieux et méthodiques, ni de matériaux abondamment rassemblés. Les spécimens d'articles que contient ce *Projet* permettent de juger de la documentation et du soin des auteurs. Ajoutons que, s'ils sont parfaitement informés du vocabulaire wallon, ils ne sont pas moins au courant des derniers résultats de la philologie romane en général, et la partie étymologique ne sera pas la moins importante.

(*Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*, de Behrens, 1905.)

Albert Counson,
Docteur en philologie romane.

Liége. - Imp. Industrielle & Commerciale, Soc. An. r. St-Jean-Baptiste, 13, tél. 1814
Imprimeur du Gouvernement provincial.

quelqu'une de ses aïeules, en l'une ou l'autre ferme abritée de ces hauts et doux peupliers, le joli mot : « A scraine... Quand j'allais à scraine !...» Et cela semblait, chez la bonne femme, rappeler le cycle infini des contes tendres et innocents d'une époque où chacun était conteur... et personne journaliste !

Or quel n'est pas l'étonnement du lecteur des *Contes* de M. Bousin, lorsque feuilletant la préface dont M. Franz Deseure a aimablement orné ce volume qui n'avait d'ailleurs pas besoin de ce dernier luxe, — on y trouve expliqué le titre par une étymologie aussi savante qu'inattendue. *Ecrenne* pour l'introducteur, viendrait du Salique screnna, et signifierait : foyer, gynécée, sanctuaire de la maison.

Encore que l'on me dise que cette explication a sa source dans Sigart (1866), lat. *screuna*. all. *schrein*, coffre, et par extension : hutte, il m'est impossible d'accepter cette dérivation sans exposer au préalable les difficultés que lui suscitent le langage encore courant de nos paysans hennuyers et maints auteurs autorisés. Or pour eux, pour moi, l'*écrenne,* la *screnne,* ne désignent pas la maison, mais l'action, dans la maison ou ailleurs, de *sérancer.*

Le sérançage, mot parfaitement français, consistait à gratter, peigner, démêler le chanvre ou le lin réduits en filasse. On sérançait ces fibres pour faciliter le filage, au moyen du séran. Tous ces mots sont encore dans Littré. Et Buffon, tome II, de la grande édition page 617, à l'article du *Hérisson*, dit : « Leur chair n'est pas bonne à manger, et leur peau, dont on ne fait maintenant aucun usage, servait autrefois de vergette et de frottoir pour sérancer le chanvre. »

Dans son ingénieux et charmant *Théâtre d'Agriculture* voilà comment Olivier de Serres, seigneur du Pradel, tome II, p. 425. « Estant sorti de l'eau, le chanvre est porté sécher au soleil ; finalement est assorti, pour les divers ouvrages où l'on le destine ; et selon iceux, braié, sérancé, peigné, filé, et converti en toiles et cordages. »

Enfin le livre célèbre du Seigneur des Accords où Tabourot en 1585 réunit ses « Touches » malicieuses et gaillardes, porte, en sous titre, « avec les Apophtegmes du sieur Gaulard et les *Escraignes* dijonnaises. »

Nul doute, sérancer est un bon et authentique mot du terroir français. D'ailleurs son origine serait, dit Diez, allemande : *schrantzen* ou *schrenzen,* « déchirer ».

Mais nos grand'mères villageoises n'avaient cure de ce fatras. Les soirées d'hiver, le souper avalé, le feu couvert et « plaqué », leur écours plein de filasse, elles couraient chez la voisine dont c'était le tour de prêter le grasset. Là, réunies autour du poêle, jabotant,

contant, riant, elles faisaient la veillée en sérançant. La tâche était facile; pas un mot, pas un coup de langue n'étaient perdus. Et quand on avait tout dit, on avait aussi tout fait. Aller à screnne fut donc, pour nos Wallonnes aussi plaisant que, pour nos Wallons, aller jouer au piquet. Et l'on continua d'aller à screnne longtemps après qu'on ne fila plus le chanvre à la maison; parce que le Wallon est un être, mâle ou femelle, qui vit en société et aime à causer, à se donner, à se livrer.

Voilà l'étymologie que je propose de son titre, à notre auteur tournaisien, plutôt que celle de son préféré Perd-il au change ?

S'il hésite, je lui citerai donc quelques-uns des plus beaux vers du vieux et substantifique langage français, où *screnne* est presque nommément cité, puisqu'on y parle du seran. Ils sont extraits du *Testament* de Jean CLOPINEL, dit DE MEUNG, qui finit le *Roman de la Rose*, de Guillaume DE LORRIS :

« Conscience le foule, Conscience le froisse ;
Conscience le point plus que sérans ne broisse. »

Ainsi nos provinces wallonnes sont comme un vivant dictionnaire où nos vieux auteurs français trouvent leur confirmation. Il y a peu de choses plus douces, pour si peu lettré qu'on soit, que ces bribes d'une littérature que tant de mauvais professeurs ont rendue détestable, et qu'on retrouve, achevant leur destin, dans la paix de nos villages ! VILLON, RABELAIS, MONTAIGNE sourient dans nos vallées !

Parler de la morphologie du français par les grands chemins, suivre la vie des mots comme on contemple au plein air des champs les autres fruits de la terre, quoi de plus naturel cependant?

L'autre jour, j'étais à Namur, vaguant, musant, par les venelles et les quais. A une petite vitrine de cabaret meublé de blanches tables de bois frotté, je lis : *Escavèche.* Ma bouche me mène et j'entre : C'était plus fort que moi. Ce mot et une terrine où baignaient, dans une gelée, des poissons frits, me rappelaient le bonhomme qui, dans sa cahute, au bord de la Sambre, rôtissait la friture quand j'étais gamin ; et je voulais aujourd'hui manger de cette chose que jadis je n'aimais pas ; j'en voulais en souvenir de mon enfance !

Escavèche ! Or, demandez aux dictionnaires, demandez aux plus authentiques Namurois, aux plus savants des enfants du Port de Grognon. Que veut dire ce mot ?... D'où arrive-t-il à expliquer une friture dans de la gelée au vinaigre ? Emile BOISACQ lui-même, prix Gantrelle pour l'étymologie ! n'en sait rien et demande huit

jours de répit pour remonter jusqu'au latin, et propose : Escavèche, de évêché, *episcopatu(m)*, qui veut dire par conséquent : la nourriture poissonnée, *esc(a)m*, *piscata(m)*.

Et moi, en ma naïveté d'ignorant coureur de routes littéraires, voilà qu'il me semble que c'est tout simple! *Escavèche,* veut dire : poisson en terrine, exactement. Du moins je le propose en toute modestie, et j'essaie de le démontrer ainsi : L'escavèche est un mets fabriqué, sur les bords de la Meuse ou de la Sambre, d'un poisson choisi entre tous, pour la fermeté de sa chair blanche et la raideur qu'il conserve, des semaines durant, dans sa daube. Du poisson de Hollande, me disait la marchande, deux jours après avoir été mis en terrine, se brise en morceaux; la « roussotte » de Meuse bien au contraire, se garde intacte. Quoi d'étonnant à ce que le langue allemande ait fait les frais de l'étiquette d'une préparation qui a dû s'apprendre sur la grande ligne commerciale et routière : Cologne, Liége, Namur?... *Asch,* « pot ou terrine »; *fisch*. « poisson », ou bien encore : *Scharbeisen* « tailloir, *terrine* »; *fisch,* « poisson ». Mettez ces deux mots dans la bouche d'un Wallon, ils feront d'une part : *scharfisch*, scavèche, escavèche, ou bien d'autre part : asquefiche, escachève, tout aussi sûrement.

Mais, il faut pour que mon hypothèse subsiste, que l'escavèche soit exclusivement servie en terrine. Or, elle l'est. Et dans une terrine, d'une terre brune vernie, si particulière de forme, et ceinturée d'une bande de papier si spéciale, qu'encore aujourd'hui l'exposition à la fenêtre d'un cabaret d'un de ces récipients annonce le poisson au vinaigre et aux oignons aussi clairement que le buisson, le « bouchon » de feuillage avertit qu'on y donne à boire. De plus, je ferai remarquer, pour ceux qui pensent au mot provençal *escabessar*, escabécher, décapiter, que l'escavèche n'enléve pas du tout la tête du poisson, ni non plus ne le conserve dans la saumure, comme la sardine.

Voilà les deux voies qui, partant de la même chose à représenter, sont arrivées au même mot français. Mais, en supposant que mon étymologie soit plausible, je ne pourrais spécifier lequel des deux sentiers y a mené. J'ajouterai pourtant que l'étrangeté du mot : *tailloir,* en regard du plus ordinaire : *terrine,* ne doit pas suffir à faire rejeter, à mon sens, la route : *scharfisch*, au premier examen. Tailloir et terrine ne font qu'un. Une *tailloir* n'est pas seulement comme dit Littré, un plat où se taille les viandes; mais aussi comme nous l'expose l'histoire du français, et comme nous le montre l'usage actuel en Wallonie : un récipient creux, profond et assez vaste, et dans lequel il serait certes impossible de *tailler* la chair, avec un

couteau. Dans JOINVILLE, on lit que : « Le Roi des Tartarins fist » aporter un grand *taillouer* d'or chargé de joiaus à pierres pré» cieuses. » — Et dans nos fermes du Hainaut, dans des caves nettes comme l'œil, on voit encore dormir, au creux des « *tailloirs* » de gré brun, les larges faces pâles du lait qui s'écrème. On dit : *tailler* les mouches, *tailler* les ruches, pour en recueillir le miel. Pourquoi n'aurait-on pas dit : *tailler* le lait ; d'où : *tailloir ?* Mais ceci, c'est pour un autre jour, et pour un autre problème.

Pour aujourd'hui, voilà pour l'étymologie d'escavèche les deux propositions que je soumets. De dire pourtant si, entre deux selles, je ne suis pas le derrière par terre, c'est l'affaire des autres !...

LOUIS DELATTRE.

Une Société de jeunes gens en Hainaut.

« Les compagnons » de Marquain.

A l'étude que nous avons publiée dans *Wallonia* (t. X, p. 158, et t. XI, p. 237), sur l'organisation de la Jeunesse, association traditionnelle, en Hainaut, viennent s'ajouter des particularités sur une Société de jeunes gens qui s'était formée à Marquain, dans le Tournésis, sous le titre : « Les Compagnons. »

Nos renseignements sont empruntés à un rapport adressé le 12 juillet 1785 au gouvernement par Delhaye, bailli de Marquain (1) ; on y trouve quelques particularités sur les divertissements populaires en usage dans cette localité.

Rappelons d'abord que Marquain est un village de l'arrondissement de Tournai, à 5 kil. de cette ville, et qu'il dépendait avant 1794 du Tournésis.

Le bailli Delhaye fait l'exposé suivant :

« En ma qualité de principal officier de police du village de » Marquain, distant de trois quarts de lieues de Tournai, étant bailli » de ce lieu depuis six ans, je crois ne pouvoir me dispenser de porter » à la connoissance de V. M. un désordre et un abus qui se renou» velle tous les ans dans cet endroit le jour de la dédicace ou » carmesse (qui est le second dimanche de septembre), le lendemain » et le jour du renclos d'icelle qui est trois semaines après et qui peut » avoir des suites funestes parce qu'il ne fait qu'augmenter.

» Il subsiste depuis longtemps une Société de jeunes gens, com» munément appelée *les Compagnons*, composée aujourd'hui de

(1) Archives générales du royaume, à Bruxelles, Conseil privé, carton 1289.

» trente à quarante personnes, la plupart couvreurs en ville et les » autres journaliers, qui, ce jour de la dédicace de la paroisse, » s'attroupent le matin pendant la grand'messe et se rendent à la fin » d'icelle sur le cimetière, munis d'armes à feu, dont ils font une » décharge générale pendant la bénédiction, sept à huit autres en » accompagnant la procession ; une autre à sa rentrée et une succes- » sive à la sortie du peuple de l'église pour voir le divertissement » sur la place, en prenant la main de leur maîtresse, au pied du » cimetière, pour la conduire à la danse ; et au lieu de tirer avec les » armes élevées, ils le font assez souvent vers la terre, prenant plaisir » d'épouvanter les curieux sans prendre égard s'ils leur portent la » bourre aux jambes, ce qui arrive quelquefois, et les armes sont » tellement chargées que plusieurs sautent de la main et qu'il arrive » quelquefois qu'elles crèvent. »

Le bailli ajoute que, deux ans auparavant, en 1783, il avait vainement défendu de tirer lors de la sortie de la procession, mais « la jeunesse soutenue et soufflée par une partie du peuple » avait méprisé sa prohibition.

Le rapport contient les détails suivants sur les festivités de Marquain :

« Depuis trois ou quatre ans, [les jeunes gens] introduisent » encore un autre abus en allant danser et se divertir pendant quatre » jours entiers de la dédicace, c'est-à-dire le dimanche et les trois » jours suivants, au lieu de deux jours...

» D'ailleurs, écrit encore le bailli, les divertissements ne sont » déjà que trop fréquents dans cet endroit, puisque, outre ceux de la » dédicace, ils ont encore lieu le jour des Rois, celui du patron, qui » est le six de février, et le lendemain, la seconde fête de Pâques, » *qui sont une espèce de petite dédicace*, ainsi que le lundi et le » mardi de la Pentecôte, fète des couvreurs, et durent même une » partie de la nuit. »

Outre l'existence de cette Société de jeunes gens, le rapport du bailli de Marquain signale quelques particularités sur les coutumes locales, que nous pouvons noter.

L'église était dédiée à saint Amand, dont la fête se célèbre le 6 février.

La majeure partie des artisans de cette localité exerçaient et exercent encore le métier de couvreurs ; leur fête patronale se solennise le lundi et le mardi de la Pentecôte, usage qui s'est conservé encore de nos jours.

Ernest MATTHIEU.



Chronique Wallonne

Le Musée archéologique de Namur

Nous attirons, sur le Musée de Namur, l'attention de nos lecteurs de l'étranger et, particulièrement, de ceux qui se proposent de passer par la Belgique à l'occasion de l'Exposition de Liége.

Ce Musée est une vraie curiosité scientifique, trop ignorée encore de ceux qui ne s'adonnent pas directement aux études archéologiques; les Wallons, de leur côté, peuvent le considérer à bon droit comme une des institutions les plus honorables pour leur pays.

Entreprise désintéressée et éminemment patriotique de quelques personnes dévouées qui, en 1845, unirent fraternellement leurs efforts et persévérèrent malgré l'apathie des pouvoirs publics, les railleries et les déceptions de toutes sortes — le Musée dut son organisation à un savant aussi modeste qu'éminent, dont les publications sont universellement connues, M. ALFRED BEQUET, président de la *Société archéologique de Namur*.

C'est en 1853 seulement, que l'Administration locale voulut bien accorder aux collections déjà nombreuses de la Société, une partie restreinte de l'immeuble qu'elles occupent encore à présent. En même temps, l'Administration, sur la demande de la Société, lui confia la garde et le classement de quelques milliers de volumes et manuscrits jusqu'alors abandonnés sans surveillance dans les greniers de l'hôtel de ville. Ce n'est qu'après de longues démarches qu'en 1868, la jouissance du local entier fut accordée aux collections et à la Bibliothèque. Depuis lors, les collections n'ont cessé de s'accroître, et elles constituent actuellement, dans leur ensemble et dans leur organisation, une œuvre considérable, originale, essentiellement scientifique et du plus vivant intérêt, même pour les profanes. Ces collections sont actuellement tenues à la disposition du public par le bibliothécaire-archiviste de la ville, M. ADRIEN OGER, conservateur du Musée archéologique, un artiste de talent et archéologue très averti, qui est l'obligeance même, et qui connaît admirablement son musée et sa bibliothèque.

Dans l'organisation du Musée, la *Société*, sur l'initiative de M. BEQUET, s'est inspirée de dispositions entièrement nouvelles

Une note que M. Bequet a bien voulu nous communiquer et qui est destinée à paraître dans les *Bulletins de la Société archéologique*, renseigne à cet égard en des termes très précis :

Dans la pensée que des collections d'antiquités doivent venir puissamment en aide à l'Histoire, la Société a donné à son Musée un caractère suggestif par l'exposition, aux yeux du public, de nombreux tableaux explicatifs destinés à attirer son attention et à mettre en valeur la synthèse qui se dégage de l'étude des antiquités exposées.

La modicité des ressources ne pouvait permettre à la Société l'acquisition de chefs-d'œuvres de l'antiquité classique ou de précieux spécimens de l'art du moyen âge ; elle résolut donc de limiter son champ de recherches à la Province de Namur et de ne rassembler dans ses locaux que des monuments historiques, archéologiques ou artistiques concernant cette contrée. Si dans ce cadre restreint elle ne pouvait espérer recueillir des œuvres de valeur, elle savait cependant que son sol recélait en abondance des richesses archéologiques d'une autre nature, mais non moins précieuses pour l'étude de notre histoire.

Un succès complet a couronné les efforts de la Société et lui a permis de réaliser le programme d'enseignement qu'elle s'était tracée. D'innombrables fouilles, conduites avec une véritable méthode scientifique, ont permis la création d'un Musée où l'écolier aussi bien que le savant apprennent rapidement à connaître les origines, la civilisation et les arts industriels des peuples qui ont habité la Belgique méridionale. Dans l'organisation du Musée, la Société s'est bien gardée d'adopter pour l'arrangement des vitrines la méthode employée par les collectionneurs et la plupart des Musées, de placer les objets de fouilles à la file et par catégories, suivant leur forme ou destination. Au Musée de Namur, tous les objets d'une même fouille restent groupés et chaque fouille est classée chronologiquement. L'emploi de cette méthode a seul conduit à des déductions de la plus haute importance pour l'histoire sociale et économique de nos origines.

Nous n'aurions rien à ajouter à cette note s'il ne fallait insister sur l'exceptionnel intérêt que présente, pour les régionalistes, cette œuvre d'un musée extrêmement riche et exclusivement provincial. Les travaux de M. Bequet donnent un relief puissant aux collections du Musée. Mais celui-ci est lui-même un livre de claire langue, et dont l'illustration matérielle est constamment sous les yeux. Alors que les musées apparaissent généralement comme des « collections » dont chaque objet n'a que son intérêt particulier, ici la valeur et la signification de chacun concourt à une idée d'ensemble, à une synthèse frappante qui, exprimée en les quelques phrases lumineuses de la notice appendue en tête de la vitrine, comme un sommaire en tête d'un chapitre, excite l'imagination du lecteur et le guide cependant avec sûreté dans son analyse détaillée, dont il lui laisse tout le profit avec tout le plaisir.

Nous répétons que la visite de ce musée est passionnante autant qu'instructive. Et nous ne doutons pas que les artistes, les littérateurs et les simples curieux, qui auront l'idée de visiter le Musée archéolo-

gique de Namur, emporteront de leur passage une impression aussi forte, quoique d'autre nature, que celle qu'ont exprimée avec admiration tant de savants historiens et archéologues.

O. Colson.

Bibliographie

BULLETINS ET ANNALES :

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Mémoires et Publications, VI[e] série, tome VI. Mons, Dequesne-Masquilier.

1. (Pages 1 à 148) Jules Declève. *Le Wallon montois et le vieux français. Le glossaire de Philibert Delmotte.*

« Recueillir la littérature orale et tout ce qui concerne les patois » destinés à disparaître devant la langue nationale, conserver tous les livres » écrits en patois, composer le vocabulaire des différents idiomes », tel est en substance le vœu qu'adopta en 1797 le Comité d'Instruction publique de la Convention nationale. Pour y répondre, Philibert Delmotte, avocat et bibliothécaire à Mons, entreprit, en 1812, le glossaire wallon dont le manuscrit vient d'être exhumé des archives de sa ville natale.

Comment conçut-il son travail ?

Il lut des fabliaux, des contes du moyen-âge et d'autres ouvrages de l'ancienne littérature française qui lui rappelèrent bon nombre d'expressions et de tournures de phrases encore vivantes dans son patois ; il fut ainsi amené à démontrer la thèse mentionnée dans le titre copieux dont il a orné son manuscrit : « Essai d'un glossaire wallon, qui peut servir à démontrer » que cet idiome, tel qu'il se parle encore aujourd'hui dans la province de » Hainaut, n'est que le roman ou français des XI[e], XII[e], XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles » peu corrompu et mélangé d'un fort petit nombre de mots étrangers. »

M. Declève, à qui revient le mérite d'avoir tiré de l'oubli cet ouvrage intéressant, loue Ph. Delmotte de ne pas s'être borné à dresser une liste de mots, d'en avoir fait un choix judicieux et d'avoir puisé, dans la littérature du moyen-âge, des citations typiques. Sans vouloir d'ailleurs diminuer la valeur du lexicographe montois ni méconnaître ce que sa thèse pouvait avoir d'original pour son époque, nous sommes plutôt enclin à regretter semblable procédé.

Ce glossaire aurait bien plus de prix à nos yeux si l'auteur s'était appliqué à noter, — sans faire de choix, même judicieux, — la langue telle qu'on la parlait autour de lui et à étoffer ses articles, non de citations d'ancien français, mais de phrases du terroir, nous donnant de la sorte un tableau fidèle et complet du parler de Mons au début du XIX[e] siècle. Tel quel cependant, l'ouvrage a du prix et l'on doit féliciter M. Declève d'en avoir signalé l'existence.

Dans l'*Introduction* (41 pages) qui précède son édition du glossaire,

M. Declève traite de l'utilité de l'étude du langage populaire, de sa parenté avec le vieux français, des premiers souvenirs littéraires de Mons ; il donne une nomenclature de publications se rapportant aux patois voisins du montois, disserte sur les origines du wallon, expose la thèse de M. Cénac-Moncaut sur l'ancienne langue gallo-belge, juxtapose les vues de Sigart, de Hennebert, de Corblet, de Maurice Wilmotte, de Gaston Paris, de Scheler et de Kurth — dont il résume copieusement le savant ouvrage sur la *Frontière linguistique en Belgique*, — pour parler enfin, et trop brièvement, du premier glossaire de Mons et de son auteur Ph. Delmotte. Tout cela forme une dissertation quelque peu hétérogène, où se succèdent noms propres, dates et citations parfois mal reliées. Il n'y faut pas chercher de vues personnelles ; au surplus, l'auteur n'entend faire qu'une œuvre de vulgarisation.

Par son édition du *Glossaire*, M. Declève « a voulu faire connaître au » public lettré un manuscrit qui rattache d'une façon claire et probante, » notre pittoresque patois à ses origines ». Il reprend, comme on voit, la thèse du lexicographe de 1812, thèse d'allure bien naïve aujourd'hui, dont paraît s'être inspirée toute la dissertation préliminaire ; seulement, au lieu de nous donner une édition complète de ce manuscrit, en supprimant au besoin les citations d'ancien français que l'on peut si aisément trouver dans le dictionnaire de Godefroy entre autres, il y a « glané un certain nombre » de mots encore usités à Mons et les a fait suivre de citations de l'auteur » et aussi d'exemples très nombreux puisés dans divers auteurs, » Froissart, Marot, etc. Ces citations nouvelles proviennent, les unes du dictionnaire de Godefroy, — on ne nous le dit qu'incidemment, v° *engeler* ; — les autres, des archives montoises (v° *nuit*), d'autres enfin, et ce sont les plus précieuses à nos yeux, sont d'anciens proverbes, des expressions du dialecte montois (v° *malette*), ou des détails folkloriques (v° *chasser*, p. 56). Ces additions ne sont pas toujours clairement indiquées ; par ex., v° *affique*, on ajoute, sans prévenir le lecteur, le sens de « porte-aiguille à tricoter ». Les articles *lumeçon* et *surnom*, entre autres, donnent prétexte à longues dissertations et citations où vous ne reconnaîtrez pas facilement ce qui appartient à l'auteur et à l'éditeur. — Sept pages sur la *Métaphore dans le wallon montois*, qui n'ont pu trouver place ailleurs, terminent le volume : Métaphore et comparaison y sont confondues ; on se contente d'ailleurs d'y aligner force citations piquantes empruntées à des auteurs modernes. (1)

Jean Haust.

(1) Nous nous faisons un devoir de signaler à nos lecteurs la publication complète du *Glossaire montois* de Ph. Delmotte, que la rédaction de la gazette wallonne de Mons, le *Ropieur*, a eu l'heureuse idée d'entreprendre. Cette édition, qui est confiée aux soins intelligents de M. Gaston Talaupe, fera connaître l'œuvre entière du modeste bibliothécaire de Mons. Combiné avec les dictionnaires de Sigart et de Letellier, — qui ne paraissent pas avoir connu le manuscrit de leur prédécesseur, — le *Glossaire* de 1812 constituera une base solide pour l'étude du dialecte montois. L'ouvrage comprendra 2 vol. d'environ 350 p. chacun. Le prix, par souscription, qui est de 7 fr. 50, est payable en trois fois : la publication, tirée à part du *Ropieur*, durera en effet plus d'un an.

2. E. Dony. *Le Village de Bourlers* pp. 149 à 250). L'auteur a modestement qualifié de notice historique son travail qui peut, sans exagération, prétendre au titre d'Histoire de Bourlers. On peut, en effet, affirmer que M. D. a mis en œuvre tous les documents de nos dépôts d'archives et même ceux des fonds particuliers, sans oublier ce que nos aînés ont écrit sur le pays de Chimay, et qu'il les a utilisés en historien de métier.

Après une rapide description du village actuel et une courte histoire des premiers seigneurs de Chimay, l'auteur traite de façon magistrale la question ardue de la naissance de la ville neuve de Bourlers, créée entre 1166 et 1169 par Gilles de Chimay, au milieu de vastes forêts, pour favoriser le défrichement de ces solitudes. Donné en alleu à l'abbaye bénédictine de St-Michel près d'Hirson, Bourlers était soumis à la règle de droit coutumier appelée loi de Liége. M. D. montre le pays de Chimay, dont Bourlers était l'une des neuf villes, exposé aux terribles maux des guerres et des pestes du xve siècle. Venant aux institutions communales, il nous décrit les divers sceaux dont des exemplaires existent encore et particulièrement le plus ancien, de 1534, exécuté selon l'obligation portée par la charte du chef-lieu de Mons. L'auteur n'oublie jamais de signaler les noms des sergents de loy, massards et autres fonctionnaires de lui connus et nous apprend les noms des mayeurs et échevins presque sans interruption, depuis 1472. Au xviie siècle, Bourlers est à maintes reprises imposé par les gens de guerre : les comptes fournissent sur ce point de précieuses indications. M. D. parle ensuite de l'église mentionnée dès 1606 et de l'instruction manifestement organisée dès 1680, et aborde la question des bois communaux qui donnèrent lieu à tant de procès entre les princes et les communes. Ce n'est qu'au début du xixe siècle que des industries s'établirent à Bourlers et plus tard, la saboterie et la poterie y acquirent leur importance actuelle. En terminant, l'auteur rappelle quelques traditions locales et décrit minutieusement les nombreux lieux-dits du village. Une carte très bien tracée accompagne l'ouvrage et aide merveilleusement le lecteur.

Après la lecture de cette monographie, que M. D. a négligé de diviser en chapitres, on ne peut que souhaiter de le voir écrire avec autant de soins et de méthode l'histoire des autres villages de cette région, à lui si familière, et espérer que son exemple sera suivi par d'autres érudits qui n'osent que trop rarement entreprendre des travaux d'aussi longue haleine.

3. H. Lonay. *Analyse coordonnée des travaux relatifs à l'anatomie des téguments séminaux* (pp. 251 à 310). Ce travail, dont la suite paraîtra au volume suivant, traite de questions trop étrangères à notre revue pour qu'il en soit parlé longuement ici. Le mérite scientifique reconnu de l'auteur est un garant que le spécialiste y trouvera matière à de fructueuses recherches.

A. Carlot.

Annales archéologiques de Namur, tome XXV, 1re livraison, Namur, Wesmael-Charlier, 1905, 1 broch. in-8°, 136 p.

Ce nouveau volume de la Société de Namur comprend la première partie du travail de M. Radiguès : *les Echevins de Namur*. Ce travail est

basé sur de longues et patientes recherches dans les archives de Namur. et l'auteur montre également qu'il est très au courant de la bibliographie historique de la province. Il a consulté tous les ouvrages qui ont pu lui fournir des renseignements. Les plus anciens échevins de Namur qu'il connaisse, datent de 1213. Depuis cette époque, il en a dressé une liste complète jusqu'à l'année 1476. L'auteur donne sur chacun d'eux des détails généalogiques et biographiques, il énumère leurs propriétés, leurs fondations ; et nous nous permettrons de faire une légère critique à cette conception du travail. N'y aurait-il pas eu possibilité d'être plus explicite sur le rôle de quelques échevins qui ont joué un rôle politique ou administratif, comme par exemple, Jacquèmes Branche, Henri de Rérin, Henri de Namèche, Jacquemin du Pont, etc. ? Un résumé de la notice de Borgnet sur Jean de Fleurus, dit Taillefer, ne m'aurait pas paru déplacé dans ce travail (p. 78). Enfin, une dernière question : n'y aura-t-il pas une introduction historique, dans le genre de celle que M. de Borman a mise en tête de son beau travail des *Echevins de la souveraine justice de Liège ?*

D. B.

LES LIVRES :

Les Paroisses de l'ancien Concile de Saint-Remacle, à Liége, par Joseph Brassinne. (Extrait du « Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége », t, XIV.) Liége, Cormaux, 1 vol. in-8° de 97 p. et 4 cartes.

Continuant ses intéressantes recherches sur les paroisses de l'ancien diocèse de Liége, M. B. aborde, dans une publication aussi érudite et aussi bien menée que la précédente (1), l'histoire des paroisses de l'*ancien Concile de Saint-Remacle.* Ce concile, constituant la partie orientale de l'archidiaconé de Condroz, comprenait à peu près toute la partie de la province de Liége qui s'étend entre la Meuse, l'Ourthe et l'Amblève, ainsi que quelques communes de la frontière prussienne. L'auteur étudie très consciencieusement l'origine et l'étendue des paroisses primitives de Jupille (qui date du VIIe siècle), Herstal (VIIIe), Hermalle (VIIIe), Avroy (IXe), Tilff (IXe), Sprimont (IXe), Louveigné (IXe), Sougné (XIe), Theux (IXe), Baelen (IXe), Walhorn (IXe), Lontzen (VIIIe), Petit-Rechain (IXe), Soiron (XIe). Soumagne (VIIIe), ainsi que les changements qu'elles subirent au cours des siècles ; les démembrements successifs sont résumés dans un tableau.

Voici un résumé des conclusions de cette contribution à l'histoire ecclésiastique de notre pays, contribution précieuse à plusieurs points de vue ; car elle nous éclaire tout autant sur l'histoire économique, la géographie historique, la colonisation et l'évangélisation de notre contrée.

M. Brassinne constate la ressemblance parfaite entre la paroisse primitive et la circonscription civile du haut moyen âge ; donc survivance

(1) J. Brassinne, *Les paroisses de l'ancien Concile de Hozémont* (Bull. de la Soc. d'Art et d'Histoire, t. XII, p. 241-284 et à par.) Cf. compte-rendu dans *Wallonie,* IX (1901), p. 36.

d'un ancien domaine, au centre duquel furent bâtis le château et l'église paroissiale. Le pays qu'il étudie, fut colonisé assez tard ; alors qu'à l'époque carolingienne, il comprenait à peine 15 paroisses, il y en avait 36 en 1568, et aujourd'hui 124, avec 385,000 habitants.

A la fin de son travail, l'auteur publie le pouillé de l'ancien Concile de Saint-Remacle en 1558. Ajoutons que. comme la précédente étude, celle-ci est ornée de quatre superbes cartes, dont trois sont consacrées au Concile de Saint-Remacle au IXe siècle, au XVIe et au XXe, tandis que la dernière nous montre l'étendue du domaine carolingien dans l'Est de la province de Liége.

Souhaitons, en terminant, que M. B. fasse bientôt paraître la suite de ses intéressantes études sur l'histoire des autres Conciles de l'ancien évêché de Liége.

DD. Brouwers.

Panorama de la Belgique, album photographique du Touring-Club de Belgique. Format oblong 30.5 × 42. Bruxelles, Passage de la Bibliothèque, 4. Prix : fr. 9-50.

Cette luxueuse publication, l'un des plus beaux panoramas qu'on ait encore édités, vient de se terminer. Elle compte douze livraisons, parmi lesquelles celles qui concernent les provinces wallonnes sont particulièrement intéressantes. Chaque fascicule s'ouvre par un article de Jean d'Ardenne, où ce maître écrivain, dans le style concret et élégant qu'on lui connaît, évoque synthétiquement l'aspect de la région caractéristique dont un défilé de gravures excellemment choisies va détailler le pittoresque. Les photographies ont été empruntées à l'inépuisable collection de la maison Edouard Nels, et les clichés sont de Jean Malvaux : dans les deux sens, c'est la perfection. Admirablement tiré sur papier couché, *le Panorama du Touring-Club* constitue une collection unique de documents réunis avec goût, choisis avec scrupule, et qui donnent une idée extraordinairement vivante des beautés du pays. Nous la recommandons sans réserve.

O. C.

Ouvrages reçus :

BLÉMONT, Emile. *Le Génie du Peuple.* Paris, Lemerre. 1 vol. in-18 (18×12), 342 p. Prix : 3 fr. 50.

CASTIAUX, Paul. *Au long des Terrasses* [poésies]. Lille, édition du « Beffroi ». In-18 (19×13), 176 p. Prix : 3 fr. 50.

DE COCK, A., et TEIRLINCK, Hermann. *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland.* Vijde deel. Gand, Siffer. In-8° (26×17), 284 p. Publication de l'Académie flamande. Prix : 4 fr.

DUMONT-WILDEN, Louis. *Coins de Bruxelles.* Brux., « Association des Ecrivains belges ». In-8° 20.5×15), 165 p. Illustrations de MM. Henri Meunier, H.-F. Hendrick, F. Beauck, etc.

GROJEAN, Oscar. *Sainte-Beuve à Liège.* Lettres et documents inédits. Bruxelles, Misch et Thron ; Paris, Fontemoing. In-8° (20×16), 66 p. Prix : 4 fr.

HANNAY, A., *Les maclottes*, ancienne danse du pays, pour piano. Souvenir du Vieux Liége. Brux., Katto. In-fol. (36.5×27), 4 p. Couverture ill. d'une photogravure. Prix : 3 fr. (= 1 fr.).

HENNEBICQ, José. Numéro spécial de *La Roulotte littéraire et artistique*, trimestrielle, consacré à José Hennebicq : Portrait, Autographe, Notes bio-bibliographiques, Proses et Poèmes, Opinions. Brux., Lacomblez. In-8° (24.5×19), 28 p. Prix : 1 franc. Hors texte : reproduction d'un tableau de Nestor Outer. [Abonnement aux 6 nos consécutifs, dont 3 ont paru : 4 fr.]

LEMONNIER, Camille. *La Vie belge*. Paris, Charpentier. In-12 (18.5×12), 292 p. Prix : 3 fr. 50.

URBAIN, Fernand. *Poèmes fervents*. Liége et Paris, « l'Edition artistique ». In-8° (18×12), 110 p. Prix : ...

ZUYLEN (DE) DE NYEVELT, Hélène. *L'Impossible Sincérité*, roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18 (18.5×22), 318 p. Prix : 3 fr. 50.

Revues nouvelles. — Trois périodiques ont récemment lancé leurs premiers numéros. Nous leur souhaitons de tout cœur la bienvenue.

Antée, revue mensuelle de Littérature, paraissant le 1er de chaque mois. Bruxelles, Oscar Lamberty, édit., rue Veydt, 70. In-8° (20×15]. Premier n° daté du 1er juin, prix : fr. 0-60. Abonnement annuel : 6 fr.

La Revue moderne, publiée mensuellement par « l'Edition artistique ». Directeur : Léon WAUTHY, 35, rue de Visé, Liége. In-4° (24×18). Premier n° daté de mars, prix : 0-30. Un an : 3 fr.

La Terre wallonne, revue mensuelle d'Art, de Littérature et de Critique. Comité de rédaction : Emile CORNET, Edmond DOUMONT, Pierre WUILLE. Bureaux : 55, rue du Pont de Sambre, à Auvelais. In-8° (22×14). Premier n° daté de juin, prix : fr. 0-25. Un an : 2 fr. 50.

REVUES ET JOURNAUX

Flamands et Flamingants. — M. Edouard NED publie dans le *Journal de Bruxelles* et son édition réduite le *Petit Belge* une série d'articles relatifs aux réalisations obtenues dans tous les domaines, au cours des soixante-quinze dernières années, par l'activité nationale. En vue de se documenter, M. Edouard NED a interviewé diverses personnalités, notamment le sculpteur wallon, Victor ROUSSEAU, dont nous avons reproduit (ci-dessus. p. 130) d'éloquentes paroles.

Récemment, M. NED rapportait l'entretien qu'il avait eu, au sujet du mouvement flamand, avec M. Aug. CUPPENS, curé de Loxbergen, écrivain de très grand talent, directeur de la revue *Dietsche Warande en Belfort*. Nous détachons de cette interview le fragment suivant :

« Gezelle, Stijn Streuvels, Van de Woestyne, sont, nous dit-il, de vrais flamands,

» — Flamands, oui. Mais sont-ils Belges ?

» — Eh oui, ils sont Belges. C'est une erreur de quelques-uns de croire la Flandre encore tournée vers la Hollande. Nos écrivains sont Belges parce qu'ils participent grandement à la culture française. A preuve Conscience. Gezelle aussi, qui a la chaleur du Sud, la vision française,

le raffinement latin. Vous dirai-je que Gezelle a toujours conseillé d'étudier la littérature wallonne, afin d'y surprendre l'âme populaire, le tempérament commun? Tenez, voilà les œuvres de Defrecheux, ses poésies, ses crâmignons. Je les ai moi-même étudiés avec infiniment de plaisir et de profit.

» — Cependant (et je ne me hasarde que timidement sur un terrain que je crois semé d'épines) cependant, les flamingants?

» — Mais les écrivains flamands sont pour la plupart en dehors du flamingantisme.

» — Ah bah! vous m'étonnez.

» — Voulez-vous que je vous dise? Les flamingants sont des gens intéressés qui cherchent des places lucratives. Ils ne veulent que cela. En général, ils sont même d'une ignorance crasse de leur langue, et ils n'achètent pas un livre flamand. Voilà les flamingants! »

A peine cet article eut-il paru, que certains journaux flamingants crièrent au scandale. M. le curé Cuppens écrivit alors à son interviewer M. Ned, en vue de compléter sa pensée. Sa lettre fut insérée dans le nº du 14 mars :

« Je vous parlais de certains braillards farouches qui s'intitulent les flamingants officiels, et dont tout l'amour de la langue flamande et du peuple se démontre par la devise : *In Vlaanderen vlaamsch*, criée à propos de tout et de rien, devise qu'ils se gardent bien de méditer et d'appliquer à leur propre conduite. Car ces hurluberlus ou ces finauds — car il y en a de deux sortes : les malins et les imbéciles — rendent ridicule ou haïssable la vraie cause flamande que les « écrivains » flamands servent avec amour et respect comme une cause sacrée. En famille, ces « flamingants » parlent un français détestable (on les reconnaît à ce signe!); dans leurs réunions tapageuses, ils dégoisent un patois flamand aussi détestable que leur « français » et ils se désintéressent parfaitement des lettres et de l'art flamand, du développement du caractère national. Demandez-leur s'ils connaissent tel livre, telle revue, ils vous regardent avec un ébahissement stupide ou avec un faux sourire de malin gêné... Mais dans les meetings!....

« Il s'en trouve beaucoup de cette espèce, surtout à Bruxelles et à Anvers, dans la politiquaille des différents partis. C'est d'eux que je parlais, et je vous citai même quelques noms... M. Aug. Vermeylen, le critique et polémiste si distingué des *Verzamelde opstellen*, a fustigé ces flamingants-là de main de maître.

» Mais il y a d'autres flamingants ou... des « Flamands tout court » et je m'honore d'en avoir été depuis mes vingt ans. Ils travaillent avec amour au relèvement de leur belle langue qu'ils aiment profondément, en lui créant une littérature ; ils tâchent de faire rayonner le soleil de beauté sur la Flandre et son peuple, de faire sentir au peuple flamand qu'il est quelqu'un au soleil de Dieu, qu'il doit être lui-même, développer de plus en plus ses dons originels, son caractère propre. Ils veulent être, comme le dit si bien Vermeylen, « des Flamands pour devenir des Européens » et garder ou reconquérir dans leur pays bilingue les droits de la langue « que Dieu leur a donnée », comme chantait Gezelle, tout en respectant scrupuleusement les mêmes droits de leurs frères Wallons, qu'ils aiment plus que les Hollandais, parce que plus frères, depuis toujours.

» Et ces Flamands-tout-court sont plus dangereux à la cause fransquillonne (si elle existe encore chez des « Belges ») que ceux de tantôt, les fameux flamingants-à-goedendag de fer-blanc. Je me dénonce pour en être! »

Nous ne voulons retenir qu'une chose de cette interview : c'est que l'éminent écrivain flamand, M. Cuppens, opère avec insistance entre les Flamands conscients et généreux et les Flamingants violents et sectaires la même distinction, qui fut opérée ici-même, tome X, p. 222.

Sur le mouvement wallon. — M. Edouard Ned a interviewé sur le mouvement wallon le directeur de *Wallonia*. Cette interview a paru dans le *Petit Belge* et le *Journal de Bruxelles* du 10 mai ; elle fut reproduite dans plusieurs journaux de Liége, *l'Express* du 12 mai et *la Meuse*, n° du matin 13 mai.

Après avoir rappelé que « le mouvement wallon actuel est un épanouissement, non seulement dans les Lettres, mais aussi dans les autres domaines de l'art, où nombre d'artistes se réclament de la race wallonne », et qu' « au début, ce fut uniquement un mouvement inspiré par l'amour de la vieille langue, » l'interviewé indique les différentes époques et les grands noms de la Littérature wallonne — que nos lecteurs connaissent mieux par l'excellente et complète étude de M. Grojean publiée dans le dernier numéro de *Wallonia*.

L'intervieweur a demandé ensuite à M. Colson ce que les Wallons pensaient du mouvement flamand. Il rend compte en ces termes de cette partie de l'entretien :

— « Ce que nous en pensons ? Certains, chez nous, et ils sont aussi détestables que les flamingants, certains sont adversaires du flamand et ne comprennent pas que la langue d'un peuple est une chose sacrée que l'on doit respecter. D'autres sont partisans de l'égalité des langues.

Que les Flamands veuillent cultiver l'âme flamande, en pénétrer le sentiment, la formuler dans une langue épurée, s'enraciner dans leurs traditions, rien de plus juste, rien de plus respectable. De même, nous voulons exalter notre Wallonie avec son langage, ses coutumes, ses rochers ou ses plaines, perfectionner notre sensibilité racique, plonger les racines de notre âme jusqu'au cœur des ancêtres.

» Les Flamands et les Wallons sont unis par une longue suite de siècles de vie et d'aventures presque toujours communes. Et je suis de ceux qui redoutent ce que d'aucuns ont souhaité, la séparation administrative. L'union nous a donné la force. Restons unis, si nous le pouvons.

» Il ne faudrait pas cependant que nous fussions sacrifiés aux revendications exagérées des flamingants, ni que, en raison de la théorie du bilinguisme, les Flamands pussent se conduire chez nous comme des étrangers en pays conquis.

» On parle beaucoup à présent de l'expansion de la Belgique. Dans cet ordre d'idées j'estime que les Flamands ont plus besoin de la culture française ou de la culture allemande et des langues mondiales qui en sont le véhicule, que nous, Wallons, n'avons besoin de la culture et de la langue flamandes. La civilisation dont nous participons le plus directement et naturellement, c'est celle de France. Les Flamands, pour ce qui les concerne, ont le choix. Mais que les flamingants cessent donc d'exprimer avec cette violente persistance l'intention de nous désorienter. Ils font le plus grand tort au mouvement flamand, que je trouve, pour ma part, hautement légitime et que j'admire.

» — Et l'âme belge ?

» — C'est un mythe, dont l'idée a soulevé en Wallonie des protesta-

tions unanimes. Il n'y a pas d'âme belge, et notre pays n'a pas besoin du nationalisme pour faire parler de lui dans le monde. Il y a en Belgique deux races distinctes, deux petites patries que nous devons cultiver et aimer pour nous apprendre à aimer la Grande Patrie qui nous réunit, et je l'ai déjà dit, les résultats de cette union furent très heureux.

» Nous devons rester alliés, unis dans l'effort commun qui a fait de la nation belge, malgré le peu d'étendue de son territoire, une grande nation. Mais nous devons aussi conserver harmonieusement nos qualités originales et provoquer une efflorescence nouvelle des beautés de nos deux races : la race flamande et la race wallonne.

» Cultivons notre sensibilité. plongeons-la dans notre terre et dans nos morts, comme dit Barrès, et nous agirons en vrais patriotes. »

De dialecto dorica Wallonum. — Wallons, mes frères, on vous trompe! Des philologues pédants, qui étaient d'habiles imposteurs, vous ont laissé croire que les vocables dont vous usez vous venaient des Romains de César. Moi-même, naguère encore, je me suis fait l'écho de ces théories fallacieuses. Que je le regrette aujourd'hui !

Il est temps de dessiller vos paupières jusqu'ici fermées au jour de la vérité : nous parlons grec.

Nous parlons grec, ma chère! Réjouissons-nous dans notre cœur, car le baron DE RING l'affirme !

Il l'affirme. Ah, pour l'amour du grec, souffrez que je l'embrasse! Souffrez aussi que je rapporte ses paroles ailées.

Voici ce que proclame cet homme, plus savant que Nestor plein de sagesse (*Journal des Débats*, 18 avril 1905) : « Les mots de forme grecque sont innombrables dans le français, surtout dans le vieux français et dans nos patois, ou dialectes. Or, chose curieuse, ils ne sont nulle part plus abondants que dans le parler wallon. Que conclure de ces faits ? C'est qu'ils appartenaient déjà à la langue de nos ancêtres gaulois, dont la race était sans doute apparentée de très près à celle des Grecs par le rameau dorien. »

Nous n'avons rien de commun avec les fils de la louve romaine. En revanche, nous avons quelque titre à faire notre prière sur l'Acropole ; nous pouvons saluer Hélène du doux nom de sœur ; Tchantchèt est le frère du subtil Ulysse !

C'est entendu : nous parlons dorien. Pourquoi n'avons-nous pas le profil grec ? Il nous est dû. *Gr.*

La chanson de S. Léger. — Si les philologues sont unanimes à faire remonter au Xe siècle le *S. Léger*, le plus ancien poème français en vers réguliers qui nous soit parvenu, ils ne sont pas d'accord sur l'endroit où il a vu le jour. Gaston Paris l'assignait à la région bourguignonne. Dans un des mémoires offerts à M. A. Mussafia à l'occasion de ses soixante-dix ans (*Bausteine zur romanischen Philologie.* Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15 Februar 1905. Halle, Niemeyer, 1905, gr. 8°, pp. 661-669), M. Hermann Suchier, reprenant une thèse qu'il a défendue autrefois, établit que ce poème a pour patrie la région wallonne, où le culte de

S. Léger fut très populaire. L'œuvre aurait été composée au couvent de Brogne, au sud-ouest de Namur (commune actuelle de *Saint-Gérard*). Ce couvent avait été fondé par S. Gérard (né à Stave, près de Florennes, mort le 3 octobre 959), et on y conservait des reliques de S. Léger, qui y avaient été apportées probablement en 926. L'examen des formes dialectales montre que la langue du poème est le wallon. *Gr.*

Etymologies. — Dans le même recueil (*Festgabe für Adolfo Mussafia*, pp. 77-89), M. D. Behrens recherche, entre autres, l'étymologie d'un certain nombre de mots wallons. Ce sont : *by*, pic ; *chique*, bille à jouer ; *hanèt*, nuque ; *hèder*, s'interposer entre vendeur et acheteur (flam. *scheden*) ; *ivier(e)*, neige (lat. *hibernum*) ; *oirselle, warsèle*, noir de fumée ; *rie*, grappe (néerl. *rije* = all. *Reihe*) ; *rivè, rivis*, èglefin (*rinfis* = *Rheinfisch*) ; *sina*, fenil (*cenaculum*).

De plus, continuant dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* la série de ses études antérieures (Voy. t. XXVI, 1904), le même auteur (t. XXVIII, 1905, p. 82 et p. 298 sqq), s'occupe des mots wallons qui suivent :

Ringuèle (cf. fr. *rencle* = all. *Rengel*) ; *cropète*, haricot (néerl. *kruipen*) ; *(h)anzin* (lat. *hamum*) ; *humier ; guitîre*, époque (cf. fr. *itide* = néerl. *getijde*) ; *kike*, instant (fl. *kijken*) ; *leuwâ*, brosse de bateau (néerl. *luiwagen*) ; *nokète* ; *nounette*, épingle ; *ponsson, ponçon* (lat. *punctionem*) ; *rinâte*, crevette (fl. *gernaat*) ; *ver*, toison (m. néerl. *wêr* = mouton) ; *wastarde*.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire du wallon consulteront avec profit ces érudits articles du savant professeur de Giessen. *Gr.*

Un Liégeois musicien Anglais. — De *l'Art moderne :* Le Gaity-Théâtre de Londres est, on le sait, la scène d'opérettes la plus purement britannique qui soit. C'est de là que s'envolent les refrains *up to date* que fredonnent dans toute l'Angleterre, et jusqu'au fond de ses plus lointaines colonies, les jolies misses — et même les autres.

Ce n'est pas sans surprise qu'on apprendra qu'un des principaux fournisseurs de musique de la maison, M. Iwan Caryl, chef d'orchestre du Théâtre, et dont le dernier succès, *Spring-Chicken*, ne le cède en rien aux précédents, n'est autre qu'un de nos compatriotes, M. Félix Tilkin, de Liége !

Un poète de Wallonie apprécié en France. — M. Augustin Filon, l'éminent critique des *Débats*, a récemment publié dans ce journal une série d'articles sur les poètes français de l'étranger édités à Paris par M. Georges Barral. Nous en extrayons l'appréciation que voici, sur un auteur verviétois, dont le livre, au reste, plein de poésie charmante et de notations très fines, mérite absolument de retenir l'attention :

« J'ai une prédilection toute particulière pour Adolphe Hardy, le dernier-né de la collection Barral. Celui-là n'est pas dégoûté de la vie ; il

la savoure en maître et la rend appétissante à ses lecteurs. J'avoue que je soupçonne souvent les poètes d'être des citadins déguisés en bergers qui feignent de n'être heureux qu'au fond des hois et au bord des sources, mais qui rôdent, onze mois sur douze, dans le passage Choiseul aux environs de la boutique de Lemerre. Ils croient que cela ne se voit pas, mais cela se voit parfaitement. Vous ne sentirez rien de pareil si vous suivez avec Adolphe Hardy *la Route enchantée* (1). Celui-là est un rural authentique et un artiste exquis. Donnez-lui un coin de basse-cour, un vieux petit jardin de village, une masure, un porche moussu, une salle de cabaret, et, avec ces humbles choses, il vous donnera une jouissance, une émotion. Pourquoi ? Parce qu'il sera précis et vrai, parce qu'il vous fera voir et sentir ce qu'il voit et sent lui-même tous les jours. Avec lui, Dieu merci ! vous n'êtes pas en « déplacement », en « villégiature », vous êtes à la campagne. Tenez, voici en dix vers le croquis d'une maisonnette qui se dresse au bord du chemin :

La bicoque, chaume et torchis, rit sous la roche.
Entre la route en pente et la rivière proche
Une source est derrière ; un courtil est devant.
Sur des cordes, du linge usé clapote au vent,
Au toit, quelques pigeons dorment, roulés en boules.
Par les trous de la haie entrent, sortent des poules.
Au vieux tuyau de fer de la source, un fil d'eau
Coule entre rouille et mousse et déborde d'un seau
Tandis qu'assise à l'ombre, une fille superbe,
En coiffe à bavolet, plume un canard dans l'herbe.

« Je ne sais si je ne me trompe, mais je ne me souviens pas d'avoir lu dix vers aussi pleins de choses, et de choses qui forment un tableau gai, vrai, familier, harmonieux, nettement visible et plaisant à l'œil.

» Quand je vois ces petites esquisses, si rapides et pourtant si fines, si achevées, je suis tenté de croire que je sens enfin ce goût de terroir, inutilement cherché jusqu'ici chez nos poètes de Belgique ; mais, au moment de saluer un des dons les plus précieux de l'art flamand, si bon observateur de tous les détails de mœurs, de costume, d'habitation qui encadrent la personne humaine, je me rappelle qu'Adolphe Hardy est Wallon, l'un des représentants les plus francs, les mieux caractérisés de cette race qui combat pour la tradition française contre les prétentions et les ambitions, un peu exagérées, un peu folles, de l'esprit flamand aussi bien que contre les empiètements germaniques.

» Le pays wallon, berceau des Carolingiens, est la « marge » intellectuelle et littéraire de la France ; le peuple qui l'habite a toutes les énergies et les vaillances des populations-frontières. Courage, amis, nous vous regardons et nous applaudissons à vos efforts... »

(1) HARDY, Adolphe. *La Route enchantée*. [Poèmes. Préface et Présentation de l'Auteur par Georges BARRAL]. Paris, Fischbacher, 1904. In-8° (18.5 × 12.5), XX + 187 p. Deux portraits et un autographe. Prix : fr. 3-50.

Faits divers.

Sur « les Trois Grâces », sculpture liégeoise du XVIII[e] siècle. — L'Etat vient de nous gratifier d'un moulage du groupe des Trois Grâces, de la fontaine du Perron, par le sculpteur Jean Delcour. Et à présent que ce précieux document est installé à l'Académie royale des Beaux-Arts, on peut apprécier de quelle façon originale l'artiste a su interpréter un sujet si souvent traité.

Cette œuvre est non seulement un pur joyau de notre art patrial, elle est aussi d'un enseignement admirable. Les grands principes du décor sculptural y sont magistralement formulés, le bel art de sculpter y parle son clair langage.

Cette œuvre réunit les qualités inséparables de toute sculpture, le bloc, la couleur et la ligne. Le respect du bloc, l'économie heureuse de la matière, cette loi inviolable, qui fut l'acte de foi des grands gothiques, qu'imposa le fougueux Michel-Ange à sa violente maîtrise, et dont Rodin de nos jours, dans la marche ascensionnelle de son génie, poursuit la réalisation d'un vouloir inlassable, Delcour l'a ici, plus que dans toute autre de ses œuvres, appliquée avec sa science consommée.

Par la disposition savante des vides et des pleins, l'œuvre à la grande lumière devient admirablement colorée. Par son heureux balancement et la variété des attitudes, elle satisfait aux exigences de la ligne, on admirera par exemple cette figure qui, dans la grâce toute féminine d'une torsion du dos, double d'un bras l'effort de sa compagne, tandis que de l'autre embrassant la taille de sa voisine, elle imprime à tout l'ensemble un rythme lent et presque solennel.

Dans cet art essentiellement latin, la sculpture, Delcour fut un de ceux qui brillèrent le plus à son époque.

Riche de dons, il revient d'Italie, son savoir agrandi, le cerveau hanté de beauté. Et lui, le latin du Nord, l'admirable impulsif, ne conserve de son séjour à l'étranger que ce qui devait l'aider à exprimer les sensations de sa race. On put le voir, au seuil de l'extrême vieillesse, tailler dans le marbre ces trois nobles créatures, dont le geste harmonieux semble exalter, depuis deux siècles, l'âme musicale de la Cité.

Devant ce bienheureux moulage, devant cette œuvre à moitié sauvée, que le temps n'a guère respectée, on rêve de quelle fraîcheur l'avait imprégnée un ciseau épris de saine beauté, et il nous vient le regret de ne pas voir le sort de ce noble débris définitivement assuré.

L'étranger qui vient nous visiter redira les beautés qui nous restent d'un patrimoine si douloureusement amoindri. Saurons-nous méditer, saurons-nous, en remuant les cendres de nos ruines, sauver les précieux débris de ce qui fut notre juste orgueil et qui serait demain notre réconfort?

Joseph Rulot.

Une Fête des Arbres. — Un de nos confrères, le délicat poète et spirituel chroniqueur Léon Souguenet, grand ami de la nature, avait, l'an dernier, proposé d'instituer dans un cadre champêtre une fête des arbres. Exaltation du décor feuillu de nos paysages, protestation contre les vandales qui ne les respectent point, telle devait être la signification de cette solennité familière.

L'idée de notre confrère a séduit les édiles d'Esneux, et c'est en ce joli village qu'a eu lieu, le 21 mai, cette fête charmante.

A l'heure dite, les habitants du village et les villégiateurs, déjà nombreux, avec, aux premiers rangs, les enfants des écoles, étaient massés sur la place, autour d'un arbre vénérable, près de l'endroit où se dressait le jeune conifère qu'il s'agissait de baptiser. Et dans cette foule singulièrement recueillie, on put constater avec joie la présence de très nombreux artistes, écrivains, esthètes, amis des arbres, venus des quatre coins du pays. Au premier plan, Léon Dommartin, Edmond Picard, Léon Souguenet.

La cérémonie fut idyllique et cependant pleine d'éloquence. Au bourgmestre d'Esneux, qui prononça un petit discours d'une sincérité pénétrante, succéda, avec de nobles paroles, Léon Dommartin, oui, le Jean d'Ardenne qui fut de l'époque héroïque où quelques Belges aventureux découvrirent la Belgique, et qui reste l'explorateur intrépide de nos Ardennes et le vigilant protecteur de nos paysages. Puis M. Jules Carlier, président de la Société nationale pour la Protection des sites, et M. Crahay, inspecteur des Eaux et Forêts, délégué du Ministre de l'Agriculture, s'associèrent en excellents termes aux sentiments exprimés et à l'œuvre entreprise.

On est confus de l'avouer : ce renouveau d'un vieux culte qui honorait la beauté sylvestre et enseignait le respect de la parure frémissante de la Terre, en était chez nous à sa première manifestation, alors qu'en plusieurs pays, la Fête des Arbres est depuis longtemps redevenue populaire.

Une Ligue pour la Protection des arbres s'est fondée en cette circonstance ; et comme l'élite des amants de la nature était là, sans mélange de snobs ou de puffistes, on peut être convaincu que cette Ligue fonctionnera.. Non seulement la fête du 21 mai aura ses lendemains, mais on croit, sans crainte de s'abuser, qu'une énergie nouvelle va s'employer à l'avenir contre les monstrueux abattages qui, sans excuse, ont défiguré déjà de nombreux sites wallons.

Cette note était écrite depuis un mois quand *la Ligue des Amis des Arbres*, constituée définitivement sous la présidence de Jean d'Ardenne, manifesta tout-à-coup son activité d'une façon vraiment sensationnelle. En commémoration de l'Exposition de Liége et de l'anniversaire que fête la Belgique, la *Ligue* imagina de planter, au pied d'une stèle à inscription, un arbre dans l'Exposition elle-même. On en profita pour tracer une sorte de programme de la Fête universelle des Arbres, qui n'est peut-être pas loin de se propager en Belgique si l'on en juge par l'intention manifestée en diverses communes : Huy, Spa, Dolembreux, Lummen, etc., de reprendre l'initiative des édiles d'Esneux.

La Fête de Liége a eu ce qu'on appelle en style de reporter un succès fou. Une foule immense y a assisté. Le Président du Comité exécutif fit un très beau discours, auquel répondit le Président de la Ligue des Arbres. Puis des enfants allèrent en groupe chercher le petit arbre aux branches enrubannées, qu'ils plantèrent dans un trou creusé à l'avance. C'est eux qui piétinèrent la terre tout autour. Des fillettes s'en vinrent danser sur la pelouse des crâmignons délicieux. Enfin, non loin de là, au haut d'un perron, une porte s'ouvrit : Mlle Roch, de la Comédie-Française — la Muse — descendit lentement, tout de blanc habillée, vers l'arbre nouvellement planté. Elle déclama d'une voix admirable, un poème : *l'Arbre*, de Victor Hugo. Après quoi un orchestre d'élite joua à ravir la *Chanson du Printemps*, de Mendelsohn.

Ce fut tout à fait ravissant. *Pierre Deltawe.*

Les jeux de la Saint-Jean, à Malmédy. — Les rondes enfantines et les *trèhes* de la Saint-Jean, dont Wallonia a parlé ci-dessus, t. VII (1899), p. 109-111, ont fait ici l'objet d'une interpellation à la séance du Conseil de Ville du mardi 18 juillet.

Voici en quels termes le journal local, *La Semaine*, rapporte ce petit incident :

« M. Bindels demande s'il est vrai que les farandoles de la Saint-Jean » aient été interdites par ordre de la police, comme le bruit a circulé en ville? » L'interpellateur ajoute que les *trèhes* de la Saint-Jean constituent un vieil » usage local, que tout Malmédien regretterait de voir supprimer. — M. le » Bourgmestre répond qu'il n'en a pas eu connaissance et que cette rumeur » ne peut reposer sur aucun fondement. »

En faisant cette déclaration, le Bourgmestre était de bonne foi. Cependant, le fait qu'il ait été interdit ce jour-là, aux enfants enrubannés et couronnés de fleurs, de chanter dans les rues, n'en est pas moins réel. Seulement, c'est un pandore, bien connu des automobilistes liégeois, qui a formulé cette défense *motu proprio*, sous prétexte, paraît-il, que ce n'était pas le moment de rire et de chanter, alors qu'on allait avoir la guerre à cause de l'affaire du Maroc. Cette boutade a provoqué cette réflexion d'un sceptique : Quand on veut battre son chien, on trouve toujours un bâton...

Interim.

Protestation légitime. — L'Association des Ecrivains belges, sous la présidence de M. Octave Maus, dans sa récente assemblée générale, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant, qu'elle nous communique, et auquel nous nous associons entièrement :

« L'Association des Ecrivains belges, selon les intentions de ses fondateurs, est complètement étrangère à tout parti politique. Elle exclut d'une manière absolue la politique de ses préoccupations.

» Mais indépendamment de toute considération de cette nature, elle regrette que le gouvernement et les provinces n'aient donné aucune place à la littérature dans les programmes des fêtes jubilaires.

» Les ouvrages de nos écrivains comptent parmi les productions les plus intéressantes des vingt-cinq dernières années de notre vie nationale ; il est regrettable que les pouvoirs publics ne s'en soient pas aperçus. »

Nécrologie. — *Wallonia* a perdu récemment un de ses collaborateurs d'occasion, M. Henri Schuermans, premier président honoraire de la Cour d'appel de Liége.

M. Schuermans, qui fit dans la magistrature une brillante carrière, était un juriste de très haute valeur, dont les travaux font autorité. Travailleur infatigable, il s'adonna de bonne heure à l'archéologie. Doué d'une érudition très vaste et de connaissance bibliographiques immenses qu'il agrandissait encore tous les jours, M. Schuermans joignait une grande pénétration à un esprit resté très jeune. Il fit des découvertes très importantes, et publia de nombreux travaux, écrits dans un style alerte et très vivant. Parmi ces travaux, l'un des meilleurs est son livre sur les Hautes-Fagnes de l'Ardenne. M. Schuermans fit à *Wallonia* l'honneur de lui donner trois articles sur le nom et la nature des Nains légendaires (ci-dessus, t. X, p. 89, 219 et 246), où il soutint avec un vrai luxe de citations et de déductions ingénieuses, une thèse difficile et très intéressante.

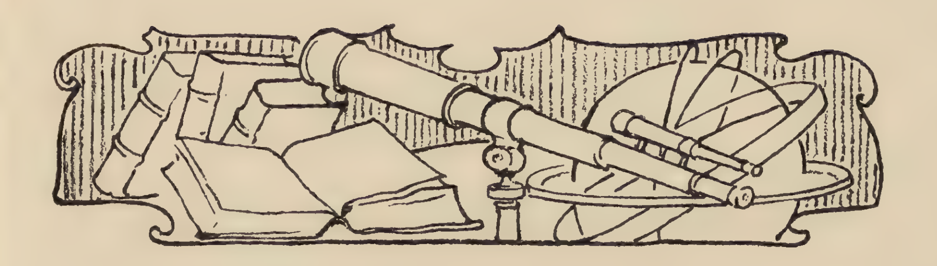
Esprit généreux et affable, M. Schuermans ne cessa de s'intéresser à notre revue, et il parla maintes fois avec bienveillance de cette œuvre collective, dont il suivait les progrès avec une attention flatteuse.

Pro Wallonia. — Dans sa séance du 6 juillet dernier, le Conseil provincial de Liége, ouï le rapport fait par M. Eymael sur examen des comptes de la revue, a renouvelé au budget de 1906 le subside de 300 francs qui nous avait été précédemment accordé.

C'est la quatrième année que pareille faveur est accordée à *Wallonia.* Or, par un concours de circonstances évidemment fortuites, et néanmoins remarquables, l'examen de la question a été successivement confié, par la Commission compétente, à des conseillers appartenant aux diverses nuances politiques représentées dans l'assemblée. Un conseiller catholique a succédé à un conseiller socialiste, puis ç'a été le tour d'un libéral modéré, et enfin celui d'un libéral avancé. Inutile de rappeler que chaque fois l'unanimité du Conseil fut acquise, sans discussion, aux propositions présentées par ces bienveillants rapporteurs.

C'est l'accord patriotique des partis, que l'on réclame souvent en vain pour la solution des grandes questions qui passionnent l'opinion publique. Qu'il se produise avec une telle régularité à propos de notre Revue, c'est vraiment un honneur.





Un Scandale

Au moment où nous allons mettre sous presse le présent numéro, paraît à Bruxelles, sous le beau titre de *la Belgique*, — qui appartient littérairement et légalement à M. Camille Lemonnier, — un fort volume grand in-8° de 870 pages, imprimé sur papier couché et illustré de nombreuses planches et figures. Il fait partie des publications de Ministère de l'Industrie et du Travail, et a été imprimé du 16 janvier au 19 juillet 1905, pour le Commissariat général du Gouvernement près l'Exposition universelle et internationale de Liége, sous la direction de M. Jean Mommaert, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, par M. Goemaere, imprimeur du Roi, à Bruxelles.

Cet ouvrage est destiné, dans la pensée de ceux qui l'ont conçu, à donner l'idée la plus exacte et la plus complète de notre activité intellectuelle, industrielle et commerciale. Un chapitre est naturellement consacré aux *Sciences et lettres ;* il occupe les pages 115 à 138. Rien de mieux.

Cependant, si l'on parcourt ces pages, en y cherchant ce que promet leur titre, on ne sera pas médiocrement étonné. On y passe bien en revue les différentes institutions qui ont pour but de favoriser les sciences et les arts dans notre pays (Académies, Observatoire, Bibliothèque royale, etc.) mais qu'y lit-on sur les Lettres en Belgique ? Deux pages sur la littérature *flamande* (§ XX, p. 137-138). M. MOMMAERT a cru bon de donner les portraits de Henri Conscience et de Guido Gezelle, de faire reproduire la façade du Théâtre flamand d'Anvers. Mais il a jugé, ce satrape, que ni la littérature d'expression française, ni la littérature wallonne n'avaient jamais existé. Il les a supprimées. Tout simplement.

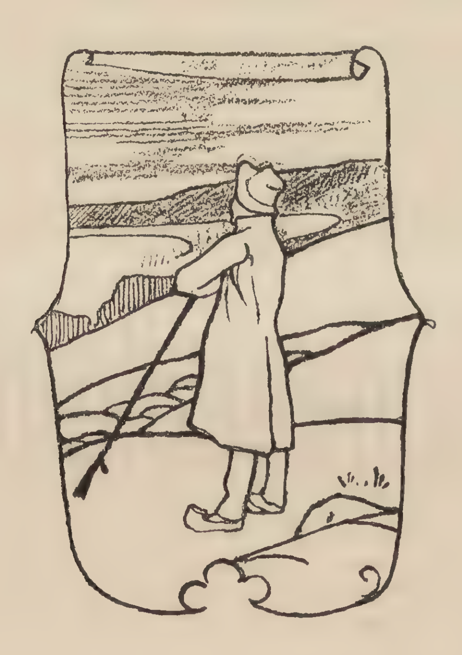
Que depuis vingt ans, les Giraud. les Lemonnier, les Maeterlinck, les Séverin, les Verhaeren aient produit des œuvres qui font l'admiration de l'étranger, le Gouvernement belge n'en a cure !

Qu'à côté de la brillante floraison des lettres françaises ait grandi une moisson abondante et variée d'œuvres patoises, le Gouvernement belge l'ignore !

Sans doute, il serait fâcheux qu'il ne fût point parlé de la littérature flamande. Mais, qu'on ne parle que d'elle, dans un ouvrage qui a pour but de résumer pour l'étranger l'effort intellectuel de notre pays tout entier, voilà qui est exagéré.

Que, dans une publication OFFICIELLE, publiée à l'occasion de l'exposition DE LIÉGE, capitale de la Wallonie, on laisse systématiquement dans l'ombre, et les lettres françaises de Belgique, et les lettres wallonnes, c'est un déni de justice que nous ne saurions assez vivement dénoncer !

WALLONIA.





La Marche Saint-Eloi à Laneffe

Canton de PHILIPPEVILLE-NAMUR.

I.

La Marche.

Le dimanche suivant le 25 juin, a lieu, à Laneffe, la traditionnelle marche Saint-Eloi. Cette procession mi-religieuse, mi-profane, ne diffère guère de celles tant en vogue dans l'Entre-Sambre-et-Meuse que par le grand nombre de cavaliers qui y prennent part. Elle est organisée par la « Confrérie Saint-Eloi » sur laquelle nous reviendrons tantôt.

A partir de 7 heures, les rues présentent une animation inaccoutumée. Partout on ne rencontre que cavaliers, soldats, tambours et musiciens qui se dirigent vers la place.

Tandis que les « Compagnies » se forment, les cavaliers, au fur et mesure de leur arrivée, font, tête nue, trois fois le tour extérieur de l'église, ce qui constitue « le petit tour ». Dans leur marche ils rencontrent :

1° le « premier charitable » (1) installé dans une chapelle en taillis vert qu'il a préparé la veille, près de la fontaine (2) et où, moyennant une offrande, il présente un seau d'eau à boire aux chevaux et leur arrose ensuite le flanc droit et le poitrail ; bien des personnes se lavent les mains ou la figure avec cette eau, il y en a qui en boivent ;

(1) Voyez plus loin la composition de la Confrérie.

(2) Depuis 1898, un bâtiment carré l'abrite. L'eau qui l'alimente provient d'une source voisine appelée « fontaine al cloke », parce que, assure-t-on, à l'époque de la bataille de Fleurus, en 1794, les habitants y allèrent cacher les cloches de l'église.

2° le « prévôt », abrité comme son collègue, marque les chevaux d'une croix au front et à la poitrine avec un marteau en argent et délivre ensuite, contre une nouvelle offrande, une ou deux « bannières Saint-Eloi » (1) que les cavaliers attachent aux œillères de leur monture.

Pendant ce temps, le « 1er mayeur » se tient en permanence dans l'église, près de l'autel Saint-Eloi, où il reçoit les pélerins qui en font également trois fois le tour ; il délivre, toujours moyennant offrande, des « bannières » et des « petits pains » (2) il présente ensuite une relique à baiser.

Mais la grand'messe est finie. Les « Compagnies » font le tour de la place très lentement. Avant de se mettre en marche pour le « grand tour », elles exécutent, à tour de rôle, un feu de peloton et leur seule ambition est de tirer avec ensemble. Elles sont précédées d'un groupe important de cavaliers et suivies du clergé avec les saints. Après avoir contourné la moitié du village et foulé le sol de Somzée, le cortège arrive au lieu dit « Calvaire », à la chapelle Saint-Eloi érigée en 1864, où le « deuxième mayeur » est posté pour allumer les chandelles offertes par les pélerins et recevoir leurs offrandes. Ici les cavaliers font encore trois fois le tour de cette chapelle.

Après un nouveau feu de peloton, les compagnies rompent les rangs, car l'heure de se reposer a sonné. La prairie contiguë est envahie par tous les cabaretiers du village qui sont venus avec des tables, des tonneaux de bière, des liqueurs, des couques, etc. Les femmes ont apporté la nourriture de leur seigneur et maître. Chacun s'assied sur l'herbe et se met en devoir de se réconforter et surtout, de se désaltérer.

A ce moment, le tableau est curieux à observer : les zouaves, sapeurs, grenadiers, musiciens, femmes, enfants, chevaux, etc., forment un méli-mélo original.

* * *

Profitons de cet arrêt de 2 heures environ pour rétrograder un peu ce qui permettra d'entrer dans quelques détails.

(1) Elles ont la forme d'un triangle rectangle et mesurent 0m30 de base sur 0m20 de hauteur. A l'intérieur d'un encadrement se trouvent trois dessins, représentant St-Eloi, un cheval dans un travail et une église. Les membres de la Confrérie les confectionnent ensemble quelques jours avant la procession à l'aide d'un ancien bois très usé. Beaucoup de personnes attachent ces bannières dans leur écurie au-dessus de la tête de leurs chevaux.

(2) Ces petits pains, « symboles de l'amitié et de la paix fraternelle qui est entre eux », sont confectionnés exclusivement par le « prévôt », à qui la Confrérie délivre la farine, etc. Ils ont la grosseur d'un œuf de poule et peuvent, assure-t-on, se conserver indéfiniment sans se gâter.

Environ trois semaines avant la marche, une réunion est organisée dans un cabaret quelconque pour distribuer les grades qui sont mis aux enchères et adjugés aux plus offrants. L'argent reçu à cette occasion est déposé dans une assiette qui se trouve au milieu de la table et sert à payer des boissons aux soldats. L'acharnement est toujours très grand entre les compétiteurs. C'est ainsi que ceux qui « marchent officiers », selon l'expression consacrée, payent souvent jusque 40 francs leur place, sans compter les frais de location de la tenue qui peuvent être évalués de 15 à 20 francs. A cela il faut encore ajouter qu'ils sont quasi forcés de payer à boire aux hommes sous leurs ordres. Comme on le voit, le plaisir de parader quelques heures est assez coûteux.

Généralement, le dimanche précédant la « marche » les compagnies font une sortie d'essai en vue de s'habituer aux commandements et aux mouvements d'ensemble.

Il est à noter que l'influence moderne s'infiltre visiblement dans ces antiques phalanges, provoquant l'exhibition d'équipements à la mode, francisant les commandements et les dépouillant ainsi de cette savoureuse originalité du terroir qui en constitue tout le charme. J'ai entendu, pourtant encore, au hasard des ordres qui se succédaient et retentissaient avant le départ : « Au pas, Bert, n. d. D. ! » « Alons, les homes, wétèz d'vos mète au port d'arme ! ».

Ainsi que les archives (1) de la confrérie nous l'apprennent, la marche Saint-Eloi était jadis suivie par de nombreuses compagnies à cheval. Une mention spéciale y est faite pour Fosses qui, le premier, avait fait présent d'un guidon.

« Le 30 juin 1726 la compagnie à cheval de Fosse a fait présent et donnez a Saint Eloy un guidon rouge qui at étez bénit par le vénérable curez de ce lieu de la Neffe et laissez le vieux qui n'est plus en état de service et qui était le premier qui at étez donnez par les dits de Fosse peu après... (un mot illisible] de cette confrairie et ainsy ils sont les premiers pour marcher à la procession qui est le dimanche après le 25 juin de chasque année. »

Cette libéralité a été suivie par d'autres. C'est ainsi que nous voyons qu'un guidon a été offert par Florennes le 29 juin 1727, un guidon bleu par Thuin en 1728, un bleu par Pry en 1750, un blanc par Walcourt en 1752, un blanc et rouge par Nalinnes en 1775, etc.

Depuis une dizaine d'années seulement, il n'y a plus de compagnie à cheval.

(1) Elles se composent de deux gros registres manuscrits et sont conservés par le mambourg actuel : M. Trigaux, forgeron à Laneffe, qui les a mis très obligeamment à ma disposition, ce dont je tiens à le remercier.

Ces mêmes archives renseignent, depuis 1652, la liste des personnes qui participaient à la marche. Tous les villages, à 5 lieues à la ronde, étaient représentés, ce qui fait supposer que cette marche avait beaucoup de vogue jadis.

Actuellement, il n'y a plus que 2 ou 3 compagnies qui y prennent part.

* * *

Mais voici les tambours qui battent le rappel. Les fifres — complément indispensable de chaque compagnie — prennent place à leur côté. Petit à petit, les soldats se rangent derrière eux, les rangs se reforment et se remettent en marche pour rentrer à l'église. A proximité de celle-ci, les milices s'arrêtent et forment la haie pour laisser passer le prêtre et les saints.

Après avoir défilé et exécuté une dernière décharge, tous les soldats des compagnies étrangères entrent dans l'église où il leur est délivré une « bannière » et un « petit pain ». Ils forment ensuite un bataillon carré sur la place.

Un bal populaire clôture cette journée.

Le lundi matin, les compagnies de Laneffe assistent à la messe. Quand elle est terminée, les soldats se placent sur deux rangs pour laisser passer le curé, ils présentent les armes et lui rendent les honneurs. Après cela, ils entrent dans l'église où ils reçoivent chacun un « petit pain » et une « bannière ». Ils vont ensuite rendre les honneurs à chaque officier, c'est-à-dire exécuter une décharge en face de leur demeure.

II.

Origine, règles et composition de la Confrérie.

La Confrérie Saint-Eloi de Laneffe, érigée en 1635, n'est en quelque sorte qu'une filiale de la Confrérie des Charitables de Saint-Eloi de Béthune et de Beuvry.

Ainsi que nous l'apprend un petit opuscule (1), l'origine de l'institution de cette dernière remonte à plus de sept siècles.

«Ce fut l'an de nôtre Seigneur mil cent quatre-vingt-huit qu'à Béthune, ville du comté d'Artois, et aux environs on sentit le pésant fléau d'une sanglante épidémie, et contagion mortelle. Les Chartes ne nous en disent

(1) R. Père Antoine Des Lions. *Histoire de l'institution, règles, exercices et privilèges de l'Ancienne et Miraculeuse Confrérie des Charitables de saint Eloi.* Charleroi, imprimerie De Lelong, libraire. Cet opuscule ne porte aucune date d'édition, mais certaines lettres d'approbation qu'il contient sont datées de 1643.

la cause, mais elles nous assurent qu'elle fut si furieuse qu'elle emportoit soudainement les hommes et les animaux.

En ce tems il se trouva deux Maréchaux, grandement hommes de bien et singulièrement dévots à St Eloi, l'un nommé Germon, demeurant à Beuvry, l'autre Gautier, à Saint-Prix, faubourg de Béthune.

Or comme ils avoient une extraordinaire confiance dans les mérites de leur bon Avocat et Patron Tutélaire, qu'ils invoquoient souvent parmi ces afflictions publiques : le saint Prélat revêtu d'habits Pontificaux daigna bien se montrer plusieurs fois à eux pendant la nuit. En particulier s'addressant à Germon il le pressa d'aller trouver Gautier, et avec lui d'établir une Charité ou Confrérie, et de former une chandelle sous l'invocation de son nom pour la guérison généralement des malades. Lors que le feu saint Elme paroît sur la poupe du navire, les matelots laissent de craindre la tempête et attendent la sérénité : aussi les éclats de cette bénite Chandelle, et la promesse du Saint, les assura du bonheur prochain, qui les devoit en bref accueillir.

Gautier ayant à la même heure, et à diverses reprises le bien d'une pareille visite, et même avis de trouver Germon, par la providence de Dieu, ne sachant rien l'un de l'autre, ils se rencontrèrent auprès de la fontaine de Quenty, qui est entre Bethune et Beuvry. Là s'entre-saluant amiablement au nom de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie, et de tous les Saints, ils s'enquirent l'un de l'autre du sujet de leur voyage. A quoi le Feure de Beuvry répondant qu'il alloit pour le trouver, et celui de saint Prix ajoutant pareillement qu'il avoit la même pensée pour lui, ils se mirent à conter ce qu'ils avoient vu, et le commandement que saint Eloi leur avoit fait. Le récit fut suivi d'une grande joie et abondance de larmes, d'embrassement, et de force soupirs, qui entrecoupèrent leurs paroles jusques à ce que revenant à eux ils s'assirent pour délibérer ensemble avec qui ils pourroient communiquer une affaire de telle importance.

Jamais le Ciel n'inspire une entreprise, qu'il n'en ouvre le chemin pour la mener à chef.

Gautier donc éclairci d'en haut dit qu'il connoissoit Rogon prieur de saint Prix Religieux de Clugni et grand homme de bien, et de bon conseil. Allons de par Dieu le trouver, ce fit Germon, et jettons-nous à ses pieds le priant qu'il nous veuille assister.

Leur espérance ne fut pas vaine : car celui-ci pareillement illuminé de Dieu entendant le narré d'une si grande merveille se mit à pleurer de joie et de tendresse : puis les louant et exhortant à la poursuite d'une si bonne œuvre son avis fut d'effectuer ponctuellement le tout selon que le saint Evêque avoit ordonné : et que la chandelle fut d'une Cire vierge à l'honneur de Dieu, et de saint Eloi. »

Après que les deux Maréchaux eurent entendu l'avis du vénérable Rogon, ils se rendirent à Béthume et recueillirent des aumônes destinées à la confection d'un cierge. Ils s'occupèrent ensuite d'intéresser à leur projet les plus vertueux et honorables de la ville.

La confrérie placée sous les ordres d'un « Prévôt » et de quatre « Mayeurs », avait pour but principal de porter les corps des pestiférés au tombeau.

« La veille du renouvellement qui se doit faire le dimanche après le jour de saint Eloi 25 de juin se distribuent par les maisons de la Ville, et aux environs autant de plombs ou mereaux, qu'il y a de personnes (de quelque âge qu'ils soient) qui honorant saint Eloi pour leur Père veuillent venir le

lendemain à sa Chapelle recevoir un pain de sept onces, qui est le simbole de l'amitié, et de la paix fraternelle, qui est entre eux. » [1]

L'élection terminée « la solennité se conclut par la distribution de » pains, savoir : huit au Prévot, quatre à chaque Mayeur et deux en parti» culier aux autres Officiers. » [2]

A ce propos, un débat remarquable eut lieu en 1573. Il s'agissait de savoir de quelle condition devaient être les Prévots. Certains soutenaient que ce devaient être des maréchaux vu que depuis l'origine jusque alors ils avaient seuls exercé cette charge à l'exclusion de tous. D'autres opinaient qu'elle pouvait être confiée indifféremment à toute sorte de condition, d'autant plus que le choix se trouvait limité à un seul maréchal. L'affaire fut soumise au magistrat qui, après avoir pris l'avis de « Messire François de Richardot, » Evêque d'Arras, et de plusieurs autres Théologiens, Prédicateurs » et Religieux, répondit qu'ils eussent à laisser désormais l'élection » libre, attendu qu'il n'y avait rien dans les chartes qui la rétrecit à » ce métier ; mais au contraire que le choix de quelques autres » personnes qualifiées pourroit donner plus d'éclat et d'autorité. A » quoi ne voulant acquiescer les Maréchaux, ils intentèrent procès » au Conseil Provincial d'Artois, dont l'issue fut par sentence » définitive, datée du pénultième d'avril 1574, qu'ils étoient mal » fondés, et non recevables en leur complainte. » [3]

Dans les règles de la Confrérie toute la marche à suivre pour le transport des morts est bien spécifiée. C'est ainsi, notamment, qu'il est dit que « ceux qui portant les corps en terre, ou assistant aux » funérailles diront des paroles déshonnêtes, ou feront choses mes» séantes, payeront pour amende deux sols. » D'un autre côté « s'il » arrivoit que les corps tombassent à terre par la faute ou négligence » des Confrères (ce qui seroit un inconvénient fort scandaleux), ceux » par qui tel cas seroit arrivé, ou du moins les deux du côté desquels » ils seroient tombés, payeront chacun trois sols. » Enfin, des amendes de 8, 4 ou 2 deniers, selon qu'il s'agit du Prévot, des 4 Mayeurs ou des 16 hommes chargés de porter les corps au tombeau, sont infligées à ceux qui ne sont pas présents à la levée du corps.

Comme on le voit, cette confrérie n'a été créée que dans un but charitable.

*
* *

Toutes ces règles qui régissent la confrérie de Bethune sont également appliquées à celle de Laneffe.

(1) R. Père Antoine Des Lions, *loc. cit.*, p. 7 et 8.
(2) *Ibidem*, p. 9.
(3) *Ibidem*, p, 9 et 10.

Les membres de cette dernière doivent, en outre, se conformer aux dispositions spéciales ci-après :

Le jour de la procession-marche, ils sont tenus de se rendre à 6 heures à l'église pour recevoir la bénédiction et faire bénir les pains et bannières. Ils vont ensuite, en corps, bénir également la fontaine St-Eloi : Chaque membre doit tenir sa bannière en main, le « Prévôt » le marteau en argent, le « Mambourg » le cierge, tandis que le clerc porte la croix.

Ces cérémonies n'ont pas lieu le 25 juin quand il tombe un jour de semaine, pour éviter des pertes de salaires, etc., aux 21 confrères qui doivent obligatoirement y assister.

Si par suite de maladie, d'épidémie, de peste, etc. se déclarant dans la commune de Laneffe, des malades sont abandonnés, le « prévôt » se consulte immédiatement avec le « mambourg » et désigne les membres qui doivent leur porter secours. Ces membres sont remplacés jour et nuit. En cas de décès, ils doivent les ensevelir, les mettre en bière et les porter au cimetière après avoir rempli toutes les formalités nécessaires.

La même marche est suivie lorsqu'il s'agit d'un membre de la Confrérie, excepté que le matin du jour des funérailles, ils doivent tous, sans exception, aller au cimetière creuser la fosse de leur regretté confrère; ils sont, en outre, obligés d'assister à l'enterrement en pantalon blanc. Si l'un d'eux en est empêché par un cas de force majeure, il doit se faire remplacer à ses frais.

* * *

La Confrérie se compose : 1° de 21 membres effectifs se renouvelant par tiers tous les ans; 2° du « mambourg » ou secrétaire-trésorier *dont l'emploi est inamovible et héréditaire et* 3° du clerc qui remplit l'office de commissionnaire.

Les 21 membres effectifs se répartissent comme suit : 1 prévôt; 2 premiers mayeurs; 2 seconds mayeurs; 8 premiers charitables; 8 seconds charitables.

Le membre entre d'abord comme second charitable, il passe premier charitable la 2e année, second mayeur la 3e, premier mayeur la 4e, prévôt la 5e, second charitable la 6e, premier charitable la 7e. Après avoir parcouru cette étape, il est sortant et ne peut être réadmis dans la Confrérie qu'un an après pour recommencer la filière sauf, toutefois, que le grade de prévôt ne lui est plus accessible.

Il est, en effet, formellement interdit de confier les fonctions de prévôt à une même personne, deux ans en sa vie.

Les archives de la Confrérie contiennent la liste des membres

depuis 1660, ainsi que tous les renouvellements qui ont eu lieu depuis lors.

***

Comme nous l'avons vu plus haut, la Confrérie St-Eloi de Laneffe a été érigée en 1635 par l'autorité des Ordinaires. Depuis le pape Urbain VIII l'approuva par une Bulle datée du 20 juillet 1640, et l'enrichit de grandes indulgences. (1)

Le 14 avril 1643, M. Remy de Terne, Pasteur de la Neffe et M. Henry de Campene, Seigneur du même lieu, écrivirent à MM. les Prévots, Mayeurs et Charitables de l'ancienne et miraculeuse Confrérie de saint Eloi à Béthune et à Beuvry pour solliciter l'honneur de leur association. (2)

Dans cette lettre il est dit :

.... « Ayant depuis *un an* (3) en notre Eglise Paroissiale de la Neffe, Diocèse de Liége, une confrérie de saint Eloi qui va croissant de jour en jour.... Nous avons jugé que, pour maintenir l'un et l'autre, il seroit fort à propos de la joindre à la votre, comme un membre à son Chef.... le Pasteur bénit chaque année une fontaine en faveur des pélerins qui y abreuvent par dévotion leurs chevaux pour être préservés de maléfices et de maladies par les mérites de saint Eloi.... » (4)

Le 26 juillet 1643, les Prévots et Mayeurs de Béthune et de Beuvry répondirent que du consentement de tous leurs membres, ils recevaient, unissaient et incorporaient pour toujours la Confrérie de Laneffe à la leur. Ils joignirent en même temps copie de leurs anciens originaux.

« Ces Lettres furent portées par deux Pères de la Compagnie de Jésus à la Neffe, et lues publiquement le 13 de septembre à l'Offertoire de la Messe : la Prédication s'y fit sur le bonheur de cette Association, et à la fin se chanta le *Te Deum laudamus*. Après midi on alla à la Procession, et puis le Curé bénit une fontaine sous le nom de saint Eloi. Delà on choisit un Prévot, des Mayeurs et des Charitables, et la conclusion fut de donner le nom d'Eloi à tous les ainés de chaque famille. La solemnité s'étoit terminée en cette façon heureusement, quand il leur vint en pensée de reconnaître les obligations qu'ils devoient à Messieurs les Charitables de Béthune et de Beuvry. A cet effet ils prièrent les deux susdits Pères de ce faire en leur nom. Ce qu'acceptant, ils allèrent à Béthune et y offrirent un Etandart de Damas rouge, où se voyoit d'un côté saint Eloi en habits Pontificaux ; de l'autre Gautier et Germon Maréchaux, qui unissoient les cœurs de Béthune et de la Neffe ensemble : et cette devise en bas. GEMINIS É CORDIBUS UNUM. » (5)

JULES VANDEREUSE.

(1) R. Père Antoine DES LIONS, *loc. cit.* p. 44.

(2) *Ibidem*, p. 50.

(3) Donc depuis 1642, tandis que plus haut c'est l'année 1635 qui est renseignée comme date de l'érection de la Confrérie. Il y a là une contradiction inexplicable. A noter que cette lettre ajoute : « le Pasteur bénit CHAQUE ANNÉE une fontaine... » donc depuis un certain temps déjà.

(4) *Ibidem*, p. 51 et 52.

(5) *Ibidem*, p. 56 et 57.



Contontes populaires du Hainaut (1)

I.

Dieu vous bénisse !



Un jour, Jean, le charpentier, revenait de son ouvrage. Il aimait le bon vin et la forte bière houblonnée ; très souvent il rentrait au logis, plein comme une andouille.

Ce jour-là, par extraordinaire, Jean n'était pas ivre, mais il avait grand'soif, et il pensait sérieusement au moyen de s'humecter le gosier.

Il songeait, en pleine campagne, à s'arrêter au cabaret prochain de la vieille Geneviève lorsque, soudain, un nain sortant du bois, s'arrêta devant lui, tenant en main une grande coupe d'or, pleine de vin frais et parfumé.

— Bois, dit le nuton, c'est pour toi !

Jean prit la coupe et, d'un trait, la vida.

— C'est dix sous, dit le nain.

— Je n'ai *rien, répondit le charpentier*; si je *faisais* le poirier ici sur le pré, sois-en sûr, il ne tomberait rien de mes poches.

Et retournant celles-ci, il n'en retira que son briquet, son tabac et sa pipe.

— Eh bien alors, fit le nain, demain matin tu viendras sur le bord de l'étang. J'y serai. Si tu ne m'obéis pas, il t'arrivera malheur.

— C'est convenu, dit le charpentier.

Et tout ragaillardi par son ample lippée, il s'éloigna en chantant :

Est-il rien de si drôle
Parfanière, pertinguette et congreu,
Qu'un garçon charpentier.

(1) Voir au tome VI, 1898, une première série de contes populaires du Hainaut, recueillis par M. Jules Lemoine.

S'en vont scier d'la bruyère
Pour faire des chevrons.

Des chevrons de bruyère
Pour faire des maisons.

Et sa voix se perdit dans l'éloignement.

Le lendemain matin, Jean trouva le nain sur le bord de l'étang.

Il lui dit d'aller cueillir deux des plus beaux roseaux qui se trouvaient sur le bord de l'eau, d'en enfourcher un et de lui donner l'autre.

Jean alla les couper et les apporta au nuton.

Jean passa son roseau entre ses jambes et, jugez de son étonnement, lorsqu'il se trouva perché sur la croupe d'un grand cheval brun, risquant à tout moment de tomber, tandis que son petit compagnon était sur un beau coursier blanc.

Jean aurait été beaucoup plus à son aise sur la maîtresse poutre de la charpente d'une maison.

Le petit homme lui dit :

— J'ai mille ans, et il est grand temps que je me marie.

— Te marier à mille ans! Quelle jeunesse as-tu donc passée? répliqua le charpentier.

— Ecoute, répondit le nain et ne m'interromps pas. Nous allons nous rendre dans une maison qui se trouve à quatre kilomètres d'ici. La fille de là se marie aujourd'hui et je veux arriver avant que les noces ne soient terminées. Quand la mariée aura éternué trois fois, si personne, dans l'assistance ne répond : Dieu vous bénisse! eh bien! alors, la fille sera pour moi.

— C'est dit, fit le charpentier :

Dieu te bénisse !

Et en lui-même, il ajouta :

Que le diable t'*apice !* [1]

Ils chevauchèrent encore longtemps sans rien dire; Jean songeait qu'il allait à cette noce pouvoir mettre son gosier à la ducace, ce qui le remplissait d'aise.

Ils arrivèrent enfin près d'une vaste maison solitaire.

Ils descendirent de leurs chevaux, les mirent à l'écurie et entrèrent dans la maison par le grenier, d'où ils pouvaient observer tout ce qui se passait dans la salle.

(1) Wallon : t'enlève.

Jean put voir les invités et au milieu de ceux-ci, la jeune mariée, belle comme le jour, avec son mari.

Le nez de Jean remuait d'aise à la vue des coupes de vin, aussitôt remplies que vidées.

Tout à coup, la mariée fit *atchî!* dans son mouchoir de batiste blanche.

Personne ne lui répondit.

Un quart d'heure après, elle éternua une nouvelle fois, sans que les invités y fissent la moindre attention, n'ayant point assez de temps pour boire et manger.

Jean, cependant, se demandait s'il n'était pas cruel de voir une si belle fille devenir la femme d'un si vilain bout d'homme.

Tandis qu'il se livrait à ces réflexions, la mariée éternua une troisième fois.

— Dieu vous bénisse! s'écria Jean, en bousculant le nain, qui, en jurant, prit la fuite et disparut.

Et Jean descendit dans la salle où il apparut devant les invités stupéfaits. Il raconta l'histoire.

Et la mariée, qui était si belle, l'embrassa pour le remercier.

L'on apporta de grands brocs de vin, que Jean vida tout son saoûl, jusqu'au moment où il roula sous la table.

Le lendemain, il but encore toute la journée et fit de même huit jours durant.

Maintenant, quand il entend quelqu'un éternuer : Atchi! Atchi! il ne manque jamais de dire : Dieu vous bénisse! Dieu vous bénisse!

II.

La Vierge d'Or.

Il y avait une fois une pauvre femme qui avait deux enfants : un petit garçon de cinq ans et une petite fille de huit ans.

Ils s'appelait Pierre et Marie.

Ils avaient l'habitude d'aller dans la forêt pour y ramasser du bois mort.

Un jour, la pauvre femme était en train de laver petit Pierre, et il n'y avait plus rien à la maison.

Elle envoya sa fille recueillir du bois mort, en lui recommandant de ne pas s'attarder pour porter ensuite à dîner à son pére.

Quand Marie fut partie, la pauvre mére mit cuire son fils dans la marmite pour en faire du bouillon.

Le potage était cuit à point quand la petite rentra, chargée de branches sèches et de broussailles.

— Où est mon petit frère ? demanda-t-elle.

— Il est allé à ta rencontre, ma fille. Va-t-en vite porter le dîner à ton père et ne t'amuse pas en chemin, car il est grand temps et la route est longue.

Pendant que le père mangeait, la petite fille ramassait les os au fur et à mesure qu'il les jetait.

— Pour qui ramasses-tu ces os, Marie ? lui demanda son père.

— Je ne sais, papa, répondit-elle, tout pleurant.

Le père n'ajouta rien.

En revenant au logis, la petite Marie côtoyait la rivière.

Elle vit sur l'eau un beau bateau sur lequel se trouvait une belle dame toute couverte d'or et de diamants.

— Qu'as-tu dans ta marmite, Marie ? demanda la dame.

— Ce sont des os, Madame, répondit la petite en sanglotant.

— Ne pleure plus, ma fille ; va au plus vite près de ton père et dis-lui qu'il vienne auprès de moi.

La petite courut et bientôt elle revint avec son père.

— Je suis la Vierge d'Or, dit la dame couverte d'or et de diamants, et ces os sont ceux de ton fils que ta femme a fait cuire.

Elle toucha les os de sa baguette d'argent et petit Pierre revint à la vie.

La mère mourut et le pauvre père vécut heureux avec ses deux petits enfants, petit Pierre et petite Marie.

Jules LEMOINE.





Les sonneries de cloches pendant les orages

Il est certain que la sonnerie des cloches afin d'écarter la foudre a été usitée partout autrefois dans nos provinces, et des folkloristes affirment que cet usage dangereux est encore assez répandu dans certains villages à la fin du XIXe siècle (1). Celte coutume était souvent fatale au sonneur, soit que l'ébranlement des couches d'air attirât la foudre qui trouvait en la corde un facile conducteur, soit plus simplement que la station du sonneur sous le clocher le désignât comme victime, le tonnerre atteignant plus fréquemment ces édifices à cause de leur élévation. Plus d'une fois nous avons rencontré dans des registres d'état-civil la mention de sonneurs foudroyés pendant l'orage, au moment de leur sonnerie.

L'usage toutefois persistait, consacré par la liturgie de l'Eglise. Les cloches, objets sacrés, portant extérieurement l'image de la croix, jetaient l'effroi parmi les démons et invitaient les fidèles à la prière. La formule de leur consécration marquait bien qu'elles étaient destinées à repousser les démons ennemis qui excitent les tempêtes, la grêle, le tonnerre — et non à produire par leurs sons un effet physique en dissipant les nuages amassés sur les moissons ou les villages.

Cette destination des cloches était parfois indiquée dans les inscriptions qu'elles portaient. M. Fernand DONNET (2) en donne huit exemples empruntés à l'Italie, à la France, à la Suisse, à l'Allemagne, à la Flandre. Mais son ouvrage en renferme d'autres, comme la devise du *Chant de la cloche*, de Schiller, empruntée par le poète à la cloche du monastère de Schaffhausen : *Vivos voco, mortuos*

(1) Is. TEIRLINCK, *Le Folklore flamand*, p. 78. Bruxelles, Rosez, éditeur.

(2) F. DONNET, *Les Cloches chez nos pères*, dans Annales de l'Académie royale d'Archéol. de Belgique, LI, 1898, pp. 511-513.

plango, fulgura frango (1) et qu'on est assez surpris de retrouver textuellement sur une cloche de l'église St-Georges, à Anvers, fondue à Louvain, chez Alph. Beullens et C°, *en 1894*. La voilà bien, la persistance de la tradition !

Une cloche de Bois-le-Duc, datée de 1462, porte entre autres les vers suivants :

FULGERA NE POPULUS NOCEANT, AUT ÆDIBUS ALTIS,
ARCEO, DEMONIBUS OBVIA SAEPE SONO (1)

A l'église de St-Laurent, à l'Escurial, Jehan L'Hermite nota, en 1597, lors de son voyage, les inscriptions de certaines cloches évidemment enlevées à notre pays. En voici une qui a trait à notre sujet :

ORNO DIES FESTOS, TERO FULMINA, FUNERA PLORO,
JAN TOLHWS ME FECIT 1549 (1).

De pareilles indications peuvent être relevées dans le pays wallon et voici l'inscription qu'on lit sur une cloche de l'église de la Madeleine à Tournai : MARIE SUI QUY SONNE AU LEVER JHUXRS, JE SERS CŌT. L'ORAGE Q̄ DE L'AIR TONE ET IST. AU MOIS DE MARS NŌTROIS Ō NŌ POSA CĒAS E LĀ XVJ AVEC XIIII^{c}. Ce qui veut dire : « Je suis Marie qu'on sonne au lever Jésus-Christ (c'est-à-dire l'élévation) ; je sers contre l'orage qui tonne et fend les airs. Au mois de mars nous trois on nous posa céans en l'an 1416. » Sa principale mission, à l'exemple de la moyenne cloche de St-Jacques, était de sonner pendant l'orage (2).

Même ayant conscience du danger, le sonneur n'aurait pu se soustraire à ce devoir périlleux de sonner la cloche pendant l'orage. Il y était obligé par son contrat. Ainsi nous lisons dans les *Ordonnances et statuts des devoirs des clercs et fossiers, garde d'autels, organiste et batteleur de la paroisse St-Quentin* (à Tournai) *le 28 mai 1742* :

« Le 1er fossier sera tenu et obligé tous les dimanches et festes » sonner grand-messe et vêpres, selon la coutume, et les jours » solennels les mâtines, et pendant le tonnerre tant qu'on entend » le bruit. » ().

(1) *Ibid.*, p. 28 note 1, p. 103, p. 53, p. 183.

(2) Dans Mémoires de la Soc. hist. et litt. de Tournai, t. XVII, 1882 : *Notice sur la paroisse de Ste-Marie-Magdeleine à Tournai*, par M. CLOQUET, p. 387 ; *Les Cloches de Tournai*, par le Dr F. DESMONS, p. 138, dans Ann. de l'Académie royale d'Archéol. de Belgique, LVII, 1905.

(3) DESMONS, *l. c.*, p. 130.

Non moins caractéristique est le document suivant que nous avons copié aux archives paroissiales de la cure de Rebaix (canton d'Ath). On y voit que les sonneurs avaient un emploi officiel affermé pour six ans par les mayeur et échevins, et qu'ils étaient tenus non seulement de sonner « à messe et aux vêpres » mais de le faire également pendant les orages, moyennant une rétribution spéciale.

« On fait savoir que les mayeur, échevins du village et pairie de Rebaix, ensuite de billets d'affiche, sons de cloche, exposent à l'enchère et dernier enchérisseur pour le terme de six ans consécutifs à commencer cejourd'hui vingt-neuf mai 1771 le sonnage des cloches dudit Rebaix consistantes en cinq cordes tirantes. Conditionné cependant que à les deux plus grosses cloches au moins il devra avoir deux accordeurs, un à chaque cloche, afin qu'ils fussent en état de les bien sonner à l'accord, pour ce qu'il n'arrive aucun accident auxdites cloches. Serons tenus lesdits prenneurs de sonner à messe et aux vêpres tous les jours nataux (1) et au moins tous les premiers dimanches du mois ; parmis quoy satisfaire, ils profiterons des Emolumens ordinaires des fondations et services et outre qu'il se fera à la mort d'un chaqu'un comme de coutume et à proportion des grands et petits services qu'ils se ferons. Devrons les dits prenneurs sonner pendant les orrages qu'ils arriverons chaques années depuis le commencement jusqu'à la fin desdits orrages ; parmys quoy cependant, ils aurons pour cette rétribution chaque jour d'orrage, deux pots et demis de bierre qui serons à la charge de la communauté ; de même que l'huile pour engraisser lesdites cloches et les cordes pour les sonner leurs serons aussy furnise ; serons cependant tenus à les racomoder quand elles casserons. »

Les acquits suivants étaient annexés à cette pièce :

1° « Les sonneurs de Rebaix ont fait la dépence de cinq canettes de bierre pour un orage du matin le trente de juliet mille sept cent septante neuf.

2° Les sonneurs du village de Rebaix ont fait la dépence de cinq cannettes de bierre pour avoir sonnez pour l'orage au mois d'aoust 1779.

3° Le premier de may vers le soir les sonneurs ont fait la dépence de cinq cannettes de bierre pour avoir sonnez pour l'orage 1780. De la méme nuit, le matin du 2 de may 1780, les sonneurs ont fait la dépence de cinq cannettes de bierre pour avoir sonnez pour l'orage. »

Des pots de bière pour salaire ! Ce n'est pas sans raison qu'on disait : *boire comme un sonneur !!*

Ath, août 1905.

Jules DEWERT.

(1) Les grandes fêtes de l'année, par extension sans doute du *natalis dies*, jour de Noël. A Ath, on dit encore par corruption : *les fêtes dataux !*



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Sidou

— Bonsoir, Sidou.

— Bonsoir, m'n éfant.

Et toutes les rides de la vieille femme se plissaient en un sourire de bon accueil. Je m'asseyais sur un petit escabeau, à côté de la cheminée. Sidou, que mon entrée ne dérangeait pas de son travail, continuait à faire danser les fuseaux sur le métier à dentelles.

— A-t-on bien joué, bien couru ?

— Oui, Sidou.

— Et l'on s'est beaucoup fatigué ?

— Oui, Sidou.

Un silence. Près de moi, la potée de pommes de terre et de lard chantonnait dans la marmite suspendue à la crémaillère. La flamme sifflait en courant le long des bûches vertes. Imitant le bruit du grésil sur les vitres, sautillaient les fuseaux, glissant entre les doigts agiles. Ils étaient pourtant bien maigres, ces doigts d'octogénaire ! Maigres, effilés, décharnés comme tout ce pauvre corps de vieille, comme sa figure aux joues creuses, au front ridé, aux cheveux blancs dont quelques mèches, au coin des tempes, sortaient de dessous le bonnet vieillot, mais propre.

Je restais immobile, les coudes posés sur les genoux, le menton dans les mains, suivant du regard la danse endiablée des doigts et des fuseaux. Je ne disais rien, sachant bien que ma vieille amie se doutait du motif de ma visite. Et, de fait, elle relevait bientôt les yeux par dessus ses besicles, retombées sur le nez ; le sourire plissait son visage et, tandis que se trémoussaient sur le métier les petits danseurs de bois, elle commençait :

— C'était du temps des grandes guerres, du temps que j'allais sur mes quinze ans...

Un frisson de plaisir me secouait tout le corps; je me pelotonnais avec délices sur mon dur escabeau ; j'avançais la tête et j'écoutais, j'écoutais sans perdre un mot, retenant mon souffle quand la conteuse savait naïvement exciter mon intérêt.

Ah ! combien de soirées j'ai passées de la sorte, dans la petite maison de Sidou ! Cette maison se dressait, presque en face de celle que nous habitions pendant les vacances; à l'extrémité du village. Bâtie en grosses pierres grises du pays, cimentées sans art, elle n'avait pas d'étage. Son toit de chaume lui faisait une sorte de grand chapeau pointu, fleuri sur les bords d'une végétation aussi folle qu'inattendue. Une seule chambre à l'intérieur, aux dalles bleuâtres, aux solives enfumées, aux murailles crépies à la chaux. En face de la cheminée, dont le large manteau était garni d'images et de statuettes religieuses, s'ouvrait l'alcôve, une profonde alcôve aux rideaux rouges et sur laquelle Sidou refermait les deux battants d'armoire qui la cachaient pendant la journée. Une table de bois, quelques chaises, des escabeaux, et un bahut difficilement équilibré, faute d'un pied brisé depuis des années, tel était l'ameublement de cet humble logis. Humble logis où, grâce aux récits de la vieille femme, j'ai pourtant vécu des rêves d'héroïsme, traversé des cauchemars de légende et senti parfois l'enveloppante caresse de la poésie, quand les simples paroles de la dentellière m'évoquaient des paysages d'autrefois, des fêtes rustiques tombées en désuétude, des coutumes jolies et naïves, tout un monde oublié et dont je garde depuis lors la nostalgie.

Dans mon imagination d'enfant — j'avais tout au plus sept ou huit ans à cette époque — Sidou avait fini par prendre des proportions légendaires. Et, bien souvent, à l'écouter, il m'est arrivé d'accomplir des chevauchées sans but, à travers des forêts enchantées, vers un manoir rempli de trésors fantastiques. J'oubliais alors la chaumière, le foyer fumant, les coins enténébrés, et la dentellière courbée sur son métier; sa voix chevrotante me semblait douce comme une chanson de ruisseau, ou bien elle s'enflait, grondant comme l'appel des guerriers et toujours, toujours, le babil des petits fuseaux l'accompagnait en sourdine.

Mais ils se turent, hélas! les petits fuseaux bavards! Un matin, voyant la porte close, une voisine pénétra dans la maison et trouva Sidou, geignant, toussant, se débattant contre une mauvaise fièvre qui l'avait saisie, pendant la nuit. Dans ce corps usé, la maladie avait fait de rapides progrès. Le docteur, appelé sans retard, déclara que la vieille femme ne supporterait pas cette crise.

J'étais à déjeûner, quand on vint nous annoncer cette nouvelle.

Oh! le bon déjeûner aux croustillantes galettes couvertes de confiture, le bon déjeûner dans la grande chambre du rez-de-chaussée où pénétrait, par la porte large ouverte, la lumineuse douceur d'un clair matin de septembre! Je revois tout, comme si cela datait d'hier, la table ronde, les chaises alignées le long des murailles, le poêle reluisant et, dans son armoire au bois jauni, l'antique horloge. J'entends encore aller et venir, sur les dalles éclatantes de propreté, les pas mêmes de grand'mère. Soudain, une tache d'ombre au milieu de la baie de lumière; et une voix essoufflée jette ces mots :

— » Savè bé l' nouvelle ? Sidou ne passera pas le jour !

Répondant à un geste de surprise, la même voix, plus affermie, reprend :

— » C'est quasiment comme si ce s'rait d'jà fait!

Puis c'est une avalanche de phrases, conversation semée d'hélas! et de Jésus-Maria! conversation où je n'ai rien compris de bien net, sinon que l'on parle de ma vieille amie. Un mot m'éclaire enfin : la mort! Je frissonne, tandis que, dans mon esprit, se lient ces deux idées et qu'une involontaire conclusion s'en dégage. Mon appétit est brusquement coupé; ma tasse reste fumante, ma galette inachevée et je sens de grosses larmes me mouiller les yeux.

Dans l'embrasure de la porte, une femme vient d'apparaître :

— » Qué malheur, hein !

Soutenant dans sa main gauche le coude de son bras droit, elle avale, à lentes gorgées, un grand bol de café où trempe un quignon de pain. Et j'entends s'échanger entre les trois interlocutrices les mêmes mots, les mêmes exclamations qui me causent une indéfinissable amertume. Je n'achève pas mon déjeûner; je suis seul, grand'mère ayant accompagné les deux femmes au logis de la malade. Avec mille précautions, craignant d'être vu, je m'approche d'une fenêtre et, à l'abri des rideaux, je risque un regard vers le toit dont les chaumes scintillent au soleil. La maison de Sidou prend soudain pour moi un aspect farouche, et je me représente, au lieu de la paysanne au sourire maternel, quelque chose d'insoupçonné, d'inconnu, de terrible derrière ces murailles grises, encore humides de la fraîcheur de la nuit.

Tout le jour, je reste assis dans un coin, refusant de prendre part aux jeux de mes petits camarades. J'ai vaguement compris que, vers le soir, il se passera quelque chose d'anormal dans la maison où j'aperçois, de ma fenêtre, des allées et venues de voisines affairées. A mesure que les heures s'écoulent, une anxiété grandissante m'étreint, je voudrais éterniser cette journée, ne jamais voir l'ombre envahir peu à peu le ciel. Elle vient cependant, et mes regards

angoissés la suivent, la voient descendre le long des toits et des murailles, emplir la rue, se glisser dans la chambre, que ma terreur commence à peupler de fantômes. Insensiblement, je me suis rapproché de la chaise de grand'mère. Nous restons silencieux et, dans la rêverie de l'aïeule, je devine des choses tristes, si tristes que mes yeux se voilent de larmes refoulées avec peine.

C'est l'heure où j'avais coutume de traverser le chemin en courant, de pousser la porte branlante....

— Bonsoir, Sidou...

Mon âme enfantine ne comprend pas bien ce mystère de la mort et pourtant j'en subis l'inconsciente amertune. Je songe que c'en est fait des soirées au coin de l'âtre, dans la chambre enténébrée, que jamais plus je n'entendrai les contes merveilleux de la dentellière et que les fuseaux se reposeront longtemps, longtemps sur le métier abandonné. Alors, pendant quelques minutes, il me semble que j'ai vieilli et qu'avec l'âge m'est dévolu le triste privilège de comprendre la souffrance; un coin de mon voile d'insouciance se déchire et j'éprouve, pour la première fois, la peur de la vie.

Le bruit d'un pas rapide sur les cailloux de la rue me fait tressaillir. A l'appel de son nom, grand'mère sort et j'entends une discussion à voix basse :

— Veux-tu venir dire bonsoir à Sidou ? Elle s'étonne de ne pas t'avoir vu, comme tous les jours.

Un grand tremblement m'agite; une peur atroce me saisit. Je veux crier, refuser; mais l'émotion m'étreint la gorge.

— Viens, tu feras plaisir à ta vieille amie.

Plus mort que vif, je me laisse emmener. Tout me semble lugubre, hostile. La rue est noire; quelques clartés trouent les ténèbres, derrière les petites fenêtres bien closes. Cependant, je parviens à dominer ma frayeur. Nous approchons; j'aperçois déjà la masse sombre de la maison de Sidou. Oserai-je entrer ?... Nous entrons. Je m'accroche aux jupes de grand'mère; je tremble de tout mon corps; une odeur pharmaceutique me coupe la respiration et, d'un mouvement involontaire, je tourne les yeux vers le coin où, chaque soir,... Hélas ! le coin est vide. Un feu brûle dans la cheminée; mais ce n'est plus le clair brasier d'autrefois, qui jetait de grands reflets joyeux aux murailles. Des chuchotements, des pas étouffés appellent mon attention et j'entrevois une robe noire, une cornette blanche inclinées sur le lit vers lequel on m'entraîne. Ma peur s'évanouit; je sens des larmes me mouiller les yeux; pour la seconde fois, la sensation d'une souffrance morale jusqu'alors inéprouvée déchire mon âme d'enfant.

Et j'aperçois la malade. Je distingue avec peine sur les draps blancs une figure que je ne reconnais pas tout d'abord, la figure de Sidou où les rides se sont creusées davantage depuis hier. Il me semble la voir sourire ; son regard vitreux me contemple ; elle s'efforce de soulever sa main posée sur la couverture. Je reste pétrifié, repris par une terreur invincible et je voudrais fermer les yeux. Mais je me sens poussé...

— Donne la main à Sidou.

Donner la main, sentir le contact de cette peau qui me paraît glacée, frissonner sous l'étreinte mourante de ces doigts raidis, de ces doigts entre lesquels j'ai vu sautiller si souvent les petits fuseaux de bois ! Non ! non ! je me recule, je crie d'épouvante. Au moment où l'on m'emmène, mon regard rencontre celui de la moribonde... Jamais je n'oublierai le douloureux reproche, l'amère désillusion de ce suprême regard de ma vieille amie.

Elle mourut le lendemain, tandis que le village se réveillait au milieu du brouillard d'automne. Je fus malade des suites de cette commotion et l'on dut abréger mon séjour. Je revins souvent, je revins chaque année, mais je ne franchis jamais plus le seuil de la maisonnette au toit de chaume et souvent j'eus l'illusion d'apercevoir, à l'heure de midi, la coiffe blanche de la vieille femme assise à l'ombre, devant sa porte, d'entendre sa voix enrouée me conter les histoires qui enchantèrent mon enfance, d'assister à la danse endiablée des petits fuseaux et des doigts amaigris, ces pauvres doigts dont j'avais repoussé le suprême adieu.

Pauvre Sidou ! pauvre vieille dont la maison vient de s'écrouler sous la pioche des ouvriers, dont le métier à dentelles est brisé depuis longtemps, enseveli dans un grenier poussiéreux ; pauvre Sidou ! dont le souvenir presque entièrement éteint jette ce soir dans mon âme une lueur mélancolique, lueur grâce à laquelle j'aperçois au fond du passé le sourire de la vieille dentellière et le reproche hélas ! de son dernier regard !

Fernand BLONDEAUX.



Le Parjure des Trois Rois

CHANSON RELIGIEUSE

Sous ce titre, *Wallonia*, dans son t. VI (1898), p. 118, a publié avec la musique et un accompagnement de piano une chanson en 13 couplets recueillie par la voie orale, et qui est encore populaire dans le Pays de Herve et le pays de Malmédy, (1) rattachée à une curieuse coutume régionale de l'Epiphanie que nous avons décrite dans l'article précité.

Depuis lors, nous avons trouvé une variante ancienne de cette chanson, publiée sans musique, dans deux recueils anonymes dont voici les notices :

1680. *Chansons spiritvelles de Noel*, composées de plusieurs autheurs en l'honneur de la Nativité de Jésus-Christ et de la B. Vierge Marie sa sacrée Mere. Nouvellement reveuës et augmentées pour la consolation et recreation de tous Catholiques.
A Liege, chez Henry Hoyoux, 1680.
In-8° oblong, 55 feuillets.
[Un exempl. demi-rel. (10.5×15.5) à la Bibliothèque Ulysse Capitaine à Liége, n° 5923 du catalogue imprimé. Notre chanson est aux feuillets 6 recto et verso et 7 recto.]

1716. *Chansons spirituelles de Noel*, composées de plusieurs autheurs en l'honneur de la Nativité de Jésus-Christ et de la B. Vierge Marie sa sacrée Mère. Nouvellement revûës et augmentées pour la consolation et recreation de tous Catholiques.
A Liége. Chez la vefve J. N. Dupont, 1716.
In-8° oblong, 192 p.
[Un exemplaire demi-rel. (10 cm.×15) à la bibliothèque de la Société liégeoise de Littérature Wallonne, à Liége. Cote B. 6. Cet ouvrage est une réédition augmentée du précédent. Notre chanson est aux p. 11 à 13.]

Le texte qu'on va lire est donné dans le premier de ces ouvrages sous le titre de « Chanson nouvelle de l'Adoration des Trois Rois » ; dans l'autre recueil, le mot « nouvelle » a disparu. Il n'y a pas d'in-

(1) Pour Malmédy, voyez : Olivier LEBIERRE, *Lyre Mâmediéne, Première partie.* Malmédy, 1901. In-4°. N° 18 p. 36.

dication de timbre. On remarquera que l'air publié précédemment ici est du mode éolien et semble vraiment fait pour la chanson. Ajoutons qu'on n'a retrouvé jusqu'à présent, ni l'air ni les paroles en dehors de la Wallonie. (1)

O. COLSON.

CHANSON DE L'ADORATION DES TROIS ROIS.

Chrétiens avec allégresse
Quittons maintenant l'ennuy
Remercions en liesse
Jesus notre vray appuy :
Chantons tous joyeusement
A cette digne journée
Les Trois Rois ont fait present
A Jesus Roy de Judée

2.

Une Etoille tres-luisante
Vers Orient se montra
Qui par lueur éclairante,
Un grand signal demontra :
Quand les trois Rois l'ont apperçû
Ils ont fait leur assemblée,
S'ont-ils rendus graces à Dieu
Qui a fait cette Rosée.

3.

Ils ont demandé passage,
Pour aller honnêtement,
Un chacun d'un bon courage
Cheminoit allàigrement :
Et droit en Jerusalem
Là ils ont fait leur entrée
Bien et gracieusement,
Avec leur grande Armée.

4.

Quand Herodes sçût la nouvelle,
Qui gueres bien ne luy plaisoit :
Il eut mal en la cervelle,
Quand les trois Rois apperçoit,
Si leurs a t'il demandé,
Que querrez en ces contrées
Qu'est-ce qu'ici vous cherchez,
Dites moy votre pensée ?

5.

Nous vous demandons passage
Pour servir le Roy des Rois,
Qui est d'un si grand lignage,
Plus que nous cent mille fois :
Il est né nouvellement
C'est au Pays de Judée
Nous le sçavons vraiment :
Verité est approuvée.

6.

Herodes les fit conduire
Du tout à sa volonté
Par trahison leur va dire
Quand l'enfant aurez trouvé,
Mandez-moy pour le servir,
Car j'en ay tres-grande envie :
C'etait pour Jesus trahir,
Et pour luy ôter la vie.

7.

L'Etoille qui luisoit tant claire,
Dans la terre se cacha,
De peur qu'Herodes vipere,
N'eut quelque doute en cela
Quand les trois Rois furent passez,
L'Etoille s'est remontrée,
Droit à l'huis du nouveau né :
Là elle s'est arrêtée.

(1) Cl. Ernest Closson, *Chansons populaires de provinces belges*. Bruxelles, Schott frères (1905). In 4°. N° 141, p. 156.

8.

Les trois Rois par ordonnance,
En Bethleem sont entrez,
Ils ont trouvez la Vierge franche,
Et son Fils Jesus mal logé
L'ont salué devotement,
Luy presentant pour victime,
Bien et gracieusement
Trois dons de trés-grande estime.

9.

Quand la Vierge debonnaire
A apperçû ces nobles Rois,
Et l'honneur qu'ils luy vont faire,
Leur dit d'une douce voix :
Voilà mon Dieu mon Createur,
Voila ma digne portée,
Voila mon Roi mon Redempteur
Baisez-le je vous l'agrée.

10.

Les trois Rois courtois et sages
Humblement le vont baiser,
Un chacun d'un grand courage
Commencoit à larmoier
Ils ont offerts leurs presens
Avec leur couppe dorée
En pleurant bien tendrement
En payant leur bien allée.

11.

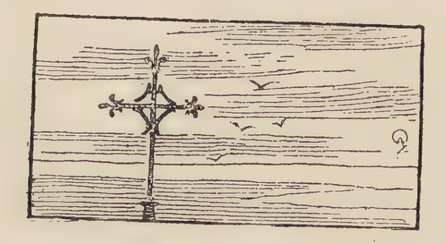
Retournant remplis de joye
L'Ange de Dieu leur a dit :
Retournez par une autre voye
Craignant ce traiste maudit.
Ils ont pris un autre chemin
Pour aller en leur contrée
Le bon Jesus tres benin
Leur a son amour donnée.

12.

Herode plein de malice
Se trouvant ainsi trompé,
Mit son cœur à l'injustice,
Comme un diable forcené,
Fit decoller les Innocens
A la pointe de l'épée,
Dont il sortit hors des sens
Et son ame fut damnée.

13.

Nous prierons Dieu de gloire
Qu'il nous vueille tous sauver,
Et nous mettre en la memoire
Et nos pechez pardonner,
Afin qu'avec les trois Rois
Notre ame au Ciel fasse entrée :
Et que nous y puissions voir
La Vierge très honorée.





Documents et Notices

A propos d'une étymologie d'« escavèche »

(Voyez ci-dessus, p. 200 à 204)

M. le Dr Louis Delattre est un docteur subtil et à nul autre pareil ; sa méthode curative est aussi simple qu'agréable ; il guérit par le fou rire. Je m'en suis aperçu, — et bien trouvé, — par deux fois au moins. La première, c'était par un certain mardi-gras, il y a de cela quelque six ans, quand il me révéla les procédés de composition d'un de ses frères de lettres. La seconde, c'était l'autre jour, dans *Wallonia* [1]. Marquons les étapes de ce débat aussi imprévu que saugrenu.

Le 6 mai dernier, Lowike, qui n'avait point de « rose à la bouche » ce soir-là, me demande à brûle-pourpoint quelle est l'étymologie du mot wallon namurois *escavèche ;* je l'ignorais, mais lui promis de lui fournir une réponse affirmative ou un procès-verbal de carence.

Le 11 mai, je lui écrivais « namurois *pèchon à l'escavèche* (ou *escavèchée ?)* « poisson conservé dans la gélatine » [CF. *évêque* < [2] lat. *episcopu*(*m*) *évêché* < *episcopâtu*(*m*)] < lat. *esca*(*m*) *piscâtam* = « la nourriture poissonnée » ; dire « poisson à l'escavèche » c'est dire deux fois la même chose. »

Je ne croyais guère à mon étymologie. Il y avait une difficulté sémantique autant que phonétique : dans le même mot, ou dans la juxtaposition intime de deux mots, *esca*(*m*) ne pouvait en même temps donner *esca-* et *pisca-* donner *vesche.*

Mais cela n'avait pas d'importance ; je pensais avoir par là assouvi la fringale étymologique du néophyte, et je ne soupçonnais guère qu'il se servirait de sa « roussette » ou de son brochet pour

(1) Voir ci-dessus les deux dernières lignes de la page 202 et les trois premières de la page 203.

(2) Ce signe < indique conventionnellement dans tous les livres de linguistique l'origine ; = « vient de ».

s'offrir, dans *Wallonia*, ma « cabèche ». Il a eu tort de choisir cet organe, parce que c'est dans la queue qu'est le poison et non dans la tête ; il va l'apprendre.

1° Le délicieux auteur des « Croquis d'écolier » saura désormais qu'une étymologie, fausse ou exacte, appartient à son auteur, et non point à l'auditeur ou au correspondant, qui n'a nullement le droit de la publier, moins encore de l'estropier.

2° Le tout charmant rédacteur des « Contes de mon village » apprendra que Gantrelle, grand-ducal, n'a jamais songé à encourager l'étymologie wallonne ; — que je suis né sur la rive gauche de la Sambre, sous le clocher de Saint-Jean-Baptiste, et non sur la rive droite d'icelle ou sur la rive gauche de la Meuse (erreur de topographie) ; — que le latin s'enseigne encore, et qu'on peut l'étudier, et qu'en l'étudiant on finit par découvrir que C F. est une abréviation, une *sigle*, voulant dire *confer*, « comparez » ; or, comparaison n'est pas raison, encore moins équivalence ; — que l'*évêché* n'a rien à voir avec le *poisson*, même à l'escavèche, et que si *episcopâtu*(*m*) donne *évêché*, *esca*(*m*) PISCATA(*m*) peut donner *esca*VÊCHE. Je n'ai rien dit de plus.

3° Le succulent écrivain des *Miroirs de Jeunesse* a conservé, précieuse, sa fleur d'adolescence, car il vous procrée des mots germaniques inattendus comme d'autres à son âge procréent de petits mâles et de gentes donzelles : *scharfisch* est nouveau, et son étymologie n'a pour le moment qu'un tort, c'est de ne pouvoir encore se tenir sur ses petites jambes.

4° Le costumier mignon des *Marionnettes Rustiques* en a oublié une dans sa collection, et, à ce sujet, je rappellerai au fin lettré qu'est Louis Delattre un passage, qu'il a certainement lu au moins dans la traduction de Littré, de Pline le Naturaliste (*Histoire naturelle*, livre XXXVI, 10, 5) ; je le résume :

« Le peintre Apelle tenait fort au jugement, éclairé ou non, de ses contemporains. Il exposa un jour un de ses chefs-d'œuvre, et se cacha derrière le tableau; de là il écoutait les critiques des bons bourgeois qui défilaient devant le panneau. Un cordonnier nota qu'une anse manquait au lacet de la chaussure ou crépide. Le lendemain, Apelle avait corrigé l'erreur. Le cordonnier remarqua le détail, en fut fier et, mû par un téméraire courage, se mit verbeusement à critiquer le galbe du genou. Alors, Apelle, pas content du tout, sortit de sa cachette, et s'écria, probablement, en grec : « *Mê ho skyteus hyper tês krêpidos!* », ce que Pline rend par : « *Ne sutor supra crepidam* » ; « que le cordonnier ne s'élève pas au-dessus de la chaussure ! »

Proverbe délicieux et utile, et que des médecins ont parfois oublié.

Mais la « Loi de Péché » impose la miséricorde. C'est pourquoi, en remerciant Louis Delattre de son intéressante communication, comme aussi les deux correspondants anonymes du *Petit Bleu*, qui ont coupé dans le pont Delattre, l'un en affirmant que le poisson (?) perdait la tête avant d'être mis dans une sauce au vinaigre qui n'est jamais devenue le poisson lui-même [1], l'autre en nous parlant de perdreau ou de pierrot à l'escavèche, dans le Midi (oh ! ce midi !), je lui exprime cordialement, comme toujours, ma vive admiration pour sa nouvelle coquecigrue, qui, parions-le, ne sera pas la dernière.

La joie wallonne serait désolée qu'il en fût ainsi et qu'il nous boudât (oh ! mon sanskrit !).

Ixelles, 13 septembre 1905. EMILE BOISACQ.

Le Congrès Wallon et Wallonia

WALLONIA ayant offert sa publicité au CONGRÈS WALLON, a eu l'honneur d'être désignée comme organe de ce Congrès par le Comité organisateur.

Nos lecteurs ont pu lire précédemment (ci-dessus p. 91) les documents préparatoires.

Nous publierons incessamment les Rapports préparés, ainsi que le Compte-rendu officiel de la session, qui s'ouvre fin septembre.

(1) Ce mot *escavèche* porte la guigne : Grandgagnage, et aussi Pirsoul s'y trompent et confondent la sauce avec le poisson lui-même ; un homard à l'américaine ne devient jamais une miss, pourtant, ni un hareng au vin blanc un Chambertin ou un Château-Yquem !



Chronique Wallonne

Bibliographie.

LES LIVRES :

Notger de Liége et la Civilisation au Xe siècle, par Godefroid KURTH. Paris, Picard ; Bruxelles, Schepens ; Liége, L. Demarteau, 1905. — 2 vol. 8° de XXI + 391 et 87 pages, avec 1 carte.

Avouer, à propos de Notger, que les renseignements dignes de foi sont peu nombreux et peu circonstanciés, que les sources directes sont à peu près totalement perdues, qu'il y a autant de légendes à détruire que de vérités à faire apparaître, et pourtant consacrer à ce prince-évêque, tout un gros volume, c'est bien là la contradiction dont M. KURTH a paru clairement se rendre compte dès la première ligne de sa préface, et c'est ce qui étonne à première vue le lecteur.

Un commentaire semblable avait été émis lors de la publication d'un précédent ouvrage de l'auteur, *Clovis ;* et, effectivement, la manière dont notre savant historien a composé son livre sur celui qu'il intitule « le second fondateur de Liége », rappelle exactement celle qu'il a employée naguère, quand il s'est agi pour lui de rétablir dans sa vérité historique la grande figure du fondateur de la monarchie franque. Nous voulons dire que de part et d'autre il a réservé une large part, — à défaut de certitudes — aux conjectures raisonnées, à des discussions critiques ; qu'il s'est vu forcé, pour atteindre à la vraisemblance dans les hypothèses et combler les lacunes innombrables du sujet, d'avoir recours à des comparaisons perpétuelles ; qu'il a dû, en cours de route, déblayer le terrain d'une foule d'obstacles qui l'encombraient, nous voulons dire de maintes légendes à la vie dure, parmi lesquelles il faut surtout citer la célèbre tradition de la prise de Chèvremont par Notger, grâce à des stratagèmes plutôt malhonnêtes. D'autre part, comprenant que, pour apprécier sainement le rôle important qu'il veut assigner à son « héros », il fallait faire connaître le monde dans lequel celui-ci allait pouvoir déployer son activité pendant près d'un demi-siècle, il a cru devoir. dans cette intention, composer des chapitres dont l'objet, pour n'être plus du tout particulier à Notger, ne le cède en rien, au contraire, en intérêt à ceux qui visent spécialement la personnalité du prince-évèque liégeois.

Tels sont les passages où M. Kurth esquisse la situation brillante du royaume d'Allemagne au xe siècle, au moment où Notger va prendre place au milieu des illustres prélats dont surent s'entourer les souverains germaniques ; — les chapitre II « L'Etat liégeois avant Notger » et IX « Formation de la principauté de Liége » qui, combinés comme ils auraient dû l'être, leur sujet étant commun et identique, fournissent un résumé, parfait de clarté et de vérité, des origines assez complexes de la principauté-évêché ; — le chapitre XII, « la Principauté », tableau des différents organismes publics en fonction dès cette époque : le chapitre cathédral, les avoués, les vassaux, la chancellerie, l'échevinat, le corps de la Cité, ou du moins ce en quoi M. Kurth croit, peut-être abusivement, deviner les premières traces de la *Commune* de Liége. — Une autre section de l'ouvrage, le chapitre XIII, « le Diocèse », donne à l'auteur l'occasion de nous instruire très utilement de l'organisation religieuse au temps de Notger, de la division en doyennés, des archidiacres, des synodes diocésains, des conflits territoriaux surgissant entre abbayes ou entre diocèses, etc. — Il n'est pas jusqu'aux chapitres V, VI, VII, VIII (p. 56 à 115) qui, en nous faisant connaître de près, un Notger devenu, au service des rois de Germanie, Otton I, II, III et Henri II, l'un des personnages les plus actifs, les plus écoutés, les plus influents de l'Allemagne, constituent en même temps un résumé de l'histoire des rapports des chefs du Saint-Empire avec les grands feudataires de la Lotharingie, et des rivalités entre la France et l'Allemagne aux xe et xie siècles. — Enfin, voulant insister sur l'influence exercée par le successeur d'Eracle sur le relèvement des études et la renaissance de la vie artistique dans les pays mosans, l'historien de Notger ne peut s'abstenir de nous fournir tous les renseignements possibles sur l'instruction publique en général dans l'Europe occidentale et plus particulièrement dans le pays de Liége, ainsi que sur le développement qu'avait pu prendre à cette époque les différents arts.

Et, faut-il le dire, ces divers chapitres, où l'auteur a mis toute sa sûreté d'informations et son talent d'exposition abondante et lumineuse, ne constituent pas la partie la moins intéressante, la moins instructive du livre. Aussi le fait d'avoir insisté sur cette « superposition » d'études, en quelque sorte, ne doit pas être envisagé comme un blâme. Au contraire : d'abord un souci de saine critique faisait à M. Kurth une obligation de ne pas détacher Notger de son milieu et de le situer à son rang dans la série des successeurs de Saint-Lambert ; et puis nous devons à cette circonstance que le *Notger de Liége* devient surtout un tableau de la *Civilisation* au pays de Liége à une époque fort reculée. Et c'est à ce titre-là que la dernière production scientifique du savant professeur de notre Université méritait d'être signalée ici.

L'historien de profession s'arrêtera de préférence devant tous les nombreux passages du livre qui sont comme autant de chapitres de critique historique du meilleur aloi, bien que la conjecture soit parfois poussée un peu loin ; et dans le tome II, réservé à la discussion plus fouillée de questions spéciales controversées (Les trois biographies de Notger — L'enceinte

notgérienne de Liége — La cathédrale notgérienne de Liége — Possédons-nous les restes de Notger? — Saint-Bernward de Hildesheim ne doit-il rien à l'art mosan? — Catalogue des actes de Notger); il retrouvera le maître dont les leçons, — réserves faites pour ses conceptions générales en matière de philosophie et d'histoire, — étaient des modèles d'enseignement fécond autant qu'attachant.

Le lecteur ordinaire, le Liégeois, le Wallon particulièrement, ne lira pas d'autre part sans un réel intérêt ni sans profit tout ce qui concerne les plus anciennes églises de notre antique cité, l'enceinte tracée par Notger, les premiers développements de la «Cité» vers l' «Ile» ; il apprendra combien intenses devaient être, dès cette époque, la vie politique et la vie religieuse au sein de la principauté ; il sera étonné de savoir que Liége, dès avant toute autre ville lotharingienne, formait un véritable foyer intellectuel et que la race wallonne manifestait déjà une singulière vitalité dans tous les domaines.

Certes, à ce point de vue, l'époque de Notger méritera désormais de retenir sérieusemeut l'attention de nos futurs historiens nationaux. Certes aussi, Notger fait grande figure dans le passé, surtout quand on vient de lire M. Kurth. Mais celui-ci n'est-il pas un peu victime de cette tendance que l'on a à grandir les personnages dont on entreprend de retracer la carrière ? Ne voit-on pas que M. Kurth lui-même, qui voue cependant à ses héros tant d'admiration sympathique, est comme obligé, par la nature même des faits qu'il étudie, de citer à tout instant avec éloge le nom d'un Eracle, d'un Baldéric, d'un Wazon : si bien qu'on a l'impression que, si Notger a été un prince et un prélat aux capacités remarquables, son siècle, tout près de lui, en avait vu naître d'autres, qui mériteraient eux aussi de trouver en M. Kurth un historien aussi généreux qu'érudit. Toutes choses seraient ainsi mises en place. Et nos concitoyens seraient de la sorte tout étonnés et tout fiers de trouver dans le passé de leur patrie tant de Notgers !

Félix Magnette.

Ouvrages reçus :

BONJEAN, Albert. *Légendes et Profils des Hautes-Fagnes. Autour de la Baraque Michel.* Verviers, Ch. Vinche, 1905. In-8° (21×14), 253 p., 1 pl. et gravures. Prix : 2 fr.

COLSON, Arthur et Lucien. *Bertine, drame en trois actes.* Ouvrage primé par le Gouvernement. Liége, Imprim. industr. et commerciale. 1905. In-8° (18×12), 85 p.

DOUMONT, Edmond. *Roses d'aube* (poèmes). Liége-Paris, « l'Edition artistique », 1905. In-8° (18×12) non paginé, 4 feuilles.

FELLER, Jules. *Règles d'orthographe wallonne adoptées par la Société liégeoise de Littérature wallonne.* Deuxième édition. Liége, Vaillant-Carmanne, 1905. In-8° (24×16), 72 p. Prix : fr. 0,50.

FIERENS-GEVAERT. *Jordaens, biographie critique* illustr. de 24 reproductions. Paris, Laurens, s. d. In-8° (22×16), 127 p. Prix : broché fr. 2,50.

Liebrecht, Henri, et Morisseaux, F.-Charles. *Miss Lilli, comédie en trois actes, en prose*, représentée pour la première fois à Bruxelles, sur la scène du Théâtre royal du Parc, le 12 avril 1905. Paris-Liége, « l'Edition artistique », 1905. In-8° (18×12) 156 p. Prix : 3 fr. 50.

Maeterlinck, Louis, *Ville de Gand, Musée des Beaux-Arts ; Catalogue*, précédé d'un plan des salles et d'une notice historique. Gand, Meyer-van Loo, 1905. In 8° (19×13), 67 p., 54 ill.

Matthieu, Ernest. *Rapport annuel du Comité provincial de la Commission royale des monuments, adressé à M. le Gouverneur du Hainaut.* Frameries, Dufrane-Friart, in-8° (22×14) non paginé, 4 feuilles.

Micha, Alfred. *La Gravure, ses origines, ses différents genres*, Discours prononcé à la cérémonie de la distribution des récompenses aux élèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liége. Liége, Aug. Bénard, 1905. In-8° (21,5×14), 18 p.

Peuteman, Jules. *Un pensionnaire d'Archis, Jean-Simon Renier.* Verviers, édition du « Farfadet », 1905. In-8° (17,5×11), 32 p. Prix : fr. 0,50.

REVUES ET JOURNAUX

Sur le Patriotisme. — Dans le journal socialiste *Le Peuple*, de Bruxelles, n° du 12 septembre, M. Louis Piérard publie un article intitulé « la Patrie belge » où il constate les différences profondes entre Wallons et Flamands quant à la langue et quant au caractère et aux coutumes, et il se déclare convaincu qu'un patriotisme absolument belge et unitaire n'existe pas.

Sur la question du patriotisme, il écrit :

« S'il est vrai que la meilleure patrie est celle « où l'on vit le mieux », celle « dont les institutions donnent le plus d'avantages politiques et sociaux à ses membres », il appert, d'autre part, qu'un profond amour de la patrie dont il est le fils, peut subsister au cœur du plus misérable des spoliés. Pourquoi ? Parce qu'il l'aime à travers tout, pour son passé, sa tradition, la merveilleuse diversité de ses aspects parmi laquelle il se retrouve toujours proche d'elle pour à jamais.

« Evidemment, pour nous, socialistes, un prolétaire à Gand est un prolétaire au même titre qu'un mineur borain, un homme à relever au même titre qu'un moujick russe.

« Mais longtemps, nous avons parlé d'internationalisme, sans trop préciser notre pensée. Les temps sont changés : nul d'entre nous ne contestera bientôt plus que sous l'égide d'un internationalisme pacificateur, il convient d'aider à l'efflorescence des originalités nationales. Nul ne niera qu'un respect profond est dû à tout patriotisme sincère, culte de la terre natale et des aïeux, qui correspond à une âme traditionnelle bien définie, à une communauté aussi grande que possible, de race, de langue, de coutumes, de souvenirs historiques. Jamais cela n'impliquera dans nos esprits l'acceptation de ce chauvinisme agressif, à qui l'on doit déjà tant d'aventures déplorables. »

Sur l'influence française en Belgique. — Un journal parisien, *le Siècle*, a ouvert une enquête fort intéressante sur « la Force morale des grands peuples ». M. Albert Mockel, sollicité d'y apporter sa contribution, a donné un important article, publié le 20 août, où après avoir délimité la

part qui revient à l'Allemagne et à l'Angleterre dans le domaine de la philosophie et des arts contemporains, il a rendu un hommage enthousiaste à l'influence française :

« Quant au crédit idéologique, celui de la France vaut sans doute à lui seul celui de toutes les nations réunies ; une idée française est deux fois viable. C'est qu'il y a en ce peuple le double génie de l'universalité et de la générosité. La pensée vraiment française n'est jamais étroitement, égoïstement nationaliste ; elle est par nature largement humaine et elle rayonne par la persuasion. La belle et ingénue Allemagne de naguère, aujourd'hui brutale et prussienne, prétend commander ; l'Angleterre pratique veut acquérir. Seule, la France sait donner. »

M. Mockel, étudiant ensuite, pour répondre aux questions du *Siècle*, l'action morale exercée par les grandes puissances sur les petites, s'en tient précisément à la Belgique, c'est-à-dire au Pays flamand et à la Wallonie.

« Dans la région flamande, l'influence de l'Allemagne est à Anvers presque irrésistible. A Gand, à Bruges, dans les campagnes du Nord et de l'Ouest, le parti flamingant a une puissance extrême ; il est hostile à la France, à sa culture et surtout à sa langue, véhicule des idées « révolutionnaires ». Le caractère d'universalité de l'idéologie française, répugne au nationalisme flamingant, et la culture germanique lui paraît, non sans raison, je crois, s'adapter mieux aux qualités de la race. Sans avoir pour la France une sympathie très décidée — elles pencheraient peut-être pour l'Allemagne à Gand, et pour l'Angleterre à Bruges, mais avec une tendance marquée au particularisme national — les classes instruites du peuple flamand participent assez largement à la culture française. Il existe même à Gand une Association militante pour la vulgarisation du français dans les Flandres. Quant à la ville de Bruxelles, elle cultive avec des succès divers l'influence française et même la parisienne.

« En Wallonie, il est vraiment superflu de mesurer les sympathies françaises, puisqu'on est ici en France même, à Tournai, à Mons, à Charleroi, à Namur, à Arlon, à Verviers comme à Liége, on ne parle et l'on n'a jamais parlé que le français depuis que le français existe. La principauté de Liége fut un état ecclésiastique autonome sous la vague suzeraineté de l'Empire, jusqu'à ce qu'elle se donnât de plein gré à la France, à la Révolution.

« Aujourd'hui la plupart des Wallons acceptent sans arrière-pensée le mariage de raison qu'ils ont conclu avec la Flandre, pour former la Belgique ; ils se satisfont d'un régime qui, s'il les exploite financièrement en faveur des populations cléricales et flamingantes, leur assure du moins presque toutes les libertés politiques et l'espoir de reconquérir un jour l'égalité des charges et profits dans la communauté.

« L'administration fait de grands efforts pour créer une « âme belge ». On force les Wallons à apprendre le flamand s'ils postulent un emploi ; on le leur impose à l'école s'ils vont dans la capitale ; les textes officiels ne leur sont offerts qu'avec une traduction flamande. Dans les collèges on supprime ou on mutile l'histoire de la Wallonie, comme révolutionnaire sans doute et déplorablement française ; on exalte celle de la Flandre qui fut particulariste et l'on glorifie les ducs de Bourgogne, en oubliant qu'ils furent un épouvantable fléau pour le pays de Liége. Rien n'y fait. L'âme belge prête à sourire en Wallonie, parce qu'on y a l'âme wallonne, c'est-à-dire française.

« L'exposition universelle de Liége a donné à ces sentiments, trop longtemps contenus, l'occasion de se manifester ; dans la ville, le drapeau rouge

et jaune de l'ancienne principauté, flotte partout à côté du drapeau officiel. Sans la moindre hostilité pour la Flandre, mais en réponse aux menées flamingantes, on tentera d'établir le bilan moral d'un petit peuple qui fut, en Occident, le premier à conquérir les libertés modernes, et qui, dans la musique, la sculpture et les arts du dessin, vient de nous donner César Frank, Constantin Meunier et Félicien Rops. Fait plus significatil encore, le Congrès wallon sera précédé, le 10 septembre, d'un *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française* où des représentants de France, du Canada, de l'Alsace-Lorraine, de la Suisse et de la Wallonie, rassemblés pour la première fois exalteront ensemble le langage qui forme leur commun patrimoine. »

Echo de la Fête des Arbres. (*Journal de Liège*, 8 septembre). — « Lors de la Fête des Arbres à Esneux, M. Jules Carlier, président de la Commission des Sites, promit à la commune, au nom des Usines Cockerill, une plaque de bronze qui commémorerait l'événement du jour. Le soin de faire de cette plaque une œuvre d'art, a été confié à M. Oscar Berchmans, l'excellent sculpteur, auteur de tant d'œuvres déjà, originales et savantes à la fois, et M. Oscar Colson, le directeur de *Wallonia*, a rédigé, pour qu'elle y fût gravée, une épigraphe qui est tout un joli poème d'un caractère pieux :

L'an 1905, li 21 dè meûs d'may
cist-âbe a stu planté
po-z-acsègni lès p'tits, po fer tûser les grands,
èt po dîre à turtos :
Ainmez lès âbes, rèspèctez-les
pol bêté et l'honeûr dè Payîs.

Quî qu'vos sèyésse, les âbes ont ahouté
Vos djeûs d'èfant, vos amoûrs di djônèsse,
Vosse ripwès bin gangnî.
Il ont vèyou totes vos djôyes, totes vos ponnes.
I d'meûrront co, qwand vos ârez passé,
Po d'ner leû-z-ombe, leûs fleûrs, leûs fruts,
Ås cis qui vinront après vos.
A quî lès sét louquî, is d'net des bons èximpes :
I sont solides, honêtes, et doûs.
I d'nèt leû frut sorlon tot leû pouvwèr
Sins qwèri po quî c'èst, et s'on l'acomptrèt mây
I fèt leû d'vwêr, qu'on l'sèpe ou nin.
On hourlê passe : i rindèt l'bin pol må.
Li djoû qui tot l'monde frè come zèls
Li têre toûn'rè pus joyeus'mint ! [1].

(*) Traduction. — L'an 1905, le 21 du mois de mai | cet arbre a été planté | pour enseigner les petits, pour faire penser les grands | et pour dire à tous : | Aimez les arbres, respectez-les | pour la beauté et l'honneur du pays. | Qui que vous soyez, les arbres ont abrité | Vos jeux d'enfant, vos amours de jeunesse | Votre repos bien gagné. | Ils ont vu toutes vos joies, toutes vos peines. | Ils demeureront encore, quand vous aurez passé | Pour donner leur ombre, leurs fleurs, leurs fruits | A ceux qui viendront après vous | A qui les sait regarder, ils donnent de bons exemples : | Ils sont solides, honnêtes et doux. | Ils donnent leur fruit selon tout leur pouvoir | Sans chercher pour qui c'est, et si on le prisera jamais. | Ils font leur devoir, qu'on le sache ou non. | Une rafale passe : ils rendent le bien pour le mal. | Le jour où tout le monde fera comme eux | La terre tournera plus joyeusement !

Un Musée des Mines.— Rendant compte dans la *Gazette* (n° du 24 août) de l'exposition du Syndicat des charbonnages liégeois, M. Edmond Cattier émet le vœu de voir créer au pays wallon un Musée des Mines. L'idée est intéressante et vaut d'être retenue.

« Le Syndicat a fait de son exposition quelque chose d'extraordinairement intéressant, d'expressif et de parlant, qui fait saisir sur le vif la vie des charbonnages — et aussi les merveilles des grand travaux souterrains, les procédés de la lutte que l'ingénieur engage, à plus d'un kilomètre de profondeur, contre la pression des terres et de l'eau.

Il a voulu instruire et faire comprendre : et il y a admirablement réussi. Quel dommage que tout ce qu'il a rassemblé là doive disparaître après l'Exposition, que cela ne soit pas destiné à devenir le noyau d'un Musée des Mines, qui pourrait se compléter, se développer, et dont la place à Liége ou dans un autre grand centre d'exploitation charbonnière serait si bien indiquée ! »

Une invention liégeoise. — Le Bulletin de l'Union de la Presse périodique belge, n° de septembre, p. 153, écrit :

« On sait que, à notre époque, c'est par la publicité que la presse gouverne. C'est la réclame qui lui a permis de se développer d'une façon foudroyante, d'abaisser le prix des journaux, de pénétrer jusque dans la maison de l'ouvrier. Ce qu'on ne sait pas, peut-être, c'est que l'exploitation méthodique et systématique de la quatrième page est une invention belge. Ce fut, en effet, la *Gazette de Liège* qui l'introduisit dans les mœurs journalistiques, imitée bientôt par les journaux de Bruxelles, par ceux de Londres et de Paris, qui en virent aussitôt tous les avantages. Le résultat a été foudroyant. Il y a un siècle, *l'Oracle*, de Bruxelles, un des journaux les plus importants du pays pour ce temps-là, tirait à.... mille exemplaires. Aujourd'hui, plusieurs journaux de Bruxelles tirent à 100,000 ; les journaux de province qui débitent 20,000, 50,000 exemplaires, ne sont pas rares, et certaines feuilles de Paris arrivent au tirage d'un million d'exemplaires. »

Tout cela, c'est le résultat de la réclame, invention wallonne. Et l'on dit que les Wallons ne sont pas pratiques !

Pour Max Waller. — Notre confrère *Le Thyrse* annonce que, désireux de propager le souvenir de Max Waller, il a cru qu'il serait intéressant pour le public de posséder un témoignage de l'importance de la renaissance des lettres d'expression française due à l'initiative de Max Waller et de *La Jeune Belgique*. L'excellent romancier Paul André a donc écrit dans ce but une étude intéressante et détaillée de cette période de notre histoire littéraire. Groupant autour de Max Waller les autres écrivains qui formèrent *La Jeune Belgique*, Paul André a pu tracer de Max Waller un portrait définitif grâce à des documents importants et inédits dont il lui a été donné de faire usage. Cette étude paraîtra le 15 octobre prochain aux éditions du *Thyrse*. Elle formera un beau volume de 150 pages, abondamment illustré de portraits, d'autographes et de dessins qui augmenteront l'intérêt du texte et feront de ce livre un ouvrage indispensable pour tous ceux qui sont désireux de connaître notre histoire littéraire. *Le Thyrse* a décidé de mettre ce volume en souscription dès à présent au prix modique de 1 fr. 50.

Le Musée Wiertz à Dinant. — M. Henry Carton de Wiart développe dans *l'Art moderne*, n° du 17 septembre, une proposition originale de nature à réjouir les *Copères :*

« Vous connaissez le Musée Wiertz? Quelque opinion que l'on ait du talent de ce peintre romantique et grandiloquent, on conviendra que la collection de ses œuvres occupe, dans la série des richesses artistiques de notre bonne ville de Bruxelles, un rang... plutôt accessoire. Relégué aux confins des faubourgs d'Ixelles et d'Etterbeek, dans un quartier d'accès difficile, ce Musée est ignoré de beaucoup de nos concitoyens, et sa clientèle est essentiellement assurée par les caravanes de l'agence Cook, qui ne manquent pas d'y faire une station, entre un pèlerinage à Manneken-Pis et une visite à notre éléphantesque Palais de Justice. Il convient d'ajouter que jusqu'en ces dernières années, le Musée Wiertz jouissait d'un privilège qui lui conciliait des sympathies spéciales dans le monde des Lettres belges. Sous prétexte de conservation, l'Etat y installait à demeure un écrivain «autorisé», pour qui ce poste devenait l'*otium cum dignitate* rêvé par tout poète, — voire par tout prosateur. Potvin jouit longtemps, très longtemps, de cette confortable sinécure. Mais depuis sa mort, aucun de nos écrivains — quelque effort qu'on ait fait, — n'a paru digne de le remplacer... Et le Musée Wiertz se conserve tout seul.

» Que diriez-vous du projet de transporter à Dinant, où Antoine Wiertz naquit en 1806, et où son souvenir est pieusement conservé, ce Salon qui appartient à l'Etat, en vertu d'une convention passée en 1850 entre l'artiste et M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur?

» A cette idée, les Ixellois feront peut-être tout d'abord la grimace. Mais les Dinantais seront si contents !

» Calmons d'abord les Ixellois pratiques. Le Musée Wiertz — j'entends l'ensemble des bâtiments qui le constituent — est à proprement parler un « bouchon ». Ce bouchon fait depuis longtemps obstacle à la mise en valeur d'un quartier auquel de nouvelles et meilleures voies de pénétration et de communication sont nécessaires. Quant aux Ixellois esthètes, ne pourrait-on les dédommager en décidant que l'une des toiles-maîtresses de Wiertz : *La Belle Rosine*, par exemple, ou *le Portrait de l'artiste par lui-même*, serait détachée de la collection et placée au « Musée communal »? En guise de consolation plus noble, n'auraient-ils pas, d'ailleurs, l'honneur d'un beau geste fraternel ?

» Quant à la bonne cité des « Copères », voilà de très longues années qu'elle est en travail d'un monument Wiertz. Elle avait tout d'abord voulu ériger à la cime de ses plus hautes roches et dans des proportions grandioses, un groupe dont Wiertz avait conçu le plan et choisi le titre : *Le Triomphe de la Lumière*. Ce projet a échoué à cause de la pénurie des souscriptions.

» Pourquoi ne pas y substituer — avant même qu'il prenne corps — l'idée d'édifier à Dinant, dans le simple et joli style mosan, une grande salle où l'œuvre de Wiertz, logiquement présentée et congrûment annoncée par

les mille voix de la réclame, attirerait sans répit les curieux d'art et les bandes albionesques, récompensant ainsi les Dinantais de leur fidélité au culte d'un glorieux concitoyen? L'emplacement de ce Musée est tout indiqué. Il est aujourd'hui marqué par une abominable fabrique de « mérinos » qui déshonore le coude formé par le fleuve en amont du pont, et qu'un arrêté d'expropriation très opportun ne tardera guère sans doute à jeter bas.

» La mode est à la décentralisation. Elle est aussi aux voyages. Pourquoi les Musées échapperaient-ils à la loi commune ? »

Faits divers.

Médailles. — Le salon d'art organisé à Liége, à l'occasion de l'Exposition, a été l'occasion, comme tous ses pareils, d'une ample distribution de médailles, dites « récompenses. » Il est permis de n'être pas très enthousiaste de la façon dont sont le plus souvent distribuées ces « récompenses. » Elles ont du moins l'avantage de renforcer l'attention publique, sans toujours convaincre les connaisseurs.

Cette fois, cependant, le jury a rendu une justice éclatante et méritée à un artiste à la fois modeste et du plus grand mérite, en accordant une première médaille pour la gravure à l'artiste montois, Charles Bernier (1).

Cette distinction n'est accordée par le jury de Liége qu'à des maîtres éminents et elle met le jeune graveur sur la même ligne que les Storm de Gravesande, les Bauer, les Danse qui la partagent avec lui pour la gravure, de même que, pour la peinture et la sculpture, elle échoit également à des sommités artistiques : Claus, Laermans, Rousseau, etc.

C'est donc une *récompense particulièrement brillante* que vient de conquérir le jeune aquafortiste et comme elle est due non seulement à son don personnel d'artiste mais aussi à un labeur consciencieux et continu, il faut l'en féliciter doublement.

La carrière de Ch. Bernier, malgré son âge peu avancé, est déjà longue et marquée de succès artistiques nombreux.

Prix de Rome en 1891, il obtient trois ans après une médaille d'or à l'Exposition d'Anvers. Il est successivement récompensé à Paris, Bruxelles, Munich, etc. Il fut cinq fois lauréat du concours des aquafortistes de Belgique. En 1901, le gouvernement le désigne comme membre du jury du concours de Rome. En 1903, il obtient une médaille à l'Exposition de Saint-Louis. Cette année, à Liége, le ministre des beaux-arts de France,

(1) Né à Angre, Charles Bernier est le fils de M. Théodore Bernier, bien connu des archéologues pour ses belles études sur le Hainaut ancien.

M. Dujardin-Baumetz, et l'Académie royale de Belgique firent l'acquisition de plusieurs de ses eaux-fortes, paysages et portraits.

L'œuvre gravée de Ch. Bernier est considérable, tant en interprétation d'œuvres picturales qu'en eaux-fortes originales. Nous ne pouvons songer à citer des titres ; la liste serait trop longue et le public connaît, du reste, quelques-unes des meilleures planches de l'excellent artiste. Son talent personnel et primesautier a brisé le cadre de la vieille gravure ; sa facture est large, enlevée et vivante.

La haute distinction que le gouvernement vient de lui accorder est la consécration d'un talent remarquable et original. Elle range définitivement Charles Bernier parmi les maîtres de notre école de gravure.

A. Carlot.

A propos d'un « landdag » flamand. — A l'annonce du Congrès wallon qui s'organise à Liége, certaines gazettes flamingantes ont jeté feux et flammes et ont proféré, à l'adresse des Wallons, quelques aménités de haut goût, dont la réédition n'avait rien d'étonnant de leur part. En même temps, elles annonçaient un grand *landdag* de protestation.

Des « communiqués », publiés dans les premiers jours d'août, ont fait connaître l'esprit de ce Congrès. On y devait parler des sujets suivants : La Flandre et son passé, les Arts plastiques en Flandre, la Littérature flamande, le Mouvement musical flamand, les Sciences en Flandre, la Loi sur l'emploi des langues, la Situation sociale du peuple flamand, la Valeur de la langue flamande, l'Avenir de la Flandre. Les rapporteurs sont des savants, des littérateurs, des hommes politiques bien connus.

Ce programme était précédé, notamment dans *le Matin*, d'Anvers (n° du 4 août), de l'exposé suivant :

« Dans l'esprit de ses auteurs, cette manifestation est destinée à montrer » que les Flamands sont sincèrement attachés à la patrie belge, et qu'ils » désirent vivre en bonne intelligence avec leurs frères Wallons, tout en » demeurant fidèles à l'ensemble des traditions de leur race. »

Remplacez dans cette phrase les mots Flamands et Wallons l'un par l'autre, et vous pouvez l'appliquer au Congrès wallon. On ne pouvait donc mieux dire, à notre sens.

Seulement, on nous permettra bien d'ajouter que c'est la première fois, sous la plume de Flamingants, qu'on trouve cette expression de « frères wallons ». Jusqu'alors, on ne parlait presque jamais des Wallons que pour les conspuer avec violence et les insulter grossièrement.

Cela menaçait de devenir parfaitement odieux.

Des Flamands sensés ont vu le danger. Rien de mieux. Du moment qu'on se reprend à traiter les Wallons sur un ton de bonne compagnie et même de fraternité politique, on peut espérer que la lutte des races en Belgique, qui s'annonçait violente de ce côté, comme elle le fut presque constamment de l'autre, se transformera en une émulation salutaire.

O. C.



Le Congrès Wallon

Le Congrès Wallon a tenu ses assises à Liége les 30 septembre, 1er et 2 octobre derniers. Les séances ont été suivies par un très nombreux public appartenant à toutes les classes de la société. Le Congrès avait réuni près de six cents adhérents.

Wallonia publiera prochainement un compte-rendu détaillé des importants débats de la Session.

Comme nous l'avons annoncé, nous donnons aujourd'hui la reproduction intégrale des Rapports préparés ; ils ont été revus par leurs auteurs, et plusieurs ont reçu des additions importantes, notamment ceux de MM. Ernest Closson et Joseph Closset (nos 10 et 19 ci-après).

On trouvera au verso la liste de ces documents avec le nom de leurs auteurs, ainsi que les pages où l'on peut les retrouver dans ce numéro de *Wallonia*.

TABLE

DES

RAPPORTS DU CONGRÈS WALLON

I.

Les origines des Wallons

PAR

Julien FRAIPONT,

professeur à l'Université de Liége.

Le peuple belge actuel est le produit du croisement à tous les degrés de toutes les races qui se sont établies sur notre sol depuis le début de l'ère quaternaire jusqu'aujourd'hui.

Cependant, deux types ethniques y prédominent et donnent à nos populations leur physionomie spéciale : c'est le *type wallon* et le *type flamand*.

Le type wallon est de petite taille, trapu, à tête ronde (brachycéphale); il a le nez large et court, les yeux foncés, les cheveux chatains, quelquefois noirs.

Le type flamand est de plus grande taille; il a la tête allongée (dolichocéphale), la figure étroite et le nez plus long; les mâchoires un peu proéminentes, les cheveux, les yeux et la carnation clairs.

Les deux types sont également très différents au point de vue du tempérament et du caractère.

Les Belges appartenant au type wallon ont conservé en prédominance les caractères ethniques des anciennes peuplades préhistoriques qui ont habité le pays aux débuts de l'ère actuelle. Ces peuplades vinrent se superposer, à l'origine de la période dite de la pierre polie ou néolithique, aux anciennes populations de nos régions qui appartenaient déjà à deux ou trois races fossiles connues.

Lorsque les Néolithiques pénétrèrent chez nous, ils étaient déjà métissés et formaient des populations à caractères ethniques mixtes, qui ont été étudiées par le professeur Houzé (1) et par moi (2). Ces peuplades sont en partie restées sur notre territoire depuis cette

(1) E. Houzé. *Les Néolithiques de la province de Namur.* (Compte-rendu du Congrès d'arch. et d'hist. de Dinant, 1893.) Namur, 1904.

(2) J. Fraipont. *Les Néolithiques de la Meuse.* (Bul. Soc. d'ant. de Bruxelles, t. XVI, 1898.) Bruxelles, 1900.

époque lointaine, et une portion de nos populations actuelles en sont les descendants directs.

Les Belges appartenant au type flamand ont leur souche parmi les peuples qui envahirent l'Europe à partir de l'époque du fer et qui constituent, au point de vue anthropologique, le type de Hallstadt de Houzé, qui devint plus tard le type germanique.

Les premiers essaims de ces peuplades sont arrivés dans notre pays plusieurs siècles avant notre ère. Longtemps, ils constituèrent chez nous l'aristocratie militaire et religieuse, tandis que les descendants des Néolithiques formaient le peuple.

De même que les Néolithiques ont pénétré chez nous par poussées successives, de même les enfants des Hallstadtiens pénétrèrent dans notre pays aux différentes périodes de l'Histoire, par une série de poussées, tantôt se superposant aux autochtones, tantôt les repoussant ou les détruisant en partie. Ce sont les Barbares de l'Histoire, à l'exception des Huns; ce sont les Francs ou Mérovingiens, à partir du quatrième siècle. Leurs descendants, plus ou moins métissés, constituent encore aujourd'hui une partie du fond de nos populations, appartenant au *type flamand.*

On peut diviser, avec le professeur Houzé, la Belgique actuelle en trois régions ethniques :

1° La zone flamande, comprenant le Limbourg, les deux Flandres et la province d'Anvers ;

2° La zone wallonne, comprenant le Luxembourg, le Hainaut, les provinces de Namur et de Liége ;

3° La zone mixte, comprenant le Brabant.

C'est dans le Limbourg que l'on rencontre le type germanique le moins altéré comme taille, conformation du crâne, couleur des cheveux, des yeux et de la peau. On voit ces caractères s'atténuer de l'Est à l'Ouest dans la zone flamande, depuis le Limbourg jusqu'à la Flandre Occidentale, en passant par la province d'Anvers et par la Flandre Orientale. Le métissage est plus accentué et plus fondu dans ces dernières, l'élément envahisseur ayant trouvé une population brachycéphale dense.

Le professeur Houzé a fait le relevé de la taille moyenne pour les levées de milice de trois années, sur 35,416 hommes. La zone flamande donne une moyenne de taille de $1^{m}661$, et dans celle-ci, le Limbourg tient la tête avec une moyenne de $1^{m}666$; tandis que dans la zone wallonne, cette moyenne tombe à $1^{m}648$, pour se relever à $1^{m}660$ dans la zone mixte.

Les descendants des Brachycéphales néolithiques ont mieux résisté en Wallonie que dans le reste du pays, à l'influence des

envahisseurs du type germanique, grâce à la topographie même de la région, et malgré le long contact des Francs dans la vallée de la Meuse et de ses affluents. Il y eut là juxtaposition et moins de mélange. Au surplus, la province de Namur donne la moyenne pour toute la Belgique, au quadruple point de vue de la forme de la tête, de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux.

La province du Luxembourg offre une forte proportion d'individus de taille relativement élevée, à tête arrondie; c'est le même type croisé qu'en Lorraine.

Le Hainaut a donné au Dr Houzé le minimum de taille. Il y a trouvé 59,11 % de tailles en-dessous de la moyenne du royaume, qui est de 1m655, alors que le Limbourg en a 55,00 % au-dessus. Il y a recueilli 26,50 % de taille en-dessous de 1m60, tandis que pour toute la Wallonie, il y en a seulement 21,68 %. Cet abaissement de la taille n'est pas ici un caractère ethnique, mais résulte, vraisemblablement du travail prématuré des enfants dans les milieux industriels. La statistique donnera probablement d'autres chiffres, après quelques générations, en suite de l'application de nos lois sur la réglementation du travail des femmes et des enfants.

D'autre part, il y a plus d'exemptions par défaut de taille dans la zone flamande que dans la zone wallonne, où cependant la taille moyenne est plus petite. Ici encore, ce ne serait pas un caractère ethnique, mais le résultat physiologique des conditions économiques plus mauvaises, telle qu'une alimentation insuffisante.

Enfin, le Brabant forme une zone mixte avec deux arrondissements flamands, un wallon, et sa capitale cosmopolite.



II.

Rapport sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes

PAR

Laurent DECHESNE, F. R. E. S.

Docteur spécial en économie politique, correspondant de l'*Office international du Travail,* professeur à l'Ecole des hautes études commerciales et consulaires de Liége.

Lorsque mon ancien et excellent ami, M. Julien Delaite, président de la *Ligue wallonne de Liége*, me demanda un rapport sur ce sujet, je fus d'abord fort embarrassé. Je m'imaginais qu'on ne pouvait décemment présenter à un Congrès wallon un rapport où l'on décrirait la situation matérielle et morale des Wallons comme inférieure à celle des Flamands. Or, j'avais beau creuser ma mémoire, feuilleter des documents, je ne découvrais point de quoi me convaincre que la race wallonne fût supérieure à la race flamande.

Je me hâte d'ajouter que cette supériorité ne m'apparaissait pas davantage du côté des Flamands.

Je retrouvai bien des documents publiés dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, d'où il ressortait que les phénomènes de natalité et de mortalité se présentaient, dans les provinces flamandes, dans des conditions telles, qu'on pouvait les considérer comme les indices d'un stade de civilisation inférieur à celui des Wallons. Mais aussitôt la critique me répondait imperturbable : la même différence, quant à la mortalité et à la natalité, se constate entre les Allemands et les Français, entre la classe moyenne et la classe riche. Pourra-t-on en conclure simplement à l'infériorité des premiers, à celle des Allemands par rapport aux Français à celle de la classe moyenne, qui renferme tant d'éléments laborieux et productifs, par rapport à celle des riches.

Si je parcourais la statistique des exemptés du service militaire pour cause physique, je constatais que certaines provinces flamandes offrent un pourcentage très élevé, tandis que d'autres présentent une proportion très faible, et entre les provinces wallonnes, je relevais des différences analogues.

Si l'augmentation de la population due à l'excédent des naissances sur les décès apparaissait, malgré un taux très élevé de mortalité, comme plus considérable dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes, je constatais, par contre, chez les Wallons, une puissance d'assimilation telle des éléments flamands, qu'après très peu de générations, non seulement le caractère et l'esprit des immigrés s'étaient wallonnisés, mais même la conformation physique du crâne.

Je voyais bien, chez les Flamands, un plus grand nombre de personnes de très haute taille que chez les Wallons, mais j'y voyais aussi un nombre plus considérable d'individus de très petite taille, tandis que la stature des Wallons oscillait autour d'une moyenne plus constante. Donc, moins de disproportion, d'anomalies chez les Wallons que chez les Flamands. Toutefois, cette excessive inégalité de taille n'empêchait pas les Flamands, pris dans leur ensemble, de l'emporter légèrement sur les Wallons par la moyenne générale de leur taille. Voulait-on y voir, dans le domaine physique, un signe de la supériorité des Flamands, qu'aussitôt surgissait à la pensée leur infériorité intellectuelle, la Wallonie renfermant une proportion d'illettrés moindre que les Flandres. Du moins, en moyenne, car ni les provinces du Nord, ni celles du Sud n'avaient le monopole des arrondissements les plus instruits ni celui des arrondissements les plus ignorants.

En somme, un tableau complexe de faits sociaux s'imposait à moi, un fouillis inextricable d'indices contradictoires favorables, tantôt aux uns, tantôt aux autres, mais il n'apparaissait nettement aucun signe, aucune preuve d'une supériorité toute simple, générale et incontestable, qui permît de proclamer, en faveur d'une race, en tant que race, le droit à l'hégémonie sur l'autre.

*
* *

D'autres raisons d'un ordre élevé et certainement fort respectables m'empêchaient de prendre parti dans une dispute de langue et de race. Il n'en pouvait sortir, à mon sens, que des dissentions intestines, peut-être les maux d'une guerre civile sans issue. Or, les guerres de races constituent, avec les luttes de religion et de classe sociale, le pire fléau qui menace la civilisation contemporaine. Ne

convient-il pas, dès lors, d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait aiguiser une antipathie de race. Comment perdre de vue cet éternel et sublime idéal de paix et de fraternité universelles que présentent à l'humanité ses grands inspirés, ses grands philosophes de tous les temps, ses moralistes et ses sociologues de l'heure présente, idéal à la réalisation duquel nous convient les mobiles les plus élevés, les plus purs du cœur et de l'esprit, le meilleur même de notre âme !

En Belgique surtout, les animosités de race, ce ferment de discorde civile, apparaissent comme particulièrement dangereuses, funestes, condamnables. La Belgique est déjà un si petit pays ! Sa population totale dépasse à peine celle de la ville de Londres. Son essor économique, intellectuel et moral souffre de l'étroitesse de ses frontières. Cependant, les groupements nationaux vont s'élargissant sans cesse afin de s'adapter aux conditions de vie nouvelles, particulièrement dans l'ordre technique et économique. De grandes nations se sont ainsi developpées réunissant l'une, 130 millions d'habitants — la Russie — l'autre, 80 millions — les Etats-Unis. Les anciennes nations européennes, hier les plus puissantes, n'apparaissent plus aujourd'hui, en proportion de celle-là, que comme de petits pays ; et elles ressentent à tel point leur faiblesse, qu'elles cherchent à se fusionner en une vaste fédération européenne. Et ce serait en ce moment que la Belgique, la petite Belgique, la microscopique Belgique, prendrait, au mépris de la loi d'évolution progressive des pays modernes, une attitude capable d'entraîner une scission politique et un nouvel amoindrissement des frontières ! Comment ne pas condamner comme insensé, comme funeste tout ce qui pourrait rendre possible semblable éventualité !

* * *

Il me semble donc — et l'on pourra s'en convaincre par la suite de cet essai — qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la supériorité de l'une des races flamande ou wallonne. C'est choisir un mauvais principe de division, que de vouloir grouper les Belges en Flamands et Wallons. Ce qui distingue les divers groupes qui constituent la nation belge, ce ne sont point les conditions ethniques qui, à mon sens, sont négligeables, mais surtout les facteurs économiques. Ceux-ci distribuent inégalement la richesse et le bien-être dans les diverses parties du pays, sans que la race y ait la moindre part, de telle sorte que les Belges, flamands ou wallons, qui appartiennent à la même classe sociale, à la même profession, se ressemblent bien plus que des Flamands ou des Wallons de condition sociale ou de profession différentes. Au reste, les traits psychiques des Wallons

et des Flamands tendent bien plus à les rapprocher et à les distinguer des peuples étrangers qu'à les séparer les uns des autres. Enfin, il importe de ne pas oublier que les Belges, *tous les Belges*, ont un intérêt primordial à ne point user leurs forces en luttes intestines, à ne point se séparer les uns des autres, mais à réagir plutôt contre ce particularisme excessif qui les caractérise aussi bien Flamands que Wallons.

*
* *

Cependant, n'y a-t-il vraiment rien à faire, rien à dire ? Serait-il donc sans intérêt d'examiner la situation matérielle et morale de la Wallonie comparée au reste du pays, de se rendre compte de la place qu'elle occupe dans l'ensemble de l'économie nationale ?

Cet intérêt n'apparaît malheureusement que trop clairement quand on constate l'ardeur, le fanatisme de certains propagandistes flamingants. L'un d'eux n'a-t-il pas été jusqu'à prononcer ces paroles incroyables : « Ne sommes-nous pas, s'est-il écrié en parlant des Flamands, la majorité dans le pays ? N'avons-nous pas à tous égards un passé plus brillant que le vôtre ? Nous sommes plus instruits que vous. Les insanités collectivistes n'ont pas prise sur nous ! Notre histoire est plus glorieuse que la vôtre ? Quand nos populations flamandes avaient le courage de se soulever contre la tyrannie de nos seigneurs, les comtes et les ducs, vous acceptiez, vous, Wallons, tous les jougs et vous vous faisiez trop souvent contre nous les serviteurs de l'étranger ! » Et ces paroles ont été prononcées dans une assemblée de gens bien élevés, instruits, qui remplissent une fonction des plus importantes : le gouvernement de la nation ; elles sont sorties de la bouche d'un député belge, un *citoyen qui, conformément* à la règle de nos institutions, est chargé de la défense des intérêts de tout le pays sans distinction de lieu ou de race. Comment ne point voir dans ce fait l'indice d'un mal profond, plus grave que beaucoup ne se l'imaginent, capable de créer un véritable péril pour la paix intérieure et l'intégrité de la nation, pour peu qu'on le laisse se répandre ?

Faut il vraiment approuver les Wallons qui considèrent ce danger avec dédain et indifférence disant : les Flamands ont bien plus d'intérêt à connaître le français, qui les met en rapport avec le monde civilisé, que le Néerlandais, dont la connaissance ne peut les mener nulle part ; et si certains d'entre eux ne veulent pas le comprendre, ce n'est point nous qui en pâtirons, mais eux-mêmes ; s'ils veulent absolument travailler à leur malheur, après tout, c'est leur affaire ! Au pis aller, leur compagne aboutissant à une guerre de

race et à une séparation administrative ou autre, que nous importe : ne sommes-nous point supérieurs par la richesse, la civilisation et la langue, ne pouvons-nous pas nous passer d'eux, bien plus aisément qu'ils ne peuvent se passer de nous ? Ne serait-ce pas plutôt tout profit pour nous d'être débarrassés d'un frère pauvre, peu instruit !

Quelqu'excuse qu'on puisse faire valoir en faveur des Wallons qui s'expriment ainsi, après avoir été trop vivement pris à partie par certains frères flamands entraînés par l'enthousiasme et l'imagination, il est difficile cependant d'approuver une complète indifférence, un désintéressement absolu devant un problème aussi important au point de vue national. Non seulement cette indifférence peut paraître peu courtoise, peu fraternelle, mais elle ne s'accorde guère avec le souci de l'intérêt général. C'est vers des groupements politico-économiques de plus en plus vastes, que se fait l'évolution progressive du monde moderne et non vers le morcellement des nationalités existantes. Le particularisme de race doit être, non point favorisé. ou simplement ignoré, mais combattu. Loin de permettre que l'intégrité de la nation belge soit compromise il faut, au contraire, la défendre, en attendant le jour où la petite Belgique pourra prendre place parmi les Etats-Unis d'Europe. Qu'on n'oublie point qu'elle n'y pourra trouver de situation convenable, favorable à son essor matériel et moral, que pour autant qu'elle n'y entre point comme une quantité négligeable. Or il en serait certainement ainsi, si elle allait s'amoindrir encore par une lutte de race.

C'est donc faire œuvre d'intérêt général que de mettre en garde ses compatriotes contre les excès de quelques démagogues bruyants qui, ayant enfourché le cheval sauvage des haines de race, sont partis à la conquête d'une popularité vulgaire.

Qu'il soit permis, dans un intérêt de conservation sociale, de rappeler à certains de nos frères flamands ce que nous sommes, ce que nous valons, afin qu'ils comprennent quel préjudice la nation éprouverait en nous perdant. Faisant ici œuvre exclusivement nationale, on s'adresse donc aux Belges de toute langue, qu'ils soient Flamands, Wallons, Allemands ou d'origine étrangère, bref, à tous les bons patriotes.

*
* *

La situation matérielle d'une région dépend de ses ressources naturelles et de ses industries. Examinons à ce double point de vue les provinces wallonnes. Cet examen nous permettra de vérifier l'exactitude des deux propositions que nous avons formulées : 1° que les différences qu'on relève dans sa situation des diverses provinces

belges sont déterminées beaucoup moins par des facteurs ethniques que par des facteurs économiques ; 2° que les provinces wallonnes, abstraction faite des différences très prononcées qui existent entre elles, présentent cependant, envisagées dans leur ensemble, une situation de fait, meilleure, que le reste du pays.

Le territoire de la Belgique, malgré ses limites étroites, comprend plusieurs zones fort différentes. Si, quittant la côte et se dirigeant vers l'intérieur, on franchit l'étroite bande de dunes qui défend le territoire contre les envahissements de la mer, on rencontre d'abord une région sablonneuse : les *polders* des Flandres, très fertiles, et la Campine anversoise et limbourgeoise, stérile et pauvre, peu habitée. Vient ensuite une région sablo-limoneuse qui occupe le centre de la Belgique, également propre à toute espèce de culture. Plus avant dans les terres, on pénètre dans la Hesbaye, région limoneuse qui s'étend au Nord de la Sambre et de la Meuse, propre surtout à la culture de la betterave. C'est, contrairement aux Flandres, le pays des grandes cultures. Au Sud de la Meuse et de la Sambre, commence la région montagneuse : le Condroz, avec ses cultures diverses ; le pays de Herve, tout couvert de pâturages ; les Ardennes, peu fertiles et peu peuplées, où l'avoine et le seigle et surtout les forêts, remplacent le froment ; enfin, tout au Sud, la vallée de la Semoy, qui, jouissant d'un climat très doux, produit surtout des fruits.

On remarquera que, ni les provinces wallonnes, ni les provinces flamandes, n'ont la spécialité des régions riches ou des régions pauvres. La nature a fort sagement distribué ses faveurs aux paysans belges sans se préoccuper de la langue qu'ils emploient. Si les Flamands peuvent se vanter de leurs cultures intensives des Flandres, les Wallons peuvent s'enorgueillir de leurs grandes cultures de Hesbaye, et des pâturages du pays de Herve, célèbres depuis des siècles par son beurre et son fromage ; et si les uns ont à déplorer la stérilité des sables et des bruyères de Campine, les autres ne peuvent que regretter l'aridité de leurs rochers ardennais. Si les Flamands ont leurs asperges de Malines et leur tabac d'Harlebeke, les Wallons ont aussi leurs asperges d'Herstal et leur tabac de la Semoy ! La nature semble avoir voulu pousser le souci de l'égalité jusque dans dans les agréments de la vie : aux uns, une plage maritime admirable où a pu se développer l'une des villes de bains les plus fréquentées qui soient au monde et quantité d'autres, plus modestes, non moins charmantes ; aux autres, des sites montagneux ravissants, les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, de la Vesdre, de la Semoy, de la Sambre, Spa et ses eaux ferrugineuses célèbres, des grottes fameuses.

***

Il peut paraître intéressant de savoir si les provinces flamandes, prises dans leur ensemble, l'emportent, par leurs cultures, sur les provinces wallonnes. Au premier abord, on serait tenté de répondre affirmativement. Les Flandres sont surtout agricoles, la Wallonie est industrielle, semble-t-il à première vue. Cependant, la réalité est loin de permettre un jugement aussi simple, une affirmation aussi catégorique.

Voyons comment se répartissent, sur le territoire du Royaume, les plantes dites de grande culture : céréales, plantes industrielles, fourrages, etc., en d'autres termes, celles qui occupent presque la totalité des terres cultivées. Voici les surfaces qu'elles occupaient en 1895, en milliers d'hectares : (1)

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers.	137.1	Hainaut	268.3
Flandre occidentale . .	264.0	Liége	177.6
Flandre orientale . . .	224.2	Luxembourg	168.7
Limbourg	126.9	Namur.	203.2
	752.2		817.8

Si tant il est vrai qu'on puisse parler ici de supériorité, celle-ci se trouverait donc, en matière de culture, plutôt du côté des Wallons que des Flamands, les premiers possédant 65,000 hectares de culture de plus que les autres. Mais ce chiffre ne présente guère qu'une trentaine de grandes exploitations au sens russe ou américain ; elle n'est pas suffisante pour qu'on puisse conclure qu'une partie du pays soit plus agricole que l'autre.

Si l'on voulait partager la Belgique en diverses régions selon le développement des cultures, il faudrait abandonner tout à fait les divisions de race ; ceci ressort nettement du tableau qu'on obtient en rangeant les provinces belges d'après l'étendue des surfaces cultivées : on arrive en effet à les placer dans l'ordre suivant :

1° Le Hainaut, avec . . . . 268,000 hectares.
2° La Flandre Occidentale, avec . . . 264,000 »
3° La Flandre Orientale, avec . . . . 224,000 »
4° Namur, avec . . . . 203,000 »
5° Liége, avec . . . . 177,000 »

(1) En omettant le Brabant, mi-flamand, mi-wallon, et qui renferme la capitale dont le caractère ethnique serait difficile à déterminer.

6° Le Luxembourg, avec. . . . . 168,000 hectares.
7° Anvers, avec . . . . 137,000 »
8° Limbourg, avec . . . . 126,000 »

Ainsi donc, ni les Flamands, ni les Wallons ne l'emportent par l'importance de leurs cultures. S'ils se partagent les deux provinces qui viennent en tête, ils se partagent aussi les quatre dernières ; et les deux provinces qui restent, celles où la culture a pris un développement moyen, sont, l'une flamande, l'autre wallonne !

* * *

Procédons à un examen analogue au sujet des *forêts*. Envisageons d'abord les surfaces boisées, ensuite, le revenu de ces forêts.

En 1895, les propriétés boisées, non comprises les broussailles et les pépinières, occupaient, en milliers d'hectares, en pays flamand et en pays wallon, respectivement :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers	50.9	Hainaut	46.0
Flandre occidentale . . .	12.1	Liége.	60.7
Flandre orientale . . .	13.3	Luxembourg	162.2
Limbourg	42.3	Namur	104.1
	118.6		373.0

Ici, la supériorité des provinces wallonnes par leurs richesses forestières, est manifeste. Non seulement, elles l'emportent par le total des surfaces boisées, mais les provinces qui en comprennent les plus grandes étendues sont, sauf une, des provinces wallonnes.

On se demandera peut-être si ce n'est point là qu'une supériorité purement apparente et si l'on n'obtiendrait pas un tableau différent en envisageant le revenu de ces forêts.

En 1880 (1), le revenu des bois et forêts s'élevait aux valeurs suivantes, exprimées en millions de francs :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre occidentale . . .	1.7	Hainaut	3.3
Flandre orientale	0.9	Liége	1.6
Anvers	1,5	Luxembourg.	4.1
Limbourg	1.0	Namur	5.2
	5.1		14.2

(1) *L'Annuaire statistique* ne nous fournit pas de chiffres plus récents. (V. l'Annuaire pour 1904, publ. en 1905).

Ici, apparaît encore la supériorité des provinces de Wallonie.

A cette conclusion, l'esprit de clocher, l'inguistique inspirera peut être cette réponse : le bel avantage, que de posséder beaucoup de forêts; ne vaudrait-il pas mieux que ces forêts fussent converties en terres de culture, bien plus productives? Et l'autre clocher de répliquer : ce qui vaut moins encore que des forêts, ce sont des broussailles, des sables, des dunes et des marais. Nous avons autant de cultures que vous, sinon davantage, et de plus, nous possédons beaucoup de forêts, ce qui vaut mieux que des sables et des marécages!

Mais, laissons là cette dispute oiseuse et ridicule?

*
* *

Voyons plutôt ce que nous apprend la topographie de l'*élevage* dans les limites du Royaume. En 1895, les chevaux et les bestiaux se répartissaient comme suit entre les Flandres et la Wallonie, en milliers de têtes :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers	306	Hainaut	392
Flandre occidentale	493	Liége	355
Flandre orientale	554	Luxembourg	266
Limbourg	250	Namur	277
	1,603		1,290

En matière d'élevage. la supériorité des Flamands apparaît cette fois d'une manière incontestable. Notons cependant que l'écart n'est pas aussi considérable que celui qu'on vient de constater au sujet des forêts.

En résumé, les branches de production paysanne prises dans leur ensemble ne peuvent être considérées comme la spécialité de l'une des deux principales races belges. En matière de culture, ni les uns, ni les autres ne peuvent se prévaloir d'une notable supériorité, et si les provinces wallonnes l'emportent par leurs forêts, les provinces flamandes leur sont supérieures par l'élevage. Une autre conclusion se dégage encore de cet examen, c'est que, s'il s'agissait d'établir un groupement des provinces belges au point de vue de leurs ressources paysannes, il faudrait abandonner complétement la division ethnique des provinces et en adopter une autre, toute différente.

*
* *

Passons maintenant aux *industries.* L'atlas annexé au recensement industriel de 1896 va nous fournir des indications précieuses sur leur topographie.

Quand on examine la carte consacrée à l'ensemble des industries, on constate l'existence, en Belgique, tout le long du bassin houiller, d'une région particulièrement industrielle. Elle comprend une bande de territoire qui traverse le pays dans la direction E.-N.-E. -- O.-S.-O. en suivant les vallées de la Sambre et de la Meuse. Parmi les principales localités de cette région, on rencontre, en commençant par l'Est : Herstal, Liége, Namur, Charleroi, Courcelles, La Louvière, enfin les environs de Mons avec Quaregnon.

Une autre zone industrielle, beaucoup moins bien dessinée, coupant la précédente à peu près à angle droit, va du Sud au Nord en remontant la Meuse jusque Namur, pour suivre ensuite le canal de Charleroi et s'étendre jusque Bruxelles et Anvers.

En somme, la région la plus industrielle de la Belgique présente à peu près la forme d'une croix dont les deux bras auraient leur point d'intersection à l'Ouest de Namur. Ajoutons que cette région renferme les courants de circulation les plus intenses pour le transport par eau de la houille, savoir : du Sud au Nord, la Meuse jusque Namur et le canal de Charleroi et, de l'Ouest à l'Est, la Sambre et la Meuse depuis Namur.

On remarquera que la plus grande partie de cette zone industrielle se trouve sur le territoire wallon. Cependant, une notable partie occupe aussi la région flamande ; d'ailleurs, celle-ci renferme également des centres industriels moins importants disséminés sur le territoire qui, à partir du centre du pays, s'étend vers le Nord-Ouest.

L'atlas du recensement permet aussi de constater que la répartition des endroits *les moins industriels* ne laisse point apparaître de préférence bien tranchée ni pour les provinces wallonnes, ni pour les provinces flamandes. Les lieux presque complètement dépourvus d'industrie, c'est-à-dire les communes ne possédant aucun atelier d'au moins dix ouvriers, se rencontrent non seulement dans la Flandre Occidentale, dans le Sud de la Flandre Orientale et le Limbourg, mais aussi, en Wallonie, dans le Luxembourg et les plateaux des provinces de Liége, Namur et Hainaut.

Envisageons maintenant, en particulier, quelques industries importantes.

L'industrie charbonnière, qui alimente presque toutes les autres

et n'occupe pas moins de 130,000 ouvriers, se pratique le long de la Meuse et de la Sambre. Elle est donc comprise dans la partie wallonne du pays. Mais il ne faut pas oublier que le bassin houiller nouvellement découvert entre Maestricht et Anvers et qui paraît avoir une importance égale à celle du bassin exploité actuellement, occupe, par contre, le territoire flamand (1). D'ailleurs, avec l'abaissement des frais de transport par eau, la proximité du charbon a beaucoup perdu de son influence sur la localisation des industries ; et des villes flamandes, telles que Anvers et Bruges, pouvant recevoir aisément, par voie de mer, combustible, minerai et autre matière première, présentent, de nos jours, des conditions moins défavorables qu'autrefois pour la production industrielle.

L'exploitation des marbres et des pierres occupe à peu près la même zône que le charbon. Cependant, cette zône est plus large et déborde vers le Nord et vers le Sud, particulièrement dans les provinces de Hainaut et de Namur.

Quoique l'industrie métallurgique soit susceptible d'acquérir, à l'avenir, dans les provinces flamandes, plus d'extension qu'elle n'en a prise jusqu'à présent, c'est actuellement dans les provinces wallonnes qu'elle se concentre surtout, c'est-à-dire à peu près dans les mêmes limites que l'exploitation de la houille. En commençant par l'Est, elle occupe la vallée de la Meuse depuis Herstal et Liége jusque Chokier; plus en amont, elle réapparaît dans la région namuroise, puis, sur la Sambre dans les environs de Mons et de Charleroi. Toutefois, les provinces flamandes renferment aussi des centres importants d'industrie sidérurgique, tels que Louvain, Willebroeck, Anvers, Gand et Bruges.

Les grandes industries du verre et du zinc sont localisées en Wallonie, mais celle des céramiques se pratique dans toutes les provinces et celle du tabac, surtout dans les régions flamandes. Les industries textiles se pratiquent également dans le Nord et le Sud.

De même que pour les occupations paysannes, on ne peut donc pas affirmer que l'industrie soit la spécialité des Flandres ou de la Wallonie.

Cependant n'est-elle pas, *en somme*, beaucoup plus développée dans cette dernière région ? C'est ce que, que nous allons examiner. M. Waxweiler dans l'analyse du *Recensement général des industries et des métiers* qui se rapporte aux deux premiers volumes, nous fournit les données du tableau suivant.

(1) Cf. mon *Industrie du charbon en Belgique et le nouveau bassin de la Campine*, Revue d'économie politique, 1904.

1896. — Nombre de personnes occupées dans l'industrie en Belgique. — Milliers de personnes.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre orientale	166	Hainaut	264
Flandre occidentale	107	Liége	188
Anvers	101	Namur	53
Limbourg	18	Luxembourg	18
	392		523

On voit, par ces chiffres, que la différence n'est pas aussi prononcée que pourraient s'y attendre ceux qui déclarent simplement que les provinces wallonnes sont industrielles et les provinces flamandes, agricoles. La Wallonie n'occupe en fait d'ouvriers industriels qu'un tiers de plus que les Flandres. D'un autre côté on remarquera que si les deux provinces qui viennent au premier rang par le nombre de leur population industrielle (Liége et Hainaut) sont wallonnes, deux des trois provinces qui occupent, la dernière place le sont aussi, les provinces flamandes, à part le Limbourg, occupant une situation intermédiaire.

Toutefois, on va voir se caractériser la différence qui sépare la Wallonie des Flandres au point de vue industriel. On va constater que l'industrie wallonne emploie proportionnellement bien plus de moteurs que l'industrie flamande. Celle-ci est donc surtout manuelle, celle-là, mécanique.

Chevaux-moteurs (vapeur, gaz ou pétrole) 1896. — Milliers.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre orientale	62	Hainaut	229
Flandre occidentale	31	Liége	169
Anvers	55	Namur	20
Limbourg	6	Luxembourg	4
	154		422

Tandis que les provinces wallonnes occupent seulement comme population industrielle, un tiers de plus que les provinces flamandes, elles emploient donc trois fois plus de chevaux-moteurs.

Au reste, l'industrie à domicile est relativement bien plus

développée en Flandre qu'en Wallonie. On sait que cette forme de production prédomine dans les diverses industries de l'habillement : confection, lingerie, etc. Ces industries, conformément à la règle générale, se localisent surtout dans les grandes villes ou dans leur voisinage. Mais, de plus, dans les Flandres, elles sont également fort développées dans quelques localités d'importance moyenne. C'est là aussi que se pratique surtout la fabrication des dentelles à domicile et à la main. Il est vrai que l'industrie liégeoise armurière, dont l'importance est connue, se pratique aussi principalement sous forme de production à domicile. Tontefois elle n'entraîne pas ici des salaires excessivement bas et un niveau d'existence inférieur comme la fabrication des dentelles.

Parmi les principales industries belges, nous rencontrons celles des mines, du fer, de la fonte et de l'acier, du zinc, du verre, la filature et le tissage. Or, ce sont là des productions fixées presque toutes en Wallonie.

On constate aussi que c'est surtout la Wallonie qui renferme les principales industries d'exportation. On s'en convaincra aisément en parcourant le tableau suivant où nous avons réuni par ordre d'importance les articles qui figurent à l'exportation avec les sommes les plus considérables, industriels et autres.

1903. — Exportations belges. — Commerce spécial. — Millions de francs.

Acier, fer, fonte, bruts et ouvrés	186
Houille et coke	104
Laine brute	102
Lin	102
Voitures pour voies ferrées et autres machines	100
Verreries de toute espèce	89
Fils de lin	88
Grains de toute espèce	86
Engrais	70
Zinc non ouvré	61
Fils et tissus de laine	58
Peaux brutes	57
Caoutchouc	45
Fils et tissus de coton	45
Produits chimiques	41
Teintures et couleurs	35
Pierres brutes ou taillées	30
Armes	16
Tissus de lin, de chanvre et de jute	15

*
* *

En résumé, sous le rapport des *ressources productives mises en valeur*, la Wallonie est plus favorisée que les Flandres, car si la première peut avantageusement supporter la comparaison au sujet des branches de production paysanne — agriculture, élevage et forêts — elle tire de plus, de son territoire, des richesses considérables en fait de combustibles et de minerais ; enfin, ses industries de transformation l'emportent par le nombre des ouvriers, la forme de production, la valeur produite et exportée. Au moins en est-il ainsi actuellement. Car les richesses charbonnières de la Campine, encore inexploitées, l'épuisement des mines métalliques de Wallonie et, d'autre part, en Flandre, le voisinage des ports maritimes, paraissent réserver pour l'avenir, aux industries de cette dernière région, une situation meilleure.

*
* *

Ce qui contribue à faire apparaître sous un jour favorable les ressources productives de Wallonie, ce sont les *salaires relativement élevés* qu'elles permettent de distribuer à la classe ouvrière. Les industries wallonnes sont des industries à hauts salaires et la rémunération des ouvriers agricoles y atteint aussi un taux plus élevé qu'en Flandre.

Salaires des ouvriers agricoles du sexe masculin en 1895.

Provinces Flamandes			Provinces Wallonnes		
	sans nourriture	avec nourriture		sans nourriture	avec nourriture
Flandre occidentale.	1.68	0.94	Hainaut.	2.26	1.36
Flandre orientale .	1.63	0.84	Liége	2.23	1.40
Anvers	1.62	1.00	Namur	1.62	1.00
Limbourg	1.44	0.84	Luxembourg . . .	2.40	1.54
Totaux . . .	6.37	3.62		8.51	5.30

Qu'il s'agisse de salaire sans nourriture ou de salaire avec nourriture, le taux de rémunération de l'ouvrier agricole est donc plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Ceci ressort de la comparaison des sommes que toucheraient, d'une part, une brigade composée de quatre ouvriers recrutés dans chacune des provinces flamandes et, d'autre part une brigade de quatre ouvriers pris dans chacune des

provinces wallonnes. Ici, la localisation des hauts salaires en Wallonie est assez nettement tranchée, puisque les trois provinces où la moyenne des salaires est le plus élevée sont comprises dans cette région.

Quant aux salaires de l'industrie, le dernier recensement ayant été fait avec une méthode beaucoup plus compliquée que celle des moyennes générales, il ne nous est pas possible de traduire d'une manière aussi frappante, la différence qui sépare, sous le rapport de la rémunération des ouvriers, les diverses provinces du pays.

Cependant, la conclusion que le taux des salaires est en général plus bas dans les Flandres qu'en Wallonie, se dégage nettement des documents recueillis dans le *Recensement* de 1896.

Elle ressort notamment des cartogrammes insérés dans le volume consacré à l'*Exposé général des méthodes et des résultats*.

D'ailleurs, le rapporteur déclare à la page 308, que « les régions à bas salaires se rencontrent exclusivement dans la partie flamande du pays : la Flandre Occidentale, le Nord de la Flandre Orientale, le Limbourg et l'arrondissement de Turnhout.. »

Et ce fait se constate malgré l'influence de la grande industrie, dont l'action est cependant favorable à la hausse des salaires.

C'est ce que le rapporteur fait lui-même observer. Il continue en ces termes :

« Ce n'est point que, dans ces régions, la grande industrie n'existe pas : il s'y rencontre à coup sûr des établissements importants, mais ils appartiennent en général à ce groupe d'industries dont les bas salaires ont déjà été signalés, à savoir, les industries textiles du lin et du coton ». On a vu, d'ailleurs, que l'industrie à domicile, avec ses bas salaires et son niveau d'existence inférieur fleurit surtout dans les Flandres.

* * *

Le bien-être semble donc plus répandu parmi le peuple Wallon que parmi les habitants des Flandres. Ce qui confirme cette conclusion, c'est aussi le *tableau de la misère*, pour autant qu'on puisse l'établir au moyen de la statistique des personnes assistées par les Bureaux de bienfaisance.

Le rapport de la Commission spéciale instituée par le gouvernement pour examiner la question de la réforme de la bienfaisance, publié en 1900 (1), contient un relevé du chiffre moyen des personnes assistées par les Bureaux de bienfaisance pour la période quinquen-

(1) A propos de ce rapport, voir dans la *Revue de Belgique* de 1901 : *La Question de Bienfaisance.*

nale comprise entre 1890 et 1894, établi par province. En rapprochant ces chiffres, de la population totale de chaque province en 1903, on obtient le résultat que voici :

Personnes assistées par centaine d'habitants.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre occidentale . . .	10	Hainaut.	4
Flandre orientale	7	Namur	4
Limbourg.	4	Liège.	3
Anvers.	3	Luxembourg	1

Les provinces qui présentent les taux d'assistés les plus élevés sont donc les deux Flandres, tandis que les provinces de Luxembourg et de Liége figurent parmi celles dont le taux est le plus modeste. Au reste, on remarque encore ici que les différences entre les provinces du même groupe ethnique sont énormes, au point qu'il est bien malaisé de considérer le paupérisme comme un caractère propre à l'une ou l'autre des deux races.

Toutefois, puisque le point de départ de cette étude a été de comparer les provinces wallonnes et les provinces flamandes, s'il fallait tirer de cet examen une conclusion générale, on aboutirait, avec les réserves exprimées déjà à plusieurs reprises sur l'opportunité d'une semblable division, à cette proposition, que le peuple wallon a plus de ressources productives exploitées et jouit d'un meilleur niveau d'existence matérielle que le peuple flamand.

*
* *

Un autre moyen de mesurer la richesse relative des divers groupements d'un pays, c'est de comparer le *revenu des impôts* dans chacun d'eux. Quoique l'impôt proportionnel au revenu n'existe pas encore en Belgique sous sa forme la plus moderne, au moins comme contribution aux finances de l'Etat, on ne peut nier cependant qu'il n'y ait une certaine relation entre la fortune privée des contribuables et les sommes qu'ils payent au fisc en fait de contributions directes, de droits d'enregistrement, de succession, d'hypothèque et autres droits analogues.

Voyons, par conséquent, dans quelle mesure les provinces wallonnes ou flamandes contribuent, par voie d'imposition, au revenu de l'Etat. A cet effet, nous avons réuni les chiffres suivants

empruntés au *Compte général de l'administration des finances.* Ces chiffres se rapportent au compte définitif de l'année 1898, la date la plus récente pour laquelle il nous ait été possible de trouver à Liége un document officiel.

Examinons d'abord le revenu des *contributions directes*, c'est-à-dire la contribution foncière et personnelle, les droits de patente et les redevances sur les mines. En additionnant les chiffres afférant à ces diverses rubriques, on obtient :

1898. — Revenu des contributions directes. — Millions de francs :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers	7.3	Hainaut	8.8
Flandre occidentale	5.5	Liége	6.5
Flandre orientale	6.9	Luxembourg	1.0
Limbourg	1.3	Namur	2.6
	21.0		18.9

Quant au revenu des droits d'*enregistrement*, y compris les droits de justice, d'hypothèque de succession et de timbre, on obtient le résultat suivant :

1898. — Revenu de l'enregistrement. — En millions de francs :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers	7.3	Hainaut	6.9
Flandre occidentale	5.0	Liége	5.9
Flandre orientale	7.1	Luxembourg	1.4
Limbourg	1.2	Namur	2.4
	20.6		16.6

Il ressort de ces chiffres que les sommes payées par les provinces flamandes sont notablement supérieures à celles que payent les provinces wallonnes. En effet, en réunissant le revenu des contributions directes et celui de l'enregistrement, nous obtenons un total de 40.6 millions de francs fournis par les Flandres et une somme globale de 35.5 millions payée par la Wallonie. Mais si l'on veut avoir une base de comparaison, il convient de tenir compte de la

différence du nombre d'habitants des deux régions du pays. En 1903, les provinces flamandes considérées comptaient trois millions d'habitants et les provinces wallonnes 2.6 millions. En d'autres termes, la population flamande envisagée dépasserait de 15 °/₀, la population wallonne. Or, on constate que la différence des contributions fournies au revenu de l'Etat par les impôts examinés correspond à celle des populations : elle est seulement de 14 °/₀. En d'autres termes, par habitant, les flamands payeraient donc autant d'impôts directs que les Wallons.

*
* *

Ce résultat infirme-t-il celui auquel ont est arrivé précédemment à propos des salaires et de la misère? — On ne pourrait raisonnablement admettre que la statistique des salaires et de l'assistance publique aboutissent, à des résultats complètement erronés. La vérité est que celle-ci ne nous renseigne que sur la condition des salariés et de la classe pauvre, tandis que la statistique des contributions directes nous éclaire sur la condition des citoyens qui supportent seuls, ou à peu près, ce genre d'impôt, c'est-à-dire la classe riche et la classe moyenne. Ce rapprochement conduit donc à cette conclusion intéressante : la condition matérielle de la classe ouvrière et de la classe inférieure est meilleure en pays wallon qu'en pays flamand, tandis que celle de la classe moyenne et de la classe riche est sensiblement identique dans les deux parties du pays. En d'autres termes, les Flandres présentent une répartition de la fortune privée plus inégale que la Wallonie

*
* *

Quant à la situation morale, il n'est pas possible de se livrer ici à un examen aussi détaillé que celui qu'on a consacré à la situation matérielle.

Cependant, arrêtons-nous un instant à l'indice précieux que fournit la statistique de l'*instruction* la plus rudimentaire.

Si l'on envisage le nombre de personnes lettrées par centaine d'habitants âgés de 8 ans au moins, on arrive, en suivant l'ordre des taux les plus élevés à ranger les quatre provinces flamandes et les quatre provinces wallonnes dans l'ordre suivant :

1900. — Personnes lettrées par 100 habitants de 8 ans au moins :

Luxembourg	80
Namur	78
Liége	74
Anvers	70

Limbourg	68
Hainaut.	67
Flandre Occidentale	61
Flandre Orientale	61

En somme, les provinces wallonnes apparaissent comme possédant une population moins ignorante que les provinces flamandes. Remarquons toutefois le taux très modeste de la province de Hainaut.

Au reste, ce qui tend ici plutôt à rapprocher qu'à séparer les Flamands et les Wallons, c'est le taux excessivement élevé d'illettrés que présente encore au XXe siècle la population belge.

Il y a plus d'un siècle et demi, parmi les soldats que le Roi de Prusse recrutait dans la Principauté de Liége, il n'y en avait qu'un tiers qui fussent incapables de signer leur engagement (1). On voit que le progrès accompli n'est pas énorme !

* * *

Il serait certes fort intéressant d'examiner avec quelque soin les *caractères psychiques* qui distinguent les Flamands et les Wallons. En procédant à cet examen, qu'on ne peut malheureusement aborder ici, on devrait aboutir, à mon avis, à cette conclusion que la différence des caractères est beaucoup moindre qu'on ne se l'imagine souvent de prime abord.

Au contraire, si on prenait la peine d'examiner les traits psychiques communs aux deux races belges, on serait peut-être fort étonné de voir combien ils sont nombreux et dans quelle large mesure ils distinguent les Belges de toute race, des autres peuples. Non moins intéressante serait l'étude de leur passé. Celle-ci nous montrerait l'identité de destinée historique des deux races et elle nous fournirait en même temps l'explication de ces traits de caractère qui distinguent le Belge des autres peuples. Ces caractères distinctifs ne peuvent apparaître qu'à celui qui a fréquenté suffisamment les citoyens d'autres nations, qui a vécu assez longtemps à l'étranger, qui s'est imprégné en quelque sorte de sa littérature, de sa science, de sa conception de l'existence. A celui-là, les traits propres du caractère belge ne pourront pas échapper, pour peu qu'il soit observateur et psychologue.

Qu'on me permette d'insister sur deux de ces traits qui me paraissent particulièrement saillants : un amour de l'indépendance individuelle poussé jusqu'à l'indiscipline et une conception de la vie peu idéaliste.

(1) Exactement 50 sur 140 et encore plusieurs d'entre eux savaient ils *lire*, vraisemblablement. V. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le pays de Liége*, dans le *Bull. de l'Instit. archéologique liégeois*, t. XXXV, pp. 75, suiv.

Le Belge aime beaucoup la liberté. Mais il s'en fait une idée toute particulière. Elle ne lui apparaît point comme un ensemble d'avantages positifs, comme une somme de bien-être matériel et moral. Pour lui, c'est plutôt un amour instinctif d'indépendance, l'impatience de toute contrainte, de toute discipline; il la conçoit un peu à la manière des vagabonds et des réfractaires. Et ce besoin d'une liberté purement négative, il le satisfera, même au prix de grands avantages matériels.

Ce trait du caractère national paraît devoir surtout s'expliquer par l'histoire du peuple, histoire agitée, pleine de luttes et de misères. Il résulte d'un morcellement politique plusieurs fois séculaire, d'une grande autonomie locale, et surtout d'une succession de gouvernements étrangers qui cherchèrent tour à tour à imposer à la population des institutions exotiques, opposées au milieu social, par conséquent, vexatoires et qui entretinrent à l'état chronique de levain de la révolte.

Aussi le Belge, le Wallon, ainsi que le Flamand, apparaît-il, encore aujourd'hui, même dans les limites minuscules de ses frontières, comme extrêmement particulariste. Son âme collective ne s'est guère développée. Elle est encore bornée, dépassant à peine les amis, le milieu voisin. Comme au Moyen Age, l'esprit local est très vif, le patriotisme ne s'étendant guère au delà de la cité : on est Liégeois, Verviétois, Namurois, Gantois, Tournaisien, Anversois, Brugeois ou Bruxellois, belge, aussi, sans doute, mais à un beaucoup moindre degré. Ici se retrouve l'œuvre de l'histoire : jamais les diverses petites provinces qui constituaient les Pays-Bas ne subirent l'action d'une énergique centralisation; mais elles conservèrent chacune séparément leur autonomie, leur physionomie, leurs intérêts particuliers.

Il s'ensuit que le champ visuel du Belge est resté fort restreint dans l'espace et le temps : pas de point de vue élevé dans sa conception de la vie, mais des aspirations idéales des plus modestes.

Encore de nos jours, les gandes affaires sont le plus souvent conçues et lancées par des étrangers : à Anvers, le grand commerce d'exportation et les transports maritimes; partout, le grand commerce de détail.

On comprend que les Belges se défient un peu des grandes conceptions : celles-ci impliquent la confiance en une certaine stabilité du milieu social, politique ; cette stabilité a toujours fait défaut avant le XIXe siècle, et encore aujourd'hui, la situation commerciale des industries dépend en grande partie du marché extérieur, c'est-à-dire des changements de politique douanière de l'étranger.

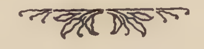
Ajoutons que l'agrément de la vie dans un beau pays, au climat vivifiant, très fréquenté par les étrangers dans les moments de villégiature et de joie, ainsi que le bon marché de l'existence, stimulent peu l'énergie pour la conquête d'un avenir meilleur et portent plutôt à jouir simplement des biens présents.

Conception peu élevée, peu idéaliste, sans doute, mais défendable, après tout : vaut-il mieux s'exténuer, la vie durant, à la poursuite d'un bonheur qu'on n'atteindra peut-être jamais, que de jouir paisiblement de celui qui s'offre sur sa route et peut suffire aux ambitions modestes. De ces deux alternatives, c'est la dernière que le Belge a choisie sous la pression des circonstances : celle de l'*aurea mediocritas*.

*
* *

Continuons toutefois à aimer la liberté individuelle. Elle a produit de grandes choses. Les Anglais ont montré ce qu'elle peut donner. Il est vrai que les Anglais ne se font pas de la liberté une conception en tout point conforme à la nôtre. On a dit qu'ils l'aiment avec raison, tandis que les Belges l'aiment avec passion. Mettons un peu moins de passion dans notre amour de la liberté et un peu plus de raison. Apprenons à céder moins facilement à cet esprit particulariste qui a déjà fait tant de mal à nos provinces. On en trouve plus d'un exemple dans l'histoire des communes flamandes et j'imagine qu'on en trouverait aussi dans celle des provinces wallonnes si celle-ci était mieux étudiée et mieux connue. Faisons trève aux dissentions intestines et ne nous laissons pas entraîner surtout par le mauvais génie des haines de race, qui paraît malheureusement avoir séduit quelques-uns de nos concitoyens.

Réagissons contre le mal maintenant qu'il en est temps encore. La conservation de la patrie et de sa prospérité, le bonheur des frères wallons et flamands ne sont possibles qu'à ce prix. Sinon, affaiblis par la discorde, craignons de devenir, dans le concert des peuples, une quantité tout-à-fait négligeable, pire encore, un élément de trouble pour la paix du monde, que les grandes nations auront bientôt fait de sacrifier à l'intérêt général de l'Europe. Alors, craignons que l'on n'ait bientôt à écrire le dernier chapitre de notre histoire nationale avec, comme titre : *Finis patriæ belgicæ* et, comme morale, des enseignements dont nous aurions à rougir.





III.

La situation morale et matérielle du peuple wallon

PAR

Jean ROGER

Industriel à Liége, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons.*

C'est dans une pensée de haute utilité que le Comité organisateur de ce Congrès a voulu soumettre à vos délibérations l'examen de la situation morale et matérielle du Peuple wallon.

Il a pensé que le bilan des progrès réalisés depuis l'époque de notre émancipation politique, serait pour beaucoup de Wallons qu'ont rarement sollicités ces questions d'ordre général, la révélation de notre importance économique et de notre valeur morale.

Vaincre l'indifférence des uns, galvaniser l'apathie des autres, réveiller les énergies somnolentes, inculquer à tous une conscience profonde de notre force, tel est le but.

Conscience de sa force et confiance en soi-même! Ce sont là deux éléments inséparables de tout succès, quel qu'il soit, deux principes consacrés par la sagesse des nations dans ce proverbe : « Pour se bien porter, il faut se bien connaître ».

Apprenons donc à nous connaître et, dans cet esprit, étudions les effets de notre surprenante activité et de notre extrordinaire expansion. Le travail auquel je vous invite est formidable si ce chapitre de notre histoire doit être traité avec toute l'ampleur qu'il justifie, Ce ne peut être là, malheureusement, la tâche d'un jour, et le cadre relativement restreint qui m'est assigné ne m'a permis, en raison même de la complexité de cette question, d'en envisager les phases les plus intéressantes que d'une façon rapide et sommaire.

Quoi qu'il en soit, si les constatations que j'ai eu la joie de recueillir ne constituent qu'une faible partie du *palmarès* que nous

sommes en droit de décerner au Peuple wallon en ces assises solennelles, tout au moins seront-elles suffisantes pour asseoir dans vos esprits la conviction du prodigieux essor pris par notre race au cours de soixante-quinze années d'une paix ininterrompue, et des progrès considérables qu'elle a su réaliser dans tous les domaines de l'activité.

* * *

Je vous parlais tantôt des effets de notre expansion. Avant d'aborder ce point, il conviendrait pourtant, à mon sens, d'en examiner rapidement les causes.

Ces causes sont en nous-mêmes. Elles dérivent des aptitudes naturelles de notre race.

Sentinelle avancée des peuples latins dans les pays du Nord, le Wallon possède au plus haut degré les merveilleuses qualités ethniques de la grande famille dont il est sorti. Il est franc, vaillant, généreux et enthousiaste. Profondément attaché au sol natal, il a, du sentiment familial, une conception très élevée en même temps qu'un sens très large de la liberté. Sa glorieuse histoire est une lutte obstinée, incessante pour le respect de ses franchises et la défense de ses droits. Sa vaillance est proverbiale : « respectez-le, c'est un Wallon ! », dit le poète allemand (1). Et si le témoignage de César, le proclamant les plus brave des Gaulois, avait besoin d'une consécration, ne la trouverions-nous pas dans ce fait qu'il faut remonter à la défense des Termopyles par les 300 Spartiates, pour relever dans l'histoire du monde un acte d'héroïsme comparable au dévouement des 600 Franchimontois !

Dans l'ordre pacifique, le Wallon aime le travail, source de tout bien-être. De tout temps il a su tirer le profit le plus large de la situation géographique et de la constitution géologique de son domaine. N'est-ce pas ici, à Liége même, que la légende place la découverte de la houille ou charbon de terre ?

Doué d'un esprit vif, pratique et laborieux, il a fait de sa patrie, par l'exploitation de ses richesses minières, une des contrées les plus riches et les plus prospères du monde. Et lorsque la diplomatie de 1815, en créant les Pays-Bas, lia ses destinées à celles du Peuple flamand, on le vit s'appliquer, avec la même ardeur constante, à magnifier la patrie nouvelle.

* * *

Mais voici 1830. La Belgique se réveille. Le vieux levain de liberté a raison de l'oppresseur et le nouvel Etat donne une fois de

(1) Schiller, *Wallenstein*, acte 1, scène XI.

plus à l'Europe surprise, le spectacle de deux races différentes par leur langue, leur génie, leurs goûts, leurs mœurs même, s'unissant pour le maintien d'une liberté commune, chèrement conquise.

C'est à l'ombre de cette liberté que Wallons et Flamands, donnant l'essor à leur activité propre et à leurs qualités particulières, ont pu se développer parallèlement. Ils l'ont fait dans une sorte d'émulation qui devait donner des résultats admirables pour l'ensemble, quoique fatalement inégaux pour les deux races, en raison même des différences qu'elles présentent dans leurs facultés d'expansion et d'assimilation.

Il suffit, en effet, d'un rapide coup d'œil sur les diagrammes donnant, dans les divers domaines de l'économie nationale, les courbes d'évolution des deux fractions du peuple belge, pour se pénétrer de cette inégalité qui affirme, pour le surplus, la supériorité de nos provinces.

Et si l'on nous reconnaît, en tant que Belges, le droit de nous enorgueillir du gigantesque effort qui plaça la Belgique au premier rang des puissances économiques, on ne peut à coup sûr nous dénier, comme Wallons, l'incontestable droit de nous prévaloir d'une coopération prépondérante à ce travail formidable.

Il est aussi loin de notre esprit de refuser aux Flamands la part d'influence qu'ils ont mise au service de la cause commune, qu'il ne peut être en notre pouvoir de méconnaître les progrès qu'ils ont accomplis. Mais nous estimons qu'en pareille matière surtout, le vieil adage « Rendez à César ce qui est à César », doit trouver toute son application.

A chacun la justice qui lui est due.

Personne, au demeurant, ne s'en plaindra si l'on admet que l'honnêteté est une vertu commune aux deux races nationales.

* * *

Etant ainsi bien fixés quant aux causes naturelles de l'activité remarquable des populations wallonnes, nous pourrons, les comprenant beaucoup mieux, en examiner les divers effets.

Les comparaisons s'imposeront d'elles-mêmes.

Les yeux sur le diagramme de notre évolution, nous ne pourrons, au surplus, nous désintéresser de l'évolution flamande, dont les mouvements s'inscrivent en même temps que les nôtres. Et les éléments qui autorisent une comparaison juste, sérieuse, exempte de toute base arbitraire, sont peut-être ici uniques au monde. En effet, les neuf provinces belges comprennent :

1° Un groupe de quatre provinces purement flamandes : les deux Flandres, Anvers et Limbourg;

2° Un groupe de quatre provinces purement wallonnes ou peu s'en faut : Hainaut, Liége, Namur et Luxembourg ;

3° Enfin, le Brabant.

Cette dernière province est d'un classement difficile, tant par le cosmopolitisme de la capitale que par la séparation à peu près égale du restant de son territoire entre les deux races.

Mes comparaisons seront donc établies entre le groupe flamand et le groupe wallon à l'exclusion de tout autre élément. Nous sommes, autorisés à procéder ainsi, étant donné que la population des deux groupes est sensiblement égale, avec une différence de quelque dix pour cent en faveur du groupe flamand.

Ce désavantage, loin de nous gêner, ne donnera qu'un relief plus accusé à notre évidende supériorité.

Au reste, voici les chiffres au 31 décembre 1901.

a) Groupe des provinces flamandes :
2,943,667 habitants ;

b) Groupe des provinces wallonnes :
2,564,214 habitants.

* * *

En 1831, la population totale de la Belgique était de 3,785,814 habitants.

Au 31 décembre 1901, elle est de 6,799,999 individus, soit donc, en soixante-dix ans, une augmentation de 3,014.185 habitants ou 80 pour cent.

Voici dans quel ordre se classent les provinces dans le calcul de cette moyenne d'accroissement.

1. Anvers	140 °/₀
2. Brabant	130 °/₀
3. Liége	125 °/₀
4. Hainaut	90 °/₀
5. Namur	63 °/₀
6. Limbourg	53 °/₀
7. Flandre orientale	40 °/₀
8. Luxembourg	37 °/₀
9. Flandre occidental	34 °/₀

Si nous établissons le bilan séparé des deux groupes flamand et wallon, nous obtenons :

a) Groupe flamand :

Anvers	140 %
Limbourg	53 %
Flandre orientale	40 %
Flandre occidentale	34 %

Soit une moyenne de 66 3/4 pour cent.

b) Groupe wallon :

Liége	125 %
Hainaut	90 %
Namur	63 %
Luxembourg	37 %

Soit une moyenne de 78 3/4 pour cent !

L'accroissement de la population a donc été de 12 % plus élevé dans les provinces walonnes.

Cette statistique est précieuse.

Elle met à néant la légende de la prolixité flamande en même temps que celle du néo-malthusianisme wallon !

Et, remarque curieuse, c'est au cœur même de la Flandre que l'accroissement de la population est le plus lent.

* * *

Sous le rapport linguistique, la Belgique se partage entre le wallon (officiellement le français) et le flamand.

L'allemand, parlé par environ 35,000 individus, est considéré dans les calculs de statistique comme quantité négligeable.

Lors du recensement du 31 décembre 1900, 41 pour cent de la population ont déclaré ne parler que le français. Ce chiffre était en augmentation de 11 % en vingt ans. 45 % de la population ont déclaré ne parler que le flamand. Ce chiffre était, en vingt ans, en augmentation de 10 %.

A ce sujet, il n'est pas hors de propos de rappeler comment, à Bruxelles même, on établissait ces listes : Un enfant né le 8 février, déclarait le 31 décembre suivant ne parler que le flamand ! Un autre, né le 6 décembre, affirmait, 25 jours plus tard, s'exprimer exclusivement en moedertaal ! On pourrait multiplier les exemples.

Le chiffre de 45 % cité plus haut est donc incontestablement faux. Par contre celui de 41 % pour le français est plutôt en-dessous de la réalité.

En 20 ans, le nombre des habitants parlant les deux langues a augmenté de 65 % pour tout le pays. Sur quelle langue porte surtout cet accroissement ? C'est ce que je vais examiner.

Dans les 4 provinces flamandes, l'augmentation est de 34 %. Dans les 4 provinces wallonnes. elle n'est que de 16 %, ce qui prouve clair comme le jour :

1° Les progrès considérables du français en dépit de la propagande et du bluff flamingants ;

2° Que ce n'est pas le Wallon qui apprend le flamand, mais le Flamand qui apprend le français, obéissant en ceci à une nécessité primordiale. Cette constatation est du reste tout à l'honneur de l'esprit pratique de nos frères Germains et nous les en félicitons.

*
* *

L'instruction d'un peuple étant la source de sa prospérité, a dit quelque part une très haute personnalité du pays, examinons. sous ce rapport, l'état de nos populations.

A fin décembre 1900, 68 % des Belges savaient lire et écrire.

Pour être juste, il faut cependant déduire de la population, considérée à ce point de vue spécial, les enfants en dessous de 8 ans.

La proportion des lettrés est alors de 81 % pour tout de pays, ce qui nous laisse encore un formidable déchet de 19 % de Belges ne sachant ni lire ni écrire !

Voyons comment se comportent ici les 2 groupes de provinces, wallonnes et flamandes.

Le pourcentage n'est, malheureusement, basé que sur la population totale, c'est-à-dire comprenant les enfants en-dessous de 8 ans :

La groupe flamand donne :

Anvers	68 %
Limbourg	68 %
Flandre occidentale	61 %
Flandre orientale	61 %

Soit une moyenne de 65 $^{6}/_{10}$ % de lettrés.

Le groupe wallon donne :

Luxembourg	80 %
Namur	79 %
Liége	74 %
Hainaut	67 %

Soit une moyenne de 74 % de lettrés.

En 1902, les miliciens ne sachant ni lire ni écrire se répartissaient comme suit :

Groupe wallon :

Hainaut . . . . 12.84 °/₀
Liége . . . . 4.85 °/₀
Luxembourg . . . . 1.85 °/₀
Namur . . . . 2.87 °/₀

Soit une moyenne de 5 $^{6}/_{10}$ °/₀.

Groupe flamand :

Anvers . . . . 7.78 °/₀
Flandre occidentale . . . . . . 11.00 °/₀
Flandre orientale . . . . 15.12 °/₀
Limbourg . . . . 6.65 °/₀

Soit une moyenne de 10 $^{11}/_{10}$ d'illettrés.

A part le Hainaut, où la mine enlève malheureusement trop tôt les jeunes gens à l'école, les provinces de Luxembourg, Namur et Liége tiennent la tête avec une avance considérable sur les provinces flamandes.

La proportion parmi les hommes incorporés se maintient et en 1901 nous trouvons 10 °/₀ d'illettrés wallons contre 15 °/₀ d'illettrés flamands.

Pour bien comprendre cet état de choses, il suffit du reste d'examiner les statistiques relatives aux écoles primaires du royaume en 1901.

Le groupe des provinces flamandes compte 1,022 écoles officielles avec 152,100 elèves ; soit une proportion de 148 élèves par école.

Le groupe des provinces wallonnes compte 2,274 écoles officielles avec 224,700 élêves ; soit une proportion de 99 élèves par école.

Le groupe flamand comprend 1,305 écoles libres ou adoptées avec 202,700 élèves ; soit une proportion de 155 éléves par école.

Le groupe wallon compte seulement 858 écoles libres ou adoptées ; avec 78,500 élèves ; soit une proportion de 91 éléves par école.

Nous pouvons donc établir, toute appréciation restant sauve, le tableau général ci-après :

	Ecoles officielles et adoptées	Nombre d'élèves	Proportion par école
	—	—	—
Groupe flamand	2,327	354,800	152
Groupe wallon	3,632	303,200	83

Ces chiffres pourraient se passer de commentaires.

Il ne peut cependant nous déplaire de constater que les conditions hygiéniques de l'école en pays wallon sout autrement favorables

qu'en pays flamand. Ici une école pour 83 élèves. Là une école pour une masse de 152 petiots. On comprend aisément que même sans examiner la valeur intrinsèque de l'enseignement et malgré ses 50,000 élèves de plus, provenant de l'excédent de sa population, le groupe flamand en arrive à un chiffre d'illettrés parfois double de celui du groupe wallon.

Terminons cet exposé par un relevé des écoles d'adultes :

	Ecoles d'adultes officielles	Ecoles d'adultes adoptées	Total
	—	—	—
Groupe flamand,	238	698	936
Groupe wallon,	1,413	383	1,796

La supériorité de nos provinces est encore ici écrasante.

La statistique des bibliothèques populaires est de son côté des plus intéressantes.

Le groupe flamand compte 192 bibliothèques populaires, avec 632,814 volumes (Flandre orientale avec Gand qui y entre pour 400,000) et 31,535 lecteurs.

Le groupe walon compte 343 bibliothèques avec 827,113 volumes (dont 500,000 pour la province de Liége) et 45,819 lecteurs.

Quelques chiffres curieux quant aux tendances des lecteurs dans les deux groupes.

Nombre d'ouvrages pris en lecture en 1901.

Ouvrages relatifs à :

	Industrie Commerce	Romans Littérature	Sciences morales et administrativ^{es}	Sciences physiques et mathématiques
	—	—	—	—
Groupe flamand,	3,178	165,730	15,712	12·577
Groupe wallon,	23,769	345,145	26,045	41,945

Comment résister à l'éloquence de pareils chiffres ?

Et ne se comprennent-ils pas mieux encore si l'on considère qu'en 1900 les quatre provinces flamandes ont dépensé 809,402 francs pour l'instruction publique, tandis que les provinces wallonnes consacraient 1,613,609 francs (exactement le double) à l'éducation de leurs enfants ?

Qui voudrait ne pas flétrir, comme elle le mérite, cette parcimonie coupable des administrations flamandes à l'égard d'une des premières nécessités sociales : l'instruction du peuple? Et voyez quelles tristes conséquences peut avoir une tactique tenant pour lettre morte les exigences intellectuelles et hygiéniques d'une bonne éducation.

Le docteur Charbonnier, dans un discours prononcé à la Société

de propagande wallonne de Bruxelles, en mai 1897, constatait que la mortalité, qui atteignait 16 pour 1,000 en Wallonie, était de 26 pour 1,000 en pays flamand.

Il notait aussi que deux tiers des individus condamnés pour crimes appartiennent aux quatre provinces du Nord, un tiers seulement aux provinces wallonnes.

Sur 690 crimes commis de 1830 à 1885, 400 le sont par les Flamands. A elle seule, la Flandre orientale a autant de criminels que les quatre provinces wallonnes.

Voyez aussi les asiles d'aliénés qui abritent 8,000 Flamands contre 4,000 Wallons! La Flandre orientale en compte un tiers de plus que tout le pays wallon, et la ville de Gand à elle seule en a autant que toute la province de Hainaut.

Voici l'ordre dans lequel se classent les provinces dans la statistique donnant le nombre de condamnés pour 1,000 habitants :

1. Flandre occidentale	14.05	par mille
2. Flandre orientale	12.70	»
3. Brabant	12.70	»
4. Anvers	12.27	»
5. Limbourg	11.80	»
6. Hainaut	11.70	»
7. Namur	10.45	»
8. Luxembourg	10.13	»
9. Liége	7.20	»

*
* *

La négligence de ces administrations se manifeste au surplus tout aussi bien dans le domaine matériel et ne notons, comme preuve, que leur peu de souci de l'hygiène de l'habitation, ce facteur primordial encore, de la prospérité et de la santé publiques.

En 1880, le nombre d'habitants par 100 maisons est de 520 pour la Belgique entière.

En 1900, ce chiffre est tombé à 503, ce qui dénote une amélioration déjà sensible des conditions hygiéniques de la vie.

Voyons d'où provient ce mouvement de diminution et examinons les chiffres donnés par les deux groupes :

a) Groupe flamand :

Anvers : le nombre d'habitants par 100 maisons « augmente » de 5 %!

Flandre occidentale : ce nombre diminue de 1 %.

Flandre orientale, diminution de 1 %.

Limbourg, diminution de 1 %.

Soit au total une augmentation moyenne de 1/2 °/₀ dans le nombre d'habitants par 100 maisons, c'est-à-dire une aggravation des conditions défectueuses de l'habitat.

b) Groupe des provinces wallonnes :

Hainaut, diminution de 5 °/₀.
Liége, diminution de 5 °/₀.
Namur, diminution de 5 °/₀.
Luxembourg, diminution de 1 °/₀.
Soit au total une diminution moyenne de « 4 °/₀ » dans le nombre d'habitants par 100 maisons.

L'amélioration des conditions hygiéniques de l'habitat porte donc, et il faut noter précieusement le fait, exclusivement sur les provinces wallonnes !

La vie est incontestablement plus aisée et plus confortable dans les provinces méridionales du Royaume. En faudrait-il une preuve plus écrasante que celle des chiffres de l'épargne scolaire ?

Au 31 décembre 1899, les élèves des 4 provinces flamandes possédaient en livrets de la caisse d'épargne fr. 2,320,029-14.

A la même date, les élèves des 4 provinces wallonnes avaient économisé fr. 4,751,263-92, plus du double !

Dans ce dernier chiffre, nos braves populations industrielles du Hainaut entrent pour fr. 2,574,938-06, soit 55 °/₀, et Liége pour fr. 1,331,629-32.

* * *

Le rencensement des entreprises industrielles et des métiers vous donnera une idée de l'activité et de l'esprit laborieux des populatious belges tant flamandes que wallonnes.

Le dernier relevé que j'ai pu consulter date de 1896. Il constate qu'il existe en Belgique 330,000 entreprises privées, occupant 1,134,000 personnes et utilisant 630,000 chevaux-vapeur.

Dans ces chiffres, la part des 4 provinces wallonnes est de 113,700 entreprises avec 539,500 ouvriers et 425,500 chevaux-vapeur. Et ceci nous amène à examiner le développement de l'industrie en général dans le pays wallon.

Nous n'insisterons guère sur l'industrie agricole que l'on considère, à tort ou à raison, plus répandue dans les provinces flamandes. Il est cependant piquant de remarquer en passant qu'en 1880 l'outillage agricole des 4 provinces flamandes ne comportait que 2,867 machines diverses, contre 7,443 utilisées par les 4 provinces wallonnes !

Le contraste entre les taux des salaires payés aux ouvriers agricoles est aussi plein d'enseignement. En voici le tableau :

	Moyenne des salaires en 1846	payés par jour en 1895
	—	—
1° Provinces flamandes :		
Hommes	1-03	1-59
Femmes	0-67	1-05
2° Provinces wallonnes :		
Hommes	1-26	2-33
Femmes	0-77	1-41

Le salaire a augmenté de moitié en pays flamand. — Il a doublé en wallonie.

*
* *

Passons à l'examen de la situation industrielle de nos provinces. Nos chiffres datent de fin décembre 1901.

1° *Mines de houille.*

A cette époque, l'industrie houillère est représentée par 119 exploitations actives.

Elles ont produit 22,213,410 tonnes de combustible pour une valeur de 338,274,000 francs.

Les salaires payés ont été de 169,916,000 francs, soit une moyenne de 1,267 francs par ouvrier mineur, chaque ouvrier ayant produit en moyenne 166 tonnes.

2° *Mines métalliques.*

Fer Pyrite, Calamine, Plomb, Manganèse.
Production : 234,715 tonnes de minerai.
Valeur : 1,541,050 francs.

3° *Usines sidérurgiques.*

a) Hauts-Fourneaux : 46 actifs.
Production :764,180 tonnes fonte.
Valeur : 47,254,000 francs.
b) Fabriques de fer : 416 actives.
Production : 671,220 tonnes.
Valeur ; 55,176,000 francs.
c) Aciéries.
Production aciers divers ; 1,142,730 tonnes.
Valeur : 134,711,000 francs.

4° *Fonderies de minerais de zinc.*

Usines actives : 12 avec 524 fours,
Production : 127,170 tonnes.
Valeur : 53,378,000 francs.

5° *Fabriques de plomb et argent.*

Usines : 4 avec 60 fours.
Production : plomb, 18,760 tonnes.
Valeur : 5,860,000 francs.
Argent : 169,450 kilogr.
Valeur : 19,735,000 francs.

6° *Verreries et cristalleries.*

Usines : 52 avec 93 fours.
Valeur des produits : 65,912,000 francs.

7° *Carrières.*

Exploitées : 1747.
Production : 53,883,980 francs.

La valeur totale de la production de ces 7 branches de l'industrie wallonne est de près de 800,000,000 de francs.

Ces chiffres ne concernent et ne peuvent concerner que la grande industrie dont la production en masse se prête au contrôle. Mais que dire de la petite et de la moyenne industrie, dont le travail échappe à nos investigations ?

Je terminerai par le tableau suivant des exportations en 1901 de certaines branches de l'industrie wallonne.

Armes	17,060,000	francs
Houille	90,381,000	»
Cokes	19,823,000	»
Machines et outils	89,551,000	»
Minerais bruts	56,579,000	»
Métaux divers	213,211,000	»
Papiers	17,031,000	»
Pierres bruts et taillées . . .	36,316,000	»
Verreries	80,699,000	»
Soit un total de	620,651,000	francs

*
* *

Ainsi que je le disais au début, j'aurais voulu vous présenter un travail plus complet. Néanmoins, les quelques relevés que j'ai pu vous soumettre vous démontrent à suffisance l'état prospère de nos chères provinces wallonnes et la place prépondérante que nous occupons dans la patrie belge.

N'en tirons point vanité.

Ayons simplement conscience de notre valeur et plaignons de tout notre cœur ceux-là qui, ayant encore tant à faire chez eux pour

élever leurs frères, dont ils disent défendre les intérêts, au niveau moral des populations wallonnes, se dérobent à ce devoir patriotique.

Flétrissons-les surtout quand, au lieu de consacrer leur vie à cette œuvre humanitaire et vraiment nationale, ils s'escriment à jeter dans la famille belge ce brandon de discorde qu'est la question des langues.

Fous et criminels, ils le sont assez pour rêver de rejeter hors de nos frontières cet admirable instrument d'émancipation qu'est la langue française !

Pourquoi et dans quel but veulent-ils cela ?

Pour la soi-disant défense d'une langue locale que personne n'attaque, langue aussi respectable que la nôtre certes, et que nous sommes au surplus les premiers à respecter dans ses manifestations intimes, Mais aussi, langue à laquelle nous dénions, dans l'intérêt de la Patrie Belge, le droit de s'imposer pour la satisfaction d'un vain chauvinisme et qui, nous devons bien le constater, ne peut sans se couvrir de ridicule, prétendre tenir un rôle égal a celui de la langue française dans l'économie mondiale ou même simplement nationale.

Voilà la tendance que nous devons combattre sans trève ni merci, jusqu'à la victoire.

Et nous ne serons bien armés pour cette lutte, dont dépend peut-être l'avenir de la Belgique, qu'en perfectionnant encore notre outillage intellectuel !

Réclamons de nos législateurs l'instruction obligatoire afin de réduire à zéro les 10 °/₀ d'illettrés que nous avons encore dans nos provinces wallonnes. En pareille matière, il ne faut pas trop craindre de restreindre une liberté dont, à bon droit, nous sommes jaloux. Il y va de la vie de la nation.

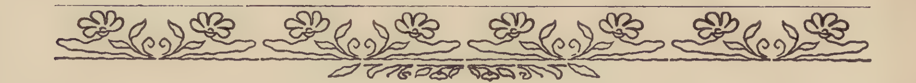
Efforçons-nous aussi de diriger l'activité de nos mandataires vers l'amélioration des conditions hygiéniques de l'habitation et de la vie en général.

Il serait hors de propos de tracer ici les détails d'un programme de l'espèce, qu'au surplus, vous avez tous devant les yeux et qui se résume en cette formule :

INSTRUCTION ET HYGIÈNE !

Dans leur simplicité, ces deux mots sont comme la synthèse de tous les besoins des peuples modernes. Ils devraient se trouver à la base de toute politique vraiment nationale.





IV.

Des relations entre la France et la Wallonie

Au point de vue postal

PAR

le comte Albert du BOIS
Homme de lettres à Nivelles

I.

L'âme française de la Wallonie aurait le plus grand intérêt à pouvoir communiquer sans entraves avec les autres âmes françaises, et rien ne serait plus monstrueux que de prétendre élever des barrières entre ces âmes qui sont si profondément sœurs, que la frontière qui les sépare coupe en deux le sol du pays wallon — car je n'apprendrai à personne qu'Avesnes et Valenciennes sont des villes du Hainaut, aussi bien que Mons et Chimay.

Pour songer à édifier de telles barrières entre ces âmes qui ne sont en somme qu'une seule et même âme, il faudrait être un de ces esprits absurdement rétrogrades qui contestent aux hommes le droit de penser librement. De nos jours, s'il existe encore des infortunés qui professent de telles théories, il n'en est plus qui oseraient se réclamer d'elles au grand jour.

Je ne crois pas que le stagiaire bruxellois le plus convaincu de l'existence d'une « âme belge », je ne crois pas que l'historien le plus persuadé que, dès l'époque tertiaire, les anthropophages qui hantaient les marécages flamands et ceux qui habitaient les forêts des Ardennes ne se régalaient les uns des autres qu'avec une horreur fratricide, je ne crois pas que ces fidèles et dévoués défenseurs des institutions qui nous régissent, aient jamais songé à empêcher les Wallons d'échanger avec leurs frères de France, leurs pensées, leurs rêves, leurs aspirations, les manifestations de leurs sentiments.

Et bien cet échange de pensées et de sentiments, cette manifestation respectable entre toutes de la vie intellectuelle de la Wallonie, est grevée d'un impôt très onéreux !

Grevée d'un impôt que rien ne nécessite !

Grevée d'un impôt qui constitue une injustice !

II.

J'ai affirmé d'abord que l'échange de pensées et de sentiments dont il s'agit est grevé d'un impôt très onéreux.

Que se passe-t-il en effet à la frontière ?

Toutes les marchandises qui transitent de France en Belgique et et réciproquement, sont grevées d'un droit, qui s'élève en général à 10 °/₀ de la valeur. L'exception la plus notoire qui soit faite à ce tarif est celle qui se produit au détriment de l'échange de nos pensées : échange qui s'opère par les lettres, les journaux et les revues.

Cet impôt, qui prend insidieusement forme de rémunération d'un service de transport effectué par l'Etat, s'élève pour les lettres à 150 pour cent de la rémunération exigée dans l'intérieur du pays, pour les cartes postales à 100 pour cent, et pour les journaux et revues de 25 à 30 °/₀.

On me dira — et j'ai hâte de rencontrer cette objection — qu'en échange de la somme payée, l'Etat nous rend le service de se charger du transport de ces lettres, de ces journaux et de ces revues. Mais si le service rendu est appréciable il n'en coûte pas moins à l'Etat, par lettre transportée, *une somme si minime qu'elle ne correspond qu'à* une fraction de notre plus petite unité monétaire et que tout le surplus, c'est-à-dire presque toute la taxe acquittée, constitue bel et bien un véritable impôt.

Que cet impôt, dans le cas de nos rapports avec la France, soit particulièrement onéreux pour ceux qui lisent et qui pensent, qu'il entrave considérablement la circulation dans notre pays des publications qui émanent du seul centre d'où rayonne la pensée française, c'est-à-dire notre pensée à nous autres Wallons, cela n'a pas besoin d'être démontré, et il est à peine besoin de faire remarquer, combien c'est là une situation contraire aux véritables intérêts du public wallon, qui se trouve ainsi empêché de suivre librement les évolutions de l'âme et de la pensée du reste de la race.

III.

Cet impôt si onéreux est-il justifié par quelque raison financière ?

Sans entrer dans le détail de chiffres fastidieux et de statistiques auxquelles on fait dire tout ce que l'on veut, il suffit de signaler deux faits qui montrent à l'évidence, non seulement combien la taxe perçue est hors de proportion avec le service rendu, mais encore à quel point le véritable intérêt des finances des deux pays exigerait la suppression de cette taxe.

Le premier fait, c'est que l'on paie le même prix pour transporter une lettre de Paris à Liége — c'est-à-dire beaucoup moins loin que de Paris à Lyon ou à Bordeaux — on paie, dis-je, le même prix de Paris à Liége, que de Paris au fond de la Chine, ou de l'Océanie.

En réalité les pays qui ont adhéré à l'Union Postale Universelle par la Convention de Berne, ont fixé le taux de 25 centimes pour l'affranchissement des lettres au-dessous du poids de 15 grammes, comme un maximum qui couvre — et trés largement — les frais de voyage d'une lettre entre les points les plus distants du globe. Lorsqu'il s'agit de points voisins et entre lesquels les communications sont de la plus grande facilité, cette taxe est exorbitante et démesurée.

Qu'elle soit exorbitante et démesurée, c'est-à-dire nuisible en somme aux véritables intérêts de l'Etat considéré comme entrepreneur de transports, c'est ce qui est encore démontré par l'adoption par l'Angleterre du taux d'un penny (ce qui correspond à dix centimes) pour prix de l'affranchissement des lettres à destination de tout point de l'empire Britannique. De Londres à Calcutta, à Sydney, à Vancouver, toute lettre adressée d'un point à un autre de l'Empire Britannique n'a à subir qu'une taxe d'affranchissement uniforme de dix centimes. Depuis quelques années que ce taux a été adopté, l'augmentation des rapports entre les différentes parties de l'empire anglais a subi une telle progression, que le léger déficit qui avait d'abord été causé dans le budget du Ministère des Postes a été largement comblé.

C'est une remarque qui a été faite maintes fois : tout abaissement de tarif postal entraîne aussitôt un accroissement de correspondance, qui comble immédiatement le déficit creusé dans les premiers temps qui suivent l'adoption d'une telle mesure.

IV.

J'ai dit enfin que cet impôt constitue une injustice. Nous payons vingt-cinq centimes pour expédier nos lettres en France, mais nos associés Flamands, plus habiles et plus forts que nous, ont exigé

du Gouvernement qu'il leur facilitât les communications avec leurs frères de la Néerlande, et l'affranchissement des lettres à destination de notre voisine du Nord, n'est plus que de vingt centimes. Je me hâte de dire que ce n'est là sans doute qu'un premier pas Il est probable que ce taux de vingt centimes sera prochainement abaissé. C'est toujours la même politique qui, par des étapes insensibles, par des mesures en apparence insignifiantes, arrivera à reléguer au second plan notre langue, notre race, notre influence, dans ce pays dont la Wallonie, par son travail et son génie, fait la prospérité et la gloire.

Il serait peut être utile que les membres du Congrès Wallon exprimassent le vœu — destiné à être transmis aussi bien au Ministre des Postes et Télégraphes de Belgique, qu'au Ministre des Postes de la République Française — de voir la franchise postale dans les communications entre la France et la Belgique, ramenée à un taux uniforme, qui, puisque les deux Etats ont, ou vont avoir, des tarifs semblables, pourrait être celui de leur tarif interne.

Il ne faut pas que nous laissions abâtardir l'âme française de la Wallonie.



V.

Les droits des races en Belgique

PAR

Julien DELAITE
Président de la *Ligue Wallonne de Liége*

La question des langues, en Belgique, n'a pas jusqu'à présent suscité de conflits violents.

Les deux races principales, flamandes et wallonnes, qui se partagent son territoire en deux parties presque égales, n'ont pas, dans leur quasi unanimité, de sentiments de haine l'une contre l'autre.

A peine, de temps en temps, signale-t-on des rixes d'ouvriers, Flamands contre Wallons, où le couteau et le revolver jouent un rôle, mais où l'alcool, bien plus que la race, est en cause.

En période d'effervescence, comme celle qui précéda, en 1898, le vote de l'inutile loi Coremans-de Vriendt, les Flamingants pointus menaçaient bien de descendre dans la rue et de recevoir les Wallons à coups de fusils, au cri de : *Weg met dat Walenras ! Wat Waalsch is valsch is !* (une parodie d'un mot de Van Maerlant) et autres aménités, cris auxquels les Wallons répondaient par ceux de : *Flaminds d'potince ! Flaminds d'gate ! Qwârêyés tiesses !* et, avec le poéte :

Flaminds ! Flaminds !
C'est d'vins vosse songue qui nos lav'rans nos mains !

Mais ces menaces étaient toutes superficielles et j'ai la certitude que leurs auteurs eussent été très embarrassés de les mettre alors à exécution : ils n'auraient pas été suivis par la masse de la population.

Cependant l'âme des foules est bizarre et changeante.

On est, certes, d'accord pour dire que la Belgique est un trop petit pays pour se diviser. Economiquement, patriotiquement elle a un intérêt primordial à conserver intact le pacte d'alliance scellé

en 1830 entre les provinces du Nord et celles du Sud. Mais personne ne niera qu'il y ait un danger immense à toujours raviver des querelles intestines, à faire jouer, sciemment ou tacitement, le spectre de la séparation administrative, à vouloir donner à une langue, le flamand, la suprématie intellectuelle à laquelle elle n'a jamais eu droit, même en Flandre.

C'est le but et le devoir du *Congrès wallon* de dénoncer enfin solennellement les vexations dont les Wallons sont victimes et d'indiquer la voie dans laquelle ils désirent voir la Belgique s'engager pour son bien être présent et sa prospérité future.

* * *

A la disparition du régime despotique du roi Guillaume en matière de langues, le Gouvernement provisoire édicta, le 16 novembre 1830, un arrêté donnant à chaque citoyen « la faculté de se servir de l'idiome qui lui conviendrait le mieux » et décrétant que le français serait la seule langue officielle. Un mois après, un autre arrêté supprimait les chaires de langue et de littérature hollandaises dans les Universités.

Ce régime ne donna lieu à aucune critique sérieuse durant plus de quinze ans, ce qui prouve qu'il correspondait dans une large mesure à l'état d'esprit des Belges, tant Flamands que Wallons.

Cependant, il laissait un peu à désirer, nous sommes le premier à le reconnaître : il ne tenait pas assez compte des besoins d'une fraction de la population qui n'entendait pas le français, et dont les intérêts pouvaient à certains égards être méconnus. Mais,en pratique, par une sage adaptation aux circonstances, la méconnaissance de ces intérêts était exceptionnelle.

C'est tellement vrai, que les premières manifestations d'un mouvement de revendications « flamingantes » qui se firent jour en 1856, dans un rapport au Roi de M. P. de Decker, visaient non pas une lésion d'intérêts particuliers, mais surtout le moyen d'arriver à l'uniformité de la langue flamande, dans un but de culture littéraire et d'amour propre national chatouillé par les anciennes gloires de la Flandre.

Pourtant, dès cette époque, s'agitait la question de la défense des inculpés devant les tribunaux répressifs. Cette question est celle qui frappe le plus l'esprit de nos compatriotes et celle que les Flamingants nous lancent le plus volontiers à la face comme argument suprême : « il faut que le prévenu soit défendu dans la langue qu'il

comprend ». Mais, qui le nie, parmi nous ? Et n'en est-il pas, en somme, ainsi à l'heure actuelle et depuis longtemps, en Belgique ?

La loi de 1873 donne toute satisfaction aux populations flamandes et la loi de 1889 en aggrave la portée, au détriment même des Wallons, comme nous allons le démontrer en quelques mots.

Tout d'abord, si les lois de 1873 et de 1889 proclament que le flamand doit être la règle en pays flamand, elles ne disent pas que le français doit être la règle en pays wallon, ce qui constitue une injustice.

Elles ne tiennent pas compte des droits du Wallon égaré en Flandre, qui doit s'asseoir sur le banc d'infamie à côté d'un co-accusé flamand et qui assiste, sans en rien saisir, à des débats judiciaires où son honneur et sa liberté sont en jeu.

Elles ignorent complètement la langue wallonne, que des centaines d'accusés emploient journellement pour leur défense devant nos tribunaux et que trop souvent les magistrats ne comprennent pas, au mépris de toute bonne justice.

Elles empêchent un recrutement équitable de la magistrature, en favorisant indûment la nomination de certains juges, même en pays wallon, au détriment d'autres plus anciens ou plus capables, sous le fallacieux prétexte que les premiers connaissent quelques bribes de flamand.

Elles donnent lieu à chaque instant à des appréciations diverses de la part des tribunaux et libre cours aux burlesques interventions d'avocats flamingants, qui, sous prétexte d'user de leur droit, comme dans le procès Josson, excèdent les tribunaux et entravent l'action rapide de la justice, quand ils n'en faussent pas l'application.

C'est d'ailleurs la caractéristique de la majorité des lois flamingantes actuelles de ne pas répondre à un besoin réel des populations. Elles ne sont, pour la plupart, que le résultat de ces idées particularistes, savamment attisées par un petit groupe remuant et quémandeur et qu'un faux amour propre national, ou bien un mesquin calcul politique fait défendre par des gens distingués, aux idées souvent larges et saines.

Une preuve, au sujet de la loi de 1889, nous en est fournie par le discours du Ministre de la justice d'alors, M. Le Jeune, en séance du 29 décembre 1888, où il s'exprime ainsi :

« On a dit que la loi de 1873 pouvait suffire et que les Chambres auraient pu se dispenser de la remanier et de l'amplifier... Je ne parle plus des revendications légitimes auxquelles il était urgent de faire droit. (Je le crois bien, on y avait fait droit à suffisance par la

loi de 1873). Je vais droit au grand résultat que, en dehors du progrès accompli dans le domaine de la législation, l'élaboration de la loi et le mouvement d'opinion qui l'a accompagné auront produit. La loi de 1873 n'avait pas été prise au sérieux (*sic!* et elle était censée faire droit à des revendications légitimes !), en ce sens qu'on ne s'était pas assez accoutumé à y voir l'expression d'une grande pensée nationale. Il est permis d'affirmer que la loi nouvelle sera prise au sérieux et, avec elle, la question flamande... L'ère des quolibets à l'adresse du flamand est définitivement close. »

L'aveu est dépouillé d'artifices. On ne fait pas des lois de l'espèce, en Belgique, pour répondre à un besoin de la population, mais pour imposer, par des mesures coërcitives, nullité des actes judiciaires et autres, une idée impopulaire en soi. Un mouvement qui, pour se défendre, use de pareils procédés est jugé.

Nous constatons le même esprit dans la discussion du projet de 1898 sur la promulgation officielle du texte flamand des lois, projet qui a soulevé le magnifique mouvement de protestation, dont le résultat a été de faire échouer une première fois la loi au Sénat.

Il s'agissait encore ici d'une « satisfaction platonique » — le mot a été dit à la Chambre — à donner aux Flamands. Cette loi était inutile, elle ravivait les haines de race, le peuple belge eût pu parfaitement s'en passer ; mais on voulait, pour des raisons spéciales, politiques surtout, se ménager de précieux alliés.

Nous avons le droit de traiter de sectaires des lois de l'espèce.

Je propose donc au Congrès de réclamer la révision de la loi de 1889 dans un sens plus favorable aux Wallons et de demander au gouvernement de ne plus nommer, en pays wallon, que des magistrats qui auront donné des preuves de la connaissance du wallon, langue très souvent seule connue des inculpés et des témoins qu'ils sont journellement appelés à interroger ; de lui demander aussi de ne pas prêter l'oreille aux réclamations de la petite chapelle flamingante, qui voudrait élargir encore la procédure flamande.

Il serait, en outre, à souhaiter qu'il y eût des traducteurs jurés connaissant le wallon près les tribunaux flamands.

Avant de quitter le domaine judiciaire, nous donnerons encore une idée de ce que les Flamingants prétendent être l'*égalité*, en fait de nominations. La loi du 10 avril 1890 prescrit : « A partir du 1er janvier 1895, nul ne pourra être nommé à des fonctions judiciaires dans la Flandre occidentale et orientale, dans le Limbourg et la province d'Anvers, s'il ne justifie, par un examen, qu'il est à

même de se conformer, quant à l'emploi de la langue flamande, à la loi du 3 mai 1889. »

Cette prescription paraît juste au premier abord et répondre à cette idée que le magistrat doit connaître la langue de l'accusé. Mais que fait-on des magistrats wallons ? La Flandre leur ferme ses portes, mais les magistrats flamands envahissent la Wallonie. Si c'est là ce qu'on appelle l'égalité ! Le principe qui paraît équitable serait de ne nommer les magistrats flamands qu'en Flandre et les magistrats wallons qu'en Wallonie. Mais il consacre, une fois de plus, la séparation du pays en deux fractions opposées, et c'est là le beau résultat de la majorité des lois flamingantes.

Mais il y a plus ; il existe, en plein pays wallon des *chambres flamandes;* il fallait bien caser quelques aimables alliés. Je ne sache pas qu'il existe en pays flamand des *chambres françaises* proprement dites reconnues par la loi; l'accusé qui demande à être défendu en français peut l'être, il est vrai, mais on sait que les farouches Flamingants exigent qu'en Flandre toute l'administration, judiciaire ou autre, se serve *ordinairement* et *exclusivement* de la langue flamande. Tant pis pour les Wallons : ils n'ont qu'à apprendre le flamand ! c'est grotesque !

Exiger des magistrats qui ont fait leurs études en français de s'approprier la procédure flamande dans ses minuties, (en admettant qu'elle soit bien stable,) et la connaissance *approfondie* de la langue néerlandaise et de ses multiples dialectes, dont les tours et les idiotismes ont parfois tant d'importance dans une bouche populaire, c'est demander l'impossible.

Dans l'état actuel des choses, les lois flamingantes empêchant nos magistrats d'émigrer en Flandre, il faut que les magistrats flamands restent chez eux. Tant pis pour eux, les Flamingants l'auront voulu.

*
* *

Dans l'administration générale, nous retrouvons la même tendance à la séparation du pays en deux tronçons. La loi du 22 mai 1878 exigeait que, dans les provinces flamandes, les avis et les communications de l'administration se fissent dans les deux langues ; mais cette disposition équitable fut anéantie dans ses effets par l'arrêté du 4 juillet 1884, qui imposa l'obligation du flamand avec traduction, *si c'est nécessaire.*

On en arrive à cette iniquité que des Wallons reçoivent une citation, un avis de l'huissier ou du receveur des contributions dans

une langue qu'ils ne comprennent pas et sont passibles, sans s'en douter, des rigueurs de la loi.

Aussi est-il urgent de rapporter cet arrêté odieux, en exigeant la traduction française de toute pièce administrative au pays flamand.

La réciproque est-elle vraie pour le Flamand fixé en pays wallon? Aucunement. Il résulte clairement des statistiques que les Flamands fixés en pays wallon et ignorant le français sont une infime minorité. C'est une constatation de fait qui résulte de l'intérêt qu'ont les Flamands à apprendre le français et que n'ont pas les Wallons à apprendre le flamand.

Que résulte-t-il de cette obligation de la connaissance du flamand en matière administrative, c'est que les Wallons sont encore exclus des emplois publics en pays flamand, et que les Flamands leur font concurrence sur leur propre terrain.

Cela est si vrai que les plaintes abondent.

Nous citerons, comme exemple, celles des douaniers wallons, que leurs collègues flamands devancent dans l'ordre d'ancienneté. Il résulte des pétitions envoyées par eux au Ministre compétent, que le préposé flamand, signalé au choix, est promu sous-brigadier après dix ans et brigadier après dix-sept ans ; tandis que le préposé wallon n'est sous-brigadier qu'après quinze ans et brigadier après vingt-cinq ans. C'est une criante inégalité à laquelle il importe de mettre fin.

Les employés des postes étaient dans le même cas ; leurs collègues connaissant le flamand étaient nommés en pays flamand avant eux et, en revenant au pays wallon, leur passaient sur le corps. La *Ligue Wallonne de Liège* a dû dernièrement intervenir en leur faveur et elle l'a fait avec un certain succès.

Les vérificateurs et les controleurs des douanes et des contributions ont aussi fait valoir leurs doléances à plusieurs reprises et beaucoup d'autres fonctionnaires wallons se plaignent amèrement de cette obligation intempestive et inutile du flamand.

Il paraîtrait, mais les statistiques sont difficiles à dresser, que l'administration ne compterait actuellement qu'un quart environ de Wallons.

Toujours est-il qu'en 1902, une statistique portant sur le personnel de Bruxelles-Nord constate que sur 43 chefs gardes, on trouve 10 Wallons ; sur 30 gardes ff. de chefs, 5 Wallons ; sur 131 gardes, 15 Wallons ; sur 24 gardes à l'essai, 3 Wallons ; enfin sur 6 gardes temporaires, tous Flamands. Au total, sur 234 agents, il y a 33 Wal-

lons et 201 Flamands. Et Bruxelles ville bilingue est la capitale de tous les Belges !

Cette situation désavantageuse s'expliquerait par les facilités accordées aux Flamands, notamment pour les examens d'entrée dans certaines administrations. Il y a un examen pour les Flamands, un autre pour les Wallons et la moitié des places est accordée aux uns, la moitié aux autres, ce qui paraît équitable, au premier abord. Mais, en examinant de plus près, on s'aperçoit que les candidats à l'examen français sont beaucoup plus nombreux que les autres ; il y a donc beaucoup plus d'évincés. En outre, peu de Wallons affrontent l'examen flamand, tandis que les Flamands connaissant le français disputent encore en grand nombre aux Wallons les places qui leur destinées. La balance est ici de nouveau faussée.

D'autre part, on sait la tendance à faire entrer dans l'administration les anciens militaires ; la majorité des volontaires à primes étant des Flamands, ils occupent par le fait un nombre considérable de places au détriment des Wallons.

Ajoutez qu'en matière administrative, comme en matière judiciaire ou d'enseignement, les lois flamingantes tiennent trop peu compte des situations acquises, de ce fait, notamment, que beaucoup de fonctionnaires d'un certain âge n'ont pas été à même de profiter d'un enseignement du flamand, dont on ne parlait pas dans leur jeunesse, et vous avouerez qu'il y a là, au point de vue de la répartition des emplois publics en Belgique, une situation hautement préjudiciable aux Wallons.

La situation ne fera qu'empirer, si l'on en juge par les déclarations flamingantes qui se résument en ce cri d'un égoïsme lamentable : « *In Vlanderen Vlaamsch!* » La Flandre aux Flamands, auquel ils joindront bientôt, si on ne les arrête, cet autre : « *La Wallonie aux... Flamands !* »

Aussi le Congrès demandera-t-il que l'on renonce à l'obligation de la connaissance du flamand pour les fonctionnaires qui, en pays flamand, ne sont pas en rapport avec le public ; que l'on impose la connaissance du wallon aux fonctionnaires du pays wallon qui sont en rapport avec le public et que l'ordre d'ancienneté ne soit pas modifié dans l'avancement par le fait de la connaissance ou non du flamand.

* * *

C'est dans le domaine de l'enseignement public que les lois flamingantes ont fait le plus de ce que je n'hésite pas à qualifier de ravages. Non contentes d'exclure les fils des Wallons des fonctions

d'instituteurs ou de professeurs en pays flamand, elles portent encore atteinte à la liberté du père de famille, flamand ou wallon, qui désire pour son enfant une éducation française.

C'est aussi dans ce domaine que les Flamingants apportent le plus d'acharnement, sachant que l'action sur la jeunesse des écoles est la plus puissante pour les revendications futures.

Aussi les lois et les arrêtés sur la matière sont nombreux.

La loi du 23 septembre 1842 garantissait l'enseignement de la langue maternelle à l'école primaire, ce qui est logique.

Mais en 1869 se manifestèrent des tendances nouvelles.

Jusqu'alors, les populations flamandes, habituées depuis longtemps au français et aux facilités que leur accordait la loi de 1842, n'éprouvaient pas d'autres désirs. On voulut alors réglementer l'enseignement du flamand dans l'enseignement moyen ; mais telles étaient la situation et l'importance de la langue française, que les professeurs capables d'enseigner le flamand firent défaut. Le Gouvernement, en 1869, exigea un examen en français et en flamand pour être admis à donner l'enseignement dans les écoles moyennes du pays flamand et, en 1871, il modifia dans ce sens les conditions d'admission à l'école normale de Bruges.

A la suite des victoires qu'ils remportèrent en matière judiciaire et administrative, les Flamingants s'attaquèrent alors furieusement à l'enseignement.

Ils obtinrent l'arrêté du 30 juin 1881 qui garantit, en pays flamand, un nombre d'heures égal pour les deux langues.

Puis la loi du 15 juin 1883, qui permet l'instruction exclusivement en flamand dans les écoles officielles des provinces flamandes, au mépris de la Constitution qui garantit au père de famille le droit d'user de la langue qui lui convient ; la nouvelle loi l'obligea à envoyer ses enfants dans les établissements privés ou en Wallonie pour lui faire étudier le français.

Voici comment s'exprime, en 1883, M. Olin, rapporteur de la Commission parlementaire, après avoir constaté une fois de plus la difficulté pour la race latine de s'initier au génie des langues germaniques, la facilité que possèdent les Flamands d'apprendre le français et le désir de beaucoup de parents flamands de voir leurs enfants étudier cette langue : « Les partisans les plus déterminés de la cause flamande n'ont pas réussi à entrainer les pères de famille dans une croisade contre l'enseignement de la langue française. Jamais un pétitionnement sérieux n'a réclamé la prescription de cette langue de nos écoles. Jamais celles-ci n'ont été désertées parce que ce

cours figurait au programme. D'ailleurs, si tel avait été le vœu des populations, n'aurait-on pas vu ce régime s'implanter depuis longtemps dans les établissements privés qui, grâce à nos libertés constitutionnelles, sont maîtres de régler comme ils l'entendent la concurrence qu'ils dirigent contre les institutions officielles !

» Prenons garde, au contraire, de pactiser avec les ennemis de l'enseignement public, en donnant à celui-ci une organisation que se garderait d'imiter les établissements rivaux. Cette considération a une importance capitale et elle suffirait à elle seule pour justifier la section centrale de n'avoir pas suivi les auteurs de l'un des amendements qui, obéissant à des idées exclusives, voulaient défendre l'enseignement du français dans les écoles moyennes flamandes pendant les deux premières années. »

Malheureusement, les sages avis de M. Olin ne furent pas suivis et la loi fut votée.

On sait que, récemment, les écoles libres ont refusé avec ensemble la loi Coremans qui tendait à leur appliquer le régime flamand. En 1883, comme à présent, c'est bien là le pouls de l'opinion publique.

Peu après, on constate que l'on manque de professeurs et on se hâte d'introduire le flamand obligatoire dans les écoles normales de l'Eta . Le 31 août 1887, un arrêté fixe l'emploi de la langue *néerlandaise*, — c'est la première fois que le mot *néerlandais* est employé sans vergogne par l'Etat, — à l'école normale de Gand.

Un arrêté de 1888 rend obligatoire l'enseignement du flamand dans les Athénées et les Ecoles moyennes de l'Etat en pays wallon et oblige d'y consacrer six à huit heures par semaine. Le flamand obligatoire en Wallonie !

En 1888, le flamand est rendu obligatoire à l'Ecole militaire.

Pour l'enseignement supérieur, on crée, dans les Universités de l'Etat, un cours de langue et de littérature flamandes, cours qui avait été aboli avec ostentation en 1830, au lendemain de la Révolution et on rêve, chose absurde, de faire de l'Université de Gand une Université flamande, au risque d'en consacrer la ruine.

Le loi de 1895, actuellement en vigueur, reproduisant les dispositions des lois de 1842, 1879 et 1884, porte ce qui suit : « L'instruction primaire comprend nécessairemenl les éléments de la langue française, flamande ou allemande, selon les besoins des localités », en tenant compte des vœux des pères de famille. Mais comme l'a fait ressortir mon excellent ami M. Maurice Anciaux, professeur à l'Université de Bruxelles, au *Congrès pour l'extension*

et la culture de la langue française, c'est, en fait, l'administration communale qui décide. M. Anciaux m'a transmis une intéressante statistique (1), que voici :

Nombre d'écoles primaires	6,966
Enseignement en français.	3,974
Enseignement du français facultatif . . .	2,720
Enseignement en flamand ou en allemand .	272

d'où il ressort que, malgré la pression flamingante il n'y a pas 300 écoles sur 7,000 où le flamand soit exclusivement enseigné, ce qui est d'ailleurs encore trop. Par contre, il y a 3,000 écoles où le français n'est pas la langue véhiculaire ou maternelle et où il n'est pas obligatoire, ce qui est pitoyable.

Inutile d'ajouter que l'obligation du flamand écarte systématiquement les Wallons des écoles flamandes et même de certaines écoles spéciales, comme celle des cadets de Namur.

L'ostracisme est d'ailleurs général :

La loi du 10 avril 1890 ferme pour ainsi dire le pays flamand aux notaires de Wallonie et à certains docteurs en philosophie et lettres, professeurs d'histoire et de géographie et de langues germaniques.

Un arrêté royal du 27 juin 1902 modifie l'arrêté du 2 septembre 1896 relatif à l'entrée des ingénieurs au corps des mines, de façon à favoriser sans vergogne les candidats flamands; pour ceux-ci, on considère dorénavant le flamand, leur langue maternelle, comme langue étrangère, et on exige des candidats wallons le flamand, l'allemand ou l'anglais, alors que les études se sont faites pour les uns et les autres en français. Nous formons le vœu de voir rapporter cet arrêté inique.

C'est la guerre aux Wallons dans toute sa splendeur. Le *Weg met dat Walenras* des meneurs flamingants mis en pratique. C'est le retour au régime linguistique despotique et vexatoire du roi Guillaume contre lequel *tous* les Belges se sont insurgés en 1830.

Cependant l'attitude de ces farouches défenseurs de la *moedertaal* est vacillante. La pureté de leurs sentiments laisse quelquefois à désirer.

Lorsqu'il s'est agi, par exemple, d'appliquer aux établissements privés d'instruction moyenne le régime flamand, pour des raisons politiques, exclusivement, ces fiers Sicambres ont été obligés de mettre les pouces. Adieu les glorieux *Landdagen*, les « Pas de

(1) Rapport triennal sur la situation de l'instruction primaire en Belgique.

compromission! » les « Bataille des Eperons d'or », les *Schild en Wacht* et autres ferblanteries des grands jours! Le flamingantisme est devenu dans son essence un mouvement politique et il n'a plus pour but le redressement de prétendus abus, dont il n'existe plus l'ombre depuis longtemps.

* * *

Nous croyons avoir démontré que l'on a fait droit à satiété aux justes et même aux injustes griefs que les Flamingants pouvaient avoir. Les dernières satisfactions qu'ils ont obtenues sont des satisfactions de pur amour propre. Il est cependant utile d'insister et de remémorer ces griefs depuis qu'ils furent dénoncés à la séance de la Chambre du 10 décembre 1858.

M. Coomans, le prédécesseur de M. Coremans, défendant une pétition flamingante, demandait :

Que tout fonctionnaire dans le pays flamand sût le flamand et s'adressât en flamand aux administrés et aux contribuables ; satisfaction a été donnée par la loi de 1878 et l'arrêté de 1884 ;

Que la littérature flamande fût mise *à peu près* (*sic*) sur la même ligne que la littérature française : elle est mise sur un pied supérieur, au point de vue des subsides, et elle a une académie où les littérateurs sont admis ;

Que l'on repoussât les monnaies à inscriptions flamandes : elles sont frappées malgré l'avis de M. Coomans ;

Que les accusés fussent défendus dans leur langue : les lois de 1873 et de 1889 donnent et au delà satisfaction.

On a accordé aux Flamingants des traductions inutiles et couteuses du *Moniteur*, des indicateurs de chemin de fer, des noms des localités, des billets de banque, etc.

On a voté en 1898 une loi de pure façade sur la promulgation des textes légaux, que divers orateurs ont traitée à la Chambre de *ridicule*, de *détestable*, de *peu loyale*, *d'œuvre de mauvaise foi et de tyrannie*, de *loi de tendance*, de *loi de race* et contre laquelle quatre ministres de la justice, la Cour de cassation et plusieurs Cours d'appel ont protesté.

La tendance est de rendre flamandes les localités bilingues, afin d'y appliquer en matière judiciaire, pédagogique et administrative le régime flamand : on engage dans ce but les populations à falsifier les statistiques en cachant, dans leur réponse, la connaissance qu'elles ont du français. On veut, entre autres, mettre la ville de Bruxelles dans ce cas, alors que Frère-Orban citait dans un de ses discours, comme exemple, un recensement au cours duquel sur 61.000 bulletins

de renseignement rédigés dans les deux langues, on obtint 60.700 réponses françaises et 300 flamandes seulement.

A Bruxelles, comme le disait encore les jours derniers le journal *La Chronique*, tout au plus cinq pour cent des enfants de la bourgeoisie savent le flamand en entrant à l'école. On les frustre aux concours de l'enseignement moyen du second degré.

On préfère aux Wallons les consuls connaissant le flamand, estimant sans doute que cette langue est nécessaire à l'étranger, en France, par exemple !

La loi de 1897 introduit les commandements flamands dans la garde civique, sans qu'il y ait la moindre utilité pratique, mais plutôt un vrai danger, en temps de guerre, à en agir ainsi. A la suite d'un referendum fait à Louvain, 12 hommes sur 900 demandèrent à subir le nouveau régime. Partout les cadres d'officiers capables de commander en flamand se recrutent difficilement.

La tendance, contre laquelle heureusement l'autorité supérieure résiste, car ce serait la désorganisation de notre armée nationale, la tendance est de diviser cette armée en deux corps, un flamand, l'autre wallon.

Inutile de dire que l'on a exigé de nos officiers la connaissance du flamand, alors que, sur cent miliciens flamands incorporés, quatre-vingt-dix-neuf au moins apprennent le français. Parmi les Wallons, quelques uns seulement étudient le flamand dans un but utilitaire immédiat, celui d'entrer, après le temps de service, dans une administration publique.

On a introduit le flamand aux Chambres, où les Flamands ont six ministres sur huit, (M. Cousebant d'Alkemade étant douteux), alors que tous nos députés sauf un, — et encore ! — et tous nos sénateurs parlent le français. Pure satisfaction d'amour propre de nouveau donnée aux Flamingants dans un but électoral. Car l'emploi d'une langue ignorée de plus de la moitié de ceux à qui l'orateur s'adresse ne peut qu'entraver les débats et préjudicier hautement aux résultats des délibérations (1).

Ajoutez que cet usage coute fort cher au pays. En effet, en 1900, l'*Analytique* flamand a rapporté 5,664 fr., le français 23,956 fr. Mais tandis que le service français coûte 34,000 fr., le service flamand coûte plus de 45.000 fr., soit, pour le flamand, le joli déficit de près de 40,000 fr. C'est encore un exemple des sinécures flamingantes.

Ce n'est pas le seul, car le Bureau de la Chambre exige, parait-il, la connaissance approfondie du flamand pour une fonction *quel-*

(1) Voir ma brochure *Le flamand aux Chambres*, Vaillant-Carmanne 1895.

conque dans cette assemblée, ce qui est inique, puisque tout le monde comprend le français.

En matière artistique, le même ostracisme sévit. On nous vole nos grands artistes wallons, que l'on affuble de noms flamands, comme de la Pasture-van der Weyden.

On exclut les professeurs et les élèves wallons des Conservatoires et des Académies des Beaux-Arts du pays flamand, par une série de vexations relatives à l'emploi de la langue.

Les Flamands ont une académie, les Wallons pas ; ceux-ci ont dû lutter pour voir encourager leur littérature dramatique par des subsides officiels. Jusqu'en 1898, les auteurs flamands empochaient tous les subsides, une maigre part étant laissée aux auteurs d'expression française, part qui ne s'est guère améliorée depuis. Aujourd'hui encore, la littérature flamande est en général favorisée.

En fait de travaux publics, M. Warnant a démontré qu'en dix-huit ans, on a dépensé 545 millions pour les provinces flamandes et 224 millions seulement pour les provinces wallonnes.

Et ces agissements ne sont pas prés de finir, si l'on en juge par les délibérations des *Landdagen* flamingants.

On réclame la reconnaissance du flamand comme langue officielle unique pour tout ce qui regarde l'administration en pays flamand ;

La connaissance obligatoire du flamand pour les fonctionnaires dans les provinces flamandes et *wallonnes* !

L'introduction intégrale du flamand en matière judiciaire, et notamment la procédure flamande,si une seule des parties la demande;

L'enseignement du flamand à l'exclusion du français dans l'enseignement moyen en pays flamand ;

L'université et les écoles d'enseignement supérieur flamandes ;

L'introduction du flamand à la Banque nationale, où les questions de chiffres sont trop délicates pour tenter de les embrouiller encore ;

La garde civique et l'armée flamandes, le flamand au Congo (un comble !) etc., etc.; en somme, le flamand partout et le français expulsé des provinces flamandes !

Heureusement des esprits clairvoyants se sont émus, en Flandre même, de cette boulimie inconsidérée et funeste. Ils ont fondé l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, qui s'inspire des saines traditions des ancêtres et sauvera, nous en sommes convaincu, le peuple flamand de la déchéance où on veut l'entrainer.

Elle repousse cette muraille flamingante qui isole la région

flamande au nord et au midi; au nord, parce que les journaux et les livres de la Hollande protestante sont très peu lu dans notre pays, au midi, par le fait de la langue.

Elle est et deviendra plus encore dans l'avenir la barrière opposée à l'envahissement flamingant. Elle peut, avec les Wallons, constituer une énorme majorité dans le pays.

Si, d'autre part, les Wallons se rendent un compte plus exact de la grandeur du préjudice qu'ils encourent, s'ils unissent leurs efforts dans les Ligues qui défendent leurs droits en péril, s'ils crient, enfin, fermement à l'envahisseur : vous n'irez pas plus loin ! C'en sera fait d'un mouvement qui trouble la paix publique et menace l'intégrité de notre petite, mais vivante patrie belge.

*
* *

Le grand argument de nos adversaires, à qui l'on démontre que les Wallons sont lésés dans leurs intérêts, puisqu'on leur ferme, pour ainsi dire dans tous les domaines, l'accès du pays flamand, est celui-ci : mais apprenez donc notre langue !

Et pourquoi faire, s'il vous plait ? Les Flamingants répondent : c'est la clef des langues du Nord ; les Wallons seront plus instruits, quand ils connaîtront la seconde langue nationale ; nous devons bien apprendre le français et autres clichés.

La clef des langues du Nord ? Mais qu'avons nous besoin de clef ? Que les Flamands ignorant le français apprennent donc le wallon, ils auront la clef des langues du Midi ! Depuis quand, pour l'étude d'une langue, doit-on passer par l'étude d'une autre ? Exige-t-on la connaissance du portugais pour apprendre l'espagnol, du suédois pour apprendre l'allemand ? Le jeune Wallon s'attaquera immédiatement et sans perte de temps à la langue qu'il désire connaître, à l'allemand, à l'anglais, qui lui seront d'une utilité autrement grande que le flamand.

On l'a dit et j'aime à le répéter, avec le français, l'allemand ou l'anglais, on fait le tour du monde, avec le flamand, on ne peut même faire le tour de la Belgique.

Si l'on en excepte l'état passager d'infériorité où les lois flamingantes ont mis les Wallons dans ces dernières années et provenant de la difficulté pour eux d'occuper des emplois dans la partie flamande de leur propre pays, nos compatriotes n'ont aucun intérêt pratique à s'assimiler le flamand.

A peine pourrait-on invoquer de rares relations commerciales secondaires avec les paysans du Limbourg ou des Flandres. L'industrie est surtout wallonne, le grand commerce se fait exclusive-

ment en français. Il est intéressant de signaler à ce sujet, un rapport présenté en 1898, à Anvers, par M. P. Kreglinger, directeur de la *Banque centrale anversoise* au *Congrès international de l'enseignement commercial*, où l'on peut lire ces lignes édifiantes d'un homme compétent :

« Qu'il me soit permis, en raison de l'intérêt capital de ce point, de toucher en passant à une question qui n'a pas été sans soulever dans notre pays des discussions passionnées. Je veux parler de l'importance croissante de l'enseignement de la langue flamande. Je n'ai garde de m'aventurer sur un terrain étranger à notre sujet : je sais que l'on fait valoir, en faveur de la tendance régnante, des considérations morales, qui, bien que beaucoup d'esprits distingués ne s'y soient pas ralliés, peuvent être défendues et sont dans tous les cas hautement respectables.

» Ayons seulement le courage d'avouer que, en raison de ces considérations, nous soumettons notre jeunesse à un sacrifice réel et important. La langue flamande, à laquelle nos écoles consacrent des heures nombreuses, ne lui *sera d'aucune, mais absolument d'aucune utilité dans la carrière commerciale.* De là une infériorité marquée infligée à nos jeunes gens par rapport à leurs concurrents anglais, allemands et français.

» La connaissance des principales langues étrangères sera toujours des plus utiles, et souvent indispensable. Sans elle, pas d'emplois dans les départements où se traitent les grandes affaires internationales. J'ajouterai que le jeune homme qui parle bien l'anglais ou l'allemand sera tenté de compléter son instruction commerciale en se rendant à l'étranger. Il s'y initiera à bien des affaires qu'il n'aurait point vues s'il était resté dans son pays. A cause même de ses connaissances linguistiques, il y trouvera des emplois lucratifs et instructifs ; il s'y créera des relations, y établira peut-être des comptoirs et contribuera à donner à notre commerce international la grande allure que nos voisins d'outre-Rhin ont su si bien imprimer au leur. »

Pour leur instruction morale et scientifique, les Wallons ont la langne française, ce merveilleux instrument de la pensée, ce véhicule gracieux et facile de toutes les idées nobles et généreuses, qui sème, partout où elle pénètre, les germes bienfaisants du progrès social. S'ils veulent communiquer plus intimement avec les grandes nations, ils ont l'italien et l'espagnol qui offrent avec leur langue les analogies les plus avantageuses, et ils peuvent s'adonner directement à l'allemand et à l'anglais, langues universelles et complètes,

qu'ils n'ont pas plus de peine à cultiver que le flamand, peu répandu et sans avenir.

Le Wallon a de tous temps été rebelle à l'étude du flamand.

Voici, à ce propos, une statistique citée par Frère-Orban au cours d'un de ses discours :

« Je ne sais qu'elle est la situation de fait aujourd'hui au département des finances ; mais à l'époque où je dirigeais cette administration, il y avait des employés ne sachant que le flamand. Au moment où j'ai cessé mes fonctions de ministre des finances, il y avait, dans l'administration des contributions, douanes et accises, 310 Flamands ne sachant que leur langue, 2,309 connaissant les deux langues, 2,554 Wallons ne sachant que le français, 334 sachant les deux langues. Ils étaient respectivement employés dans les parties du pays dont la langue leur était familière ».

Et personne ne réclamait. Il en était certainement de même dans les autres administrations.

La ville de Liége a instauré des cours facultatifs de flamand dans les 5e et 6e années de ses écoles primaires et ce, dans le but de pallier dans une certaine mesure aux effets néfastes des lois flamingantes, qui exigent le flamand pour l'entrée de ces jeunes gens dans les écoles moyennes et dans l'administration ; or en fin d'année scolaire 1905, il ne restait que 300 inscrits sur une population de 1350 élèves. Si le flamand n'était pas obligatoire à l'école moyenne, ce nombre diminuerait sans nul doute considérablement. Et Liége, avec Mons, est une des rares communes où ces cours sont organisés.

D'où nous vient cette antipathie pour la langue flamande ?

Elle est historique. La frontière linguistique s'est conservée intacte, en Belgique, depuis des siècles ; quand elle a changé, c'est, en général, en faveur de la langue wallonne. La langue et la culture françaises ont envahi la Flandre, comme nous le démontrons plus loin ; la langue flamande n'a jamais fait d'adeptes en Wallonie.

En dehors de l'instinctif esprit de race et du principe utilitaire, ou plutot « inutilitaire », on peut faire valoir d'autres raisons.

Une langue s'apprend surtout par l'oreille et non pas à l'école, surtout avec les anciennes méthodes. Certaines institutions l'ont compris et enseignent la langue par la langue.

En Wallonie, le flamand est une langue morte.

Et puis, quel flamand enseignera-t-on aux jeunes gens ? Ce sera sans nul doute le néerlandais littéraire, fort différent des formes dialectales parlées en Belgique. Il leur arrivera ce qui est arrivé au président du tribunal de Gand, lors du procès Vanderauwera, c'est de ne pas comprendre une servante d'une localité voisine, Ostende.

Qu'est-il besoin, d'ailleurs, de deux langues aux Belges pour communiquer entre eux. Une seule ne suffit-elle pas amplement ? A laquelle doit-on s'adresser, sinon à la plus utile, à la plus répandue, à la plus véhiculaire, enfin ?

Ajoutons que, surtout dans les campagnes, le wallon est la langue ordinairement parlée. Les élèves doivent donc apprendre d'abord le français ; il est difficile de leur imposer l'étude d'une langue étrangère en plus, au risque de les surmener, comme le craignait récemment M. le professeur Chalon, dans la revue pédagogique l'*Ecole nationale*.

La situation n'est pas la même dans la majeure partie du pays flamand. Là, les élèves ont des occasions nombreuses d'entendre du français, surtout dans les agglomérations un peu importantes ; ils ont tout intérêt à l'apprendre, ne fût-ce que pour gagner plus tard leur vie, soit en France, soit dans l'industrie, en pays wallon, ou, plus généralement, par un besoin d'émancipation intellectuelle bien légitime.

Et ils ont toute facilité pour cela, car la majorité des grands journaux les plus lus en Belgique sont rédigés en français, même dans les Flandres, alors qu'à notre connaissance, il n'existe pas un journal important rédigé en flamand dans la région wallonne.

D'une part, l'immense majorité des livres belges paraissent en français, et la France, d'autre part, nous envoie un contingent plus important encore.

En outre, les écrivains flamands les plus célèbres sont ceux d'expression française ; les autres, comme Conscience, ne sont connus et, nous osons le dire, en général lus que dans la traduction.

Par contre, les livres et les journaux hollandais sont pour ainsi dire ignorés du public belge.

Il existe, enfin, des théâtres français dans la plupart des grandes villes flamandes.

De sorte que le jeune Flamand à mille moyens d'étudier pratiquement le français qui font défaut au jeune Wallon vis-à-vis du néerlandais.

Est-ce à dire que celui-ci soit plus réfractaire à l'étude des langues que son compatriote de Flandre. Nous ne le croyons pas, bien que le génie des langues germaniques soit pour lui d'une assimilation plus difficile. Les résultats des concours généraux prouvent cependant que le jeune Wallon peut briller en langues modernes.

Mais admettons que, malgré ces difficultés, un élève sache ce que l'on peut apprendre de flamand à l'école primaire et à l'école moyenne. Il se présente au concours contre de jeunes Flamands d'origine,

connaissant leur langue maternelle mieux que lui ; il leur sera évidemment inférieur et échouera très souvent.

A tous égards, je considère l'étude du flamand par nos populations wallonnes comme une duperie et je consens, avec l'allemand et l'anglais, à être le « Belge incomplet ». le « Belge incapable », dont quelques Honorables ont parlé à la Chambre.

Dans tous les cas où le choix est possible, je conseille à nos jeunes Wallons de préférer l'étude de l'allemand à celle du flamand, dans l'intérêt même de leur avenir.

* * *

Il est quelques esprits distingués, en Flandre, qui suivent avec une certaine sympathie et parfois encouragent le mouvement flamand séparatiste.

Beaucoup d'entre eux obéissent, il faut bien le dire, à des raisons électorales momentanées. En sacrifiant aux revendications flamingantes, ils espèrent conserver ou amener à leur parti politique, quel qu'il soit, des sympathies populaires. Nous avons la profonde conviction que deux de ces partis, tout au moins, le libéralisme et le socialisme, font fausse route.

Le peuple flamand n'adhérera en nombre à leurs doctrines que s'il reçoit, par la France, le grand afflux des idées nouvelles.

Convaincus de la justesse de cette affirmation, certains Flamands de marque, partisans de l'émancipation par la France des classes ouvrières et rurales de la Flandre, prétendent qu'il faut commencer à les émanciper dans leur langue maternelle, la seule qu'elles comprennent, pour les amener, par après, à étudier la langue française et à s'assimiler ainsi la civilisation brillante qu'elle apporte.

C'est là se payer de mots. Ce serait vrai, si tous les Flamands *continuaient* leurs études moyennes; mais il faut bien avouer qu'en négligeant même le grand nombre d'illettrés que l'on rencontre chez eux, la plupart des autres n'achèvent que leurs études primaires. S'ils les font exclusivement en flamand, ils sont condamnés pour longtemps à ignorer le français et les bénéfices intellectuels qu'il procure.

Non, là n'est pas la solution. Elle se trouve, croyons-nous, dans l'instruction obligatoire et, nous l'avons dit plus haut, dans l'instruction primaire bilingue en pays flamand.

Mais les Flamands, a-t-on dit, font fi de la civilisation française; ils la traitent de *pourrie*, et, à tout prendre, en admettant qu'ils ne veuillent pas se contenter de l'appui de la Néerlande trop petite, ils préféreraient mille fois s'adresser à l'Allemagne, plutôt qu'à la France.

Ce ne sont pas les Flamands qui pensent ainsi, mais la petite chapelle des Flamingants pointus qui n'ont jamais manqué l'occasion de froisser la France, comme à Waterloo, en 1891, et tout récemment, lors de la célébration de l'anniversaire de la bataille des Eperons d'or.

Beaucoup d'entr'eux collaborent d'ailleurs à un journal flamand-allemand, la *Germania*, qui se publie à Bruxelles, et qui semble être un organe du pangermanisme.

Mais chose à noter, il n'y a, en Belgique, que

42,889 habitants parlant l'allemand, le français et le flamand, (des Belges surtout) ;

66,447 parlant l'allemand et le français, (des Allemands surtout, fixés en Belgique) et

7,328 seulement parlant l'allemand et le flamand.

C'est maigre ! Il résulte également de là que plus de 90 % des Allemands fixés en Belgique préfèrent le français au flamand. Ce n'est pas à l'honneur des alliés pangermains.

L'hostilité contre la France se marque à chaque pas du mouvement flamingant.

En 1901, le *Bien Public* — qui se publie en français ! — imprimait : « Personne ne contestera que nous soyons sympathique au flamand, notre langue maternelle, que nous considérons comme une barrière pour notre bon peuple contre l'influence absorbante de la France ». C'est l'aveu !

Voulez-vous entendre la voix d'un Flamand de race, la voix de la raison ? Je la trouve dans un article publié, en 1898, par la *Flandre libérale :*

« Messieurs les Flamingants éprouvent de la résistance dans leurs tendances particularistes, et c'est bien naturel : *on ne remonte pas le courant du progrès.* Les Flamands sentent tous, instinctivement, qu'ils ne peuvent aller loin, ni apprendre grand chose, ni développer leurs affaires, ni sortir de leur milieu mesquin, s'ils ne savent que leur propre langue. Aussi tous cherchent-ils à en apprendre une autre, et leur choix va fatalement vers celle qui est à leur portée, qu'ils entendent sans cesse parler autour d'eux par les gens ayant quelque instruction, vers la langue qu'ils apprennent d'eux-mêmes, en écoutant et lisant ce qui se dit partout, vers la langue française en un mot.

» La langue française a si profondément pénétré dans notre pays depuis plusieurs siècles, que nos compatriotes l'apprennent presqu'en jouant.

» *Et non seulement le Flamand apprend facilement le français, mais il désire ardemment l'apprendre et bien l'apprendre.*

» *Une langue n'est pas, en pratique, un objet d'art ou de vénération sentimentale.* C'est le véhicule des idées, de la science, du progrès humain. Pourquoi refuser à ce peuple un moyen facile de s'élever dans l'échelle de la civilisation, de s'assimiler tout ce que produit d'utile, de grand, de beau, une des nations initiatrices du monde. *Notre vieille langue nationale, dont je suis le premier à admirer la valeur littéraire, n'a pas de valeur d'échange, parce qu'elle est confinée dans un trop petit marché intellectuel.*

» Les classes moyennes, bourgeoises, devraient, dit-on, apprendre la langue du peuple et aller à lui pour la lui parler. Hélas! ici encore une fois, on ne remonte pas le courant. Les classes moyennes parlent de plus en plus le français, qui leur paraît indispensable, de moins en moins le flamand, dont l'utilité semble douteuse.

» *On ne favorise pas l'égalité sociale en appauvrissant les riches; ce système n'aboutit qu'à l'égalité dans la misère. De même, on ne favorise pas l'égalité des langues dans un pays en obligeant ceux qui parlent une des grandes langues du monde à apprendre une petite langue, dans un but purement philanthropique;* on ne conduit pas les hommes par la philanthropie; l'égalité, en cette matière spéciale comme en sociologie, ne s'obtient qu'en élevant les petits jusqu'aux grands, c'est-à-dire en enseignant la grande langue à ceux qui ne connaissent que la petite. »

* * *

Tout le passé politique et historique de notre pays proteste contre de pareilles tendances anti-françaises.

Et disons-le tout de suite : dans ce qui suit, il n'y a aucune pensée désobligeante pour nos voisins de l'Est ; ce sont des constatations historiques et rien de plus. La langue allemande n'a jamais eu, à aucune période de notre histoire, d'importance en Belgique.

Il en est tout autrement du français que l'on peut affirmer être notre véritable langue nationale depuis des siècles.

Peut-on en dire autant du *néerlandais*, — le mot *néerlandais* a été employé officiellement dans l'arrêté royal du 31 août 1887, — encore appelé *flamand officiel*, langue en quelque sorte artificielle, qui a servi à uniformiser les patois flamands de Belgique ?

Le *néerlandais de Hollande* est une langue étrangère ; notre *néerlandais de Belgique* ou *flamand officiel* existait tellement peu comme langue nationale, qu'il a fallu, par arrêté royal du 25 janvier 1864, nommer une Commission spéciale pour en fixer l'orthographe, dont les règles ont été adoptées par le Gouvernement le 24 novembre suivant.

Cette langue, parfois bizarre, fait souvent la joie des puristes néerlandais et le désespoir des traducteurs officiels et c'est elle que Maurice Maeterlinck, un Flamand illustre, a fustigée, en même temps que ses auteurs, dans le virulent pamphlet que voici, publié à propos de l'anniversaire de la bataille des Eperons d'or.

« Un parti qui depuis longtemps s'efforce de répandre en Brabant et dans les Flandres — sans y trouver le moindre écho — la haine de la France, s'est emparé de l'évènement et voudrait y trouver le premier et formidable éclat d'une guerre de races qu'il espère rallumer. Ce parti, qu'on appelle le parti flamingant, est assez méprisé aux lieux mêmes où il intrigue.

» Il se compose d'une poignée d'agitateurs que leur naissance obscure au fond des fermes et une éducation tardive ont rendus incapables d'apprendre le français. Leur ignorance naturellement envieuse s'est tournée en rancune ; et, détestant une langue qui les rend ridicules quand ils tentent de la parler ou de l'écrire, ils ont tiré — pour se congratuler entre eux — des divers patois populaires une sorte de jargon officiel et artificiel, prétentieux, baroque et mort-né, qui n'est même pas compris du peuple auquel ils se flattent de l'imposer comme langue maternelle, et que les véritables écrivains flamands — il en est quelques-uns — et les Hollandais accablent de sarcasmes mérités.

» C'est dans cet informe et vaseux jargon qu'ils prétendent retremper l'âme de la Flandre et c'est à le remuer malproprement pour en faire sortir de la haine qu'ils s'évertuent. Bien qu'ils soient dépourvus de toute littérature, l'agitation qu'ils provoquent est plus littéraire que réelle et serait dès longtemps retombée dans l'abîme de son propre néant si deux forces peu avouables, mais obstinées, ne s'épuisaient à l'entretenir dans le vide. D'une part, le clergé flamand — le plus ignorant des clergés — la protège. Grâce à l'exclusif et impénétrable baragouin qu'il préconise, il maintient sous sa domination plus de deux millions de paysans que nulle lumière du dehors ne peut atteindre. D'autre part, le mouvement nourrit plantureusement ceux qui le dirigent. Abusant habilement du prestige que de grands mots qui représentent de petites choses exercent sur l'esprit trop crédule des foules, ils ont su acquérir une certaine influence politique dont ils profitent pour s'assurer d'opulentes sinécures. Sitôt la bouche pleine, ils s'apaisent, renoncent à leur parler hermétique et s'attachent à apprendre, sinon le français trop rebelle, du moins le belge qui trouve en eux la plus abondante et la plus bizarre de ses sources. »

Voilà, proprement caractérisés, le *néerlandais belge* et ses auteurs !

Le français, au contraire, est la langue des sphères éclairées et moyennes de la Belgique depuis les temps les plus reculés, aussi bien dans la partie flamande que dans la partie wallonne du pays. Pour étayer cette affirmation, je me contenterai de citer l'opinion de l'éminent historien, M. Godefroid Kurth, qui dit :

« Des deux langues vulgaires qui devaient se partager l'héritage du latin dans nos provinces flamandes, le français était incomparablement mieux préparé à le recueillir que le flamand...

» Chaque fois donc qu'en pays germanique on voulait se passer du latin, c'est au français, *c'est à dire au seul instrument intellectuel alors maniable,* qu'on recourait le plus souvent.

» On peut donc dire que pendant la période la plus brillante de son histoire, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, ce furent des princes français et une cour française qui présidèrent aux destinées de la Flandre flamingante.

» On n'exagérera donc pas en concluant de tous ces faits que, dès le XIIIe siècle, *le français était en Flandre comme une nouvelle langue maternelle ou, si l'on veut une seconde langue nationale, d'ordre plus relevé que la première,* et qui était considérée comme la vraie langue de la bonne société et des gens cultivés (1). »

Cette opinion est d'ailleurs corroborée par d'autres historiens, comme M. H. Pirenne, dans son *Histoire de Belgique.*

Dans l'administration centrale, au XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, tout se passait en français ; dans l'administration subalterne, on employait le flamand ou le français en pays flamand, le français en pays wallon. On parle d'écoles françaises en Flandre et pas d'écoles flamandes en Wallonie.

S'il arrivait, au témoignage de Hemricourt, au XIVe siècle, que certains nobles du pays de Liége envoyassent parfois leurs enfants dans le Limbourg pour apprendre la langue *tiexhe,* il était courant, pendant tout le Moyen-Age, que les enfants des familles aisées des Flandres apprissent le français (Kurth loc. cit.).

D'ailleurs, nos adversaires eux-mêmes reconnaissent cette influence prédominante du français. Hamelius, dans son *Histoire du mouvement flamand*, écrit : « Une infiltration lente, agissant surtout par les livres, mit le français à la mode dans les classes instruites à partir du XVIIe siècle et fit graduellement abandonner le flamand

(1) KURTH. La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France, t. II p. 17 et 31.

comme langue de culture. » Et plus loin : « La langue flamande perd du terrain dans le courant du XVIIIe siècle et finit vers 1794 par être d'un usage moins fréquent que le français. »

Si sous le Gouvernement autrichien l'usage facultatif des langues était reconnu en Belgique, sous la domination de la France, on en vint à l'usage officiel exclusif du français, et cela paraît s'être fait sans grandes secousses.

Un arrêté du Gouvernement général des alliés du 18 juillet 1814 rétablit l'usage facultatif des langues, mais avec l'obligation de joindre aux actes une traduction française, obligation qui disparait par arrêté du Prince souverain, le 1er octobre suivant.

En 1819, le roi Guillaume fait une première tentative pour introduire une langue nationale unique, le néerlandais, dont il établit en quelque sorte, en 1822, l'obligation pour tous les Belges, en ne faisant que « *tolérer* » le français et que, trop tard, sous la menace de la révolution, il rendit à nouveau facultative le 4 juin 1830.

Nous avons vu que le premier acte du Gouvernement provisoire fut de maintenir en partie ce régime de liberté, mais en décrétant sagement que le français serait en Belgique la seule langue *officielle*.

Peu après, la Constitution établit que « l'usage des langues est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi en matière d'autorité et en matière judiciaire », et le français conserva la prédominance qu'il avait toujours eue depuis le XIIIe siècle et que des tentatives maladroites, funestes et dans tous les cas stériles en résultats pratiques veulent lui faire perdre aujourd'hui.

* * *

Ces tentatives sont malheureusement encouragées par ce fait que le *mouvement flamingant*, primitivement littéraire, s'est introduit, comme nous l'avons dit, dans la politique. Or les classes ouvrières et rurales du peuple flamand, chez lesquelles l'instruction et la connaissance du français avaient fait le moins de progrès, constituent une force électorale, depuis l'avènement du suffrage universel mitigé que nous possédons. Il s'agit de les prendre par le sentiment, par l'amour sacré que tout homme ressent pour la langue qui a bercé sa prime jeunesse et par l'appât des avantages immédiats que l'on fait miroiter à leurs yeux. Les politiciens le savent : ils sacrifient au dieu nouveau et ils « s'emballent » — permettez-nous l'expression — pour une langue fruste que beaucoup d'entr'eux ignorent ou ont encore beaucoup de peine à bien parler.

Ils devraient, nous semble-t-il, mieux se rendre compte qu'en Belgique, la question de langue, la question de race n'ont jamais

suscité de conflits graves, comme le constate l'Histoire ; les principaux Etats y étaient d'ailleurs bilingues, comme la Principauté de Liége, le Brabant et même la Flandre. C'est qu'il n'y avait qu'une seule langue officielle supérieure, le français et que la politique ne s'était pas emparée de cette question.

Ils devraient tous se rallier à une formule équitable bien simple à établir : en revenir aux anciens errements, qui pendant des siècles ont maintenu, à ce sujet tout au moins, l'accord entre les Belges ; c'est de réintégrer le français dans sa situation de langue officielle unique, qu'il a toujours occupée chez nous et de lui reconnaître la supériorité dans tous les domaines, comme langue nationale et comme langue véhiculaire, tout en tenant compte des droits sacrés de la langue flamande et de la langue wallonne.

Les Flamands sensés sont avec nous, notamment les adhérents toujours plus nombreux à l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française,* association qui fait tâche d'huile en Flandre.

Lorsque les partis politiques auront biffé de leurs programmes cette utopie, cette nuisance de l'*égalité des langues*, les éléments de discorde entre deux races, qui doivent nécessairement s'entendre dans le domaine économique, auront à jamais disparu pour le plus grand bien de la Patrie belge.

VŒUX

A. — En matière judiciaire.

1, Reviser la loi de 1889 dans un sens plus favorable au Wallons, en tenant compte des griefs articulés.

2. Exiger des magistrats la connaissance du wallon des localités où ils sont appelés à siéger.

3. Exiger des traducteurs jurés la connaissance de la langue wallonne devant les tribunaux du pays flamand.

4. S'opposer à l'extension de la procédure flamande.

B. — En matière administrative.

5. Exiger la traduction française de toute pièce administrative en pays flamand.

6. Ne pas exiger le flamand des fonctionnaires, qui, en pays flamand, ne sont pas en rapport avec le public.

7. Exiger la connaissance de la langue wallonne des fonctionnaires qui, en pays wallon, sont en rapport avec le public.

8. Voir respecter l'ordre d'ancienneté pour l'avancement sans s'inquiéter de la question des langues.

C. — En matière d'enseignement.

9. Exiger qu'un nombre égal d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français et à celui du flamand.

10. Etablir une école française à côté de l'école bilingue, si un certain nombre de pères de famille le demandent.

11. Demander : *a)* que le cours de flamand ne soit pas organisé dans les communes wallonnes où l'élément destiné à poursuivre ses études à l'école moyenne est une quantité négligeable.

b) que, dans les autres communes, cet enseignement soit organisé, si on le juge nécessaire (1), en cours particulier facultatif et accessible aux élèves du degré supérieur, voire même de la deuxième année du degré moyen.

(Vœu du Cercle pédagogique du Hainaut. *Journal des Instituteurs,* 14 avril 1904.)

12. Inviter l'instituteur à se servir la langue wallonne pour rendre plus vivant l'enseignement de la langue française.

(Rapport de M. Oscar Colson au *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française*, 10-17 septembre 1905).

13. La langue française doit rester la langue véhiculaire exclusive de l'enseignement moyen.

14. Supprimer l'obligation du flamand dans l'enseignement moyen en pays wallon, pour l'entrée, ou bien au cours des études.

15. A l'Université de Gand et aux écoles spéciales d'enseignement supérieur, les cours doivent continuer à se donner en français.

D. — Vœu général.

16. Supprimer l'*égalité des langues* des programmes politiques et donner à la langue française la suprématie dans tous les domaines, tout en tenant compte des droits sacrés des langues flamandes et wallonnes. Reviser dans ce sens la loi de 1898 sur la promulgation des textes légaux et les autres lois qui porteraient atteinte à ce principe.

(1) Nous ajouterons : concurremment avec un cours d'allemand ou d'anglais.

VI.

Rapport sur l'Extension à donner aux organismes de propagande wallonne

PAR

Henry ODEKERKE,
homme de lettres à Liége.

L'esprit de ce Congrès a été suffisamment précisé et les aspirations légitimes des Wallons doivent être à notre session assez nettement définie, pour que l'on puisse apprécier, dès lors, ce qu'il convient d'entendre quand on parle de propagande wallonne. Evidemment, ce doit être avant tout l'organisation d'une action permanente dans la voie si heureusement tracée par notre programme : « Aider les Wallons à prendre une meilleure conscience de leur originalité de race, formuler et grouper les diverses revendications wallonnes, attester l'existence et la vitalité d'un sentiment national en Wallonie. »

Ainsi posée, la question se dégage tout de suite du sens un peu étroit qui a été donné parfois, à ces mots de *propagande* et de *revendications wallonnes*. Le but doit être, surtout, de fortifier et d'exalter le sentiment propre du peuple Wallon, de dire bien haut la place que nous tenons dans le pays. Il est à peine besoin de répéter que cette propagande ne doit comporter aucune pensée d'antagonisme, encore que nous ayions le devoir de protester contre tout abus ou exagération flagrante. Aussi, je me demande si l'idée qui a présidé à l'organisation de nos ligues wallonnes ne gagnerait pas à être sensiblement amendée. Il ne faut pas risquer de nous faire taxer d'injustice, à notre tour, et je crois — ceci n'est, évidemment, qu'une opinion personnelle — je crois que certains d'entre nous ont tort de vouloir contester aux Flamands le droit d'être régis, chez eux, par leur langue maternelle.

Un autre écueil à éviter, pour la propagande wallonne, serait de s'absorber trop uniquement dans le souci de défendre des intérêts matériels. Il va de soi que le point de vue pratique n'est pas un objectif négligeable, mais tout ne se réduit pas à une question de places ni de subsides. Il y a avantage pour la cause wallonne à placer son drapeau plus haut, à proclamer partout, en toute occasion, la grandeur, la beauté, les gloires, et l'art et la pensée de notre Wallonie.

Ce sont là des revendications que nous sommes tous fondés à faire valoir, celles qui doivent attirer tout d'abord l'attention des organisateurs de nos ligues locales. Ainsi ont fait en France les félibres, quand ils ont tenté de restaurer le génie savoureux de la Provence. De même ils ont dû se défendre de toute idée de séparatisme et l'un des plus illustres a pu dire : « Notre seule prétention, c'est de rester nous-mêmes. Sans doute, nous sommes et voulons rester Français, non par la force des choses, mais de notre libre volonté. Nous voulons un mariage d'amour ! »

Nous aussi, nous voulons rester nous-mêmes. Et ce sera le mérite des Ligues Wallonnes d'avoir engagé déjà le bon combat par la propagande. Seulement, il y aurait probablement davantage à obtenir d'elles par une organisation plus cohérente et plus active. Il faudrait tâcher de constituer partout, dans chaque ville, dans chaque village même, des sections qui seraient en même temps des sociétés d'agrément et d'instruction, s'occuperaient d'art dramatique, donneraient des conférences, fonderaient des bibliothèques circulantes. On pourrait, sinon en créer de nouvelles, intéresser au mouvement les Sociétés existantes ; en conservant néanmoins leur autonomie particulière, tous ces groupements de Wallons seraient mis en relation directe et fréquente avec la Ligue Nationale, dont le siège pourrait être fixé à Liége, comme capitale de la Wallonie. La direction serait confiée à un Comité central, composé d'une vingtaine de membres et d'un président, nommés par un Congrès annuel, lequel se tiendrait chaque fois dans une ville différente.

Il ne manque pas d'exemples d'institutions semblables qui fonctionnent parfaitement, en d'autres domaines. Il y a, notamment, à Rome, une ligue nationale, « La Dante Alighieri, » dont les sections ne se comptent plus en Italie autant qu'à l'étranger ; n'eut-elle que dix adhérents, toute nouvelle réunion s'affilie aussitôt au conseil fédéral et collabore à la grande œuvre commune : encourager et protéger partout le progrès de la langue et de la culture italiennes. *Sol per il dolce nome di nostra terra.* Rien que pour le doux nom de notre terre natale !

La Ligue Nationale Wallonne trouverait également plus de cohésion et de force à être rénovée d'aprés un pareil programme. Comme dans la ligue italienne, le fonds social du comité central serait constitué par le prélèvement d'un tantième sur les cotisations des membres des sections locales. Ce comité serait consulté dans toutes les questions d'intérêt général, dont les plus importantes viendraient en discussion, chaque année, devant le Congrès.

Ainsi serait assurée la continuation de notre tâche d'aujourd'hui, et l'action de cette fédération nationale serait des plus efficaces en bien des circonstances.

Ce principe de la fédération a déjà favorisé, d'ailleurs, la création d'un autre groupement qui dispose d'un moyen de propagande de premier ordre : je veux parler du théâtre. Dans la province de Liége, tout au moins, les sociétés dramatiques se sont en quelque sorte syndiquées, depuis plus de dix ans, et cette organisation est certainement fort intéressante. Elle ne tend pas uniquement, comme on a pu le croire, à la répartition de primes ou de subsides entre les troupes d'amateurs. Ceci n'est, en réalité, qu'un des moyens qui assurent la vitalité de la Fédération dramatique wallonne. Mais son véritable but fut plutôt de régenter, au nom de l'art, l'exploitation des scènes wallonnes et d'épurer le goût du public en même temps que celui des interprètes. L'institution d'un Comité de lecture chargé de constituer le répertoire fut, à cet égard, une tentative curieuse et si l'on peut voir là, par certains côtés, une restauration de la censure, le bon motif la rend assurément très excusable !

Au surplus, cette question des fédérations dramatiques et littéraires fait l'objet d'une étude spéciale inscrite au programme du Congrès. Mais au seul point de vue de la propagande, qui ne voit combien cette puissante influence du théâtre a pu servir la cause wallonne ! Ici, en effet, la forme dramatique a son originalité propre, elle est très souvent l'expression sincère, émouvante parfois, pittoresque toujours, du sentiment et du caractère de la race. Tandis que nos écrivains dramatiques de langue française ne se sont pas encore affranchis, pour la plupart, de la tutelle de Paris, nos auteurs wallons font parler vraiment l'âme du terroir. A Namur, à Tournai, à Nivelles, aussi bien qu'à Liége, le peuple s'empresse autour des « djouweus d' comèdeyes. » Et ceux-ci n'hésitent pas à s'en aller au loin, à Bruxelles, à Anvers même, pour réjouir le cœur des Wallons exilés. *Tâtî l' Pèriquî*, de glorieuse mémoire, ne fut-il pas, un jour, jusqu'à Paris !

L'organisation de nos fédérations dramatiques a donc une réelle importance. Il conviendrait d'examiner si des institutions de ce

genre ne pourraient être créées dans chaque province wallonne et se fusionner, elles aussi, sous une direction générale. Ce serait le plus sûr moyen d'encourager le développement des sociétés dramatiques, dont l'action est surtout précieuse dans les campagnes. La propagande wallonne ne doit donc perdre aucune occasion de les recommander à la sollicitude des pouvoirs publics.

Dans le même ordre d'idées, l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers Wallons coopère à l'œuvre de la façon la plus favorable. Depuis sa fondation, qui date déjà de 1882, elle a groupé le mouvement de la production littéraire et favorisé dans une large mesure l'efflorescence de l'art au théâtre. En même temps, elle sauvegarde autant que possible les intérêts des auteurs, assure la la perception des droits, règle les questions de procédure. J'imagine que les fondateurs de cette association ont dû s'inspirer quelque peu de l'exemple de l'organisation des Auteurs dramatiques français, en ce qui concerne la défense de la propriété littéraire. Et il y aurait avantage, sans doute, à constituer, ici encore, une association nationale. Quoiqu'il en soit, cette union des auteurs, qui compte, en somme, l'élite de nos Wallons wallonisants, trouverait peut-être un autre élément de prospérité dans la pratique de la mutualité. Elle pourrait arriver — qui sait ? — à donner des secours à ses malades, établir une caisse de retraite, à créer enfin une solidarité plus étroite entre ses membres.

Ces considérations que nous suggère l'organisation des forces wallonnes à Liége doivent s'étendre nécessairement à tous les groupes formés dans chaque centre important de la Wallonie. Sociétés d'agrément, Cercles dramatiques, Clubs, Caveaux et Ligues, doivent s'efforcer vers l'union. C'est donc avec joie que nous retrouvons, parmi les adhérents à ce Congrès, des Wallons de tous les coins du pays, d'Arlon jusqu'à Ostende. Dans la composition du Comité de patronage, nous voyons même le nom du président de ce vaillant cercle de Paris, « La Wallonne » qui ne compte pas moins de 18 ans d'existence et est devenu, là-bas, la providence de tant de fréres malheureux.

A côté de ces Wallons de France, qui se proclament de cœur avec nous, il y a aussi ceux de Malmédy, qui sont des nôtres à tant de titres. Car, si le Congrès pour la langue française s'en est allé fraterniser, à la frontière prussienne, avec les derniers défenseurs du « haut langage », c'est en wallon que ceux-ci ont protesté contre le parler tudesque des oppresseurs.

« *Qué nom vôront-is don d'ner*	Quels noms voudraient-ils donc [donner
A nos vôyes, è leû djârgon ?	A nos chemins, dans leur jargon ?
S'is l'fusèt, d'vins quéques ânées	S'ils le faisaient, dans quelques [années
On n'rutroûvrèt pus s'manhon ! »	On ne retrouverait plus sa maison !

N'est-ce point là une éloquente affirmation du sentiment wallon ? Cet exemple saisissant du pouvoir de la tradition a toute la saveur de la littérature du terroir, il atteste combien l'âme populaire trouve son expression dans notre vieux langage. C'est pourquoi nous avons le droit de réclamer le respect de ce patrimoine de notre race. Nous n'ignorons pas que l'idiome wallon finira peut-être un jour par céder la place à la « langue véhiculaire », mais il n'empêche que l'œuvre de nos poëtes, de nos chansonniers, de nos auteurs dramatiques, ne soit encore d'un excellent enseignement pour nous aider, selon le programme. « à prendre conscience de nous-mêmes ».

Ce sera, j'aime à le croire, la mission de l'école, de faire apprécier à nos enfants tous le charme, et la grâce et la sensibilité de nos vieilles « pasquêyes ». Aussi, je me plais à rendre hommage à ceux qui sont déjà entrés dans cette voie. C'est là de la bonne, de la meilleure propagande wallonne.

Mais pour le combat de tous les jours, dès qu'il s'agit d'affirmer sans trêve le droit et la pensée wallonnes, nous devons nous souvenir que nous sommes « les derniers Latins du Nord », comme l'a dit notre ami Charles Delchevalerie. A ce titre, nous avons pour éclairer ceux qui ne veulent pas voir, ce flambeau de lumière qui s'appelle la langue française. Sachons nous en servir, au sein de toutes ces Sociétés dont j'ai parlé, pour organiser des conférences et animer la vie intellectuelle en Wallonie.

Nous disposons aussi de cette force puissante, la presse, acquise d'avance à toute idée d'expansion française et wallonne.

Nous savons que nous pouvons compter sur son incessant concours pour protester contre toute prétention qui léserait nos droits légitimes. Et c'est par l'action de nos journaux sur l'opinion que nous parviendrons à donner à tous les organismes de la propagande wallonne l'essor et la cohésion que nous leur avons souhaitées.





VII.

A propos de l'Ame belge

PAR

Olympe GILBART

Docteur en philologie romane,
Publiciste à Liége

Ceci n'est pas un rapport; c'est à peine une communication.

Depuis le jour où la fantaisie de M. Edmond Picard, grand amateur de paradoxes décréta, l'existence de l'âme belge, on a copieusement discuté autour de cette ahurissante trouvaille. Dans les revues, dans les journaux maints articles parurent, les uns célébrant avec enthousiasme l'invention d'une âme nouvelle et nationale, les autres s'efforçant de démontrer que l'âme belge n'existe que dans l'imagination fertile du fougueux auteur de tant de livres verveux.

Il a paru aux organisateurs de ce Congrès wallon que cette question de l'âme belge devait être agitée devant un auditoire composé de personnes qu'anime la chaleureuse ferveur du sentiment
Il a paru aux organisateurs de ce Congrès wallon que cette question de l'âme belge devait être agitée devant un auditoire composé de personnes qu'anime la chaleureuse ferveur du sentiment
wallon. Car, sous les apparences spéciales et solennelles dont les défenseurs de l'âme belge revêtent leur théorie, il y a autre chose qu'un simple prétexte à dissertations plus ou moins ingénieuses. Nous voyons, quant à nous, dans cette tendance à vouloir confondre les deux races qui se partagent la Belgique, un véritable danger qui menace dans leur essence deux sensibilités profondes et originales.

On aura beau à grands renforts d'arguments historiques tenter de donner figure à l'âme belge. Dans une question comme celle-ci, question qui est avant tout sentimentale, les faits, en tant que faits, ne comportent pas de signification décisive.

Il s'agit, en l'espèce, de deux sensibilités différentes, qui, en art, ont des expressions bien distinctes, et tous les raisonnements du monde n'empêcheront pas ces deux sensibilités de se manifester chacune avec son entière indépendance.

Il nous semble, et nous disons ceci avec toute la déférence à laquelle a droit le grand talent de M. Picard, que M. Picard, en inventant l'âme belge, a fait de la psychologie belge avec un esprit bruxellois. Il ne suffit pas, en s'exaltant, d'ailleurs fort légitimement, sur la magnifique prospérité de notre pays, de conclure à l'existence nécessaire d'une âme commune, pour que celle-ci anime en fait les Flandres et la Wallonie.

Avant cela il faut connaître les différences qui caractérisent la race flamande et la race wallonne. Il faut s'être imprégné profondément de la vie wallonne, l'avoir aimée dans son art et dans ses artistes pour sentir la distance qui sépare l'âme d'un wallon de l'âme d'un flamand.

Récemment dans un leader-article paru dans *Le Peuple* sous la signature de M. Louis Piérard, article dont je ne puis approuver toutes les tendances, et qui peut-être n'est pas écrit avec une suffisante rigueur, j'ai constaté une fois de plus combien l'antinomie qui existe entre flamands et wallons est foncière. Cet article émane d'un sensitif qui est amené par le contrôle même de sa sensibilité à noter les différences capitales autant qu'évidentes qui marquent les gens de Flandre et de Wallonie.

Ah ! sans doute, une âme belge existe, si on entend par là une âme administrative. Nous vivons sous un même régime politique, — pour ne pas dire que les exagérations des revendications flamingantes irritent souvent les Wallons — nous avons à compter avec la même administration, nous sommes jugés par les mêmes tribunaux, nous payons — pas toujours — les mêmes impôts ; si c'est cet état spécial que l'on veut appeler âme belge, je n'y contredirai pas.

Mais si l'on touche au tempérament même des hommes, à ce qui fait la quintessence même de leur vie et de leur force, à leur sensibilité intime, à leurs traditions propres, à leurs vertus cardinales, il n'y a pas d'âme belge, il y a une âme flamande et une âme wallonne.

Voici comment M. Albert Mockel, en une page superbe, a défini ces deux âmes. On ne pourrait mieux dire :

« Le Gallo-Franc, ou Wallon, de même sang que les Français des Ardennes, a de l'ardeur, de l'énergie, et, malgré cela, une certaine paresse. Il est certainement homme d'action, mais un singulier penchant vers la rêverie le dépouille de ce patient esprit de continuité qui fait la force des Flamands. Le défaut le plus grave du Wallon, et sa qualité la plus haute d'où proviennent toutes les autres, c'est une sensibilité nerveuse, délicate à l'extrême chez les hommes cultivés, et dont on retrouve les traces avec étonnement jusque dans le peuple des campagnes. Elle donne à ces grands

hommes bruns ou châtains un élan de tendresse secrète pour toutes choses, et par elle, ils communient intérieurement avec la nature; mais on peut dire qu'elle cause à la fois la chaleur traditionnelle des « Têtes de houille » liégeoises et la dispersion de leur effort. Le Wallon est inventif, mais prompt au découragement lorsqu'il s'agit de réaliser. Souvent intellectuel, analyste parfois à l'excès et un peu raisonneur, on dirait aussi qu'il songe trop subtilement sur son travail au lieu de travailler simplement au gré de ce qu'il songe, comme le Flamand. Il peut être sculpteur, dessinateur, avec de la force expressive et du style, et il comprend fort bien l'art de la décoration, car à tout cela les facultés d'abstraction ont beaucoup de part. Mais il échoue en général, dans la peinture de chevalet, faute d'être coloriste. Son pays montagneux, voilé souvent d'une fine vapeur bleuâtre, ne lui offre pas l'atmosphère étonnamment limpide et les mols contours de la plaine flamande, où la lumière peut se jouer à l'aise. Mais outre ce motif d'ordre matériel, il en est un moral qui sans doute en procède : c'est que le plus souvent, l'artiste wallon possède les choses par le sentiment, au lieu de les bien saisir par les sens. Ce nerveux reçoit trop vite la répercussion mentale d'une sensation pour goûter toute la joie de son épanouissement physique. Un Flamand sait longuement et sainement s'émerveiller des groupes de couleurs d'un paysage, l'artiste wallon songe tout de suite à côté. Il pénètre la nature plutôt qu'il ne la voit. Cette qualité mentale nuit au faste de ses pinceaux, mais le fait exceller dans la musique. Sa sensibilité nerveuse devient ici le plus précieux des dons ; sa subtilité s'exerce à merveille sur les harmonies entrelacées, le sens des proportions, qu'il tient des influences latines, se retrouve dans l'ordonnance qu'il distribue aux masses sonores, et l'on s'émerveille vraiment de voir, depuis Roland de Lassus, la guirlande fleurie continuer sans interruption jusqu'à César Frank et aux compositeurs d'aujourd'hui.

» Le Flamand ne s'est exercé que depuis peu d'années à la musique, et il y paraît dépaysé. Du moins, il n'y témoigne d'aptitudes remarquables que pour les genres descriptifs, et en particulier, le pittoresque. Cela tient, sans doute, à ce que dans la musique pure la part de la logique surpasse celle de l'instinct : et le Flamand est avant tout un merveilleux instinctif. Il est puissant, parce qu'il est moralement très simple : la Flandre ne produit pas de véritables psychologues. Mais s'il analyse moins, l'homme des Flandres songe parfois très loin ; et, comme en témoignent les œuvres de M. Maeterlinck, c'est avec une sorte de tranquillité religieuse qui lui dévoile l'existence du mystère, sans le perdre dans la complexité de ses

attributs. Cette simplicité de la pensée peut devenir, en art, une qualité inappréciable; elle donne au rêve toute son ampleur, et c'est parce qu'il est simple que le Flamand sait « faire grand ».

» Ainsi que le Wallon, le Flamand comprend la nature, mais c'est de tous ses sens qu'il la possède, et surtout par les yeux. De la pierre ou du métal jaillit par ses mains une vie luxuriante, son crayon a des traits savoureux et gras. Nulle recherche de style, il est vrai. Qu'il sculpte ou dessine, il s'attachera surtout à restituer fidèlement l'aspect de la nature, sûr qu'elle-même saura chanter le poème éternel de ses formes. Par le pinceau, par l'ébauchoir, il dit ce qu'il a vu, ce qu'il a ressenti en voyant, sans plus, mais il le dit parfois avec génie.

» En Flandre, on saisit la nature directement, et avec une grande force sincère. La sensibilité nerveuse du Wallon disparaît ici, remplacée par une sensualité qu'on a vue éclater en exubérances grossières aux truculentes ripailles d'un Teniers, mais qui, chez les artistes, devient une qualité délicate et très rare. Elle les aide à aimer les formes vivantes qu'ils aperçoivent, donc à les comprendre, et à les reproduire en les douant d'une secrète chaleur. Les Flamands sont avec les Hollandais leurs frères, Holbein le Jeune et deux ou trois primitifs de l'école de Cologne, les seuls Germains de Germanie qui aient connu l'ivresse de la lumière, goûté la saveur des belles masses colorées. Metzys, Breughel, Rubens, Jordaens, cent noms glorieux ont affirmé la magnificence thioise, et depuis plus de trois siècles, sur ce morceau de terre, l'hymne à la vie est chanté par d'infatigables pinceaux. Le Flamand est moins fin que le Wallon, mais il a un sens pratique très précieux, né peut-être de ce qu'il raisonne moins sur les choses, de ce qu'il en saisit plus immédiatement les aspects. Il l'emporte en force de travail sur son rival gaulois. Celui-ci conçoit aisément une ébauche et se dégoûte lorsqu'il doit, pour la réaliser, en venir aux mains avec la matière. Le Flamand réalise avec puissance; il travaille d'un bras sûr, et maîtrise superbement la matière, peut-être parce qu'il fait jaillir d'elle-même magnifiquement son rêve, au lieu de lui imposer arbitrairement ce qu'il a songé loin d'elle. »

Voilà caractérisés avec précision, justesse et impartialité le flamand et le wallon. Après cela il serait difficile de vouloir soutenir encore qu'une âme belge existe.

Et j'entends l'objection; mais, à ce compte, que faites-vous de la nationalité belge?

Je répondrai; en travaillant à développer séparément la sensibilité flamande et la sensibilité wallonne, on contribue plus à la grandeur et à la prospérité de la patrie qu'en voulant fusionner ces

sensibilités pour en faire un produit de serre chaude que l'on dénomme : l'âme belge.

Vouloir porter atteinte à l'originalité même d'une de ces deux sensibilités, c'est compromettre l'existence de la patrie belge qui n'a atteint son miraculeux degré de développement que grâce à l'émulation féconde et fraternelle de deux races également puissantes et expressives.

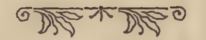
Qu'on ne nous parle donc pas d'âme belge ! Et du reste qu'on nous cite un livre, une œuvre d'art, qui soit une œuvre « belge », au sens où veulent l'entendre les défenseurs de ce produit nouveau.

Que les flamands cultivent leur sensibilité, qu'ils l'enrichissent, qu'ils la développent ; que de leur côté, les wallons sachent rester eux-mêmes et se manifestent devant la vie avec une énergie toujours plus grande, et la nation belge ne pourra que gagner en épanouissement.

Au surplus, les ethnologues diront encore quels sont les caractères dominants des types flamand et wallon. Ils montreront qu'il y a entre eux des dissemblances physiques frappantes.

Et nous serons alors convaincus que si vraiment une sensibilité commence à se manifester, cette sensibilité est toute de surface et n'inspirera jamais la création d'une œuvre originale et belle.

Restons plus que jamais chacun de notre race ; gardons jalousement, avec une conviction exempte de tapage, nos vertus ancestrales ; évitons les mélanges stérilisants et nous aurons ainsi, mieux que par de vaines déclamations, bien mérité de notre pays.





VIII.

Le Sentiment Wallon

dans l'Art de l'Architecture

PAR

Paul JASPAR,
architecte à Liége

Il est un fait indéniable et vous pourriez me traiter de La Palisse, si nous n'étions ici pour dire la vérité et rendre la vérité évidente: Les races sont issues de leur terroir; elles ont des caractéres particuliers qu'elles doivent à ce terroir.

Un plaisant a bien remarqué que le pays des montagnes ont des femmes... plates, tandis que les pays de plaines en ont de... montagneuses.... Mais c'était un plaisant!

Par contre, un de nos éminents professeur de l'Université de Liége disait que, de la géologie d'un pays, l'on peut déduire la structure, le squelette, la chair même de ses habitants : « les pays riches en phosphate, en calcaire, produiront des races au squelette robuste, ceux pauvres en ces sels ne donneront que des êtres faibles, petits, rachitiques... »

Si la géologie influe sur la santé du corps, sur sa robustesse, elle influera aussi sur l'état psychologique, sur la compréhension, sur la vision, sur l'art. Et quand je dis la géologie, je pourrais dire la géographie, car la géographie physique d'un pays résulte de sa géologie.

Si les hommes sont eux-mêmes sortis du sol en mangeant, en buvant ses produits, ils ont créé leur art en travaillant, en édifiant leurs œuvres avec ses matériaux : sable, argile, pierre on bois.

Si la nécessité a fait sortir du sol les réserves géologiques, on peut déduire la géologie d'un pays de l'aspect de ses monuments.

Nos races belges, la Flamande et la Wallonne, confirment-elles ce qui précède?

Le premier des arts (j'entends le premier créé, car l'on pourrait me dire : « vous êtes orfèvre ») est celui de construire.

Que met la nature à la disposition de nos races?

D'une part de l'argile en Flandre, un peu de pierre en Brabant, de tout en abondance en Wallonie.

La Flandre construit en briques qu'elle fait de son argile. Elle va chercher ailleurs à grand frais ce qui lui manque : la pierre et le bois. Elle emploie ces matériaux coûteux *parcimonieusement*.

La Wallonie construit en moëllons, en pierres, en briques, en bois, mettant le tout en œuvre *largement*.

Le Brabant (est-il Flamand, est-il Wallon?) avec sa pierre de Gobertange, de petit appareil, reste aussi personnel, et bâtit avec elle ses hôtels-de-ville et ses cathédrales.

La Flandre veut utiliser sa brique à la décoration; elle la taille — et là encore, c'est la qualité de la terre employée, qui lui permet ce que la terre wallonne refuserait. Elle emploie peu de cette pierre si coûteuse; pour les nécessités du transport, elle la veut de faible échantillon; elle la met en belle lumière, elle la soigne, la cisèle, la travaille à jour, en dentelles, et la met en valeur de façon merveilleuse.

La Wallonie emploie beaucoup de moëllons grossiers, en murs épais; la pierre *de grand appareil* est jetée à profusion; les moulures en sont simples, la sculpture large, monumentale, exempte de fioritures. Hélas, le choix de la pierre se ressent de son abondance! Beaucoup de nos monuments seraient intacts, si plus de soin avait été apporté au choix des matériaux. Le Flamand paie cher sa pierre et le veut belle en conséquence; le Wallon, qui peut la remplacer si facilement, la gaspille et ne la choisit pas...

Le système hybride, briques et pierres, né de la nécessité en Flandre, n'est guère suivi en Brabant, où l'on construit tout en Gobertange; le petit appareil de cette pierre et de la brique exige la voûte pour les grandes portées. Aussi la voûte est fréquente et bien faite en Flandre et en Brabant, rare et souvent mal faite chez nous.

Mais la mode nous fait parfois copier des formes sans les analyser et c'est ce qui justifie chez nous les linteaux décorés d'arcatures simulant des voûtes.

Cependant la décoration sculptée est toujours prise dans un seul bloc et accentue ce bloc, tandis que chez nos voisins, non seulement la ligne architectnrale mais la décoration sculptée est prise dans plusieurs pierres, conséquence du petit appareil employé.

En Flandre la charpente en bois rappelle souvent la construction navale; on y voit des bois courbés ou sciés en courbe. Il n'y a de charpente que pour soutenir les toitures; on n'y voit pas ce système de murs, dits pan de bois si fréquents, jadis, en notre pays et si justifié par l'abondance des forêts sur nos collines. Cette abondance du bois et de la pierre a peut-être rendu notre race plus apte à faire et à comprendre la sculpture, laissant aux Flamands la peinture, qu'ils ont rendue si célèbre. Peut être aussi cette prédisposition à peindre est elle justifiée par leurs beaux ciels et par une lumière prestigieuse.

La vie moderne a changé l'art de bâtir. Nòn seulement on vit autrement, mais on exploite autrement, à meilleur marché; on transporte presque gratuitement la pierre; on met à la portée de tout le monde, le fer, le bois de toute provenance, et au même prix pour tous.

Et cependant le tempéramment des races se maintient encore.

L'on a dit souvent : Il n'y a pas de style moderne.

C'est possible.

Pourtant, qui peut prétendre, que, transporté dans un quartier neuf, à Gand, à Bruxelles, à Anvers, à Liége, on n'y trouve pas de différence? Qui confondrait ces quatre villes? Qui, parmi les artistes, ne reconnaitra à Bruxelles, telle maison faite par un Liégeois, à Liége, telle maison faite par un Bruxellois?

A Ostende, il y a, à la digue, des maisons, où l'âme wallonne hurle d'être à la mer, où Bruxelles regrette son Avenue Louise! Il y a un kursaal qui est d'un modernisme échevelé, et qui cependant sent son élégance française de loin.

A *Ostende*, il y a une église neuve, toute en pierre wallonne, moëllons de grès et calcaire de la Meuse, qui par la nature de ses matériaux est à cinquante lieues de la Flandre, et qui par sa ligne, lourde pourtant, son petit appareil, sa sculpture, la ciselure miévre de ses parements, reste flamande.

Peut-être les habitudes de vivre devenant plus uniformes, les races se croisant, l'échange des matériaux se faisant plus fréquent, la manière de construire perdra son caractère, deviendra veule et uniforme.

Peut-être le béton armé, ce nouveau matériel qui est un peu composé comme nous — d'un squelette en fer et d'une chair qui est de la pierre broyée et du ciment — le béton armé, dis-je, donnera-t-il sa forme définitive? Tuera-t-il les autres modes de bâtir? Jusqu'à présent, cette forme semble plutôt basée sur des facilités de mise en

œuvre; le béton se moule dans des caisses en bois dont la forme la plus économiquement réalisable est le prisme à angles droits. Mais si l'économie est un facteur important, ce n'est pas un idéal.

La forme propre du béton sera-t-elle la négation de tout autre forme?

Il faudrait pour cela concevoir une autre forme qui ne pût s'appliquer à aucun matériaux connu : un arc de pont en béton serait trop léger pour être conçu en pierres, trop lourd pour du fer.....

Et, alors la personnalité de l'artiste et de sa race se dégagerait, car le monument qu'il ferait, serait le fait de sa conception seule, de son état d'âme, et ne résulterait plus directement de la géologie de son pays.

* * *

On s'étonnera peut-être qu'appelé à parler du Sentiment wallon en architecture, je n'aie parlé que de l'art de bâtir, que des caractéristiques matérielles de l'architecture wallonne.

C'est que le sentiment dans l'art de bâtir existe à peine; c'est que ce sentiment est noyé au milieu de tant d'autres éléments, qu'il découle absolument de ces éléments.

Ce sentiment n'est lui-même que le résultat de l'art de bâtir. Chaque ligne, chaque moulure, chaque sculpture n'est possible que si elle est exécutable, non par celui qui la conçoit, mais par l'un de ses nombreux collaborateurs.

Et celui qui conçoit, doit penser à cette exécution, aux difficultés de cette exécution, aux habitudes, aux us et coutumes, aux méthodes de construire de la localité où s'érigera son œuvre, aux matériaux employés, etc. Il doit penser à tout cela au moment où il conçoit, donc à tout moment.

S'il est Wallon, s'il construit en Terre wallonne, son sentiment sera wallon, — malgré lui.





IX.

Le Sentiment wallon en sculpture

PAR

Joseph RULOT

Sculpteur
professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liége

Parler nettement de la sculpture wallonne paraît de prime abord assez malaisé ; la raison en est que la documentation nous fait souvent défaut.

Cependant, les études et les recherches faites depuis un certain temps, notamment les travaux de Courajot et tout récemment ceux de M. Fierens-Gevaert (1) ont démontré qu'une véritable sculpture wallonne originale et forte existe, confondue trop longtemps dans l'art flamand ; qu'elle en est absolument différente ; que nos artistes sont restés individuels, et que s'ils ont pu s'assimiler les tendances du Midi, c'est en raison de leurs affinités latines.

Dans ce simple exposé, je m'en tiendrai aux seules provinces wallonnes belges.

Notre art émane directement du sol, pour la raison que notre terre, dans ses aspects mouvementés, variés, est toute en lignes ; la nature même des matériaux qui s'offraient à la mise en œuvre, tout devait profondément influer sur la vision des artistes et sur le caractère de leurs œuvres.

Quoiqu'ayant à leur disposition, des terres plastiques excellentes, nos sculpteurs ont toujours eu une préférence marquée pour l'emploi des matériaux durs : ceux-ci, chez nous, le sont à l'extrême.

Les granits, les porphyres, les marbres et les bois du pays sont rudes à travailler ; et cette difficulté a, semble-t-il, imprimé à tous les travaux de nos statuaires cette sobriété, cette ampleur parfois schématique, cette franchise d'allure et cette carrure qui sont la marque extérieure de notre art.

(1) Voy. *Le rôle des Maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois*, par Fierens-Gevaert, dans *Wallonia*, t. XIII (1903), p. 177 et suiv.

L'artiste wallon est un cérébral, il rêve de son œuvre et il rêve encore devant son œuvre, il a la volupté, la joie sereine de créer de la beauté. Et qu'ils soient du Hainaut ou des bords de la Meuse, tous ces rudes tailleurs d'images, ces allègres batteurs de cuivre, ciseleurs de bronze ou ouvriers du bois à la gouge emportée, tous possèdent, la tendre fleur d'idéal, qui fleurit vraiment en leur âme.

Latins, ils sont impulsifs. S'ils possèdent l'élan, le Nord semble leur avoir donné le sens de la mesure. Ils rêvent de beauté et ils sont humains, la nature ne les abandonne jamais. Qu'ils s'appellent Beauneveu, Jean de Huy, Hennequin, Jean de Wespin, ou Renier de Huy, ils sont élevés toujours, souvent grandioses, rarement tragiques. Leur art va de la grandeur à l'intimité, de la science certaine à la pure naïveté; notre âme se manifeste en eux, et si, relevée de ses désastres, la race reprend ses claires chansons, l'art d'un Delcour sera un long cri d'allégresse.

Je m'arrête un instant à Jean Delcour qui, par son caractère, ses goûts et son art, c'est le type par excellence de l'artiste wallon.

Il est, si l'on peut dire, placé entre deux âges. Par la robustesse de son exécution, il est le digne continuateur des vieux imagiers, ses aïeux; et par la noblesse et la grâce de sa vision il est absolument moderne, il devance son siècle et quand on l'observe bien il est encore en nous. Il est dans notre sang, et il nous incarne, comme Donatello et Michel-Ange incarnent l'Italie, comme Germain Pilon et Jean Goujon restent les maîtres accomplis de la sculpture française par la clarté et la grâce fière de leur génie.

Delcour va se perfectionner en Italie et vient regénérer un art sculptural qui se mourait chez nous. En revenant au pays il s'arrête en France où l'on ne peut guère le retenir, malgré les offres les plus brillantes.

Il revient par amour filial, il est vrai, mais sans doute aussi sollicité par le secret désir de vivre dans ce coin de terre aimé dès les premiers ans, et qu'il devait illustrer.

Il est de goûts très simples, il est un fils pieux, un tendre frère, un maître généreux. Sa joie, toute son œuvre le décèle, est de produire des travaux magnifiques.

Cet exemple de vie admirable, combien n'en aurions nous point de semblables, bien moins connus encore, à citer aujourd'hui, si le nom même de nos grands artistes d'autrefois n'était si souvent à découvrir !

Espérons que les études commencées avec tant de succès seront ardemment poursuivies. Il serait à désirer aussi qu'il se créât dans les centres wallons des collections où les œuvres de nos vieux

maîtres attesteraient la grandeur de leur effort. En les étudiant, en les comparant avec les productions d'autres régions, nous pourrions apprendre comment ils furent souvent des novateurs, mêlés toujours aux grands courants d'art qui animèrent l'Europe centrale — et comment, même éloigné des siens, l'artiste wallon sait conserver son individualité.

Aux grands noms des Borset de Jupille, des Renier, des Beauneveu, des Campin, des Jean de Huy, des Hennequin de Liége, des Delcour, des Hans de Grivegnée et des Varin, il faut que nous puissions en ajouter d'autres aussi glorieux. Nous devons rechercher les auteurs de tant d'œuvres anonymes. Que, dans les collections où se trouvent leurs travaux, le mot Ecole wallonne s'inscrive.

Si nous admirons et respectons les gloires d'autrui, il est juste que nous ayons le culte des nôtres,

Puissions-nous prouver notre droit à l'existence dans le grand domaine de l'émotion et de la pensée.

Ce serait un moyen puissant de créer chez nous un peu d'émulation.

Si nous sommes des emballés souvent faciles à émouvoir, nous sommes au fond peu enthousiastes. Si notre sol a été prodigue en natures généreuses, toujours elles ont dû se créer une seconde patrie : elles ont ainsi agrandi les trésors d'autres pays, chose flatteuse pour notre amour-propre, il est vrai, mais dont notre école a singulièrement souffert.

Les artistes qui ne nous ont pas quitté ont langui : le seul Delcour fut une exception, et il se manifesta d'ailleurs chez nous à un moment unique: nous étions au siècle de Louis XIV et sous l'impression de Versailles — et ce moment fut le siècle d'or de nos sculpteurs.

Par contre l'admirable Halleux vécut ici de nos jours pauvre et méconnu.

Qui se souvient d'un autre sculpteur, Bertin, l'auteur de la belle statue d'Ambiorix à Tongres?

*
* *

Il n'y a pas de saine émulation, semble-il, sans l'estime des mérites d'autrui.

La Flandre a eu des artistes toujours : à côté de chaque métier de tisserand, un chevalet de peintre était planté, et le travailleur manuel et celui de l'idée furent toujours également respectés, confondus dans cette même pensée que tout effort agrandit une race.

Si, après l'éclipse presque totale de l'Ecole d'Anvers on put voir

ressurgir de nos jours des maîtres tels que Leys et de Brackeleer, c'est que la Flandre eut toujours foi en elle et conserva le culte de ses artistes.

Imitons-la ; épions si, parmi nos admirables tailleurs de pierre, parmi nos ouvriers du bois, il ne se trouve pas quelque Jean de Huy, quelque Delcour ignoré.

Depuis trois quarts de siècle l'industrie wallonne a pris un essor merveilleux, grâce à l'art de nos ingénieurs comme à l'intelligence et au courage de nos ouvriers et de nos artisans ; cependant, feignant d'ignorer notre effort, la Flandre nous oppose fièrement ses intellectuels.

Que notre fièvre de machinisme ne nous égare pas, réfléchissons. Que l'artiste ne soit plus chez nous un être bâtard, sachons nous dire qu'il est indispensable dans l'effort humain ; qu'il est un rude travailleur et que plus d'une œuvre qui nous procure des joies sereines a été pétrie avec des larmes. Qu'il sait enfin rendre au centuple en santé morale le peu de bien matériel qui lui est cédé.





X.

Le Sentiment wallon en musique

PAR

Ernest CLOSSON

Conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

Depuis les origines de l'art musical occidental, les provinces composant la Wallonie belge actuelle n'ont cessé de contribuer à son évolution par une succession ininterrompue de théoriciens, de compositeurs et d'instrumentistes, dont quelques-uns illustres. Ce sont deux Hennuyers, Gilles Binchois, de Binche, et Guillaume Dufay, de Chimay (xvme siècle), que l'on considère comme les fondateurs de cette merveilleuse école néerlandaise qui, durant près de deux siècles, devait révolutionner et dominer le monde musical, enseigner l'Italie et installer ses représentants dans toutes les cours et toutes les maîtrises du monde civilisé. C'est un Hennuyer encore, Josquin Després, « le prince des musiciens », comme le dénommèrent ses contemporains, qui marque l'apogée de la même école. Et un peu plus tard, le premier représentant dans les pays septentrionaux de la réaction contre le contrepoint vocal poussé à l'extrême, l'émule de Palestrina, c'est le Montois Lassus (Roland de Lattre), dont le génie fécond s'affirme dans plus de 2,000 compositions de tous genres.

Cela sans parler des théoriciens, Hucbald de Saint-Amand, le réglementateur de l'organum (IXme siècle), Francon de Cologne, qui passe presque toute sa vie à Liége, et Tinctoris, de Poperinghe, ni des autres grands maîtres présumés de même race que Lassus et Després, comme Busnois et Pierre de la Rue ; tandis que quantité de chantres, d'instrumentistes et de facteurs wallons vont au loin

exercer leur art, que les maîtrises de Tournai et de Soignies fournissent de *niños* et de voix d'hommes la chapelle des rois d'Espagne (1).

Plus tard, ce sont les Liégeois Renaud del Melle, que son talent de madrigaliste entraîne en Italie et au Portugal, et H. Dumont, maître de musique de la chapelle de Louis XIV ; le théoricien tournaisien P. Maillard ; le violiste hutois Ch. Hackart, qui promène en Hollande ses compositions appréciées pour la basse de viole ; le luthier tournaisien Ambroise Decomble, le seul en Belgique qui ait réellement marqué dans l'art de la lutherie ; Jean-Noël Hamal, de Liége, dont les quatre partitions wallonnes : *Li Voyège di Tchaudfontinne, li Lidjwès ègadji, li Fiesse di Hoûte-s'i-Ploût, les Hipocontes* (1757-1758), constituent les premières œuvres lyriques patoises, lesquelles, nonobstant leur grand intérêt, ne sont pas encore toutes éditées (2). Enfin, deux des figures les plus marquantes de la période correspondant à la préparation et à l'accomplissement du renouveau social, Gossec, de Vergnies, l'émule de Haydn dans la formation définitive de la symphonie, le Tyrthée révolutionnaire, organisateur, comme tel, des premiers grands ensembles instrumentaux et vocaux de plein air, et Modeste Grétry, le fondateur de l'opéra-comique français.

Voilà pour le classicisme. Il est superflu de citer, au XIXme siècle, parmi les musiciens wallons les plus remarquables, Fr. Fétis (historien et théoricien), Ad. Samuel, Th. Radoux, Em. Mathieu, Erasme Raway. Si quelques-uns des musiciens de ce groupe ne signalent pas l'extrême abondance productive que manifeste l'école flamande du même temps, avec Grisar, Gevaert, Benoît, Blockx, Tinel et d'autres, nous y rencontrons de bonne heure une personnalité exceptionnellement importante par son génie, sa forte caractéristique nationale et son influence rénovatrice, la plus féconde depuis Wagner : César Franck.

* * *

Cette énumération rapide, pour banale et oiseuse qu'elle paraisse, était nécessaire pour nous permettre de formuler quelques

(1) La prédominance incontestable, dans les cours et les chapelles étrangères, de l'élément flamand, est la raison pour laquelle les Wallons qui s'y trouvent passent généralement inaperçus. C'est ainsi que dans les relevés du personnel de la chapelle de Madrid, les artistes wallons, tels que Jean de Namur, chantre et compositeur estimé, sont uniformément classés parmi les membres de la *Capilla flaminca* (chapelle flamande).

(2) Deux le sont : *Li Voyèdje di Tchaudfontinne*, par Léonard Terry, en 1867. 2e édition, et *Li Lîdjwès ègadji*, par M. J.-Th. Radoux, en 1898. Muraille, éditeur, Liége.

remarques. Elle justifie notamment notre constatation première sur l'importance du rôle joué par les Wallons dans l'histoire de l'art musical. C'est eux que l'on trouve à l'origine de l'école néerlandaise, de l'opéra-comique français (1), de la « jeune école » française. De Lassus et Després à César Franck, leur influence s'exerce d'une façon presque indiscontinue sur l'école congéniale française ; c'est un artisan wallon, Pascal Taskin, de Theux, qui, à Paris, donne au clavecin, avec un regain de vie, son suprême éclat ; ce sont deux Wallons — Grétry et Gossec — qui président à l'organisation de l'enseignement musical officiel à Paris, comme Fétis en fut le premier organisateur dans la Belgique indépendante, comme Félix Delhasse, de Spa, fut le fondateur chez nous d'une presse musicale qui contribua vivement à la formation du goût musical en Belgique depuis 1830.

Mais considérons à présent la répartition des maîtres dont les noms précèdent entre les diverses régions de la Wallonie.

Celles du Sud, le Luxembourg et le pays de Namur, n'y sont citées à aucune période ; l'activité se partage entre le pays de Liége et le Hainaut. Fait plus digne de remarque : ce dernier l'emporte pendant toute la période classique, à laquelle il fournit une pléïade de maîtres illustres. De nos jours, le centre paraît déplacé, Fétis (auquel le don de création fut d'ailleurs refusé) et Em. Mathieu (2) demeurent provisoirement les plus récentes personnifications marquantes du génie hennuyer. On dirait que Hamal et Grétry ont fécondé le vieux terreau liégeois, d'où César Franck devait faire jaillir aujourd'hui une merveilleuse et luxuriante floraison de talents.

* * *

Pour estimer la valeur de l'école musicale wallonne comme expression nationale, il importe de préciser tout d'abord par quels moyens l'âme d'une race peut s'exprimer musicalement.

Ces moyens sont au nombre de deux, l'un extérieur et conscient, l'autre tout intérieur et inconscient. Le premier, le plus spécifiquement musical, consiste dans la paraphrase, la transfiguration artistique des éléments du folklore musical (chansons et danses populaires), ou dans des créations originales empruntant les parti-

(1) Si Grétry eut le chagrin de se voir éclipsé sur le tard par Chérubini et Méhul, qui se trouvaient en possession d'une technique plus appropriée au goût du jour et au progrès de l'art, le succès ne devait pas tarder à revenir aux qualités plus substantielles du génie de Grétry ; en fait, c'est le genre créé par lui qu'on retrouve, rajeuni, dans l'opéra-comique français du XIXe siècle.

(2) Né à Lille, d'origine montoise.

cularités caractéristiques de ces mêmes éléments. Le second, plus profond et moins évident, résulte simplement de l'épanchement, dans l'œuvre d'art, d'une psychologie d'artiste où s'amalgament les aspirations, les sentiments et les caractères dominants de sa race.

Ceci dit, l'élément folklorique, auquel on doit la naissance des écoles nationales, si intéressantes et si vigoureusement tranchées, scandinave, russe, tchèque, espagnole, est-il susceptible de rendre aux artistes wallons un service analogue? On peut le nier hardiment, pour cette raison péremptoire que la chanson populaire wallonne, outre qu'elle ne comporte aucune des caractéristiques musicales saillantes qui signalent sans erreur possible celle des races sus-dites (1), n'est pas même particulière à notre race, puisqu'elle se confond entièrement (sauf de minimes détails d'expression) avec la chanson provinciale française (2). Hâtons-nous d'ajouter que, dans notre esprit, l'identité du folklore musical wallon et français n'implique aucunement une origine exclusivement française des mêmes traditions. A vrai dire, il n'est possible de situer le point de départ d'aucune des chansons dont l'origine artistique n'a pu être déterminée (3). Jusqu'à plus ample information, il paraît présumable que la Wallonie a eu sa part proportionnellement égale dans la constitution du riche patrimoine de la tradition musicale gauloise.

Toujours est-il qu'on ne saurait parler sérieusement d'une « école wallonne » fondée sur des chansons populaires « wallonnes », qui sont chantées tout autant dans la province française, de la Lorraine à l'Angoumois, jusqu'au Canada.

Ceci n'exclut certes aucunement la possibilité d'une expression de l'âme wallonne dans la paraphrase folklorique (qui inspira à quelques-uns de nos compositeurs leurs pages les plus émues), mais,

(1) Rappelons notamment : certaines modulations, d'une morbidesse toute orientale, familières à la chanson slave ; les rythmes particuliers des chansons espagnoles et hongroises, le majeur-mineur fréquent de ces dernières ; les chutes mélodiques du septième au cinquième degré, caractéristiques de la chanson scandinave. Nous avons pratiqué et nous aimons autant que personne les chansons populaires wallonnes de provenance diverse, mais nous ne pensons pas qu'il soit possible d'y discerner quelque caractéristique musicale spéciale.

(2) La chanson flamande, qui possède sur le folklore musical wallon cette supériorité d'être *originale* (dans le sens étymologique du mot), étant absolument propre à la race, se trouve cependant dans le même cas que la chanson wallonne, quant à l'incapacité de fournir une base d'expression musicale nationale. Comme celle-ci, elle manque de caractéristiques spéciales, et son expression lyrique se confond avec celle des races congéniales, hollandaise et allemande, dans le vaste ensemble du folklore musical germanique.

(3) Certaines chansons sont communes à la Wallonie, la Flandre, la France et l'Allemagne. Tel est le cas du crâmignon *Soldat qui revient de la guerre*, auquel le grand nombre des variantes flamandes a seul permis d'assigner une origine néerlandaise.

dans ce cas, elle se ramène au second mode signalé d'expression musicale nationale et résulte non de la matière thématique elle-même, mais du caractère des développements qu'on en tire; c'est-à-dire, par exemple, qu'en paraphrasant deux airs populaires angevins, Lekeu n'en demeure pas moins ce qu'il est, c'est-à-dire essentiellement wallon.

***

La manifestation musicale de cette entité psychologique collective justement désignée sous le nom d'« âme nationale » se conditionne naturellement tout d'abord de l'existence de cette âme, avec l'ensemble de caractéristiques déterminées qu'elle comporte. En ce qui nous concerne, il est inutile de nous appesantir sur une question que l'histoire de la Wallonie, comme son passé littéraire et artistique, s'accordent à résoudre affirmativement. Ce sera donc ici que nous trouverons la solution de notre problème. Mais auparavant il nous faut encore faire des réserves et opérer des distinctions.

On a vu que l'histoire musicale de nos provinces patoises, considérée par les sommets, se concentre dans le pays de Liége et le Hainaut, ce dernier (grâce peut-être à sa situation mitoyenne entre la Flandre et la France, peut-être aussi à une culture plus orientée vers les choses de l'art musical) gardant pendant toute la période classique une supériorité marquée. Or, il est inutile d'insister sur les disparates profonds entre le tempérament liégeois, ardent et passionné (nous aurons à l'envisager tout à l'heure) et celui des Wallons du Sud-Ouest, que l'on s'accorde à rapprocher du caractère picard, avec son positivisme lucide, son esprit pratique et son humour à froid. Ceux-ci demeurèrent indemnes de l'élément germanique, dont s'imprégna de bonne heure le génie de ceux-là.

Il suit de là qu'il serait arbitraire et puéril de vouloir chercher, dans l'« ensemble » des œuvres produites de tous temps par des musiciens de langue française en Belgique, autre chose qu'une caractéristique latine dans l'acceptation la plus générale du mot. Il faudrait plus que de l'ingéniosité pour établir entre Lassus et Grétry, Grétry et Franck, un lien plus intime, alors que des dissemblances profondes se manifestent dans le même cercle entre des maîtres d'origine, d'époque et d'école presque communes, comme Després et Lassus : en effet, tandis que celui-ci oppose aux Néerlandais de la période immédiatement antérieure une clarté, une grâce spirituelle et légère, réellement latines, celui-là personnifiait au contraire l'apogée des complications contrapuntiques propres à ces mêmes maîtres. Pour Grétry encore, son origine wallonne doit suffire à notre orgueil, car,

bien qu'il attribue lui-même à cette origine sa « sensibilité domestique, si naturelle à l'homme né dans le pays *des bonnes gens* », il paraîtrait difficile de déterminer dans son art quelque chose de bien spécifiquement wallon.

L'expatriation, naguère traditionnelle chez nos meilleurs musiciens (1), dispersant les impressions du terreau natal susceptibles d'expression musicale ; le défaut d'un état social où se condensât l'âme éparse de la race et où celle-ci prît conscience d'elle-même ; les conditions mêmes du style musical d'avant Beethoven, avec ses formules conventionnelles limitant la confidence du sentiment intime : autant de causes, générales ou particulières, qui ont différé jusqu'à notre époque la fondation de toutes les écoles « nationales » aujourd'hui classées et qui rendent notamment oiseuse toute recherche rétrospective d'une « expression musicale wallonne ».

L'avons-nous aujourd'hui ? Oui — et d'une merveilleuse et profonde poésie, et d'une fécondité pleine de promesses.



L'avénement de l'école franckiste, comme de chacune des écoles proprement dites, comme de toutes les manifestations en général de l'art et de la littérature modernes, restait subordonné à l'avénement du romantisme, qui sonna le réveil de l'individualité, aiguisa la sensibilité en exaltant les âmes et, dans notre art plus que partout ailleurs, fit prédominer l'expression sur la forme. Car l'ambiance qu'il créa s'étend et dure bien au-delà de la *Symphonie fantastique*, d'*Hernani* et du *Massacre de Scio*. Au fond, romantiques nous sommes restés : romantiques, Wagner, Richard Strauss êt même Hugo Wolff ; romantique, César Franck, avec les trésors d'émotion et d'ineffable mysticisme qu'il nous dispense.

Nous touchons au point le plus difficile et le plus délicat de notre essai : l'isolement des éléments nationaux dans cet ensemble harmonieux qu'est l'inspiration artistique. Pour qui est Wallon ou pour qui « sent » la psychologie si caractérisée de cette race liégeoise essentiellement musicale, le sentiment wallon anime chacun des accents de l'art de Franck et des musiciens de même race qui suivent sa trace — Lekeu surtout, puis Théo Ysaye, Albert Dupuis, Joseph Jongen, Vreuls et d'autres, malgré les nuances de l'individualité.

Il suffira, pour appeler l'attention sur leurs correspondantes sonores, de rappeler ici les caractères saillants de l'âme nationale.

(1) Lassus voyagea à Paris, à Anvers et passa la majeure partie de sa vie en Bavière, comme Grétry vécut la sienne à Paris.

C'est une sensibilité profonde, presque maladive ; une finesse et une distinction naturelles qui relèvent jusqu'aux manifestations vulgaires du sentiment populaire ; une recherche d'individualité et d'originalité poussée à l'extrême; des oppositions saisissantes d'énergie et de langueur, de calme grave et méditatif et de fougue impulsive qui met dans la joie même une sorte de fébrilité impatiente ; par-dessus tout, chez le poète et l'artiste, un certain mode d'idéalisme d'une aspiration énorme, d'une religieuse ardeur, d'une tension lancinante, pénible et douloureuse, vers on ne sait quel au-delà du sentiment.

Tout ce que nous venons de dire, on le trouve, sous des formules et dans des proportions diverses, chez tous les musiciens wallons d'aujourd'hui ; — mais le dernier trait surtout est caractéristique. C'est lui qui, dans la musique de chambre de Franck et de Lekeu, donne à tels allegros leur essor vertigineux ; c'est lui qui sanglote dans les élans éperdus de tels adagios et met une inquiétude latente jusque dans la contemplation. La musique française contemporaine n'offre rien de semblable ; elle conserve toujours, même dans la jeune école, où la tradition franckiste se mitige encore d'influence wagnérienne, son harmonieuse unité de sentiment et sa lucide clarté de conception. Le lyrisme germanique lui-même trouve dans son idéalisme robuste et conscient cette sorte d'assurance imperturbable qui marque ses plus vifs élans (1). Mais cette poésie trouble et par là si profondément émouvante qui émane des pages les plus caractéristiques de nos musiciens liégeois contemporains est unique dans ce langage universel des sons, seul apte à traduire l'inexprimable. Et cette manière de sentir n'aurait-elle pas sa source dans le douloureux et permanent conflit intérieur d'éléments psychologiques latins et germaniques qui signale la race : le goût de la clarté, le sens aigu des réalités extérieures d'une part, de l'autre le « rêve jusque dans l'action », la tension permanente vers l'au-delà mystique des choses ?

(1) Peut être est-ce pour cela que le violon, le plus pathétique, le plus nostalgique des instruments et qui exige une sensibilité exacerbée, ne trouve pas de virtuoses transcendants dans cette Allemagne à laquelle la musique doit ses maîtres les plus glorieux : le seul violoniste allemand renommé est Auguste Wilhelmy (Joachim étant hongrois, non allemand). On ne connaît pas non plus de grand violoniste flamand et, d'une manière générale, on ne trouve parmi tous les peuples germaniques, outre Wilhelmy, que le norwégien Ole Bull. Tous les maîtres du violon (et ils sont nombreux) sont de race latine ou slave. Il est à peine nécessaire de rappeler que, dès le XVIIIe siècle, avec Kennis, Liége constitue une véritable pépinière de violonistes éminents et que les représentants aujourd'hui les plus autorisés de cette branche de la virtuosité instrumentale sont, avec Joachim, deux Liégeois, Eugène Ysaye et César Thomson. Enfin, c'est dans la musique pour instruments à archet que nos musiciens se livrent avec le plus d'abandon — comme dans la monumentale sonate de Franck, pour violon et piano, qui reste le prototype de la sonate moderne. — Faut-il envisager tout ceci comme des indices de plus à l'appui de nos observations ?

Il nous paraît inutile d'insister sur une conception que les mots n'expriment qu'avec peine, comme toutes les abstractions du sentiment. Pour toute oreille compréhensive, l'existence objective d'une « expression musicale wallonne » ne saurait faire de doute. Ceci devrait certes, pour bien faire, être appuyé du témoignage précis de *l'analyse* musicale. Nous n'aimons guère nous-même le vague des appréciations plutôt littéraires trop souvent admises, chez nous, comme de la « critique » musicale. Mais nous nous trouvons ici sur un territoire à peine exploré encore du vaste domaine de l'esthétique musicale (1) et où, en dehors des risques d'erreurs personnelles d'interprétation, on encourt celui de n'être pas compris de la généralité et, partant, ridicule : nous voulons dire la portée expressive, la correspondante sentimentale des divers éléments de l'expression musicale, intervalles, ligne mélodique, rythmes, harmonie, sonorités.

Qu'il nous suffise donc d'avoir suggéré ce qui, suivant nous, constitue les principaux aspects de la question. Nous avons essayé de démontrer que la paraphrase d'éléments folkloriques insuffisamment caractéristiques et non uniquement propres à la Wallonie ne suffisait pas, comme dans d'autres écoles nationales, à marquer de l'étampe wallonne une composition musicale. Cette caractéristique résulte bien plutôt de la communication sonore d'une psychologie vraiment wallonne concrétée dans l'inspiration créatrice. Il y a là une originalité autrement essentielle, à laquelle les rappels folkloriques sont impuissants à se substituer, mais dont ils favorisent l'expression.

Telle est la mission, dans l'œuvre d'art, de nos chansons wallonnes, dont la mélodie délicate, fine et déliée fait vibrer, chez le musicien wallon qui la formule, le sentiment national latent et lui suggère les harmonies, les rythmes et les timbres par lesquels il se communique.

(1) A Hausegger appartient l'honneur d'avoir étudié, le premier, ces manifestations troublantes de la psychologie auditive, dans son ouvrage *Musik als Ausdruck* (La musique comme expression, 1885).





XI.

QUELQUES IDÉES
SUR
Le Sentiment wallon en peinture

PAR

Auguste DONNAY
Artiste peintre,
Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége.

Il est de mode actuellement d'attacher quelque mépris à l'intellectualité en manière de peinture, le peintre devient, grâce à l'influence dominante de la critique flamande, *uniquement un œil* sensible aux manifestations de la couleur, et rien de plus.

De la couleur, de la couleur et rien de plus.

Est-il besoin de prouver l'inanité charmante d'une affirmation dont l'envers serait plus amusante à démontrer : la couleur est absolument négligeable en peinture.

* * *

On pourrait peut-être interroger Rembrandt ?

* * *

La couleur et la ligne — deux routes parallèles, selon les uns — mais si pavées de mauvaises intentions qu'elles fléchissent toujours vers les carrefours de l'inutile discussion.

* * *

Est-il un artiste wallon qui peignit jamais pour le plaisir de juxtaposer des taches de couleurs ?

Tous ces vieux peintres ignorèrent la nature morte qui est bien de la peinture pour de la peinture — uniquement. Une tomate, un pot vert, un chaudron de cuivre ; ou bien un sucrier et une entrecote constituent pour beaucoup de peintres flamands les matériaux suffisant à un tableau.

Chez les Wallons trouvez-moi l'artiste que des accessoires culinaires intéressent ?

* * *

Les premiers, ils regardent sous le ciel, la grande nature ; ils deviennent paysagistes pour le plaisir de rendre le paysage.

Ils ont inventé le paysage en art.

* * *

Un pays bleu où s'aperçoit apaisée la manifestation des forces du commencement — où apparaît visible la structure de la Terre — où la stratification des roches perpendiculaires, horizontales ou tourmentées raconte les merveilles de la transformation lente.

La créature humaine est perdue dans ces paysages, elle n'y est point nécessaire ; complément infime aux lignes sinueuses des sommets, elle disparaît dans la vallée.

Patenier et Blès, les premiers, comprirent cela. Ils inventèrent l'aspect de la Terre, et leur géologie légendaire n'est que l'admirable synthèse d'une vision pensive et réfléchie.

Ils entendirent parler la grande âme de la Terre qui retient la vie éparse des hommes.

* * *

— « Lorsque je peins, je ne pense pas, » fait dire à un peintre flamand certain critique flamand.

— « Lorsque je veux peindre, je pense trop, » dirait un artiste wallon

* * *

Les aspects de la terre wallonne, si rapidement différents et changeant vite selon la lumière, ne sont point pour la tranquillité et la régularité d'une seule idée.

L'artiste wallon DOIT penser.

* * *

La vision du paysage chez Léonard de Vinci est parallèle ou plutôt identique à celle de Patenier et de Blès.

Y aurait-il là, sim-plement, un hasard quelconque ?

*
* *

ALBERT DÜRER a dessiné l'intelligente figure de PATENIER, il le nomme « le bon peintre de paysage ».

Cela a bien quelque valeur.

*
* *

Le superbe portrait de Lambert Lombard.

Dans la force de l'âge ; une tête qui est plus d'un savant, d'un médecin, d'un rhéteur que d'un peintre.

Une bonté bourrue, le geste parleur avec, au bout des doigts, négligeamment... une loupe.

Oui, la lentille à enveloppe de corne, familière encore aux botanistes, aux numismates — aux graveurs aussi, pour relever la valeur d'une taille.

Et ce scientifique cristal a bien ici de certifier un besoin de recherche, de netteté, de précision — l'esprit d'analyse qui inquiète l'âme wallonne... ?

*
* *

Des tableaux qui sont des accords de tons rares et fins, des nuances et non de la couleur, avec, très souvent, comme dominante, une note bleue, — d'un bleu superbe et très particulier et qui joue le rôle de la tache de vermillon qui éclabousse presque toujours les tableaux flamands — il me semble que beaucoup d'anciens tableaux wallons laissent cette impression. Ou bien serait-ce simplement particulier à Douffet ?

*
* *

Pas un seul rouge, pas une couleur, mais les tons les plus distingués, les plus variés, les mieux opposés les uns aux autres — un dessin d'un merveilleux savoir, une composition qui musèle la critique — un art pondéré, raisonné, mathématique — l'émotion habillée d'une hautaine science — un tableau peint aussi bien que l'on peut peindre — c'est : *la Calomnie*, de ce savant peintre Gérard de LAIRESSE ; au musée de Liége.

*
* *

La douce, un peu triste et rêveuse et sceptique légèrement, figure de CARLIER — peintre qui peignit bien robustement de robustes et admirables tableaux. Il semble que toute la sentimentalité d'une race compliquée par trop de fortunes diverses revit dans cette pensive effigie.

Dans la principauté de Liége, les magnanimes conquérants, les doux guerriers et les meneurs de peuples agirent tant à leur aise et avec un soucis perpétuel des formes d'art !

— « Dansons la gigue, mes bons Mages... j'ai brulé mille tableaux aujourd'hui !!! »

*
* *

Un pays à l'envers de la terre des Flandres, et qui est tout en bosse et en ronde-bosse ferait, chose étrange, uniquement des artistes jongleurs de lignes ! — Cependant que la plaine plane produirait plutôt des peintres en haute couleur, ou haut en couleur.

— Pourquoi ?

*
* *

Cependant il faut admettre que nos vieux artistes sont TOUS mordus au talon d'une étrange tarentule littéraire.

Une idée d'abord, le tableau ensuite.

*
* *

Copier la Nature ? — On copie l'écriture d'un manuscrit, oui.

L'artiste interprête et plus son interprétation s'éloigne logiquement d'une impossible copie, plus certainement il est artiste.

Le *Filòquet*, de LAMBERT LOMBARD — une tête misérable d'idiot haussée par le peintre à la grandeur d'une très hautaine et admirable œuvre d'art.

*
* *

Des écoles ? une école ?

Tenez-vous tant que cela à faire partie d'une école ?

Ecole suppose actuellement une réunion d'individus qui admettent et suivent les mêmes règles.

Notre éducation nous a fait estimer ce phénomène : des gens qui se plient à la même discipline d'une façon candide et moutonnière.

Ne serait-il pas meilleur d'admirer des artistes vivants sur un même territoire, mais libérés les uns des autres ?

La Terre wallonne qui varie infiniment d'aspect, qui est d'aspects *indépendants les uns des autres*, devait uniquement produire des artistes indépendants.

Actuellement au reste, le Wallon encore déteste la scholastique, la régle, la formule.

Mais il ne déteste pas — et c'est son faible — de formuler des idées scholastiques.

Des idées, mais non des dogmes.

*
* *

Pour être quelque peu affirmatif, pour pouvoir déterminer à peu prés exactement la valeur de ces curieux artistes légendaires et si vrais, -- la légende n'étant que la vérité habillée, il faudrait avoir vu *tous* ces tableaux éparpillés en Europe et autre part.

A cette presque impossibilité, s'oppose cette possibilité de réunir une complète collection de bonnes photographies de *tous* ces tableaux. La photographie a toute les qualités d'exactitude désirable.

Et ces fac-similé scientifiques et rigoureux dès œuvres dispersées et DIFFÉRENTES des artistes wallons, mieux que toute littérature, dévoilerait la beauté *originale* et *personnelle* d'un art longtemps méconnu.

Notre congrés devrait demander cela.





XII.

Notes sur le Sentiment wallon dans la littérature d'expression française

PAR

Charles DELCHEVALERIE

homme de lettres, à Liége.

Qu'il me soit permis, en commençant, d'insister sur le titre de « Notes » donné à cette communication. Le sujet qui m'a été confié comporte, en effet, une étude approfondie : sur ce point, je crois que nous serons tous d'accord. Cette étude, je n'avais, pour l'entreprendre, ni la compétence, ni le loisir nécessaires. Je n'entends apporter ici que les réflexions incomplètes et rapides d'un lecteur de bonne volonté, et je m'en excuse d'avance.

Il serait outrecuidant de vouloir révéler aux membres d'un Congrès wallon la notion du sentiment qui fait, à leurs yeux, la précieuse et savoureuse originalité des écrivains de langue wallonne. Chacune des variétés du dialecte populaire s'illustre des œuvres de plusieurs poètes, en qui se résume le meilleur esprit de leur région : à Namur, il faut citer les chansonniers Charles Wérotte et Louis Loiseau ; dans le Hainaut, ceux du conteur Letellier, du chansonnier Pierre Moutrieux, du fabuliste Bernus, s'imposent à la mémoire, cependant que le Brabant s'enorgueillit de l'humoriste Michel Renard et du poète Georges Willame. Dans cette province même, le pays verviétois nous offre la gerbe des œuvres de Jean-Simon Renier, d'Antoine Remacle, du regretté Martin Lejeune ; enfin, à Liége, après avoir salué l'ancêtre aux poèmes spontanés, délicats et profonds, Nicolas Defrecheux, il sied de rendre hommage aux interprètes inspirés et fidèles de l'âme locale que sont Vrindts, Henri Simon, Lucien Colson, François Renkin.

Tous ces écrivains sont aimés non seulement pour la beauté de leurs créations, mais plus encore peut-être pour ce qu'elles recèlent

d'expressif : les uns ont traduit en spirituelle jovialité cette philosophie qui est une des fleurs ingénues de la santé de la race, les autres ont, en rythmes empreints des plus fines nuances sentimentales, exprimé le songe épars dans l'atmosphère des coteaux mosans. On sait combien ils sont représentatifs, et ce n'est pas l'instant de le redire. Au surplus, le dialecte même dont ils se servent ajoute sa verdeur et sa simplesse aux prestiges de leur intime pensée d'enfants du peuple, puissamment attachés au sol de la petite patrie.

*
* *

De ces écrivains qui formulent en langue wallonne le sentiment wallon, je ne parlerai pas. Je craindrais de répéter fort mal ce que vous savez beaucoup mieux que moi. Je demande la permission de m'en tenir à la brève revue de quelques écrivains wallons de langue française. Je crois d'ailleurs qu'il sied, en une réunion comme celle-ci, de tenir leur effort pour particulièrement méritoire. En effet, le fait de s'exprimer en français montre qu'ils sont déjà plus éloignés de ce peuple qui est le réservoir bouillonnant des forces vives de la race. D'autre part l'emploi de la vieille et noble langue française leur coûte, pour traduire avec souplesse les particularités de leur milieu et les nuances de leur esprit, un travail autrement conscient, c'est-à-dire douloureux, que celui des exquis aèdes restés fidèles au patois familier.

Il y aurait à faire un intéressant travail préalable. Il consisterait à rechercher les premières manifestations — à vrai dire assez rares et souvent nébuleuses — du sentiment wallon chez les écrivains de langue française qui précédèrent les contemporains. On ferait d'émouvantes découvertes à relire l'œuvre oubliée de tels romanciers, de certains lyriques, des fabulistes et des chansonniers qui sacrifièrent, sur notre sol, au démon de l'écritoire. On retrouverait de pénétrantes évocations de Liége dans les pieuses strophes du recueil que le poète Etienne Henaux, en 1842, décora de ce titre nostalgique et charmant : le *Mal du Pays*... Dans les pages philosophiques d'Octave Pirmez, parmi ces hautes pensées à la noble plastique, il n'est point malaisé de discerner aussi la façon de sentir et d'exprimer particulière à notre race.

*
* *

Mais c'est surtout chez les écrivains de l'heure actuelle que le sentiment wallon a pris nettement conscience. Il a trouvé enfin les artistes capables de le servir avec lucidité, de le définir et de le magnifier.

La Wallonie possède aujourd'hui des poètes, des romanciers, des conteurs, des critiques qui, par l'originalité reconnue de leurs talents divers, ont su s'imposer à l'attention, voire, pour certains d'entre eux, à la franche admiration du public lettré. Dans la mosaïque bigarrée de la littérature française, apportent-ils une nuance inédite, et quelle est-elle? Se distinguent-ils, indiscutablement, par le sentiment qui anime leurs créations, des écrivains français nés sur d'autres terres?

Latins de tempérament, l'antique voisinage des pays germains les a toutefois influencés, et ce que l'un d'eux, Albert Mockel, a appelé le grand songe celtique, a souvent embrumé leurs esprits de sa mélancolie. Deux races contradictoires s'affirment en eux, s'y combattent et s'y harmonisent, et le conflit vaut aux mieux doués d'entre eux une personnalité singulièrement riche, attachante et curieuse, en raison des contrastes mêmes qu'elle réunit.

Cette diversité de leurs dons leur assure la souplesse de pensée et la finesse de sensation qui sont le propre des intellectualités compliquées. Et comme leur santé est absolue, comme leur ferveur d'art est profonde, comme leur probité est native et essentielle, ils ont la chance inestimable d'être simples et spontanés en même temps qu'ils sont subtils. Comme les gestes d'un enfant, leurs inventions sont ingénues et délicates.

Mais si la grâce française apporte ses prestiges au rythme de leur prose ou de leurs vers, nos écrivains savent, en hommes du Nord, traduire le langage de ce qui ne parle pas. Le silence, l'ombre et la lumière, la multiforme nature sont, dans les aventures qu'ils nous content, des personnages familiers et décisifs. Qu'on lise les subjectives rêveries d'un poète ou les récits d'observation d'un conteur, on sent vivre, dans les unes et dans les autres, cette Ame des Choses que M. Hector Chainaye honora jadis d'un culte spécial en lui dédiant un livre de poèmes.

Ainsi s'atteste, en littérature comme dans les autres arts, l'extrême sensibilité de la race. L'âme des Choses! Elle vivifie de je ne sais quel panthéisme mystérieux, d'une force interne, faite de sympathies, de correspondances brusquement révélées, toutes les belles pages de nos auteurs de langue française. Certes, on peut nous objecter qu'elle reçut des hommages ailleurs que chez nous. Mais ce qui fait l'originalité de nos écrivains, et ce qui peut faire leur orgueil, c'est qu'ils traitent la nature avec désintéressement, c'est qu'elle vit en eux-mêmes, c'est qu'ils la regardent avec des yeux qui peuvent encore s'émerveiller, c'est qu'ils lui ont fait d'avance ce don de soi que Fernand Severin a si heureusement appelé le Don d'enfance.

Et vraiment notre littérature est neuve. ingénue, juvénile. Elle est ravie, elle est éprise, comme au temps de la première idylle et des bouquets de mai.

Elle trouve pour décrire le décor les phrases malicieuses et primesautières d'un Louis Delattre, qui semble se promener, une rose à la bouche, dans un sentier éternellement emperlé des rosées du matin, et c'est encore avec des séductions d'adolescence qu'elle ressuscite le passé ou qu'elle évoque les heures graves de la vie. Car, chez les races qui ont gardé la santé morale et la piété des origines, la sensation ne s'émousse pas. Comme le dit Albert Mockel au seuil de sa *Chantefable* :

« Dans les petites maisons branlantes, qui songent sous leur patine de passé,

» Dans les vieilles petites maisons vit une petite Fée suave qui est l'âme des petites maisons... »

Cette fée, qui est l'âme même de la race, nos écrivains lui doivent le plus pur de leurs séductions. La sincère ferveur avec laquelle ils la vénèrent leur vaut la force expressive, la verve et la grâce.

Ils se plaisent, et il faut les en féliciter chaleureusement, à puiser aux sources populaires. Ils sont intimistes avec volupté. Ils s'émeuvent aux grands souffles venus de l'inconscient, et pour dire leurs lancinantes nostalgies, ils trouvent des accents d'une harmonie délicate et profonde. Mais leur joie est de se mirer dans la fraîcheur inconnue de la nature familière, de chanter l'innocente humilité des choses qui, de se sentir si chaudement aimées, n'hésitent plus à leur confier les secrets que recèlent leur mutisme et leur immobilité...

*
* *

Cependant, la beauté, telle qu'ils la conçoivent, est eurythmique et discrète. Leurs poèmes ne comportent pas ces empâtements de couleur, ces rutilances flamboyantes, leur prose n'a pas les matérialités qui distinguent tels auteurs de langue française nés hors de Wallonie. Leur écriture est légère, nuancée, de ligne souple, irisée et comme prismatique. Elle scintille de mille reflets, elle porte en elle sa lumière au lieu de se parer d'oripeaux bigarrés. Elle conserve dans les opulences de la description une pureté toute cérébrale, et si — comme dans tels contes rabelaisiens dont M. des Ombiaux tira l'argument du trésor du folklore — elle touche à la farce truculente, c'est sans lourdeur, avec une malice désinvolte qui la fait allègrement empanachée et permet aux délicats de la savourer.

Finesse et vivacité de la sensation, don du pittoresque, lucide et vivante évocation du paysage, tels sont quelques-unes des qualités que nos écrivains dépensent, les uns avec abondance, les autres avec concision. Ils n'ont pas tous, en effet, dans une égale mesure, le sens latin de la proportion, mais les plus assurés d'approcher de la réalisation harmonieuse sont à mon avis ceux qui savent se contenir dans les strictes limites de la nouvelle, du conte ou du poème.

Il est difficile de leur imposer le joug d'une identique formule, et nous devons nous en réjouir. La richesse de l'actuelle floraison littéraire est due à cette dissemblance des efforts et des compréhensions.

Tels — je n'ai pas la prétention de les citer tous — sont romanciers et s'astreignent aux rudes jeux de l'analyse et de l'observation, comme Krains, comme Glesener; leur préoccupation est de dresser des individualités représentatives, à ceux-là, l'étude tenace de la vie concrète a donné des choses une notion plus nette, plus sobre et plus âpre, mais si leur pessimisme est sans miséricorde, sa virilité même est un réconfort. D'autres sont plus spécialement conteurs et s'attachent à peindre la vie pittoresque d'un microcosme familier, ce sont les chantres du terroir, les glorificateurs de nos sites et de nos traditions. C'est Maurice Des Ombiaux, c'est Louis Delattre, c'est Chot, c'est Garnir, c'est Arthur Colson, c'est Marius Renard. Des poètes traduisent en musiques ailées leur conception du monde et de l'homme; ils s'appellent Mockel, Séverin, Gérardy, Adolphe Hardy ; enfin, sur la lisière des genres, d'autres écrivains habitent encore : Demblon, Jules Destrée, Aug. Donnay, Georges Delaw; les proses adventices, ingénieuses et spontanées de ces deux derniers artistes ne sont pas les moins purs parmi les menus joyaux de notre écrin littéraire.

Les poètes et les prosateurs de notre race ont su conquérir un domaine qui leur appartient désormais sans conteste. Ils sont dûment et foncièrement eux-mêmes : on ne confondra jamais une phrase de Delattre ou de Krains avec une phrase d'Eekhoud ou de Demolder, on ne prendra pas une strophe de Severin pour une strophe de Giraud. Qu'ils s'objectivent dans la contemplation évocatoire des mœurs et des paysages de tel coin élu du beau pays wallon, ou qu'ils nous disent les émois de leur esprit amical et de leur cœur fraternel, ils trouvent pour s'exprimer des modalités qui sont le rythme même du cœur de la race. La ferveur, le désintéressement et le besoin d'indépendance qui la caractérisent se reflètent dans leur effort : leur individualisme est intransigeant et probe.

Leur conception de la beauté des choses est originale par la qualité de sa ferveur, elle est faite de spiritualité amoureuse et lucide, leur sentimentalité est pieuse et secrète, ils ont innové la notion d'un panthéisme intime, d'une communion cordiale de l'homme avec la nature dont la tradition remonte peut être à nos vieux Noëls si humblement émus, si pénétrés d'humanité profonde. Leur œuvre est tout naturellement fraîche, matinale, parée des prestiges de la neuve intellectualité. Telles pages de notre grand Camille Lemonnier — dans *Comme va le Ruisseau*, notamment — si fines, si claires, si cristallines, nous vont au cœur parce qu'elles furent senties en véritable Wallon.

Que le maître d'*Un Mâle* et du *Mort* aît contribué à élucider le sentiment wallon, celà est évidemment glorieux pour nous. Mais nos écrivains n'avaient pas attendu cet encouragement pour manifester leur originalité. Elle s'affirme depuis plusieurs lustres, et nous promet pour l'avenir dans le champ de la littérature nationale, des moissons de jour en jour plus copieuses et plus belles. Notre race s'éveille à peine au soleil des lettres françaises, et notre foi doit souhaiter qu'elle connaisse bientôt, dans ce domaine et dans les autres, la période triomphale.





XIII.

La Littérature et le Folklore

PAR

Maurice des OMBIAUX
Littérateur à Bruxelles.

Un des plus purs écrivains français du XIXme siècle, Gérard de Nerval, disait :

« Des chefs-d'œuvres, les uns, produits spontanés de leur époque ou de leur sol; les autres, nouveaux et forts rejetons de la souche antique, tous se sont abreuvés à la source des traditions, des inspirations primitives de leur patrie.

» Ainsi, que personne ne dise à l'art : Tu n'iras pas plus loin ! au siècle : Tu ne peux dépasser les siècles qui t'ont précédé !... C'est là ce que prétendait l'antiquité en posant les bornes d'Hercule : le moyen-âge les a méprisées et il a découvert un monde.

» Peut-être ne reste-t-il plus de mondes à découvrir, peut-être le domaine de l'intelligence est-il au complet aujourd'hui et peut-on en faire le tour comme du globe; mais il ne suffit pas que tout soit découvert; dans ce cas même, il faut cultiver, il faut perfectionner ce qui est resté inculte ou imparfait. Que de plaines existent que la culture aurait rendue fécondes ! Que de riches matériaux, auxquels il n'a manqué que d'être mis en œuvre par des mains habiles ! que de ruines de monuments inachevés... Voilà ce qui s'offre à nous et dans notre patrie même, à nous qui nous étions bornés si longtemps à dessiner magnifiquement quelques jardins royaux, à les encombrer de plantes et d'arbres étrangers conservés à grands frais, à les surcharger de dieux de pierre, à les décorer de jets d'eau et d'arbres taillés en portiques.... »

Ces paroles peuvent s'appliquer à nous, les Wallons, autant et peut-être même plus qu'à tous autres.

Que de richesses s'offrent à nous, dans notre patrie même, qui sont à peine cultivées, que dis-je, qui sont toujours en friche et pour ainsi dire encore ignorées.

Ce mal ne nous est pas propre. Un écrivain allemand envisageait ainsi les destinées de la poésie française :

Si la poésie pouvait plus tard refleurir en France, je crois que cela ne serait point par l'imitation des Anglais ni d'aucun autre peuple, mais par un retour à l'esprit poétique en général et en particulier à la littérature française des anciens temps. L'imitation ne conduira jamais la poésie d'une nation à son but définitif, et surtout l'imitation d'une littérature étrangère parvenue au plus grand développement intellectuel et moral dont elle est susceptible; mais il suffit à chaque peuple de remonter à la source de sa poésie et à ses traditions populaires pour y distinguer ce qui lui appartient.

Les écrivains français ont entendu ce sage avis.

Déjà George Sand avait compris le parti que l'on peut tirer des traditions populaires.

Hugo dans les *Chansons des rues et des bois* en eut l'intention.

Nerval recueillit le romancero de l'Ile de France, et Theuriet, après lui, la poésie éparse sur les coteaux de son pays, à l'orée des bois, le long des terres à blés, des ruisseaux et des rivières; et Verlaine donnant la main à François Villon par dessus quelques siècles, rajeunit le lyrisme par un retour au génie populaire.

Depuis, les jeunes poètes dont on cite les noms, se sont retrempés dans cette eau de Jouvence.

Chez nous on a commencé, heureusement, à se débarrasser des influences extérieures et de l'esprit d'imitation.

Nos écrivains, tant d'expression patoise que d'expression française, se sont efforcés à exprimer la personnalité wallonne. Ceux-ci, qui se servent d'une langue parvenue au plus haut développement, peuvent évidemment s'affranchir de la race et du terroir pour ne s'occuper que de l'âme humaine débarrassée de toute contingence, si tant est que cela soit, mais pour les poètes qui usent de l'idiome de leur contrée, c'est une question de vie ou de mort que d'en respecter l'esprit.

Cependant les auteurs wallons et les meilleurs même, ont souvent eu le tort de pasticher les poètes français au lieu de chercher leur inspiration dans leur sol et leurs origines. Dès ce moment ils cessaient d'avoir la moindre saveur. Charmants, exquis, originaux quand ils décrivent la vie des leurs et leurs mœurs, ils deviennent insipides dès qu'ils veulent rendre des nuances qui ne s'adaptent pas au génie de leur langue. Quelques-uns de nos écrivains d'expression française sont entrés résolument dans la bonne voie. Ils se sont dit qu'on ne peut-être original qu'en peignant ce que l'on a vu, ce que l'on a senti, qu'on ne devient un écrivain qu'en se racinant fortement et que la plus petite parcelle d'originalité est plus durable et vaut mieux que les développements les plus brillants et les plus ingénieux

que l'on fait sur les thèmes connus. Mais il importe que cette tendance s'accentue encore.

Malgré les talents nombreux, puissants et variés qu'il contient, le mouvement wallon n'a pas, en Wallonie même, toute la notoriété qu'il mérite. C'est que les efforts, non seulement divergent, mais se contrarient sans cesse. Le Wallon est entêté, tenace, irréductible. Les siècles, les leçons de l'histoire ne l'ont pas changé. Chaque auteur, qui a manifesté sa sensibilité, qui a dépeint son milieu, croit avoir dit toute l'âme wallonne. Son clan affirme que les autres n'ont écrit que des charges grossières. Or, le caractère wallon varie infiniment suivant chaque contrée. Le Liégeois diffère de l'Ardennais, qui diffère du Hutois, qui diffère du Hesbignon, qui diffère du Condruzien, qui diffère du Namurois, qui diffère du Dinantais, qui diffère des gens de Sambre, des Borains, des Nivellois, des Montois et des Tournaisiens.

Nos auteurs sont comme nos petit seigneurs d'autrefois qui se combattaient, s'entretuaient pour les querelles les plus futiles, n'ayant aucune notion de l'intérêt commun, n'apercevant pas l'ennemi qui s'avançait pour les mettre tous d'accord en les absorbant.

C'est qu'en général ils ne connaissent pas encore suffisamment toute la Wallonie avec ses différents dialectes, ses mœurs, ses traditions. Le sol de nos provinces n'a pas encore été assez fouillé par eux. Les points de notre sensibilité n'ont pas encore été suffisamment dégagés.

Jusqu'à présent ceux qui ont voulu définir le Wallon n'ont montré que quelques gens de leur ville et de leur contrée, ou bien sont restés dans de telles généralités qu'on ne voit pas ce qui le distingue de n'importe quel homme d'Occident.

Dégageons nous de ces puérilités.

N'ayons pas la prétention d'être plus wallon que tel ou tel de nos confrères.

Pour qu'une littérature devienne nationale il faut que les écrivains aillent au peuple qui seul est la nation.

C'est par la seule étude des traditions populaires que l'on peut reconnaître ce qui est propre à une nation ou ce qu'elle possède en commun avec ses sœurs.

Pour intéresser le peuple il faut exprimer son âme et ce n'est qu'en fouillant ses mœurs, ses coutumes et son génie poétique que l'on y parviendra.

Il faut qu'on nous montre notre âme dans le temps et le milieu, il faut qu'on nous serve du pain fait avec le froment qui a poussé sur nos terres. Il nous faut sentir notre terre, reconnaître nos ruraux, entendre la voix de notre sang.

Secouons désormais toute timidité.

Soyons d'abord de notre village, résolument; mais sachons y faire passer tous les grands sentiments humains. Les mêmes passions agitent tous les hommes, quelqu'ils soient. Les sept péchés capitaux rôdent partout; les vertus cardinales ne fleurissent pas uniquement dans les grands centres de civilisation et l'amour et la mort viennent trouver le bouvier dans la lande ou l'étable aussi bien que l'homme des villes dans les demeures fastueuses.

La littérature wallonne a sa tradition qui remonte bien antérieurement aux trouvères de la cour de Bourgogne. Longtemps avant le Téméraire, le pays de Liége fut un foyer de poésie. Quant aux fabliaux, facéties, farces, moralités, qui se transmettaient oralement lorsque nos folkloristes n'étaient pas encore là pour les recueillir, ils sont d'une richesse incomparable. Cette poésie est restée fraîche et simple. Elle ignore la vanité, elle n'a guère connu d'autre cour que celle des miracles et son humilité en rend le charme plus délicieusement intime.

C'est par elle, j'en suis persuadé, que nous aurons une littérature nationale quand nos auteurs n'auront plus leurs regards exclusivement tournés du côté de l'étranger.

Au lieu de nous conformer à des modes éphémères, au lieu de nous ébahir de ce qui vient de loin, au lieu de nous défier de nous-mêmes au point de nous laisser dominer par le génie des autres, au lieu de n'emprunter le langage populaire que pour opérer des transpositions d'art français, ayons foi en la richesse de notre Wallonie. Entons sur le vieux tronc national; il tire sa sève du cœur de notre terre. Entons dans son écorce rugueuse, et bientôt il se couronnera d'une verdure luxuriante.

J'ai lu à Dieupart, près d'Aywaille, au cours d'une promenade sur l'Amblève, sur une grosse pierre qui soutient un petit bon dieu de fer, cette inscription :

POUR DIEU

ET

NOS TRADITIONS

Que ce soit pour les auteurs wallons un enseignement. Cultivons nos traditions retrouvons-les, recherchons-en le sens. Elles ont été créées par la vie et par ce que nos aïeux avaient de sens poétique.

Pour dégager des gangues qui la cachent, la poésie wallonne, nous ne saurions avoir de guides meilleurs, ni plus sûrs.



XIV.

Rapport sur les encouragements à l'Art et à la Littérature dramatiques

PAR

Théophile BOVY

Auteur dramatique wallon, Directeur de la Gazette wallonne *Li Clabot*

Il est, heureusement, hors de doute, à présent, que l'art dramatique wallon et la Littérature wallonne sont dignes de tous les encouragements des pouvoirs publics. Les nombreux et éclatants succès remportés partout par nos artistes et nos auteurs ont fini par convaincre les plus pessimistes, et, par un règlement général du 24 décembre 1883, mis en rapport avec les dispositions d'un arrêté royal du 30 juin 1892, nos écrivains en langue wallonne furent admis à concourir à chance égale, comme les écrivains belges d'expression française et les écrivains belges d'expression néerlandaise, pour l'obtention des encouragements accordés par notre Gouvernement à l'Art et à la Littérature dramatiques en Belgique.

Bien que cette mesure soit, en elle-même, l'application équitable des principes de la plus élémentaire justice, les écrivains belges de langue wallonne ne s'en doivent pas montrer moins reconnaissants aux législateurs courageux qui ont bien voulu s'attacher à la défense de leurs intérêts demeurés si longtemps méconnus.

Le Théâtre Wallon, théâtre populaire par essence, qui pénètre le plus facilement dans la masse, nous paraît, pour cette raison surtout, digne de toute la sollicitude des pouvoirs publics. Et le principe de l'égalité des langues étant admis, nous ne voyons pas où l'on pourrait prendre la justification des inégalités qui perdurent dans la façon de traiter en Belgique les écrivains des diverses langues parlées par le peuple belge.

Nous ne prendrons pas sur nous d'expliquer, par exemple, pourquoi les œuvres wallonnes ne sont pas appelées à concourir pour

l'obtention de prix triennal et quinquennal, mais le fait est qu'elles en sont encore écartées.

Tout récemment, le Gouvernement organisait un concours pour l'obtention d'un recueil de chants patriotiques destinés aux enfants de nos écoles primaires; seuls les écrivains de langue wallonne n'y purent prendre part. Et cependant, nos crâmignons, nos chants wallons sont chantés dans nos écoles de Wallonie, notamment à Liége, où nos échevins de l'instruction, MM. Reuleaux, Digneffe et Micha, ont puissamment contribué à répandre parmi la population scolaire le goût de la chanson wallonne. L'enfant à qui l'on a appris des œuvres belles et morales continue de les chanter. Le résultat immédiat est que l'on entend moins dans les rues de ces chansons obscènes qui, si elles choquent toujours les personnes de goût, produisent une impression vraiment douloureuse lorsqu'elles sortent de la bouche de l'enfant.

Les encouragements officiels sont plus indispensables à nos auteurs wallons parce que ceux-ci ne sont, pour la plupart, que des artisans et des ouvriers. Il y avait donc, pour le Gouvernement, une raison de plus de ne pas oublier nos littérateurs en cette circonstance.

* * *

Nous signalions tout-à-l'heure le progrès, dans la voie du mieux, réalisé par l'admission des Œuvres wallonnes au bénéfice des primes instituées par le Gouvernement pour l'Encouragement à l'Art et à la Littérature dramatiques.

Cependant l'on ne peut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des règlements et — toute chose étant perfectible — nous nous permettrons quelques critiques qui, pour porter sur des questions de détail, nous paraissent néanmoins assez importantes pour être signalées ici :

Un Comité d'examen (Comité de Lecture), composé de cinq membres, dit le règlement à son article 10, fonctionne pendant une période de trois années théâtrales consécutives.

Ce Comité apprécie le mérite littéraire des œuvres qui lui sont soumises et l'auteur apprend par une dépêche du Ministère de l'Intérieur que le dit Comité a émis sur son ouvrage un avis favorable, ou un avis défavorable.

Dans le premier cas, il ne reste plus à l'auteur qu'à faire jouer sa pièce qui sera à nouveau appréciée par le Comité provincial, composé également de cinq membres ; mais, dans le second cas, le malheureux auteur qui apprend, par une note très laconique, que

son ouvrage est refusé, ignore ce qu'il lui convient le mieux de faire : ou de continuer à écrire des pièces qu'on peut très bien continuer à lui refuser — puisqu'on ne lui dit pas ce qui leur manque pour être acceptables — ou de renoncer à la carrière des lettres et briser une plume inutile.

Le règlement dit bien : « Les rapports des Comités sont motivés » mais ils ne sont jamais communiqués aux auteurs, les principaux pour ne pas dire les seuls réellement intéressés à les connaître, afin de se mettre à même d'acquérir pour des œuvres nouvelles les qualités indispensables à leur admission.

*
* *

A côté des Comités de lecture, le règlement du 24 décembre 1883 a créé des Commissions provinciales, composées également de cinq membres, proposés par le Gouverneur de la province et nommés par le Ministre pour une période de trois années théâtrales.

Le rôle de ces Commissions est excessivement important, car elles sont chargées d'apprécier à la scène — leur véritable destination — l'effet produit par les œuvres littéraires dramatiques.

Il est dès lors tout-à-fait indispensable de faire pour ces Commissions un choix de personnes spécialement compétentes d'abord, puis très dévouées à l'art dramatique wallon ensuite, car le travail qu'on exige d'elles n'est pas mince : il leur faut, par tous les temps — rarement favorables l'hiver ! — se rendre dans les plus petits villages, dans les plus petites salles qui souvent sont insuffisamment chauffées, puis revenir la nuit par des chemins tels qu'ils sont encore trop nombreux dans les campagnes, tortueux et boueux et cela... par pur dévouement.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que chez certains membres, le zèle se ralentisse au point de confiner bientôt à l'indifférence ou à l'inertie la plus complète.

Nous estimons donc que c'est trop demander au dévouement des membres de ces Commissions, et l'honneur d'avoir été choisis pour juger de la valeur des œuvres dramatiques de ses contemporains ne nous apparaît pas comme étant une suffisante compensation.

Le règlement dit que trois délégués au moins de la Commission provinciale doivent avoir assisté à la représentation d'une œuvre pour émettre sur la valeur de celle-ci un rapport utile.

On voit qu'il est nécessaire de ne confier la qualité de membre de ces Commissions qu'à des personnes que rien n'empêche d'exercer avec régularité la délicate mission que leur confère leur mandat.

Un autre point nous paraît également digne de retenir un instant

l'attention : les représentations d'œuvres primées, pour être valables quant aux subsides, doivent être données sur des théâtres réguliers. C'est parfait. Seulement pourqoi exiger que la demande de reconnaissance officielle soit renouvelée chaque année ; le fait qu'une salle de spectacle a réuni les conditions nécessaires pour obtenir le titre de théâtre régulier ne pourrait-il suffire ? La négligence des tenanciers de salles qui parfois comprennent mal leur intérêt et négligent le renouvellement des formalités imposées fut souvent préjudiciable à nos auteurs.

Dans le même réglement, les art. 7 et 8 prévoient que des subsides spéciaux peuvent être accordés aux directeurs de théâtres et aux Sociétés dramatiques : 1° pour couvrir en partie les frais de mise en scène exceptionnelle d'une pièce subsidiée ; 2° pour des services rendus à la littérature nationale.

Nous ignorons dans quelle mesure sont appliqués ces deux articles ; mais nous savons que les frais que nécessitent une mise en scène convenable, l'achat d'accessoires nombreux sont parfois considérables, et ce serait encourager utilement, et l'art dramatique et la littérature, qu'appliquer dans le sens de la générosité la plus large, les articles 7 et 8 du susdit règlement.

Mais le Gouvernement n'a pas été le seul à reconnaître le mérite de nos auteurs et de nos artistes wallons ; le Conseil provincial et Conseil communal de Liége ont parfaitement compris quels étaient leur devoir ; nous les voyons depuis nombre d'années déjà accorder leurs subsides aux Sociétés littéraires wallonnes, aux sociétés dramatiques et depuis deux ans Liége possède son Théâtre Communal Wallon officiel.

L'Edilité liégeoise a compris que la capitale de la Wallonie se devait à elle-même de donner l'exemple aux autres villes wallonnes et a voté le principe de l'édification à Liége d'un Théâtre Communal Wallon. Cependant, pour donner pleine et entière satisfaction aux craintes des plus pessimistes, il fut décidé qu'un essai serait tenté d'abord, un essai de trois années; et dans ce but l'Administration communale a loué le Casino Grétry ou, depuis deux ans, sous l'intelligente direction de M. Guillaume Loncin, une troupe d'artistes de talent a interprété le répertoire de façon à rassurer les plus timorés.

On peut le déclarer d'ores et déjà bien qu'une année nous sépare encore de la fin du bail : l'essai imposé par la ville a obtenu des résultats concluants ; nous demeurons convaincus que l'Administration communale de la capitale de la Wallonie saura se pénétrer de ses devoirs en présence d'un semblable succès, et que

bientôt, nous en avons le ferme espoir, nous verrons s'édifier, en notre bonne Ville de Liége, un Temple pour l'Art dramatique wallon, digne du brillant répertoire de notre Littérature populaire, digne des talentueux artistes qui savent si bien la mettre en valeur.

* * *

De multiples arguments d'ordre moral et autres plaident d'ailleurs très éloquemment en faveur de l'extension à donner aux encouragements officiels à la Littérature et à l'Art dramatiques wallons. M. Julien Delaite, en une communication au III[e] Congrès de l'Art Public (4[e] section) les a parfaitement rencontrés et définis.

D'autres moyens d'encourager nos littérateurs et nos artistes existent encore et méritent un plus grand développement : tels les concours littéraires dramatiques contre lesquels certains s'élèvent cependant. A la vérité leur organisation doit être l'objet de bien des soins, sinon on risque fort d'atteindre un but contraire à celui qu'on poursuit.

La composition des Jurys de concours de ce genre doit donner toutes les garanties désirables de compétence et, sans se montrer d'une sévérité outrée, sans exiger des chefs-d'œuvres de chaque concurrent, les jurés doivent cependant se garder d'avoir trop de complaisance, pour éviter ainsi que des pièces d'une médiocrité flagrante trompent à la fois en se présentant comme « Œuvres couronnées » et la confiance des sociétés dramatiques et celle du public.

Cependant, nous pensons qu'on doit encourager les sociétés organisatrices de concours littéraires, parce que ceux-ci sont un stimulant et ils ont du reste provoqué, plus d'une fois, l'éclosion d'œuvres de grande valeur.

A côté de concours littéraires, les concours dramatiques s'indiquent aussi comme un moyen efficace de diffusion. C'est l'occasion pour nos jeunes sociétés de travailler sous la direction d'un régisseur de talent, ce qui leur est toujours éminemment profitable.

Il serait même à désirer qu'elles pussent s'adjoindre en tout temps ce bon régisseur qui, grâce à ses connaissances du métier, dirigerait leur choix uniquement parmi les œuvres de mérite et éviterait ainsi qu'elles marchent à leur perte et travaillent à l'encontre des intérêts de notre Littérature.

Mais l'organisation de ces concours dramatiques exige beaucoup de tact, de prudence de la part des organisateurs. Ici également la composition du jury doit être l'objet de tous leurs soins ; le régle-

ment des concours élaboré lentement, minutieusement, afin d'éviter les critiques, le plus possible. C'est en donnant aux sociétés dramatiques les garanties d'impartialité nécessaires qu'on leur inspirera confiance et que nous pourrons voir se multiplier ces luttes artistiques si utiles à leur développement.

*
* *

Enfin et nous terminerons par là, les retentissants succès de notre scène communale wallonne, sa vogue grandissante, sa popularité si solidement quoique si rapidement établie, n'ont pas laissé que de nous inspirer, en même temps qu'une grande joie et un légitime sentiment de fierté, quelques craintes aussi, quelques appréhensions. Les artistes de talent qui composent actuellement la troupe si homogène qui fait nos délices ne subira-t-elle point un jour quelque amputation ? Le nier serait téméraire, et la seule raison que nous sommes tous soumis à certaines lois impitoyables de la nature, suffirait à éveiller notre attention.

Ce n'est pas en un mois, ce n'est même pas en un an qu'un amateur peut acquérir les qualités qui distinguent les comédiens de notre troupe wallonne officielle. Lorsque le directeur se trouve dans l'obligation d'adjoindre à celle-ci un ou plusieurs éléments nouveaux, nous avons constaté maintes fois que cette homogénéité artistique était souvent rompue. La valeur de l'interprétation d'un répertoire qui s'accroît sans cesse et qui ose aborder tous les genres, se trouve ainsi constamment menacée.

C'est ce qui nous amène à penser qu'une Ecole wallonne de Diction aurait une grande utilité. En deux ou trois années d'étude, par des cours du soir, un professeur et son adjoint — ils ne nécessiteraient pas une si grosse dépense qu'elle doive nous effrayer — formeraient des artistes dont la légitime ambition serait de débuter au Théâtre Communal Wallon.

Notre Académie Wallonne de Musique ne pourrait-elle accorder à l'Art dramatique wallon l'hospitalité d'une de ses si nombreuses salles ?

Nous aurions ainsi sans bien grands frais, presqu'un conservatoire qui produirait des artistes pour notre scène wallonne. Chaque année, cette classe de déclamation aurait ses concours qui, comme tout concours, passionneraient certes le public ; la vitalité du mouvement littéraire et dramatique wallon n'en pourrait que s'accroître encore.

Et pourquoi, se demande-t-on tout naturellement ensuite, afin de consolider l'institution qui nous est si chère, le Théâtre Communal

Wallon ne pourrait-il se constituer sous le patronage de l'Edilité liégeoise, en une société, sorte de Comédie Wallonne, comme Paris à la Comédie française et qui aurait, elle aussi, ses artistes sociétaires, ses artistes pensionnaires et son administrateur.

Nous pensons qu'il y a là autre chose qu'un rêve et que la réalisation d'un tel projet ne présente pas des difficultés bien insurmontables.

La stabilité de leur situation ne pourrait qu'augmenter le zèle et l'énergie de nos artistes. Sociétaires de la Comédie wallonne et conscients qu'ils ont à défendre la réputation artistique de notre première scène de comédie, qu'ils doivent être un modèle pour tous ceux qui s'occupent d'art dramatique, ils feraient tendre de plus en plus leurs efforts vers la toujours lointaine mais accessible perfection.

* * *

Ces quelques considérations, présentées un peu à bâtons-rompus ce dont nous nous excusons auront, nous osons l'espérer quelqu'intérêt pour le Congrès. N'auraient-elles pour résultat que de provoquer la discussion qui engendre la lumière, que nous nous déclarerions complètement satisfait.

En conséquence et pour nous résumer, voici les *desiderata* au sujet desquels nous proposons au Congrès d'émettre un vœu :

1° Les œuvres des écrivains belges de langue wallonne prendront part, comme les œuvres belges d'expression française et néerlandaise, à des concours triennaux et quinquennaux.

2° Les rapports motivés sur les œuvres dramatiques soumises à nos Comités officiels d'examen seront officiellement communiqués aux auteurs.

3° On pourvoira, dès la deuxième année qui suivra leur nomination, au remplacement des membres des Commissions provinciales qui, pour des raisons quelconques se trouvent dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mandat.

4° Des indemnités en rapport avec le travail et les déplacements qu'on exige d'eux seront allouées sur les fonds de l'Etat, aux membres des Commissions dramatiques provinciales.

5° Les salles de spectacles, une fois reconnues convenables, seront définitivement considérées comme telles, pour autant qu'aucune modification ou changement ne leur soit apporté.

6° Les conseils provinciaux et communaux des villes wallonnes de la Belgique sont invités à suivre l'exemple qui leur est offert par de Conseil provincial et le Conseil communal de la ville de Liége dans l'encouragement de la littérature et de l'art dramatique wallons.

7° Organisation de concours littéraires et dramatiques nombreux subsidiés par les pouvoirs publics.

8° Les sociétés dramatiques travailleront aussi souvent que possible sous la direction d'un bon régisseur.

9° Création à Liége d'abord, d'une classe de déclamation wallonne.

10° Installation, au sein du Théâtre Communal Wallon, d'une société à fonder sur les bases de la Comédie Française de Paris.



XV.

Note concernant les primes destinées à encourager l'Art et la Littérature dramatiques

PAR

Eugène FORTIN,

littérateur wallon à Bruxelles.

Actuellement [1], le système adopté pour encourager l'art et la littérature dramatiques, consiste à allouer aux auteurs et aux compositeurs belges des subsides sous la forme de « primes par représentation ».

L'ouvrage pour lequel on demande le bénéfice de ces primes est, d'abord, soumis à un comité de lecture qui présente un rapport motivé à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Si ce comité approuve l'ouvrage examiné, la commission provinciale fait un rapport sur la première représentation. Elle donne son avis sur le mérite dramatique de l'œuvre et sur la hauteur de la prime à accorder.

Il est prescrit que cette commission doit déléguer *au moins trois* de ses membres pour assister à la première représentation.

Pour contrôler les pièces déjà primées, la présence d'un seul membre suffit. Dans les localités où ne siège pas de commission provinciale, le contrôle des pièces primées est fait par des délégués du Gouvernement.

En ce qui concerne l'allocation des primes, le règlement prescrit ce qui suit : « Les subsides sont payés pour chacune des *cinq pre-*
» *mières* représentations dans la localité où l'ouvrage a été monté la
» première fois (art. 1er dr alinéa). — Lorsque, après avoir été joué
» pour la première fois sur un théâtre en Belgique, l'ouvrage est
» transporté sur la scène d'une autre localité du pays, il est accordé,

(1) Règlement du 24 décembre 1883 mis en rapport avec l'arrêté royal du 30 juin 1892.

» pour chacune des cinq premières représentations dans chaque ville » ou commune, un subside égal à la *moitié* de celui qui a été alloué au » dit ouvrage en vertu de l'art. 1er (art. 2). — Dans les localités où la » population est inférieure à 15,000 habitants il ne pourra être alloué » de subside dans la même année que pour *deux* représentations » de chaque ouvrage primé (art. 3, 2d alinéa). — Le droit de parti- » ciper aux subsides cesse pour les traductions en même temps que » pour les œuvres originales (art. 4. dr alinéa). — Les subsides sont » acquis pour chaque ouvrage pendant une période de *trois années* » *consécutives*, à partir de la date de la première représentation à » laquelle ont assisté les délégués de la commission provinciale.... » (art. 5, 1re phrase). »

Ce système a été souvent critiqué. Les remarques ordinaires ont été exposées tant de fois, qu'il est superflu de les rappeler en cette circonstance. Quant aux considérations spéciales justifiant les innovations exposées ci-dessous, *elles seront développées devant la seconde section du Congrès wallon.* Cette courte note se propose donc simplement, de fournir une base déterminée à une discussion sur les modifications, qu'il serait désirable de voir apporter à la réglementation critiquée.

* * *

RÉFORMES

Les subsides pour encourager l'art et la littérature dramatiques ont nécessairement pour but de faire connaître les ouvrages d'auteurs belges.

Les réformes que je propose sont uniquement inspirées par ce but.

Ces réformes sont de deux ordres. Elles concernent : 1° l'organisation du mécanisme d'examen et de contrôle, 2° l'allocation des primes dramatiques.

1. — *Mécanisme d'examen et de contrôle.*

Pour simplifier le mécanisme, il faudrait supprimer les commissions provinciales, ainsi que la multitude des délégués du Gouvernement, et les remplacer par un délégué et un délégué suppléant pour chaque arrondissement judiciaire. Comme les membres de la com-

mission provinciale actuelle qui se déplacent, ils toucheraient des frais de route et de séjour. Et ils seraient rémunérés, en outre, au moyen d'une indemnité par représentation.

Ils se réuniraient en conférence, deux fois par an, pour examiner la situation de l'art dramatique et pour établir des régles d'appréciation. Le Comité de lecture serait le bureau de ces conférences. Un rapport serait publié. Il contiendrait des conseils aux auteurs dramatiques, aux directeurs de théâtres et aux sociétés dramatiques.

2. — *Primes dramatiques.*

Après l'examen par le Comité de lecture et sans attendre l'appréciation de la première représentation, il serait alloué à l'auteur un subside, une fois donné, qui lui permettrait de faire imprimer l'ouvrage. Celui-ci doit évidemment être lu avant d'être représenté. Est-il nécessaire d'ajouter que l'impression en favorisera largement la lecture ?

Pour les représentations, les primes seraient allouées aux directeurs de théâtres et aux sociétés dramatiques. La loi du 22 mars 1886 met l'auteur à même de faire valoir ses droits.

La hauteur de la prime par représentation dépendrait de la valeur de la pièce, de la valeur de l'exécution, du nombre d'actes et du nombre de spectateurs.

Il n'y aurait plus de distinction entre la localité où a lieu la première représentation et les localités où sont données les représentations suivantes.

La pièce pourrait être représentée pendant trois ans dans des salles reconnues sans limiter le nombre de représentations primées par localité. Mais les primes ne seraient allouées que pour les trente premières représentations en totalité.

Pour la traduction, le droit de participer aux primes ne cesserait également que trois ans après la première représentation de la pièce dans sa nouvelle forme ; mais les primes ne seraient allouées que pour vingt représentations.

∴

Si ces réformes étaient admises, on pourrait supprimer le 1er alinéa de l'article 3, ainsi conçu : « Les subsides, mentionnés dans « les dispositions des art. 1er et 2, ne peuvent être alloués que pour

« des représentations données par des troupes ou des sociétés qui ont leur siége dans la localité... ». Il serait, en effet, peu utile de le maintenir, puisque la limitation du nombre total des représentations primées ne permettrait plus la multiplication excessive des primes, par le déplacement d'une compagnie dramatique.

Au surplus, pareil déplacement n'a jamais pu nuire au résultat visé par l'institution des primes dramatiques, attendu que ces subsides ont toujours eu pour but de faire connaître les ouvrages d'auteurs belges.



XVI.

La Philologie wallonne

PAR

Jules FELLER

Professeur à l'Athénée royal de Verviers.

A côté de l'art wallon, de la littérature wallonne, il est juste de faire une place à la philologie, à la critique, à l'histoire, au folklore de notre pays, à toutes ces branches d'étude qui se servent, à la vérité, du français comme langue véhiculaire indispensable, — de la même façon que la science du moyen-âge empruntait le latin, — mais que la Wallonie doit revendiquer comme siennes, puisqu'elles ont pour objet le peuple wallon, ses gestes, ses mœurs, ses œuvres, son langage.

Je ne me suis chargé en cette occasion que de retracer le passé et le présent de la philologie wallonne ; mais je croirais faire œuvre trop partielle si je n'évoquais pas, au moins dans le lointain, si je ne saluais pas, au moins collectivement, avant de passer à mon sujet propre, tant d'œuvres et d'hommes qui ont commenté et magnifié notre pays. Dans ces rapports officieux étrangement tronqués où l'on vante la Belgique intellectuelle en cet anniversaire de 1905, avec quelle désinvolture on oublie nos historiens, nos critiques, nos folkloristes, nos philologues, comme aussi cet admirable effort de nos sociétés archéologiques provinciales pour exhumer du sol ou des archives les institutions, les mœurs et les grandes figures du passé ! Nous avons des historiens qui appartiennent à l'histoire internationale, mais d'autres savants méritent notre hommage, qui se sont cantonnés volontairement dans l'étude d'une province, d'une ville, d'un ordre de faits particulier. Leur valeur est inscrite dans ces *bulletins* et ces *annales* de nos sociétés dont la seule table des matières serait un livre d'or d'une richesse insoupçonnée. L'histoire économique et politique de la Wallonie est là en monographies patientes, jamais trop minutieuses pour des yeux amoureux de l'horizon natal.

L'étude des manifestations si variées de l'esprit populaire, du sentiment populaire s'est surtout concentrée dans *Wallonia*. Cette revue, qui existe depuis plus de douze ans, élargissant peu à peu son cadre, a fait place à la critique littéraire et artistique. On y a donc vu, chose nouvelle chez nous, des études sur nos sculpteurs, nos peintres, nos auteurs, par des critiques de notre pays. Constantin Meunier, Rassenfosse, Jaspar, Krains, Severin, l'électricien Gramme et beaucoup d'autres ont eu les honneurs de ces archives wallonnes. On y a montré ce que valaient nos poètes du terroir : nul n'a mieux parlé du lyrisme de Vrindts que M. O. Gilbart ; nul n'a mieux défini Defrecheux et Henri Simon que M. O. Grojean ; nul n'a plus finement analysé le sentiment wallon ni raisonné de la terre wallonne avec plus de tendresse que M. Mockel dans *Wallonia* ; nul ne pouvait mieux y raconter cette lutte dramatique entre wallon et allemand dans la Wallonie prussienne que M. le curé Pietkin; et nul ne s'y est plus généreusement dépensé en excellents travaux de toute espèce que son directeur M. Oscar Colson.

Mais venons-en à la philologie.

Il n'y avait point de philologie wallonne avant Grandgagnage. Tout au plus peut-on citer avant lui le liégeois Simonon, qui fut scientifique par instinct, mais plus original que pratique dans la recherche d'une ortographe (1845). Le namurois H. Chavée, selon la mode de 1840, se perdit dans les spéculations de l'étymologie abstraite au lieu d'observer avec patience les phénomènes existants ; et si, en 1857, il publia une esquisse de grammaire wallonne namuroise sous le titre *Français et wallon*, ce fut sans doute entraîné par l'exemple de Ch. Grandgagnage. L'année suivante, Chavée mit une préface orthographique à la troisième édition des *Chansons wallonnes* de Charles Wérotte, et il donna au *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (t. III, mélanges, pp. 27-31) un court article, d'une légèreté de ton qui n'exclut pas la pédanterie, sur *une maladie chronique de la langue wallonne ;* il s'agissait tout simplement dans cette prose médicale de l'épaississement en consonnes fortes des douces qui suivent la voyelle tonique *(rotche* pour *rodje, âpe* pour *âbe)*. C'est peu de chose en comparaison du travail persévérant, ardu et souvent perspicace de Grandgagnage.

Grandgagnage a trouvé dans M. Auguste Doutrepont un biographe compétent et sympathique (1). « Ce fut, dit-il, un savant,

(1) Pour ne pas multiplier inutilement les références bibliographiques, avertissons le lecteur qu'il les trouvera sans difficulté dans la Table de J. Dejardin, t. 33 du Bulletin de la Société liégeoise.

au sens sérieux et solide du mot... A l'étranger, il était comme l'incarnation, la personnification des études wallonnes. C'était, par excellence, le philologue wallon, le linguiste liégeois auquel l'Europe aimait à rendre hommage. La meilleure preuve, d'ailleurs, de sa valeur scientifique, c'est que son œuvre lui a survécu, et que, tout insuffisante qu'elle soit devenue pour nous, nul ne s'est encore senti de force à la reprendre pour la mettre au niveau de la science actuelle. Son érudition solide, sa critique ingénieuse le firent remarquer par les savants les plus éminents de France et d'Outre-Rhin. Ce fut pour récompenser ses travaux de linguistique que le Duc de Saxe-Cobourg-Gotha le nomma officier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe. Les plus brillants représentants de la philologie en Allemagne, Diez, Pott, Diefenbach, Förstemann, le tenaient en singulière estime et le citent comme une autorité en linguistique. Il était en relations avec eux : Förstemann l'appelle son ami ; Laurent Diefenbach inscrit son nom en tête de ses *Origines europaeae*, et, dès 1856, l'illustre Frédéric Diez, le fondateur de la philologie romane, l'appelle un maître, et il lui dédie, en 1865, ses *Altromanische Glossare.* » Les divers travaux de Grandgagnage sont trop connus pour qu'on ait besoin de les citer ici. Ajoutons encore ce trait à son éloge, qu'il porta son attention sur l'onomastique et la toponymie en même temps que sur la langue wallonne proprement dite, ce qui n'est pas une mince preuve de sa clairvoyance et de l'étendue de son esprit. Enfin il fut, en décembre 1856, un des fondateurs de la *Société liégeoise de littérature wallonne,* qu'il présida pendant plus de vingt ans.

A partir de cette époque l'histoire de la philologie wallonne en Belgique se confond presque avec l'histoire de cette Société jusque vers 1885.

A la *Société Liégeoise*, Grandgagnage avait à ses côtés François Bailleux, Ulysse Capitaine, Ad. Stappers, Aug. Hock, Ep. Martial, Alph. Leroy, Jean Stecher, St. Bormans. Ce fut une période d'ardeur, de création, d'excellente besogne.

Bailleux éditait des pièces anciennes, entreprenait la première consultation phonétique de la Belgique romane en faisant traduire la *Parabole de l'Enfant prodigue* en 56 dialectes, étudiait le pluriel des substantifs et des adjectifs dans une note fameuse qui a longtemps fait autorité et que *Grandgagnage*, on ne sait pourquoi, ne combattit point.

Ulysse Capitaine, bibliographe érudit, sans cesse à l'affût du livre rare, créa la bibliothèque de la Société, l'enrichit infatigablement et publia année par année dans le *Bulletin* la liste des acquisitions

nouvelles. Sans cesse il battait le rappel pour que chaque auteur envoyât à la société ces productions éphémères de la verve wallonne, ces feuilles volantes exposées à disparaître sans laisser de trace.

Aug. Hock versait dans les *Mélanges* du Bulletin des notes et des souvenirs de folklore et de parémiologie. « Un trait de mœurs un peu saillant, disait le président en inaugurant les *Mélanges*, une métaphore un peu originale, un dicton traditionnel un peu narquois, quelque vieux refrain exposé à l'oubli, une étymologie piquante ou curieuse, quelquefois même une simple question, un point d'interrogation à propos d'un sujet local,... tout est susceptible d'intérêt. Ne sont-ce pas là, en effet, les marques distinctives de notre individualité ? » Cette exhortation était sage, et Aug. Hock, N. Defrecheux. Jean Stecher donnèrent l'exemple, qui trouva plus tard des imitateurs dans Joseph Defrecheux et J. Dejardin.

Dès 1859, Alph. Leroy proposait la rédaction de glossaires technologiques, Ep. Martial proposait la traduction dans les divers dialectes wallons de la *parabole de l'Enfant prodigue*, pour faire suite à l'ouvrage de Snakenburg sur les patois de France ; J.-H. Bormans proposait de dresser une carte de la frontière linguistique wallonne. Ainsi le programme s'élargissait peu à peu.

En 1861 paraît la première édition du *Dictionnaire des spots* de Dejardin. En 1863, le vice-président de la Société, J.-L. Michiels, publie une *Grammaire élémentaire liégeoise*. Jean Stecher, professeur à l'Université, le plus liégeois des flamands, dans ses rapports, ses discours, ses préfaces, ses contributions étymologiques toujours très étudiées, fait œuvre de linguiste et plus encore de promoteur. Stanislas Bormans se révélait historien et lexicographe dans son ouvrage sur *le métier des tanneurs*, son *vocabulaire des houilleurs liégeois*, son *métier des drapiers*. Après la mort de Bailleux, Ch. Grandgagnage reprend la mise au point orthographique des versions wallonnes de la *Parabole*, et cette publication difficile, qui a toujours été faite avec soin, sinon selon toutes les exigences de la critique moderne, a certainement rendu de grands services aux linguistes étrangers. Enfin, dans le tome VIII, M. Albin Body inaugure la série de ses précieux lexiques par celui des *Menuisiers, charrons et charpentiers*. A partir de ce moment les vocabulaires se suivent d'année en année. Ainsi se constituait, à côté des œuvres littéraires, un trésor très riche, unique dans l'espèce, de glossaires technologiques. Les auteurs furent St. Bormans, Mathelot, Ach. Jacquemin, Kinable, Lezaack, J. Defrecheux, J. Delaite, Semertier, Marchal, Vertcourt, J. Bury, F. Sluse, J. Closset, Vict. Willem, A. Bouhon,

Martin Lejeune, Jean Lejeune, G. Paulus, A. Rigali et E. Jacquemotte.

A partir de 1867, le feu se ralentit. L'âge héroïque de la philologie wallonne est passé; Grandgagnage lui-même est isolé et découragé. La *Société*, assise sur de fortes bases, continuait à exercer une salutaire influence par ses concours, mais le travail actif lui vient trop exclusivement du dehors. Grandgagnage, qui n'avait point publié le second volume de son *Dictionnaire étymologique*, ne désigna ni un wallon ni un de ses collègues de la Société pour achever son œuvre : ce fut Auguste Scheler qui eut cet honneur, et il s'en acquitta avec un soin pieux, et il y mit tout ce qu'il put de sa science. Cette période dura, à notre avis, jusqu'en 1892.

On peut compter, dans l'intervalle, outre les glossaires dont nous avons parlé, un essais curieux d'orthographie wallonne par J. Delbœuf, une étude très minutieuse et très érudite sur les wallonismes du puriste I. Dory, des recherches étymologiques sur divers mots wallons par Dory, par le Dr Jorissenne, par Alph. Maréchal ; une étude personnelle et instructive sur les noms de famille par Albin Body, un article d'Emmanuel Pasquet sur les mots *goupil* et *renart*. Body publie une édition critique des *Aiwes di Tongues*, J. Defrecheux un *Recueil de comparaisons populaires*. A côté de ces bons travaux, la Société avait la faiblesse d'imprimer dans son Bulletin un soi-disant *Glossaire d'anciens mots wallons venant du latin et dont l'emploi tend à disparaître*, lequel ne contenait pour ainsi dire que des mots communs dont la vie n'était pas du tout menacée.

A l'étranger, sous l'influence de la science allemande et française, on étudiait les patois romans. Grâce à Grandgagnage, à Sigart, à Scheler, et en dépit d'une documentation assez trouble puisée à nos mauvais dictionnaires wallons et à des textes d'une orthographe décevante, le wallon commençait à prendre rang dans la philologie romane. Trois ou quatre eurent la chance de pouvoir se renseigner à une source orale : Sturzinger étudia ainsi la conjugaison wallonne dans le dialecte de Malmédy, Horning eut à sa disposition une personne de Seraing, Altenburg put faire son enquête phonétique presque sur place (1).

A la fin de 1883, un jeune homme qui venait de passer brillamment son doctorat en philosopbie et lettres à Liége, alla se mettre à

(1) J. Stürzinger. *Remarks on the conjugation of the wallonian dialect*, dans *Transaction of the modern language Association in America*, I. 204. — Horning, dans la *Zeitschrift fur Rom. phil.*, IX. — Altenburg, *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart*, Eupen, 1880.

l'école de Gaston Paris, de Paul Meyer et d'autres savants renommés dans la philologie et la critique. A son retour à Liège, il fut nommé maître de conférences à l'Ecole Normale des Humanités, et bientôt, à la suppresion de celle-ci, professeur de philologie romane à l'Université de Liège. En même temps qu'il popularisait le wallon au dehors dans la *Romania*, dans la *Revue des Patois Gallo-romans*, dans le *Moyen-âge* et ailleurs, M. Wilmotte formait des élèves. Il sut les attirer dés le début et les intéresser hautement par des études vivantes de ces chers patois dédaignés ; il fit des promenades linguistiques avec eux ; il les initia aux méthodes d'observation et de notation ; bref il fit ce que d'autres autour de lui n'avaient jamais réussi ou songé à faire : il fit aimer la philologie en général et en particulier la philologie wallonne. Son attention se portait même sur d'autres éléves que les siens propres ; il recevait chez lui tous les jeunes gens de bonne volonté et les initiait aux méthodes scientifiques ; et cette influence s'étendait par ceux-ci de proche en proche.

Les fruits de cet enseignement se montrérent bientôt. Dès 1887, Aug. Doutrepont publiait une transcription phonétique des *Noëls wallons* dans la *Revue des patois gallo-romans;* en 1890, Paul Marchot publiait des *Vocables couvinois*, des *Notes sur le patois de Saint-Hubert* dans la *Revue de philologie française et provençale,* des études phonétique sur *les patois du Luxembourg central* et du *Luxembourg méridional* dans la *Revue des patois gallo-romans*. M. Georges Doutrepont consacre sa thèse de l'Ecole Normale, en 1890, à une étude linguistique sur *Jacques de Hemricourt et son époque*, en même temps qu'il présentait aux concours de la *Société wallonne* une remarquable étude morphologique et phonétique sur le verbe en wallon. Cette étude, publiée en 1892 dans le *Bulletin*, est le prélude d'une période nouvelle. A la même époque paraissait le *Bulletin de Folklore wallon* sous la direction d'Eugène Monseur, et un groupe d'éléves et d'amis offraient à Maurice Wilmotte les *Mélanges wallons*, recueil de linguistique et de folklore.

Dès lors l'élan est rendu aux études philologiques. Le Bulletin de 1895 publie une phonétique comparative du gaumais et du wallon, en même temps que paraît le premier lexique régional, le *lexique du patois gaumet* de M. Liégeois. La série de ces vocabulaires dialectaux, plus utiles au point de vue de la phonétique et de la morphologie que les vocabulaires technologiques, se continuera plus tard par le *Complément* de M. Liégeois (1902), par le *Vocabulaire du dialecte de Stavelot*, de M. Haust (1904), par le *Vocabulaire du dialecte de Perwez* que MM. Dory et Haust ont annexé aux *Poésies* de l'abbé Courtois (1905). Nous avons même à signaler un travail de phoné-

tique pure : la *Carte linguistique de l'arrondissement de Namur* par M. Alph. Maréchal (1900) (1).

En même temps, de jeunes savants étrangers, influencés par la faveur dont jouissaient chez nous les études de linguistique wallonne, publient des notes et des monographies excellentes sur nos patois. Ainsi Zéliqzon étudia la phonétique de la Wallonie prussienne ; Niederländer profita de son alliance avec une famille namuroise pour étudier sur place, et très profondément, la phonétique du patois de Namur.

Toutes ces études convergaient vers un but. La *Société* en effet, sous l'impulsion d'éléments nouveaux, et bien secondée par son président, M. N. Lequarré, méditait l'exécution d'un grand dictionnaire général des patois romans de Belgique. Il fallait donc songer à créer un système d'orthographe assez pratique pour convenir aux écrivains wallons, assez scientifique pour ne pas jeter le wallon en dehors des traditions romanes. De là l'*Essai d'orthographe wallonne* (t. 41, fasc. I ; 1901), de là les *Règles d'orthographe wallonne* (t. 41, fasc. II, 1902 ; 2e édition en août 1905) et plusieurs belles polémiques sur cette question. Aujourd'hui que la querelle parait définitivement vidée, la *Société* s'est attelée au *Dictionnaire*. En même temps qu'elle étendait et systématisait pour le dehors la série de ses concours annuels, qui embrassent maintenant toutes les manifestations littéraires et philologiques, elle réorganisait en dedans ses différents services, notamment celui des publications et celui de la bibliothèque, elle chargeait une Commission de lui présenter un projet specimen du Dictionnaire de la langue wallonne. Ce *projet* a paru (1904), il a reçu l'approbation de M. Wilmotte au Congrès de Mons (août 1904), de M. A. Thomas, professeur de philologie à la Sorbonne, dans *Romania* (janvier 1905) et de beaucoup d'autres autorités. La Commission nommée définitivement continue ses enquêtes et ses travaux préparatoires. Composée de purs wallons en possession chacun de trois ou quatre dialectes, consacrant leurs vacances à parcourir les villages du pays wallon, pour étudier sur place, pour recruter des adhérents et des correspondants, consacrant leurs loisirs depuis vingt-cinq ans à la linguistique et à la récolte de

(1) Il faudrait signaler encore une œuvre importante, qui n'a pas été imprimée, l'*Etude comparée de la syntaxe wallonne et de la syntaxe française depuis le XVIIe siècle*, thèse présentée en 1899 par M. A. Charlier, à la faculté de philosophie et lettres de Liége en section romane, puis l'année suivante à la *Société Liégeoise de littérature wallonne*, qui la couronna.

(2) Zéliqzon, *Die franz. mundart in der preuss. Wallonie*, dans la *Zeitschrift fur rom. phil.*, *XVII*. — J. Niederlaender, *die mundart von Namur*, *ibid*, *XXIV*.

matériaux en vue de cette œuvre, elle est capable de mener l'ouvrage à bonne fin.

Mais, pour la continuer largement et dignement, ils demandent l'appui de la Wallonie, l'appui de la Belgique et des pouvoirs publics. Nous avons quelque droit à l'affirmer : il existe une école de philologie wallonne qui mérite d'être encouragée dans ses travaux. Cette branche si importante de la philologie romane ne doit pas être abondonnée aux mains des savants étrangers. Il y va de l'honneur du pays, nous semble-t-il, de la faire fleurir dans la capitale même du monde wallon.

Quant à la question de création d'une Académie wallonne, n'est elle pas aux trois quarts résolue? Elle existe, cette académie ; elle est même en possession du nom, il n'y manque vraiment que la reconnaissance officielle. Bien plus, la *Société wallonne* la posséderait aujourd'hui, n'avait été l'opposition d'un membre influent, frondeur par caractère, le regretté J. Delbœuf, qui pensait beaucoup de mal des Académies. Plus pénétré des devoirs et des sujétions attachés à ce titre que de l'avantage moral que la *Société* en retirerait, Delbœuf combattit les propositions officieuses faites par M. de Burlet. Aujourd'hui, nous pensons que l'opposition de J. Delbœuf resterait sans écho. Non pas que le titre d'académicien nous éblouisse, mais, s'il peut contribuer à l'unité, à la grandeur, au triomphe du mouvement littéraire et scientifique wallon, il faut en user.





XVII.

Le wallon est-il une langue ?

PAR

Julien DELAITE,
Président de la *Ligue Wallonne de Liége.*

La façon d'exprimer la pensée porte différents noms synonymes, mais particulièrement définis, suivant qu'on l'envisage dans ses attributs spéciaux ou généraux.

Ces noms sont *la langue, le dialecte, l'idiome, le patois, le jargon et l'argot.*

La *langue* est le parler parfait ; c'est le parler d'une nation. Elle sous-entend une culture scientifique et littéraire complète.

Le *dialecte* est le parler d'une province, parler qui ne s'est que médiocrement, parce que populairement développé, au sens scientifique, mais qui a pu acquérir une culture littéraire trés avancée.

Avant le XIVe siécle, il n'existait, dans le monde roman, que des dialectes, ou si l'on veut même, des espèces dialectales. Insensiblement, une de ces espèces a pris, sous l'action de circonstances multiples, un développement que l'on pourrait qualifier d'anormal. Elle s'est peu à peu substituée aux espèces d'alentour, de façon à devenir prédominante et seule véhiculaire. L'espèce *parisien*, nommée *français*, en est l'exemple type. Les autres espèces dialectales ont eu deux sorts : ou bien elles ont déchu au rang de *patois*, parler populaire, grossier, sans culture d'aucune espèce, ou bien elles ont continué à se développer lentement, normalement, d'aprés des lois phonétiques constantes et se sont peu à peu créé une culture littéraire très complète. Dans certains cas, celle-ci leur permet, si le développement s'accentue, de revendiquer le nom de *langue*, au sens littéraire, et même, jusqu'à un certain point, au sens scientifique du mot, à l'exclusion du sens pratique.

Tel a été le cas pour le wallon.

Je définis donc le wallon : « *Un dialecte très complet, en passe de devenir une langue, au sens littéraire du mot.* » [1]

Il est bien entendu que nous ne voulons pas faire de notre wallon une langue *véhiculaire.* Nous avons à notre portée un instrument trop parfait, *la langue française,* pour que pareille idée puisse nous venir.

Mais nous voulons que, une fois sa grammaire et son dictionnaire établis sur des bases solides (et on y travaille), on donne à notre wallon le nom de *langue*, qu'il mérite déjà par la valeur et le nombre considérable de ses productions.

Le wallon est une langue ressuscitée; c'est un dialecte qui prend sa revanche, qui opère sa renaissance, à l'exemple de la gueuse fière parvenue de langue française, mais dans un cadre plus restreint, si non aussi digne d'intérêt.

Il est donc aussi absurde qu'anti-scientifique d'appeler notre wallon un *patois*, au sens péjoratif du mot.

Je dois cependant ajouter qu'en philologie, le mot *patois* est très souvent employé au lieu du mot *dialecte* ou du mot *idiome.* Mais le sens péjoratif attaché au mot *patois* me fait engager les Wallons à ne pas s'en servir.

D'ailleurs, je dirai avec M. le professeur Chauvin, dans son rapport sur l'*Académie wallonne* fait au présent Congrès, que « la question de savoir si le wallon est ou non une langue n'importe guère à une époque où, dans tous les pays du monde, on étudie les patois avec plus de zèle encore que les langues. »

Mais il s'agit encore là de philologie.

Une brève définition suffira pour les autres modes d'expression de la pensée.

L'idiome est le parler considéré dans ses traits caractéristiques, grammaticaux, par exemple ; on dira aussi bien *l'idiome français*, que *l'idiome bourguignon*, ou *l'idiome wallon.*

Le jargon est le langage corrompu d'un homme parlant mal une langue étrangère, ou d'un homme sans instruction parlant la langue littéraire.

L'argot est spécialement le parler conventionnel des malfaiteurs, qui ont intérêt à ne pas être compris. C'est aussi le parler de convention de certaines classes de la société; car il est permis de dire : *l'argot des sportmen*, *l'argot des savants*, etc.

Le wallon n'est ni un *jargon*, ni un *argot.* Il est donc juste de lui donner son titre exact de *dialecte*, ou même de *langue.*

(1) Cette thèse a été défendue par l'auteur au Congrès wallon de Namur, en 1893.

*
* *

Pour déterminer ce titre d'une façon plus certaine, il suffit de suivre cette langue depuis sa constitution en tant que dialecte distinct jusqu'à nos jours.

Cette partie de notre thèse demanderait de longs détails et des citations, que je dois nécessairement omettre.

Jusqu'au IXe siècle, on n'a pas de documents à produire pour l'histoire de la langue romane en général et pour celle du wallon en particulier ; à peine, de ci, de-là, quelques citations d'auteurs latins permettent d'affirmer que le peuple parlait une langue à soi, caractérisque et différente, sauf en ses traits essentiels, pour chaque province déterminée.

Jusqu'au XIIe siècle, l'histoire du wallon se confond avec celle de la langue romane, et il est permis, en philologie wallonne, de tabler sur les documents de celle-ci. (Serment du IXe siècle, cantilène de Ste-Eulalie, Xe siècle, plus de nombreux documents des XIe et XIIe siècles.)

Ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle, ou au commencement du XIIIe, qu'apparait un document wallon important : c'est le *Poème moral* de plus de 2000 vers que M. Wilmotte a reconnu wallon.

Au XIIIe siècle, les documents wallons commencent à se produire plus nombreux ; ce sont les chartes, publiées en partie par la Société Liégeoise de Littérature wallonne (Bulletin IV, 1re série, p. 59 et V, p. 389, par U. Capitaine et St. Bormans, en partie dans Romania, t. XVII, p. 568), ainsi que les gloses wallonnes de Darmstadt publiées par M. Wilmotte. (Etudes romanes dédiées à Gaston Paris, 1891.)

Deux auteurs principaux et conséquents, Hemricourt et Jean d'Outremeuse, se partagent le XIVe siècle ; mais leur langue se différencie déjà nettement de celle du peuple. Des renseignements utiles se trouveront aussi dans les chartes de cette époque, dans les testaments publiés par Bormans (B. IX, 1re série, 407 et VI, 1re série, 96.)

A dater du XVe siècle, il existe un véritable hiatus entre le roman wallon, et le wallon veritable qui ne commence, documentairement parlant, qu'avec le XVIIe siècle. La Renaissance française assigne la première place au dialecte de l'Ile de France. Les autres dialectes s'éclipsent devant lui. Le phénomène se constate pour le wallon dans les documents des XVe et XVIe siècles. La langue populaire primitive n'est plus cultivée et le français règne en maître, du moins sur les beaux esprits.

Mais petit bonhomme vit encore ; le wallon qui se parlait, mais s'écrivait peu, réapparait brusquement à la vie littéraire avec le XVIIe siècle.

Le 1er document wallon connu (les autres étant considérés comme romans-wallons) est l'ode à Mathias Navaeus (B. I, 1re série, p. 136.)

Le wallon commence alors à prendre son essor. On compte une vingtaine de pièces au XVIIe siècle, plus de deux cents au XVIIIe, et actuellement la littérature wallonne est très florissante : un répertoire dramatique récemment dressé accuse, rien que pour Liége et les environs, deux cents auteurs ayant écrit neuf cent cinquante pièces, soit treize cents actes, et ce répertoire n'est pas complet. Plusieurs romans intéressants ont vu le jour et les poésies et les œuvres diverses sont innombrables; actuellement, chaque jour amène sa production nouvelle. Tous les dimanches, on joue du wallon dans toute la province de Liége. Au point de vue scientifique, le wallon est étudié par toute une série d'hommes distingués qui l'ont déjà fouillé dans maints recoins. On travaille à la grammaire et au dictionnaire englobant et complétant les neuf dictionnaires wallons qui existent.

La Société Liégeoise de littérature wallonne en arrive à son 50e bulletin annuel. Enfin, le wallon est actuellement dans une période d'épanouissement et de vie remarquables et ses productions aussi nombreuses que puissantes en font plus qu'un *dialecte*, au sens restreint que l'on donne à ce mot : elles font de lui une *langue*, au sens littéraire du mot; c'est là le titre que l'on accorde sans discussion à la *langue provençale*.

Notre devoir à tous, c'est d'imposer cette qualification à notre wallon, et de faire les plus grands efforts pour l'en rendre digne.

Mais ici surgit une objection que l'on a déjà souvent présentée aux écrivains wallons et aux personnalités qui les encouragent. Pourquoi se servir, a-t-on dit, d'un idiome forcément incomplet et peut être fatalement condamné à disparaître, quand on possède à son service une langue riche et brillante, en puissance d'une pleine culture scientifique et littéraire ?

La question ainsi posée est insidieuse. Le wallon est la langue du peuple. Si nos auteurs n'écrivaient pas en wallon, ils ne pourraient, pour la plupart, le faire en français. Pour ceux qui le peuvent, l'objection n'a pas de raison d'être.

Mais la majorité de nos auteurs, ouvriers ou artisans, font de l'art wallon un objet de délassement ; et l'art est le plus noble plaisir, quel que soit le cadre où il se révèle. L'art est l'excitateur par excellence de l'intelligence humaine, avec la science, et c'est presque une naïveté de dire que tant vaut la culture intellectuelle d'un peuple, tant vaut sa puissance et tant est grande sa prospérité.

Que si, d'ailleurs, l'auteur wallon mieux doué veut un champ plus vaste à son activité et à son talent, la langue française est toujours là qui s'offre; par l'étude primordiale du wallon, cet auteur pourra acquérir l'originalité propre qui est le sceau du véritable talent.

En encourageant l'art wallon, nous gagnons à la cause de l'intelligence un plus grand nombre d'esprits qui, s'ils n'étaient excités, resteraient voués à l'indifférence finale et s'obscurciraient.

Nous croyons ainsi faire œuvre sociale et humanitaire et bien mériter de la patrie.

* * *

Je propose donc au Congrès d'émettre le vœu de voir les Wallons se servir désormais des mots *langue wallonne*, en parlant de leur vieux dialecte.





XVIII.

Rapport sur la Création d'une Académie Wallonne.

PAR

Victor CHAUVIN

Professeur à l'Université de Liége

Dans tous les pays civilisés, dès que la langue ou les langues qu'on y parle arrivent à une certaine maturité et donnent naissance à une littérature, les pouvoirs publics comprennent qu'il est de leur devoir de créer des académies, dont la mission est de favoriser le développement de la vie intellectuelle du pays. En Belgique aussi on a compris ce devoir et, dès les premiers temps de notre indépendance, on a rétabli à Bruxelles une académie. Escomptant même l'avenir, on y annexa une section flamande, par déférence pour une fraction importante de la population du royaume. C'était plutôt une anticipation, car le peuple flamand, comme nous le dit l'inscription de la statue de Henri Conscience, ne savait pas encore lire.

Mais, quand ce grand et noble initiateur eut paru, il s'ouvrit une ère de splendeur pour les lettres flamandes et, nombreux, des talents se produisirent, qui font honneur à notre pays. Et alors, comme la section flamande n'avait guère fait parler d'elle, les Flamands, dans leur défiance, au lieu de demander qu'on lui donnât plus d'extension, réclamèrent la création d'une académie. Ils la réclamèrent et ils l'obtinrent. Car, quand les Flamands poursuivent quelque grand intérêt, ils savent, pour s'unir, faire taire les rivalités et les jalousies personnelles; ayant foi en eux-mêmes, ils vont courageusement de l'avant et atteignent leur but, conscients qu'ils sont qu'en Belgique la souveraineté appartient à la nation et qu'elle n'a qu'à parler haut pour qu'on doive lui obéir.

Et ils n'ont pas admis qu'on leur jetât quelque maigre subvention comme un os à ronger ; c'est une dotation, et une dotation sérieuse qu'ils ont exigée.

Voici, en effet, ce que porte le budget du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1905 (p. 64).

Académie royale flamande de langue et de littérature.

a) Traitements et salaire du personnel ; traitements de disponibilité :

Secrétaire perpétuel	fr.	5,000
Attaché au secrétariat	»	1,500
Concierge	»	900
Augmentation de traitement	»	100
	»	7,500
b) Jetons de présence	fr.	7,000
c) Frais d'impression ; prix des concours	»	11,670
d) Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers	»	730
e) Publication des anciens monuments de la littérature flamande	»	5,000

Soit un total de 31,900 francs, auquel il faudrait ajouter le loyer des locaux de l'Académie.

Grâce à cette rente annuelle de plus de trente mille francs, que, seul, un peuple de béotiens pourrait trouver trop élevée, l'Académie flamande a été mise à même de faire, en peu d'années, de nombreuses et importantes publications. Pour l'honneur qui en rejaillit sur notre commune patrie, remercions nos fréres flamands.

Et remercions les aussi de l'exemple qu'ils nous donnent. Éclairés par leurs succès, nous pouvons, nous devons nous demander si le moment n'est pas venu de réclamer, à notre tour, soit la création d'une annexe wallonne à l'Académie de Bruxelles, soit celle d'une Académie indépendante.

Pour qu'une langue ait droit à un établissement de ce genre, il faut qu'elle ait produit une littérature vivante et importante et que, d'autre part, il soit utile de l'étudier au point de vue scientifique.

Est-il besoin de démontrer que le wallon remplit ces deux conditions ?

Quel Belge qui se pique d'être au courant de la vie intellectuelle de son pays peut ignorer nos grands poètes et nos féconds dramaturges? Qui n'a entendu parler de Nicolas Defrecheux ? Qui ne sait, grâce à

une récente publication [1], qu'en 1901 cent quatre-vingt-dix-sept auteurs avaient déjà écrit neuf cent quarante-trois pièces, formant treize cent treize actes au moins ? Et que, depuis, la production dramatique ne s'est pas ralentie ? Or, ces pièces se jouent partout avec succès devant des publics nombreux, dans des théâtres qui font leurs frais, même quand les pouvoirs publics ne leur accordent que de faibles subventions. Et, parmi ces pièces si nombreuses, s'il y en a, tout naturellement, de faibles ou de mauvaises, il en est beaucoup qui feraient honneur aux littératures les plus parfaites.

Inutile, d'ailleurs, d'insister, puisqu'un arrêté royal du 30 juin 1892 a donné à cette littérature sa consécration officielle en admettant les pièces wallonnes au bénéfice des primes destinées à l'encouragement de l'art dramatique, au même titre que les pièces françaises et les pièces flamandes.

Mais la langue même qui a donné le jour à une littérature si vivante, présente-t-elle un intérêt scientifique assez grand pour mériter d'être étudiée de plus près ? Si l'on en doute, qu'on s'adresse à Littré, à Diez, à Grandgagnage, à M. le professeur Wilmotte, à tant de savants allemands ou suédois qui s'occupent du wallon. Ou même, sans aller si loin, qu'on se rappelle ce que, parmi nous, nos compatriotes ont fait.

Ils ont créé la Société de Littérature wallonne (27 décembre 1856), qui, pendant ce demi-siècle d'existence qu'elle va bientôt achever, a produit ou provoqué de si nombreux et si remarquables travaux.

Citons, avant tout, le *Dictionnaire des Spots* de Dejardin, dont la première édition a été publiée en 1863 (in-8° de VIII et 628 pages) et dont la seconde, d'une étendue presque double, a paru en 1891-1892 (deux volumes de LXVI-456 et 534 pages) ; un éminent romaniste, dont les élèves enseignent dans plusieurs universités allemandes, M. Wilmotte, a dit de la première édition déjà que c'est un *véritable monument* [2].

Une autre œuvre, unique en son genre, c'est l'importante collection de glossaires spéciaux et techniques que la Société a formée peu-à-peu en en couronnant un presque chaque année et qui va servir de base au vaste dictionnaire wallon, dont les travaux préparatoires sont achevés : la Société en a publié un spécimen, qui a reçu, dans le monde savant, l'accueil le plus chaleureux.

Nous ne voudrions pas abuser de la patience du lecteur en citant

(1) *Répertoire dramatique wallon*, publié par le Comité de propagande du Théâtre communal wallon de Liége. Avril 1901. Liége, Imprimerie Vaillant-Carmanne, 8, rue St-Adalbert. In-8° de 54 pages.

(2) *Revue des langues romanes*, XXXIII, 627.

encore d'autres importants travaux de la Société et nous nous bornerons, pour terminer, à rencontrer une objection assez futile, que pourrait faire quelque personne incompétente. « Le wallon n'est pas une langue, dira-t-elle peut-être, et ne mérite donc pas d'être étudié. » La question de savoir si le wallon est ou non une langue, dirons-nous, n'importe guère à une époque, où, dans tout les pays du monde, on étudie les dialectes et les patois avec plus de zéle encore que les langues et c'est faire preuve d'un rare pédantisme que de ne daigner s'occuper que des langues proprement dites.

Victor CHAUVIN.



XIX.

Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques ; leur utilité, leur avenir

PAR

Joseph CLOSSET,
secrétaire général de la *Fédération wallonne*, de Liége.

Le mouvement fédéraliste des sociétés wallonnes littéraires et dramatiques date de 1894.

Il prit naissance à un moment particulièrement propice, alors que, jusque là, les groupements d'auteurs, d'artistes ou d'amateurs, constitués en sociétés d'éducation mutuelle avaient été abandonnés à leurs propres moyens d'action et d'existence par suite de l'indifférence décourageante des pouvoirs publics. Malgré les preuves de vitalité données pendant plus de vingt ans par nos cercles wallons dans le domaine littéraire et dramatique, témoignages irrécusables d'une activité incessante doublée d'un désintéressement absolu, digne d'être signalé ici, les nombreuses sociétés particulières auxquelles on est redevable en grande partie de l'admirable essor pris par l'art et la littérature dramatiques n'avaient pu réussir encore à obtenir les encouragements officiels des pouvoirs constitués. C'est à peine si, de temps à autre et dans des circonstances toutes exceptionnelles, l'une ou l'autre d'entre elles parvenait à imprimer une secousse, vite réprimée du reste, à la manne budgétaire. Les sociétés dramatiques notamment, laissées leurs propres efforts, fonctionnaient péniblement, sans aucune direction, n'ayant comme récompense pour le travail intéressant de leurs membres que les aléa des entreprises tentées dans la mesure de leurs moyens.

A cette époque aussi, plusieurs groupes d'auteurs et d'artistes réclamaient déjà avec insistance l'institution d'une scène wallonne officielle — désir réalisé aujourd'hui — qui, de l'avis général, répon-

dait à des exigences de jour en jour plus pressantes et communiquerait vraisemblablement une direction salutaire à la littérature et à l'art dramatique wallons.

Aussi, lorsque, sans la parole persuasive et réconfortante d'un vaillant champion des revendications wallonnes — j'ai nommé M. Oscar Colson, le dévoué président de cette section du Congrès, à qui revient l'honneur d'avoir doté les sociétés wallonnes d'un organisme de la plus haute utilité — lorsque, dis-je, l'idée de créer une fédération des cercles wallons fut développée pour la première fois, elle reçut un accueil plus que prometteur auprès de tous les écrivains, artistes et amateurs.

Un nombre respectable de sociétés, dont les plus autorisées, répondirent à l'appel de l'homme d'initiative qui fut le promoteur de cette noble idée et se groupèrent immédiatement pour jeter les bases d'une association fraternelle en vue de la culture d'intérêts communs.

Le fédéralisme en matière d'art littéraire et dramatique wallons était né ; il ne devait pas tarder à se développer et à produire des résultats particulièrement féconds à tous points de vue.

L'historique des Fédérations wallonnes peut se résumer aux actes du premier organisme du genre créé, le 9 juin 1894, sous le titre de Fédération du Théâtre national wallon.

Le règlement élaboré par les représentants des cercles affiliés érigeait ce théâtre en institution, sous la direction de la Fédération wallonne des sociétés littéraires et des sociétés dramatiques. Il était constitué dans le but de développer la littérature et l'art dramatique et les cercles étaient appelés sur la scène fédérale aux chances d'une même réussite et aux mêmes avantages moraux et matériels. Il était stipulé que le Théâtre national wallon fonctionnerait immédiatement et, au cas où la Fédération n'aurait pas la jouissance immédiate d'une salle de spectacle, les sociétés fédérées s'engageaient à jouer dans leur local habituel sous le titre indiqué plus haut. Ce règlement portait encore que la direction du nouveau théâtre était confiée à un Conseil d'administration, nommé par l'assemblée générale, et préconisait la création d'un Comité de lecture chargé d'établir le répertoire des œuvres dramatiques, d'un comité d'exécution chargé d'autoriser ou d'ajourner les exécutions publiques et d'un conseil d'ordre devant intervenir dans les cas d'infractions aux dispositions réglementaires. En outre, il prévoyait l'obtention de subsides destinés à être répartis entre les sociétés fédérées au prorata de leurs travaux.

Dès ce moment la Fédération wallonne du Théâtre national wallon

poursuit un double but : l'institution d'une scène officielle accessible à toutes les sociétés et l'allocation de subsides en leur faveur.

Profitant des élections provinciales de 1894, la Fédération wallonne dressa un programme de ses revendications et, sans se départir d'un caractère de neutralité qui fait encore sa force actuelle, elle provoqua une consultation publique des candidats aux élections appartenant aux différents partis politiques en présence. La réunion eut lieu le 26 octobre ; elle eut un succès et un retentissement énormes. Les candidats de tous les groupes se prononcèrent en faveur du programme présenté et le résultat de ce meeting ne devait pas se faire attendre.

En effet, le 23 novembre suivant, le Conseil provincial de Liége vota un subside de trois mille francs en faveur des sociétés de littérature et ses sociétés dramatiques wallonnes. Il chargea la Fédération wallonne de faire telles propositions qu'elle jugerait utile en vue d'une répartition équitable de cette allocation.

Depuis, ce subside a été continué régulièrement chaque année et les propositions de répartition fournies par la Fédération wallonne ont été adoptées *ne varietur*.

Le fédéralisme remporta donc un premier et éclatant succès auprès du Conseil provincial de Liége.

La Fédération du Théâtre national wallon entreprit alors une propagande auprés du Conseil communal de Liége et, à l'occasion des élections de 1895, elle convia encore une fois les candidats à un meeting public. L'ordre du jour comprenait entre autres points :

1. Création à Liége d'un théâtre wallon permanent et officiel accessible sans frais à toutes les sociétés et dont l'administration sera confiée à un *Conseil nommé par l'assemblée fédérale*.
2. Allocation de subsides en faveur des sociétés littéraires et dramatiques wallonnes.

Cette seconde réunion, comme la précédente, fut couronnée d'un plein succès et le Conseil communal de Liége, donnant suite immédiate au second article ci-dessus spécifié, accorda un subside de quinze cents francs pour être réparti, sur les bases proposées, entre les Cercles fédérés à titre littéraire ou dramatique. Cette allocation fut également continuée à la Fédération.

L'effet moral produit par cette nouvelle et décisive victoire, due au fédéralisme, fut considérable.

Coup sur coup, à l'instigation de leur aînée de Liége, deux autres Fédérations furent fondées la même année ; la première, à Verviers,

sous le titre de *Fédération littéraire et dramatique de l'arrondissement de Verviers*, la seconde, à Namur, reçut le titre de *Fédération wallonne* de la province de Namur. L'organisation de ces deux groupements fut calquée exactement sur celle de leur devancière.

L'entrée du Théâtre wallon, dirigé par feu V. Raskin, au sein de la Fédération wallonne, en 1896, fut l'occasion de modifier les bases de l'organisation du Théâtre national wallon réclamé par les Sociétés. Celles-ci comprirent que ce nouvel appoint permettait de donner une solution immédiate au problème posé, et, faisant abstraction de leurs ambitions personnelles, donnant ainsi un bel exemple de solidarité, elles adoptèrent unanimement un projet de fondation d'un Théâtre wallon officiel sur les bases suivantes :

1. Troupe unique ;
2. Directeur nommé par le Conseil communal sur la proposition du Conseil d'administration du théâtre ;
3. Conseil d'administration nommé par la Fédération wallonne ;
4. Subsides spéciaux n'atteignant pas le droit des Sociétés aux encouragements officiels.
5. Le théâtre aurait le caractère d'une école pour les membres acteurs et auteurs dramatiques des Sociétés fédérées.

La retraite inattendue de la troupe de M. Raskin, causée par de regrettables malentendus, empêcha le projet d'aboutir.

Néanmoins, la Fédération du Théâtre national wallon, qui avait entretemps modifié son titre et était devenue la Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége, continua à poursuivre résolument l'instauration d'une scène officielle et ce fut encore sur son initiative que fut constitué, il y a quatre ans, un Comité de propagande dont les efforts soutenus aboutirent à la création du Théâtre communal wallon actuel.

Tels sont, brièvement résumés, les rétroactes du fédéralisme.

*
* *

La plus ancienne et la plus importante institution de l'espèce est la Fédération Wallonne de la province de Liége.

Ses buts exclusifs sont, aux termes des statuts, le développement, le perfectionnement de l'art wallon et la protection des intérêts moraux et matériels des sociétés affiliées. Celles-ci conservent leur autonomie particulière et sont engagées à ne produire, sous l'égide de la Fédération, que des travaux consciencieux ainsi qu'à condamner toute tendance éventuelle, dans l'art wallon, à l'immoralité ou à la grossièreté des mœurs. Les sociétés se tiennent à ce point de vue

sous le contrôle permanent du Comité qui n'a, toutefois, aucun droit de censure préalable.

Un « Conseil d'ordre », élu par l'assemblée fédérale, a pour mission de régler tous les différends particuliers entre les sociétés. Dans chaque cas, il lui est adjoint un délégué de chacun des groupes intéressés.

La Fédération peut s'allier à des organismes semblables établis dans d'autres provinces, pour agir de commun accord en faveur des mêmes intérêts. Sa direction est confiée à un Conseil d'administration composé de délégués des sociétés littéraires wallonnes, des sociétés dramatiques ayant leur siège à Liége, et des cercles appartenant aux quatre arrondissements de Liége, Verviers, Huy et Waremme.

Chaque société se fait représenter à la Fédération par deux délégués fondés de pouvoirs.

La Fédération sollicite chaque année des pouvoirs publics la liquidation à son profit des subsides d'encouragement accordés à la littérature et à l'art dramatique wallons. Elle les distribue en primes aux Sociétés au prorata de leurs travaux méritoires, d'après les bases suivantes :

A) *Sociétés dramatiques.* — Les représentations dramatiques subsidiables sont appréciées comme suit : une création compte pour 3 points par acte, une reprise (1) pour 2 points par acte et une réexécution pour 1 point par acte. La cote de répartition que produit l'une ou l'autre représentation s'obtient en multipliant le nombre d'actes par le nombre de points établi ci-dessus.

Des Comités de lecture, nommés par l'assemblée générale et composés chacun d'un critique d'art, d'un auteur dramatique, d'un littérateur et de deux artistes choisis dans les troupes wallonnes, ont pour mission de constituer le répertoire dramatique de la Fédération.

B) *Sociétés littéraires.* — Une Commission littéraire fédérale examine les travaux publiés par les Sociétés de littérature. Les recueils annuels produits par les Cercles d'auteurs sont appréciés en accordant 1, 2 ou 3 points pour l'œuvre de chaque auteur différent, membre effectif de la société. Les travaux extraordinaires (concours, publications spéciales, etc.) sont cotés de commun accord suivant leur valeur à leur importance.

Chaque année, à la fin de l'exercice, l'assemblée fédérale des délégués examine contradictoirement les travaux produits par les

(1) On entend par reprise la représentation d'une pièce qui a été créée ailleurs, mais qui n'a pas encore été jouée par la société intéressée.

sociétés ; elle établit les cotes de répartition pour chacun des Cercles et le total des points obtenus, tant pour les sociétés littéraires que dramatiques, sert de diviseur au montant de l'allocation à distribuer. Le quotient détermine ainsi la valeur du point.

Une innovation particulièrement honorable, dont on a fait grand usage depuis dans les entreprises artistiques, est encore due à l'œuvre nouvelle.

La Fédération Wallonne de la province de Liége, sacrifiant ses premiers efforts — elle était toujours à ses débuts — en faveur de la vulgarisation d'une littérature et d'un art essentiellement populaires, organisa, deux années de suite, au Théâtre Royal de Liége, une représentation dramatique entièrement gratuite. Toutes les places étaient mises à la disposition du public qui, moyennant un droit de location très minime, variant de cinq à cinquante centimes, pouvait faire numéroter les billets distribués. Ces deux spectacles, composés avec un soin qui les rendit particulièrement intéressants, furent donnés avec le concours complètement désintéressé de Sociétés fédérées et reçurent un accueil enthousiaste de la foule qui, inutile de le dire, emplissait le vaste vaisseau de la première scène de Liége.

Le but poursuivi par les organisateurs de ces soirées gratuites était, non seulement d'associer la classe laborieuse à des manifestations d'art wallon, mais aussi d'offrir aux cercles affiliés, à défaut d'école dramatique où ils auraient pu s'instruire, des modèles d'exécution à imiter.

Cette initiative devait produire d'heureuses conséquences.

En effet, la Députation permanente du Conseil provincial de Liége revêtit de son estampille officielle l'idée conçue par la Fédération Wallonne et lui donna une autre forme en décidant que tout octroi de subside pour les représentations organisées par les Sociétés dramatiques serait subordonné à l'admission gratuite du public à un certain nombre de places.

Immédiatement, la Fédération Wallonne donna une signification plus démocratique à cette décison en stipulant que les seuls bénéficiaires naturels de la gratuité étaient les indigents de la commune et fixa à dix le minimum des places à distribuer. Le chiffre devait forcément être restreint eu égard à la situation des Sociétés rurales qui ne disposent généralement que de salles exiguës ; mais la Fédération n'a cessé de recommander à ses Sociétés de se montrer généreuses dans la distribution des entrées gratuites.

Le programme des instructions que les Sociétés doivent observer quant à la subsidiabilité de leurs représentations dramatiques porte ce qui suit, en ce qui concerne le principe de la gratuité :

La Société doit choisir pour son distributeur une personne de la commune, ne faisant pas partie du Cercle, qui ne soit ni négociant, ni cabaretier et qui jouisse à la fois d'une certaine indépendance et d'un certain caractère officiel; par exemple, commissaire de police ou garde-champêtre, maître de pauvres, membre du Bureau de bienfaisance, curé ou desservant, président de syndicat ouvrier, chef d'établissement industriel, etc. Il est toujours loisible à la Société de changer de distributeur, si le titulaire ne fait pas convenablement son service. Par exemple, s'il distribue des cartes à des personnes notoirement connues comme suffisamment aisées pour se payer les plaisirs d'une représentation wallonne.

Lorsqu'une Société organise un concert, elle doit remettre de la main à la main à son distributeur, au moins huit jours à l'avance, des cartes d'entrée en nombre fixé. Dans ce but, elle use des cartes qu'elle a fait imprimer elle-même pour la représentation dont il s'agit.

Les Sociétés qui ne font pas imprimer de cartes sont priées d'en avertir le secrétariat qui leur enverra, en nombre suffisant, des bons d'entrée. Quand le stock sera épuisé, il suffira d'en demander le renouvellement

En même temps que l'on remet les cartes au distributeur, on le prie de signer un récépissé. Ce reçu est renvoyé immédiatement pour faire foi auprès des autorités. Ces récépissés sont délivrés gratuitement aux Sociétés et sur leur demande par le secrétaire général.

On voit, par les extraits ci-dessus, que le service des entrées gratuites fait l'objet d'un contrôle sérieux de la part de la Fédération Wallonne, à qui revient l'honneur d'avoir, la première, rendu le délassement des spectacles accessibles aux déshérités. C'est par dizaines de milliers que se comptent les indigents qui, depuis l'institution de cette Fédération, ont bénéficié des entrées de faveur distribuées dans toutes les communes de la province de Liége.

L'édilité liégeoise a également compris la haute portée d'une semblable mesure et, depuis plusieurs années, le cahier des charges régissant l'exploitation du Théâtre Royal oblige le concessionnaire à donner, chaque mois, une représentation à prix extrêmement réduits.

*
* *

Comme on le voit par l'exposé succinct de l'organisation fédérale, les sociétés affiliées, quels que soient leur caractère et leur importance, jouissent des mêmes droits qui leur sont garantis par des statuts admirablement étudiés.

C'est, sans aucun doute, à ce rouage merveilleux que l'on dut le développement considérable pris rapidement par les Fédérations wallonnes.

L'organisme provincial de Liége qui comptait, lors de sa fondation, 13 sociétés de Liége et 1 hors ville est actuellement composée de 73 sociétés, dont 26 appartiennent à la Ville et 47 à la Province.

Le total des subsides distribués à ce jour par les soins ou sur les propositions de cette Fédération s'élève à 40.500 francs pour la Province et 15.000 francs pour la Commune, soit en tout 55.500 francs, qui ont été distribués en primes d'encouragement aux sociétés littéraires ou dramatiques depuis leur groupement en Fédération.

Le caractère d'utilité des Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques ressort suffisamment du simple exposé ci-dessus pour qu'il ne me soit pas besoin d'insister longuement sur ce point.

Les énormes avantages obtenus par les sociétés affiliées suffisent, à eux seuls, à justifier la nécessité du fédéralisme qui, par son action, a suscité une remarquable recrudescence d'activité au sein des groupes d'auteurs, d'artistes ou d'amateurs dramatiques.

Depuis la création des organismes fédéraux on a pu constater une augmentation considérable du nombre des pièces wallonnes interprétées par les Cercles dramatiques. Ainsi, pour la province de Liége, le nombre d'actes wallons annuellement joués, qui était de 450 en 1894, s'est élevé à 656 en 1904, soit un accroissement de plus de cinquante pour cent. Il semble aussi que les sociétés dramatiques s'efforcent de choisir de préférence des pièces nouvelles pour composer leurs spectacles. C'est ce qui résulte des statistiques dressées et s'explique aisément, du reste, par l'intérêt que les cercles ont à préférer, au point de vue de l'importance de la prime qui sera la récompense de leur travail, une création à une reprise ou à une réexécution.

D'autre part, c'est encore au fédéralisme que l'on doit une augmentation notable du nombre de sociétés et de salles reconnues par le Gouvernement en vertu de l'arrêté royal du 30 juin 1892. De quelques-unes qu'elles étaient en 1894, elles ont atteint l'an dernier, pour la province de Liége, les chiffres de 83 en ce qui concerne les sociétés et 62 pour les salles de spectacle.

Cette situation favorable a permis aux littérateurs dramatiques wallons de trouver plus facilement des débouchés pour leurs ouvrages admis au bénéfice des primes du Gouvernement accordées par le règlement du 24 décembre 1883, ouvrages qui, malgré tout leur mérite, étaient délaissés auparavant et tombaient fatalement dans un oubli regrettable.

Grâce au fédéralisme, les sociétés dramatiques n'ont cessé de perfectionner leurs travaux et leur répertoire; les cercles de moindre importance ont acquis, par leur contact avec les sociétés d'élite, l'expérience et les connaissances qui leur manquaient et l'on peut affirmer, d'une manière générale, que le niveau artistique des représentations a progressé constamment grâce à l'institution fédérale.

Les sociétés de littérature, de leur côté, se sont efforcées d'affermir leur réputation en donnant à leurs publications un caractère plus littéraire encore. Certains de ces Cercles possèdent même un Comité de censure chargé d'épurer les envois des membres destinés à être insérés dans les recueils annuels de ces sociétés.

Fait digne de remarque : le contrôle incessant des Fédérations sur les travaux de leurs sociétés, l'instauration de comités de lecture et de censure, qui pouvaient être considérés comme des entraves à la bonne marche des organismes, n'ont apporté jusqu'à présent aucune difficulté. Il semble que le fédéralisme doive encore donner, ici, un démenti à la légende généralement accréditée suivant laquelle les Wallons manquent d'union et d'entente. C'est que de nobles et généreux sentiments fraternels ont guidé de tout temps les sociétés wallonnes dans leurs relations au sein des Fédérations. Elles ont compris que leur existence, leur développement, leur avenir étaient assujettis à une union étroite, indissoluble, pour la recherche et la défense de leurs intérêts.

L'œuvre fédérale est de celles que l'on doit encourager parce qu'elle répond à une nécessité des temps.

Quel est l'avenir réservé aux Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques ?

L'exemple de la Fédération de la province de Liége, particulièrement florissante, devrait rassurer les plus sceptiques. Il n'en est pas de même malheureusement des deux autres organismes existants dont les siéges sont à Verviers et à Namur. Placées dans des conditions d'existence différentes de celle de leur aînée de Liége, ces deux Fédérations paraissent avoir subi un arrêt dans leur progression. Le fédéralisme par arrondissement, existant à Verviers notamment, ne se justifie d'ailleurs guère, à mon avis, l'arrondissement étant une circonscription administrative purement conventionnelle, comme le canton. Les Fédérations provinciales et communales ont mieux leur raison d'être.

Néanmoins, je pense que le mouvement fédéraliste peut encore être étendu ; il suffirait pour arriver à un résultat efficace de faire ressortir auprès des intéressés, au moyen d'une propagande active par la voie de la presse, l'envoi de notices et de statistiques, l'organisation de conférences, etc. les nombreux avantages indiqués tantôt.

J'exhorte vivement, en conséquence, les Sociétés wallonnes à entrer au sein des Fédérations là où elles existent, et j'émets le vœu qu'une extension soit donnée aux institutions de ce genre afin d'étendre à toutes les Sociétés littéraires et dramatiques de la Wallonie les bienfaits de l'union et de la solidarité.



XX.

Les Sociétés scientifiques et artistiques du pays wallon et leurs institutions [1]

PAR

Oscar COLSON,

Directeur de la revue *Wallonia.*

Rien ne serait plus malaisé que de rendre compte, même sommairement, des travaux de nos Sociétés scientifiques, littéraires et artistiques. La matière est remarquablement vaste, et sa variété très grande.

On en jugera par la liste de ces sociétés, dont la première, fondée presque à l'aurore de l'indépendance de la Belgique, est encore en pleine activité ; dont la plus récente s'est déjà fait remarquer par l'intérêt de ses travaux et la valeur de sa propagande artistique locale ; dont la plupart publient régulièrement des recueils de mémoires, d'études et de travaux divers, des Annales, un Bulletin ou autre périodique ; dont plusieurs enfin ont créé des musées, ont entrepris de fructueuses expositions d'art, etc.

1839. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
1847. Institut archéologique du Luxembourg.
1849. Société archéologique de Namur.
1849. Société historique de Tournai.
1850. Institut archéologique liégeois.
1856. Cercle archéologique de Mons.
1856. Société liégeoise de Littérature wallonne.
1864. Société paléontologique de l'arrondissement de Charleroi.
1875. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
1879. Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
1880. Cercle archéologique d'Enghien.

(1) L'abondance des Rapports et communications reçus jusqu'au dernier moment pour le Congrès wallon n'a pas permis l'impression préalable de ce travail et sa distribution aux membres de la Session. Il a été lu en séance. Nous le publions tel qu'il avait été préparé.

1881. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
1894. Cercle archéologique du canton de Soignies.
1894. Les Amis du Vieux-Liége.
1895. Cercle des Beaux-Arts de Liége (organe : « Art et critique ».)
1898. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
1899. Cercle artistique et scientifique « l'Eveil » de Seraing-sur-Meuse.
1899. Cercle artistique « l'Essor » de Huy.

Nous ne citons dans cette liste que les Sociétés qui publient. Les autres ont leur utilité, parfois très grande, mais ce sont des cercles plus fermés, et dont l'activité est moins constante et régulière; au reste, ce que nous dirons de celles-là s'applique à celles-ci. Nous passons également sous silence les nombreux cercles littéraires et dramatiques wallons, dont l'activité est bien connue (1), et qui réclameraient une étude particulière.

Les Sociétés dont nous voulons plus spécialement parler sont, comme on l'a vu, de plusieurs espèces : il en est d'artistiques, il en est d'historiques, il en est qui unissent dans leur programme l'art et la science.

Les unes recrutent la matière de leurs publications dans les travaux de leurs propres membres. Les autres, comme la *Société des Sciences* du Hainaut et la *Société de Littérature wallonne*, s'adressent au public, ouvrent des concours, et distribuent des distinctions dont la plus prisée est l'hospitalité que la Société offre, dans ses Bulletins, aux travaux les plus importants. Non seulement la généralité des travailleurs de bonne volonté ambitionnent cette faveur, mais il est arrivé que de notables savants soumettaient en toute confiance leurs mémoires à ces jurys provinciaux, considérant comme un honneur et un avantage de publier dans des recueils de province. Cela s'est vu autrefois, et cela se voit souvent encore.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que le rôle des Sociétés provinciales a été maintes fois loué par des savants officiels et académiques.

Au reste, on peut se demander ce qui différencie, sinon l'aire géographique plus ou moins grande, ces Sociétés des Académies officielles. Les unes et les autres entretiennent dans le pays l'esprit scientifique et artistique ; elles publient, avec le développement qui convient, des travaux d'un ordre déterminé, passé au crible d'une saine critique dans le sein même de l'association. De tout temps, elles

(1) Voir les renseignements que publie régulièrement le *Bulletin wallon*, trimestriel, organe de la *Fédération wallonne* de Liége. Imprimerie Victor Carpentier, à Bressoux-Liége.

ont pratiqué, avec un désintéressement parfait, la coopération intellectuelle, bien avant que le mot fût inventé. Les unes, pour la région où elles se sont créées, les autres pour le pays tout entier, en un mot sur une échelle plus ou moins grande, pour un public ou très groupé, ou très disséminé, elles opèrent sur le fonds régional ou national, pour le plus grand bien de la Patrie.

Mais que disons-nous ? C'est la banalité même que ce parallèle.

Il y a beau temps qu'on en a fini des plaisanteries plus ou moins bien appliquées aux Académies de province : ces jeux d'esprit ont fait leur temps, depuis que la culture a acquis une force de dispersion qui la fait pénétrer jusque dans les derniers recoins du monde, depuis que ces Académies de chef-lieu ont, avec plus de liberté parfois que les institutions des Etats, accueilli les « nouveautés » au moment de leur invention ou de leur découverte. C'est la province, ne l'oublions pas, qui, avant les Capitales, a signalé avec respect et enthousiasme l'art des Maeterlinck et des van Lerberghe ; c'est en province wallonne encore que l'on a créé le musée archéologique régional le mieux ordonné et le plus sûrement instructif pour la masse comme pour les intellectuels.

Le pouvoir central reconnaît l'utilité des Sociétés de province, puisqu'il leur dispense souscriptions et subsides. Et les Académies de l'Etat, dont les publications seraient évidemment insuffisantes à la production de tout le pays, font une place d'honneur, dans leur propre bibliothèque, aux publications de leurs consœurs provinciales. Dirai-je qu'elles ne se font pas faute de leur emprunter leurs savants pour se les associer comme collaborateurs et comme membres effectifs ? Le président de l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique* est cette année notre collègue du Congrès wallon, l'honorable M. Soil de Moriamé, président de la *Société historique de Tournai.* C'est dans le sein des sociétés provinciales que le Gouvernement recrute le plus souvent les membres de ses Commissions des monuments. L'Echevin des Beaux-Arts de Liége était naguère encore secrétaire, puis président du *Cercle des Beaux-Arts* de cette ville. Des professeurs de l'Université de Liége, et notamment un professeur de philologie romane, sont les collègues de plusieurs d'entre nous, travailleurs libres, auteurs wallons, etc., au sein de la *Société de Littérature wallonne.* On voit un savant comme M. Kurth s'affilier dès la première heure à une société régionale d'Art et d'Histoire, et lui réserver la primeur de travaux de la plus haute importance. On voit des bibliothécaires et des archivistes officiels considérer comme utile à la science et à eux-mêmes de s'inscrire parmi les membres et les collaborateurs des sociétés de la région où ils sont appelés à exercer leurs fonctions.

Bref, on pourrait multiplier ces exemples qui montrent la valeur de ces écoles d'art et de science où des hommes de bonne volonté mettent en commun leurs compétences et leurs travaux, dans un but, on ne saurait trop le redire, absolument désintéressé et de pur dévouement.

*
* *

Mais ce n'est pas pour insister sur la valeur évidente de ces associations régionales que la question qui nous occupe a été posée. Et ce n'est pas non plus pour voir rendre un patriotique mais banal hommage à leurs travaux qu'on les a conviées à ce Congrès, où elles sont si dignement représentées.

C'est, disons-le franchement, pour donner à quelqu'un l'occasion de dire ce que beaucoup pensent, de la situation ambiguë dans laquelle ces sociétés et leurs institutions se trouvent vis-à-vis de l'Etat, et du peu d'encouragement matériel et moral qu'elles reçoivent souvent dans leur région et dans leur propre ville.

Eléments essentiels de la vitalité intellectuelle du pays, entretenant dans les provinces une activité et un esprit scientifique et artistique, elles sont cependant, en fait, méconnues des pouvoirs publics, à peine encouragées par les administrations, toujours trop peu estimées du grand public.

Les provinces, les communes, jouissent en Belgique d'une large autonomie administrative et politique. Au point de vue moral et intellectuel, il n'en est pas de même, parce que les pouvoirs locaux et provinciaux n'ont pas toujours conscience de leurs devoirs à cet égard et parce que l'Etat cherche insidieusement à profiter de leur incurie au lieu de les en tirer.

Telles sociétés artistiques des petits centres comme Huy et Seraing ont organisé de fructueuses expositions d'art, sans le moindre appui officiel. Telles sociétés archéologiques ont créé des musées remarquables auxquels on n'affecte même pas de local. Telles encore, reçoivent des subsides dérisoires de l'Etat, calculés sans aucun rapport avec leurs besoins toujours grandissants, alors que cette année, par exemple, de plantureux subsides ont été distribués, dans un but patriotique que nous sommes les premiers à reconnaître et estimer, mais pour des entreprises privées d'une durée éphémère, et dont le mérite n'est pas évident pour tout le monde.

*
* *

Nous avons été chargé par le Comité organisateur du Congrès d'ouvrir une enquête sur la situation matérielle des Sociétés provinciales et, dans ce but, nous avons adressé à un certain nombre de

personnes un questionnaire visant quelques points précis, dont l'ensemble nous semblait suffisant pour apprécier la question à un point de vue général.

Voici le résultat de notre enquête.

Les subsides accordés aux Sociétés sont calculés arbitrairement suivant l'importance que l'Administration attribue à leur œuvre. Que cette œuvre se développe, les subsides restent néanmoins les mêmes. Ils sont généralement jugés insuffisants. Il en est de même des subsides accordés par les provinces et les communes. On doit croire que les Sociétés jugent impartialement la question, parce qu'elles n'ont pas intérêt à enrichir leurs budgets respectifs de sommes dont elles ne pourraient justifier l'emploi. On sait que, par une mesure très sage, les pouvoirs publics ne liquident les subsides accordés que sur production des comptes détaillés et justifiés.

Certaines entreprises telles que des expositions d'art, ou des fouilles archéologiques urgentes ; certaines éventualités telle que la mise en vente publique d'une pièce de musée, peuvent de temps à autre justifier des demandes de subsides supplémentaires. A la question de savoir, si, en pareils cas, les sommes nécessaires sont facilement obtenues, on répond que ces subsides extraordinaires sont rarement sollicités. On devine pourquoi. Quand il y a lieu, les sociétés recourent généralement à des emprunts personnels !

Nous avons posé à nos honorables correspondants des questions particulières, relatives aux œuvres de leurs sociétés : publications, bibliothèques, fouilles, musées, etc.

De l'enquête il résulte d'abord que les Sociétés ne peuvent accorder aucune indemnité aux collaborateurs de leurs publications, ce qui les met en état d'infériorité vis-à-vis des Académies.

Le public belge admet trop généralement que le travail physique et les risques financiers sont seuls dignes de rémunération. Il est entendu que le labeur intellectuel, produit en dehors de l'Administration, est un travail de luxe, qu'on doit faire seulement pour l'honneur, malgré les frais où il entraîne, et la dépense de savoir et de temps — malgré, tout aussi bien, les acquisitions précieuses qu'il apporte à l'intellectualité publique.

L'Etat, en tolérant que les savants provinciaux ne touchent aucune indemnité pour leur labeur si honorable et si utile, confirme l'esprit public dans l'opinion que nous venons de signaler. Quant aux administrations provinciales et communales, il est fort à parier qu'elles jetteraient de hauts cris si, dans les budgets des Sociétés, elles voyaient au poste libellé pour indemnités de collaboration ou frais de rédaction.

Telle est la situation. Si des exceptions sont possibles, elles confirment la régle.

Les Sociétés offrent à l'instruction de leurs membres des bibliothéques qu'elles ont créées. Ces bibliothéques s'augmentent constamment d'ouvrages et de publications obtenus par voie de dons ou d'échanges. Elles s'alimentent à des sources internationales, grâce aux relations qu'entretiennent les sociétés intéressées avec les associations similaires des Deux-Mondes. Ainsi s'explique que les publications provinciales prouvent une compétence toujours à jour.

Le Règlement de chaque Société stipule qu'en cas de dissolution, la bibliothèque sociale deviendra la propriété de la ville où elle est établie.

Cette décision devrait rendre attentifs les pouvoirs publics à l'œuvre des sociétés. En réalité, dans la presque totalité des cas, les bibliothéques dont il s'agit ne reçoivent de dons officiels que du Gouvernement — et par voie d'échange, bien entendu !

Presque toutes les sociétés archéologiques opérent des fouilles dans la région où elles sont établies. Celle de Namur, qui peut être prise comme modéle dans ce genre de travail, a opéré depuis cinquante ans d'innombrables fouilles dans toute la province : elle emploie à ces travaux délicats deux ouvriers durant dix mois de l'année. L'*Institut archéologique liégeois* opère en moyenne cinq à six fouilles par an, — et ces fouilles durent parfois, comme on sait, plusieurs semaines, et même plusieurs mois.

Nombre de fouilles opérées par ces sociétés ou par d'autres sont célèbres par la rareté, par la valeur artistique ou scientifique des objets mis au jour. C'est grâce à ces fouilles qu'ont pu être créés les Musées archéologiques de Namur, de Liége, de Charleroi, etc. Les fouilles sont l'objet d'un compte-rendu dans les publications, qui font ainsi connaître les richesses souvent précieuses pour la science, parfois d'une valeur inestimable, que recélait le sol wallon. Ce sont des travaux de cette nature qui ont fait connaître des savants tels que MM. Bequet et de Puydt. Les fouilles de la Villa d'Antée dans la province de Namur sont célèbres dans le monde entier, et il ne se passe point de saison que des savants étrangers de tout premier ordre ne passent par la Belgique pour aller à Namur admirer et étudier les magnifiques collections de bijoux recueillis sur l'emplacement de cette villa gallo-romane.

La valeur du musée de Namur est inestimable. C'est une des curiosités scientifiques les plus honorables de la Belgique, et ce

Musée, réalisé de toutes pièces, à grand'peine et à grands frais, par un groupe d'hommes dévoués et désintéressés, est le type même du musée archéologique consacré aux richesses d'une même région.

Il ne dépendait point des sociétés analogues d'arriver à constituer des collections d'aussi haute valeur. Des circonstances locales sont en grande partie la raison de leur peu de développement. Le Musée de Liége fondé vers 1850 entasse encore ses collections dans un local exigu et ridicule, qui est sous les combles de l'Hôtel provincial, pendant que des sculptures admirables, qui n'auraient pu y trouver place, achèvent de s'effriter, au grand désespoir de nos archéologues, au beau milieu de la cour intérieure du même hôtel. Il a fallu l'entêtement personnel de l'Echevin actuel des Beaux-Arts de cette ville pour obtenir qu'un local convenable fût enfin promis aux admirables collections de l'*Institut* liégeois.

Tous les musées du pays contiennent des pièces très importantes, qui auraient été irrémédiablement perdus, ou définitivement enlevées par l'étranger au patrimoine de la nation, s'il ne s'était trouvé, dans les environs, au moment où on les a découvertes, des hommes dévoués et compétents pour les sauver, les définir et les conserver.

Ainsi une grande partie des richesses archéologiques du pays doit à l'existence des sociétés régionales d'être à la disposition du monde savant, des artistes et du public.

* * *

On voit, par ces détails généraux trop succincts, quelle est l'importance matérielle de l'œuvre de ces sociétés wallonnes. Nous nous sommes tout naturellement étendu, à leur sujet, parce que la valeur de leurs travaux et de leurs œuvres est moins connue que celles des sociétés artistiques et littéraires, parce que leurs publications pénètrent moins dans le grand public — et parce qu'elles dédaignent, bien à tort, ce qu'on appelle vulgairement la réclame.

Un musée archéologique dans une ville est une curiosité locale à l'égal d'un grand monument public, d'une bibliothèque célèbre. C'est un élément de vitalité intellectuelle autour duquel se groupent les savants et des érudits. C'est aussi une œuvre d'instruction publique de laquelle les Administrations ont parfois le tort de ne rien ou presque rien tirer. Pour n'en dire que cela, ses enseignements, mis à la portée de tous, seraient un aliment précieux pour l'amour du sol et des ancêtres, fondement du patriotisme le plus salutaire. (1)

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur la question des Musées régionaux. Ils sont non-seulement trop négligés en Belgique, mais certainement trop peu nombreux. Notre collègue du Congrès, M. l'architecte Didier, a fait rapport sur la création d'un

Les Pouvoirs publics se doivent pour toutes ces raisons, d'encourager largement les institutions de cette espèce comme les Sociétés qui. après les avoir créées, les soutiennent encore de leurs deniers et les enrichissent de leurs trouvailles et de leurs études.

Certes l'Etat accorde, nous l'avons dit, des subsides à ces Sociétés, à ces Musées. Mais, fussent-ils doublés, que ce mode d'encouragement serait encore insuffisant. L'Etat doit mieux que son aide pécuniaire : il doit une protection efficace contre sa propre Administration qui, d'autre part, fait aux musées provinciaux une concurrence pour ainsi dire de tous les instants.

Il existe à Bruxelles des Musées nationaux, admirablement dirigés, où les objets sont mis en pleine valeur par d'éminents savants, et qui sont une des richesses les plus considérables du pays.

L'existence de ces Musées nationaux se justifie par trop d'arguments pour qu'il soit nécessaire d'approuver les dotations considérables qu'on leur accorde généreusement.

Mais l'existence des Musées régionaux n'est pas moins nécessaire, et l'Etat le reconnaît, en principe, en les subsidiant.

En maintenant ses subsides, malgré le développement toujours grandissant des Musées nationaux, l'Etat agit de la même manière que vis-à-vis des dépôts provinciaux d'archives, qu'il a lui-même créés dans les anciennes capitales à côté des Archives particulières des Provinces et des Communes.

Lorsque des documents nouveaux propres à enrichir l'Etat sont découverts et mis en vente, il s'en rend acquéreur et les distribue, suivant leur nature, entre ces divers dépôts, réservant seulement pour les Archives centrales ce qui est relatif au royaume ou aux institutions générales, Dans les grandes ventes de documents d'archives, on ne voit jamais l'Etat entrer en concurrence d'enchères avec les pouvoirs communaux et provinciaux : il ne se subtitue aux autres pouvoirs que pour suppléer à leur négligence ou à leur indigence, enfin éviter que les pièces mises en vente ne passent à l'étranger.

Cette conduite est trop logique pour mériter des éloges. Néanmoins, elle doit être louée lorsque l'on voit d'autre part, l'Administration centrale entrer constamment et par principe en concurrence sur leur propre terrain avec les sociétés archéologiques provinciales.

genre de musées de la plus haute utilité. Sur un autre côté de la question, on consultera avec profit un excellent mémoire sur *l'Utilité des collections d'histoire naturelle régionale*, par Emile HUBLARD, dans les « Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut », V^e série, t. VII. Mons, 1894. Pages 241 à 267.

N'est-il pas extraordinaire qu'un musée comme celui de Namur n'ait jamais reçu ni dons ni dépôts de l'Etat ? Serait-ce parce que la société namuroise n'a pas de caractère officiel ? Nous demandons alors ce que l'administration provinciale ou locale, ce que l'Etat lui-même aurait pu faire de mieux que cette compagnie savante — surtout pour le même prix, c'est-à-dire pour rien ?

Cela c'est *l'indifférence* de l'Etat. Il y a mieux, nous l'avons dit : il y a sa concurrence.

Cette concurrence s'exerce au grand jour. Les musées de Bruxelles, institution de l'Etat, ont des correspondants par tout le pays. Lorsqu'une trouvaille importante leur est signalée, un délégué de l'Administration s'empresse de venir sur place surenchérir et enlever les objets qui sont ainsi ravis à leur destination naturelle.

Plusieurs personnes, en réponse au questionnaire que nous avons distribué, s'élèvent avec énergie contre cette concurrence, que l'une d'entre elles n'hésite pas à qualifier de *déloyale*. « C'est en effet, dit-» elle, grâce à leurs revenus énormes que les musées de l'Etat » peuvent enlever ce que, parfois, nous avons nous-mêmes décou-» verts, et ce qu'en tous cas, nous payerions généralement beaucoup » moins cher. » Un autre de nos correspondants ajoute en termes dont le pittoresque n'exclut pas une certaine logique : « Ces mes-» sieurs les hauts fonctionnaires hésitent d'autant moins que ce n'est » pas leur argent qui danse ! » D'autre part on signale ce fait : « On » soudoie les ouvriers carriers et il ne nous est plus guère possible » d'obtenir un objet trouvé dans nos fouilles. On paie d'autant plus » facilement qne c'est avec l'argent de l'Etat ; cette concurrence est » cependant illégitime, puisque l'argent des contribuables c'est le » nôtre ! » Ailleurs on se plaint dans les termes suivants : « Nous » n'osons plus entreprendre de fouilles, quoique nous soyons en » excellente situation pour en faire, parce qu'il faut absolument » passer par les exigences de ces messieurs. Du reste, ils ne se gênent » guère. S'ils apprennent qu'il *pourrait* y avoir quelque chose » quelque part, ils arrivent, ils s'installent et fouillent sans nul » souci de la Société locale et de son musée. »

Enfin, un autre correspondant s'exprime en thèse générale de la manière suivante :

En ce qui concerne la littera D de la 3e question, nous blâmons, de la façon la plus énergique, la concurrence faite aux musées locaux par les musées gouvernementaux de Bruxelles.

En un moment où l'on étudie d'une façon très approfondie les histoires locales, où l'on veut décentraliser, c'est-à-dire appliquer à l'histoire, à l'archéologie, la méthode analytique, où l'on veut connaître à fond les

caractères, les mœurs, le passé spécial de chaque région, la centralisation à Bruxelles est des plus funestes est des plus condamnables.

Les objets découverts dans chaque région devraient demeurer dans ces régions parce qu'ils font connaître, d'une façon sûre, comme des témoins authentiques, l'état de culture, l'avancement des arts, l'ethnographie du passé, les influences étrangères de ces régions. Ils sont plus caractéristiques, ont plus de valeur documentaire aux lieux où ils ont été découverts, que dans des musées où ils sont perdus au milieu d'autres sans autre rapport avec eux que, parfois, des rapports artistiques, étant devenus, simplement, des objets de curiosité, au lieu d'être ce qu'ils seraient sur les lieux, des documents d'étude.

On pourrait citer mille exemples de ce *pillage*, c'est le seul mot qui convienne, exécuté par les musées de la Capitale, au moyen des grosses sommes d'argent dont ils disposent, au détriment des musées provinciaux, organismes privés et généralement possédant des ressources très restreintes.

On le voit, il y a là un mal généralement constaté, dont on doit s'émouvoir, tant au point de vue de la stricte justice que pour des raisons de sentiment et de patriotisme local.

On donne pour raison à de pareils errements que nos musées régionaux ne peuvent avoir d'importance, à cause du manque de ressources. On entre ainsi dans un cercle vicieux. « Si l'Etat, riposte-t-on, se montrait un peu plus large envers nos Sociétés, elles pourraient tout aussi bien que les fonctionnaires acheter les objets que maintenant elles doivent abandonner à la rapacité de l'administration centrale. »

On dit encore : la science a intérêt à favoriser les grands dépôts, les grands musées. Mais alors, il faut aller jusqu'au bout, et, dans l'intérêt de la science, qui n'est d'aucune patrie, pousser à la suppression des musées nationaux en faveur de l'institution d'un Grand Musée Indo-européen — en attendant mieux !

Nous disons, au contraire : Plus on distribuera dans le pays les *richesses artistiques et scientifiques qui appartiennent à tous, plus* on répandra la lumière.

En principe, les richesses d'une région doivent revenir à son musée. Si les musées de Bruxelles trouvent certains objets intéressants, ils n'ont qu'à s'en payer le moulage. Ils sont admirablement outillés pour cela, ils font des moulages qui imitent admirablement la nature — et l'Etat en ferait payer les exemplaires aux sociétés qu'il a spoliées ! C'est l'ironie suprême.

Nous trouvons que c'est un attentat à la propriété naturelle que de soustraire à un musée public un objet trouvé dans sa région.

Un seul musée, établi dans la capitale, appauvrit inutilement les provinces, et soustrait à la partie de la nation à qui elle pourrait être directement utile, une matière d'instruction publique, une source d'inspiration esthétique ou scientifique.

Aussi nous n'hésitons pas à proposer au Congrès de voter la condamnation très nette des errements systématiques de l'administration centrale.

Oh ! nous savons ce que les défenseurs de l'état de choses peuvent répondre ! Ils peuvent répondre que les institutions que nous demandons de protéger ont un caractère privé. C'est le grand argument. Est-ce à titre privé, cependant, que les Sociétés ont créé leurs musées ? Mais ils sont publics, et leur propriété se transmettra infailliblement un jour à l'administration locale ! Et puis, qui empêche qu'on déclare d'utilité publique, par une bonne loi, ces Sociétés et leurs institutions ?

Qu'on leur accorde donc la personnalité civile leur permettant de posséder, d'ester en justice — et au besoin de s'élever juridiquement contre les prétentions abusives des Administrations.

Beaucoup d'arguments ont été fournis par nos correspondants en faveur de cette mesure de justice et d'équité, sur laquelle leur attention se trouvait attirée. Certains inconvénients de la situation actuelle sont excellemment résumés dans la note suivante :

Oui, il y aurait lieu, à notre avis, de demander à la législature la personnalité civile pour les sociétés artistiques et scientifiques, et ceci pour plusieurs raisons. Je parle spécialement en ce qui concerne les sociétés archéologiques qui, généralement, possèdent un musée. En effet, les Sociétés n'étant pas *personnes morales*, ne possèdent pas au sens juridique du mot. Elles forment des associations momentanées, sans aucune valeur juridique ; et si elles ont un *musée*, des objets acquis au moyen de deniers communs ou donnés, la possession de ces objets par l'association est très discutable. Sont-ils la propriété indivise de tous les membres, sont-ils la propriété de ceux qui faisaient partie de la société au moment où les objets ont été acquis, où sont-ils simplement *res nullius ?* La conséquence la plus grave est que, si un objet est dérobé, la poursuit edu voleur et la demande de restitution sont juridiquement impossibles.

De plus, les sociétés en question, bien que possédant des objets de grande valeur, ne peuvent les faire assurer contre l'incendie : 1° parce que la question de propriété peut être discutée ; 2° parce que personne dans la société n'a qualité pour faire assurer. Sans doute on assure, mais juridiquement, le contrat d'assurance n'a aucune valeur : la société d'assurance pourrait refuser, en cas de sinistre, de payer l'indemnité, sous prétexte que personne, dans la Société n'est suffisamment qualifié pour lui donner quittance et décharge valable.

Enfin, au cas où une personne voudrait, après décès, faire don à ces sociétés d'objets de valeur, la donation est impossible juridiquement. On doit remettre ces objets à une tierce personnalité : administration publique ou particulier qui exécute le dépôt sans aucune garantie ni pour le défunt, ni pour le bénéficiaire définitif du legs. Les musées archéologiques se sont vus privés, par cette disposition légale, de nombreux legs qui leur auraient été faits si l'existence légale des sociétés scientifiques avait été reconnue.

Comme on le voit l'idée est dans l'air. Tôt ou tard, on verra ces

associations se transformer en sociétés anonymes ou en sociétés coopératives. L'Etat ferait œuvre sage en prenant les devants.

Les Administrations locales et provinciales ne pourraient voir que d'un bon œil toute mesure tendant à protéger ce qui constituera plus tard leur propriété, et à en voir assurer les accroissements — bien qu'elles se montrent trop souvent elles-mêmes d'une parcimonie scandaleuse.

En attendant, nous le répétons, il appartient à tous ceux qui s'intéressent aux sociétés scientifiques et artistiques de la Wallonie d'émettre un vœu énergique en leur faveur.

C'est pourquoi nous proposons au Congrès les résolutions ci-dessous :

VŒUX

I.

Considérant l'utilité sociale des sociétés scientifiques, littéraires et artistiques régionales et de leurs institutions ;

Considérant qu'elles contribuent puissamment à entretenir et à développer dans le pays l'esprit scientifique et artistique ;

Considérant qu'elles sont parfaitement désintéressées ;

Le Congrès émet le vœu :

1°) Que la Loi accorde à ces sociétés la personnification civile ;

2°) Que les administrations locales, provinciales et centrale leur aident par de larges subsides, et qu'elles accordent gratuitement les locaux nécessaires, convenables et honorables aux bibliothèques, musées, expositions, etc., créés ou entrepris par ces sociétés ;

3°) Que les administrations provinciales interviennent aussi souvent que de besoin, à la requête des sociétés archéologiques, pour favoriser par tous les moyens en leur pouvoir, les fouilles entreprises.

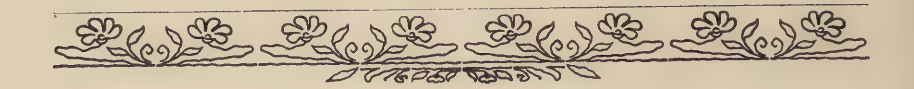
II.

Considérant en outre que les Musées régionaux existants ont un droit naturel à la propriété de toutes les trouvailles archéologiques opérées sur leur territoire respectif ;

Le Congrès émet le vœu :

1°) Que l'administration centrale évite d'entrer en concurrence avec ces sociétés pour l'achat de ces objets, et qu'au contraire les pouvoirs publics leur accordent tout appui et au besoin tous subsides nécessaires pour aider à l'achat ;

2°) Que les objets achetés par l'Etat dans le pays ou à l'étranger, provenant d'une région déterminée, soient déposés par lui dans le musée de la région.



XXI.

Musées régionaux et locaux

PAR

Charles DIDIER

Directeur de la revue *Le Cottage*, à Bruxelles.

D'autres diront, et mieux que je ne pourrais le faire, ce que furent dans les temps passés, les arts au pays wallon ; ils diront surtout ce que sera leur nouvelle floraison ; car, au moment ou dans toute l'Europe se produit un mouvement si intense de retour aux belles traditions ancestrales, à l'art *régional et populaire* par opposition au déprimant et stérile internationalisme des Académies, il n'est pas possible que la Wallonie reste insensible à ce renouveau, à cette véritable Renaissance contemporaine.

Je voudrais seulement signaler à l'attention du Congrès le moyen que je considère comme le meilleur pour provoquer dans l'âme du peuple — seule source de l'art sincère et vrai — le besoin du Beau : ce moyen, c'est la création de Musées régionaux et même locaux.

Le pavillon de l'Art ancien à l'Exposition, aura certainement été pour la plupart de nos compatriotes une vraie révélation : beaucoup se seront étonnés de ce que les merveilles qu'il contient aient pu être créées par des hommes qui furent de notre sang, de notre race. Il y a là notamment des meubles et d'autres objets d'usage journalier, œuvres d'artisans inconnus, qui sont d'un charme et d'une élégance que rien ne dépasse, et qui semblent un reproche discret aux abominables mobiliers de bazar qui déshonorent l'immense majorité de nos intérieurs modernes. Ce pavillon de l'Art ancien fut évidemment le clou de l'Exposition ; mais demain tous ces objets vont retourner chez leurs propriétaires, collectionneurs et autres, et le magnifique effort qui a été fait ne se renouvellera probablement plus d'ici longtemps. Une aussi belle « leçon de choses » doit-elle être perdue ? Ce serait vraiment dommage.

Je pense qu'il faut au contraire profiter de cette occasion, et voici ce que je me permettrai de conseiller. J'ai préconisé il y a

quelques mois la formation en Belgique d'une Société d'art populaire et régional semblable à celle qu'a créée en France mon excellent ami le poète Jean Lahor. J'annexe à ce rapport la note que j'avais écrite à ce moment : elle explique assez en détail le but que poursuivrait la société à fonder. J'ai été assez heureux pour recevoir de chaudes et sincères adhésions comme celles de Charles Buls, Amédée Lynen, Max Elskamp, Louis Cloquet, Jean d'Ardenne, Cassiers et cinquante autres personnalités : mais c'est surtout dans le pays wallon que l'idée a été bien accueillie notamment par MM. Oscar Colson, Paul Jaspar, Polain, Delhaxhe, Comblen, Mockel, Henri Simon, Paul Thémon, j'en passe et des meilleurs.

Cette Société, qui devrait faire de la décentralisation à outrance, ne serait en réalité que le fil qui unit une série de groupes locaux, absolument autonomes, qui manifesteraient leur activité en créant chacun un musée, exclusivement consacré aux meilleures productions d'artisans anciens et modernes de la localité même ou des villages voisins.

On ne verrait pas dans ces musées des momies égyptiennes, où des tiares de Saïtapharnès; tout cela serait réservé pour les grands musées nationaux. Mais on essayerait, dans chacune des localités où se formerait un groupe, d'aménager soit une ancienne maison, soit un coin de bâtiment communal; (ainsi par exemple, il y a à Stavelot une vieille tour, qui faisait partie de l'abbaye; on y remise aujourd'hui du bois et des sacs de farine, je crois; on ferait là à peu de frais un musée original et charmant !) Et tous ces musées varieraient suivant les occasions offertes dans chaque endroit, suivant les métiers d'art qui y furent florissants, ou qui subsistent encore.

Une fois le local trouvé, il s'enrichirait de dons (souvent objets sans valeur chez les particuliers où ils sont isolés), de legs de collectionneurs, d'achats, si les fonds le permettent, d'échanges avec des musées correspondants, etc., etc.

Il y aurait certainement une belle et intéressante émulation entre tous ces musées en miniature. J'ai la conviction profonde que très rapidement ils produiraient des effets extrêmement encourageants, et que bien des communes finiraient même par leur attribuer des subsides, en reconnaissant leur influence esthétique surtout sur les jeunes générations.

Enfin, aujourd'hui que l'automobile et la bicyclette font visiter les coins les plus perdus par une foule internationale, ne serait-il pas charmant et instructif de pouvoir trouver ainsi partout de ces petits musées locaux, sans prétention, mais ayant chacun une note spéciale ? Cela ne vaudrait-il pas mieux que ces Sociétés d'attrac-

tions, qui en général émanent de cabaretiers soucieux surtout de l'art d'écouler des bocks et du *schnik ?*

Dans une note aussi écourtée que celle-ci, il n'est guère possible de développer tous les côtés de ce projet, celui-ci doit évidemment être éclairé par une discussion que je serais très heureux d'avoir pu provoquer.

L'ART POPULAIRE ET RÉGIONAL

Un grand procès se plaide actuellement devant le tribunal de l'opinion publique, celui de l'Art régional contre le soi-disant Art nouveau. L'affaire est assez compliquée, les adversaires ne s'entendent même pas très bien sur leurs appellations respectives ; si le Modern-style s'intitule parfois Art nouveau, Style esthétique, etc., d'autre part le plaignant se présente comme étant l'Art national, ou régional, ou populaire, ou le Style, tout court ; bref, on ne s'y retrouve guère.

Voici les faits de la cause. Le Modern-style a évidemment fait faillite : il a pris des engagements qu'il n'a pu et ne pouvait tenir. Attendu comme le Messie par tous ceux que dégoûtait la servile et stérile imitation des anciens styles dans laquelle s'est traîné tout le XIXe siècle, l'Art nouveau a manqué des qualités essentielles qui auraient assuré son existence : la simplicité, la logique, le bon sens, la bonhomie, la sincérité. Faisant table rase du passé, il a voulu tout démolir, tout ce qui était bon avec ce qui ne valait rien, à la façon des anarchistes.

Néanmoins, il aura été très utile, car il aura, à l'évidence, démontré que l'on ne peut, que l'on ne doit pas rompre avec la tradition.

L'art d'un peuple, d'une race, est en effet un produit multiséculaire, d'une essence tellement subtile qu'elle échappe à l'analyse. Comme l'enfant de Bohême qui n'a jamais connu de loi, il lui faut la liberté absolue, intégrale. Il est semblable encore à une plante robuste et vivace, mais qui ne prospère que dans le sol natal, dans l'atmosphère natale, et qui meurt dès qu'on la veut transplanter.

Et c'est parce que l'on a méconnu ces vérités que l'Art est mort: successivement partout où a sévi le néfaste internationalisme, unificateur, niveleur. L'Art a disparu pour faire place à la Mode , aujourd'hui les modèles de toilettes de femmes, les robes, les chapeaux, etc., s'élaborent dans les officines des faiseurs de Paris, et de là rayonnent et se répandent dans l'univers entier, d'un pôle à l'autre, toujours plus extravagants et plus grotesques. De même

façon, la mode s'impose aujourd'hui, pour les arts, la littérature, la musique : les faiseurs sont autres, le procédé reste le même.

Il semble donc, que dans nos pays prétendûment civilisés la source même de l'Art soit tarie. Il y a bien des artistes, et même quelques-uns sont très grands, mais il n'y a plus d'arts nationaux. L'art français, l'art allemand, ou anglais, ou américain ? Des mots ; tout cela n'existe pas ou n'existe plus. Les expressions politiques-géographiques actuelles ne correspondent plus du tout à des nationalités véritables, aux races qui, malgré tout, à travers le temps et l'espace, perdurent et conservent leur génie particulier. Ainsi, pourrait-on parler d'un art austro-hongrois dans la macédoine de peuples réunis comme par hasard dans cette monarchie hétéroclite ? L'art provençal a-t-il la moindre attache avec l'art breton ? Dans un petit pays comme la Belgique, deux races (qui s'entendent fort bien politiquement), la Flamande et la Wallonne, ne sont-elles pas totalement différentes dans leurs façons d'exprimer la beauté des choses.

Et au point de vue de la déchéance de l'Art, la Belgique offre précisément un exemple bien caractéristique. Ce fut jadis la terre d'élection de métiers merveilleux, qui sont aujourd'hui morts ou à peu près : Morte, la tapisserie qui rendit fameux les noms d'Audenarde et de Bruxelles ; morte, la dinanderie qui depuis le XIIIe siècle, produisit des chefs-d'œuvres connus jusqu'au fond de la Scandinavie ; mort, l'art du vitrail dont les derniers témoignages flambòient encore dans les vieilles cathédrales ; arrêtées à jamais, les presses de cette imprimerie idéale : le musée Plantin ; disparus, les graveurs sur bois, les imagiers, tués par les froids procédés photo-mécaniques ; éteintes, ces générations d'ouvriers-artistes qui de père en fils travaillaient amoureusement le bois, le verre, la pierre, la faïence, mettant un peu de leur âme à la fois fine et naïve dans tout ce qui sortait de leurs mains ; mourante, l'industrie des fées dentellières. Désaffectées de leur fonction primitive et logique, qui est la décoration des édifices publics et privés, la peinture et la sculpture belges produisent des quantités effroyables de morceaux d'expositions et de non valeurs que d'ailleurs personne n'achète. Et l'architecture, elle-même, le premier de tous les arts, qu'a-t-elle produit en Belgique depuis un siècle ? Des habitations d'une banalité et d'une prétention invraisemblables, des monuments, parfois gigantesques mais d'une vulgarité flagrante dès qu'on les compare à ceux qu'ont laissés les anciens.

La cause de cette déchéance de l'art, non seulement en Belgique, mais partout, c'est que le sens artistique du public contemporain est faussé, du haut en bas de l'échelle, radicalement faussé ; ce sens, dit

Maeterlinck « est inférieur à ce qu'il fut jamais. Cela est probablement attribuable à la diffusion plus facile, par l'imprimerie, les images, etc., de ce qui n'est pas beau. » On pourrait ajouter que la production intensive de notre temps a fait perdre à tous les objets usuels qui nous entourent en *qualité* ce qui a été gagné en *quantité* : est-ce bien là un progrès ?

Une autre cause de la déchéance des industries d'art, c'est que nous vivons, comme le dit fort justement Lucien Magne, « à une époque où l'art a cessé d'être l'expression vive des idées populaires, et n'est plus que le luxe d'une élite pour laquelle la fortune tient lieu de tout. » De spontané, de sincère qu'il était, l'art contemporain est devenu conventionnel, étriqué, ou extravagant ; ou bien, enserré dans les formules étroites des Académies, des programmes officiels, ou, par antithèse, excentrique, acrobatique, ce qui nous a valu, dans tous les domaines, les élucubrations les plus funambulesques, les déliquescents, les impressionnistes, les styles esthétiques, et toutes sortes d'œuvres de toqués, d'incapables,... ou de roublards, exploitant l'insondable et éternelle bêtise humaine. Bref, aujourd'hui, on fabrique de l'art, et des artistes, (comme on fabrique des rails, du verre à vitre etc.) à l'usage des parvenus et des snobs.

Il est grand temps que l'on se ressaisisse : aussi de toutes parts une réaction de simple bon sens se produit. Si quelques-uns, découragés par l'échec de l'art nouveau, se remettent à copier, comme Bouvard et Pécuchet ; si le public retourne aux Styles Renaissance, Louis XV et Louis XVI, d'autres, et non des moindres, ont compris que ce n'est pas là qu'il faut chercher une solution définitive.

Ce qui importe, et avant tout, c'est de renouer la tradition, brutalement abolie dans nos provinces par l'autocratie de Napoléon, qui ne vit dans l'art qu'un moyen de glorification personnelle. Renvoyons donc à l'archéologie toute la défroque grecque et romaine, qui n'est pas faite à notre aune ; puis, sans remonter au déluge, ni même au moyen-âge, tâchons de reconstituer les débris de notre antique patrimoine ; que chaque province d'Europe fasse l'inventaire de ses richesses, et se remette à cultiver son propre champ, son fonds populaire, sans chercher à empiéter sur celui du voisin. Comme le disait naguère, dans un beau discours fort indépendant, Charles Buls, l'ancien bourgmestre de Bruxelles : « Ecrivains et artistes vont aujourd'hui s'abreuver aux sources vivifiantes jaillies du sol de la patrie et s'inspirent de la vie des humbles, du paysan, de l'artisan, du pêcheur, rebelles à la livrée internationale des mondains et à leur existence artificielle. »

L'internationalisme en art est une absurdité, c'est la négation même de l'art. Récemment à propos d'une querelle qui faillit s'envenimer, Edmond Picard ne montrait-il pas, avec sa verve coutumière l'inanité d'un art international. Et l'exemple du grand succès obtenu par Gallé et l'école de Nancy, n'est-il pas frappant ?

L'art sera national, ou il ne sera pas.

Mais ce mot de national doit être compris dans le sens de « particulier à une race ». Or, comme les divisions politiques de l'Europe ne correspondent plus du tout à des divisions ethnographiques réelles, national ne convient décidément plus ; il faut donc le remplacer par le terme, d'ailleurs adopté aujourd'hui, de régional, qui est fort clair et explicite.

Cette idée du *régionalisme artistique,* et, partant, de la décentralisation, a fait depuis quelques années un chemin énorme ; chaque jour lui amène de nouveaux partisans.

En France, le poète Jean Lahor s'est fait depuis longtemps le protagoniste de ces idées et il est parvenu à fonder la *Société d'Art populaire et d'hygiène*, groupant autour de lui des hommes comme Mistral, le grand poète, créateur du Musée populaire d'Arles, Chéret, Dufrêne, Grasset, Rivière, Lalique, Besnard, Aubert, Fuster, Theuriet, Uzanne, Charles Richet, A. Robin, Charles-Brun, etc..... — En France encore une série de groupements régionalistes se sont formés, et à leur tour groupés entre eux sous le titre de : *Fédération régionaliste française.* Une société encore plus spéciale s'est fondée l'an dernier sous le titre : « *l'Art rustique* », due à l'initiative du sculpteur Pierre Roche, qui veut, par des expositions, des musées, « faire connaître ce qui survit des arts populaires et rendre justice aux qualités de simplicité, de bon marché, de logique, qui distinguent le plus souvent, ou distinguaient, les travaux du peuple. » — Outre le musée Arlaten, il y a déjà d'autres musées français d'Art populaire, à Quimper, à Honfleur notamment.

En Suisse, des musées semblables existent aussi, à Berne, à Fribourg.

En Allemagne, le musée Germanique, de Nuremberg, contient une série superbe de salles spéciales consacrées à l'Art populaire ; de même le musée de Hambourg. — Une exposition extrêmement intéressante a eu lieu récemment à Berlin, provoquée par le Deutscher Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimatspflege. L'exposition qui se tint dans les locaux du musée d'art industriel, réunit une foule de documents de l'art des paysans dans diverses parties de l'Allemagne, photographies de fermes anciennes, vieux intérieurs, meubles, objets divers, costumes, etc., etc... Une série de personna-

lités allemandes se passionnent, pour cette question, Schultze-Naumburg, O. Schwindrazheim, J. Brinckman, H. Sohnrey, la comtesse de Bismarck-Bohlen, E. Kuhn, Hartmann, R. Kempf; en Bavière surtout l'architecte Zell, Deininger, etc... Des éditeurs comme Seeman de Leipzig, Gerlach de Vienne, ont publié des livres exquis sur l'Art des paysans.

En Angleterre, en Hollande, en Bosnie-Herzégovine, dans la Russie même des Koustari, partout enfin, on se préoccupe de ce renouveau de l'Art populaire et traditionnel.

En Belgique il est évident que de nombreuses personnes s'intéressent à ces questions, mais elles sont éparses de ci de là, sans lien entre elles; il n'y a guère de relations qu'entre celles qui s'occupent de Folklore, ainsi par exemple les lecteurs de l'excellente revue *Wallonia*. Deux Musées d'Art populaire sont pourtant en formation, très embryonnaires il est vrai, l'un à Liége, l'autre à Anvers. Il est à souhaiter que leurs fondateurs n'en fassent pas des « prisons de de l'Art » comme dit très bien de la Sizeranne en parlant des musées en général; il faut, absolument que ces musées aient un but pratique et servent à renouer la tradition perdue. Et il est à souhaiter aussi que bientôt une *Société d'Art populaire et régional* soit créée en Belgique : ce sera pour ce pays, que nous avons pris comme exemple, le premier pas dans la bonne voie, celle qui, à la fois, rendra la sincérité qui lui manque à l'Art contemporain, et en même temps réveillera ces beaux métiers d'art, qui pourtant ne sont pas morts, mais qui dorment; d'eux aussi l'on peut dire, avec Ch. de Coster :

« *Est-ce qu'on enterre Uilenspiegel, l'esprit*
et Nele, le cœur de la Mère Flandre? »

ou avec cet évêque, qui en l'an 1468, disait avec admiration en parlant de Liége, la Ville Ardente qui renaissait de ses cendres après le sac que lui fit subir Charles le Téméraire :

« *En vérité, elle ne veut point mourir!*

L'Art populaire ne veut pas, ne peut pas mourir; depuis un siècle, il a été méconnu, dédaigné, ignoré; mais nous assistons à une véritable renaissance, à un réveil international de l'Art national, ou régional, populaire, (rustique si l'on veut, bien que cette dernière expression soit assez étroite). Et nous devons sincèrement nous en réjouir, et faire de notre mieux pour que rien ne vienne entraver ce mouvement de belle rénovation.

C. D.



XXII

Un premier Parc national en Wallonie

PAR

Charles DIDIER

Directeur de la revue *Le Cottage*, à Bruxelles.

Etant la partie la plus industrielle d'un pays intensément industriel, la Wallonie a fatalement beaucoup souffert de cette lépre spéciale aux régions où poussent les usines : terris noirs qui semblent des tombes gigantesques, coulées sanguinolentes et blafardes de scories et de détritus, fumées âcres qui, (on l'ignore trop !) empoisonnent souvent la végétation à des lieues à la ronde, eaux résiduaires qui polluent les rivières et les fleuves jusqu'à la mer. Nos grandes vallées wallonnes, de la Meuse, la Sambre, et la Vesdre, qui durent pourtant être si belles il y a quelque cent ans, sont aujourd'hui abominablement abîmées et mutilées, parfois même elles sont devenues sinistres.

Et maintenant, où s'étageaient les maisons claires,
Et les vergers et les arbres allumés d'or
On aperçoit, à l'infini, du Sud au Nord,
La noire immensité des usines rectangulaires (1).

Peut-être un jour viendra où l'industrie ne sera plus forcément salissante et souillante ; peut-être un jour verrons nous se développer chez nous ce mouvement, né d'hier aux Etats-Unis, en faveur de l'embellissement de l'usine, du milieu même où tant de centaines de milliers d'ouvriers passent la plus grande partie de leur existence. On peut voir à ce sujet au stand de l'*Institute for Social Service*, dans la section des Etats-Unis à l'Exposition de Liége, les très intéressantes photographies de nombreuses usines américaines améliorées dans ce sens, notamment par une profusion de verdure.

Une usine ne doit pas être nécessairement un objet de laideur, elle ne doit pas nécessairement détruire l'harmonie d'un paysage :

(1) Verhaeren.

Ainsi la fabrique d'aluminium de Neuhausen (Schaffhouse) gâte certainement moins le superbe panorama des chutes du Rhin que les stupides et prétentieux grands hôtels qui sont en face.

Peut-être cette transformation tant désirée de l'industrie se fera-t-elle par l'emploi généralisé de l'électricité et de la houille blanche, et l'*Usine-Club* deviendra-t-elle la règle ?

En attendant, il n'y a rien à faire dans les régions déjà atteintes de notre pays, et il faut, c'est le cas de le dire, faire ici la part du feu. Mais, au moins, ne pourrait-on pas arriver à localiser cette grande industrie, à l'empêcher de s'étendre indéfiniment et d'atteindre toute la Wallonie ?

Pour arriver indirectement à ce résultat, ne pourrait-on pas réserver, *nationaliser* certaines des parties du pays, celles dont la beauté, universellement reconnue, est le patrimoine de tous. Les Américains ont leur splendide parc national du Yellowstone, pourquoi ne suivrait-on pas, en l'adaptant bien entendu, l'intelligente et artistique leçon qu'ils nous ont donnée ! Dans un pays, déjà trop peuplé comme le nôtre, il importe qu'il reste au moins quelques « espaces libres ».

Voici une de nos plus belles vallées, une des seules qui soient encore plus ou moins intactes, l'Amblève, que le vandalisme attaque de tous les côtés à la fois, la menaçant d'une destruction complète. On aurait pu croire qu'on allait empêcher un développement excessif des carrières qui rongent l'Amblève à sa jonction avec l'Ourthe. Il n'en est rien. L'année dernière on a entamé les superbes rochers que l'on voit sur la gauche en arrivant à Aywaille par la route de Liége. Or, sait-on quel est le barbare qui détruit cette forteresse de géants que l'on croirait dessinée par un Gustave Doré ? La commune même d'Aywaille à qui ces rochers appartiennent ! Singulière façon d'attirer les touristes et le public des villégiatures ! Plus loin, à la Gleize, on a permis d'affubler le sanatorium de Borgoumont d'une immense toiture criarde écarlate, à allures de café-concert, et cela dans un site d'une majestueuse sévérité. A Coo, tout contre la Cascade, un nouvel hôtel a été construit, en briques jaunes et rouges, d'une architecture urbaine vraiment saugrenue. A Trois-ponts, qui, il y a dix ans à peine était encore une localité charmante, la bâtisse pousse « comme un champignon vénéneux » : une sorte d'immense caserne ouvrière y donne l'impression pénible des impasses de grandes villes. Et ainsi tout au long ; à des centaines d'endroits, les déblais, les talus du chemin de fer ou de la grande route, qu'il serait pourtant si facile de recouvrir d'un peu de verdure, restent là comme des plaies béantes.

Par une inconséquence étonnante, les pouvoirs publics et les particuliers rivalisent, d'autre part, dans leurs appels aux touristes nationaux et étrangers. L'administration des chemins de fer fait imprimer à grands frais des affiches, des itinéraires illustrés, que sais-je encore ! Tous cherchent à exploiter commercialement cette beauté de l'Amblève, aucun ne se préoccupe de préserver la vallée même contre les vandales destructeurs (ou constructeurs, qui parfois sont pires). Lorsque l'Amblève sera devenue un égout collecteur comme la Vesdre, on constatera qu'il est trop tard, irrémédiablement.

Pourquoi ne ferait-on pas un essai, en demandant aux Chambres de décider que la vallée de l'Amblève, de Martinrive à Trois-ponts, est « parc national ». On poserait le principe que la beauté même de Remouchamps, des Fonds de Quareux, des panoramas superbes de Stoumont et de La Gleize, constitue une richesse nationale, désormais intangible. C'est, en effet, une richesse que l'on pourrait apprécier en francs et centimes. Ainsi, l'on a calculé qu'en Suisse les voyageurs étrangers laissent chaque année dans ce pays plus de cent millions de francs aux hôtels, chemins de fer, magasins, etc. ; l'industrie hôtelière de la Suisse occupe plus de 26,000 individus auxquels sont payés chaque année plus de 20 millions de salaires. Inutile d'insister ; d'ailleurs, cet argument mercantile est secondaire.

Le principe de l'intervention de l'Etat pour assurer la conservation de la beauté d'une vallée est absolument légitime et il est urgent qu'on le reconnaisse. La question a été longuement et magistralement étudiée dans un rapport que vient de présenter au Congrès de l'Art public M. le député Carton de Wiart. Je me bornerai donc à renvoyer à cette remarquable étude ceux que ce point spécial de droit pourrait intéresser. (Rapport cité, page 12 et suivantes.)

Encore dans cet ordre d'idées, MM. Carton de Wiart et Destrée viennent de déposer un projet de loi qui obligerait les exploitants de carrières, mines, etc., à réparer la beauté du paysage qu'ils auront abîmé, en les forçant à planter des arbres et arbustes pour cacher les remblais, déblais, excavations, destinés à subsister.

MM. Beernaert et de Smet de Naeyer ont montré, effectivement, de leur côté, que pour eux ce droit de préserver la beauté d'un paysage est indiscutable.

Mais peut-être pensera-t-on qu'il est impossible d'appliquer le principe de la conservation *légale* de la beauté à toute une vallée. J'y répondrai par un exemple. Les voyageurs qui ont parcouru la Tamise supérieure ont certainement été émerveillés de la façon dont on a conservé à cette charmante vallée (qui pourtant ne vaut pas

l'Amblève !) son caractère original, si naïvement rustique ; non moins certainement ils se seront demandé comment la chose a été possible, à un pas du Londres grouillant d'industriels, de spéculateurs. C'est que depuis longtemps les Anglais ont, intentionnellement, fait de cette Tamise supérieure une sorte de réserve nationale, un parc de récréation, de canotage, pour cette immense population londonnienne, aussi nombreuse à elle seule que celle de toute la Belgique. La *Thames Conservancy Corporation* veille avec un soin jaloux à ce que rien ne puisse venir enlaidir la rivière, sous quelque prétexte que ce soit.

Voici un détail qui montre l'esprit qui dirige cette corporation. Sur la rivière ont voit deci-delà, ancrés aux endroits pittoresques, des *house-boats*, littéralement maisons-bateaux, qui sont parfois de petits palais où leurs propriétaires (ou locataires) passent la belle saison. Il est strictement défendu à leurs occupants (comme à tout le monde d'ailleurs) de jeter à l'eau des déchets de cuisine, bouteilles vides, boîtes à conserve etc., etc. ; des amendes sévères atteindraient les contrevenants. Avant de recevoir l'autorisation de circuler sur la rivière, les House-boats doivent justifier que leurs W.-C. sont établis de telle façon que leurs produits puissent être transportés au dehors et épandus dans les champs. Grâce à toutes ces mesures l'eau est propre et claire, et la Tamise, qui en aval de Londres est un des cloaques les plus immondes qu'on puisse imaginer, est, en amont, et pendant des lieues et des lieues, une rivière idéale, sur laquelle glissent des milliers d'embarcations de plaisance : il faut encore noter qu'on n'a laissé s'implanter sur les bords de la rivière aucune industrie salissante. Que les personnes qui se figurent que le dimanche est mortellement ennuyeux en Angleterre aillent donc passer une journée à Maidenhead ou à Taplow, et elles verront comment nos voisins ont su conserver, pour le plus grand bien de tous, riches ou pauvres, le pittoresque et le charme d'une rivière qui, je le répète, ne vaut pas, pour la beauté, notre magnifique Amblève.

La Thames Conservancy Corporation est un organisme officiel qu'il serait, je pense, impossible de copier intégralement ; mais on pourrait organiser un *Comité pour la conservation de l'Amblève,* dont le rôle, officiellement reconnu par les pouvoirs publics, serait d'agir plutôt par persuasion que de toute autre façon. Ce Comité serait consultatif ; sa fonction serait de prévenir tout enlaidissement, non de chercher à embellir une vallée qui n'a pas besoin d'embellissement. Surtout il ne faudrait pas que cet organisme puisse être confondu avec ces néfastes Sociétés d'attractions qui inondent les

plus beaux coins d'écriteaux stupides, de bancs rustiques, de perches à drapeaux, etc.

Ce Comité pourrait utilement comprendre les bourgmestres des communes riveraines (ou un délégué), un fonctionnaire des ponts et chaussées, un autre fonctionnaire des eaux et forêts, un délégué des chemins de fer, un autre du Touring-Club, plus quelques personnes d'une compétence reconnue, comme Jean d'Ardenne notamment.

Par les soins de ce Comité, on commencerait par faire un relevé de toute la partie « nationalisée », une espèce d'inventaire si l'on veut. On publierait un rapport signalant les parties enlaidies déjà, éventuellement les moyens de remédier aux dommages causés.

Il y aurait lieu surtout de recueillir une collection nombreuse et variée des types d'habitations actuelles les plus pittoresques, les plus « autochtones » : il faut absolument que l'on enraye la construction de certains types odieux de villas, et même de maisons ouvrières, que des gens de goûts déplorables ont implantés dans la vallée depuis quelques années. Il y a notamment à Aywaille quelques habitations récentes qui sont un défi au bon sens, un bien proche parent du bon goût.

Au Comité seraient soumis désormais tous les plans des constructions nouvelles à ériger par les particuliers et les administrations. Ce Comité donnerait simplement son avis motivé, et ce serait par les soins de l'Etat que s'accorderaient les autorisations de bâtir. De même aujourd'hui, dans les grandes villes, nul ne peut construire sans en avoir référé à l'autorité compétente.

Le Comité, ayant recueilli les types des maisons convenant aux diverses parties de la vallée (les maisons de La Gleize qui est en pays de schiste diffèrent fortement de celles de Remouchamps, par exemple, où le calcaire domine), ferait reproduire les meilleures en photographies ou en simili-aquarelles, que l'on afficherait dans les gares, les maisons communales, partout où elles pourraient être utiles, avec, en opposition, les types à éviter, notamment les maisons « rectangulaires » imitées de celles des villes, comme on n'en construit que trop aujourd'hui.

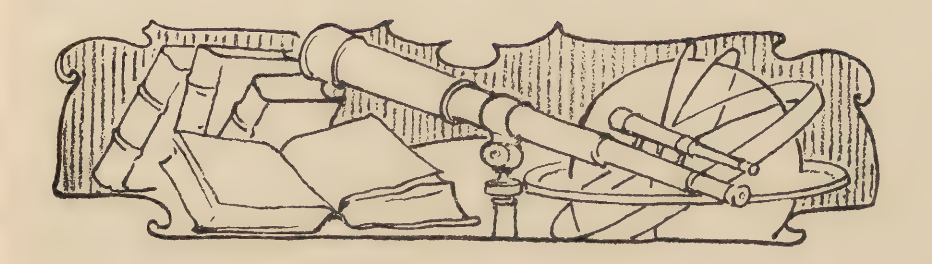
Je ne puis que le répéter, c'est par exemples que l'on doit procéder. Il ne faut pas croire, comme le disent parfois des critiques grincheux, que le public soit, d'instinct, réfractaire au sentiment du beau : en réalité, le public *ne sait pas*, et ne demande qu'à être un peu guidé. Mais il veut autre chose que des théories et des dissertations plus ou moins ingénieuses sur l'esthétique.

Le moment semble extrêmement favorable pour tenter un essai de nationalisation de la beauté d'un ensemble de sites réeellemnt

uniques dans notre pays. Et il est fort probable que si l'on parvient à réaliser ce premier parc national de l'Amblève, les résultats seront bientôt tellement sensibles que bien des habitants d'autres parties de la Belgique, demanderont à suivre l'exemple donné.

Au point de vue spécial des Wallons, il est essentiel, pour la conservation de notre mentalité, de notre caractère, de notre personnalité littéraire et artistique, il est essentiel que le cadre même où nous nous mouvons conserve sa beauté si particulière et si délicate. Si nous parvenons donc à obtenir que la vallée de l'Amblève soit « classée », comme une sorte de monument naturel, comme un symbole du Pays wallon, nous pourrons nous réjouir d'avoir remporté pour l'avenir même de notre race, une victoire très grande.





Xavier de REUL

Xavier de Reul fut un de ces hommes singuliers qui échappent au classement. Mille choses attiraient son attention toujours en éveil, son esprit à tout instant prêt au rêve. Les faits extérieurs étaient pour lui, prétextes à des constructions imaginatives que sa grande sensibilité prolongeait dans le sentiment poétique. Il entremêla dans sa vie la linguistique, la géologie, la préhistoire et la littérature ; il ne rougissait pas d'aimer les cirques et de se perdre à la suite d'une troupe foraine comme il s'égarait à la recherche d'un fossile ; il entassa des notes sur mille sujets divers, qui ne lui servirent guère à rien d'apparent et il passa à travers tout cela, perdu dans le rêve naïf d'un enfant qui s'étonne des choses ou d'un philosophe en méditation qui les oublie. Avec une autre éducation première, l'habitude d'une discipline et, surtout, cette faculté de savoir se servir des jalons qu'il avait posés, il eut pu provoquer plus de bruit autour de son nom, se mêler à des mouvements dont il eut retiré quelque profit. Mais il demeura à l'écart ; son âme simple et modeste avait le dégoût des luttes où l'esprit d'intrigue tient la plus large place. A plusieurs reprises, sa valeur personnelle lui ouvrit une carrière. Il se fut distingué dans la science s'il avait eu le pouvoir de se plier à un travail lentement poursuivi. Il prit part aux fouilles que Ed. Dupont dirigea dans les cavernes de la Belgique. En 1872 il fut le secrétaire du Congrès d'anthropologie de Bruxelles qui eut un si grand retentissement. Il ne tenait qu'à lui de poursuivre dans cette voie où il s'engageait avec tant d'éclat, mais il s'était passionné pour les recherches et non pour les honneurs. Il effleura le mystère des origines de l'homme ; il eu la vision de la vie primitive. Son esprit de poète en laissa une claire synthèse dans un petit écrit. Puis, il pensa à tout autre chose et, vers 1874, il publia un roman.

C'était un changement inattendu ; ce fut un éclatant succès. Cette

fois encore, il eut pu profiter des circonstances heureuses qu'il avait fait naître. Un autre, plus habile, n'y eût point manqué. Il laissa passer l'occasion sans saisir la touffe de cheveux qu'elle garde, disaient les Grecs, sur son crâne à peu près chauve. Il se réjouit naïvement et disparut de nouveau. Le souvenir en resta dans les milieux où ces choses ne s'oublient point, mais l'attention publique se détourna. Il continua de traverser la vie, absorbé par les soins que, leur mère morte, réclamaient ses deux petits enfants. Harcelé par les préoccupations matérielles, le temps pris par des occupations qui l'empêchaient de poursuivre son œuvre, il donna son effort par intermittence, à de longs intervalles, dans la terne grisaille d'une époque hostile aux travaux littéraires et dans un milieu peu disposé à les suivre et à les accepter. Ses méditations, faites de joies évanouies, d'images douloureuses, de projets irréalisés, l'accompagnèrent jusqu'à la tombe. Les années s'écoulèrent pour lui dans ce lourd isolement auquel il avait fini par se résigner. Cependant, de sa nature heureuse et de son insouciante jeunesse, il avait gardé une gaîté réelle qui le sauva de l'amertume. Il n'eut rien d'un caractère aigri, d'une tristesse morose. Il conserva la faculté de s'amuser de la vie, d'y mêler une pointe de satire et cela dura jusqu'au jour où la mort, subitement, l'abattit.

* * *

C'est presque un lieu commun que d'affirmer l'incompatibilité de l'art et de la science. On les considère comme opposés de nature, saisissables par des facultés fort diverses de l'esprit. On se plaît à considérer l'une comme faite de précision mathématique, enfermée dans un cycle rigide, tandis que l'autre ne connaît ni lois ni règles et ne dépend que du caprice et du hasard.

Quelques individualités supérieures font exception. On sait que Platon composa des tragédies avant d'écrire ses dialogues, que Lucrèce fixa sous la forme poétique, la somme des sciences naturelles de son temps et l'on accorde quelque connaissance au Virgile des Géorgiques. On n'insiste point sur le savoir hautain de Dante ; on passe à côté des théories positives que Boccace émit sur les fossiles et l'on se plaît trop à considérer en Pétrarque l'amoureux de Laure, l'auteur des chansons et non pas le philosophe des traités latins d'où la science, telle que pouvait la saisir un homme de son temps, n'est point absente. On ne s'étonne plus de trouver Descartes ou Pascal cités dans les manuels de littérature comme de fort grands écrivains et, dans des manuels d'histoire des sciences, comme des savants forts respectables. Tout cela est plus ou moins habituel ; l'accoutumance

a pour résultat d'émousser l'attention. Mais lorsque Léonard de Vinci se révèle artiste admirable et savant puissant, certains, déroutés dans leur conception de l'homme, parlent d'être hors nature et lui jettent l'injure d'une impossibilité.

Il y a en Léonard le rayonnement éclatant d'un génie unique. Il est énorme par la puissance des facultés, non par la matière de leur application. D'autres qne lui, modestes et presque obscurs, ont touché à des choses diverses, confondu en un égal amour le monde du rêve et celui du savoir. Le physiologiste Albert Haller aimait les lettres ; il laissa quelques poèmes auxquels certains attachent un grand prix ; Otto Beckmann qui s'occupa exclusivement de l'étude des modifications pathologiques des reins, commença par dessiner et décrire des fleurs et des insectes. Chamisso qui fut l'auteur de Pierre Schlémihl fut aussi directeur du Jardin botanique de Berlin et botaniste éminent ; Charles Nodier fut polygraphe, naturaliste, entomologiste surtout, philologue, historien, poète et romancier, sans compter sa vivacité singulière de pamphlétaire et de journaliste. Sainte-Beuve avait fait des études de médecine, il possédait une science spéciale de théologien et ses études scientifiques et philosophiques ne lui furent pas inutiles au point de vue littéraire. Armand Sylvestre qui laissa de beaux poèmes et des volumes de contes grivois auxquels il a dû la plus grande part de sa célébrité, fit des études de mathématiques supérieures, sortit de l'école polytechnique et appartint à l'administration française des ponts et chaussées. C'est aussi avec le titre d'ingénieur que le romancier Marcel Prévost entrait dans la vie. Tout cela montre que l'éducation scientifique n'est pas si éloignée des facultés esthétiques que celles-ci ne s'y puissent attacher. On peut dire plus : cette base scientifique devient nécessaire. Dans la production si touffue des lettres, le mot prend trop de place ; les œuvres qui ne se soutiennent pas par autre chose que de la pure littérature, disparaissent vite. L'art de demain, l'art d'aujourd'hui ne peuvent plus être faits d'ignorance. Dans une lettre qu'il écrivait en 1874, de Reul montrait qu'il avait ressenti cette nécessité. « Depuis le courant scientifique, il n'est plus possible à un romancier, à un simple écrivain de s'attaquer à des descriptions de nature. Le paysage littéraire est devenu ce qu'il est en peinture, une reproduction fidèle de la nature. Il faut être homme de science pour s'en mêler car les compilateurs sont débordés par l'abus que l'on a fait de l'à peu près. Il en résulte qu'il faudrait être à la fois naturaliste et écrivain. » Xavier de Reul possédait ces deux qualités et la solidité de sa culture générale ne fit que donner plus de force à sa fantaisie. C'est en quoi il présente à l'analyste un intérêt tout spécial.

Il n'a pas seulement le mérite de tenir dans l'histoire des lettres en Belgique, une place que l'injuste silence de beaucoup, l'outrecuidante agitation de quelques-uns ont seuls empêché de lui attribuer, il montre encore comment, dans une imagination rêveuse, les choses les plus opposées sont parentes et s'entremêlent en mille rapports secrets

*
* *

L'enfance de Xavier de Reul était pour porter à l'extrême ses facultés de rêverie et son amour de l'indépendance. Toute sa vie il fut, quand aux apparences, un oisif. Cette conception qu'une profession définie pouvait être une nécessité, n'effleura jamais sa pensée. Non point qu'il manquât de caractère ou d'énergie, mais il avait trop aimé la solitude pour y pouvoir renoncer jamais.

De Reul naquit en 1830. C'était à Bombaye, près de Liége, dans une nature accueillante qui, à cette époque lointaine, se pénétrait encore d'un charme de solitude et d'abandon. Son père, habitant sur ses terres, menait une vie de sport et de chasse qu'il continua après son mariage. Tout en s'attachant à cette vie physiquement fort active, il n'en apprit rien à son fils. Celui-ci errait à sa guise et, durant ces années de l'enfance dont l'influence retentit jusqu'aux extrêmes jours de la vieillesse, il allait déjà parmi les aspects du monde, promenant son attention de chose en chose avec cette inlassable curiosité, cette attention rêveuse qui lui laissa jusqu'à la fin un air de flânerie.

C'est ainsi que s'accumulaient les impressions premières ; elles formaient, peu-à-peu, les particularités de l'intelligence. On ne semble guère avoir eu de fortes notions d'esprit pratique dans l'entourage de Xavier de Reul. La maisonnée était placée sous l'influence d'une vieille grand'mère. Ancienne émigrée de la Révolution, chanoinesse du chapitre de Sinnich, elle gardait les manières précieuses et les habitudes du XVIIIe siècle. L'âge et les malheurs y avaient ajouté quelque singularité ; elle possédait quatre chats, ses bêtes favorites, plus un vieux tromblon qu'elle chargeait de gros sel et dont elle usa un jour sur la personne d'un jardinier en maraude. Elle connaissait les simples et distribuait à la ronde ses recettes empruntées à d'étonnamment vieilles traditions. C'est autour d'elle que se groupaient les sept enfants de la famille. Xavier de Reul garda toute sa vie le souvenir de cette femme étrange et cérémonieuse.

Son éducation s'était poursuivie un peu au hasard de ses caprices, de ses rêveries d'enfant. Il avait dix-huit ans à peine lorsque son père et sa mère moururent en même temps du choléra.

Les sept enfants passèrent sous la tutelle inintelligente d'un parent et l'aîné, Xavier, plus que les autres endurci dans ses habitudes d'indépendance, ne pouvant supporter l'oppression brusque qui tombait sur lui, s'échappa.

Il partit pour Mayence où il donna des leçons de français. Il empilait avarement les pièces d'or qu'il parvenait à économiser sur ses maigres ressources et, un beau jour, se mit en route pour l'Italie.

Il fit le voyage en grande partie à pied, comme les étudiants qui, à cette époque, parcouraient l'Allemagne. En 1853, il était à Florence. Il voyait une Italie que nous ne connaissons plus, une Italie qui s'éveillait à peine d'un long sommeil, où les traces du passé n'étaient pas encore rongées par l'envahissement de l'évolution moderne. Il la voyait « à travers le voile rose de la jeunesse et de la fantaisie, dans l'atmosphère des traditions. » Il y devait recueillir la plus grande partie des notes, des impressions et des souvenirs qu'il fixa plus tard dans quelques livres. Il garda toute sa vie l'éblouissement des jours heureux qu'il y vécut dans l'enthousiasme de ses vingt ans.



Xavier de Reul, vers 1869.

C'est là, pourtant, qu'il devait éprouver une douleur profonde dont l'écho semble avoir retenti bien longtemps dans sa vie. Il rencontra à Florence une jeune fille de Zurich, orpheline comme lui, pupille du sculpteur Imhof et qui voyageait avec lui afin de se perfectionner dans son éducation musicale. Il devint son fiancé, l'accompagna jusqu'à Rome où elle mourut. De Reul avait alors vingt-quatre ans ; il ne se maria que seize ans plus tard.

Revenu d'Italie, il vécut à la campagne, puis suivit les cours de l'Ecole des Mines à Liége où il fut l'un des élèves favoris d'André Dumont. Il se passionna pour la géologie, y porta cet enthousiasme coutumier à sa nature. Il y connut Edouard Dupont qu'il accompagna durant son exploration des grottes de la Lesse, où l'on

découvrit les riches matériaux préhistoriques, aujourd'hui réunis à Bruxelles, dans une salle spéciale du Muséum d'Histoire naturelle.

En 1866, il est à Rome où il vit en compagnie de quelques artistes qui s'y étaient réunis. Il s'arrêta à San Damiano d'Asti vers 1868 et y poursuivit des recherches scientifiques. Il lui resta de ce séjour des impressions si profondes qu'il en fit plus tard le décor du *Roman d'un géologue*, ce livre où l'on peut entrevoir une trace de ses déceptions et de la vie de son cœur. On le retrouve ensuite à Weimar, où il demeura longuement, où il connut Litzt, et où, tout en donnant libre cours à son activité de polyglotte, il se mêle aux mouvements qui agitaient ce petit monde allemand. Il utilisa ces souvenirs et ceux d'un voyage qu'il fit plus tard en Thuringe dans son œuvre posthume : *Le Peintre mystique*. Derrière les êtres fictifs du roman, on devine les personnages réels.

En 1870, il était rentré en Belgique. C'est alors qu'il se maria. Il commença à réaliser ses projets d'écrivain. Sa vie semblait s'être fixée : il y pouvait trouver ce bonheur paisible et tranquille qu'il avait rêvé. Mais, une fois encore, la mort devait détruire le repos promis par ce tardif amour. Trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'il demeurait veuf avec ses deux tout petits enfants.

C'était la fin des caprices nomades. Il se consacra à l'éducation de ceux qu'il aimait et donna, au hasard des circonstances, les quelques livres qu'il a publiés. Il tenta loyalement de faire cet « apprentissage de la vie » dont il parle dans le *Roman d'un Géologue* en termes si douloureux, si profondément poignants qu'on y sent encore la pesée du désespoir. C'était un être trop fin et trop rare pour n'être point blessé tous les jours des brutalités trop réelles. Il avait subi par deux fois l'assaut du malheur, sa nature sensible en restait ébranlée. Il vécut sous le poids du passé avec le souvenir constant de ses rêves déçus, en une muette adoration des choses mortes, dans des songeries qui se prolongeaient au fil des heures. Il mourut brusquement en 1895 d'une attaque d'apoplexie. Le peintre Eugène Smits, qui l'avait beaucoup connu, le caractérisa d'une phrase exquise dans une de ses lettres : « Il était bon, disait-il, et ne ressemblait à personne. »

* * *

Si, de cette biographie rapide on veut dégager les traits essentiels, on verra que de Reul arriva tardivement à trouver une formule dans laquelle s'exprimaient sa nature et son caractère. Pendant bien longtemps, il demeura ce que l'avait fait l'enfance : librement développé dans une insouciance parfaite, nomade d'esprit et de désir,

impatient d'un joug quelconque, incapable de poursuivre une direction avec cette persévérance qui mène jusqu'à l'accomplissement d'un acte. Toute sa vie, il lutta, souvent avec insouciance, parfois avec énergie. Et cependant, il garda toujours le dégoût de cette lutte ; il ne pouvait se plier devant ses servitudes; il préférait passer d'une chose à l'autre, prenant à chacune l'intérêt qui surgissait tout à coup, ne s'arrêtant point dans un compartiment fixé, dans une classification limitée. Les circonstances ne lui permirent guère la concentration. Au point de vue raison, son histoire est la plus singulière qui puisse être; il n'a point tiré parti — au sens plat et utilitaire du mot — des efforts qu'il avait donnés. Il sacrifie à l'éducation de ses enfants le temps qu'il aurait pu consacrer à ses propres travaux. Parce que son fils pleure à l'idée d'être séparé de lui durant de longs mois, il renonce à l'occasion qui s'offrait d'un voyage aux Indes d'où il eut rapporté une vision merveilleuse des choses, une âme renouvelée. Son intelligence s'était dévelloppée à travers les caprices de la nature. Il lui en resta ce caractère primesautier, plein d'indépendance, qu'aucune influence ne parvint à faire plier. Il traversa la vie ; il n'y rechercha point la conquête d'un de ces postes fixés qui mettent un homme en évidence devant ses contemporains et, quelquefois, devant la postérité. Ecrivain, il ignore le plus parfaitement du monde les courants divers qui se partageaient la littérature, à son époque. Il écrit pour fixer des choses qui habitaient son âme et débordaient de lui. Il est toujours, modeste et discret, derrière les personnages qu'il anime et qui promènent à travers le monde l'invraisemblance de son caractère et les rêveries de son esprit. Il n'a point cherché à se placer sous une étiquette quelconque ; il écrit la bonne vieille langue française, sans recherches, sans apprêts et s'il y met une émotion délicate, un sens affiné, des subtilités de sentiments cachées derrière les grisailles de son imagination vagabonde, c'est sans aucun effort, parce que tout cela est en lui, parce que cela se fixe malgré lui dans ce qui vient en droite ligne de son cœur. Il n'a rien du littérateur, de l'homme de métier, de l'insupportable jongleur de mots, pas plus qu'en géologie il n'a quoi que ce soit du savant asservi par la discipline des menus faits et la domination des lois. Il voit tout en cadres larges, imposants, où son imagination s'enthousiasme et s'anime. Il fait revivre le monde primitif lorsqu'il y touche ; il a le caractère visionnaire et créateur de l'esprit poétique.

Avec tous ces dons, il réalisa fort tard. C'est à quarante ans seulement qu'il se met à écrire. On pourrait en rechercher la raison si elle n'était si violemment écrite dans ses deux meilleurs livres : *Le Roman d'un Géologue* (1874) et *Les Enfants d'Apollon* (1890).

Pour le pousser à mener jusqu'au bout une œuvre de longue haleine, il fallait la secousse brutale de la vie. Dans le premier de ces ouvrages, le regret douloureux de l'amour fauché par la mort se lève à chaque page ; il enlace de ses replis subtils, il lève des bouffées chaudes qui remontent de cette terre italienne, si délicieusement comprise ; il s'arrête à des ressouvenirs lointains, à des détails attendris, à des petites scènes intimes faites d'un charme discret. Tout se revêt de mélancolie jusqu'au moment où l'heure atroce se prépare. Alors, ce sont des luttes qu'il dut éprouver sans doute ; elles retentissent maintenant dans sa chair qu'elles blessent et font crier et lorsqu'enfin passe la mort, le néant, — j'emprunte ses propres termes — se fait autour de lui, « à partir de cette nuit fatale, dit-il, les souvenirs m'échappent et se confondent, incohérents comme les feuilles éparpillées d'un livre. Rattacher ces lambeaux de ma vie serait tâche impossible. Il me faudrait à tout bout de champ constater des lacunes qui ne me furent expliquées que plus tard ; et encore !... Je sais que j'ai vécu, voilà tout. Hommes et choses passaient devant moi comme devant une glace dépolie, sans laisser trace de leur reflet. »

Cette douleur poignante, ce désespoir qu'il portait en lui, le poussèrent à fixer dans un livre l'histoire de sa passion. On perd le contact intime et profond d'un souvenir lorsqu'on le confie, dans une ordonnance objective, à une forme d'art où, regrets et désirs, tout se noie en une puissance qui est faite de ce que l'on a profondément senti. Goëthe, poursuivi par l'idée du suicide et par le souvenir de son amour, écrit Werther, où il se débarrasse d'une maladie de son âme. Combien d'autres se sont ainsi soulagés, biffant une tourmente qui ravageait leur cœur en la transportant dans des pages par lesquelles elle se trouvait jetée à travers le monde. On met toujours un peu de soi-même dans une œuvre où se transposent nos passions. Et lorsque, chez un homme comme de Reul, la vie vient brutalement abattre l'échafaudage des projets longtemps caressés, jamais réalisés, elle laisse à leur place un bouillonnement puissant dont l'âme prisonnière ne se libère qu'en le formulant et en pleurant sur le sépulcre où elle enferme à mesure les souvenirs accumulés.

De même, le nomade une fois fixé se mit à rêver au nomade. C'est de là que naquirent *Les Enfants d'Apollon*. Déjà, dans le *Roman d'un Géologue*, de Reul s'était complu à faire de ses héros Max Kilian et sa sœur Hulda, deux artiste ambulants, tyroliens, amoureux de leur musique primitive, qui parcourent le monde au hasard de leur caprice, avec la bande qu'un musicien renommé dans

les vallées a rassemblée et dirige de ville en ville. C'est un type exquis de jeune fille que cette Hulda, fine, délicieuse, dont la voix émeut comme la voix des sirènes et qui murmure l'aveu de son amour dans une de ses plus jolies chansons. Elle est sage aussi ; lorsqu'elle sent tout ce qui l'écarte du géologue rêveur et passionné, et que la vie tient en réserve des choses qui creusent un abîme entre le savant et la paysanne, elle s'écarte tristement : « Moi, je ne prétends être dans le chemin de personne », dit-elle. Alors l'oiseau blessé, que le vieux grand-père a envoyé vers l'Italie pour y refaire sa santé chancelante, n'a plus de chansons ni de rires. Il essaye, courageusement, de poursuivre sa route vagabonde; mais l'effort est trop grand pour sa pauvre petite chair souffrante, il s'arrête au bord de la route et il meurt.

Le souvenir s'était fait moins amer, moins douloureux, moins profond, lorsque le géologue, devenu poète, écrivit *Les Enfants d'Apollon ;* il n'était point mort, cependant. Le type réel, déjà transposé pour Hulda, se transforme encore. On y voit passer dans l'activité falote d'un cirque forain, la figure de Manuelita qui se détache en un dessin fortement tracé, captivante et capricieuse, étrange et singulière, formée par une vie pleine d'aventures et d'invraisemblance, comme dans un conte de fée. Hulda était à peine touchée par le côté vagabond du nomade ; Manuelita y plonge toute entière. Elle vit, dompteuse dès son enfance, parmi les fauves qu'elle soumet. Elle a des aventures qui la mènent de la richesse opulente, avec un nom de grande dame, au service de directeurs de ménagerie qui l'exploitent honteusement. Elle parcourt le monde de Cuba et du Sud-Amérique jusqu'en Belgique, en Hollande, en Angleterre ; elle passe à travers mille aventures qui s'égrènent dans une fusée d'étrangetés, comme la lumière des lampes fumeuses sur les pailleteries de faux or et les toiles peintes du cirque ; elle est nomade de la tête aux pieds, charmeuse, coquette et presque irréelle.

Parmi les personnages du livre, elle est cependant la plus vivante. Comme la pauvre Hulda, elle aussi, elle est touchée au cœur ; elle a cette phrase, étrangement semblable à celle de la tyrolienne : « Je n'aime à déranger personne ». C'est aussi la résolution dans laquelle sombre le rêve de l'amour ; elle répète, dans une fiction plus lointaine et moins amère, ce qui, jadis, causa le premier désespoir.

La conclusion est plus optimiste, moins profondément blessée, moins mélancolique que celle du *Roman d'un Géologue.* Nous sommes ici en pleine féerie. C'est comme un rappel attendri d'une chose inoubliée, mais si le chagrin demeure dans les profondeurs

de l'âme, d'autres choses nouvelles sont venues le masquer doucement. C'est comme une brume qui s'étend, qui baise les lèvres saignantes de la blessure d'un souffle pacificateur. On plonge dans le bruyant, le fragile décor de l'existence nomade. Le rêveur qui, jadis, parcourait l'Italie et l'Allemagne, à pied ou en diligence, avec quelques pièces d'or au fond de son bissac, ayant maintenant charge d'âme, après avoir tenté « l'apprentissage de la vie » se complaisait dans les imaginations vagabondes où s'agitaient les bizarres créations du songe.

De là est né un livre singulier, sautillant, un peu fou, avec des fantaisies et des caprices qui mènent à droite et à gauche, dans un grouillement imprécis de fantoches, vêtus de costumes bizarres et vivant d'une vie spéciale, dans des contours fumeux, fuligineux, pareils à ceux que dessinent le décor imprécis d'Hoffmann ou les personnages étranges d'Achim d'Arnim.

Cependant, tous ces types sont fort réels. A travers la fantaisie singulière du poète, perce un vigoureux esprit d'observation. Il fait de ce livre une étude des gens de cirque, profondément originale, digne d'être citée à côté des *Frères Zemganno* des Goncourt, des *Hard Times* de Dickens, et des *Gens de Cirques* de Hugues Leroux. Il a fait de ce milieu forain dans lequel s'épuise une fantaisie singulière, une sorte de raccourci du monde où chaque peuple semble concentrer les traits les plus saillants de son caractère dans un personnage qui l'exprime. On admire sans réserve le sentiment profond, l'émotion poignante, dans le *Roman d'un Géologue*. Ici c'est une œuvre où le côté douloureux s'efface pour laisser place à la fantaisie la plus délicate et la plus fine, à une observation pleine d'humour, qui se grave dans la netteté même des types.

Ils défilent, tracés à la Callot où à la Goya, d'une forte ligne d'aquafortiste. C'est, d'abord, le vieux Rosenbaum : « Le personnage interpellé, qui paraissait être le chef, ôta son bonnet de fourrure, tira de sa poche un agenda crasseux qu'il déficela, baragouinant des politesses qui tombaient par intermittence sur une lèvre pendante, avec un clapottement sourd, comme l'eau tombe d'une gargouille. Il avait des sourcils mouvants, haut placés sur des yeux en boule de loto, bordés de rouge et qui jetaient une ombre sur son visage ridé comme ces figures de caoutchouc que l'on transforme à volonté ; et tour à tour, frottant un formidable nez qui coupait une face longue et fouillant l'agenda, il tira quantité de papiers qu'il dépliait, mouillant ses doigts sur sa lèvre en cuiller... Le portrait de cet homme m'est resté dans l'esprit. Il était chauve, il avait le front plat des oiseaux de proie, l'occiput écrasé, jaillissant en avant du cou, un

cou flasque et plissé comme la tige d'une vieille botte, un cou de tortue alarmée, un cou de cancre auquel il manquait une corde. » C'est Clampin, le clown, philosophe sans le savoir, long personnage maigre et falot, démanché par les dislocations qui l'ont allongé comme un fil de caoutchouc; c'est la grosse Hannah, Madame Rosenbaum, qui, pour fêter ses noces d'argent, reprend ses exercices abandonnés sur la corde raide, y déploie coquettement sa majesté opulente en rejetant le balancier que lui a présenté son mari. Puis, c'est le musicien errant, qui a été « taillé en pièces » dans les émeutes de 1848, en Allemagne, refoulé sur la Suisse, d'où il part pour voguer à travers le monde en y promenant sa science du grec et du latin, son dédain pour Virgile qui déplace les astres afin d'envoyer au ciel des Césars divinisés, son admiration pour Eschyle dont il récite les vers en dodelinant de la tête, sa trompette sous le bras. Enfin, c'est la *Vénus de l'Adriatique,* cette géante extra-humaine, qui réalise les vagues conceptions des contes de fée, joue avec la lumière, les décors et les petits pantins de son théâtre, de manière à présenter des histoires enchevêtrées et confuses, qui ne jaillissent que dans les songes. Il faudrait les citer tous, emprunter pour tous la description singulière, les phrases qui les enferment dans la brume d'irréel planant tout le long du livre, jusqu'à cette Manuelita qui dégage une séduction attirante et troublante « dont on cherchait en vain la source dans ces grands yeux d'une volonté perfide qu'elle tenait demi-clos dès qu'on la regardait, comme pour avertir d'un danger. »

Ce livre est « comme un enchantement, un rêve de lutin, qui se déroule à la lueur des feux follets, sur un rythme d'éclats de rire ». Il s'y mêle bien aussi quelques soupirs et des larmes qui n'apparaissent point. Lorsque la mélancolie remonte, bien vite, le tourbillon des saltimbanques passe dans sa sarabande irréfléchie. De Reul y a laissé percer, pourtant, les secrets de son âme. Il trace en quelques lignes les conditions de son esprit rêveur, plein d'imaginations subtiles et qui ne sut pas faire jusqu'au bout l'apprentissage de la vie : « Il s'en faut de beaucoup que nous fussions des productifs à cette époque. On n'avait pas encore inauguré cette philosophie de l'utilité calculée qui fait de chaque carrière un mât de cocagne et de la vie une boutique à l'enseigne de Prenez mon Ours. On posait bien naïvement devant sa propre intelligence, on avait des aspirations ; on se croyait propre à ceci, bon à cela, sauf à changer d'avis le lendemain. C'était en ces temps de mirages qui faisaient frémir les Prud'homme et bouillir les écervelés — peu après 1848. Une fièvre d'abstractions gouvernait la jeunesse, enivrée d'idéalités, on se

croyait au bout de l'ère moderne, dans un moment de reconstitution. On nous disait : cherche ta voix ; nous cherchions ; l'homme positif n'était pas né et la pièce de cent sous, à l'horizon des pères et des mères, ne brillait pas encore d'un éclat souverain. » Et c'est ainsi qu'il partit à la découverte de cette âme invisible que l'on entrevoit partout sans pouvoir l'atteindre, cherchant à se rapprocher « de ce souffle qui pénètre les choses inertes et produit les choses nouvelles ». Il poursuivit l'illusion qui flotte par le monde ; dans cette poursuite passionnée, il oublia de saisir les formes prochaines et brutales car elles ne valaient pour lui que par les mystères épars qu'elles déguisaient.

Avec un tel esprit, il était prêt à se perdre parmi cette nation des saltimbanques où les rêves dorés éclosent au crépuscule et se défont le soir : « On a beau lire Aristote et Platon, une belle jambe est une belle jambe et l'on n'a rien trouvé jusqu'aujourd'hui dans les transformations de la matière qui vaille le sourire d'une jolie bouche. » Il aima « ce domaine troué et pailleté du provisoire où les maisons vont sur des roues, où les lèvres s'avancent à la rencontre des baisers, où la gloire s'allume, brille et s'éteint le soir, avec les lampes ». Il trouvait les surprises qu'il aimait « dans ce monde illusoire qui est bâti, comme les nids d'oiseaux, dans la brume et dans le vent ».

De Reul fixa ainsi le côté grave, passionné de son esprit dans le *Roman d'un Géologue ;* puis, le souvenir douloureux s'étant apaisé, il donna la fantaisie rêveuse et singulière dans *Les Enfants d'Apollon.* Ces deux livres resteront parmi les meilleurs de ceux qu'a produits la récente renaissance des lettres françaises en Belgique ; ils donnent aussi la substance profonde d'un artiste délicat et naïf.

On trouvera des choses fines, de jolis passages, des sentiments discrets et raffinés dans ses autres livres, des souvenirs de Rome, de la campagne romaine et de l'Italie. Dans les nouvelles qu'il a réunies sous le titre : *Autour d'un chevalet, Assunta* montre encore toutes les qualités de son esprit, ses dons d'observation, sa fantaisie brillante et, aussi, les impressions profondes que laissaient en lui les choses de la beauté. On y retrouve un reflet de cette Rome du temps passé qui ne connaissait point les grandes rues modernes, dont les ruines étaient à demi ensevelies encore sous les tertres séculaires et où l'herbe poussait entre les pavés, sur les vastes places où se déployait la noble ordonnance des palais pontificaux. Ce milieu n'est plus et le peuple qui y vécut s'est transformé. Cette vie active et violente des ruelles romaines, toute impulsive mais énergiquement vivante, elle a cédé aussi devant l'envahissement d'un sort nouveau.

D'autres problèmes se sont posés, d'autres besoins sont nés. Aussi quel charme se dégage de cette étude où l'écrivain enferma les visions de jadis !

Le *Chevalier Forelle* (1892), l'un des derniers livres de de Reul est plein de fraîcheur et de jeunesse. Il a ce même sentiment profond que dégage le *Roman d'un Géologue,* cette même faculté d'observation qu'affirment *Les Enfants d'Apollon.* Telle page comme la description de la boutique de librairie où le soldat Forelle vient s'égarer, constitue un de ces tableaux bourgeois comme en réalisa Chardin et comme en désirait Diderot. Tout le roman s'écoule dans un décor de nature subtilement saisi, plein de murmures de sources et de ruisseaux, parmi des feuillages verts et de belles clartés de soleil. Tout cela saisi avec une finesse exquise, avec l'esprit de l'homme désabusé qui se savait non écouté, qui parlait pour lui et qui laissait à d'autres, plus inutilement féconds, le verbalisme tonitruant d'où surgissent les succès d'une heure.

Parfois, il arrive à ne plus guère parler qu'à lui-même. Il trace une nouvelle qui demeure imprécise, où la pensée vagabonde sans arriver à se concentrer dans un cadre dont les limites se dessinent. La rêverie s'écoule et passe en ces perpétuelles chimères, laissant quelque chose d'inachevé aux pages où se sont fixées ses apparences fugitives.

* * *

Ce caractère se retrouve bien plus encore dans la façon dont de Reul s'occupa de sciences naturelles. Il en jouit sans effort, avec volupté, s'égarant en enthousiaste dans le dédale de leurs mystères lentement dévoilés. Il les comprit profondément, mais il n'y prit point cette discipline, la faculté de cet effort qui pouvait le conduire à attaquer un problème, à vaincre les difficultés à pousser jusqu'au bout un travail original et puissant. « Je n'ai rien inventé, dit-il, dans le *Roman d'un Géologue,* rien découvert et je partage quant à la gloire l'opinion de Max Kilian : Mieux vaut rêver sous son tilleul. » Il y a dans ces paroles l'aveu de sa nature qui comportait une certaine part d'impuissance. Il a passé à côté de problèmes passionnants, il aurait pu se trouver entraîné à essayer de les résoudre ; il les a compris ; le vertige de l'inconnu, il l'a ressenti, le désir de savoir, il l'a éprouvé, mais la rêverie a eu raison chez lui des tendances actives ; il a dû avoir, par moments, des ambitions dont, ensuite, il a souri.

Mais cet esprit rêveur cette nature artiste le conduisirent à se représenter avec une étrange force d'évocation les milieux perdus

où s'essayaient les premières formes de la vie animale ; au contact des sciences, il eut certes plus d'émotion que maint savant de métier et il comprit avec plus de poésie des choses qui rebutent par la sécheresse avec laquelle elles sont présentées, non à cause de leur difficulté. Il se contenta trop à cet égard de jouissances intérieures qu'il eut quelque paresse à fixer.

Dans le petit livre qu'il a consacré à *l'âge de la pierre et à l'homme préhistorique en Belgique*, il a donné la mesure de sa compréhension. Clairement résumées par lui, ces connaissances alors toutes récentes (on était en 1868) et bien embrouillées, se disposent dans un classement élégant. De Reul excelle à retracer l'histoire d'une caverne, à faire lire dans les couches successives comme dans les feuillets jaunis d'un livre ; la faculté de l'artiste apparaît lorsqu'il évoque les mœurs de l'âge de la pierre, depuis les contemporains du mammouth jusqu'à ceux qui polirent leurs armes et délaissèrent les cavernes. Ils revivent en quelques traits brefs, avec leurs coutumes funéraires, leur habitude du tatouage, leurs parures et leurs amulettes ; tout n'est pas resté exact dans cette vision que des travaux plus récents modifieraient, mais l'ensemble est évoqué avec cette puissance que peut seule donner l'imagination pénétrée des facultés du poète. Ce sont ces qualités sans doute qui amenèrent Edouard Dupont à demander à de Reul de rédiger un guide des collections préhistoriques des âges de la pierre pour le Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles. On y retrouve cette même puissance d'évocation, cette même clarté qui montrent à quel point il avait compris la géologie et la préhistoire.

Il avait vu ces sciences se constituer à travers les travaux qui les définissaient peu à peu. Il était aux côtés d'Edouard Dupont le 10 décembre 1864, lorsque, dans la grotte emperlée de givre, on découvrit les ossements et les deux crânes qui furent retirés du trou du Frontal. Il lui resta de ces recherches passionnantes un souvenir des plus vifs auquel il s'attarde chaque fois qu'il revient à parler de ces choses qu'il avait touchées, dont il donne une impression intense, vécue par un homme qui savait voir, comprendre et sentir.

Il n'a que par moments fixé sur le papier des lambeaux de ce qui forma une rêverie prestigieuse. Dans la *Leçon de géologie*, dans les quelques pages qu'il a consacrées à l'iguanodon que l'on venait de découvrir, on peut voir résurgir toute l'architecture de ces mondes éteints qu'il reconstruisait dans l'activité évocatrice de son imagination. Il y prolongeait des facultés poétiques. Le meilleur est qu'il n'y ait point trouvé de quoi le pousser à ce travail régulier, à cette discipline obstinée sans lesquels la réalisation échappe et la pensée meurt dans le cerveau qui l'a créée.

Tout cela, dira-t-on, ne fait pas un savant. Sans doute, mais combien de professeurs d'université ont-ils laissé derrière eux une trace plus faible encore ? Enfermés dans leur enseignement, ils ont joui, leur vie durant, d'une réputation scientifique et, quelquefois, des élèves qu'ils avaient formé leur élevèrent des bustes de bronze. Bien peu ont eu cette faculté de pénétrer dans les époques disparues du monde, cette connaissance parfaite et simple, ce pouvoir d'en laisser apercevoir quelques lambeaux. Seulement, ils sont étiquetés dans la rigide hiérarchie de nos sociétés modernes, ils jouissent des classifications faites, des définitions imposées par les habitudes, ils ne choquent aucune tradition. Ce sont des sages. Quant à ceux qui, par un travail un peu épars, des vues trop diverses, une activité déroutante, nous promènent de l'art à la science et les entremêlent de poésie, qui vivent en marge de tous les cadres et ne se contentent point du champ étroit que la vie leur donne à cultiver, ceux-là risquent de n'être admis ni d'un côté ni de l'autre ; il leur faut subir la conséquence de leur fantaisie, demeurer dans le domaine de ces singularités que l'on ne fait point grand effort pour expliquer.

Tel fut le sort de de Reul. Modeste et satisfait de pouvoir poursuivre sa route sans se réveiller du songe, il passa comme un écolier vagabond dans un paysage de demi-teintes et de vibrations assourdies. Les choses qu'il a laissées ont gardé cette grisaille des lointains délicats où le charme s'étend silencieusement, comme une buée violette sur les dernières lueurs d'un crépuscule. Elle donne une note discrète et fine dans l'histoire de la littérature française en Belgique durant cette période annonciatrice où elle commença de jeter quelque éclat.

Plus tard, on se souviendra. Des esprits cultivés et fins reliront le *Roman d'un Géologue* et *Les Enfants d'Apollon ;* ils s'attarderont à cet humanité simple, à ces sensations fugitives, ils reverront, à travers la brume grise du temps, la figure de l'écrivain qui laissa glisser sur ces pages un peu du songe de son cerveau, un peu du sang de son cœur. La destinée sera plus juste dans l'avenir pour cet homme que les rumeurs contemporaines ont fait oublier. Une nation récapitule, de période en période, ce qu'elle a donné de plus grand dans tous les domaines ; ce jour viendra en Belgique, où l'on ne s'est pas réveillé encore de l'étonnement d'avoir produit une littérature et d'avoir créé des expressions que la généralité du peuple n'était pas toujours préparée à comprendre. Aujourd'hui encore, on est en plein tumulte ; mais la poussière des combats commence à tomber, dégage la silhouette de ceux qui demeurent.

Certainement cette œuvre ne sera point méconnue. Un tempéra-

ment si fin, si original dans sa compréhension des choses, si artiste et si cultivé dans sa vision, attirera des esprits d'élite. On peut quelquefois trouver la gloire en rêvant, mélancoliquement, sous les branchages d'un tilleul.

RAPHAËL PETRUCCI.

Bibliographie

DE REUL, François-*Xavier*-Chrétien-Léonard, *né à Bombaye (Liége) le 17 février 1830, décédé à St-Gilles (Bruxelles), le 22 avril 1895.*

1. OUVRAGES.

1868. *Le Mauvais Œil*, conte en vers, sous le pseudonyme Hélix VILLOSA.
Liége, librairie Massart, 1868. — In-16 (16,5×11), 30 pages [épuisé].

1868. *L'Age de la Pierre et l'Homme préhistorique en Belgique.*
Paris, Hachette, et Bruxelles, F. Claessens, 1868. — In-8° (23×15), 77 pages [épuisé].

1872. *Guide dans les Collections préhistoriques de l'Age de la Pierre au Musée royal d'Histoire naturelle.*
Bruxelles, Weissenbruch, 1872. — In-16 (18×11), 80 pages [épuisé].

1874. *Le Roman d'un Géologue.*
Brux., Weissenbruch, et Paris, Aug. Ghio, MDCCCLXXIV. — In-16 (19×11,5), 392 pages [épuisé].

[**1880** ?] *Ernest Staas, avocat*, d'après le texte flamand de Tony BERGMANN.
Bruxelles, Lebègue, sans date. — In-8° (23×15), 216 pages. Illustrations d'Ed. DUYCK.

1882. *Un Grand Artiste.*
Bruxelles, Parent et Cie *(Bibliothèque belge illustrée)*. — In-8° (23×15), 62 pages. Illustré.

1890. *Les Enfants d'Apollon*, roman de mœurs.
Bruxelles, Weissenbruch, 1890. — In-16 (18×11,5), 366 pages.

linge et sa chambre : quatrièmement, ne pas s'aviser de porter plus que son état ne permet, car c'est le moyen de les renvoyer plutôt que de les attirer.

D. Quand une fille a un amant bien à son gré, comment doit-elle faire, de peur de le perdre ?

R. Il faut l'aimer d'un amour honnête, qui est le véritable moyen de le conserver ; il faut aussi éviter envers lui les paroles hardies et peu respectueuses, de peur de le fâcher ; se garder bien d'écouter les mauvais discours, tant d'un côté que de l'autre : il faut aussi toujours être de bonne humeur, principalement devant lui, et ne point lui causer de la jalousie en faisant trop d'accueil aux autres.

D. Si l'amant aime par trop la bouteille, qui est un mauvais principe pour un garçon, que faut-il que la fille fasse dans cette occasion ?

R. Il faut avec des paroles honnêtes et beaucoup de circonspection, lui remontrer qu'il seroit bien plus avantageux d'amasser son argent pour avoir quelques commodités quand ils seront en ménage.

D. Quand une fille désire aller à la promenade, comment doit-elle se comporter avec son amant et avec ceux de la compagnie ?

R. Elle doit premièrement en demander la permission à ses parens, ou ses supérieurs, et leur dire que c'est pour aller en tel endroit. Il faut aussi qu'elle se comporte en la compagnie, de laquelle est son amant, avec beaucoup de modestie.

D. Si l'on fait la collation, et par hasard qu'il n'y ait qu'un seul garçon avec plusieurs filles, comment faut-il faire ?

R. Il faut absolument ne pas souffrir qu'il paie la moindre chose.

D. En revenant de la promenade, ou de la recréation, qu'est-ce que la fille doit faire ?

R. Il faut qu'elle revienne à la maison pour voir s'il n'y a point quelque chose à faire (il est du devoir et de la bienséance du garçon de reconduire sa bien-aimée à sa maison.)

D. Étant revenue, que doit-elle faire ?

R. Il faut premièrement prendre un tablier de cuisine, afin de ne pas salir ses habits, et faire ce qu'il y a d'ouvrage à la maison, sans se le faire commander, et avec beaucoup d'activité ; elle doit aussi mettre les viandes à la broche, éplucher la salade, et apprêter le souper.

D. Quand le repas est achevé, qu'est-ce que la fille doit faire ?

R. Il faut qu'elle lave la vaisselle, s'il n'y a point de servante pour le faire.

D. Que doit-elle faire après ?

R. Il faut aller sur la porte pour avoir le plaisir de voir son amant, qui ne manquera pas de s'y trouver.

D. Si la fille est priée de faire un tour de promenade après souper avec plusieurs garçons et filles, que doit-elle faire ?

R. Il faut d'abord s'en excuser, pour ne pas faire paraître qu'on aime la promenade du soir.

D. Si on la prie avec beaucoup d'instance, que faut-il qu'on fasse ?

R. Il faut qu'elle paraisse satisfaite de l'honneur que la compagnie lui fait et répondre qu'elle ne le peut sans la permission de ses père et mère, ou de ses maître et maîtresse; alors c'est à l'amant bien avisé de faire cette commission.

D. A quelle heure la fille doit-elle revenir à la maison ?

R. Il faut distinguer, depuis le premier jour de Mai jusqu'à la fin, à neuf heures au plus tard ; depuis le premier jour de Juin jusqu'au premier d'Août et de Septembre, à neuf et huit heures et demie ; afin de ne pas fâcher ceux qui lui ont donné la permission.

D. Si la fille était priée d'aller seule le soir avec son amant, que faut-il qu'elle fasse ?

R. Elle ne doit point y aller sous quelque prétexte que ce soit, de peur de médisance et lui représenter qu'ils auront autant de plaisir de rester à la porte avec la compagnie, que d'aller en tel endroit : ceux-ci ne doivent point non plus le permettre.

D. Les dimanches et les Fêtes, quand une fille garde la maison pendant la Grand'Messe ou les Vêpres, et que son amant la vient voir, comment doit-elle se comporter ?

R. Avec une grande modestie et retenue, faisant son ménage avec soin et exactitude, sans s'amuser à badiner avec son amant, à cause des mauvaises suites qui pourraient en provenir. Il faut aussi lui remontrer qu'il aurait été plus à-propos d'être à la Grand'Messe ou aux Vêpres, et qu'il seroit bien venu à une autre heure : le tout avec des termes et paroles de douceur.

D. Quand une fille va à la Grand'Messe ou aux Vêpres ; et que son amant vient à la maison pour avoir l'honneur de l'accompagner, comment faut-il qu'elle se conduise ?

R. Elle doit prendre garde de ne pas être le long des rues avec beaucoup d'éclat, cela fait voir que c'est une évaporée ; mais au contraire, avoir un entretien modeste et honnête.

D. Quand une fille est à l'église avec son amant, que faut-il qu'elle observe ?

R. Il faut se tenir dans une posture décente et honnête, et

s'occuper à lire ou à faire quelqu'autre prière. Il faut aussi éviter les rits et caquets, pour ne pas distraire les autres, et revenir à la maison avec la même modestie qu'en s'en allant.

D. Quand une fille est demandée en mariage par un garçon qui est à son gré, que doit-elle répondre ?

R. Il faut d'abord qu'elle fasse semblant d'être un peu surprise, et répondre qu'elle ne peut croire qu'un garçon de son mérite et de son moyen, voulut avoir en mariage une aussi simple fille qu'elle.

D. Si l'amant persiste, lui faisant par protestations d'amitié, ou lui disant, par exemple : Ce seroit tout mon désir si je pouvois posséder l'amitié d'une aimable personne comme vous, et je serois le plus content du monde : si je ne craignois point de vous faire de la peine, j'aurois l'honneur d'en parler à monsieur votre père et à madame votre mère.

R. La fille doit répondre avec beaucoup de respect : Monsieur, si vous avez l'amitié que vous dites avoir pour moi, je vous assure qu'il ne seront pas moins surpris que l'ai été, parce qu'ils ne s'attendent pas d'avoir cet avantage.

Si l'amant a père ou mère il doit leur en parler, leur témoigner son dessein, en leur disant : si c'était votre volonté, comme c'est la mienne, je souhaiterois avoir en mariage une telle, qui est une très-honnête fille.

Mon fils, j'ai trouvé que vous avez très-bien choisi, il faut voir au plutôt si nous pouvons avoir cet avantage.

Les père et mère du garçon parlant aux père et mère de la fille, après avoir fait le salut et les compliments ordinaires, pourront dire : Monsieur et Madame, nous avons appris avec bien du plaisir, qu'il y avoit une parfaite amitié entre mademoiselle votre fille et notre garçon, c'est ce qui nous oblige à vous la demander en mariage pour notre fils ; si vous nous l'accordez, nous serons parfaitement contens.

Monsieur et Madame, nous sommes charmés de l'honneur que vous nous faites aujourd'hui ; et pour vous faire voir que nous avons une parfaite amitié pour vous et pour toute votre aimable famille, nous vous la promettons de bon cœur.

Monsieur et Madame, nous sommes entièrement satisfaits ; c'est à vous, s'il vous plaît, à choisir le jour pour passer le contrat.

Monsieur, le jour de votre commodité, c'est le nôtre.

D. Qu'est-ce que la fille doit observer en allant avec les parents de son bien-aimé pour passer le contrat ?

R. Elle doit avoir toujours une grande modestie et un air de bienveillance pour les parens de son bien-aimé : et revenant à la maison, la fille doit observer la même chose qu'en s'en allant.

D. Quand la fille est arrivée à la maison avec les parens de son bien-aimé que doit-elle faire ?

R. Il faut leur présenter des chaises, les prier de s'asseoir, avec des paroles de douceur, et ensuite donner ordre d'apprêter la collation, aider elle-même à l'apprêter, si le besoin est, et tâcher que tous soient content.

D. Quand c'est au départ de la compagnie, que doit-on faire ?

R. C'est au père et à la mère de la fille de reconduire les père et mère du garçon et de ne pas les quitter qu'ils ne soient éloignés de leur appartement, et en même temps les remercier d'avoir eu l'honneur de leur présence.

D. Pendant la proclamation des bancs [*sic*] et les fiançailles, qu'est-ce que la fille doit faire ?

R. Elle doit de temps en temps élever son cœur à Dieu et demander les grâces nécessaires pour se sanctifier en l'état du mariage : l'amant en son particulier doit en faire de même.

D. Pendant le repas des nôces, qu'est-ce que la mariée doit faire ?

R. Il faut prendre garde de ne pas rire si quelqu'un disoit quelques paroles déshonnêtes ; mais au reste, elle doit être de bonne humeur devant la compagnie, et tacher de rendre tout le monde content.

LITANIES

pour toutes les filles qui désirent d'entrer en ménage.

Kyrie, je voudrois.
Christé, être mariée.
Kyrie, je prie tous les Saints.
Christé, que ce soit demain.
Sainte Marie, tout le monde se marie.
Saint Joseph, que vous ai-je fait ?
Saint Nicolas, ne m'oubliez pas.
Saint Valéri, que j'aie un bon mari.
Saint Mathieu, qu'il craigne en Dieu.
Saint Jean, qu'il m'aime tendrement.
Saint Bruno, qu'il soit joli et beau.
Saint Gabriël, qu'il me soit fidèle.
Saint André, qu'il soit à mon gré.
Saint Didier, qu'il aime à travailler.
Saint Honoré, qu'il n'aime pas à jouer.

Saint Séverin, qu'il n'aime pas le vin.
Saint Clément, qu'il soit diligent.
Saint Sauveur, qu'il ait un bon cœur.
Saint Nicaise, que je sois à mon aise.
Saint Josse, qu'il me donne un carrosse.
Saint Boniface, que mon mariage se fasse.
Saint Augustin, dès demain matin.

ORAISON.

Seigneur, qui avez formé Adam de la terre, et qui lui avez donné Ève pour compagne, envoyez-moi, s'il vous plaît, un bon mari pour compagnon, non pour la volupté, mais pour vous honorer et avoir des enfans qui vous bénissent. Ainsi soit-il.

LITANIES

pour tous les garçons qui désirent d'entrer en ménage.

Sainte Marie, tout le monde se marie.
Saint Joseph, que mon mariage soit fait.
Saint Leu, que ce soit la volonté de Dieu.
Sainte Jeanne, que j'aie une bonne femme.
Sainte Christine, qu'elle ne soit point mutine.
Sainte-Reine, qu'elle ne soit point mondaine.
Sainte Godelive, qu'elle sache bien vivre.
Sainte Magdelaine, qu'elle m'aime.
Sainte Scholastique, qu'elle ne soit point colérique.
Saint Mathieu, le tout pour la gloire de Dieu.

ORAISON.

Dieu tout-puissant et extrêmement bon, qui avez exaucé la prière du jeune Tobie, lorsqu'il vous demanda une compagne, et lui en avez choisi une, je me prosterne donc devant vous, pour vous supplier par votre bonté de vouloir me donner une femme douce, sage et fidelle, avec laquelle je puisse vous aimer, vous servir et vous craindre jusqu'à la fin de ma vie. Ainsi soit-il.

NOTES GÉNÉALOGIQUES
SUR LA FAMILLE
DE
Zénobe-Théophile GRAMME
Inventeur de la DYNAMO



Gramme

La famille *Gramme* dont le nom a été aussi orthographié *Grame* et *Gram* semble avoir eu pour berceau la terre et seigneurie de Warfusée.

Dès le XVIIe siècle, nous voyons par suite de leurs alliances et de leurs fonctions, quelques membres de cette famille quitter cette seigneurie pour s'établir à Atrive, à Chapon-Seraing, à Huccorgne, à Oteppe, à Jehay, à Wanzoul, à Latinne, à Marneffe, à Villers-le-Bouillet, à Huy, à Glain, à Liége, où ils formèrent souche.

Parmi les différentes charges de la magistrature occupées par cette famille figurent celles de mayeur (1), d'échevin (2), de procureur, de bailli, de maire.

La famille Gramme a porté pour armoiries (3) : « *coupé ; en chef » parti : au premier vairé d'argent et d'azur de trois traits ; au » second de... à une aigle de... ; en pointe de... plein. Sur le tout » une fasce de...* — »

(1) Président de la Cour de justice d'une seigneurie, avant 1789.
(2) Juge au tribunal d'une Cour de justice.
(3) Les couleurs et métaux ne sont plus malheureusement visibles.

Telles sont les armes qui se trouvent sculptées sur un monument funéraire érigé en la chapelle de droite de l'église de Notre-Dame des Lumières à Glain lez-Liége.

Cette pierre tombale, qui mesure un mètre quatre-vingt-quatre sur un mètre, porte l'inscription suivante :

Icy repose
Mr Jean- George Gramme
licentié es-droits et Sgr de Henegou
décédé à la maison pastorale de ce lieu
le 3 Juillet 1753.
En mémoire et considération duquel le Sgr
Guilheaume Jos. Gramme, chanoine de S. Materne
en Liège et Mdelle Marie-Catherine Gramme ses frère
et sœur ont fondé icy son anniversaire avec 2 messes
septimanales et autres œuvres pieuses.
Celui-là décédé le 9 Mai 1757
et
Celle-ci le 23 Aousl 1760.
Requiescant in pace.

Guillaume-Joseph Gramme, chanoine de Saint-Materne, en la Cathédrale de Saint-Lambert à Liége, fit don à la chapelle de Xhovémont, d'une clochette portant l'inscription :

» *Maria voverat Rdus Guil.* Gramme,
» *canons Sti Materni.* —
» *Faite à Liége par P. Levocho, 1724.*

et à la chapelle des Incurables de la rue du Vertbois, de la lampe en argent qui se voit encore actuellement devant le St-Sacrement. Son nom, Guillaume-Joseph *Grame*, s'y trouve gravé.

* * *

Le temps nous faisant défaut actuellement pour publier la généalogie complète de cette famille, nous ne relaterons ici que les rameaux fondés à Jehay et à Wanzoul, qui intéressent plus particulièrement Zénobe Gramme.

Le rameau de Jehay eut pour auteur : Jean Gramme, qui, ayant été nommé par lettres patentes, datées du 15 mai 1694, échevin de la Cour de Justice de la baronnie de Jehay par Madame la comtesse de Mérode de Groesbeek née marquise de Westerloo, baronne dudit Jehay, vint s'établir en ce lieu. Jean Gramme fut, peu de temps

après, élevé à la charge de Mayeur de la dite Cour, fonction qu'il résigna en 1732. Le notaire Germeau lui succéda.

Le susdit Jean Gramme épousa Marguerite Sauvenier qui décéda à Jehay, le 22 mai 1753, l'ayant rendu père de deux fils ; l'un, Noël Gramme, qui fut baptisé en l'église paroissiale dudit Jehay le 24 décembre 1708, et qui, en 1749, remplissait les fonctions de procureur ; le second, Jean-Lambert Gramme, baptisé le 13 août 1712, agriculteur, qui décida le 11 février 1778, ayant eu de Marie-Elisabeth Plompteux, son épouse, un fils, savoir : Charles-Joseph Gramme, mentionné dans un acte enregistré au greffe de la Cour de justice de Jehay en date du premier décembre 1781.

*
* *

Zénobe-Théophile Gramme, l'inventeur de la dynamo, bien que né à Jehay (1) le 4 avril 1826, n'appartient pas au rameau précédent, mais bien à celui fondé à Wanzoul, localité ressortissant de la paroisse de Vinalmont.

Il appert par documents authentiques :

Que Zénobe-Théophile Gramme, l'inventeur, est fils de Mathieu-Joseph Gramme, receveur délégué des houillères au bureau d'Antheit, et de Marie-Catherine Seron, née à Antheit le 7 Messidor an VI de la Republique, fille de Jean-Baptiste Seron (2) et de Marie-Marguerite Wesmael (3).

Que Mathieu-Joseph Gramme, naquit à Villers-le-Bouillet, le 28 Floreal an V, de Jean-Jacques Gramme, adjoint au maire de Vinalmont, percepteur des contributions à Warnant, et de Marie-Barbe-Joseph Boland, mariés à Villers-le-Bouillet le 7 Frimaire an VI. (Marie-Barbe-Joseph, avait été baptisée à Ampsin, le 16 avril 1777 et était fille de Gérard Roland et de Sophie Larock).

Que le susdit Jean-Jacques Gramme, est né à Wanzoul et fut baptisé en l'église paroissiale de Vinalmont, le 24 juin 1775. Il était fils de Jean-Louis Gramme, président de district, propriétaire à Wanzoul, et d'Anne-Joseph Colard, qu'il avait épousée à Vinalmont, le 8 janvier 1775.

Jean-Louis Gramme, naquit à Wanzoul, de Jean-François

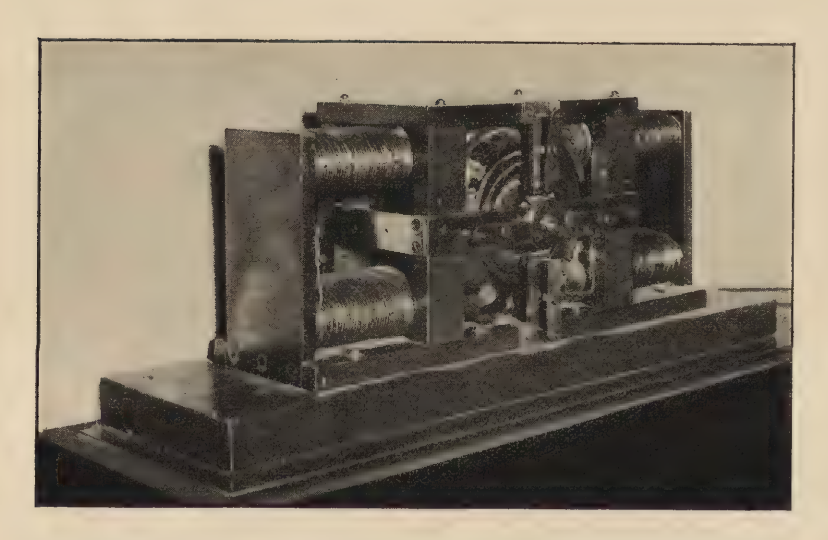
(1) Et non Jehay-Bodegnée, les deux lieux n'ayant été réunis que nombre d'années après.

(1) En 1756, un Jean-Baptiste Seron, était notaire près de la Cour de Wanze.

(2) On trouve un Gérome-Joseph Wesmael, nommé en 1785 échevin de Villers-le-Bouillet ; et, en 1791, un Jean-Baptiste Wesmael, reçu l'un des seigneurs commissaires de la Cité de Liége.

Gramme, né vers 1710, propriétaire au dit lieu, et de Marie-Anne Beghein. Ce fut ce Jean-Louis qui, avec de Lahaut, hérita des rentes et biens laissés par testament de leur parent Messire Pierre-Antoine Gramme, prêtre; lequel, après avoir été émancipé, reçut, le 19 novembre 1727, pour parvenir aux ordres sacrés, de ses père et mère Bauduin Gramme, de Wanzoul et Marie-Anne Plompteux, une rente annuelle de vingt muids d'épeautre à prendre sur les cinquante-cinq que rapportaient les maisons, ferme, cour, granges, jardin, terres, le tout d'une contenance de trente bonniers et qui appartenaient au dit Bauduin Gramme.

Y. DANET DES LONGRAIS,
Généalogiste-Héraldiste, à Liége.



La première dynamo, présentée par Zénobe GRAMME à l'Institut de France. en 1869.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Bètche-à-tot

LÉGENDE DE LA FAGNE.



Le seul bruit qu'on entend dans la futaie est celui des coups de hache qui ouvrent les troncs des chênes, déchaussent les fûts élancés des hêtres. Le bois craque ; l'arbre se penche, il cède, il se renverse : les branches qui s'enchevêtrent se cassent en grand fracas ; enfin vaincu, le géant s'écroule, couché docile aux pieds du bûcheron exténué.

Bètche-à-tot en a vu déjà s'étendre ainsi plus d'un depuis le petit jour, car il est vaillant à la besogne. Il frappe en ce moment une bûche énorme et solide et, sous ses ahans vigoureux, le fer entame à peine la fibre résistante.

Par trois fois, l'homme s'y est repris et l'encoche ne s'ouvre qu'avec lenteur.

Entendant du bruit, maître Loup qui d'aventure prenait le frais dans ce ravin, s'approche :

— Eh bien ! bûcheron, l'ouvrage est rude ? Comment n'as-tu pas un aide ? Attends, je vais te donner un coup de patte.

— Gracieuse attention ! Et, ma foi, je ne refuse pas un service. Tiens, loup, élargis la fente au fur et à mesure que je l'approfondis. Mets la patte entre les deux lèvres... là, tu y es ?

Et le compère malintentionné, et qui caressait un vorace projet, y était si bien que Bètche-à-tot le tenait pris comme en un piège et que, malgré ses supplications, puis sa colère et puis ses cris, il scia la bûche : sur le dos du vieux, ainsi qu'une hotte de femme qui a été ramasser de la feuillée en automne, maître Loup, tout dépité, fit son entrée au village.

Près du calvaire, le couple — l'un portant l'autre — rencontra le *censi* des Aguesses :

— Par Saint-Aubain, mon patron, tu as là une fameusement belle brebis.

— Ce n'est pas qu'elle soit belle, censi ; mais pour être bonne, là, vrai, vous feriez toute la Thiérache et vous passeriez la Meuse encore jusqu'en Ardenne, que vous n'en trouveriez mie une pareille !

— Ah ! dit l'autre, désemparé par tant d'assurance. Il lui avait bien paru que la bête n'avait nul aspect d'un porte-laine. Il allait s'étonner de la longueur du museau, du poil sombre et des oreilles effilées ; mais Bètche-à-tot ne lui en laissa pas le temps :

— Elle n'est pas pareille aux autres, hein ? Ah ! je crois bien, va. Elle ne leur ressemble en rien ; en rien, vous entendez ? Chaque nuit, je dois la loger dans une nouvelle étable, car, au matin, je la trouve entourée de douzaines et de douzaines d'agnelets, au point que j'en ai vendu un chariot plein à la ville aujourd'hui déjà et que, dès demain, je m'en vais céder la mère et à bon prix bien entendu.

— Combien t'en donne-t-on ?

— Huit cents beaux écus, censi.

— Moi j'en ajoute cent.

— Mettez-en mille et c'est marché conclu.

Le loup rusé comprit le clin d'œil de Bètche-à-tot et, docilement, délivré de l'étreinte du tronc lui tenaillant les pattes, il se laissa passer un chanvre au cou puis suivit le censi. Maître Loup tâchait de cacher de son mieux son panache de queue entre ses jambes, de baisser ses oreilles pointues, de fermer les lèvres sur ses crocs menaçants et de donner à ses yeux le plus de douceur trompeuse qu'il lui était possible. Mais le censi avait d'autres pensées et, tout heureux, comptait déjà ses profits et aménageait en pensée toutes ses granges en bergeries.

A son arrivée à la ferme, le brave homme eut à plaider la cause du nouveau-venu que l'on ne manquait pas de trouver bien étrange pour une brebis. Toutefois on s'accorda sur ceci qu'une brebis aussi fantastiquement prolifique ne pouvait pas être semblable aux autres et, honorée de tous les égards dus à sa tant précieuse personne, celle-ci fut introduite par les bergers parmi la gent moutonnière.

Et vous ne pourriez rêver la fête à laquelle maître Loup fut la nuit durant ! Repu, gavé, il en crut même, tant il fit d'excès, rendre son âme de vieux glouton.

A pointe d'aube, le censi, sur pieds plus tôt qu'à l'habitude, tire le verrou et veut pousser la porte.

Impossible ! Les cadavres en partie dévorés des pauvres bêtes qui toutes avaient tenté la fuite, s'étaient accumulés contre les panneaux et empêchaient d'ouvrir de l'extérieur.

Et le censi se réjouissait, le résultat dépassant de loin ses plus fructueuses conjectures :

— En a-t-elle fait, mon doux Jésus ! En a-t-elle fait ! Quel troupeau je pourrai mener en foire au premier jour !

A force de s'acharner de l'épaule et des poings, il entr'ouvrit petit à petit la porte, faisant juste assez d'espace pour que compère le loup, sauvé et le ventre copieusement garni, s'enfuît en ricanant et en laissant pour tout adieu à son hôte un éclat de rire narquois.

— Par la morbleu ! Je suis joué et volé. Bûcheron de malheur, ton compte est clair !...

Le censi était déjà sur la route qu'il achevait encore sa menace. A grands pas il marchait vers la maisonnette où gîtait le garnement.

Celui-ci, de qui la femme préparait la soupe avant qu'il partît pour le bois, ayant vu accourir le censi, s'apprête à le bien recevoir.

Il décroche de la crémaillère le pot de fonte enfumée dans quoi bouillait l'eau ; répand un peu de celle-ci sur les bûches ardentes afin d'étouffer le feu dans l'âtre ; dépose la marmite sur les dalles au milieu de la chambre et, s'armant d'un fouet de roulier, se met à frapper le liquide à furieuses cinglées.

— Que fais-tu là, fripon ? As-tu donc perdu la tête ?

— Moi ? Ah ! que nenni. Vous le voyez, censi : je fais bouillir mon eau.

— Hein ? Avec un fouet ?

Le censi trempe un doigt dans l'eau chaude, manque de se brûler.

— C'est que c'est vrai pourtant. Il faudra que je tente le procédé.

— Oui mais, censi, inutile d'essayer sans mon fouet : tout autre ne pourrait servir. Et je l'ai, je le garde.

— Mais en le payant bien ?

— Du tout, du tout. Du reste ce serait trop cher, même pour vous.

— C'est à voir. Combien ? Mille écus !

— Vous vous gaussez ! Mille écus mon fouet. Pour quinze cents, oui, peut-être, et encore, c'est bien parce que c'est vous.

— Soit, quinze cents écus, et comptant. Les voici.

Le souvenir de la brebis damnée était loin de l'esprit du censi. Confiant, une fois alignées sur la table les piles de pièces sonnantes, il regagnait sa ferme en courant, impatient d'éprouver le fouet magique.

Il eut pourtant beau frapper et frapper, faire claquer la lanière et émêcher le bout de corde, il ne parvint qu'à briser deux bols et à inonder la cuisine.

Aprés avoir subi l'orage d'une colère furieuse de sa femme, il reprit le chemin de chez Bêtche-à-tot, bien décidé, cette fois, à ne plus se laisser berner et à tirer une savoureuse vengeance des voleries du coquin.

Celui-ci, les outils sur l'épaule, sortait pour aller à l'ouvrage, à la *Haie des Cheneux*, quand il vit au loin le censi dévalant la pente de la route.

Il rentre en hâte et trouve juste le temps de commander à sa femme un mutisme plein d'obéissance à tout ce qu'il dirait et, en l'occurence même, de feindre une mort foudroyante, tant qu'il n'aurait pas donné un troisième signal pour la rappeler à la vie.

A l'instant où la porte s'ouvre, le bûcheron administre à sa femme une maîtresse taloche qui la renverse et l'étend, comme morte, sur le sol.

— Malheureux, tu as tué ta femme !

— Ah, vous voilà, censi ! Oh, ce n'est rien, ce n'est pas la première fois. Elle meurt ainsi de temps en temps. Mais si j'en ai le désir, je peux lui rendre bientôt la vie. Tenez, je prends ce sifflet de buis et au premier signal, Catherine est dans mes bras.

Mais il a beau lancer l'appel le plus strident et le plus long, jusqu'à perte d'haleine, Catherine reste étendue, face sur les dalles rouges.

— Ah ! censi, j'ai bien peur. Elle ne m'entend plus cette fois, gémit le drôle. Et les larmes perlent entre ses cils déjà.

— Allez chercher le curé ! Quel malheur, censi, quel malheur !

A tout hasard, Bêtche-à-tot siffle une deuxième fois : toujours un angoissant silence...

— Oh ! oui, l'on peut commander le cercueil ! Ma pauvre Catherine, ma bonne femme ! Et dire que c'est moi...

Sans plus de confiance, le son du sifflet étouffé par un sanglot, Bêtche-à-tot renouvelle le signal. Docile aux recommandations de son homme, la Catherine, à ce troisième appel convenu, ouvre les yeux, s'agite, se relève et, inconsciente de ce qui vient de se passer, semble étonnée de la joie du bûcheron qui lui saute au cou, danse et se trémousse en une allégresse bruyante.

— Oh ! oui, mon bon sifflet, tu ne pouvais manquer de me sauver une fois encore et de faire revivre la vieille.

Moins d'une heure après, le censi ayant troqué le sifflet contre une somme rondelette encore de beaux écus s'en revenait chez lui,

sans plus le moindre souvenir de la vengeance dont il avait décidé de châtier Bètche-à-tot.

Arrivé dans la cour, le fermier y rencontre sa femme, occupée à émietter du pain qu'elle lançait par poignées à la troupe joyeuse et sautillante des poules et des poussins.

D'un seul coup du gourdin d'épine qu'une lanière de cuir attache à son poignet, il l'assomme et l'étend, morte aussitôt, sur le pavé du seuil.

Aux effarements, aux cris épouvantés, aux désespoirs de son fils, des valets, des bouviers, des servantes accourus en hâte, le censi, calme et souriant, donne pour seule réponse un long coup de sifflet, triomphant et impératif. Son regard ironique jouit au surplus de la terreur empreinte sur tous les visages.

Hélas ! rien n'y fit. Un deuxième, un troisième sifflement et d'autres encore, de plus en plus inquiets, haletants et pressés, ne purent réveiller la pauvre fermière ni consoler son homme.

Celui-ci, emmenant son fils, reprit une fois encore, avant que vînssent l'arrêter les gendarmes, le chemin de chez Bètche-à-tot. Rien n'eût pu désormais lui faire oublier sa vengeance ; et le drôle ne pouvait plus espérer berner le censi.

Ils trouvèrent le bûcheron en train d'œuvrer en une clairière et eurent tôt fait de le ficeler dans un sac solide de chanvre, tout semblable ainsi à un boudin croustillant de Noël.

Apaisé enfin et savourant le régal de sa vengeance, le censi dévale à sautillantes enjambées vers la rivière. Il tient les deux coins du fond du sac ; son fieu serre à pleines mains le col bien noué, et de ce paquet brimbalant sortent les gémissements du rustre qui a déjà fait offre de sa vieille âme à Dieu, qui adresse en larmoyant à celui-ci force supplications de clémence et de rédemption pour tous ses péchés.

Sur la rive, le fermier des Aguesses et son *valet* donnent au ballot l'élan de quelques balancements, puis l'envoient s'effondrer en plein courant.

Un écumeux éclaboussement, un profond remous, enfin l'évasement concentrique des larges anneaux qui ondulent vers les berges et y viennent mourir avec un clapotement, puis plus rien...

Du moins, le censi et son garçon qui s'en retournent déjà, soulagés de la besogne d'expiation enfin consommée, n'aperçoivent plus rien au niveau des eaux vertes que les courses rapides des bulles blanches dans les sillages du courant. Cependant le sac, lesté du poids de Bètche-à-tot ne roule pas sur le fond de gravier. Un soc de vieux roseau tenace arase l'eau, et, comme si un miracle eût voulu

témoigner une fois de plus qu'il est un Dieu des marauds, la branche propice accrocha dans sa chute le sac lancé du bord.

En se cramponnant aussitôt à l'appui secourable Bètche-à-tot parvint à émerger petit à petit et quand il devina le censi suffisamment loin pour ne plus pouvoir l'entendre, il lança aux échos un appel désolé.

Sur le chemin un pâtre passait, ramenant au village un nombreux troupeau.

— Doux Jésus ! Que faites-vous là, malheureux ?

— Ah ! oui, plaignez-moi, dit la voix lamentable sortant du sac toujours solidement ligaturé. Les hommes sont bien méchants et moi bien à plaindre ! Figurez-vous qu'on veut me nommer maïeur du village, que j'ai refusé et que, tant que je n'accepterai pas l'honneur, je serai ici abandonné en si périlleuse situation.

— Et vous refusez ? Que ne suis-je à votre place !

— A ma place ? Voulez-vous y venir, et demain vous êtes maïeur.

— Vrai de vrai ? Certes, que j'accepte. Je cours décrocher ma barque au moulin et j'arrive.

Une fois libre et séché, Bètche-à-tot souhaita un amical bonsoir au berger qui, petit à petit, s'enfonçait et, trop lourd, faisait plier dangereusement la branche de roseau : bientôt en gémissant et en maudissant le vaurien qui l'avait mis là, l'infortuné disparut et roula au fond de la rivière.

La houlette à la main, le chien docile au côté, Bètche-à-tot ramena le troupeau à Sautour. Avant de rentrer, il rencontra le censi qui pensa devenir fou à la vue de ce revenant goguenard et souriant.

— Mais oui, censi ! En voulant faire mon malheur, vous avez fait mon bonheur. Voilà ce que j'ai trouvé dans la rivière : un troupeau de plus de cinquante têtes !... Et si vous me lanciez trois mètres plus loin, je ramenais un carrosse d'or à six chevaux !

Et ses yeux brillants peignaient la splendeur des richesses entrevues en cette aquatique contrée de rêve.

Le censi et son garçon n'eurent plus de répit qu'ils ne fussent menés par Bètche-à-tot sur la berge à l'endroit où s'élevaient, cachés par les flots, les décors de féerie, les palais babyloniens...

En bon prince, Bètche-à-tot exauça les vœux ardents du censi.

D'un vigoureux coup de biceps, il le lança en plein courant, où le corps fit un grand bruit en s'étalant sur l'eau.

— Qu'est-ce qu'il dit? interrogea le gamin qui percevait le gloussement des bulles.

— Il dit que si tu n'arrives pas tout de suite, il ne te laissera rien !

Et le *valet* rejoignit son père dans un saut qui le jeta au milieu des merveilles, cependant que sur la rive, à gorge bruyante, Bètche-à-tot riait éperdûment.

A partir de ce jour, il déposa la cognée, ne s'en fut plus en forêt s'éreinter aux rudes abattages des chênes.

Il rentra triomphant à la ferme dont, tous les maîtres étant disparus, il devint désormais le censi honoré et enrichi.

(1897) Paul ANDRÉ.





Chronique Wallonne

Congrès du Dictionnaire wallon

Il y a quelques semaines, dans Liége tout bruissant de parlers exotiques et de congrès cosmopolites, quelques hommes du pays se sont tranquillement réunis, à l'appel de la Société liégeoise de littérature wallonne, pour discuter l'élaboration du *Dictionnaire général de la langue wallonne*, comme on l'appellera. M. Nicolas Lequarré présidait. Il invite M. Albin Body à prendre place au bureau, et le président, M. O. Colson, tous enfin, témoignent au vénérable archiviste de Spa leur gratitude pour le zèle avec lequel il a rassemblé, pendant de longues années, des documents wallons.

M. Lequarré, après avoir rappelé le but de la réunion, qui doit être amicale en même temps que scientifique, donne la parole à M. Feller, qui présente un rapport très nourri et très spirituel sur l'utilité du dictionnaire wallon, sur les difficultés que rencontrent les travailleurs, sur l'intérêt philologique de nos patois. Ce rapport sera publié : vous aurez bientôt le plaisir de le lire. M. Feller sait par expérience que tout n'est pas rose dans le métier d'explorateur linguiste, et il pourrait ajouter quelques amusantes mésaventures à celles qu'ont contées, en des pays divers, le comte Nigra et d'autres.

Ajoutons toutefois que l'idée d'un dictionnaire est plus facilement admise par les habitants à interroger, qu'un travail de pure phonétique. Un de mes amis qui a fait des enquêtes phonétiques dans le Piémont m'a même assuré que le meilleur moyen d'éviter l'ahurissement et la défiance des villageois, était de dire qu'on préparait un dictionnaire, et de se présenter comme le révélateur des mots inconnus : un dictionnaire wallon-français, ou piémontais-italien, voilà qui est utile. C'est d'autant plus alléchant chez nous, que le dictionnaire — il faut en féliciter la Société — embrassera tous les parlers romans de la Belgique. Un Wallon que je voulais intéresser à l'œuvre future, me répondait non sans ironie : « Mais puisque vous savez le wallon, vous feriez bien ce dictionnaire tout seul ». — « Je sais le wallon de mon village, mais pas le vôtre, ni celui de Namur ». — « Ah ! ce sera le dictionnaire de *tous* les

wallons ! » Et voilà un homme de plus qui comprend, ou du moins qui répond.

Quand on s'informe des termes archaïques, il n'est peut-être pas toujours inutile de dire aussi qu'on veut chercher « d'où les mots viennent ». Je ne dirai pas, avec un philologue allemand, que tout homme du peuple porte en lui un étymologiste qui sommeille. Mais un *Halore* (1) qui m'apprenait à nager, me contait comme une chose très drôle qu'un vieux professeur venait parfois l'interroger, examiner ses mâchoires et son crâne ; le vieux savant dit enfin au Halore que c'était pour chercher « d'où ses gens venaient ». De ce jour-là, le Halore estima fort le bonhomme qu'il avait presque cru fou, et il l'accueillit à mâchoires ouvertes. Tout lexicographe wallon sera bien accueilli aussi chez quiconque aime à savoir d'où viennent les mots, c'est-à-dire les choses, et la science de nos patois paie généreusement la peine qu'on se donne pour elle.

M. Feller nous a montré la comparaison de quelques formes wallonnes lui permettant d'expliquer le mot français *orvet* de façon nouvelle et plausible *(aurivermis = ver d'or).* Rappelez-vous Gaston Paris commençant son étude sur *le Petit Poucet* par une citation de Grandgagnage, et vous verrez la philologie wallonne versant des filets de lumière sur le français envahisseur, sur la mythographie et l'histoire des mœurs. Je pourrais vous citer jusqu'à demain des recherches wallonnes suggestives : on n'explique pas parfaitement jusqu'ici la transformation du germanique *Kegel* en *quille* frç. Pourquoi ne pas chercher du côté wallon-lorrain ? Si nous disons *beye* aujourd'hui, n'est-ce pas parce que le nom de la boule, ou bille, aurait passé à la quille (autrefois *Keye* ?) par une sorte d'hypallage ? Et quelque vieux mot wallon encore vivotant çà et là n'a-t-il pas pu servir d'intermédiaire avant d'être supplanté ?

Un jour, ou plus exactement un soir, j'entendis une conférence sur la houille, par un professeur d'université, qui, au demeurant, est sans doute fort savant, et qui dit à peu près ceci : « Quant à l'origine du mot *houille*, Jean d'Outremeuse dit que la houille fut découverte par un certain *Hulos*... Mais, depuis qu'on a voulu m'expliquer que *haricot* venait de *faba*, je n'attache plus d'importance à l'étymologie. » Et les auditeurs, hélas ! de rire. Je sentis là combien la philologie est encore discréditée : que chacun donc, dans son coin, travaille à la servir, qu'elle s'impose au public par ses résultats, et les professeurs de géologie, au lieu de reprendre des plaisanteries surannées de deux siècles, iront un jour ouvrir le *Dictionnaire de la langue wallonne* pour leur édification.

(1) Tribu dont on ne sait si elle est d'origine wende ou celtique.

Ce *Dictionnaire*, il est encore dans les casiers et les fiches de la Société de littérature wallonne ; et au « Congrès », après avoir, dans la séance de l'avant-midi, caressé le long espoir et les vastes pensées, les membres se réunirent l'après-midi dans la bibliothèque de la Société. M. Oscar Colson en dit avec ferveur tous les mérites, il expliqua devant ses casiers neufs la bibliographie wallonne. La Commission du Dictionnaire (MM. Doutrepont, Feller et Haust) exposa ses procédés, l'exemple excellent de la Suisse romande, les matériaux du *Dictionnaire* et les lacunes d'information qui restent à combler ; elle rédigera des questionnaires. Espérons que tout le monde mettra à remplir ces questionnaires un peu de l'ardeur que les artisans de l'œuvre témoignèrent dans cette séance.

La réunion récente laissera à tous ceux qui y vinrent une impression heureuse et réconfortante, et servira à stimuler et à guider l'énergie des collaborateurs du *Dictionnaire*. Il y a quelque temps, en lisant la traduction catalane, commentée, que Mgr Alcover a publiée de mon étude sur la philologie catalane, je songeais à l'entrain et à l'activité que met au cœur des hommes l'amour de la langue maternelle. Tout cela existe aussi bien chez nous qu'en Catalogne, et si nous n'avons pas eu de poète comme Verdaguer, nous avons, plus que d'autres, des érudits qui sauront rendre à nos patois le meilleur des cultes, en recueillant leurs richesses.

Albert COUNSON.

LETTRES WALLONNES

Qui ne se souvient parmi nous de l'ardente campagne menée, voici quatre ans bientôt, par le Comité de progagande pour l'érection à Liége d'un **Théâtre wallon officiel ?**

La question n'était certes pas neuve puisque nous la trouvons déjà au programme des revendications wallonnes de 1886, ainsi qu'en témoignent les tous premiers numéros du journal *Li Spirou*. Mais telle était la nature des obstacles à vaincre, que ni les polémiques les plus passionnées, ni les efforts les plus énergiques, ni le prestige acquis par notre théâtre populaire sous la vigoureuse impulsion du regretté Victor Raskin, n'eurent raison de l'indifférence du monde officiel. Il ne fallut rien moins, pour précipiter les évènements, que l'expulsion brutale et inattendue de la troupe du Théâtre National Wallon du Casino Grétry.

Placée ainsi brusquement sur le terrain des faits, la question était désormais impossible à éluder. Elle entrait dans une phase décisive.

Le monde wallon s'émut, cependant que nos courageux artistes,

relégués dans un local peu convenable, faisaient des prodiges d'abnégation et déployaient une activité certes digne d'un meilleur sort. Les fervents du vieil idiome, menacé dans son art si original et si pur, s'agitèrent ; une campagne spontanée s'organisa qui devait porter ses fruits. Bientôt les principales Sociétés littéraires et dramatiques de la ville constituèrent le Comité de propagande dont nous parlons plus haut.

L'action de ce Comité fut prompte et opérante. Les requêtes, les pétitions, les rapports s'abattirent sur le bureau du Conseil communal qui fut, dès lors, forcé de prendre position. La suite est connue. Doutant malgré tout de la vitalité de l'œuvre et de la réalité du mouvement, nos édiles se réfugièrent dans une solution qui, pour n'être qu'une demi-mesure, n'en était pas moins pour nous, qui n'avions point de ces appréhensions puériles, un gage certain de la victoire finale. Un essai de trois ans fut décidé et la salle du *Casino Grétry* prise à bail pour cette période, que nous qualifierons d'expérimentale.

Et telle était l'outrance du scepticisme municipal, que l'Inconnu, qui venait de se voir octroyer si généreusement la vie, se vit aussi entouré de précautions d'une minutie atteignant parfois la nuisance, mais attestant, sans nul doute, la pureté des intentions officielles.

A cette heure décisive, où se jouait l'avenir de notre théâtre populaire, la troupe de l'ancien *Théâtre National Wallon* fut d'une belle vaillance.

Consciente de l'énorme responsabilité qu'elle assumait en sollicitant l'honneur de défendre à la rampe l'œuvre d'une littérature dramatique dont on contestait l'importance, n'ignorant pas qu'elle portait dans sa barque César et sa fortune, mais sûre d'elle-même et sentant aussi, il faut le dire, le terrain solide sous ses pas, elle s'offrit pour l'expérience que l'incrédulité jugeait indispensable.

On sait ce qu'il en advint.

Dès les premières soirées, le succès que nous avions prévu, s'imposa rapide, entier, indiscutable. Il n'a fait que s'affirmer depuis. Certes, pour nous, il n'apparaît que comme la consécration logique de la vitalité de l'œuvre wallonne, mais il constitue pour les sceptiques *à la fois* une révélation et une démonstration. Pour ceux-là qu'il s'agissait de convaincre, l'accueil chaleureux que la foule des amateurs de notre savoureux idiome, définitivement conquise, fait chaque soir aux beautés d'un répertoire sans cesse enrichi d'œuvres nouvelles, est l'irréfutable indice du droit de cité que nul ne peut plus contester au Théâtre Wallon.

Dès lors, une question s'impose : que va faire le Conseil communal maintenant que la preuve demandée est là, claire et tangible et que l'accord temporaire conclu avec les propriétaires du Casino Grétry touche à son terme ?

Va-t-il enfin, ne s'attardant plus aux bagatelles de la porte, accepter la seule solution logique et nécessaire du reste, celle de l'édification d'un théâtre convenable répondant à toutes les exigences de l'art dramatique moderne ?

Nous voulons l'espérer.

Il est certain, par exemple, que la plupart des tableaux du drame de M. Tilkin, *Li famille Tassin*, qui vient de remporter le succès que l'on sait, n'ont pu se développer dans toute leur ampleur. D'autres pièces sont dans ce cas et il est incontestable que cet état de choses paralyse les auteurs. Tout nouvel ajournement de la question serait hautement préjudiciable au développement de notre littérature dramatique ; il est donc urgent que notre édilité prenne telle décision que comporte la situation en dotant la capitale wallonne d'un théâtre digne de l'art vivant et primesautier de son terroir. *Jean Roger.*

ooo

La littérature wallonne à l'étranger. — Dans la *Gazette de Lausanne* du 15 juillet dernier, M. Léon Leclère, professeur à l'Université de Bruxelles, a publié un article sur la littérature wallonne. « Des indications sur les écrivains du terroir de la Belgique du sud-est sont, croit l'auteur, de nature à intéresser dans le pays roman, placé, lui aussi, à l'une des extrémités du domaine de la langue française, et qui se trouve, en somme, dans une position analogue à celle de notre Wallonie. »

L'article de M. Leclère résume l'étude de notre collaborateur, M. Oscar Grojean, parue ici même et que nos lecteurs se rappellent. A la fin de son analyse, M. Leclère émet sur les lettres wallonnes les considérations suivantes :

« Il ne faut rien exagérer : les écrivains populaires wallons seraient assurément les premiers à se récrier si des amis trop enthousiastes voulaient égaler leurs mérites à ceux des poètes ou des dramatistes français. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à cette heure, en Belgique, à côté de nos littérateurs d'expression française et du mouvement littéraire flamand — né d'une violente réaction contre l'influence française, — existe une littérature wallonne, féconde, caractéristique, pleine du parfum de terroir, populaire à la fois par la langue, les inspirations et la personnalité de ses chefs de file.

» L'existence de la Belgique dépend du maintien de l'équilibre matériel et moral de deux peuples qui l'habitent. A ce titre, la littérature wallonne, manifestation de l'activité intellectuelle de la Belgique romane, acquiert une importance nationale ; et il est à souhaiter qu'elle prenne un développement comparable à celui de la littérature de langue flamande. »

O. C.

ART MODERNE

A propos du peintre Coosemans. — Les salons du Cercle Artistique de Bruxelles, abrités par de vieux arbres, au centre de la ville, vis-à-vis les lourdes et officielles façades de la rue de la Loi, resplendissaient naguère de la gloire du peintre Coosemans, élève de Fourmois et de Boulenger, deux Wallons, et l'un des maîtres du paysage.

M. F. Mallieux, dans *la Meuse*, n° du matin 18 novembre, publie un

remarquable article où il décrit avec une captivante précision l'art de Coosemans. L'article se termine comme suit :

« Coosemans est presque une gloire wallonne : il fut élève de Boulenger; et, bien que, pour mieux faire comprendre sans doute à la grande masse des amateurs le mérite de Coosemans, l'aimable préfacier de son Catalogue dissimule à demi l'origine wallonne de son art, elle n'en est pas moins attestée par l'histoire et, oserai-je le dire, par le talent de J, Coosemans : le sentiment fondamental n'est pas flamand.

» Ce que traduit le peintre flamand, c'est une belle impression de couleur, qui a rempli son œil, dont il est avide et sur laquelle il aime à rester. Il peint la nature en repos et non pas sous cet aspect de mouvement, de changement, dans le devenir : le Flamand a le geste court et aime à rester assis en rêvant ; le Wallon s'agite plus volontiers et promène plus rapidement sa pensée agile. Le Flamand aime l'expression définitive et il a une certaine naïveté qui lui fait croire que cette expression est à notre portée. Il peint la nature sous des aspects plus stables, plus arrêtés. Le Wallon, qui a l'âme musicale et qui, par suite, comprend la beauté dans le mouvement, représentera la nature aux instants rapides où elle change d'aspect.

» Et ainsi, l'art que créa Boulenger était wallon en son sens le plus intime.

» Pourquoi ne pas l'avoir dit, surtout à Bruxelles ? Je déteste les querelles de races, qui n'apprennent qu'à faire méconnaître des qualités réciproques, mais le peintre wallon aurait droit à être plus encouragé. Je ne crois pas qu'en sa conférence récente, qui est pourtant un chef-d'œuvre, Camille Lemonnier ait dit cette chose bien simple, exprimée par un de nos amis au Congrès Wallon, que le plus grand sculpteur belge au XIXe siècle était un Wallon, — Constantin Meunier, — que le plus grand graveur, Rops, était Wallon, et que le créateur du paysage moderne était un Tournaisien ! Il est vrai que... je citais tout à l'heure, parmi les maîtres de Coosemans, Théodore Fourmois : une autorité de notre ville le classait, cette semaine, dans l'école flamande ? Fourmois est né à Presles, en Hainaut...

» Pourquoi n'avons-nous pas un critique doué de lyrisme qui puisse découvrir aux nôtres les qualités dont ils doutent encore ? »

ooo

Pour Constantin Meunier. — Au lendemain du décès de Constantin Meunier, naquit cette pensée qui convenait de rappeler aux générations de demain que c'était dans une modeste demeure d'Etterbeek que naquit, le 12 avril 1831, bien peu de jours après notre révolution, le sculpteur génial dont l'œuvre allait jeter sur l'art belge un lustre incomparable.

A peine l'idée lancée par notre ancien collaborateur M. Camille Quenne, les adhésions affluèrent : tout ce qui touche aux lettres et aux arts voulut s'associer à cette pensée, et c'est ainsi qu'a eu lieu dernièrement la cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative — œuvre du sculpteur

Samuel — qui vient d'être apposée sur la façade de l'immeuble portant le n° 172 de la chaussée d'Etterbeek.

La commune s'était associée officiellement à cette manifestatien, et c'est dans la salle des délibérations de la Maison communale que le Collège échevinal du Conseil recevait le Comité que présidait M. Beernaert.

MM. Beernaert et Camille Lemonnier ont célébré, en termes éloquents, le «génie absolu», le «glorificateur du travail humain», que fut Constantin Meunier. M. Cautaers, au nom de l'Administration communale, a prononcé à son tour quelques paroles excellentes.

Puis le cortège des nombreux admirateurs de Constantin Meunier s'est rendu chaussée d'Etterbeek et a défilé devant la plaque commémorative.

FOLKLORE

Les sources ont sauté !... — Sous ce titre, un journal bruxellois publiait dernièrement l'entrefilet suivant :

« En Ardenne, et notamment dans la région voisine de la Semois, on prétend qu'après une série de mauvais jours, comme ceux que nous avons eus depuis plusieurs semaines, le temps ne se remet au beau que lorsque les sources ont jailli brusquement. Nous ne savons à quel phénomène il faut attribuer cette coïncidence heureuse ; nous serions même très satisfait de le connaître, mais il est certain que depuis plus de vingt ans nous l'avons toujours vue se produire. Nous trouvant, ces jours-ci, près de Bouillon, nous rencontrions un vieil Ardennais très observateur :

» — Eh bien, père Body, quelles nouvelles ?

» — Les sources ont sauté, monsieur ; et alors il va faire beau, comme vous le savez !

» Cette fois encore, le vieux dicton semble avoir eu raison. Un petit brouillard s'élevait légèrement à l'horizon ; pas un souffle autour de nous. Dans les prairies, les eaux bouillonnaient et les sources, de toutes parts, jaillissaient en cascades murmurantes. Quand nous sommes rentrés chez nous, le baromètre avait monté. »

Cette tradition a aussi cours à Spa ou aux environs. *Les sûrs ont* ou *vont r'potchî*, disent les cultivateurs ; lorsque, dans les puits à sec, ou dans les *gottâs*, où coule d'habitude l'eau, celle-ci réapparaît.

Il est naturel que les sources profondes reviennent au jour, dès que les couches supérieures du sol ont été sursaturées d'eau par des pluies continues et abondantes, parce qu'ainsi cette masse d'eau dont la terre est imprégnée assure la pression hydrostatique.

De l'apparition de ces *sûrs* ou eaux potables à conclure que le beau temps va renaître, il n'y a qu'un pas, car il ne peut toujours pleuvoir.

Après cela, peut-être y a-t-il corrélation entre la pression atmosphérique et le plus ou moins d'élévation des nappes d'eau souterraines. C'est ce qu'un homme versé daus les sciences physiques pourrait nous dire.

Albin Body.

La danse des sept sauts. — Dans le dernier n° de la *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde,* de Berlin, p. 282 à 311, M. Edouard Hermann publie une étude approfondie sur cette danse. Il l'a retrouvée dans presque tous les pays allemands comme en Néerlande, dans la Belgique flamande et wallonne, en Danemark, en Suède, en Suisse et en France. Il signale les variantes dont nous avons parlé ci-dessus, t. III (1895) p. 147, et t. X (1902) p. 39, et publie l'air de la danse couvinoise, noté par M. Ballat. Déjà, la danse des sept sauts avait été étudiée par M. Fl. van Duyse, dans son inestimable recueil *Het Oude Nederlansche Lied*, II, n° 364, p. 1304. M. Ed. H. décrit minutieusement la danse, parfois chantée, selon les différents pays ; il compare les noms qui lui sont donnés, les manières différentes de la danser, les airs parfois singulièrement semblables malgré la distance ; bref, il tire de cette étude des conclusions quelquefois assez vagues, ou assez différentes de celles jusqu'alors admises, pour que la question du sens à donner à la coutume paraisse n'être pas encore près de s'élucider.

O. C.

Vieilles chansons. — MM. J.-Th. Radoux, Albert Dupuis et Charles Radoux annoncent la publication des Crâmignons, Noëls et Refrains populaires qu'ils ont harmonisés pour les séances des *Vieilles Chansons* dont on se rappelle le succès au Palais des Fêtes de l'Exposition de Liége.

Les commentateurs, tout en conservant à ces vieux chants leur caractère original, les ont revêtus d'une parure propre à rendre plus tangible leur saveur tantôt spirituelle et gaie, tantôt simple et mélancolique. Plusieurs de ces chansons ont été écrites pour chœur mixte « a capella », d'autres pour soli et chœur, d'autres encore pour chœur avec accompagnement. Dans le but d'en permettre aussi des auditions plus intimes, les auteurs ajouteront, dans cette édition, une ligne additionnelle portant la mélodie, condensant en une partie de piano toute l'harmonisation chorale.

Le prix de souscription au recueil complet est fixé à 4 fr. L'ouvrage paraîtra aussi sous forme de fascicules (6 au moins) qui seront mis en vente au prix d'un franc le fascicule. Adresse : 29, boulevard Piercot, à Liége.

Tout en applaudissant vivement à ce projet, nous émettons le vœu que les textes populaires empruntés par les auteurs soient l'objet d'une critique attentive. Les vieilles chansons liégeoises, telles qu'elles ont été publiées dans le précieux recueil de Terry, présentent parfois des singularités que ne révèle point la tradition orale, ou des taches que celle-ci, plus activement consultée, eût permis d'éviter.

O. C.

NOTRE PAYS

Douze excursions en Ardenne et en Argonne, par P. Collinet, H. Dacremont, G. Deleau, A. Donnay et Ch. Houin. — (Publications de la Société d'études ardennaises, VII). — Sedan, Laroche, 1905 ; in-8°, 124 p.

Wallonia a eu le plaisir, on s'en souvient certainement, de publier à différentes reprises d'exquises notes de voyage dans le pays si pittoresque

d'Herbeumont : elles étaient dues à ce maître dessinateur et conteur humoristique qui a nom George Delaw — en réalité G. Deleau.

Celui-ci appartient à un groupe de Français du Nord-Est, qui ont solidement ancré au cœur l'amour de leur *terre* « patriale », terre qui est un peu la nôtre, puisqu'elle s'intitule Ardenne. Ils aiment leur sol natal pour la richesse de son passé, et, pour faire revivre celui-ci, ils ont fondé la vaillante *Revue d'Ardenne et d'Argonne ;* ils le chérissent aussi pour ses mille beautés naturelles, pour le charme puissant qui se dégage de ses vallées, de ses plateaux, de ses forêts ; et alors, poussés par le désir de savourer toutes ces beautés, de connaître dans ses recoins les plus ignorés ce pays que tant de nos compatriotes, préférant la Suisse, dédaignent de visiter, ils partent par petits groupes, sac au dos, bâton ferré à la main, explorant surtout ce qui est en dehors des routes battues, notant de ci de là ce qui intéresse le géologue ou l'épigraphiste ou le folkloriste, ou l'archéologue ; puis, rentré au foyer, l'un ou l'autre relate, simplement et clairement ce que tous ont vu et observé.

Ces groupes de jeunes hommes cultivés et intelligents, les rives du Hoyoux, du Bocq, de la Molignée, les sites les plus sauvages de la Semoy, les longues routes ardues de l'Eifel, les bruyères de la Fagne chimacienne, les défilés de l'Argonne les ont vus passer allègrement, n'ayant pas assez de leurs yeux pour tout voir, de leurs journées pour tout scruter, faisant bravement l'étape, malgré tous les obstacles. Et ces longues courses par monts et par vaux, sous le soleil comme sous la pluie, nous valent de bien agréables récits, sans prétention scientifique, sans prétention littéraire, ce qui n'empêche, par exemple, que la relation faite par G. Deleau de ses allées et venues à travers son cher pays d'Herbeumont ne soit absolument délectable. On peut s'en douter par ce qu'on a pu lire ici-même naguère.

Ceux des lecteurs qui, — ne redoutant pas de passer pour des phénomènes ! — ont excursionné, eux aussi, *pedibus cum jambis* à travers nos superbes régions de l'Ardenne, de l'Eifel ou de l'Entre-Sambre-et-Meuse, revivront certainement, en lisant ces notes de voyage, des journées délicieuses, et éprouveront ce plaisir tout spécial de pouvoir comparer leurs propres impressions à celles que nos compatriotes.... de France ont ressenties en passant aux mêmes endroits.

Pour les amateurs de courses pédestres, en général, les relations de MM. Collinet, Delaw, Houin, etc., constitueront d'excellents guides. Et, à ce titre, il serait à souhaiter que chacun prît soin de rédiger de pareilles notes de voyage. Ce serait un bien agréable service à rendre à tous les amoureux de vraie et belle nature ; ce serait, probablement aussi, un moyen excellent de remettre un peu en honneur les voyages à pied, au détriment de ces courses folles en automobiles, en motocycles, et même en vulgaires bécanes. A mieux connaître nos admirables régions mosanes, ne viendrait-on pas à les en aimer d'autant plus ?

F. Magnette.

ooo

— Dans le *Petit Bleu* de Bruxelles (n° du 1er octobre) M. Henry Maubel parle de **Mons, la petite capitale,** à propos du Congrès international pour l'Expansion économique, qui s'est tenu en cette ville, sur l'initiative du Roi.

« On s'est étonné, dit-il, du choix de Mons pour réaliser un tel projet. Ce choix est heureux. Il est bon qu'on fasse passer de temps en temps quelque objet de dimension par des portes qu'on a coutume de seulement entrouvrir ; cela force les gardiens de ces portes à les ouvrir tout à fait. On s'aperçoit qu'elles étaient moins petites qu'on ne pensait. C'est sans doute ce que s'est dit le Belge à qui je faisais allusion [le Roi] et le raisonnement ne dément pas la méthode par laquelle il s'efforce d'obtenir de ses compatriotes tout ce qu'ils peuvent donner.

» Mons n'est pas une ville banale. Elle a une figure. Elle a une âme aussi et un cerveau. Dans le combat du « Doudou », dans sa chanson carillonnée, on peut ne voir qu'un jeu puéril. Ce jeu, cependant, et cette chanson sonnent la droiture, la joie et la vaillance. Je dirais l'héroïsme, si les paroles de l'air montois n'étaient si narquoises. Le génie montois est serré. Il craint l'enflure.

» Par sa structure, par l'esprit d'une partie de sa population, la petite ville garde quelque chose de féodal et d'aristocratique. Elle s'étage, elle se hausse. Elle domine une région. De grandes demeures, de beaux jardins et, dans la campagne d'alentour, des châteaux, des parcs boisés lui font un air de seigneurie. Elle est ancienne. Des traditions, des trésors archéologiques ornent sa vie. Cette vie est saine et raisonnable avec un grain de prudence. Heureuse de ce qui l'éclaire, elle s'intéresse plus qu'elle ne s'émeut. Toujours disposée à l'accueil, elle se prête ; elle ne se donne pas. Elle se réserve, comme afin de mieux choisir et doser les réalités qui la composent. Elle est intimiste à la manière wallonne, c'est-à-dire sans la moindre mysticité. Dans le décor d'un conservatisme qui n'est qu'une manière de respect, une forme de l'attachement à la terre, aux mœurs, aux souvenirs représentés dans les choses, on respire ici une atmosphère légère et libérale. Pas de fièvre, pas de hâte, pas d'effort apparent, pas de bruit qui décèle l'intense activité du pays noir. A la lisière, on voit des plants soignés d'horticulteurs et d'admirables fleurs. Des voies commerçantes sinueuses, capricieuses, coupées de ruelles étroites, montent vers la Place et en redescendent. Elles touchent à Sainte-Waudru, à l'hôtel de ville, au Beffroi. La mélodie vieillotte des cloches rythme leur cours. Leurs mouvements brusques, leurs détours inattendus animent un paysage urbain sans crudité ni froideur. A mesure qu'on s'en éloigne, des rues plus larges, aux façades lisses, semblent tristes. La vie paraît s'endormir. C'est qu'elle se tourne en dedans. A l'envers des rues, elle est gaie et s'emploie aisément. La bonhomie affable du Montois enveloppe un esprit optimiste, une humeur picarde. analytique et fine qui sourit d'être heureuse comme elle de ce qu'elle a. Peu sensible aux images, aux figurations synthétiques, elle leur préfère les idées, ce qu'on peut comprendre, formuler, saisir. Rien ne la prend d'un coup, ni tout entière ; elle réfléchit, elle examine. Sans craindre. elle se méfie un peu, et sans perdre entièrement la foi en elle-même, elle doute quelquefois

d'elle-même.., et des autres, par hygiène morale. Elle porte en elle ce vieux bon sens français, liseré de malice, dont les fleurs de vérité sont des fleurs d'automne. Fleurs exquises!.., Lenr parfum discret enlève de la chaleur à l'âme de ceux qui l'aspirent. Il lui apporte en échange beaucoup de sagesse.

» Tout Mons n'est pas dans la vieille ville. Ce que j'ai dit s'applique à son noyau, à son cœur qui ne sort pas de chez elle. Si ce cœur a, malgré le temps, des battements fermes et mesurés, c'est que les énergies d'une terre étendue, riche, active et peuplée, l'alimentent.

» Pour comprendre ce qu'est cette cité et ce qu'elle sera de plus en plus dans l'avenir, il n'est pas nécessaire de monter à la « tour du château », il suffit de descendre à la promenade ombreuse et tapissée d'herbe haute qui suit le cercle de ses anciens remparts. Du côté du levant, la colline que le bois d'Havré couronne masque la plaine minière du « Centre ». Mais au couchant, dans l'arc tendu d'un horizon immense, le Borinage s'étale avec ses corons, ses terris, ses cheminées. Mons est aux confins de ces deux bassins houillers, où le soleil se lève, où le soleil se couche. Sur la butte escarpée que battent les flots d'une double marée humaine, son beffroi se dresse ainsi qu'un phare. Et vous pensez bien que ce n'est pas d'hier qu'elle filtre, à travers son intelligence patiente et souriante, l'âpre souffle des foules en travail d'évolution qui l'entourent. Sa vie, nécessairement, va s'accroître; elle connaît sa mission et la poursuit sûrement. Depuis longtemps, elle s'occupe à édifier son œuvre d'enseignement industriel, commercial et social. Nœud solide des organes d'une région caractéristique et puissante, elle mérite bien ce titre de *Petite Capitale* que lui donnait son nouveau bourgmestre, M. Jean Lescarts, dans un discours au Roi. »

ooo

La Meuse en 1600. — La *Revue tournaisienne* a publié récemment une notice de M. Léo Verriest sur le chanoine Jérome de Winghe, qui vécut de 1557 à 1637, et dota Tournai, sa ville natale, d'un riche fond de bibliothèque.

Parmi les pièces citées au cours de l'article, nous relevons ce curieux « Sonnet sur la rivière de Meuze » :

Qui est ce genlil fleuve à l'onde cristalline,
Qui a ses bords bordez de maint et maint rocher,
Semblant par leurs cimetz les cieux mesmes braver
Et font que maint chasteau sur les nues domine ?

Où le saulmon, la truite et le barbillon mine,
Pour fraier, le gravier, et où l'on voit nager
Dix mille autres poissons qu'on voit féconds peupler
De bourgeois escaillez cest' eau argentine.

En la noire forest n'y a tant d'arbrisseaux
Qu'on y peult voir flotter de barques et batteaux.
On conteroit ses bourgs et ces cités puissantes.

Ha ha ! je le cognois à son Liége opulent :
C'est toy, Meuze, qui vas le tien cours serpentant
Jusques dedans les eaux de l'Océan bruyantes.

GENS DE CHEZ NOUS.

L'inauguration du monument **Zénobe Gramme** à Liége, que nous relatons plus loin, a donné occasion aux journaux de parler de la vie extraordinaire de ce grand homme. Certains reporters et correspondants se sont contentés de puiser, en nous citant (ou sans nous citer), dans *Wallonia* qui, on s'en souvient, a publié la première biographie détaillée de Gramme. D'autres ont reproduit, en les ornant d'une vaine littérature, les vieilles légendes du pauvre menuisier illettré, trouvant par hasard le secret de sa miraculeuse machine, et se laissant naïvement exploiter par des capitalistes éhontés !

Le seul journal belge, à notre connaissance, qui ait apporté du neuf sur la vie de Gramme est *L'Express*, de Liége (nº du 7 octobre). Le passage de Gramme à Hannut, qui était littéralement ignoré de tous ceux qui s'intéressaient au grand homme, et que *Wallonia* a fait connaître, paraissant à bon droit, à notre confrère, l'une des périodes les plus intéressantes de l'existence de Gramme, c'est à Hannut qu'il est allé se documenter.

En 1835, dit-il, le père Gramme fut appelé par ses fonctions à Hannut et vint y résider avec sa famille. Zénobe Gramme était alors un galopin de neuf ans. Il en avait vingt-trois quand les siens quittèrent le joli bourg hesbignon pour transporter leur domicile en la cité liégeoise. Il passa donc à Hannut quatorze années de sa jeunesse, celles durant lesquelles l'homme, le caractère se façonnent, l'avenir s'esquisse, celles qui le plus souvent sont décisives dans la formation d'un individu.

Quoiqu'il n'y paraisse guère, elles le furent aussi pour la destinée de Gramme.

L'inventeur de la dynamo était né pour être peintre ou sculpteur [1]. L'absence du milieu et de l'éducation artistiques, le manque d'encouragement dévoyèrent son esprit, et sa puissance créatrice, restée sans guide, fut canalisée vers une autre destination. Faut-il nous en plaindre ou nous en louer ?

Gramme était, avant tout, un artiste ; il en avait l'âme ensoleillée, le cœur chaud, les emballements généreux, l'esprit fantaisiste, la verve, les réveils folâtres après les longues rêveries, et jusqu'à ce privilège d'être adoré des femmes.

A l'exemple de Giotto qui, de la pointe de son couteau esquissait dans la pierre tendre le paysage qu'il avait sous les yeux, Zénobe Gramme, tout petiot, crayonnait partout des figures, dés portraits, des bonshommes, où l'on retrouvait de la ligne, de la ressemblance ; mais il n'eut pas, comme le pâtre florentin, la bonne fortune d'être remarqué et protégé par un grand seigneur.

Trois souvenirs dominent la figure de Zénobe Gramme dans l'esprit de ses vieux amis de Hannut. Ils se souviennent surtout de son esprit réfléchi, de ses dessins verveux et frondeurs, de ses succès auprès des jolies filles de son temps, et aussi des farces énormes qu'il joua à ses contemporains.

... C'est une histoire bien intéressante que celle de ce Club de jeunes gens, créé vers 1846 et qui ne fut, dans le principe, qu'un Cercle de

(1) [C'est ce que remarque aussi, d'après les dires de Gramme lui-même, M. H. Fontaine, au cours d'un article sur son œuvre, cité dans une brochure que nous avons récemment fait paraître. — *O. C.*]

jeunesse, une Société de bons farceurs réunis, pour mystifier leurs concitoyens (1).

L'esprit inventif de Gramme était mis souvent à contribution, on le conçoit, par le « Club » dont il était un membre zélé. Il ne se faisait pas faute, d'ailleurs, de jouer de bons tours pour son compte personnel, témoin ce triple rendez-vous qu'il donna à trois jeunes filles séduites par ses qualités de joli homme, son parler enjôleur, et auxquelles il avait promis de les conduire à la foire de Montenaeken.

Le Club, s'il faisait de fréquentes fois appel à son esprit, réclamait aussi l'aide de son crayon habile. Malheur à quiconque possédait une manie, un défaut ! La craie frondeuse de Gramme s'exerçait aux dépens de tous les travers, surtout quand il s'agissait de turlupiner l'autorité. Une vaste porte charretière, sise bien en vue, dans la rue la plus fréquentée de la commune, servait de fond ordinaire aux esquisses satiriques de Gramme.

Le Club ne servit pas d'asile uniquement aux farces wallonnes. Quand vint 1848, l'esprit révolutionnaire qui bouleversa l'Europe passa sur la plaine hesbignonne ; le Club de Hannut le recueillit. Ces cœurs jeunes, enthousiastes, s'enflammèrent au contact des théories humanitaires et captivantes de l'époque. Les jeunes Hannutois entretinrent même une correspondance suivie avec les hommes politiques parisiens, Louis Blanc, entre autres.

Ils tentèrent de propager leurs idées et, certain dimanche, ils s'en furent « prêcher » — comme on disait alors — en un village voisin, à Crehen. Mais Crehen n'était pas mûr pour la bonne parole républicaine. Les orateurs étaient à peine installés dans la salle de cabaret choisie pour y tenir leur assemblée, qu'une foule grondante de paysans, armés de faulx, de fourches et de fusils, s'amassa devant la maison. Les républicains durent déguerpir par les fenêtres et filer vers Hannut, à travers les jardins et les champs, suivis des clameurs furieuses de la populace.

Ce fut la mort du Club. Le parquet de Huy intervint, admonesta les jeunes gens et la Société fut dissoute ; ainsi finit la révolution de 1848 à Hannut. Cela n'empêcha point Gramme de rester fidèle aux idées libérales.

Mais ces agissements n'étaient pas faits pour plaire à la famille Gramme, qui occupait dans l'endroit une situation en vue : son père étant fonctionnaire et ses sœurs, institutrices, dirigeant un pensionnat pour jeunes filles. L'histoire naturelle, selon Musset, nous apprend que les merles blancs récoltent leurs premiers brocards dans l'écuelle familiale. Gramme ne fait pas exception à la règle et son père le considérait un peu comme une cervelle à l'envers. Qui alors, au surplus, aurait cru à son étoile ? On lui pardonnait beaucoup, cependant, à la faveur de son caractère bon enfant et de son amabilité.

Mais l'aventure de 1848 avait sans doute fait déborder le vase et c'est ici que, selon toute vraisemblance, se place l'incontestable séjour que fit à Huy l'électricien. Les Hannutois n'en ont pas le souvenir, mais certains vieux Hutois se rappellent formellement l'avoir connu en leur ville.

Un oncle de Gramme y avait épousé une demoiselle Férir, dont les frères tenaient, rue Sous-le-Château, un important atelier de menuiserie. Gramme n'y resta pas longtemps et n'y fut guère apprécié. Les rudes peineurs d'alors prisaient peu le savoir, et ce rêveur qui, dans ses moments de loisir, lisait et dessinait, ne leur inspirait que du mépris. En cachette, sa tante Mme Gramme, lui donnait l'argent qu'il consacrait à l'achat des livres, et c'est au contact de ce milieu industrel hutois que, probablement, l'esprit de Gramme s'orienta vers les recherches physiques et mécaniques.

Un fait semble le démontrer : c'est l'attachement qu'il manifesta pour la petite ville mosane où il n'avait fait, en somme, que passer.

(1) [Sur ce Club, dit des Républicains, voy. ci-dessus t. XI, 1903, p. 264 et suiv.]

Plus tard, quand il eut inventé sa machine merveilleuse, il alla à plusieurs reprises, à l'occasion de la fête annuelle de Huy, installer à l'extrême pointe de la forteresse un phare électrique actionné par sa dynamo. La première fois qu'il l'établit, on le vit qu'il dirigeait obstinément les rayons de la lumière puissante vers des recoins obscurs, derrière les maisons, enserrant la colline de la forteresse. Il cherchait probablement le vieil atelier où il avait peiné au temps de sa jeunesse.

Quelles réflexions ont dû traverser sa cervelle à l'idée du chemin parcouru depuis l'établi des frères Férir ! Ce ne fut point à coup sûr une pensée de vanité sotte, car Gramme, qui, toujours, resta un modeste, avait échappé au mal d'orgueil dont la contagion atteint souvent les parvenus, même ceux de l'intelligence.

... A Liége, l'idée du mouvement perpétuel l'attira comme beaucoup d'autres ; son vieux camarade Thonet, qui le suivit à Liége, se rappelle ses premières recherches, qui furent vraisemblablement le point de départ de ses études. A Liége, Gramme sortait peu ; le dimanche, il faisait toilette le soir, pour se rendre auprès de celle qui devait être l'admirable compagne de sa vie laborieuse et qu'il avait connue à la maison paternelle, où elle venait faire de la couture en journée.

Il n'avait pas renoncé à son goût pour la sculpture. Souvent, lors qu'il se promenait en ville, il s'amusait à façonner au bout de son bâton une figurine quelconque. Dès qu'il l'avait terminée, il rompait la pointe de sa canne et recommençait une autre statuette. Les gamins, qui connaissaient cette habitude de Gramme, le suivaient pour ramasser les marionnettes que son couteau avait taillées.

Il gagna Bruxelles, puis Paris, où il continua les études qui l'amenèrent à faire les plus grandes inventions du siècle, sans doute, car la génération qui nous suivra saura seule en mesurer toute l'étendue.

Le Petit Parisien (n° du 13 octobre) se demande si, maintenant, le moment n'est pas venu, pour la capitale de la France, de rendre au grand électricien, l'hommage commémoratif qui lui est dû en raison de l'immense développement que son invention a valu à l'industrie. Ce journal apporte, au début de son article, quelques détails intéressants sur la vie que menait Zénobe Gramme millionnaire.

Il y a quelques années vivait, à Bois-Colombes, au numéro 6 de la rue Mertens, dans un grand pavillon en pierres rouges entouré d'un jardin, un brave homme que ses voisins estimaient autant qu'ils le vénéraient. Il s'appelait Zénobe Gramme. C'était un robuste vieillard, très alerte encore, bien qu'ayant depuis longtemps dépassé la soixante-dixième année. Souvent, le matin, on le voyait se diriger, de bonne heure, vers la gare, très droit, la cigarette aux lèvres, et l'on disait, sur son passage :

— M. Gramme va passer encore aujourd'hui la journée à l'usine. Décidément il travaillera toute sa vie. M. Gramme est infatigable.

Affable et bon, il avait toujours l'oreille attentive au récit d'une misère intéressante, qu'il s'empressait, d'ailleurs, de soulager. M. Gramme ne se bornait pas à faire la charité aussi discrètement qu'il le fallait pour ne froisser les susceptibilités de personne, il réconfortait également les pauvres gens par de bonnes paroles et aimait à répéter :

— Il ne faut jamais désespérer de l'existence, voyez-vous, mon cher ami. Moi aussi j'ai passé par des heures terribles, et je ne les oublierai jamais.

On le disait très riche, mais peu de gens, à Bois-Colombes, connaissaient l'origine de sa fortune. Et ce fut tout un événement dans cette

localité de la banlieue parisienne lorsque, il y a cinq ans, en plein hiver de 1901, M. Gramme étant mort, on vit le jour de son enterrement, débarquer des trains de Paris tout ce que la capitale contient de sommités dans le monde de la science ou de la grande industrie, des académiciens et même des représentants du gouvernement.

Zénobe Gramme, le bon vieillard, si modeste, de la rue Mertens, n'était autre qu'un des plus grands génies de notre époque. C'était l'homme qui, après des années d'un labeur incessant, après des recherches inlassables, avait inventé la fameuse machine à courant continu, clef de toutes les applications de l'électricité et qui servit de point de départ à l'industrie électrique moderne — c'est-à-dire de la dynamo.

ooo

Sur **Mademoiselle Marianne Flahaut,** la gracieuse artiste de l'Opéra, née à Huy, M. Paul Frétoy publie dans la luxueuse revue *Le Théâtre* (1), l'article suivant, avec deux portraits, et une grande et superbe gravure en couleurs, celle-ci représentant l'artiste dans le rôle d'Azucéna, du *Trouvère :*

« C'est le 25 juillet 1898 que Mademoiselle Flahaut a paru pour la première fois sur la scène de l'Opéra, et cela, s'il m'en souvient bien, dans des conditions médiocrement favorables. Elle, de très belle taille et de stature sculpturale, rappelant ainsi la superbe Rosine Bloch, s'essayait dans le rôle d'Amnéris, d'*Aïda*, et avait pour partenaire dans Rhamadès un autre débutant, sur lequel on avait fondé grand espoir quand il étudiait au Conservatoire, et qui ne donna rien à l'Opéra, mais qui, de plus, était de taille exiguë, de façon que cette disproportion faisait paraître encore plus grande, et presque trop grande, la nouvelle Amnéris. Quoi qu'il en soit, la jeune élève du Conservatoire de Liége reçut toujours un meilleur accueil que le ténor-lauréat du Conservatoire de Paris, car le public, vivement frappé par les belles notes de cette voix qui sonnait si généreusement, fit volontiers crédit à la nouvelle venue et l'applaudit, pour l'encourager, sans s'arrêter à ce que son chant et son jeu avaient encore d'hésitant, de peu expérimenté.

» Mademoiselle Flahaut est née à Huy, dans la province de Liége et descend d'une famille d'origine française. Elle commença de bonne heure son éducation musicale chez ses parents, qui, frappés des heureuses dispositions de la jeune fille, lui permirent d'entrer au Conservatoire de Liége, et c'est sur le piano qu'elle inaugura la série de ses succès d'école : elle remporta le premier prix dans la classe de Mademoiselle Krappowitz. L'année suivante, elle fut admise dans la classe de chant de Bonheur, dans celle de déclamation lyrique de Carman, et dans chacune de ces classes elle obtint également le premier prix. Mais il ne lui convenait pas de commencer sa carrière en Belgique ; elle partit alors pour Paris, et se présenta chez Madame Artot-Padilla, qui, après l'avoir entendue, n'hésita pas à l'admettre au nombre de ses élèves et la présenta bientôt à M. Gailhard. Engagement conclu : la route, on le voit, ne se présentait pas trop mal devant la jeune wallonne.

» Après son début dans Amnéris, Mademoiselle Flahaut, qui ne pouvait tenir qu'en second l'emploi de contralto, ayant devant elle Madame Héglon, sut pourtant se distinguer dans tous les rôles qu'il lui fut donné de chanter. Elle fut successivement Madeleine de *Rigoletto ;* Fricka de *la Walkyrie ;* Edwige, de *Guillaume Tell ;* Dalila, de *Samson et Dalila ;*

(1) N° 163, d'octobre. Prix : 2 fr., chez Henry et Cie, rue du Pont-d'île, Liége.

enfin Fidès, du *Prophète*, et elle aborda ce dernier rôle avec d'autant plus de joie et de courage, qu'il était plus important, et qu'elle en avait reçu les traditions de Madame Artot, élève elle-même et remplaçante de Madame Pauline Viardot dans l'opéra de Meyerbeer.

» A mesure que Mademoiselle Flahaut prenait plus d'aisance en scène, sa voix devenait plus homogène ; les registres s'accordaient mieux entre eux, et l'organe, sans rien perdre de sa belle sonorité, gagnait beaucoup du côté de l'égalité. Mademoiselle Flahaut, d'ailleurs, n'arrêtait pas de travailler. Mais, par un hasard singulier, le rôle où elle s'est montrée absolument supérieure, où elle a produit une impression ineffaçable fut celui d'Andromaque, dans *la Prise de Troie ;* ici, elle n'avait qu'à mimer. Mais quelle noblesse dans la démarche, quelle douloureuse expression du visage, quelle harmonie dans les lignes du corps, quelle éloquence dans la physionomie et dans les gestes, lorsque, drapée dans de longs vêtements de deuil et tenant par la main le jeune Astyanax, elle s'avança toute muette, vers l'autel où brûlait le feu sacré, et supplia les dieux de venger la mort d'Hector !...

» Cette Andromaque-là devait porter bonheur, pour toute la suite de sa carrière, à Mademoiselle Flahaut, et le fait est qu'à dater de ce jour, elle occupe une place beaucoup plus en vue à l'Opéra. Si elle avait à rejouer quelqu'un des rôles où elle s'était déjà essayée, elle y montrait plus d'autorité, plus d'ampleur de voix, et, lorsqu'elle en abordait de nouveaux, celui d'Erda dans *Siegfried*, ou celui d'Azucéna dans *le Trouvère*, elle témoignait d'une sûreté dans les effets dramatiques, d'une solidité dans la façon de chanter sa partie ou de présenter un personnage, qui faisaient bien apprécier quel chemin elle avait parcouru depuis l'époque de ses débuts, combien sa confiance en elle-même avait augmenté à la suite de son succès dans Andromaque, et combien elle avait su profiter des excellents conseils d'un maître auquel elle se plaît à rendre hommage et qui n'est autre que son directeur.

» Mais entre tant de personnages qui lui sont tous également chers, ceux qui paraissent le mieux lui convenir, ceux où elle fait le plus d'impression en raison de sa haute taille et du grand souci qu'elle a des belles attitudes, des mouvements harmonieux s'accordant bien avec la musique qu'elle interprète, ce sont, pour moi, ces divinités du répertoire wagnérien, cette jalouse et redoutable Fricka, cette énigmatique et sombre Erda, pour lesquelles il semblait qu'elle fût une interprète prédestinée. Aujourd'hui, Mademoiselle Flahaut est une Dalila, une Fricka, une Erda, une Fidès de premier plan et se montre régulièrement dans ces différents rôles, pour la plus grande satisfaction du public. Pourquoi faut-il que le seul personnage qu'elle n'a plus jamais l'occasion de jouer, soit précisément celui où elle se distingua d'une façon si éclatante et qui la mit en pleine lumière ? »

ooo

Sur M. Louis-Fl. Delune. — C'est une des plus célèbres et des plus émouvantes ballades de la tradition musicale franco-wallonne, le *Roi Renaud* (ou *Jean-Reynaud :* voir *Wallonia*, t. I, p. 22), qui a servi de thème à la cantate imposée pour le prix de Rome de cette année. Le vainqueur est un artiste wallon, M. L.-Fl. Delune, de Charleroi, dont le nom fut, à diverses reprises déjà, prononcé avec éloge. M. Delune est né le 15 mars 1876 et a fait ses études au Conservatoire de Bruxelles, où il obtint le premier prix de piano en 1892 (classe De Greef) et celui de fugue et contrepoint en 1897 (classe Kufferath-Tinel). Il obtint en outre, en 1900, le prix de l'Académie

pour la composition d'un concerto de piano, et trois ans plus tard, il remporta le deuxième prix de Rome (cantate : la *Chanson d'Halewyn*). M. Delune, qui a déjà composé de nombreuses pièces vocales et orchestrales, mélodies, sonates, chœurs, ainsi qu'une symphonie qui vient d'être exécutée avec un vif succès aux Concerts Ysaye, travaille en ce moment à un opéra tiré du roman de Camille Lemonnier, *Comme va le Ruisseau*, dont l'action, comme on sait, est située à Dave, pays Namurois, et dont M. Albert Mockel a parlé ici, tome XI (1903), p. 303. Ce qu'on sait moins, c'est qu'en sa ville natale, M. Delune s'amuse parfois à orner d'une musique légère des vaudevilles en wallon. Ils sont au « répertoire », et il ne déplaît point à l'artiste qui s'adonne aujourd'hui à la haute musique, de voir son nom aux affiches de spectacles populaires où l'on chante ses joyeux refrains. M. Delune est un Wallon complet, qui s'intéresse beaucoup aux chansons populaires de son pays et des alentours, comme on ne tardera pas à le savoir.

ooo

Sur Erasme Raway. — M. Georges Dwelshauvers publie dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* une attachante étude sur le musicien Erasme Raway, né à Liége en 1850, un des oubliés dans les fêtes de l'art national, et que seuls, je crois, l'auteur de cette étude et ici-même M. Ernest Closson ont cité dans ces derniers temps. Le musicien liégeois, il est vrai, ne fait pas grand bruit : mais chaque exécution d'une de ses œuvres le révèle comme un des plus grands, un des plus parfaits artistes de ce temps. Une défense et une illustration du musicien original des *Scènes indoues* et de la *Fête romaine*, tel fut le but de M. D. D., et pour beaucoup, sur bien des points, son étude sera révélatrice.

L'auteur montre, en effet, ce qu'il y a d'original et d'exceptionnel dans le talent de Raway, qui, ayant pour ainsi dire appris la musique, l'harmonie et le contrepoint tout seul, arriva immédiatement et d'instinct aux formules les plus modernistes pour développer ensuite, selon les pures et fortes lignes classiques, l'extraordinaire sens musical qu'il sentait en lui. Esprit indépendant et cultivé, Raway apparaît comme un noble caractère. Ayant été ordonné prêtre par la volonté paternelle, il fut amené à quitter la soutane, non par les accidents de la vie, mais par la fréquentation des philosophes, par les lectures de Platon, de Spinoza et d'Hegel. L'histoire psychologique de l'artiste a été faite avec une grande lucidité par M. Dwelshauvers, qui montre excellemment ce qu'il y a d'intéressant dans la régulation graduelle de l'instinct, du don, par une conception rationnelle et réfléchie de l'art, et ce qu'il y a de spécialement notable dans cette personnalité primesautière qui sut se développer selon ses règles propres en dehors de l'influence des grandes villes et de l'étude des partitions.

ooo

Léon Abry. — Le peintre militaire Léon Abry vient de mourir subitement à Anvers. Fils du général Abry, et se rattachant par sa mère

à une célèbre famille de peintres liégeois, les Damry, Léon Abry était né à Anvers, et c'est à l'Académie de cette ville qu'il fit ses études artistiques. Sa première œuvre marquante fut, en 1879, un portrait équestre de son père. Léon Abry s'est consacré surtout à la représentation des scènes de la vie militaire, et ses compositions, d'énorme envergure souvent, sont toujours d'une parfaite exactitude technique. Outre ses grandes toiles, Léon Abry laisse des aquarelles nombreuses et très appréciées.

Léon Abry écrivait avec aisance et sa critique était appréciée. Au moment de sa mort, il commençait, dans le *Journal des Arts*, de Paris, sous son pseudonyme A. de Fallays, la publication d'une étude détaillée sur l'Exposition d'art ancien que l'on a vue à Liége ; on lit, au début de cet article, ces lignes significatives :

« A entendre certains historiographes belges, la Flandre seule aurait possédé des artistes, et la Wallonie serait restée une terre stérile, sans passé artistique. L'erreur procède surtout, chez ces esprits étroits et chagrins, d'une mesquine jalousie de race, absurde en ce pays qui a fondé par l'union des provinces flamandes et wallonnes sa liberté, sa fortune et son bonheur, La section liégeoise de l'art ancien leur répond victorieusement. »

Plus loin, on lit : « Dès le haut moyen-âge, dont les œuvres revêtent pour nous en leur naïveté, un caractère si attachant, en Wallonie apparaissent des imagiers et des orfèvres très supérieurs à ceux de la Flandre. Il semble qu'à ce moment, l'art mosan et l'art rhénan se confondent par des tendances identiques ; mais, à la fin du XIII[e] siècle, le premier trouve cependant son expression propre. »

Tout l'article est dans cette note ; et, sans engouement mais dans un esprit de justice, et avec une précision constante, Léon Abry détaillait les beautés de l'Exposition, faisait ressortir les caractéristiques des grandes époques et des grandes œuvres.

Nous recommandons vivement la lecture de cette belle étude, digne souvenir de l'artiste et du critique trop tôt disparu. (1)

LES FLAMINGANTS

Pour les écrivains flamands d'expression française. — A une des séances du récent *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française*, la « section littéraire » eut ce beau geste d'envoyer l'expression de ses sympathies aux écrivains belges qui dotèrent la langue flamande d'œuvres indépendantes et significatives, en prenant pour raison qu'ils doivent beaucoup à la littérature française.

Veut-on connaître, en revanche, quelle opinion professent les écrivains flamands sur ceux de leurs frères qui écrivirent en français des œuvres applaudies ? Il suffit d'ouvrir *De Vlaamsche Gids*, une grosse revue dont le premier numéro a paru récemment, et dont la rédaction se compose

(1) *Le Journal des Arts*, de Paris, n[os] des 28 octobre et 8 novembre derniers. En vente chez Henry et C[ie], rue du Pont-d'Ile, Liége. Le n° fr. 0,25.

de MM. de Hoon, Pol De Mont, Paul Fredericq, A. Ley, Max Rooses, C. Stoffels et J. Vercoullie. On lit à la page 83, signées de M. Frans Buyens, ces déclarations :

« Een halfgoed Vlaamsch schrijver is voor ons meer waard dan tien opperbeste Fransche schrijvers, en Lemonnier, Eekhoud, en de anderen zijn Franschen voor ons, al zijn er onder hen die 't misschien zelf niet gewild hebben. ... Zij zijn verwrongen en verdraaid voor ons en komen wij hen tegen in den slag, dan moeten wij de wapens wel niet keeren tegen hen, maar hen links laten liggen — uit respekt voor het bloed dat in hen is, hoe onwederroepelijk verloren ook. »

Ce qui veut dire : « Un écrivain flamand médiocre vaut mieux à nos yeux que dix écrivains français de premier ordre, et Lemonnier, Eekhoud, et les autres sont, à notre avis, des Français pour nous, malgré qu'ils en aient... Ce sont des transfuges pour nous et, si nous les rencontrons dans la lutte, nous ne devons pas tourner nos armes contre eux, mais les dédaigner — par respect pour le sang qui est en eux, quoiqu'il soit perdu sans appel. »

Voilà !

ooo

Pan-germanisme. — Le journal *La Chronique*, de Bruxelles, dans son n° du 13 octobre, a publié l'articulet suivant, qui a fait son tour de presse, et que personne n'a démenti.

« M. Pol de Mont, le poète flamand bien connu, est, à Anvers, le commis voyageur du pangermanisme le plus échevelé et du flamingantisme le plus hérissé. Il fut professeur de flamand à l'Athénée, puis fit de la politique libérale militante, ensuite se retira sous sa tente, d'où il ne sortit que pour recevoir des mains du ministère catholique la prébende fort convoitée de conservateur du Musée des Beaux-Arts.

» Ce conférencier, qui prend des congés quand bon lui semble, est allé conférencier à Dresde, la ville artistique bien connue des touristes. Cette conférence, il l'a faite à l'occasion des fêtes de l'indépendance, alors qu'à l'occasion de nos fêtes jubilaires, dans nos plus grandes villes comme dans nos plus humbles hameaux, retentissaient des cris de patriotique allégresse. C'est le *Journal de Dresde* [*Dresdener Anzeiger*], du 12 octobre, qui nous apporte le compte rendu de cette conférence, digne d'être rapportée.

» L'orateur, M. de Mont, après avoir fait l'historique du mouvement flamand, engage l'Allemagne à protéger celui-ci dans son propre intérêt et à forcer les clients et les fournisseurs flamands de se servir de la langue germanique pour leur correspondance.

» Tout ceci n'est que ce que je me permettrai d'appeler les bagatelles de la porte. Mais où M. de Mont, en sa qualité de fonctionnaire belge, a dépassé la mesure, c'est lorsqu'il a qualifié Charles Rogier, l'un des fondateurs de notre indépendance, de traître à la patrie.

» Il est vrai qu'il glorifie Jan de Laet, le député anversois.

» Lors de la fête de Mérode, à Berchem, le plus flamingant de nos députés déclara officiellement que M. de Mérode, lui aussi, était un traître, qui n'avait combattu que pour son profit personnel. Il s'abstint bruyamment de participer aux fêtes inaugurales.

» Un de nos concitoyens, qui habite Dresde, a assisté à cette conférence. Il écrit à Mme Osterrieth qu'il a été honteux de voir un Belge dirigeant un

des services de l'Etat déplorer devant des étrangers la séparation de la Belgique et de la Hollande.

» L'orateur, écrit-il, a eu même l'audace de déclarer que les Wallons et les antiflamingants nourrissaient le secret désir de livrer notre pays à la France !!!

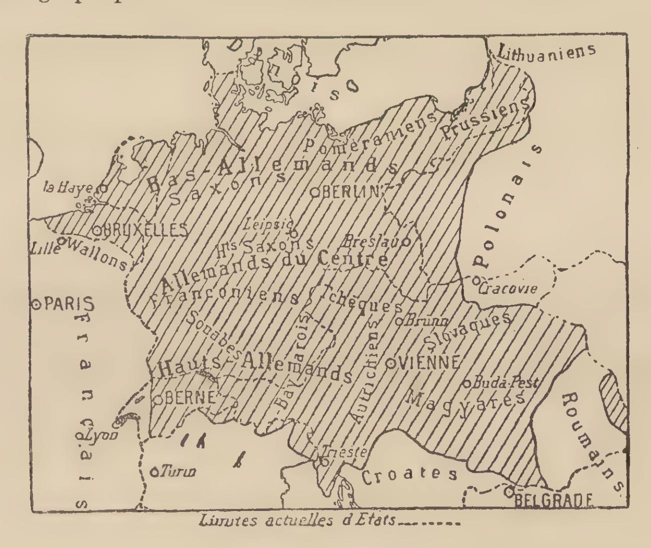
» C'est la thèse que M. de Mont, grassement payé, logé, éclairé, dans une position qui lui laisse de superbes loisirs, est allé soutenir à la Société l'Union pangermanique de Dresde [*Alldeutscher Verband*]. Je vois d'ici le sort qui attendrait le fonctionnaire allemand qui se permettrait de pareilles incartades en Belgique ou ailleurs. »

Un journal bruxellois, pour la défense de M. Pol de Mont, a déclaré inexact qu'il soit comme le disait *la Chronique* « grassement payé, logé, éclairé, etc. » Il ajoute qu'au reste, la Constitution belge octroie la liberté des opinions, même aux fonctionnaires.

L'objection est, en principe, parfaitement juste. Mais on doit avouer, si l'on y regarde à deux fois, que M. Pol de Mont est tout de même, peut-être, allé un tout petit peu trop loin !.. Fonctionnaire *belge*, s'adressant à un auditoire *étranger*, (sa conférence, ne l'oublions pas, a été faite au Club pangermaniste de Dresde) il aurait pu être... disons : plus discret. Il n'appartient pas à un fonctionnaire d'oublier à ce point les convenances internationales.

Quant au reste, l'état d'esprit que de pareils discours révèlent constitue pour notre pays un danger que l'on ne doit cesser de dénoncer, et de combattre.

L'occasion est bonne de mettre sous les yeux de nos lecteurs un petit document graphique d'un vivant intérêt. C'est une carte de « la Plus



Limites actuelles d'Etats --------

Grande Allemagne » vers 1950, rêve des pan-germanistes *modérés*. Nous disons modérés, parce qu'il en existe d'autres, dont les vues sont plus larges

encore : au lieu de céder gracieusement la Wallonie à la France, ceux-là s'emparent de la Belgique tout entière !

Nous ne savons pas du tout si la France caresse un « rêve » quelconque relativement au partage ou à l'annexion de la Belgique. Nous ne le savons point, parce qu'il n'existe pas un journal, je crois, pas une revue, pas une association, pas un groupe quelconque, en France, qui ait émis sur un pareil sujet quelque pronostic, quelque espoir ou quelque prétention.

Ce que nous savons, par contre, c'est qu'il a fallu l'Exposition de Liége, dont la France, du reste, plus que tout autre nation, a assuré le succès si envié, pour que dans la presse française se répande cette vérité que toute la Belgique n'est pas flamande et que la Wallonie est une région de langue française.

A l'égard du mouvement wallon, le désintéressement de la France a toujours été jusqu'à l'indifférence la plus complète. Et nous ne nous en plaignons point, étant avant tout partisan de traiter nos petites affaires en famille, si l'on peut ainsi dire.

M. Pol de Mont, néanmoins, a paraît-il, affirmé à Dresde, qu'il existe en Wallonie et chez les anti-flamingants un mouvement annexioniste français.

Serait-il possible? Une société secrète, alors? Nous serions très heureux de recevoir à ce sujet les renseignements que peut bien posséder M. Pol de Mont ou tout autre.

En attendant, la seule explication de ses paroles, nous la trouvons dans le procédé d'un monsieur qui, voulant tuer son chien, dit qu'il est dangereux.

Que M. Pol de Mont se retourne donc, de grâce !.. *O. C.*

Faits divers

Un Congrès de la Presse périodique belge. — Une réunion confraternelle des directeurs et des délégués des publications périodiques belges, provoquée par l'*Union de la Presse périodique belge*, a été tenue à Liége naguère, dans la salle des Congrès de l'Exposition, gracieusement mise à la disposition de l'*Union* par le Comité exécutif.

Les adhésions, venues nombreuses au Comité organisateur, ont témoigné du bon accueil réservé à l'initiative de la dite association.

M. Octave Maus, président, retenu en Italie, s'étant fait excuser. M. Kloth, vice-président, en ouvrant la séance, a souhaité la bienvenue à l'assemblée et remercié les représentants des périodiques d'avoir répondu

si nombreux à l'appel du Comité de l'*Union*. Il a remercié également les autorités de l'Exposition qui ont mis une salle à leur disposition ainsi que le Comité de la Presse à l'Exposition de Liége, qui a réservé aux périodiques un excellent accueil et montré à leur égard des sentiments de bonne confraternité.

Puis, M. OTLET, membre du Comité de l'*Union* et secrétaire général de l'Institut International de Bibliographie, a développé, avec la facilité de langage qu'on lui connaît, le programme arrêté de commun accord avec le Comité de l'*Union*. Notre confrère a établi, d'une façon irréfutable, qu'il y a pour la presse périodique, non seulement utilité à se réunir annuellement en Congrès, mais encore impérieuse nécessité.

Le rapport de M. OTLET a été souligné par de longs et vigoureux applaudissements, et l'assemblée tout entière a voté, séance tenante, le principe de l'institution de ce Congrès. Elle a décidé, en outre, sur la proposition de M. l'avocat Georges LEROY, de considérer la réunion de ce jour comme tenant lieu de *Premier Congrès de la Presse périodique belge.*

L'**inauguration du monument Gramme** a eu lieu le 7 octobre. Ce fut une cérémonie importante honorée d'un très nombreux public, semé des notabilités les plus imposantes.

L'œuvre, qui est du sculpteur Vinçotte, est remarquable et s'allie heureusement à la partie architecturale du monument, confiée à l'architecte Soubre.

Au centre se trouve le buste de Gramme, en bronze, posé sur un haut socle. L'inventeur repose la main sur une dynamo. Une femme se tient auprès, qui tient des palmes glorieuses et des foudres électriques. Plus bas sont deux groupes, en pierre, ceux-ci. L'un représente Gramme à l'âge de 18 ans, exerçant son premier métier, qui fut celui de menuisier. L'autre, c'est Gramme à l'âge où, en pleine possession de son génie, il médite profondément sur l'invention fameuse qui bouleversa les forces mécaniques.

C'est M. Fréderic NYST, président du Comité, qui a rappelé l'initiative prise, le 2 août 1903, par l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége, de poursuivre l'érection de ce monument à la mémoire de son illustre membre honoraire. 1,060 communes, sociétés ou particuliers contribuèrent à la souscription publique pour 73,870 fr. et le Gouvernement, la Province, la Ville de Liége accordèrent de plantureux subsides. Grâce à ces libéralités, le Comité pourra poser une plaque commémorative sur la maison où naquit Gramme à Jehay, et créer des bourses de voyage pour les élèves de l'Ecole industrielle de Liége, où Gramme fit ses premières études scientifiques.

M. KLEYER, bourgmestre de Liége, dit que la Capitale wallonne s'est associée avec empressement à l'œuvre du Comité et qu'elle accepta avec reconnaissance l'offre d'ériger à Liége ce monument commémoratif. Gramme est un enfant de la Wallonie liégeoise. Il tint à conserver la nationalité belge ; il restait wallon de cœur et d'âme, gardant pieusement le souvenir du sol natal, et il aimait à se servir dans son langage du vieux parler



Comm. par l'*Illustration Belge.*

Le Monument Zénobe Gramme, à Liége.

wallon. Le pays de Liége était appelé plus que d'autres à profiter de ses remarquables travaux. C'est en cette ville que furent construites les premières dynamos employées en Belgique. M. Kleyer fait un éloquent exposé des applications industrielles de la dynamo. Le monde entier salue le nom de Zénobe Gramme comme celui d'un des plus nobles bienfaiteurs de l'humanité.

M. Francotte, ministre du travail, dit que la vie de Gramme est peu connue. Elle mérite de l'être davantage : on y trouve le spectacle, si digne d'attention et de sympathie, d'un ouvrier qui s'élève par la noblesse de son caractère et la vigueur de son intelligence. Gramme fut un persévérant, et quand nous repassons le cours de son existence, il semble bien que sa persévérance ne commande pas moins l'admiration que le résultat qui couronna ses efforts. La dynamo est une des créations les plus belles dont l'esprit humain ait le droit de s'enorgueillir. La durée de la vie n'en a pas été prolongée, je le veux bien ; mais les progrès de l'industrie permettent d'accomplir en un même nombre d'années des travaux bien plus considérables. Tout se fait mieux et plus vite qu'autrefois : chaque homme, par les idées et par les faits, devient de plus en plus le citoyen du monde entier. Gramme est de ceux qui ont élargi l'horizon. Son nom vivra dans la postérité aussi longtemps que subsisteront la clairvoyance de l'esprit et la reconnaissance du cœur.

M. Eric Gérard, directeur de l'Institut électro-technique Montéfiore, de Liége, rappelle en détails la vie de Gramme. Il saisit l'occasion pour exprimer la plus vive reconnaissance à la France, qui fut hospitalière à Gramme comme à tant d'autres Belges de mérite, et où il rencontra des savants tels que M. Mascart, qui encouragèrent ses travaux.

M. Habets, président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége, M. Léon Janssens, président de l'Union internationale des Tramways, d'autres orateurs encore, s'attachent, en excellents termes, à montrer l'enseignement moral qui découle de la vie de Gramme, et insistent sur l'importance capitale de son œuvre.

M. Emile Javaux, directeur de la « Société Gramme » à Paris, que la confiance et la sympathie de Gramme ont placé, dès 1872, à ses côtés, vint rendre un dernier hommage au maître et à l'excellent ami qu'il était pour ses collaborateurs. Son discours, qui a fait sensation, montre, avec un grand luxe de détails précis, les méthodes suivies par Gramme dans ses diverses créations ; il vient ainsi à l'encontre de certains préjugés qui portent à contester à Gramme une grande part de sa force technique. Voici les principaux passages de ce bienfaisant discours, œuvre d'un homme de cœur et de talent ; ils intéresseront vivement les techniciens :

« Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que le génie est fait de patience ; quand l'homme a fait une découverte, fruit de longues observations, il n'a rempli que la moitié de sa tâche : il semble ainsi que les progrès de cette découverte ne puissent être obtenus qu'au prix d'une double victoire. C'était le cas de Gramme ; après avoir inventé la machine, il lui restait à trouver les moyens et les méthodes pour l'exécuter.

» En 1872, alors qu'il n'existait, pour ainsi dire, pas d'instruments de mesure, que les électriciens de cette époque étaient comme des chimistes, dépourvus de balances, que l'on ne connaissait que très peu de chose en électricité, Gramme, qui n'avait pour tout instrument qu'une boussole, avait construit avec difficulté ses deux premières machines de démonstration. Il fit alors une série d'expériences dans le but de se créer des unités électriques avec lesquelles il étudia ses machines et détermina leurs constantes, jusqu'en 1880.

» Avant l'invention des machines Gramme, les seuls générateurs industriels de courant continu étaient les piles électriques, aussi logiquement choisit-il ces appareils comme unités de mesure. Pour la force électromotrice de ses machines, il prit comme point de comparaison l'élément Daniell et pour l'intensité l'élément Bunsen. Les résistances qui lui servaient étaient comparées à un étalon formé par un kilomètre de fil de fer galvanisé de 4 m/m de diamètre. Il fit les essais relatifs aux propriétés magnétiques du fer par la méthode d'arrachement.

» La force électro-motrice d'une machine était déterminée par le nombre d'éléments Daniell que l'on pouvait lui mettre en opposition ; l'équilibre entre les deux forces électro-motrices étant indiqué par l'aiguille d'une boussole lorsqu'elle n'accusait aucune déviation. L'intensité était déterminée par la comparaison avec un certain nombre d'éléments Bunsen : l'égalité entre les deux débits était accusée par des déviations égales de l'aiguille de sa boussole qui lui servait d'ampèremètre comme elle lui avait servi précédemment de voltmètre. Il effectuait les mesures des résistances au moyen d'un galvanomètre différentiel qu'il avait construit, et qui lui permettait d'établir la comparaison avec son étalon de résistance.

» En ce qui concerne les propriétés magnétiques des matériaux employés dans la construction de ses machines, et, en l'absence de toute donnée précise, il avait dû déterminer des courbes lui donnant l'effort d'arrachement d'un noyau de fer autour duquel était enroulé un bobinage dont on faisait varier l'épaisseur tout en maintenant le courant constant. Il avait reconnu que l'effort qui, au début, allait en croissant presque comme l'épaisseur du bobinage, tendait vers un maximum. Il détermina ainsi les unités de fer à employer dans ses études, c'est ce qu'aujourd'hui on appelle la saturation magnétique du fer.

» La force magnétique était exprimée par le produit du courant mesuré en Bunsen par la longueur du fil, c'est-à-dire en Bunsen-mètres.

» Gramme avait déduit des nombreuses expériences ainsi faites, les proportions qu'il devait prendre entre la section du fer de l'inducteur, et le nombre de Bunsen-mètres de l'enroulement, dans le but de ne pas dépenser du cuivre inutilement.

» Telles sont, rappelées succinctement *les méthodes d'essais* employées par Gramme, et dont les résultats lui servirent à l'établissement de ses machines.

» La puissance des premières machines était désignée par le nombre de Bunsen qu'elles pouvaient débiter sous une tension d'un certain nombre de Daniell ; plus tard, en 1874, cette désignation changea et les machines pour l'éclairage devaient produire tant de becs Carcel, tandis que les machines pour électrolyse devaient être capables de faire un dépôt de tant de grammes d'argent ou de cuivre à l'heure.

» L'étude de ses machines était basée sur les quelques considérations suivantes : pour la section du fil à donner à ses enroulements, il avait reconnu, après une série d'essais, que, pour obtenir un échauffement jugé acceptable au toucher, il fallait donner au fil une certaine section pour chaque Bunsen que la machine devait débiter, et cela pour une épaisseur déterminée de l'enroulement. Des essais lui avaient indiqué que, pour

obtenir une certaine tension, à une vitesse déterminée de l'induit, il fallait mettre sur cet induit une longueur constante de fil pour une force magnétique donnée, de sorte que la longueur à enrouler sur l'induit était proportionnelle à la tension qu'il devait fournir. Le rapport entre les actions magnétisantes de l'induit et de l'inducteur était obtenu par la condition que sur l'inducteur la longueur de fil soit supérieure à celle de l'induit de 40 à 70 % suivant les cas. Quant à la section du circuit magnétique, elle était déduite du nombre de Bunsen-mètres ainsi obtenu.

» Tels sont résumés *les principes* employés par Gramme pour établir ses machines pendant les premières années.

» La méthode suivie, bien qu'un peu rudimentaire à côté des méthodes modernes, était néanmoins suffisamment exacte pour qu'aux essais les résultats ne s'écartent pas trop des prévisions.

» Les procédés employés par le maître permettent de détruire une légende que j'ai entendu conter autrefois, légende provenant, sans doute, de ce que Gramme tenait secrètes toutes les expériences qu'il faisait, ce qui laissait supposer que toutes ses machines avaient été établies d'une façon empirique, alors qu'au contraire les formules qu'il mettait en pratique peuvent être considérées comme assez précises, si l'on se reporte à une époque où les connaissances en électricité étaient si peu étendues.

» Le souvenir de ses très remarquables qualités restera gravé dans la mémoire de ses amis et de ses collaborateurs, petits et grands, et de toutes les personnes qui l'ont connu.

» Chacun se rappellera que, sorti de la classe ouvrière, et parvenu par son génie inventif à une belle situation, comblé d'honneurs, admiré des savants et des industriels de tous pays, Gramme est resté jusqu'à son dernier jour bon, simple, modeste et travailleur. »

Après ce discours, écouté avec l'attention la plus soutenue et chaleureusement applaudi, Mademoiselle Zoé Gramme prit la parole au nom de la veuve et de la famille pour remercier le Comité, les orateurs et le public de cette manifestation mémorable.

Au premier rang de ce public, on remarquait les vieux amis de Gramme qui gardent le souvenir ému de leur adolescence passée dans l'amitié du futur inventeur de la dynamo.

Et maintenant que la Belgique a payé, à Liége, sa dette de reconnaissance envers Zénobe Gramme, Paris, comme on l'a lu plus haut (p. 480), songe à prendre — ou plutôt reprendre — une initiative analogue.

On se souvient (cf. *Wallonia*, t. X, 1902, p. 123) que c'est la France qui, il y a quatre ans, songea tout d'abord à honorer d'un monument la mémoire de Gramme. L'an d'après, M. Duponchel, dans la *Revue scientifique* (cf. *Wallonia*, t. XI, 1903, p. 276 et 279) publia deux articles sensationnels où il émettait un vœu dans le même sens. Ces articles, grâce à l'initiative du journal *Le Soir*, de Bruxelles, furent le signal d'une campagne générale de la presse belge. Un Comité bruxellois, en voie de formation, céda la main aux Liégeois. On sait le reste.

Il est regrettable qu'au cours de la cérémonie dont nous venons de rendre compte, le nom même de M. Duponchel n'ait pas été cité.

O. C.

Congrès pour la culture et l'extension de la Langue française. — Parmi les nombreuses assises intellectuelles qui ont eu lieu durant l'Exposition de Liége, ce Congrès est un de ceux auxquels l'attention publique en Wallonie s'est le plus généralement attachée. Nous devons forcément nous borner à signaler ses actes le plus directement intéressants pour nos lecteurs, en passant notamment sous silence les rapports et débats relatifs à la situation, dans les divers pays, de la langue française vis-à-vis des autres langues mondiales.

Le Congrès, organisé sous la présidence de M. Maurice Wilmotte, assisté de M. Christian Beck, secrétaire, et de nombreuses personnalités françaises, belges et étrangères, avait réparti ses membres en quatre sections.

Section littéraire.

M. Ernest-Charles, du *Gil Blas*, a fait un très courageux discours sur la critique littéraire, telle qu'elle est pratiquée dans les grands journaux parisiens. Il en signale nettement le grave danger. La situation des critiques n'est plus la même qu'autrefois : ils sont subordonnés à des directeurs industriels. Actuellement, tout article de critique, même en vedette, est payé. Mais le mercantilisme de la presse n'est pas seul en cause. Les auteurs et les écrivains eux-mêmes ont tué la critique : on en voit qui se présentent dans les bureaux de rédaction avec des articles tout faits, auxquels sont joints des billets bleus. Certains auteurs, et des plus importants n'ont pas craint de se soumettre aux plus humiliants procédés de publicité. A côté des écrivains professionnels, il y a les amateurs, qui sont généralement les plus avides de réclame. Le mal est-il sans remède ? Non. Tout en constatant le déclin momentané de l'influence de la critique, on doit reconnaître qu'elle opère une œuvre supérieure à celle du temps passé : elle attache ses efforts à toutes les époques, à tous les pays, à tous les domaines. C'est en démasquant les imposteurs que nous abolirons la déplorable sensation que nous déplorons. Au reste, les gloires internationales ne doivent rien à la publicité. Le grand poète Verhaeren en est un éclatant exemple (on fait une ovation à Verhaeren, qui préside la séance). Le public intelligent ne s'y trompe pas, il ne confond pas une pareille gloire avec celles qu'un tapage assourdissant signale dans une certaine presse. Il y a encore en France, des critiques d'autant plus courageux qu'ils sont rares, et dont l'œuvre est méritante. Ce sont là les gains de la critique. Quant à ses pertes, c'est au public éclairé à y remédier, par une juste défiance à l'égard des mercantis de la presse soi-disant littéraire. Aux journalistes honnêtes aussi revient le soin de filtrer les sources où va boire le peuple. — Comme conclusions à ce brillant exposé, M. Albert Mockel exprime le vœu de voir les éditeurs s'entendre entre eux pour s'interdire tout recours à la critique payée, en dehors des « communiqués ». Ce vœu est acclamé. — M. Gauthier, délégué du Ministère français, félicite M. Ernest-Charles et lui sait gré des sages et courageuses paroles qu'il a prononcées. La situation actuelle faite à

la critique est un véritable danger pour la littérature et un danger aussi pour la moralité française elle-même. L'orateur condamne les livres à scandale. Nous ne pouvons les empêcher de paraître, dit-il, mais nous pouvons empêcher leur diffusion : c'est là l'œuvre de la critique bien entendue, et toutes les forces morales de la nation doivent se coaliser en sa faveur.

M. Louis Dumont-Wilden communique un rapport de M. Gérard Harry, directeur du *Petit Bleu*, de Bruxelles, montrant l'importance de la presse quotidienne au point de vue de l'expansion de la langue française. — Une motion est votée, félicitant les journaux belges de leur campagne en faveur de la littérature française en Belgique. — M. Paul André émet le vœu de voir la critique littéraire régulièrement installée dans nos quotidiens. — M. Souguenet fait remarquer qu'il n'y a pas chez nous de critiques payés ; d'autre part, une grande bonne volonté se manifeste depuis quinze ans dans le journalisme belge en faveur de la littérature. — Le vœu proposé par M. Paul André est voté. Il est rendu hommage à la probité et au talent des critiques-journalistes belges.

M. Firmin van den Bosch demande à la presse belge de porter ses efforts à l'encouragement de la littérature belge, dans un sens patrial. A ce titre, il signale les écrivains indépendants de langue flamande, qui doivent beaucoup à la culture française. Il propose au Congrès de leur manifester sa sympathie. — M. Victor Chauvin voit dans les applaudissements qui ont accueilli cette motion, un acte évident de condescendance et de confraternité internationale. Le Congrès ne doit pas perdre de vue qu'il existe aussi des écrivains wallons, dont la langue est d'essence française. — M. Julien Delaite demande que la section littéraire seule assume le salut à des auteurs flamands, sans engager la responsabilité du Congrès. (Adhésion unanime.)

M. van Montagu, littérateur à Gand, dépose un rapport sur les primes pour l'encouragement de l'Art dramatique en Belgique. Il critique vivement l'organisme officiel et son fonctionnement, et il montre la nécessité de règles uniformes d'appréciation pour les différents Comités de lecture français, wallon et flamand, de façon à empêcher qu'un Comité accorde des primes à des œuvres de peu de valeur, alors qu'un autre n'entend primer que des chefs-d'œuvre. — M. Delaite propose de généraliser en disant que le Gouvernement doit mettre sur un pied d'égalité, au point de vue de la protection qu'il leur accorde, la littérature française, la flamande et la wallonne. (Adopté.)

M. Boisacq, prof. à l'Université de Bruxelles, s'élève contre tout patronage du Gouvernement accordé à la littérature. — M. Léon Paschal, prof. à l'Ecole de guerre de La Haye, est partisan de la totale indépendance de l'art. La protection de l'Etat ne peut provoquer, dit-il, que le pullulement des médiocrités. — M. Albert Mockel, d'accord en principe avec les

orateurs précédents, ne peut néanmoins s'empêcher d'insister sur le fait qu'un pur artiste, un artiste qui ne veut pas flatter les goûts de la foule, doit abandonner toute idée de vivre de son labeur. Il croit que les encouragements littéraires de l'Etat seraient mieux distribués, et aux plus dignes, si leur répartition était confiée à un des délégués des écrivains eux-mêmes. — M. Maurice Wilmotte fait à ce projet des objections d'ordre pratique. Il place la question sur le plan social. La classe ouvrière, désorganisée par la Révolution, se réorganise sous nos yeux. De même, là corporation des hommes de lettres pourra peut-être, à son tour, s'organiser librement. L'orateur propose que le Congrès émette le vœu de voir un organisme corporatif libre s'établir pour les gens de lettres. (Adhésion.)

M. Hubert Krains donne lecture d'un rapport substantiel sur la Littérature française de Belgique. Il cite nominativement tous nos écrivains et critiques [1], en définissant de façon précise leur genre de talent. Il indique les grands courants auxquels a obéi notre littérature, et il termine ainsi : « En ce moment, une grande œuvre de décentralisation s'opère dans la littérature française. Si la province ne l'emporte pas encore sur la ville, celle-ci commence à compter avec elle. Pendant ces dernières années, la tendance des écrivains belges à s'inspirer de leur milieu s'est accentuée. Je ne voudrais pas faire de chauvinisme. En art, plus que partout ailleurs, il faut se défier des règles absolues. La littérature régionale a ses écueils comme la littérature cosmopolite. Si l'une manque souvent de base, l'autre peut manquer d'élévation et d'intensité. Il n'en est pas moins vrai que le sol national est un inépuisable réservoir de forces artistiques et le moins fallacieux des inspirateurs. Lorsqu'une longue série de maîtres semblent avoir épuisé tous les sujets littéraires, tari autour d'eux toutes les sources de l'originalité, c'est en province, c'est chez soi qu'il faut revenir si l'on veut être autre chose qu'un écho ou un parasite. Revenir au sol natal, c'est revenir à la nature et à la vie. C'est revoir le monde avec ses yeux d'enfants. c'est-à-dire avec des yeux dont aucune éducation n'a faussé la rétine. En prenant possession de son milieu, on prend possession de sa personnalité. Plus une littérature s'alimente à des régions diverses et plus elle a de chances de se renouveler et de prospérer. »

Section historique et philologique.

M. Jules Feller, professeur à l'Athénée de Verviers, fait rapport sur « le français et les patois romans dans le Nord-Est ». Il remarque qu'en France, à part le monde savant, c'est une opinion commune et invétérée que la Belgique est flamande ; il faut, dit-il, profiter de l'occasion éclatante d'un congrès pour affirmer que la moitié de la Belgique est wallonne, et parle, outre le français, une langue romane. Il montre l'estime que la

(1) L'auteur signale comme flamand M. Verlant, le critique bien connu, directeur des Beaux-Arts de Belgique. M. Ernest Verlant est Wallon, né à Tournay.

Wallonie a eue dans le passé pour le français. Il explique la coexistence de radicaux germaniques et romans des deux côtés de la frontière linguistique en Belgique, et il constate que le français est en progrès sur l'allemand et le flamand à certains endroits de cette frontière. Les constatations de la vie actuelle sont d'accord avec celles de l'histoire : pénétration continue et progressive du français, soit en étendue, soit en profondeur, dans la région du Nord-Est.

M. Gust. Cohen, lecteur à l'Université de Leipzig, s'occupe de la réforme orthographique depuis longtemps en discussion. Sur les travaux de la Commission instituée en 1903, l'Académie française a exprimé son sentiment par un rapport de M. Faguet qui n'a nullement satisfait les réformateurs. Une Commission nouvelle va se réunir. M. Cohen estime que le Congrès devrait lui exprimer des vœux tendant à la simplification de l'orthographe. Il s'agit notamment de faire disparaître les lettres parasites, les lettres doubles, etc. — M. Paul Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes, fait un attachant historique de la question. Avec une bonhomie ironique, l'orateur déclare qu'on arrive difficilement à bien connaître l'orthographe française. Il croit à la nécessité d'une orthographe simple et qu'on puisse apprendre rapidement, à condition qu'on n'introduise dans la langue aucune espèce de forme qui n'ait existé autrefois, et que l'on évite ce qui conduit à des prononciations fausses. Au cours de la savoureuse leçon de philologie familière qui constitue son discours, il conteste l'autorité de l'Académie française en matière orthographique. En concluant, il se dit heureux de voir l'assistance manifester par un vœu conçu en termes généraux ses désirs en matière d'orthographe. — Le vœu de voir la Commission de réforme, dans l'intérêt de l'enfant et le souci d'augmenter la force d'expansion de la langue française, adopter, dans l'enseignement et dans la pratique typographique, la simplification la plus large possible de l'orthographe, est voté à l'unanimité.

Section pédagogique.

M. Oscar Colson dépose son rapport sur la question : « Le rôle de l'instituteur vis-à-vis des patois, doit-il être de les détruire, de les respecter ou de les cultiver ? » Il signale la situation réelle, en France et en Belgique, de l'école vis-à-vis des patois. Prenant comme exemple le Wallon, il montre les apports multiples que cette vieille langue encore si vivante peut prêter à l'éducation verbale et littéraire de l'élève. Il défend contre les aristocrates et les puristes des Académies la richesse, la variété, la douceur et les tendresses du langage des humbles et de la langue familière. Il tire argument de ce fait que l'école, telle que la montre, notamment, son dédain pour les patois, tend à faire des enfants du peuple de petits bourgeois. Il croit que le sain patriotisme et l'hygiène sociale ont tout à gagner à une orientation différente de l'esprit scolaire. Quant à la question posée, il conclut que l'école n'a ni à combattre ni à cultiver les patois, mais à les

tolérer tant que leur maintien témoigne chez le peuple, de besoins naturels et secrets, et à s'en servir pour l'enseignement de la langue usuelle.

M. Parmentier, professeur à l'Université de Liége, malgré toutes ses sympathies pour notre vieil idiome, met l'assemblée en garde contre certaines conclusions plutôt sentimentales de M. Colson. Le wallon peut devenir une cause d'infériorité pour l'élève qui étudie le français, à raison de son vocabulaire restreint, de l'impropriété des termes où la paresse des élèves se complaît souvent.

M. Colson fait remarquer que, de tous les dialectes romans, le wallon est précisément le plus riche, sinon peut-être au point de vue du vocabulaire, du moins et certainement quant à la flexibilité des sens. Le wallon ne mérite donc pas entièrement les reproches que tant d'hommes d'enseignement lui adressent.

M. Rochelle, prof. au lycée de Bordeaux, abonde dans le sens des restrictions de M. Parmentier. Il déclare qu'à Bordeaux même les professeurs sont obligés de lutter sans cesse contre les prononciations et des façons de s'exprimer locales défectueuses.

M. Bernès, prof. au lycée Lakanal, à Paris, replace la question sur son véritable terrain. Avec une grande hauteur de vues, il montre que l'étude des patois n'est évidemment pas un but : c'est un moyen de pénétrer plus à fond l'âme populaire, en exprimer les trésors d'humour et de sensibilité qui y dorment ; d'en tirer même, pour la langue froide et figée des académies et des savants, une variété, un renouveau, des richesses qui lui donneront nouvelle vie et saveur.

MM. Bernard Bouvier, prof. à l'Université de Genève, Parmentier et Colson sont d'accord pour proposer le vœu suivant : Le Congrès estime que l'école a pour but d'enseigner la langue française vivante, plutôt que la langue livresque et froidement académique ; il rend les instituteurs attentifs à l'avantage pédagogique d'observer et d'utiliser tout ce qui peut, dans les patois, venir en aide à l'enseignement et à l'enrichissement de la langue usuelle. (Adopté.)

Section sociale et juridique.

M. Anciaux, prof. à l'Université de Bruxelles, expose quelle signification enferme ce fait que le Congrès tient à Liége ses assises. La lutte peu nationale de l'esprit flamand, l'ambition du pangermanisme menacent chez nous la culture française. A Bruxelles même, se publie un journal, la *Germania*, protagoniste plus qu'ardent d'une thèse suivant laquelle Belges et Allemands seraient fils d'une même mère ; telle carte linguistique allemande englobe en pays allemand toute la Belgique et une partie du Nord français. On comprend les visées allemandes sur la Belgique. En attendant leur réalisation, l'Allemand émigre chez nous et cherche à s'y emparer de situations économiques importantes, et il ne serait pas téméraire de supposer une action souterraine du gouvernement. On a parlé

d'union douanière entre notre pays et son voisin de l'Est. Y consentir envers la seule Allemagne, serait faire un pas vers l'annexion. En fait, notre prospérité matérielle dépend de plus en plus de nos relations avec l'Allemagne. Nos établissements de crédit se germanisent et entraînent peu à peu la germanisation de notre industrie. L'orateur cite d'abondance les renseignements recueillis avec une sûre science économique, et présage de nouveaux envahissements. Le remède n'est guère que dans le réveil du sentiment national chez nos directeurs d'industrie, comprenant la liaison étroite entre l'avenir de notre industrie et son indépendance à l'égard de l'étranger.

M. G. van Montagu, secrétaire général de l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, à Gand, détaille les motifs qui amenèrent ses amis à fonder cette Association, et révèle les efforts opiniâtres et parfois périlleux auxquels ils s'astreignent au cours de leur apostolat francophile. Le rapport de M. van Montagu débute par un exposé documenté de la situation légale du flamand depuis 1830. Il se termine par la nomenclature des œuvres tout à fait remarquables, créées par l'Association, notamment en faveur des ouvriers flamands qui vont travailler en France.

M. Louis Stuyck, d'Anvers, dit qu'il ne faut pas exagérer le nombre des Allemands qui vivent à Anvers. Il indique les bienfaits d'une nouvelle école de langue française que ses amis et lui ont créée à Anvers. Il fait connaître les progrès étonnants accomplis par la bourgeoisie de cette ville depuis vingt-cinq ans dans la connaissance et la pratique du français. Ce n'est que dans le peuple ouvrier que le français progresse peu. Néanmoins, la municipalité anversoise a cru devoir ne plus employer que le flamand dans ses documents officiels. Le bilinguisme est, du reste, abandonné aussi dans les tribunaux, où les étrangers mêmes, de toute nationalité, les capitaines de vaisseaux allemands, anglais, sont jugés en flamand, alors qu'ils comprennent le français. — M. van Montagu stigmatise énergiquement les exploits francophobes des flamingants qui commettent, dans la défense d'une cause juste, d'iniques abus. — M. Ménard, auditeur militaire de la Flandre orientale, s'attache à mettre en relief, par de nombreux exemples, les prétentions des flamingants qui voudraient soumettre ceux qui les entourent au joug d'une langue artificielle, composée par de faux savants, qui aboutit à des résultats hybrides, et que les Flamands eux-mêmes ne comprennent pas. — Un vœu émanant de MM. Mallieux et Anciaux est proposé, qui demande l'obligation de l'enseignement du français en Belgique dans toutes les écoles primaires de l'Etat ou subventionnées par l'Etat. Après échange de vues entre MM. Novicow, prof. à l'Université d'Odessa; Mélon, prof. à Paris, et Mallieux, de Liége, le vœu est voté à l'unanimité » dans l'intérêt matériel et moral des Flamands. »

Un autre vœu, également contraire aux prétentions des Flamingants, est aussi voté, pour que le français reste la langue véhiculaire à l'Université de Gand.

Après une discussion très approfondie entre MM. Novicow, prof. à l'Université d'Odessa ; Dufourmantelle, secrétaire de « l'Alliance française » ; Rey, pasteur à Liége ; Mallieux et Solier, prof. à l'Université libre de Bruxelles, etc., la section émet le vœu de voir constituer un organisme chargé de veiller à l'extension du parler français et de resserrer les liens de solidarité morale entre les peuples latins. — Ce vœu, transporté à l'assemblée générale, reçoit une suite immédiate par le fait que le Congrès se survivra dans une Commission chargée d'en assurer les lendemains. Sont nommés membres de cette Commission, M. Gauthier, secrétaire général du Ministre de l'instruction publique en France ; Dufourmantelle, de « l'Alliance française » ; Bonnard et Bouvier, délégués de la Confédération helvétique ; Simard, de l'Université de Montréal, délégué du Canada ; Anciaux et Wilmotte, belges. La Commission s'occupera de la réunion d'un prochain Congrès, probablement à Genève.

L'Excursion à Malmédy.

Parmi les fêtes organisées en l'honneur des congressistes, nous devons une mention à l'excursion charmante qui fut faite à Malmédy. On sait que Malmédy est une vieille enclave wallonne en territoire prussien. La charmante villette, si riante avec ses places irrégulières, ses maisons du XVIII[e] siècle, et tout ce qui fait son aspect propret, accueillant et cossu, est habitée par une population qui parle encore notre dialecte avec une fervente ténacité, en dépit de l'emprise impérieuse de l'esprit germanique, et de la systématique exclusion du français du programme des écoles primaires.

Le « Club Wallon », de Malmédy, qui compte 60 membres et constitue un organisme très intéressant de vulgarisation romane, attendait les congressistes, qui furent reçus avec la plus charmante cordialité et la plus touchante effusion.

Les visiteurs, après une promenade charmante, ont gagné un pavillon, sur la colline, d'où s'aperçoit admirablement, dans la vapeur automnale, la jolie vallée de la Warche. Aux abords de ce pavillon, pavoisé des couleurs malmédiennes, allemandes, françaises, belges, russes, suisses, etc., avec cette inscription wallonne : *Sèyoz lès binv'nous !* « Soyez les bienvenus », on a déjeûné en plein air. Parmi les convives : MM. Gauthier, secrétaire général du Ministère de l'enseignement en France ; Novicow, d'Odessa ; Carl Wahlund, de l'Université d'Upsal ; Bernard Bouvier, de Genève, et J. Bonnard, de Lausanne ; Paul Meyer, de l'Institut, et Madame ; M[lle] Marie Popelin, docteur en droit, Bruxelles ; M. Van Hamel, de Groningue, et Madame ; M. H. de Lamotte, gouverneur des colonies françaises, et Mademoiselle ; MM. Ch. de Galland, du Lycée d'Alger ; Albert Métin, de l'Ecole coloniale de Paris, et Madame ; Georges Virrès, de Lummen ; Léon Paschal, de l'Ecole de guerre de La Haye, etc. Sans compter un très grand nombre de Belges.

En un court discours, empreint d'une cordialité éloquente, le vice-

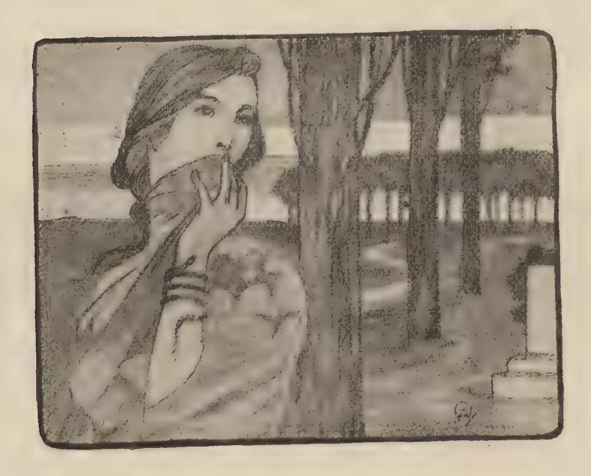
président du *Club Wallon*, M. Schroeder, a souhaité la bienvenue aux congressistes et les a remerciés d'être venus visiter la dernière cité wallonne de l'Est. Il les a salués au nom de la population tout entière, s'attachant à mettre en relief les beautés cachées de sa petite patrie. Ce toast, d'une émouvante simplicité, a été fort applaudi — ainsi que la déclamation, faite par M. Bragard, de quelques-uns des charmants rondels en langue wallonne dont il est l'auteur.

M. Wilmotte a répondu en disant qu'un double sentiment, fraternel et scientifique, avait motivé l'excursion des congressistes, et en remerciant le *Club Wallon* de son chaleureux accueil. M. Novicow a ajouté quelques mots humoristiques. Bien que cette ville s'appelle Malmedy, dit-il, je n'en puis dire que du bien, et je souhaite aux Malmédiens d'être plus heureux que les Russes, mes compatriotes... Cependant, le carillon s'égrenait au loin, dans la ville étalée sous la buée lumineuse...

Pour cette réception charmante, il sied de remercier le président du *Club Wallon*, M. Bragard, le vice-président, M. Schrœder, et tous leurs dévoués camarades qui ont eu l'amabilité d'offrir aux congressistes, en souvenir de cette journée, une charmante brochure illustrée contenant, outre un historique substantiel et une description vivante de leur jolie cité, un choix habilement fait de jolies poésies françaises et wallonnes du terroir.

Nul doute que les Malmédiens ne gardent bon souvenir de cette excursion, qui aura puissamment contribué à faire connaître leur charmante ville, trop ignorée encore des touristes étrangers.

Pierre Deltawe.





Compte-rendu analytique

DU

CONGRÈS WALLON DE LIÉGE

(Journées des 30 Septembre, 1er & 2 Octobre)

Après ce que nos lecteurs ont pu lire ci-dessus p. 250, ils se sont attendus à trouver dans WALLONIA *le compte-rendu* officiel *du Congrès Wallon. Nous avons dû renoncer à ce projet, beaucoup trop vaste pour l'espace dont nous pouvions disposer.*

Le compte-rendu qu'on va lire, fait d'après la sténographie des séances, rend, sous une forme plus ramassée, la pensée des orateurs, dans les termes mêmes dont ils se sont servis. Les extraits textuels de la sténographie sont intentionnellement imprimés, soit en petits caractères (gaillarde) *quand ils sont étendus, soit entre guillemets quand ils se bornent à quelques paragraphes.*

I.

Première journée

Le samedi 30 septembre, une délégation de la Ligue Wallonne de Liége alla déposer une couronne sur la Tombe de Sainte-Walburge, en mémoire des combattants morts en 1830 pour la Patrie et inhumés en cet endroit. Les congressistes, invités, s'étaient joints en nombre à cette délégation.

Le soir, le Comité organisateur offrait aux congressistes une réception intime en son local. Etaient présents, outre les membres de ce Comité, des délégués des Sociétés wallonnes liégeoises, bon

nombre de délégués et de congressistes des diverses régions du pays. M. le président DELAITE, en excellents termes, leur souhaite cordialement la bienvenue, constatant avec plaisir la présence, notamment de M. Henri BRAGARD, président du Club Wallon de Malmédy, délégué par ses amis au Congrès de tous les Wallons. Il annonce que plus de cinq cents adhérents au Congrès se sont fait inscrire, parmi lesquels il salue des personnalités marquantes dans tous les genres de l'activité, ainsi que des hommes politiques éminents de tous les partis. Il a tout espoir que le Congrès sera fructueux en résultats durables.

Après ce discours, vivement applaudi, le champagne fait son apparition, et l'on passe aux chansons, suivant la coutume traditionnelle des Wallons, et l'on s'en donne à cœur joie jusque très tard.

II.

Séance inaugurale

La séance solennelle d'inauguration du Congrès wallon a rassemblé, le dimanche 1er octobre, dans la Salle académique de l'Université, une assistance nombreuse, dans les rangs de laquelle on remarquait toutes les personnalités qui incarnent le mouvement wallon.

Au bureau siégeaient MM. Julien DELAITE, président du Comité; Emile DUPONT, sénateur et président d'honneur du Congrès; PETY DE THOZÉE, gouverneur de la province; SASSERATH, TONGLET, TALAUPE, REMACLE et BRAGARD, délégués des organismes wallons de Bruxelles, Namur, Mons, Verviers et Malmédy; Jean ROGER et Oscar COLSON, présidents des sections, et *Olympe* GILBART, secrétaire général du Congrès.

Dans l'assistance, on notait, outre la présence de beaucoup de dames, celle de MM. MAGIS et NAVEAU, sénateurs; VAN MARCKE, député; N. LEQUARRÉ, Julien FRAIPONT, Victor CHAUVIN et Ernest MAHAIM, professeurs à l'Université; GREINER, directeur de Cockerill; des conseillers communaux de Liége, des professeurs de l'enseignement, des artistes, des écrivains wallons, etc., etc.

M. Julien Delaite commence son discours d'ouverture par une parole de concorde. Ceci, dit-il, est un Congrès pacifique. Nous l'avons organisé en dehors de tout esprit de parti, pour exposer les justes revendications des Wallons et pour exalter l'âme wallonne. Nous ne voulons critiquer que ce qui est critiquable, mais nous

voulons tout dire, et le dire sans crainte. Nous n'attaquons pas les Flamands, mais nous entendons flageller les exagérations flamingantes qui menacent l'intégrité de la patrie belge. Nous voulons aussi mettre en lumière ce que les Wallons furent dans le passé, ce qu'ils réalisent dans le présent, ce à quoi ils aspirent pour l'avenir.

M. Delaite rappelle ensuite les Congrès wallons antérieurs, de Bruxelles, de Namur et de Liége. Leurs résultats n'eurent qu'une importance relative, parce qu'ils furent insuffisamment préparés. Dans la suite, le vote de la loi de Vriendt-Coremans détermina la fondation à Liége d'un organisme de résistance, la Ligue Wallonne, dont M. Emile Dupont accepta la présidence d'honneur.

L'orateur s'applique à caractériser la situation des deux races qui se partagent le sol national. Il compare les originalités de tempérament et de mœurs qui les distinguent. Il constate que le mouvement wallon ne se rattache à aucun parti politique. Puis il souligne la répercussion que trouvent les visées flamingantes en Allemagne, chez les apôtres du pangermanisme. Certes, nous avons, nous, de fraternelles sympathies pour la France; s'il nous fallait choisir, mille fois Français plutôt qu'Allemands; mais nous sommes Belges et entendons le rester. (*Applaudissements.*) Nous ne sommes pas hostiles à nos voisins de l'Est, dont nous admirons la force réalisatrice, mais notre tendresse intime va à l'âme sœur, vers laquelle nous appelle la voix du sang, à la France, à la grande initiatrice de lumière et de beauté. (*Applaudissements.*)

Wallons avant tout, nous cherchons à favoriser le développement harmonieux et parallèle des deux races nationales. Sans raviver de vieilles haines, nous pensons que les Wallons qui ont coopéré à l'avénement de notre indépendance ont bien le droit de manifester leur vitalité.

M. Delaite remercie ensuite le Gouvernement d'avoir accordé son patronage officiel au Congrès, M. Mahaim d'avoir tenu à le représenter, et M. Merten d'avoir mis les locaux universitaires à la disposition des congressistes. Il rend hommage aux sympathies, à l'appui des nombreuses personnalités qui honorent le Congrès de leur adhésion.

Il passe ensuite en revue les diverses questions à l'ordre du jour du Congrès, et il termine en faisant appel à l'énergie de tous les Wallons. Dormir, c'est mourir, dit-il. Et bien, vivons et travaillons dans l'intérêt de notre douce et chère Wallonie. (*Longs et chaleureux applaudissements.*)

M. Emile Dupont, président d'honneur du Congrès, parle ensuite. Il adresse un salut amical à tous les Wallons qui assistent

au Congrès, et qu'unit tout d'abord leur sympathie pour le vieux langage. Il ne faut pas se méprendre, ajoute-t-il, sur le sens de ce Congrès. Il n'a pas pour but de détrôner la langue française, admirable d'élégance, de clarté et de précision, à telles enseignes que tous les peuples en ont fait leur seconde langue. Mais nous gardons une ardente affection et une vive sympathie pour notre vieille langue wallonne. Non, nous n'oublierons pas notre vieux wallon, la langue de nos pères, cette langue dans laquelle ont été écrites tant de choses charmantes et fortes.

Exigeons qu'on encourage nos œuvres au même titre que les autres : que tous les subsides utiles soient accordés pour le Dictionnaire scientifique et général de la langue wallonne, comme il en est accordé pour le Dictionnaire flamand.

Revendiquons les droits de notre langue. Le wallon est le langage aimé de nos ouvriers et de nos paysans. On a le devoir de le comprendre pour pouvoir s'adresser aux classes laborieuses. Notre race doit être respectée comme tout autre.

Certes, nous ne voulons nullement fomenter les divisions. Flamands et Wallons, qui furent unis pour la conquête de l'indépendance, ont le devoir constant de se tendre les mains. Mais nous avons le droit de demander pour notre race une place légitime au soleil. (*Longs applaudissements.*)

M. Tonglet (Namur), au nom des délégués étrangers à la ville, remercie les organisateurs du Congrès et forme les vœux les plus sincères pour que le Congrès soit fertile en bons résultats. (*Applaudissements.*)

M. Bragard, délégué du *Club wallon* de Malmédy, représentant au Congrès la Wallonie prussienne, prononce ensuite en wallon de Malmédy une savoureuse allocution qui est souvent interrompue par des applaudissements et saluée d'une véritable ovation. Nous tenons à publier intégralement cette jolie page improvisée :

Mes binamés djins, si, a m' toûr, dju m'hazârdèye du lèver m' linwe voci, après les bês djâseûrs quu vos v'noz d'ôre, çu n'est qu' p' one pitite houbonde... lu timps du vudi m' coûr !	Mes bien-aimées gens, si, à mon tour, je me hasarde à lever la langue ici, après les beaux orateurs que vous venez d'ouïr, ce n'est que pour un petit instant... le temps de vider mon cœur !
Mais d'vant tot, lèyoz-me m'aqwiter dol comission quu m'ont fait fé mès camarâdes du Mâm'dî.	Mais avant tout, laissez-moi m'acquitter de la commission que m'ont fait faire mes camarades de Malmédy.

Acsèptoz, Wallons rassonlés voci du totes les cwanes du vosse Bèlgique, lu vigreûs Diè-wâde quu v's avoyèt, do l'aute des costés dol frontiére, les Wallons dol Prûsse, — vos fréres.

Lu song èst rodje, dit-st-on.

Ciètes, nos l'avans todis crèyou ; mais mâye nos n's l'avans si bin sintou quu dièrèn'mint, qwand les Lîdjwas, nos aminant one flohe du minbes do Congrès francès, ont v'ni r'nokî, avou les Mâm'diens, les loyins d'one vîhe camarâdîhe.

Ci djoûr-la, nosse coûr bata pus reûd.

Et, awireûs et fîrs d'èsse come vos-autes, èco todis Wallons, *nos lzî avans dit çou qu' voci dju v's rèpète bin haut : « Frés, nos nos sintans todis vos frés ! »*

Les bês moumints sont hates todis : ci-la a passé come one aloumîr.

Mais s'*i fout coûrt, trop coûrt a nosse manîre, lu sov'nance quu nos nné wârdans durrèt ottant qu' nos-autes !*

Todis èle nos ravigorrèt, èle nos èscorèdj'ret a stram'ter et a pènancî sins cesse po ci vîs linguèdje qui nos r'lôye, houte des frontiéres, avou vos-autes.

Et dju v's dis merci, Lîdjwas, p' aveûr vuni nos rucfwarter ainsi, et tos les Wallons do Payîs d' Mâm'dî vus l' duhet avou mi !

Acceptez, Wallons rassemblés ici de tous les coins de votre Belgique, le vigoureux Dieu-garde que vous envoient, de l'autre côté de la frontière, les Wallons de la Prusse — vos frères.

Le sang est rouge, dit-on.

Certes, nous l'avons toujours cru ; mais jamais nous ne l'avons si bien senti que récemment, quand les Liégeois, nous amenant une troupe de membres du Congrès français, sont venus renouer, avec les Malmédiens, les liens d'une vieille camaraderie.

Ce jour-là, notre cœur battit plus fort.

Et, heureux et fiers d'être comme vous, encore toujours Wallons, nous leur avons dit ce qu'ici je vous répète bien haut : « Frères, nous nous sentons toujours vos frères ! »

Les beaux moments sont courts toujours : celui-là a passé comme un éclair.

Mais s'il fut court, trop court à notre gré, le souvenir que nous en gardons durera autant que nous-mêmes !

Toujours il nous « ravigorera », il nous encouragera à lutter et à peiner sans cesse pour ce vieux langage qui nous relie, outre les frontières, avec vous.

Et je vous dis merci, Liégeois, pour être venus nous réconforter ainsi, et tous les Wallons du Pays de Malmédy vous le disent avec moi !

M. Emile Dupont, après les longues acclamations qui saluent les paroles de M. Bragard, félicite chaudement l'orateur. Il propose ensuite de procéder à l'installation du Comité définitif du Congrès. La tâche est facile, dit-il : nous ne pouvons mieux faire que d'élire à cette fin le Comité provisoire, qui a si bien rempli sa tâche, et d'y adjoindre M. Bragard. (*Adhésion unanime.*)

M. Olympe Gilbart, secrétaire général du Congrès, donne ensuite connaissance des lettres d'excuses reçues des membres absents. Notons celles de MM. RADOUX, directeur du Conservatoire de musique de Liége; DISCAILLES, professeur à l'Université de Gand; Gaston GRÉGOIRE et G. ROME, députés permanents; DE SÉLYS, sénateur; CARBONNELLE, AUDENT, HENRICOT, députés, etc. Notons aussi les lettres où MM. Joseph HENS et Adrien OGER expriment leurs regrets d'être malheureusement empêchés de prendre part, comme ils se l'étaient promis, aux séances du Congrès, et forment les vœux pour la réussite des travaux auxquels ils s'étaient si activement intéressés.

RÉCEPTION OFFICIELLE

A l'issue de la séance inaugurale, les congressistes se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville, où la municipalité avait exprimé le désir de les recevoir, et où étaient rassemblés les échevins et la plupart des conseillers communaux.

M. Delaite présente les congressistes. La Ville, dit-il, a prêté à notre entreprise un important appui pécuniaire; aujourd'hui, elle nous accorde cette nouvelle marque de sa sympathie. Nous vous en sommes profondément reconnaissants. Vous nous avez d'ailleurs habitués à pareil accueil, car vous accordez des subsides importants à tous nos organismes. Vous avez fait un essai de Théâtre Communal Wallon qui a brillamment réussi et bientôt, sans doute, l'art dramatique wallon possédera un monument digne de lui. Je remercie encore une fois la Ville et particulièrement M. Micha et aussi l'honorable bourgmestre, dont le nom est actuellement sur toutes les lèvres, répété par la chanson d'un de nos spirituels auteurs.

M. Alfred Micha, échevin de l'Instruction publique, prend ensuite la parole. Il excuse le bourgmestre, retenu par les devoirs de sa charge. Vous ne pouviez douter un instant, dit-il, de l'accueil que la ville de Liége, capitale de la Wallonie, ferait à ses fils. Le but que vous poursuivez vous rend dignes de tous les encouragements. Vous voulez fouiller la terre wallonne, exhumer du passé ses vieux usages, étudier ses dialectes anciens. Vous avez donné à l'art dramatique wallon un tel développement que, si l'on devait se plaindre, ce serait plutôt de la pléthore de sa production. Et puis vous voulez rajeunir le sens artistique wallon, si original, si caractéristique. Pour rentrer dans le vœu que j'ai vu exprimé dans l'un de vos rapports, je sou-

haite que bientôt notre Musée communal renferme des moulages et des photographies reproduisant les œuvres des grands artistes wallons d'autrefois. Je forme des vœux pour la réussite du Congrès et je vous invite, au nom du Conseil communal, à vider un *hèna* à la santé du mouvement wallon. (*Longs applaudissements.*)

Pendant que circulent les coupes du champagne traditionnel, les délégués étrangers à la ville se font présenter aux édiles si bienveillants pour les Wallons, et commentent avec eux les heureux débuts du Congrès.

III.

Séance plénière

L'après-midi du même jour, les sections devaient commencer séparément leurs travaux. Elles se réunirent cependant, sous la présidence de M. Jean Roger, la première section ayant exprimé le vœu unanime d'entendre les premières communications qui devaient être faites à la seconde section.

M. Oscar Colson, président de la seconde section, explique l'initiative de ses collègues. La seconde section, dit-il, est heureuse de pouvoir se joindre à la première et de marquer ainsi sa déférence envers des personnalités éminentes de la Wallonie, qui vont prendre la parole sur des questions d'intérêt général.

MM. Julien Fraipont et Henri Pirenne, pour la situation qu'ils occupent dans l'enseignement supérieur et la place distinguée qu'ils ont acquise dans le mouvement scientifique contemporain, ont droit à toute notre déférence empressée. *(Applaudissements.)*

M. Hector Chainaye, avant d'occuper la situation spéciale qu'on lui connaît dans le journalisme, a publié un précieux recueil de poèmes, intitulé *l'Ame des choses,* où il a admirablement pénétré l'âme wallonne. M. Hector Chainaye est, en date, le premier de nos littérateurs de langue française, ayant manifesté clairement ce que j'appellerai la conscience de race. A ce titre, nous lui devons un témoignage de vive sympathie. *(Applaudissements.)*

MM. Fraipont et Pirenne étant pour l'instant empêchés, M. le président Roger donne la parole à M. Chainaye.

M. Hector Chainaye prononce un discours très enthousiaste et de forme très littéraire, mais qui ne tarde cependant pas de sur-

prendre une partie de son auditoire, qui s'attendait à voir l'orateur parler de questions générales, alors qu'il apporte des propositions précises, rentrant directement dans le programme de la première section. M. Chainaye a du reste l'attention de prévenir tout d'abord son public qu'il va parler comme délégué de la *Ligue wallonne de Bruxelles*. Il dit ensuite :

Avant tout, permettez-moi de rendre hommage aux dames qui assistent à notre Congrès. Il n'y a pas de Congrès wallon possible sans la gracieuse présence de quelques femmes; et je regrette qu'elles ne soient pas plus nombreuses parmi nous. Le rôle de la femme a été très grand dans l'histoire de la Wallonie ; il y a été pour la moitié, et pour la meilleure moitié; il n'existe aucun pays au monde, où le rôle de la femme ait été aussi important. Ce sont elles qui encourageaient leurs maris dans la lutte des petits contre les grands ; elles prenaient indirectement part au pouvoir et à la responsabilité des actes publics. Cela n'est pas écrit dans l'histoire officielle, mais cela se lit dans les chroniques, cela se devine, cela se sent à chaque page des vieux écrits. La femme de Liége est homme par la raison, et doublement femme par le sentiment. Plébéienne, bourgeoise ou aristocrate, la femme wallonne est profondément attachée au pays natal. En 1684, c'est une femme du peuple, qui, rudoyée par des soudarts allemands, avant la mise à mort d'un de nos martyrs, s'écria : *Il y a encore des Liègeoises !*

Aujourd'hui encore, il y a des Liégeoises, puisque vous êtes là. Mesdames ; et je crois même qu'il y en aura, des Liégeoises et des Liégeois, des Wallonnes et des Wallons, aussi longtemps que la Meuse s'épandra des Ardennes françaises pour parcourir notre pays.

C'est la Meuse — route naturelle — qui contribua le plus à la civilisation de notre race. Pour ma part — simple souvenir personnel — il y a longtemps que je vis la Meuse pour la première fois : je la vis peut-être dès mon premier jour. Je suis né, en effet, comme mon frère le sculpteur, et comme mon frère le peintre, quai des Tanneurs, dans le quartier d'Outre-Meuse, dans le quartier populaire, où l'on remua le plus les idées généreuses et démocratiques. Devant la maison paternelle, coulait le beau fleuve ; et je crois bien que mes yeux d'enfant furent vivement émus, quand je le vis pour la première fois. Le bleu ardoisé de ses flots dut m'entrer très profondément dans la rétine, laissant en moi cette impression inoubliable et forte de la teinte charmeuse des eaux. Nous sommes donc, la Meuse et moi, de très vieux amis, fidèlement attachés.

Si nous sommes de vieux amis, c'est que nous avons de bonnes raisons pour cela ! Dans le cœur du Wallon chante, comme une délicieuse chanson, l'âme du pays ! Rappelez-vous *Li Lîdjwès ègadjî!* A peine est-il arrivé à Tilleur qu'il entend s'animer en lui tous les souvenirs qui l'attachent au pays !

La Meuse joue un rôle de grande éducatrice dans notre histoire. Elle relie la Wallonie à la France comme un lien ombilical relie l'enfant à la

mère. Depuis des siècles, les idées de la France nous sont venues par la Meuse; encaissées de nos montagnes, elles se sont conservées pures dans le fond de nos vallées...

Après cet exode aimable, l'orateur s'attache d'abord à rappeler les grands jours de l'histoire du Pays de Liége. Seuls, le comté de Flandre et la principauté de Liége eurent une histoire militante. Comparant les annales des deux petits Etats, il montre le Wallon toujours épris d'égalité, réformateur par essence, conquérant des libertés précieuses avec Henri de Dinant, le tribun généreux que les Liégeois peuvent opposer à Van Artevelde et à qui ils oublient d'élever une statue. Si l'on méconnaît notre histoire, c'est parce qu'une tendance officielle la laisse ignorer. L'enseignement de l'histoire est orienté de façon à virer autour des annales du comté de Flandre (1). Tel manuel qui accorde quinze lignes à l'épopée des Six-Cents Franchimontois consacre quinze pages à la bataille des Eperons d'Or. L'orateur cite et commente de nombreux faits historiques et sanglants qui honorent le Pays de Liége, et souligne les sympathies qu'il dédia toujours à la France émancipatrice. Il montre, au XVIIIe siècle, Liége vibrant des impulsions venues de Paris, dont les émois se répercutent dans l'âme infiniment sensible de nos pères. Réclamant du Congrès des conclusions pratiques, M. Chainaye émet le vœu de voir l'Histoire de Belgique, telle qu'on l'enseigne dans les écoles, faire une part proportionnelle à l'histoire du Pays de Liége et du comté de Hainaut, et à celle de la Flandre.

Subséquemment, il dépose un ordre du jour réclamant l'instruction obligatoire.

L'orateur estime que si le Wallon a gardé vivace le sens moral de son histoire, c'est grâce à la tradition orale, aux chansonniers et aux dramaturges. Il salue en passant la prestigieuse et inattendue floraison des lettres françaises éclose sur notre sol.

Célestin Demblon fut un des précurseurs du mouvement littéraire français en Wallonie; il styla *les Contes Mélancoliques*, *le Roitelet*, *le Noël d'un Démocrate*, *Mes Croyances*, des chapitres très curieux d'une histoire des lettres françaises en Belgique, toutes œuvres travaillées dans une langue imagée, brillante et pure, étincelante de métaphores et d'images, une langue de poète, une langue d'imaginatif, qui a le don de décrire et d'éveiller des émotions. Ses *Contes Mélancoliques* frissonnent d'une émotion naïve et disent à l'oreille de ceux qui savent écouter le langage de l'art toute la tendresse de notre race.

(1) [C'est la remarque faite par M. Albert MOCKEL, ci-dessus t. X (1902), p. 226. — N. D. L. R.]

Nous avons Albert Mockel, cet homme charmant, distingué, frotté de parisianisme, vivant autant à Paris qu'à Liége, aimant la France autant que la Wallonie, écrivant des contes dans un style imagé, éloquent, spirituel, un peu féminin, doucement mystérieux aussi, Mockel écrivit, vous le savez, des pages très profondes sur la race wallonne. Il est des nôtres par toutes les fibres de son âme d'artiste.

Nous avons aussi un écrivain que vous connaissez peut-être peu encore — mais dont vous lirez, j'espère, les œuvres puissantes. J'ai cité M. le comte Albert du Bois, de Nivelles, qui est tout attaché à sa race. Jeune diplomate, il faisait partie de la légation de Belgique à Londres, lorsqu'il écrivit des livres sur la Wallonie, où il proclamait les profondes affinités françaises de notre race. Dans son émotion d'artiste, dans sa fougue, il alla jusqu'à réclamer l'annexion des provinces belges du Sud à la France.

Il fut révoqué. Et, comme on l'a déjà dit, à dater de ce jour, nous comptâmes un diplomate de moins, mais nous eûmes un bel écrivain de plus. Lorsqu'Albert du Bois se vit « retirer son poste », il ne s'excusa pas « d'être allé aussi loin » ; mais je crois bien, en lisant ses dernières productions politiques sur la Wallonie, que la réflexion et le respect des nécessités internationales l'ont amené à « être Belge », tout en restant de tempérament wallon — ce qui veut dire français. Et cela vaut mieux que le gouvernementalisme et le loyalisme de commande !

Depuis lors, Albert du Bois est devenu un écrivain français de premier ordre. L'œuvre de ce créateur de livres originaux, qui n'a pas plus de trente-trois ans, est déjà très importante. Cependant, il ne cherche pas la réclame. Distingué comme un grand aristocrate, aimable comme un homme du monde accompli, n'aimant pas le bruit, il écrit, dans la solitude, des pages admirables qui seront des titres de gloire pour notre race. Ses pièces de théâtre surtout ont attiré l'attention sur lui. Son *Rabelais*, qui fut joué plus de cent fois l'hiver dernier à Paris, eut un succès énorme et de bon aloi. Et les grands critiques proclament un pur chef-d'œuvre un autre de ses drames : *La dernière Dulcinée*. Nous devons être fiers de compter parmi nous un tel écrivain.

Dira-t-on encore que nous n'avons ni histoire politique, ni histoire littéraire? Et les prosateurs d'origine wallonne : Delattre, Delchevalerie, Garnir, Gilbart, Glesener, Maurice des Ombiaux, et ce très original et déconcertant Léon Donnay, qui écrivent en une langue française très pure?

Au-dessus de ces noms plane la douce et jeune célébrité de Fernand Séverin, notre grand poète français né en Wallonie, qui module d'admirables vers selon la tradition racinienne, avec un sens très troublant des sentiments les plus profonds, avec ce besoin de souffrir très moderne, cette philosophie résignée et mystérieuse, qui n'est accessible qu'aux inflexibles penseurs et aux artistes éternels ! Fernand Séverin, notre émouvant poète des douleurs les plus impénétrables de l'âme, Séverin dont l'œuvre « vaut » celle des plus beaux poètes français !

Passant à un autre ordre d'idées, l'orateur proteste contre le projet de détournement de la ligne des grands express. C'est un tour de lèse-patrie qu'on nous joue. Notre situation matérielle et morale est intéressée dans cette aventure, car le projet de ligne entre Louvain et Aix-la-Chapelle, passant au Nord de la Meuse, compromet la sécurité de notre région dans l'éventualité d'une attaque. L'orateur — très applaudi, et très interrompu — donne lecture d'un troisième ordre du jour, proposé, comme les précédents, par la *Ligue wallonne de Bruxelles*, et protestant contre l'intention de détourner de Wallonie la ligne des express internationaux.

Enfin, M. Chainaye annonce le dépôt d'un quatrième vœu. Il considère comme un idéal la création d'un parti wallon indépendant. Sous l'impulsion de David et de Willems, les flamingants ont réussi parce qu'ils s'occupaient de politique. Nous ne ferons œuvre pratique qu'en élaborant un programme à soumettre aux candidats de tous les partis. Lorsque nous aurons fait cela, il ne sera plus permis de se moquer des Wallons comme on l'a fait jusqu'ici. (*Longs applaudissements.*)

M. Jean Roger, président, félicite chaudement M. Chainaye pour son discours. Il appuie notamment sur les considérations émises par l'orateur au sujet de l'histoire. A ce propos, il signale que le programme du Grand Cortège historique organisé récemment à Bruxelles pour fêter le 75e anniversaire de l'indépendance nationale, s'inspirait uniquement de l'histoire des Flandres, du Brabant et du marquisat d'Anvers. Les vœux déposés par M. Chainaye seront discutés au sein de la section compétente. Mais nous devons dès à présent remercier M. Chainaye dont la parole éloquente a su faire vibrer notre cœur de Wallons. (*Applaudissements.*)

M. H. Pirenne, professeur d'Histoire de Belgique à l'Université de Gand, prend ensuite la parole sur un point de l'ordre du jour : les Wallons dans l'Histoire.

L'éminent professeur débute en constatant que le Comité a très bien posé la question en disant : Rôle des Wallons dans l'histoire, et non pas : Histoire des Wallons ; car les Wallons, à proprement parler, n'ont pas d'histoire. Il n'y a pas davantage, d'ailleurs, d'histoire des Flamands. L'une et l'autre se confondent, qu'on le veuille ou non, dans l'Histoire de Belgique.

Les circonstances de la politique, ont voulu que jamais la frontière linguistique n'ait coïncidé chez nous avec la frontière politique. La question des langues n'eut aucune action non plus sur

la constitution des principautés féodales : la principauté de Liége était bilingue, comme le Brabant, et le comté de Flandre l'était également, puisqu'il comprenait Lille, Douai et Arras. Au point de vue politique, ces trois villes, au moyen-âge ont la même constitution ; elles ont, le même droit, les mêmes institutions commerciales, la même vie communale que Gand, Bruges et Ypres. Au XIVe siècle, Dinant a exactement la même constitution politique que Gand.

Il faut conclure de ces faits, dont on pourrait indéfiniment grossir le nombre, que la différence n'est pas aussi grande qu'on le dit, entre les Flamands et les Wallons.

A mon avis, dit l'orateur, on oublie trop les nécessités sociales, économiques, toutes les influences de la vie ambiante, qui l'emportent sur la notion sentimentale, vague et indéfinissable de la race. En effet, qu'est-ce qu'une race? Personne n'en sait rien. La question de la forme du crâne, de la couleur des yeux est assez indifférente au point de vue historique. Ce qui est essentiel dans cet ordre d'idées, c'est ce qu'ont fait les hommes, la manière dont ils ont réalisé leur pensée. Or, l'histoire prouve que, dans bien des domaines, les hommes ont pensé et ont réalisé leur pensée de la même manière dans les parties flamandes et dans les parties wallonnes du pays.

C'est la communauté de civilisation, très réelle et historiquement établie, que l'on désigne littérairement quand on parle d'âme belge. On lui oppose l'âme wallonne et l'âme flamande. Ce sont là beaucoup d'âmes abstraites et collectives. Mais enfin, on s'entend tout de même : par cette trilogie d'âme, on veut exprimer cette idée vraie qu'il existe en Flandre et en Wallonie une sorte de sentiment national distinct, une manière différente de penser, de sentir, de comprendre, de voir.

Eh bien, ce sentiment national wallon et ce sentiment national flamand existent certainement tous deux sous la communauté de civilisation que nous avons constatée dans certains domaines de la vie publique et de la vie sociale, communauté dans laquelle l'apport des Wallons et l'apport des Flamands viennent se confondre, de telle sorte qu'il serait très difficile d'en faire le décompte. Sous cette communauté de civilisation, il y a certainement chez nous deux autres civilisatious distinctes, deux autres sentiments nationaux parfaitement raisonnables : le sentiment national flamand et le sentiment national wallon.

C'est sur les manifestations historiques de ce sentiment national wallon, dont votre présence ici serait d'ailleurs suffisante pour affirmer la vitalité, que j'ai été prié d'apporter à cette tribune quelques documents historiques et d'esquisser le rôle des Wallons dans notre histoire.

Car s'il n'y a pas d'histoire wallonne — et, encore une fois, ne confondons pas l'histoire du Pays de Liége bilingue, d'ailleurs, et qui est, elle, très réelle et hautement intéressante, avec celle de toute la Wallonie, — les

Wallons ont joué, dans l'histoire de Belgique et même dans l'histoire universelle, un rôle de premier ordre.

A vrai dire, on connaît mieux le rôle des Flamands et, même en France, chose assez curieuse, quand on parle de l'histoire de la Belgique, on pense surtout aux Flamands. Cela s'explique, et par l'éclat des arts, et par les grands événements politiques dans lesquels la Flandre a été si souvent entraînée.

Cependant, la part des Wallons dans les différents domaines de l'activité humaine n'est pas moins belle que celle de nos frères germaniques.

Dans la vie religieuse, par exemple, ce sont eux qui, depuis le haut moyen-âge, ont joué le rôle essentiel.

C'est dans le pays wallon que l'on trouve les centres de vie intellectuelle créés par les évêques, à côté desquels nous voyons apparaître, à partir du xe siècle, des réformateurs tels que Gérard de Brogne, Wibald de Stavelot, Lambert-le-Bègue ; c'est en pays wallon que sont nés ces béguinages qui ont tant contribué à résoudre ce que l'on pourrait appeler la question féminine au moyen-âge.

A l'époque des Croisades, les Wallons encore se trouvent au premier rang. Si Godefroid de Bouillon nous apparaît avec ce caractère mixte, à la fois roman et germanique dont je parlais plus haut à propos de la civilisation belge, c'est un Wallon, en revanche, que Baudouin de Constantinople.

Si nous passons à la vie littéraire, nous constatons, dans le pays de Liége, une activité extraordinaire. Les écoles de Liége ont été le grand foyer intellectuel de l'Europe occidentale pendant le xe et le xie siècle. Ce que Paris fut aux xiie, xiiie et xive siècles, Liége le fut plus tôt dans l'Empire. Les hommes, en quête de science, venaient la chercher à Liége et la plupart des évêques allemands furent élevés dans ses écoles.

Sigebert de Gembloux, le plus grand des pamphlétaires qui prirent part à la grande querelle entre l'Eglise et l'Etat au xie siècle, d'où était-il ? De chez nous. De chez nous aussi Rodolphe de St-Trond, qui a écrit une des plus belles chroniques du Moyen-Age. Il était originaire de Moustier-sur-Sambre. Il raconte avec bonhomie comment il a été envoyé au monastère de Saint-Trond et chargé d'apprendre à lire à de jeunes enfants : il étudia le flamand. C'est vraisemblablement l'un des plus anciens Wallons qui aient appris cette langue. *(Rires.)*

Il faut signaler l'épanouissement de la littérature dans le Hainaut et dans la Flandre française où, jusqu'à la fin du xive siècle, se rencontre une quantité de chroniqueurs, de poètes dramatiques, d'auteurs de fabliaux. Puis, au xive siècle, apparaissent les deux plus grands prosateurs de leur temps : Jehan le Bel et Froissart. Jacques de Hemricourt et Jean d'Outremeuse écrivent dans le savoureux dialecte liégeois.

J'arrive à l'art. Ici, il est évident que les Wallons ont été éclipsés par leurs voisins, je préfère dire par leurs frères flamands.

Mais si l'art wallon est moins intense, il est, en revanche, plus ancien. En effet, aux xe et xie siècles, c'est en Wallonie qu'on élève les constructions les plus remarquables : les belles églises romanes de Saint-Barthélemy,

de Sainte-Croix et tant d'autres nous conservent encore des spécimens de l'art mosan de la première moitié du Moyen-Age. La cathédrale de Tournai, d'un style moins influencé par l'Allemagne, est, comme tout le monde le sait, un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane.

Au xiiie siècle, l'art wallon continue son brillant développement. C'est ici que se placent les célèbres fonds baptismaux de Saint-Barthélemy, dont l'auteur est Renier de Huy.

Nous sommes au xiiie siècle. Existe-t-il quelque part des œuvres plus délicates, plus fines, plus gracieuses dans leur petitesse que ces nielles charmants, que ces orfèvreries si belles de Hugo d'Oignies, conservées au couvent des sœurs de Notre-Dame, à Namur, et qui comptent parmi les œuvres les plus parfaites que le Moyen-Age nous ait laissées.

Au xive siècle, les Tournaisiens qui, bien avant déjà, s'étaient révélés comme de grands architectes et de grands artistes du ciseau, bâtissent des monuments très remarquables, non seulement dans le Tournaisis, mais dans tout le bassin de l'Escaut; c'est l'un d'eux qui édifie le majestueux beffroi de Gand.

Aux xve et xvie siècles, à côté de cet émule de Van Eyck, Roger de la Pasture, dont on a traduit le nom en van der Weyden, nous trouvons dans la peinture d'autres Wallons encore : le maître de Flémalle, Patenier, Marmion, Jean Gossart (Mabuse) enfin, qui introduit dans les Pays-Bas l'influence italienne.

J'arrive aux musiciens.

Si les Flamands dominent dans la peinture, les Wallons dominent dans l'art musical. Au xve siècle, Guillaume Dufay de Chimay, Gilles de Binche, Antoine Busnois, Josquin des Prés, transforment les règles de la composition et préparent l'œuvre de Roland de Lassus, le plus grand musicien de la Renaissance.

Nous passons au xvie siècle et nous arrivons à la période héroïque, à la période de la Renaissance et de la Réforme.

Dans la Renaissance des lettres, le rôle des Wallons a été médiocre; mais, en revanche, il a été essentiel dans la Réforme. Comme vous le savez, deux mouvements de réforme se sont successivement emparés des Pays-Bas : le Luthérianisme et le Calvinisme.

Le premier mouvement n'eut pas beaucoup d'adhérents; mais, vers 1550, le calvinisme a paru, animé de tendances plus énergiques, plus révolutionnaires. Qui furent les initiateurs de ce mouvement calviniste? Les Wallons. C'est un Montois, Gui de Brès, qui a été l'un des organisateurs de l'Eglise calviniste hollandaise.

Et pendant la révolution du xvie siècle, grand fut aussi le rôle des Wallons.

Combien de personnes savent que le chef des Gueux de Mer, Lumey, était un Wallon du pays de Liége; Boissot, l'amiral de Guillaume d'Orange, était aussi un Wallon; Marnix, lui, par son ascendance, fut à la fois Wallon et Flamand et écrivit dans nos deux langues ses célèbres pamphlets.

J'arrive enfin à l'industrie, cette manifestation de l'activité humaine, par laquelle la Wallonie se distingue encore aujourd'hui d'une manière si extraordinaire.

L'histoire de l'industrie dans le pays wallon présente deux phases distinctes : au Moyen-Age, l'industrie wallonne est sensiblement inférieure à l'industrie flamande. On ne peut guère citer que Dinant qui est, jusqu'au xv[e] siècle, la première ville métallurgique du monde. Mais au xvi[e] siècle, à l'époque où l'ancien système corporatif, le système de la toute petite industrie exercée à domicile par les artisans, disparaît pour faire place au système capitaliste, et à l'individualisme, les Wallons se lancent dans la voie où ils n'ont plus cessé de progresser jusqu'à nos jours. C'est alors que l'armurerie devient si prospère à Liége et la draperie à Verviers. L'industrie métallurgique prend aussi de l'extension : au xv[e] siècle, nos vallées étaient déjà remplies de forges. On retrouve dans les gorges des environs de Spa des dépôts de laitier qui indiquent qu'il y a eu jadis, dans cette région, une grande activité métallurgique. Tout cela se développe extraordinairement depuis lors.

Quand on parcourt les archives des Chambres des Comptes, on y découvre en quantité des octrois donnés par le gouvernement pour l'établissement de marteaux à fer, de forges et de hauts-fourneaux, dans les provinces de Hainaut et de Namur. Telle est l'activité de ces régions à la fin du xvi[e] siècle que Guichardin les compare à l'antre de Vulcain.

A côté de ces forges, qui n'emploient que du charbon de bois, se développent les houillères exploitées depuis le xii[e] siècle dans le pays de Liége. Ce ne sont plus maintenant de simples fosses à ciel ouvert, où l'on vient prendre le charbon dans des « mannes », dans des *banstais*. Les puits s'approfondissent, les moyens d'extraction se perfectionnent et servent de modèles aux contrées voisines où les mineurs liégeois sont considérés comme des initiateurs. Déjà la grande industrie compte ses premiers martyrs. Au commencement du xvi[e] siècle, un coup de grisou tue 88 mineurs.

De même que les peintres flamands se répandent par toute l'Europe, de même les ouvriers de l'industrie wallonne. Nous abordons ici une des pages les plus glorieuses de notre histoire. Je me bornerai à y relever deux détails, car le temps presse et je ne puis qu'effleurer le sujet. Mais il est significatif que les faits sur lesquels j'appelle votre attention aient été signalés tous deux pendant le mois qui vient de s'écouler. Combien d'autres n'en découvrirait-on pas par une étude méthodique !

M. Brouwers vient de publier, dans le *Bulletin du Cercle Archéologique liégeois*, le texte de contrats du xvii[e] siècle relatifs à l'embauchage, par le grand Frédéric, d'armuriers liégeois chargés d'installer, à Potsdam, une fabrique d'armes de guerre. J'ai reçu tout récemment, de Suède, l'ouvrage de M. Per Pehrsson, paru il y a quelques semaines, et dans lequel on peut voir comment l'industrie métallurgique et minéralogique suédoise a été suscitée par des Wallons du pays de Liége.

On pourrait multiplier les exemples, mais ces deux-ci sont suffisamment caractéristiques.

Messieurs, je m'arrête, d'abord parce qu'il se fait tard et ensuite parce que mes souvenirs commencent à me faire défaut. Je tirerai de ce que je viens de dire une seule conclusion.

Des deux races qui habitent la Belgique, la wallonne et la flamande, aucune des deux n'a rien à envier à l'autre. Dans des domaines différents, avec des activités différentes et avec des aptitudes variées, elles ont toutes deux produit de grandes choses. Elles ont collaboré chacune à notre histoire dans une émulation réciproque et elles ne peuvent avoir l'une pour l'autre que de l'admiration.

Il n'y a pas loin de là à la sympathie et à l'entente cordiale. *(Longs applaudissements.)*

M. le Président dit combien le Comité du Congrès a été heureux d'apprendre que M. Pirenne malgré le peu de temps et de loisirs dont il disposait, avait bien voulu accepter de prendre la parole au Congrès. Il constate que, sur certains points du début, son discours vient à l'encontre des idées admises par maints wallonisants. Il rend un chaleureux hommage à la sincérité de l'orateur, à la clarté de son exposé, à la haute valeur de la documentation qu'il apporte sur la question des Wallons dans l'histoire. Après avoir entendu le savant professeur, dit-il, nous pouvons nous écrier : *Dji sos fîr d'èsse Wallon!* — (*Applaudissements.*)

M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liége, a la parole sur le sujet de son remarquable rapport (ci-dessus p. 266) sur les Origines des Wallons.

L'orateur s'excuse d'abord très spirituellement d'apporter, lui aussi, une note quelque peu discordante. On parle de races, dit-il. Or, il n'y a pas de race wallonne, il n'y a pas de race flamande. Aujourd'hui, dans notre Belgique actuelle, il n'y a pas de race pure (*applaudissements*) dans le sens qu'il faut donner à ce mot, — une race naturelle étant un ensemble d'individus d'une même espèce, ayant des caractères particuliers, fixes, et transmissibles par hérédité.

On peut retrouver, dans le fond de la population de certaines régions de la France, des types ethniques bien différents : le type lorrain, le type auvergnat, le type breton, le type basque, le type corse. Les uns sont les descendants des anciens Belges, des Germains, des Normands, des Burgondes, les autres des Néolithiques, des anciens Basques, des hommes fossiles de Laugèries. Bien que l'origine des Français soit si différente, leur sentiment national est des plus vifs et leur patriotisme des plus ardents.

Le même fait se présente dans la Belgique actuelle : les Flamands et les Wallons ont des origines différentes, mais ils ne constituent plus des races pures différentes, car beaucoup sont métissés.

Ces métissés se rencontrent surtout dans les grands centres tels que Liége, Bruxelles. Gand, Anvers, etc.

Au contraire, dans les populations rurales du Condroz, de l'Ardenne, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, parmi les agglomérations ouvrières locales de nos villes de Wallonie, on retrouve les caractères ethniques des Hommes de la pierre polie nettement indiqués et conservés après 3 ou 4 mille ans ; c'est le *type wallon.*

De même dans les Flandres, dans une certaine partie du Limbourg, dans le pays d'Anvers et dans une moitié du Brabant, on rencontre un fond de population dont les caractères ethniques se rattachent directement à ceux des Francs et même des Hommes de l'époque du fer dont la lignée ancestrale remonte à plus de 2,500 ans.

Il est facile de constater l'existence de ces deux types formant le fond de nos populations, mais, encore une fois, ce n'est pas dans les représentants des classes dirigeantes qu'il faut les rechercher, ni même dans les villes, si ce n'est chez les enfants du peuple ou chez les représentants de certaines industries locales, comme chez les armuriers et les cigarières à Liége, les ouvriers et les ouvrières des filatures à Gand.

Le Wallon est généralement de petite taille, trapu, à tête ronde (*brachycéphale*), aux pommettes saillantes ; il a le nez large et court, les yeux foncés et les cheveux châtains ou noirs.

On rencontre des représentants presque purs de ce type wallon, parmi les ouvrières de nos fabriques liégeoises ; car souvent le caractère ethnique se conserve mieux chez la femme que chez l'homme.

A Gand, vous constaterez que les garçons et les filles de 10 à 12 ans ont de 4 à 5 centimètres de plus que les enfants wallons du même âge. La grande majorité d'entre eux ont les yeux, les cheveux et la carnation clairs ; tandis que c'est le contraire dans les écoles de Wallonie.

Voyons maintenant rapidement quelle a été l'origine de ces deux types et, spécialement, du type wallon qui nous intéresse surtout. Pour retrouver ces origines, il faut remonter bien au delà des documents historiques. Notre pays fut habité à une époque très reculée. On a retrouvé des traces des industries, armes en pierre, etc., de peuplades qui vivaient sur les berges de la vallée de la Lys, de la Dendre, de la Haine et de la Sambre. Mais on ne connaît aucuns restes de ces premiers habitants de la Belgique dès le début de la période quaternaire.

Au contraire, nous connaissons très bien les hommes qui ont vécu à l'époque du mammouth, vers le milieu de la période quaternaire ; ils appartiennent à cette race qu'on a appelée : race de Neanderthal ou de Spy. Les représentants de celle-ci vivaient chez nous à l'état sauvage, réunis par familles dans des grottes qui leur servaient d'habitations. Ils ont laissé une descendance qui a joué un rôle très effacé au point de vue de

l'ethnologie de notre pays. Il en est de même de plusieurs autres races fossiles qui s'établirent ultérieurement chez nous.

Mais, vers les débuts de l'ère actuelle, se sont produites vers nos régions (France, Belgique, Hollande, Suisse, Allemagne, Autriche, Scandinavie, etc.), de véritables émigrations de peuplades de pasteurs et d'agriculteurs apportant avec elles toute une civilisation nouvelle ; la culture des céréales, l'élevage des animaux domestiques, le tissage des étoffes, le travail de la céramique, le polissage de la pierre, etc. Ce sont les Néolithiques, qui provenaient de ces contrées situées entre l'Asie mineure, le Caucase, le Nord de la Perse et la Tartarie. Ils construisaient des cabanes de bois ou de torchis réunies en bourgades, ou bien élevaient des maisons sur pilotis au milieu des marais ou des lacs. Ils avaient le culte des morts et choisirent chez nous les cavernes naturelles comme nécropoles. On a retrouvé, en Belgique, un grand nombre de stations à ciel ouvert où ils ont habité, des exploitations d'extraction de silex, des ateliers de taille et de polissage, et quelques monuments, tels que ceux de Wéris, près de Barvaux. On a pu étudier les ossements de ces Néolitiques exhumés d'un grand nombre de cavernes funéraires, situées le long de la Meuse et de ses affluents. On a pu y reconnaître des types ethniques mixtes provenant déjà du métissage des premiers Néolitiques brachycéphales avec d'autres races dolichocéphales. Ces peuplades néolithiques sous-brachycéphales ont vécu sur notre sol pendant une longue succession de siècles. Une partie d'entre eux n'ont jamais plus quitté le pays, et ce sont leurs descendants plus ou moins métissés qui forment encore aujourd'hui le fond de la population de la Wallonie.

J'ai apporté ici un de ces anciens crânes trouvé dans une caverne sur la Mehaigne. C'est le véritable type du Wallon : la tête est ronde, les mâchoires un peu proéminentes, le nez retroussé etc.. D'après Montélius, les premières poussées de Néolithiques sont arrivées dans nos régions 3000 ou 3500 ans avant notre ère.

Cette civilisation de la pierre polie perdura chez nous jusque quelques siècles avant l'ère actuelle. Les Néolithiques de notre pays, s'assimilèrent peu à peu la civilisation du bronze, puis ils subirent la civilisation du fer.

A partir du VIIIe siècle environ avant Jésus-Christ nos régions furent envahies coup sur coup par des peuplades à caractères ethniques tout différents, qui s'implantèrent au milieu des populations néolithiques et les absorbèrent. Ces gens étaient de grande taillle, ils avaient les cheveux blonds, les yeux bleus et la carnation claire, leur crâne était allongé et présentait, en arrière, une bosse occipitale caractéristique qu'on a encore appelée le chignon occipital.

Ils avaient le front légèrement fuyant, la face relativement étroite, le nez assez long et peu large, les mâchoires un peu prognathes. Ce sont les descendants des hommes de l'époque du fer, dont on a fait le type de Hallstatt (1).

(1) Petite localité près de Salzbourg en Autriche, célèbre par ses mines de sel et ses nécropoles à inhumation et à incinération de l'époque du fer.

Nous n'avons pas retrouvé les ossements de ces hommes, parce qu'ils pratiquaient chez nous l'incinération. Mais, par contre, nous possédons un grand nombre de matériaux relatifs à leur civilisation, notamment plusieurs milliers de tombelles funéraires, en Campine, en Hollande, dans le Hainaut, dans la province de Namur, etc.

A ce type ethnique de Hallstatt, appartiennent toutes les populations guerrières qui traversèrent le Rhin aux diverses époques historiques, et vinrent se fixer chez nous. Ils formèrent l'aristocratie militaire, tandis que les anciens néolithiques continuaient à constituer le fond de la population. Les nouveaux venus imposèrent leurs mœurs et leurs noms aux autochtones. Ce sont les Gaulois et les Belges de César, les Germains de Tacite, etc. Ce sont les Barbares de l'Histoire à l'exception des Huns jusque et y compris les Francs, à partir du IIIe et du IVe siècle. Toutes ces peuplades appartiennent au même type ethnique. Ce type ethnique s'est maintenu chez nous jusqu'aujourd'hui, plus ou moins pur, plus ou moins métissé. C'est lui qui constitue le fond des populations de la région flamande. C'est le type germanique des auteurs, c'est le type flamand.

Telle est la double origine de la masse des populations qui constituent aujourd'hui la Belgique.

(M. le Professeur Fraipont montre à l'assemblée une série de crânes se rattachant à la race sous-brachycéphale néolithique. Ils appartiennent à des hommes de la pierre polie, à des Liégeois du moyen-âge et à des Wallons actuels. Il montre une seconde série présentant les caractères de la race de Hallstatt de la période du fer. Ils appartiennent à des Francs du IVe siècle, du IXe siècle, à des Flamands modernes. Enfin il présente des crânes montrant le métissage entre ces deux types plus ou moins accusé.)

M. Fraipont ajoute :

La plupart d'entre nous, Wallons wallonisants, avocats, ingénieurs, médecins, industriels, professeurs ou commerçants, nous sommes des métissés à tous les degrés. C'est ce que j'ai encore constaté ce matin, et à cette séance de l'après-midi, en observant l'auditoire et les différents orateurs qui ont pris la parole. Pas un de ces derniers ne présente les caractères bien tranchés du type wallon, et plusieurs d'entre eux accusent leur hybridation germanique par leur grande taille, ou par la forme de leur crâne ou par la couleur de leurs cheveux, de leur barbe, de leurs yeux. C'est le cas de notre président d'honneur, c'est le cas du premier orateur que vous avez entendu, c'est mon propre cas. *(Rires).*

Mais, par contre, on ne peut nier que la Belgique ne soit pas divisée en deux zônes non seulement au point de vue linguistique, mais encore ethnique. On ne peut nier qu'en Wallonie l'ensemble de la population a une physionomie spéciale et différente de celle habitant la partie flamande du pays. D'un côté prédomine le type ethnique wallon et de l'autre prédomine le type ethnique germanique ou flamand. Le premier dérive de nos vieux parents préhistoriques de la période néolithique, l'autre remonte par sa ligne ancestrale, aux temps des premières invasions des hommes de l'époque du fer et de leurs descendants, les Germains et les Francs, etc.

Les causes de la persistance de ces types ethniques anciens parmi nos populations sont multiples et de différents ordres. Je n'en indiquerai qu'une. Un fait bien connu de tous les éleveurs, c'est que les caractères des métissés obtenus par le croisement de deux races différentes, ne se conservent dans leurs descendances que par une sélection artificielle des individus reproducteurs. Si cette sélection n'a pas lieu, il arrive qu'à chaque génération un ou plusieurs sujets reproduisent l'un des types ancestraux. Et, lorsque la race nouvelle n'a pas été suffisamment fixée par une longue succession de sélections, il se fait, qu'au bout d'un certain nombre de générations, les descendants ont repris, les uns les caractères de l'une des races ancestrales, les autres, ceux de l'autre, avec prépondérances en nombre du type qui l'emporte chez les métis. L'Homme ne fait pas exception à cette loi d'atavisme, et c'est là une des causes principales de la persistance de nos deux vieux types ethniques en Belgique et de leur localisation respective. *(Longs applaudissements.)*

M. le Président constate avec plaisir que la savante démonstration du professeur de Liége a vivement intéressé l'auditoire.

Aux applaudissements de l'assemblée, il se fait l'interprète de tous pour féliciter M. Fraipont. Il n'y a rien de plus attachant que cette science, dit-il, quand on entend exposer ses principes de façon si claire et vivante, par un conférencier si sympathique.

Ainsi se termine cette très intéressante, très instructive et très passionnante séance, à laquelle assistait un public nombreux qui s'est retrouvé le soir au Théâtre Communal Wallon, où la Direction offrait aux Congressistes une représentation du drame patriotique de M. Alphonse Tilkin, *Li Famile Tassin* .

IV.

Séances de la première section

Siègent au bureau MM. Roger, président, Snyers, secrétaire, Julien Delaite et Hector Chainaye, enfin M. Henri Hachez, de Bruxelles.

M. le Président fait appel au bon sens, à la sagesse, à l'esprit pratique de ses collègues. Nous devons avoir à cœur de laisser à nos adversaires le monopole des déclamations et des violences. (*Applaudissements.*)

PREMIÈRE QUESTION.

Les origines des Wallons.

M. Julien Delaite rappelle la concluante conférence faite par M. le prof. Julien FRAIPONT. Les types wallon et flamand sont d'origine différente. Les Wallons et Flamands actuels sont bien métissés, mais on trouve un argument de grande valeur dans les dernièser paroles de l'orateur, lorsqu'il nous a dit qu'après un certain nombre de générations, les métis retournent aux races primitives.

DEUXIÈME QUESTION.

Les Wallons dans l'histoire.

M. Julien Delaite, rappelant la savante communication de M. PIRENNE, constate que les Wallons ont eu dans l'histoire un rôle glorieux.

Un député flamand, M. Coremans, s'attaquant aux Wallons, a osé dire que leur passé était sans gloire. Vous savez que ces paroles ont été relevées séance tenante, par des députés wallons de tous les partis : M. Hoyois a qualifié cette sortie d'histoire *Coremanesque ;* M. Destrée a tenu un langage indigné et M. Flechet a énergiquement protesté de son côté.

L'orateur signale l'importance des Wallons dans l'art de la musique, autrefois et à présent. Les Wallons ont excellé également dans la gravure et dans le dessin proprement dit : il y a eu ici une école de graveurs célèbres, qui remplit le règne de Louis XIV. Au 13[e] et au 14[e] siècles, la principauté de Liége a joui de plus de liberté que n'importe quel état d'Europe.

Je crois que nous devons désirer que le rôle de nos pères soit mieux connu. J'émets donc le vœu de voir rechercher, dans tous les domaines, les grands faits et les grands noms de notre histoire. Qu'il soit fait, à ce sujet, une brochure à distribuer largement dans le pays.

M. Snyers désire voir compléter le vœu relatif à l'enseignement de l'histoire, déposé par M. Chainaye à la séance plénière. Il demande que l'histoire de notre art soit enseigné dans nos académies.

M. Laurent Dechesne pense qu'il y aurait inconvénient à enseigner, dans les écoles, l'histoire de la Wallonie séparée de

l'histoire de Belgique en général. Si la part faite dans l'enseignement à notre histoire est insuffisante, on doit revenir à une proportion plus équitable. Dans cette pensée, on pourrait rédiger ainsi le vœu : « Le Congrès signale au Gouvernement les lacunes injustifiées et regrettables de l'Histoire de Belgique. »

M. Hector Chainaye propose le texte adressé par la Ligue wallonne de Bruxelles, qui tend notamment à voir organiser, par les administrations des communes wallonnes, des cours populaires et spéciaux d'histoire du Pays de Liége et du Comté de Hainaut. Il propose d'y ajouter un alinéa dans le sens des propositions de M. Snyers.

M. Oscar Grojean est d'avis, comme M. Dechesne, qu'il n'y a pas lieu de faire, de l'histoire de la Wallonie, quelque chose d'indépendant, en la séparant, dans l'enseignement, de l'histoire du reste du pays.

M. Julien Delaite croit que le vœu qu'il a déposé est différent de celui que propose M. Chainaye. Celui-ci viendrait en ordre utile au 3e point de l'ordre du jour. Il s'agit, pour le moment, de demander qu'une personne ou une commission se charge de réunir les grands faits de l'histoire et la biographie de nos grands hommes, en dehors de toute idée pédagogique.

M. Hector Chainaye. — La brochure que M. Delaite voudrait voir éditer serait ce qu'on appelle en Angleterre un *tract*, c'est-à-dire une petite brochure de vulgarisation. Il faudrait dire : « une brochure de propagande, d'un prix modique, résumant l'histoire, dans un but d'enseignement populaire. »

M. Laurent Dechesne ne peut se rallier au vœu ainsi formulé. On peut, en effet, arranger l'histoire de manière à exalter fortement l'esprit wallon, et on peut faire œuvre scientifique ; c'est pourquoi j'estime ne pas pouvoir voter ce vœu en l'absence du document.

M. Oscar Grojean croit, en effet, qu'il ne faut pas s'exposer à tomber dans le même travers que les flamingants. Craignons les œuvres tendancielles. Il est bon de dire que la brochure sera rédigée dans un esprit nettement scientifique et objectif.

M. le Président met aux voix le vœu ainsi conçu : « Le Congrès émet le vœu de voir publier, en une brochure de propagande, objective et scientifique, l'histoire des grands faits et des grands hommes de la Wallonie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité. M. Dechesne s'est abstenu pour les raisons qu'il a indiquées tout-à-l'heure.

TROISIÈME QUESTION.

Situation matérielle et morale du peuple wallon.

M. Laurent Dechesne.— « Messieurs, en prenant la parole, je ne me propose pas d'exalter l'âme wallonne. Nous sommes tous Wallons, et il est inutile de nous exalter les uns les autres. Je suis ici tout simplement un homme d'études à qui l'on a demandé une consultation, à qui l'on a demandé des renseignements sur la situation matérielle et aussi sur la situation morale de nos provinces. Je ne parlerai pas de la situation morale, parce que cela nous conduirait trop loin ; je me contenterai d'indiquer très rapidement les conclusions auxquelles je suis arrivé en examinant la situation matérielle des provinces wallonnes. »

L'orateur rappelle les considérations qu'il a émises dans son rapport (ci-dessus p. 266). — (*Applaudissements.*)

M. Jean Roger désire rencontrer quelques-unes des théories émises par M. Dechesne, avec qui il n'est pas tout à fait d'accord.

A un certain endroit de son rapport [ci-dessus p. 268], M. Dechesne écrit : « Il me semble donc qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la » supériorité de l'une des races flamande ou wallonne. C'est choisir un » mauvais principe de division, que de vouloir grouper les Belges en » Flamands et Wallons ».

J'admets que c'est un mauvais principe, si nous nous plaçons au point de vue de la conservation de l'indépendance de la Belgique ; mais je ferai observer à M. Dechesne que ce n'est pas nous qui avons commencé à établir cette division. Du reste, l'auteur du rapport lui-même l'avoue quelques *lignes plus loin [allusion au discours Coremans* [1], ci-dessus p. 269, alinéas 2 et 3].

Quant à la question de supériorité, il résulte des chiffres que j'ai réunis dans mon rapport [voy. ce rapport ci-dessus p. 287] que l'accroissement de la population de 1831 à 1901 a été, pour les provinces wallonnes, de 12 °/₀ supérieur au chiffre relevé pour la partie flamande du pays. Que cet excédent provienne de l'émigration ou de l'excès de la mortalité dans les provinces flamandes, ou de l'excédent des naissances sur les décès dans les provinces wallonnes, je n'en constate pas moins un élément de supériorité à notre actif.

(1) [Le discours de M. Coremans, député d'Anvers, a été prononcé à la Chambre des représentants de Belgique, dans sa séance du 10 août 1905. Voy. *Annales parlementaires de Belgique : Chambre des Représentants, Session ordinaire de 1894-1895*, p. 2564 et 2589. Cf. dans *Annuaire* XV (1897) *de la Soc. liég. de littér. wall.*, p. 125 à 151, ce compte-rendu extrait des *Annales parlem.* et annoté par M. Julien Delaite. — N. D. L. R.]

Je constate aussi par des chiffres que notre langue fait plus de progrès que la langue flamande.

Je constate que nous sommes plus instruits que les Flamands, et non pas dans des conditions aussi défavorables que M. Dechesne le prétend.

Il résulte des statistiques que j'ai établies, que le nombre des lettrés est, pour tout le pays, de 81 %. Il y a donc 19 % [1] d'illettrés, mais il faut remarquer que la province de Luxembourg, par exemple, en se basant sur d'autres chiffres (population absolue), n'a que 1,85 d'illettrés ; c'est le chiffre le plus faible. Puis vient la province de Namur, avec 2,87 % ; puis Liége, avec 4,85 %, et, enfin, le Hainaut, qui représente la quotité la plus mauvaise avec 12,84 %.

M. Dechesne. — Cela prouve qu'il ne faut pas diviser le pays en Flamands et Wallons ; voici une province wallonne très ignorante.

M. Roger. — Oui, mais il faut remarquer que les quatre provinces flamandes ont des moyennes extrêmement défavorables, tandis que, pour une province wallonne qui a un chiffre élevé d'illettrés, — inférieur cependant au chiffre de la province flamande la moins favorisée — les trois autres ont des moyennes absolument remarquables.

M. Gahide. — La situation inférieure du Hainaut résulte précisément de l'immigration des ouvriers flamands.

M. Roger. — Je constate donc un accroissement de la population plus considérable, je constate que la langue française fait plus de progrès que la langue flamande, je constate que nous sommes plus instruits que les Flamands (cela résulte de la statistique des habitations), je constate que nous sommes plus économes (voyez l'épargne scolaire), je constate que nos ouvriers sont mieux payés, que nous vivons plus vieux : la mortalité est de 16 pour 1,000 en Wallonie et de 26 pour 1,000 en pays flamand ; je constate que le nombre des condamnations prononcées chez nous est moitié moindre qu'en Flandre ; que nous n'avons que la moitié d'aliénés. Voilà donc neuf points de supériorité ; si cela ne peut pas s'appeler de la supériorité, je me demande ce que ce mot fait encore dans le dictionnaire ! (*Applaudissements.)*

Je crois, Messieurs, que ces considérations rencontrent les principales observations de M. Dechesne.

M. Delaite. — Votre rapport, M. Roger, est très intéressant, et j'en retiens surtout ce que vous dites à l'avant-dernière page, parce que j'estime que, en raison de l'esprit dans lequel il est présenté, votre rapport pénétrera dans les milieux où n'aurait pu pénétrer un rapport à tendances plus nettes. A ce point de vue, votre rapport est précieux.

Le rapport si documenté et si bien présenté de M. Dechesne ne l'est pas moins et j'y trouve la confirmation de certaines constatations de M. Roger.

(1) Ces chiffres ont été obtenus en prenant pour base le chiffre de la population, déduction faite des enfants de moins de 8 ans.

Vous commencez par dire, M. Dechesne, qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la supériorité d'une race sur l'autre.

M. Dechesne. — En tant que race, non.

M. Delaite. — Cependant, si je tourne quelques pages, je trouve, à la page 9, cette déclaration, au point de vue agricole : « Ici apparaît encore la supériorité des provinces de la Wallonie. »

Je dois dire que je croyais qu'au point de vue agricole, les provinces flamandes l'emportaient de beaucoup sur les nôtres; on a, en effet, toujours partagé la Belgique en deux parties : la Wallonie industrielle et les Flandres agricoles. Eh bien, le rapport de M. Dechesne établit que si nous sommes inférieurs par le nombre de têtes de bétail, nous avons la supériorité par l'étendue et le revenu de nos forêts et que nous sommes égaux par l'étendue des cultures.

Je tourne encore quelques feuillets et je lis [ci-dessus p. 279 en entier et p. 180, quatre premières lignes]. Par conséquent, dans le domaine industriel général, nous sommes supérieurs aux Flamands.

Je tourne encore quelques pages et je lis [p. 281] : « Les provinces qui » présentent les taux d'assistés les plus élevés sont donc les deux Flandres, » tandis que les provinces de Luxembourg et de Liége figurent parmi » celles dont le taux est le plus modeste. » Par conséquent, notre situation matérielle générale est supérieure à la situation des Flandres.

Deux pages plus loin [p. 283], je trouve : « Ce rapprochement conduit » donc à cette conclusion intéressante : la condition matérielle de la classe » ouvrière et de la classe inférieure est meilleure en pays wallon qu'en » pays flamand, tandis que celle de la classe moyenne et de la classe riche » est sensiblement identique dans les deux parties du pays. »

Enfin à la page suivante [p. 284], je lis : « En somme, les provinces » wallonnes apparaissent comme possédant une population moins ignorante » que les provinces flamandes. Remarquons toutefois le taux très modeste » de la province de Hainaut. »

Il résulte donc clairement, nettement, du rapport même de M. Dechesne, que nous sommes supérieurs aux Flamands, et c'est la seule constatation que je veux faire.

M. Dechesne. — Je me demande, Messieurs, si je dois me plaindre des critiques qu'on me fait, ou si je dois me féliciter des éloges qu'on m'adresse. Je suis assez anxieux.

Je crois que l'on n'a pas saisi la portée de mes conclusions : certes, les provinces wallonnes, prises ensemble, sont plus riches et ont une population moins ignorante que le pays flamand ; mais, ce que j'ai dit, c'est que, si l'on veut faire une étude sociale de la Belgique, la division des Belges en Flamands et Wallons n'est pas une classification logique. Au point de vue scientifique, ce classement ethnique n'a aucune signification, il faudrait grouper les provinces qui ont un caractère commun, comme, par exemple, les provinces industrielles, ou les provinces agricoles. Vous constateriez alors que les provinces industrielles wallonnes ressemblent beaucoup aux

provinces industrielles flamandes et que, d'autre part, la même ressemblance existe entre les régions agricoles.

On m'a demandé de rechercher quelle est la situation matérielle des provinces wallonnes, mais si je devais établir la situation matérielle de la Belgique, je ne prendrais pas pour base la division en Flamands et en Wallons, la race n'ayant aucune influence à ce point de vue. En d'autres termes, si les provinces wallonnes sont plus riches que les provinces flamandes, la cause n'en est pas ethnique ; la plus grande richesse de la Wallonie résulte de causes que je ne recherche pas, probablement de l'existence du charbon dans son sous-sol, mais, en tout cas, de causes où la race n'a rien à voir.

M. Chainaye. — Nous avons nos usines.

M. Dechesne. — L'industrie s'est établie dans nos régions à l'époque où l'on a extrait le minerai de notre sol et parce que nous possédons en outre le charbon ; c'est là une cause historique et non une cause ethnique.

M. Roger. — Il est très possible que la richesse de notre sol soit une des causes de notre prospérité, mais je ferai cependant observer que l'Espagne, par exemple, dont le sol est très riche, est loin d'être prospère.

M. Dechesne. — Oui, mais il faut tenir compte du climat qui est absolument différent du nôtre et qui a une influence considérable.

M. Chainaye. — Notre race est très courageuse.

M. Roger. — Je bornerai là mes observations.

La conclusion pratique du rapport de M. Dechesne et du mien, c'est qu'il y a lieu d'émettre des vœux relatifs à l'instruction et à l'hygiène.

Pour ce qui concerne l'instruction, le vœu présenté par M. Chainaye, en faveur de l'instruction obligatoire. nous donne toute satisfaction et, quant à moi, je ne déposerai pas de vœu comme conclusion à mon rapport.

M. Paul Gahide *(Tournay) remarque que M. Roger tire de la* statistique de la population [ci-dessus p. 291] cette conclusion qu'elle met à néant la légende de la prolificité flamande en même temps que celle du néo-malthusianisme wallon. Cependant la natalité est beaucoup plus forte dans la partie flamande du pays qu'en Wallonie. Si la population n'augmente pas dans la même proportion, cela tient en grande partie à l'immigration des populations flamandes en pays wallon et en France, tandis que le Wallon ne s'expatrie pas.

M. Delaite. « Je suis heureux que M. Gahide ait parlé de cette question qui a été soulevée dernièrement par la *Gazette de Liége* : M. Demarteau a pris ses exemples à Liége, au lieu de les faire porter sur la Wallonie. Ce qu'il faut dire, c'est que si la natalité est en effet plus forte dans les Flandres que chez nous, la mortalité infantile y est beaucoup plus considérable. Nous faisons des enfants que nous

conservons, et les Flamands font des enfants qu'ils perdent en quantité considérable. »

M. Dechesne. « Ce qu'il faut considérer, c'est l'excédent des naissances sur les décès. »

Communications postales franco-belges.

M. le comte Albert du Bois rappelle le vœu qu'il a déposé comme conclusion à son rapport [voy. ci-dessus p. 300] demandant de voir l'affranchissement postal, dans les relations entre la Belgique et la France, ramenée à un taux uniforme qui pourrait être celui de leur tarif interne. Il ajoute :

« Il y a en France environ un million de citoyens belges qui bénéficieraient de cette réduction et pourraient ainsi rester plus facilement en communication avec leurs compatriotes. Or, en France, la taxe des lettres ordinaires, qui est actuellement de 15 centimes, va être réduite à 10 centimes. Il sera alors d'autant plus facile d'unifier le tarif entre les deux pays. »

— Le vœu est voté à l'unanimité, moins une abstention.

L'Histoire de Belgique.

M. Hector Chainaye dit qu'on constate avec regret que le cours d'histoire de Belgique enseigné dans les écoles primaires et moyennes, tant officielles que non officielles, ne consacre pas à l'histoire du Pays de Liége la grande place qu'elle mérite. Il faut que les enfants de la Wallonie apprennent les hauts faits de leurs ancêtres, et les gloires et les revers du passé de leur pays natal. L'émouvante et enorgueillissante histoire du Pays de Liége exprime avec une admirable éloquence toutes les ambitions, les affinités de race et les traditions du peuple wallon. On doit l'enseigner aux enfants de la Wallonie.

Dans cette pensée, *la Ligue wallonne de Bruxelles* prie le Congrès de signaler au gouvernement ces lacunes déplorables et injustifiées concernant le pays de Liége, tout particulièrement, et aussi le comté du Hainaut. En raison de ces lacunes, l'histoire des provinces de la Belgique n'apparaît pas à l'esprit des enfants dans son intégrale physionomie.

Dans cette même pensée, le Congrès wallon pourrait adresser aux administrations communales des cités de la Wallonie, grandes et petites, le vœu de les voir organiser des cours populaires et spéciaux de l'Histoire du Pays de Liége et du Comté de Hainaut.

Le Congrès wallon adresserait aussi à tous les Cercles de conférences du pays le vœu de les voir consacrer le sujet des entretiens qu'ils organisent aux principaux faits de l'histoire wallonne.

Pour répondre au désir de **M. Snyers,** le vœu à émettre comporterait une ajoute suivant laquelle le Congrès demande que, dans l'enseignement des Académies des Beaux-Arts et des Conservatoires de Musique, on rende par des cours spéciaux, l'hommage qu'ils méritent aux grands artistes, musiciens, graveurs, sculpteurs, peintres et autres de la Wallonie.

M. Delaite propose de dire : « Organiser des cours, dans les localités où il n'en existe pas encore. » Il demande aussi qu'au lieu de parler des lacunes « concernant l'histoire du Pays de Liége et du Comté de Hainaut », on généralise en disant : « concernant le pays wallon. »

— Le vœu ainsi amendé est adopté.

L'Instruction obligatoire.

M. Chainaye dépose un 2e vœu proposé par la *Ligue wallonne de Bruxelles*, qui est d'avis de proclamer l'urgente nécessité de l'organisation de l'instruction obligatoire en Belgique.

Les Belges, tant Wallons que Flamands, se trouvent par le fait de l'ignorance des ouvriers et aussi de nombreux petits bourgeois, ou de leur instruction très insuffisante, dans une situation d'infériorité dangereuse pour l'avenir du pays vis-à-vis des peuples français, allemand et anglais, leurs proches voisins et leurs concurrents immédiats. Combien de travailleurs belges, courageux, vaillants à toutes besognes, et même intelligents, ne savent ni lire, ni écrire, et ne peuvent par conséquent, progresser dans leur métier ? L'exemple que donne l'étranger devrait décider le gouvernement à faire cesser, dans une pensée patriotique, ce déplorable état de choses.

Les ouvriers wallons sont, pour la plupart, des ouvriers industriels ; eux, plus que tous autres, ont besoin d'instruction.

Et il appartient au Congrès wallon, qui a assumé la tâche de la défense des intérêts wallons, d'appeler de tous ses vœux l'organisation prochaine de l'instruction primaire obligatoire.

M. Hachez croit qu'il serait dangereux que le Congrès vôtât dès à présent la proposition si bien formulée par M. Chainaye, car cette question ne figure pas à l'ordre du jour.

M. le Président trouve que la question de l'instruction intéresse au premier chef la situation morale d'un peuple. C'est pourquoi,

dans son rapport, il a émis un vœu en faveur de l'instruction obligatoire, ne pensant du reste pas sortir de l'ordre du jour.

M. Delaite fait remarquer que la question de procédure a été résolue à l'avance, car le règlement du Congrès prévoit les communications orales. Il croit que la question ne se rattache pas directement à l'ordre du jour pour la raison qu'elle semble intéresser autant les Flamands que les Wallons ; il a fait incidemment la même remarque au sujet de la proposition de M. du Bois. Mais néanmoins, il croit que dans un cas comme dans l'autre, le Congrès peut s'intéresser légitimement aux questions soulevées. « Le seul moyen d'émanciper les Flamands, c'est de décréter l'instruction obligatoire en Belgique, c'est de leur faire apprendre le français. »

M. le Président. « Prenez garde qu'on ne travestisse vos paroles et qu'on ne prétende que vous voulez obliger les Flamands à apprendre le français de force. »

M. Delaite. « Je le dis. »

M. Chainaye. Il n'y a rien qui ait une répercussion plus directe sur la situation matérielle du pays et qui reflète mieux cette situation que son degré d'instruction.

— *Le vœu est adopté* à l'unanimité moins 2 abstentions, celles de MM. Hachez et Gahide.

M. Hachez se réfère à son observation précédente.

M. Gahide motive son abstention d'abord par les raisons indiquées par M. Hachez, et, ensuite, parce que, à son avis, on pourra accuser le Congrès de faire une incursion dans le domaine de la politique, l'instruction obligatoire étant une matière de discussions entre les partis.

Le détournement des grands express.

M. Hector Chainaye dépose le troisième ordre du jour émanant de la *Ligue wallonne de Bruxelles*.

Il y a lieu, dit-il, de féliciter les députés et les sénateurs wallons, et tout particulièrement M. Ancion et M. Emile Dupont, ainsi que M. Kleyer, bourgmestre de Liége, et M. Mullendorff, bourgmestre de Verviers, de l'attitude qu'ils ont prise dans la question de la création éventuelle, et que l'on dit même prochaine, d'une ligne de chemin de fer Aix-la-Chapelle-Visé ou Argenteau vers Anvers, par Bruxelles ou Louvain.

Comme ces honorables et compétentes personnalités, il estime

que cette ligne de chemin de fer porterait gravement atteinte aux intérêts commerciaux et industriels de Liége et de Verviers et de toute la région de l'Est. Cette voie ferrée, tracée au nord des deux villes les plus prospères de cette région, faisant le service du transport international des voyageurs et des marchandises du centre de l'Europe vers Anvers, l'Angleterre et les pays d'Outremer, en négligeant Liége et Verviers, arrêterait certainement le développement de la richesse de ces deux vieilles et laborieuses cités, et entraînerait peut-être leur déclin, dans l'avenir.

Cependant, il convient de tenir compte de la nécessité d'assurer un trafic très rapide entre l'Allemagne et le port d'Anvers. On peut voir la solution très désirable de ce problème dans l'exécution du projet combiné de MM. Mahiels et Ancion.

Mais le Congrès wallon a le devoir d'attirer l'attention du pays entier sur le danger que la ligne Aix-la-Chapelle-Visé ou Argenteau présenterait, au point de vue de la défense de « l'intégrité » du territoire national. Cette voie ferrée rendrait presque inutile le système de défense créé par le général Brialmont et exécuté par le gouvernement dans une pensée patriotique.

Le plan du général Brialmont eut pour but d'opposer à l'ennemi une ligne de forts, autour de Liége, dans l'éventualité d'une invasion allemande, et d'opposer à l'envahisseur les forts de Namur, dans l'éventualité d'une invasion française. Lorsque le général Brialmont conçut son projet, les voies ferrées passaient dans le cœur même du cercle des forts qui entourent Liége. On ne peut tracer le chemin de fer Aix-la-Chapelle-Argenteau vers le Brabant et Anvers, qui couperait le cercle des forts dans son angle nord, sans exposer le pays aux plus graves dangers le jour où éclaterait une guerre internationale entre la France et l'Allemagne, ou l'Allemagne et l'Angleterre.

— Après une discussion de pure forme, le vœu est adopté à l'unanimité.

QUATRIÈME QUESTION.

Recherche d'une formule équitable dont l'application garantisse les droits des races en Belgique.

La lecture du rapport déposé par **M. Delaite** (voy. ci-dessus p. 304) est reconnue superflue, ce rapport ayant été distribué avec d'autres avant l'ouverture du Congrès et lu par tous les membres présents. On passe donc à l'examen des 15 vœux (ci-dessus p. 327)

qui sont abordés un à un, expliqués à nouveau par le rapporteur, discutés et soumis au vote.

Vœu n° 1. — Reviser la loi de 1889 dans un sens plus favorable aux Wallons, en tenant compte des griefs articulés.

Le rapporteur rappelle qu'il a exposé (ci-dessus p. 305 *in fine* et p. 306) la portée de la loi de 1889 et les griefs articulés contre elle. Le vœu est conçu dans une forme très générale pour ne pas empiéter sur le rôle du législateur.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 2. — Exiger des magistrats la connaissance du wallon des localités où ils sont appelés à siéger.

Actuellement, les Flandres sont fermées aux magistrats wallons qui, pour la plupart, ne connaissent pas le flamand; tandis que les magistrats flamands peuvent être nommés dans nos provinces, sans que l'obligation soit reconnue pour eux de connaître le wallon.

Sur la proposition d'un membre, les mots « des localités » sont remplacés par les mots « de la région ».

— Le vœu, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 3. — Exiger des traducteurs-jurés la connaissance de la langue wallonne devant les tribunaux du pays flamand..

Après discussion, le vœu est amendé de la manière suivante : « Le Congrès demande qu'on nomme, en pays flamand, des traducteurs-jurés pour la langue française, connaissant le wallon, ainsi que cela a lieu à Aix-la-Chapelle. »

— Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 4. — S'opposer à l'extension de la procédure flamande.

Le rapporteur entend par là s'opposer à toute nouvelle disposition légale qui renforcerait encore les menées flamingantes. C'est un vœu de forme générale qui montre bien notre tendance.

— Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 5. — Exiger la traduction française de toute pièce administrative en pays flamand.

La loi du 22 mai 1878 exigeait que, dans les provinces flamandes, les avis et les communications de l'administration se fissent dans les deux langues. Cette disposition équitable fut anéantie dans ses effets par l'arrêté du 4 juillet 1884, qui imposa l'obligation du flamand, avec la traduction si celle-ci était nécessaire.

Un membre trouve que la rédaction du vœu est trop générale. On devrait dire : « toutes les pièces administratives des grandes

villes et des administrations provinciales » ; pour l'Etat on a satisfaction.

— Le vœu, ainsi amendé, est voté.

Vœu n° 6. — Ne pas exiger le flamand des fonctionnaires qui, en pays flamand, ne sont pas en rapport avec le public.

Il s'agit de faire tomber une barrière qui nous ferme l'accès aux situations administratives en pays flamand. Actuellement, on exige la connaissance du flamand dans toutes les administrations. Nous demandons qu'on revise la loi, ou qu'on se montre plus large dans son application.

— Le vœu est voté à l'unanimité.

Vœu n° 7. — Exiger la connaissance de la langue wallonne des fonctionnaires qui, en pays wallon, sont en rapport avec le public.

Il y a encore, dans nos campagnes, des paysans qui ne connaissent pas suffisamment le français. D'autre part, on doit enrayer l'envahissement de nos provinces par les Flamands.

— Le vœu est voté à l'unanimité.

Vœu n° 8. — Voir respecter l'ordre d'ancienneté pour l'avancement des fonctionnaires, sans s'inquiéter de la question des langues.

— Le vœu est voté à l'unanimité sans discussion.

M. Hachez (Bruxelles) dépose un vœu 8bis, demandant de voir instaurer, près la Commission royale des statistiques, un organisme qui ait charge exclusive de reviser, en ce qu'elles ont trait au dénombrement des Belges parlant l'une ou l'autre langue, les données des statistiques officielles.

L'orateur montre l'importance primordiale de la question. C'est sur des statistiques linguistiques qu'on s'est basé pour justifier les inégalités contre lesquelles nous nous insurgeons. Or, ces statistiques sont faussées. L'orateur donne, à cet égard, des indications. L'opinion wallonne, justement alarmée, a droit à des apaisements. L'organisme dont il s'agit doit être créé de manière à donner toute garantie.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœux n°s 9 à 15. — Ces vœux (voir le détail ci-dessus p. 328) sont relatifs à l'enseignement dans ses rapports avec la question des langues.

« Ils dérivent, dit le rapporteur, de la notion que nous croyons » utile de n'avoir en Belgique qu'une seule langue, le français.

» Qu'on fasse droit aux revendications justes des Flamands et des » Wallons, nous sommes d'accord; mais nous estimons qu'au point » de vue général, il est désirable, dans l'intérêt de la patrie, de » n'utiliser que le français pour les échanges intellectuels. Nous » pensons que le moyen d'y arriver, c'est d'obliger les Flamands à » connaître le français. Je crois avoir suffisamment démontré dans » mon rapport que, s'il faut un enseignement bilingue en pays » flamand, l'enseignement du flamand n'est d'aucune utilité en pays » wallon. »

— Les vœux 9 à 15 inclus sont adoptés.

Vœu n° 16. — « Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques, et donner à la langue française la suprématie dans tous les domaines, tout en tenant compte des droits sacrés des langues flamande et wallonne. Réviser dans ce sens la loi de 1898 sur la promulgation des textes légaux et les autres lois qui porteraient atteinte à ce principe. »

M. Delaite. — J'ai démontré à suffisance dans mon rapport que l'égalité des langues est une utopie et que si la politique ne s'en était pas mêlée, le mouvement flamand aurait péri depuis longtemps; je ne crois pas devoir m'étendre davantage à ce sujet.

Nous ne voulons pas interdire aux Flamands de cultiver leur langue, nous cultivons nous-même le wallon ; mais nous voulons, dans l'intérêt de tous les Belges, qu'il n'y ait qu'une langue officielle, qui n'y ait qu'une langue véhiculaire, le français. (*Applaudissements*).

M. Dechesne. — Vous dites : « Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques et donner à la langue française la suprématie *dans tous les domaines* ». Je trouve cette expression *dans tous les domaines* un peu vaste et je préférerais dire *dans tous les cas où l'intérêt général pratique de tous les Belges l'exige.*

M. le Président. — La formule de M. Dechesne laisse la porte ouverte à tous les abus.

M. Delaite, — Evidemment, car on trouve toujours des raisons, surtout en matière gouvernementale, pour dire que l'intérêt exige ceci ou cela ; c'est d'ailleurs ce qui se fait actuellement.

M. Dechesne. — Ce vœu général ne me paraît pas nécessaire après tout ce que nous venons de voter. Je le trouve même dangereux, car l'opposition va s'en emparer et les Flamands diront que vous voulez leur imposer le français.

M. Delaite. — C'est précisément ce que nous voulons : nous voulons imposer la connaissance du français à tous les Belges. (*Applaudissements.*)

Toutefois, pour donner satisfaction à M. Dechesne, nous pourrions

remplacer les mots *dans tous les domaines* par les mots *en Belgique*. (*Adhésion*).

— Le vœu, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité moins deux abstentions. Se sont abstenus : MM. Dechesne et Gilissen.

M. Dechesne. — Je me suis abstenu parce que je trouve ce vœu inopportun.

M. Gilissen. — Je me suis abstenu parce que, tout en étant partisan de l'extension de la langue française, je ne crois pas nécessaire de donner mon avis sur une proposition qui a pour objet d'imposer le français comme langue obligatoire pour les Flamands. En outre, je considère que cette question est d'intérêt belge, d'intérêt national, et cet intérêt ne me touche pas.

CINQUIÈME QUESTION.

Extension à donner aux organismes de défense wallonne.

M. Snyers, secrétaire, donne lecture du rapport déposé par M. Odekerke (voy. ci-dessus p. 329). Il est vivement applaudi.

M. Delaite pense qu'il n'y a ici aucun vœu à émettre. Quant à la constitution d'une fédération des Ligues wallonnes, il propose de charger une commission de l'étude de cette question. (*Adhésion.*)

M. Hector Chainaye rend hommage aux organisateurs du présent Congrès. Nous ne voulons pas que le fruit des réunions présentes soit perdu. Il faut continuer notre propagande. Ce n'est pas en deux jours que nous pouvons obtenir des résultats sérieux. Songez que le parti flamand a consacré à son organisation soixante années d'efforts continus, tenaces, intelligents ! Nous avons jeté les bases d'une organisation nécessaire, qui doit poursuivre ses efforts. Deux questions se posent : faut-il se réunir chaque année et où faut-il se réunir ?

Une longue discussion s'engage sur ces deux points. Finalement, un ordre du jour est déposé par M. Jean Roger, décidant que les réunions du Congrès seront annuelles, que les sessions se tiendront à Pâques; que le Comité actuel est chargé de désigner le Comité organisateur du prochain Congrès, de fixer le lieu de la session et d'en déterminer le programme.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

III.

Séances de la deuxième section.

Siègent au bureau M. Oscar Colson, directeur de *Wallonia*, président ; MM. Théophile Bovy, rédacteur en chef de la gazette *li Clabot*, et Joseph Closset, secrétaire général de la *Fédération wallonne* de Liége, secrétaires ; M. Henri Bragard, président du *Club wallon* de Malmédy ; M. Victor Chauvin, président du *Comité officiel d'examen des ouvrages dramatiques wallons ;* M. Nicolas Lequarré, président de la *Société liégeoise de Littérature wallonne ;* M. Joseph Rulot, professeur de sculpture à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége ; M. Tonglet, président de la *Fédération wallonne* de Namur ; M. Joseph Willem, président du *Caveau Liégeois*.

PREMIÈRE QUESTION.

L'Ame wallonne et l'Ame flamande. L'Ame belge.

M. Olympe Gilbart. — Mesdames, Messieurs, un scrupule bien compréhensible me prend au moment de commencer la lecture de mon rapport. Après la discussion assurément courtoise d'hier où nous avons vu un artiste aux prises avec un savant, où nous avons vu un cerveau en lutte avec un cœur, où nous avons vu des raisonnements en conflit avec une sensibilité, il me paraît qu'il faut cependant ajouter quelque chose à tout ce qu'a dit d'excellent M. Chainaye au sujet de la sensibilité wallonne.

Naturellement, je rends un éclatant hommage à la science de M. Pirenne, une de nos gloires universitaires dont il serait puéril de contester le talent. Mais vous aurez remarqué comme moi qu'accumuler des documents, que constater des faits, ce n'est pas suffisant pour établir une psychologie, et qu'un historien aurait beau affirmer devant vous, envers et contre tous, des faits, des dates et des chiffres, cela n'empêcherait en rien une sensibilité de se manifester, de s'épanouir, dans un sens ou dans l'autre, malgré les frontières linguistiques ou géographiques.

Dans les paroles de M. Pirenne, vous avez dû constater un phénomène curieux : à chaque instant, il parlait du pays wallon. Même, à un moment donné, au cours de sa démonstration, il a voulu se reprendre, et ce simple fait est une attestation évidente, palpable, sensible, que M. Pirenne, malgré lui, rendait hommage au sentiment populaire dont il ne tient pas compte dans ses constatations. Ce sentiment populaire pour lequel nous combattons, c'est la sensibilité wallonne et le sentiment wallon.

J'ai cru qu'il était peut-être utile de résumer en quelques mots ce débat particulièrement vivant. Je n'oserais jamais m'attaquer à M. Julien Fraipont qui a fait défiler devant nous des crânes historiques et synthétiques.

Comme je n'ai aucune compétence en cranéologie, je dois bien m'abstenir de commenter ses observations, et je le remercie, pour ma part, de sa très instructive communication.

Je passe donc à la lecture de mon rapport.

[L'orateur donne lecture de son rapport : *A propos de l'Ame belge* (voy. ci-dessus, p. 334), qui est vivement applaudi.]

M. Lequarré. — En l'absence de M. Julien Fraipont qu'un jury d'examen tient éloigné de notre section, je crois devoir apporter une petite rectification au début du discours de M. Gilbart. M. Fraipont est absolument d'accord avec M. Gilbart. Il est de toute évidence que si les crânes wallons diffèrent des crânes flamands, le crâne étant le siège du cerveau, l'âme wallonne doit différer de l'âme flamande. M. Fraipont, du reste, n'a fait que traiter la question qu'on lui posait : L'origine des Wallons. Il a eu soin de dire en terminant que différentes influences dues à la civilisation avaient pu modifier quantités de corps wallons et de corps flamands, principalement par suite des croisements. Ainsi, si vous me permettez de me donner en exemple, M. Fraipont m'a dit hier à l'Hôtel-de-Ville : « Vous avez un crâne wallon, mais votre corps est essentiellement germain. » Je lui ai répondu qu'il y avait quelque chose en moi qu'il ne voyait pas, mon cœur, qui était aussi wallon et très wallon. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois que si nous continuons à opposer le sentiment wallon de nos artistes et de nos littérateurs à la conception de nos savants, nous n'en finirons pas sans être tentés de prendre au tragique des distinctions au fond peu importantes. Les savants ont un point de vue et les artistes en ont un autre. En somme, ils sont d'accord, avec des arguments différents.

Quand un savant parle ethnologie, il prend le mot *races* dans le sens scientifique, c'est à dire dans le sens d'une collection d'hommes plus semblables entre eux que tous les autres hommes ne peuvent l'être avec eux. Dans ce sens, l'honorable M. Fraipont nous dit qu'il n'y a plus de races en Belgique. Mais il ajoute qu'il y a des types ethniques qui se maintiennent malgré tout dans ce peuple rural que l'on a appelé le grand réservoir des races.

De son côté, l'honorable M. Pirenne nous dit qu'il n'y a pas eu d'histoire wallonne, et nous ne pouvons que nous incliner, puisqu'en effet le pays wallon n'a pas eu de vie politique autonome et particulière. Mais M. Pirenne ajoute que dans tous les domaines de l'activité, il y eut de grands hommes wallons, et qu'en art, il y a évidemment un Sentiment wallon particulier et original. Il admet même et il affirme qu'actuellement encore, il y a en Belgique un sentiment national flamand et un sentiment national wallon.

En résumé, ces savants nous disent : Nous ne pouvons pas démontrer scientifiquement ce que vous demandez, de la manière ou avec les mots que vous proposez. Mais nous le démontrons quand même, avec des arguments

peut-être inattendus, mais que nous avons volontiers saisi l'occasion d'exposer.

Nous devons nous déclarer satisfaits et même très heureux, et reconnaître qu'on ne pouvait appuyer avec plus de prudence et d'autorité ce qui est l'opinion de nos artistes et de nos littérateurs wallons.

M, Delchevalerie. — Mesdames, Messieurs, je ne veux pas seulement m'associer pleinement aux excellentes paroles prononcées par M. Gilbart, mais je voudrais également les souligner par quelques réflexions personnelles. A ce propos, je suis toutefois un peu pris au dépourvu. En effet, nous avons assisté hier à une hécatombe si docte, si magistrale des «âmes», des «races», que je ne sais vraiment s'il est encore permis d'employer ces expressions. On nous a fait pressentir que nous serions plus autorisés à parler de «sentiments» et de «types»...

Je demanderai toutefois la permission de maintenir provisoirement pour la facilité du discours notre terminologie d'avant-hier... Il me paraît d'autant plus nécessaire de réagir contre le mythe de l'âme belge, comme l'a fait M. Olympe Gilbart, que ce que l'on nous présente comme l'expression de l'âme belge a précisément tous les caractères de ce qu'on définit en d'autres temps comme l'âme flamande. Il y a là pour ceux qui n'y prennent garde un danger d'autant plus grand que ceux qui répandent ces choses ne sont pas les premiers venus. Certes, nous savons reconnaître les beautés de l'art flamand et nous nous réjouissons de tout ce qu'il a apporté de neuf à la compréhension humaine. Mais ce n'est pas une raison pour dire que l'âme belge et l'âme flamande se confondent. Si l'âme flamande a ses caractéristiques, l'âme wallonne a aussi les siennes ; et si la nôtre est par nature plus discrète, si elle a dans le passé une gloire moins brillante, il est tout de même nécessaire de la définir.

Il est inadmissible qu'on la fasse disparaître, qu'on la tienne pour nulle et non avenue en promulguant la version fictive d'une âme belge. Cette pernicieuse légende, contre laquelle nous devons protester avec l'énergie de gens qu'on supprime moralement sans leur demander leur avis, nous fut révélée naguère à Liége même par les jeunes avocats de l'entourage de M. Picard au cours d'une série de conférences consacrées à la glorification de l'effort belge et qui avaient été données à Bruxelles. A cette époque, M. Gilbart protesta dans le sens des paroles que vous venez d'entendre et, pour ma part, je publiai dans *l'Express* quelques lignes que je vous demande la permission de vous lire, parce que j'ai la faiblesse de croire qu'elles peuvent contribuer dans la mesure de leur humilité à dissiper le malentendu qui nous occupe.

« Il faut bien le dire, l'âme belge, au sens profond de ces deux mots, est une chose inexistante. Il n'y a pas une âme belge, il y a deux « âmes » sur le sol belge : l'âme wallonne et l'âme flamande. Il y a deux races, qui débordent d'ailleurs au-delà de nos frontières, deux races nettement distinctes, œuvrant différemment dans le plupart des domaines de l'activité intellectuelle et sociale, deux âmes qui ne se pénétreront jamais, étant le plus souvent contradictoires.

» Notre pays, on l'a dit cent fois, a été, jusqu'à une époque encore très rapprochée, le carrefour des nations. Soumise aux influences ethniques les plus diverses, la Belgique n'est devenue libre et autonome qu'au moment où le cosmopolitisme, grand destructeur des originalités locales, allait sévir, où une âme nationale ne pouvait plus naître.

» Par contre, on a vu s'élucider de plus en plus les caractéristiques qui distinguent les deux races anciennes dont la réunion forme la récente nation. Deux petites patries se sont constituées dans la patrie politique. Et ce que nous devons cultiver tout d'abord, c'est la religion de la Petite Patrie. Pour nous connaître dans le passé et dans l'avenir, pour évaluer nos qualités et nos défauts, remontons à nos ancêtres directs. Etudions ce qui a été fait sur le sol même où nous sommes nés. Faisons œuvre raisonnée de régionalisme et de décentralisation, scrutons la pénombre de nos origines, documentons-nous amplement et minutieusement sur ce qui fut réalisé dans les lieux fraternels où la pensée a les nuances de la nôtre, et, loin de nous dessécher dans un futile passe-temps d'archéologie, nous arriverons, si nous savons écouter avec une ferveur lucide, à percevoir, à travers le temps, les battements du cœur de notre race.

» Telle est notre tâche ; Et, Liégeois, quand nous aurons l'orgueil motivé de ce qui fut fait sur les rives mosanes, Anversois, quand nous saurons ce que la terre flamande a produit de mémorable, il nous restera quelque chose à faire.

» Conscients des raisons d'opportunité politique qui ont réuni nos deux races et nous imposent, en certains domaines, un effort commun, nous apprendrons à nous apprécier en raison même de nos dissemblances. Administrativement alliés, mais sûrs, les uns et les autres, de représenter des traditions nobles et fortes, nous avons à nous entendre pour faire respecter notre dignité et triompher nos intérêts moraux et matériels. Sachons faire concorder ce travail avec les nécessités de l'émancipation sociale ; empêchons également que la réaction puisse prendre dans nos annales le moindre prétexte à satisfaire ses visées intéressées. En nous évertuant à conserver, harmonieusement, pacifiquement, nos qualités originales, nous arriverons à provoquer une efflorescence nouvelle des beautés de nos deux races, en dépit des influences du cosmopolitisme. Et nous aurons bien mérité de ceux qui entendent faire connaître et vénérer la Belgique... »

Quelques jours plus tard — ceci se passait en 1902 — je fus amené à souligner ces réflexions dans un autre article dont je vous prie de m'autoriser à lire encore les passages suivants :

« Ces messieurs (les conférenciers) nous paraissent occupés à créer — involontairement, nous voulons le croire — un malentendu autour de l'idée de patrie. Or, s'il est une idée qu'il faut exactement définir, sans se contenter des données officielles, c'est bien celle-là. Sur cette idée, il ne faut pas qu'il y ait la moindre équivoque. Nous avons appris, par l'exemple de nos grands voisins, vers quelles déviations réactionnaires peuvent conduire les proclamations, vides de sens, d'un patriotisme insuffisamment raisonné, où chacun peut trouver son compte, et que des politiciens intéressés ne manquent pas, à un moment donné, d'exploiter à leur profit.

» Nous sommes aussi patriotes que quiconque, mais nous le sommes à notre manière. Nous croyons qu'avant d'être « Belges » il convient que nous soyons Wallons ou Flamands en connaissance de cause. Les conférenciers bruxellois nous enseignent un patriotisme restreint au cadre des frontières politiques de la nation : ils se contentent à cet égard d'une convention qu'excuse leur double qualité de citoyens de la capitale et de disciples de

M. Picard. Ils vivent et pensent dans l'atmosphère bruxelloise. Or, Bruxelles est peut-être le seul endroit du pays où l'on puisse être Belge tout court.

» On y subit un ensemble d'idées toutes faites sur la nationalité ; on n'y est pas, comme à Liége ou à Anvers, inspiré par des traditions autochtones, on y est « de la capitale », et non d'une des deux races qui se divisent notre territoire. On n'y sent pas, comme en province, la providentielle nécessité d'être rattaché au sol natal par mille liens subtils.

» ... Répétons-le donc plus énergiquement que jamais, il n'y a plus, à l'heure qu'il est, pour les libres et lucides esprits, de nationalisme de frontière. On est, filialement, de sa race, et, socialement, de l'humanité.

» Nous assistons, un peu partout, à un réveil des nationalités. Ce mouvement a quelque chose d'émouvant pour qui l'étudie dans ses sources. Il mérite d'être approuvé sans réserve quand, sous le nom de régionalisme, il tend à rendre à chacun la nécessaire conscience de ses origines. Dans toutes les provinces, des organismes se créent, dont le but n'est pas apprécié avec l'intérêt positivement vital qu'il devrait inspirer. Sociétés, groupements scientifiques, historiques, ethnologiques, revues, naissent çà et là, en France, en Allemagne, en Belgique, dont l'objectif est de magnifier le culte de la Petite Patrie.

» Protestant contre l'envahissement du cosmopolitisme niveleur, destructeur des originalités locales, s'insurgeant, d'autre part, en décentralisateurs résolus, contre l'influence déprimante des capitales, contre l'accaparement d'énergies qui est l'œuvre de ces « villes tentaculaires ». repoussant, enfin, l'oppression d'une langue officiellement imposée, des hommes clairvoyants nous enseignent à nous connaître dans nos ancêtres, à nous objectiver dans le passé.

» C'est ainsi que nous apprendrons ce dont nous sommes capables et ce qui nous reste à acquérir. C'est ainsi que nous saurons ce qui constitue notre être essentiel et foncier, ce qui nous appartient en propre, ce qui nous différencie du reste du monde. Les données que nous acquerrons de la sorte n'auront rien de conventionnel, elles seront l'expression définitive et raisonnée de ce qu'il y a de plus intime en nous. Avant d'être quoi que ce soit, nous sommes Wallons ou Flamands : c'est ainsi que s'exprime le nationalisme de notre cœur.

» Et s'il faut parler de notre pensée, de l'effort où s'évertue notre esprit, nous sommes des hommes qui vibrent à tous les souffles du progrès ; l'idée, d'où qu'elle vienne, nous émeut, nous sommes des citoyens du monde. L'affaire Dreyfus, les massacres d'Arménie, la guerre anglo-boer nous ont révélé l'existence d'une conscience mondiale dont nous participons ; il n'est pas d'invention nouvelle, d'œuvre philosophique ou littéraire importante éclose sur quelque point du globe qui ne nous intéresse. Le mot sublime et prophétique du vieux Térence : «Rien d'humain ne m'est étranger » est devenu une réalité : pour ceux de notre temps, il n'y a plus d'étrangers dans les régions de l'esprit.

» Est-ce à dire que nous refusions d'être Belges? Non, certes ! La convention politique qui nous donna la liberté trouvera toujours en nous d'énergiques défenseurs. Car il y a, dans un ordre d'idées plus anonyme, une Belgique économique et sociale dont nous nous réclamons avec orgueil. Cette Belgique-là vit et triomphe grâce à l'effort harmonieux des deux races voisines, réunies sous l'étiquette nationale : c'est la Belgique du peuple, une Belgique qui a, par sa dynamique merveilleuse, étonné le monde dans le domaine du travail et de l'épargne. Et de cette Belgique-là, les conférenciers bruxellois n'ont. jusqu'ici, pas dit grand chose. Il faut souhaiter qu'ils l'honorent comme elle le mérite. »

J'ai fini, Mesdames et Messieurs, et je m'excuse d'avoir aussi longuement accaparé votre attention. La faute en est aux champions de l'«âme belge» qui, depuis 1902, n'ont nullement renoncé — vous le savez — à leurs sophismes. Au contraire, ils insistent avec une croissante virulence, si bien que nous pouvons, de notre côté, nous croire heureux de répéter, plus énergiquement que jamais, à la faveur diune réunion aussi opportune que celle-ci, ce que leur néfaste fantaisie nous inspira dès le premier jour. *(Applaudissemenis.)*

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, je crois qu'il n'y a aucun dissentiment entre nous sur la question qu'ont si bien traitée MM. Gilbart et Delchevalerie.

Il y a en Belgique des Flamands et des Wallons, deux groupes ethniques bien distincts, non seulement par la langue, mais par la sensibilité. Chacun de ces groupes doit étudier dans son passé et son présent ce qui peut lui assurer une meilleure conscience de son originalité propre.

Certes, nous sommes Belges, et heureux de l'être, à cause des libertés dont nous jouissons, et que l'on ne trouve nulle part ailleurs au même degré. Dans un certain sens, nous sommes aussi cosmopolites, car nous profitons des progrès réalisés dans tous les domaines par l'humanité générale.

Ce que nous avons en propre, nous le cultivons avec ferveur pour apporter notre pierre à l'édifice commun. La Patrie n'a qu'à gagner à voir développer harmonieusement nos qualités diverses. Et il n'est pas besoin, pour nous encourager, d'inventer des étiquettes nouvelles.

C'est ce qu'ont exprimé en de meilleurs et excellents termes les deux orateurs que vous venez d'entendre. Je constate que nous sommes tous d'accord avec eux, et je les remercie vivement en votre nom. *(Applaudissements.)*

DEUXIÈME QUESTION.

La Renaissance wallonne actuelle dans la Littérature et les Arts.

M. le Président annonce que M. Albert Mockel de qui l'on attendait un rapport sur cette question, a été empêché jusqu'au dernier moment. Un autre membre du Congrès qui avait bien voulu annoncer qu'il prendrait également la parole sur le même sujet, est également absent, retenu loin de nous par ses fonctions dans l'enseignement. Le but de la question ressort de sa rédaction même. Il s'agissait, en somme, d'un point d'histoire à fixer. On ne peut le faire d'autorité et au pied levé. L'examen de la question paraît donc devoir être remis à une autre occasion. *(Adhésion.)*

TROISIÈME QUESTION.

Le Sentiment wallon dans les Arts.

M. Paul Jaspar donne lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon dans l'Art de l'architecture* (voy. ci-dessus p. 339). L'orateur ajoute verbalement d'intéressantes considérations sur le béton armé en décrivant ce matériel encore peu connu. La lecture et le discours de M. JASPAR sont vivement applaudis.

M. Joseph Rulot donne lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon en sculpture* (voy. ci-dessus p. 343). Cette lecture est vivement applaudie.

Dans son rapport, M. Joseph Rulot émet le vœu 1° qu'il se crée dans les collections publiques des grands centres wallons, des sections spéciales où seront rassemblées les œuvres de nos vieux maîtres ; 2° que dans les collections étrangères, le nom Wallon s'inscrive.

— Ces deux vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. Ernest Closson étant absent, retenu par des obligations professionnelles, il est donné lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon en Musique* (voy. ci-dessus p. 347), qui est vivement applaudi.

M. Auguste Donnay étant également absent, il est donné lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon en Peinture* (voy. ci-dessus p. 355) qui est vivement applaudi.

A la fin de ce rapport, M. DONNAY émet le vœu que l'on réunisse dans nos collections publiques de bonnes photographies ou copies de toutes les œuvres wallonnes. C'est à ce vœu que l'honorable M. MICHA, échevin des Beaux-Arts de Liége, s'est spontanément associé. On est d'accord pour exprimer le désir que la Ville de Liége donne l'exemple de cette importante initiative.

— Le vœu est voté à l'unanimité.

M. Joseph Remouchamps (Liége) propose d'émettre le vœu de voir Liége, capitale de la Wallonie, entrer dans le cycle des expositions annuelles des Beaux-Arts en Belgique. (*Applaudissements*).

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. Charles Delchevalerie donne lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon dans la littérature d'expression française* (voy. ci-dessus p. 360), qui est vivement applaudi.

M. Maurice des Ombiaux étant absent, il est donné lecture de son rapport sur *la Littérature et le Folklore* (voy. ci-dessus p. 366), qui est vivement applaudi.

M. le Président prend ensuite la parole :

Par cette intéressante communication, dit-il, se termine l'examen d'une question que le Comité organisateur a trouvée assez importante pour faire l'objet d'une série de rapports. Vous avez demandé la lecture intégrale de ces documents et nous avons entendu avec le plus vif plaisir la chaude parole de ces artistes, qui tous ont fait preuve de talent, de goût et de pénétration, en exposant comment ils comprennent le Sentiment wallon dans leur art particulier. L'avenir pourra ajouter une documentation nouvelle à celle qu'ils ont fournie. Il sera bien difficile de parler désormais sur le même sujet sans se souvenir des travaux que vous venez d'applaudir.

Nous devons nous féliciter d'avoir vu exprimer avec tant de conviction et de talent, des opinions aussi nettes, et d'avoir vu faire avec tant de chaleur, et tant de loyauté aussi, la démonstration qu'il a existé et qu'il existe en Wallonie un sentiment artistique particulier.

La collaboration des artistes eux-mêmes à cette démonstration nécessaire nous a été infiniment précieuse. Et nous pouvons en conclure que le sentiment wallon continuera à se manifester dans la Littérature et les Arts avec autant de vivacité que se manifeste d'autre part le sentiment flamand.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'acclamer les artistes qui nous ont apporté des lumières si vives, une documentation si précieuse et des paroles si émouvantes. (*Applaudissements unanimes.*)

QUATRIÈME QUESTION

Encouragement des pouvoirs publics à la Littérature et à la philologie wallonnes, Institutions propres au développement de cette Littérature et à l'étude scientifique du Wallon.

1. *Littérature wallonne.*

M. Théophile Bovy donne lecture de son rapport sur les *Encouragements à l'art et à la littérature dramatiques* (voy. ci-dessus p. 370). Il le commente en termes précis et insiste notamment sur la situation précaire du Théâtre communal wallon de Liége, qui occupe un local loué provisoirement par la Ville. Il dépose les conclusions qu'on a pu lire ci-dessus p. 376 et 377.

M. Eugène Fortin développe les idées exprimées dans sa *Note concernant les primes destinées à encourager l'art et la littérature*

dramatiques (voy. ci dessus p. 378). Il s'attache particulièrement à montrer la lourdeur du mécanisme officiel d'examen et de contrôle, et à démontrer que le système actuel ne répond pas au but, qui est d'élever la littérature et l'art dramatiques.

Je vais essayer de démontrer en quelques mots que le système actuel des primes dramatiques aboutit au résultat opposé au but que l'on se propose. On se propose de favoriser le développement de l'art dramatique et, quand on dit développement de l'art dramatique, on ne dit pas développement des pièces en quantité, mais élévation de l'art dramatique. Il se fait que dans le système actuel, c'est précisément la pièce de génie qui touche le moins sur le budget de l'Etat. Que s'est-il passé pour la pièce d'Emile Verhaeren, intitulée « Le Cloître », et dont tous les critiques s'accordent à louer la valeur? Elle a eu cinq représentations à Bruxelles, et vous savez qu'aux termes du Règlement, elle ne pouvait avoir plus de cinq représentations primées dans cette localité. Si elle en a eu plus, cela n'a rien rapporté à l'auteur : de telle façon que l'on a pu voir au *Moniteur* que c'est 120 francs par représentation ou 600 francs en tout que Verhaeren a pu toucher, s'il n'a pas dû partager la somme avec les directeurs du Parc. Vous le savez, en effet, généralement l'auteur partage sa prime avec les directeurs, quand il ne l'abandonne pas complètement pour être représenté au-delà de cinq fois.

On pourrait citer telle autre pièce en un acte qui a coûté une bagatelle de 2,500 francs au budget de l'Etat.

Par ces exemples pris entre tous, on voit que le système actuel a le résultat opposé au but que l'on poursuit. Il peut multiplier le nombre de pièces en créant l'intérêt de produire, mais il ne fait pas valoir l'art dramatique et ne l'élève pas.

Si le Comité de lecture apprécie favorablement l'ouvrage examiné, la Commission provinciale, qui est invitée à la représentation, fera également un rapport sur le mérite de l'œuvre et sur la hauteur de la prime à accorder. Vous voyez tout de suite l'importance de l'intervention de la Commission provinciale : c'est avec raison que M. Bovy demandait de surveiller de près la compétence des Commissions provinciales. Il ne suffit pas que le Comité de lecture ait dit : « Votre pièce est bonne ». Il faut encore que la Commission provinciale rende un jugement; c'est-à-dire qu'elle peut démolir ce que le Comité de lecture a fait.

Et notez que c'est très chanceux. En effet, c'est à la première représentation que cette Commission forme son appréciation. Or, tout le monde sait qu'à cette première représentation, les acteurs ne jouent pas aussi bien qu'aux représentations subséquentes. Est-il admissible alors que l'on choisisse cette représentation comme devant servir de base à l'appréciation nécessaire pour fixer le quantum de la prime?

M. Lequarré. — Il ne tient qu'à l'auteur de convoquer la Commission provinciale pour la dixième représentation, si bon lui semble.

M. Fortin. — Et pour les neuf premières, touchera-t-il la prime ?

M. Lequarré. — Non.

M. Fortin. — Ainsi, vous pouvez faire neuf représentations à vide, et pour la dixième, alors que vous désirerez la prime, il est possible encore que vous ne touchiez rien du tout. (*On rit.*)

Il est prescrit que cette Commission doit déléguer au moins trois de ses membres pour assister à la première représentation. Or, avez-vous jamais vu trois membres de la Commission provinciale assister ensemble à une première ?

Un membre. — Jamais.

M. Lequarré. — Si, si.

M. Fortin. — Combien de fois? Je suis persuadé qu'on peut marquer d'une croix chacune de ces triples présences, parce que c'est exceptionnel. Et je félicite, si je puis me donner cette autorité, la Commission provinciale de la province de Liége de ce zèle et de ce dévouement en faveur de l'art dramatique. *(Applaudissements.)*

M. Lequarré. — Il y a huit jours, le Président de la Commission provinciale de Liége est encore revenu de Verviers à une heure du matin.

M. Fortin. — C'est un homme exceptionnel, et, en sa qualité d'homme exceptionnel, je suis persuadé qu'il ne s'est pas rendu à Verviers accompagné des deux autres membres exigés par le Règlement. Il en valait bien trois et c'est pour cela que je dis que c'est un homme exceptionnel. (*Rires, applaudissements.*)

Après la Commission provinciale, il y a encore d'autres personnes que l'on met en mouvement, ce sont les délégués du Gouvernement. Ceux-ci fonctionnent pour les représentations qui suivent la première. On en nomme dans les différentes localités où des représentations ont lieu : il y a un délégué pour le point de vue musical, un autre pour le point de vue littéraire.

L'orateur poursuit sa critique. Le Règlement officiel limite à cinq le nombre des représentations subsidiables dans chaque localité, l'auteur touchant la prime entière dans celle où a lieu la création, et la moitié de cette prime pour chaque représentation dans toute autre localité. M. Fortin ne voit pas l'utilité de cette limitation à cinq. Il ne voit pas non plus la raison d'une différence dans le taux de la prime suivant l'importance des localités.

L'orateur voudrait voir supprimer les Commissions provinciales et nommer en leur remplacement des délégués pour chaque arrondissement judiciaire. Dès qu'une pièce serait jugée bonne par le Comité de lecture officiel, l'auteur recevrait un subside une fois donné. Le contrôle des représentations, opéré par les délégués, entraînerait l'allocation de primes aux sociétés ou théâtres intéressés, pour les trente premières représentations en totalité. L'orateur fait

valoir la simplicité et la logique de ses propositions. A son avis, les délégués seraient en situation de se faire les propagandistes des œuvres de valeur. D'autre part, les auteurs dramatiques seraient plus libres vis-à-vis des sociétés et des directeurs de théâtres, qui, parfois, exigent, dans la situation actuelle, une part de la prime ou l'abandon des droits d'auteur.

L'orateur trouve enfin que le Règlement actuel a tort d'encourager en quelque sorte la traduction des pièces d'un dialecte dans un autre. Notre littérature est particulariste, c'est une qualité, et c'est en grande partie le secret de son succès.

Dans un autre ordre d'idées, M. Fortin n'est guère partisan non plus de la création d'un cours de déclamation wallonne, que demande M. Bovy. C'est dans l'observation des gens intelligents qui parlent bien le wallon, et dans l'étude des caractères, que nos acteurs trouvent leurs sources d'enseignement. Il faut craindre les conventions qui finiraient par s'emparer malgré tout de la déclamation wallonne, si elle était livrée à l'officiel et à l'artificiel.

M. Théophile Bovy répond. L'orateur précédent et lui-même ont traité séparément la même question, on ne s'étonnera pas qu'ils se trouvent d'accord sur bien des points. M. Bovy ne peut se ralier entièrement au projet de M. Fortin qu'il trouve trop large quant au nombre de représentations subsidiables. Certes, on doit désirer que le Gouvernement encourage plus généreusement les sociétés dramatiques et les théâtres wallons. Mais à trop demander on risque de ne rien obtenir.

L'orateur trouve d'autre part, qu'il serait dangereux de confier l'appréciation des représentations à une seule personne, un seul délégué du gouvernement. Dans ce sens, il croit que la suppression des *Commissions provinciales* entraînerait certains inconvénients. Nous demandons que les membres des Commissions existantes soient considérés comme démissionnaires, dit-il, dès qu'ils ne remplissent pas régulièrement leur mandat, afin d'être bien sûr que la décision qui émanera de la Commission soit toujours une décision collective.

M. Bovy explique qu'en demandant la création, à Liége d'abord, d'une classe de déclamation, il a surtout en vue de faciliter le recrutement d'artistes pour les scènes wallonnes. En réalité, c'est plutôt un cours de diction qu'il voudrait voir établir. Il croit à l'utilité de ce cours, surtout en vue du recrutement futur des artistes du Théâtre de Liége.

M. Eugène Fortin revient sur ses précédentes observations et un intéressant débat s'établit entre les deux orateurs. Y prennent

part MM. Victor CHAUVIN, TONGLET, Camille FELLER, Victor CARPENTIER et d'autres.

M. le Président met aux voix les propositions de réforme complète, déposées par M. Eugène FORTIN. Elles sont adoptées.

En attendant la réforme, des modifications peuvent être apportées au fonctionnement de l'organisme actuel. Dans ce but, les propositions déposées par M. Théophile BOVY sont mises aux voix, et adoptées.

Les autres propositions déposées par M. Théophile BOVY, relatives notamment à la création de prix triennaux et quinquennaux pour la littérature wallonne, sont également adoptées par l'assemblée.

M. N. Lequarré, qui s'est vivement intéressé à cette discussion et qui y a pris part à différentes reprises, croit que l'assemblée ferait chose sage, maintenant qu'elle a donné son avis sur la question si compliquée des encouragements dramatiques, de remettre l'étude approfondie des possibilités et des voies et moyens à une commission composée de personnes spécialement compétentes.

Vu l'adhésion unanime, la Commission est nommée séance tenante. Elle se compose de MM. BOVY et FORTIN, auteurs dramatiques wallons ; CHAUVIN, président du *Comité officiel d'examen des ouvrages dramatiques en wallon ;* Joseph CLOSSET, secrétaire général de la *Fédération wallonne* de Liége ; DELAITE, président du *Congrès wallon ;* LEQUARRÉ, président de la *Commission dramatique provinciale* de Liége, et Jean ROGER, président de l'*Association des Auteurs dramatiques wallons* (1).

(1) Dans le but de bien fixer les idées, nous publions ci-dessous un résumé des propositions qui seront soumises à l'examen de cette Commission :

1° Voir l'auteur d'une pièce admise au bénéfice des primes recevoir un subside une fois donné ; et les rapports motivés sur les œuvres soumises au *Comité officiel d'examen*, être officiellement communiqués aux auteurs.

2° Voir les primes proprement dites être allouées, non plus aux auteurs, mais aux directeurs de théâtre et aux sociétés dramatiques.

Voir le taux des primes par représentation dépendre de la valeur de la pièce, de la valeur de l'exécution, du nombre d'actes et du nombre de spectateurs

Voir allouer les primes pendant trois ans pour toutes les représentations jusqu'au maximum de trente, sans distinction entre les localités où ces représentations seront données.

Voir pour la traduction d'une pièce primée le droit aux primes courir pendant deux ans, mais pour les vingt premières représentations seulement.

3° Supprimer les *Commissions provinciales* pour l'encouragement à la Littérature dramatique.

Voir leurs fonctions remplies par un délégué et un délégué suppléant pour chaque arrondissement judiciaire, lesquels toucheront des frais de route et de séjour, plus une indemnité par représentation. Ces délégués se réuniront en conférences deux fois par an pour examiner la situation de l'Art dramatique et pour établir des règles d'appréciation. Le *Comité officiel d'examen* sera le bureau de ces conférences. Un rapport sera publié.

4° En attendant ces modifications :

M. DD.-Walthère Salme a la parole pour une communication à l'assemblée.

Il dit que la littérature wallonne est profondément patriotique. Dans nos chansons, le sentiment patriotique est exprimé de manière très complète. Certaines d'entre elles sont particularistes et dépeignent les caractères, les mœurs des Wallons en général ou des Wallons de telle ou telle région. Il en est aussi qui exhortent à défendre les droits de la langue ou de la race wallonne. D'autres ont pour sujet les épisodes de 1830 ou elles ont trait, de quelqu'autre manière, au pays belge. L'orateur cite de nombreux spécimens pris dans tous les milieux et dans toutes les régions du pays. Il fait ainsi des citations d'un grand nombre d'auteurs. L'orateur fait valoir le haut intérêt que présenterait le recueil de toutes ces œuvres si sincères et si belles, qui ont fait battre tant de cœurs et qui donnent un si noble enseignement. (*Applaudissements.*)

M. le Président dit que le sentiment auquel a obéi M. Salme, en préparant son intéressante communication, doit nous toucher tous. La démonstration de notre collègue se rattache à un fait récent. Le Gouvernement, dans le but de favoriser la glorification populaire du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale, a ouvert un concours pour la composition de chansons populaires. Le concours a été ouvert pour des chansons françaises et pour des chansons flamandes. On a oublié d'appeler les littérateurs wallons.

M. Salme nous a démontré qu'il n'était pas besoin de concours wallon pour que nos écrivains exprimassent les sentiments qui les attachent à la patrie belge. Toutefois, puisqu'il s'agissait, en l'occurrence, d'un concours dû à l'initiative du Gouvernement, nous avions le droit d'attendre que les Wallons fussent placés sur le même pied que les Flamands.

On a demandé au Gouvernement qu'un concours entre littérateurs wallons fût organisé, mais aucune réponse n'a été donnée à cette requête. Et les protestations qui se sont élevées à ce sujet n'ont trouvé aucun écho.

Aussi, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer une résolution regrettant l'exclusion des Wallons de ce concours officiel.

a) Pourvoir dès la deuxième année qui suivra leur nomination au remplacement des membres des Commissions provinciales qui, pour des raisons quelconques, se trouveront dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mandat.

b) Voir allouer sur les fonds de l'Etat des indemnités en rapport avec le travail et les déplacements qu'on exige d'eux, aux membres des Commissions dramatiques provinciales.

c) Voir les salles de spectacles, une fois reconnues convenables, être définitivement considérées comme telles, pour autant qu'aucune modification ou changement n'y soit apporté.

M. Julien Delaite propose d'ajouter que le Congrès émet le vœu de voir organiser à bref délai le concours wallon dont il s'agit.

— Après discussion, le vœu, ainsi complété, est adopté à l'unanimité.

M. Julien Delaite donne lecture de son rapport sur la question *Le Wallon est-il une langue* (voy. ci-dessus p. 390). Cette lecture est vivement applaudie.

Le rapporteur propose en conséquence d'émettre le vœu de voir les Wallons se servir désormais des mots « langue wallonne » en parlant de leur vieux langage.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président communique une lettre de M. le Dr Arthur Baland, d'Anvers, demandant qu'on s'occupe de faire l'histoire de la Littérature wallonne de toutes les régions belges, et de dresser le catalogue général des publications en langue wallonne.

M. le Président fait remarquer que la question d'une « Histoire de la Littérature wallonne » est posée depuis plusieurs années aux concours annuels de la *Société de Littérature wallonne* de Liége. Que d'autre part, deux membres de cette Société s'occupent activement de recueillir la documentation nécessaire à l'élaboration d'une Bibliographie wallonne générale.

Il ne semble donc pas que le Congrès doive s'occuper d'une manière particulière des questions soulevées par M. le Dr Baland. (*Adhésion*).

M. Lucien Motmans, président de la *Société des Djônes auteûrs wallons*, de Liége, a pu se convaincre de l'utilité d'organiser des cours publics de Littérature Wallonne. Il pense que le Congrès ferait chose excellente en émettant le vœu de voir créer de pareils cours.

— Le vœu est voté.

2. *Philologie wallonne.*

M. Jules Feller donne lecture de son rapport sur *la Philologie wallonne* (voy. ci-dessus p. 382), qui est vivement applaudi.

Il dépose le vœu : 1° de voir accorder une part plus grande dans les cours universitaires à la philologie wallonne ; 2° de voir le Gouvernement encourager les œuvres de philologie wallonne en général et celle du Dictionnaire wallon en particulier.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

3. *Académie wallonne.*

M. Victor Chauvin donne lecture de son *Rapport sur la création d'une Académie wallonne* (voy. ci-dessus p. 395). Cette lecture est vivement applaudie.

L'orateur indique que les chiffres cités dans son rapport, quant au nombre d'auteurs dramatiques wallons et au nombre de leurs œuvres, sont de beaucoup au-dessous de la réalité. En effet, dans le catalogue indiqué, dressé dans un intérêt local, on n'a pas tenu compte des actes et des œuvres en dehors de Liége et des environs.

M. Jean Haust propose d'émettre le vœu de voir M. le Ministre de l'Intérieur reprendre l'idée de son prédécesseur M. de Burlet et favoriser la transformation de la « Société liégeoise de Littérature wallonne » en Académie wallonne, en lui donnant l'organisation de l'Académie flamande.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

SIXIÈME QUESTION.

Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques, leur utilité, leur avenir.

M. Joseph Closset, vu l'heure avancée, propose de remettre à un prochain Congrès l'examen de la question sur laquelle il s'est chargé de faire un rapport (voy. ce rapport ci-dessus p. 399).

M. le Président remercie M. Closset de son initiative. Il le félicite pour le travail très intéressant et très utile qu'il a produit. (*Applaudissements.*)

SEPTIÈME QUESTION.

L'encouragement de la Littérature française.

M. Olympe Gilbart, désirant imiter l'exemple de M. Joseph Closset, dépose ses propositions sans commentaires. A la lecture, elles sont successivement votées à l'unanimité.

Ces propositions sont ainsi conçues :

a) Voir la Section des lettres de l'Académie de Belgique prendre un réel souci de la littérature et admettre dans son sein des hommes de lettres ;

b) Transformer en prix annuels les prix quinquennaux et triennaux de littérature actuellement décernés ;

c) Voir les lettres françaises en Belgique faire l'objet de cours réguliers dans nos établissements d'instruction publique ;

d) Voir l'Etat, les Provinces et les Communes acheter plus fréquemment pour leurs bibliothèques les livres des écrivains belges d'expression française ;

e) Réserver aux écrivains de mérite, arrivés au soir de la vie, *l'otium cum dignitate*, ainsi que cela se fait en France ;

f) Voir la presse de notre pays se faire toujours plus accueillante à nos productions littéraires françaises.

HUITIÈME QUESTION.

Les Sociétés historiques et scientifiques. Les Musées régionaux. Un Parc national en Wallonie.

M. Oscar Colson donne lecture de son rapport sur les *Sociétés scientifiques et artistiques en pays wallon* (voy. ci-dessus p. 408). Cette lecture est vivement applaudie.

— Les vœux déposés sont votés à l'unanimité.

M. Charles Didier étant absent, sa communication relative aux *Musées régionaux et locaux* (voy. ci-dessus p. 420) et son rapport sur la *Création d'un premier parc national en Wallonie* (ci-dessus p. 427) font l'objet d'un résumé substantiel, qui est vivement applaudi.

— Les vœux proposés par M. Didier : *a*) en faveur de la création de Musées régionaux, et d'un Parc national en Wallonie dans la vallée de l'Amblève ; *b*) en faveur d'une protection plus efficace des sites, sont adoptés à l'unanimité.

INCIDENT.

Au cours des copieuses discussions relatives à l'encouragement de la Littérature wallonne, un incident du reste infiniment agréable s'est produit, qu'il nous paraît intéressant de signaler.

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, depuis quelques instants nous avons l'honneur d'avoir parmi nous M. Chapsal, l'honorable chef de la Délégation officielle du Gouvernement français à l'Exposition de Liége. *(Applaudissements.)* Déjà, ce matin, le Congrès était honoré de la présence de son distingué collaborateur M. Dumesnil. Nous sommes extrêmement honorés de l'attention que les représentants de la France accordent à nos débats. *(Applaudissements.)*

M. le Commissaire général, les applaudissements qui ont accueilli mes paroles ont une portée éloquente.

Nous ne sommes pas en France, mais dans un pays si voisin du vôtre et si peu différent, que nous pouvons prendre la liberté de vous saluer avec autant de cordialité que de déférence. *(Vifs et longs applaudissements.)*

M. Chapsal. — Messieurs, je suis extrêmement touché de cette sympathique manifestation à l'égard du représentant de la France. Je ne sais comment vous exprimer l'émotion que je ressens en ce moment.

Je suis venu au Congrès wallon, parce que je savais combien il était intéressant; ensuite, parce que depuis six mois que j'habite Liége, j'ai appris chaque jour à aimer davantage les Wallons. A plusieurs reprises, j'ai assisté à des représentations théâtrales wallonnes et je tenais à assister personnellement à une de vos réunions. *(Applaudissements.)*

Je ne m'attendais pas à cette manifestation, car mon intention était d'être présent à votre séance solennelle.

Je vous remercie vivement, au nom de la France, des paroles sympathiques que vient de m'adresser votre président, et je puis vous dire que si nous avons pris une si grande part à votre Exposition, c'est parce que nous étions de tout cœur avec vous. *(Acclamations.)*

Quelques instants après, **M. Delaite,** président du Congrès, prit de son côté la parole sur le même sujet et aux applaudissements de tous s'associa, au nom de la Première Section, aux paroles de M. Colson. M. Chapsal, vivement ému, répondit en ces termes :

M. Chapsal. — Messieurs, cette seconde manifestation ne fait que redoubler les sentiments de reconnaissance que j'exprimais tout à l'heure.

Vous ne pouvez vous imaginer combien je suis touché, combien j'éprouve de profonde amitié pour le pays wallon, et combien je suis heureux de constater les efforts que vous tentez pour mettre la langue wallonne sur le même pied que les autres langues parlées en Belgique.

J'aurais été heureux d'assister à votre séance plénière pour y dire tout ce que nous éprouvons pour le pays wallon, mais je suis malheureusement obligé de vous quitter.

Je vous réitère l'expression des sentiments de fraternité, de profonde reconnaissance et de cordialité de la France pour la Wallonie. *(Applaudissements prolongés. Tout le monde est debout. Cris de : Vive la France!)*

V.

Assemblée générale de clôture.

Siègent au bureau M. Julien Delaite, président du Congrès ; MM. Jean Roger et Oscar Colson, présidents de section ; MM. Snyers Bovy et Closset, secrétaires de section.

L'assemblée générale a à connaître les propositions de chaque section pour en tirer des vœux définitifs.

M. Snyers, secrétaire de la première section, donne lecture des vœux adoptés par cette section.

1. Les Wallons dans l'histoire.
— Le vœu est adopté à l'unanimité.
2. Enseignement de l'histoire.
— Adopté à l'unanimité.
3. L'instruction obligatoire.

M. Roger. — Je demande que l'on veuille bien ajouter aux mots *Instruction obligatoire* le mot *gratuite.*

M. Oscar Colson. — Cet ordre du jour est conçu au point de vue belge. Je suis prêt à le voter si on veut lui donner un sens particulariste, parce qu'ici nous avons à nous occuper des seuls intérêts wallons. Si nous nous intéressons aux intérêts wallons et flamands, nous faisons alors de la politique belge.

M. le Président. — Je crois inutile d'ouvrir à nouveau la discussion. J'ai fait, en section, la restriction formulée par M. Colson. Je ferai remarquer que, si même on considère la chose au point de vue général, les Wallons auront beaucoup à en retirer. Cette question intéresse les Flamands et les Wallons ; or, si elle intéresse ces derniers, elle rentre dans le cadre de notre Congrès.

M. Oscar Grojean. — Je demande qu'on oppose à ce vœu la question préalable. Ce vœu, à mon avis, n'a aucun rapport immédiat avec ce qui, à proprement parler, fait l'objet des discussions du Congrès.

M. Tonglet (Namur). — La question de l'obligation et de la gratuité de l'instruction intéresse aussi bien les Wallons que les Flamands ; mais c'est une question politique sur laquelle les membres de cette assemblée peuvent être divisés. Nous ne devons donc pas, à mon avis, mettre cet objet en discussion.

M. Hector Chainaye demande la parole.

M. Grojean. — Avant d'accorder la parole à M. Chainaye, je supplie M. le Président de consulter l'assemblée sur la question préalable.

M. Chainaye. — Vous allez avoir à décider si vous êtes oui ou non partisan de l'instruction primaire obligatoire. (*Protestations, bruit.*) Si cette question doit être votée par le Congrès... (*Nouvelles protestations.*)

Un membre. — Cela n'est pas de notre compétence.

M. Chainaye. — Vous venez de voter un ordre du jour, disant qu'il est désirable que les enfants lisent l'histoire du pays wallon ; or, comment voulez-vous qu'ils la lisent s'ils ne sont pas instruits ? (*Applaudissements*). Mais il y a plus : On dit : Si cela intéresse la Wallonie... Je dis, moi, que cela intéresse particulièrement la Wallonie. (*Non, non*). En effet, nous

disons que les ouvriers wallons sont, pour la plupart, des ouvriers industriels, appelés à lire un plan, à se servir du mètre, à déchiffrer des instructions émanant des chefs de service. Ce sont des armuriers, des forgerons, etc., bref des ouvriers qui doivent posséder une certaine instruction. Les ouvriers flamands, au contraire, sont des terrassiers et des agriculteurs et ils n'ont pas besoin d'une grande instruction pour prendre une pelle et la manier. Tandis que pour accomplir une besogne intellectuelle, il faut savoir lire. (*Applaudissements.*)

M. Roger. — Je ne sais si je dois encore ajouter quelque chose aux paroles que vient de prononcer M. Chainaye. Nous avons à notre programme : Situation morale du peuple wallon ; or, je considère comme une condition primordiale, pour améliorer la situation du peuple, l'instruction publique, gratuite et obligatoire.

M. Grojean. — Il ne s'agit pas de savoir ce que chacun de nous, *personnellement*, peut penser de la nécessité de l'instruction obligatoire. Il s'agit de savoir si, *comme Congrès wallon*, nous avons à nous prononcer sur cette question. En notre particulier, nous pouvons être partisans de l'instruction obligatoire, ou du service personnel, ou de la vaccination obligatoire; mais, en tant que Congrès wallon, nous devons écarter ces sujets de nos débats, et au vœu qui nous est présenté, j'oppose la question préalable.

M. Gillissen. — Nous devons voter le vœu, et ce faisant, nous agirons selon l'esprit de nos ancêtres qui ont toujours manifesté partout l'amour de l'enseignement.

M. le Président. — Le Congrès décide-t-il de s'occuper de cette question ?

— On vote. Le Congrès décide de s'en occuper.

M. O. Colson. — Je dépose l'amendement suivant :

Que le vœu soit maintenu, mais qu'on n'y parle pas de Belgique, ni de Wallons et de Flamands : que le vœu soit émis en faveur du peuple wallon. Nous désirons tous le bien-être moral et matériel du pays wallon et nous considérons comme indispensable qu'il soit instruit. Nous demandons l'instruction obligatoire en tant que Wallons.

M. le Président. — Je mets le vœu aux voix avec le sens proposé par M. Colson.

— Il est procédé au vote. Le vœu est adopté.

M. Grojean. — Nous nous sommes abstenus, mes amis et moi, pour les motifs que j'ai exposés tantôt. Nous jugeons que la question est inopportune et qu'elle est sujette à nous diviser au lieu de nous unir.

M. Jules Feller. — Je me suis abstenu, parce que je considère la question comme inopportune. Demander l'instruction obligatoire des Wallons, autant dire que les Wallons sont moins instruits que les Flamands.

Ce n'est peut-être pas la portée que vous donnez à votre vœu, mais c'est celle qu'on peut lui attribuer.

Je n'ai pas voté contre, parce que je suis partisan de l'instruction gratuite et obligatoire pour tout le monde.

Le détournement des grands express.

M. Snyers lit le texte du vœu déposé par M. Chainaye sur la question du détournement des grands express.

Une discussion s'engage sur ce texte. Il est adopté, légèrement amendé.

La question des Langues.

— Les vœux 1 à 3 sont adoptés sans observations.

Dans le vœu n° 4, le mot « abusif » est critiqué : il est reconnu qu'actuellement les Wallons sont déjà lésés, qu'il y a déjà abus.

— Au vote, le mot « abusif » est supprimé.

— Les vœux 5 à 8bis inclus sont adoptés.

Il est donné lecture du vœu n° 9 : « Exiger qu'un nombre égal d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français et à celui du flamand. »

Ce vœu étant connexe de plusieurs autres, et notamment de celui qui propose de supprimer le principe de l'égalité des langues et d'imposer la suprématie du français (voir ci-après p. 559, note), une discussion s'engage et se poursuit dans les termes suivants :

M. Oscar Colson. — Messieurs, je reconnais que les Flamands ont le devoir d'aimer la langue française. Si cette langue doit triompher en Flandre, elle le fera malgré tout. Dans la lutte des langues, il n'en périra que la plus malade. Mais nous devons laisser les Flamands libres de donner chez eux la prépondérance à leur langue dans l'enseignement, aussi longtemps que tel sera leur sentiment. Nous croyons qu'il y a un grand bien à étendre l'usage de la langue française. Mais il serait abusif de l'imposer. Je suis donc d'avis de ne pas admettre le vœu proposé.

M. le Président. — Je suis absolument hostile à ce que vient de dire M. Colson. J'estime que la langue française est la seule langue officielle en Belgique : elle doit avoir la suprématie. La question de l'égalité des langues, à mon avis, est une utopie. Cette égalité n'existe pas. La langue française l'emporte à tous les points de vue, comme langue scientifique générale, sur le flamand. Non seulement l'égalité des langues est une utopie, mais c'est une nuisance. En Belgique, les partis politiques ont accaparé la question des langues. Ils essayent d'attirer le peuple flamand qui est arrivé aux urnes électorales par le suffrage universel. Il faut que

les Wallons ne reconnaissent qu'une seule langue officielle dans l'administration, dans l'enseignement et en matière répressive. Loin de ma pensée de dire que les Flamands ne doivent pas être jugés dans leur langue, être administrés par des gens qui connaissent leur langue. Mais à côté de cela, il est indispensable qu'ils connaissent le français.

Un membre. — Cela, c'est leur affaire.

M. le Président. — C'est la nôtre aussi. Actuellement, nous sommes opprimés par l'obligation d'étudier le flamand.

Un membre. — Que diriez-vous si les Flamands demandaient que vous parliez leur langue ? Chacun a le droit de parler la sienne.

M. le Président. — La langue française et la langue flamande n'ont absolument pas la même valeur en Belgique.

M. Grojean. — Messieurs, nous sommes en train de dérailler. Nous qui nous plaignons des flamingants, nous faisons du flamingantisme à rebours et nous sommes en train de fournir aux flamingants des armes contre nous. Il y a ici une question de justice et de droit naturel. Il est désirable qu'un peuple parle sa langue et il est mauvais de lui en imposer une autre. La langue flamande et la langue française vivent, chez nous, sur un pied d'égalité. Nous reconnaissons aux Flamands le droit d'aimer leur langue comme nous aimons la nôtre, et nous sommes mal venus à leur mettre des entraves, et à nous immiscer dans leurs affaires intérieures.

M. O. Colson. — La question que nous discutons est certes la plus grave de celles que nous ayons abordées à ce Congrès. C'est une question primordiale.

Je reconnais la bonne foi de notre Président et sa compétence qui lui permet de parler avec autorité de la question qui nous occupe, mais ce serait un abus de la part des Wallons, s'ils avaient la majorité en Belgique, d'imposer la langue française en Flandre contre le sentiment du peuple flamand.

Nous nous plaignons de ce que l'on tende à nous imposer, ici, le Flamand comme deuxième langue. C'est parfait, et j'admets que l'on prenne des résolutions énergiques pour nous défendre contre cet abus. Mais je crois que nous n'avons pas le droit d'imposer à notre tour une langue, quelles que soient la valeur, la supériorité que nous attribuions à cette langue. Nous n'avons pas le droit d'émettre, dans ce but, un vœu qui sort de notre programme.

M. Bragard (Malmédy). — Chacun doit rester maître chez soi. Nous nous plaignons, nous, de ce qu'on méconnaît notre langue maternelle.

M. le Président. — Demandez-vous l'allemand ?

M. Bragard. — Non.

M. le Président. — Ils demandent le français !

M. O. Colson. — Je les en félicite.

Messieurs, j'achève ma pensée en disant que nous ne devons pas nous placer au point de vue belge. Nous sommes au Congrès national wallon et non au Congrès national belge. Occupons-nous de nos intérêts, et protestons contre l'oppression qu'on veut nous faire subir d'étudier le flamand à l'égal du français. Mais si les Flamands n'admettent pas que le français ait la suprématie chez eux, respectons leur sentiment. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Ce que M. Colson vient de dire serait très juste si c'était exact. Or, cela ne l'est pas. Les sentiments des Flamands ne sont pas ceux qu'il a décrits. Ce que nous combattons, c'est le sentiment des flamingants pointus. Les Flamands ont formé une Association pour la vulgarisation de la langue française. Nous n'allons donc pas contre le sentiment national, et nous admettons, du reste, qu'ils cultivent leur belle langue flamande.

Nous estimons que tous les Belges doivent savoir le français.

M. Roger. — Il y a, Messieurs, dans cette question, une nécessité pour tous. Je vais rappeler un fait qui a été signalé en première section. A Molenbeek, l'enseignement se donne essentiellement en flamand dans les écoles. Or, à proximité, il y a un atelier de l'Etat où travaillent beaucoup de Wallons, qui sont donc forcés d'envoyer leurs enfants à Bruxelles.

M. Mockel. — D'après ce que vient de dire M. Roger, il faudrait borner le vœu à la capitale. Quant à ce qui se passe en Flandre, que je considère ici comme un pays étranger, je ne veux pas m'en mêler.

M. Chainaye. — La proposition de notre Président est une proposition de combat...

Un membre. — Une proposition tyrannique.

M. Chainaye. — M. Mockel, qui est un artiste, considère la Flandre comme une étrangère et prétend qu'il ne veut point s'occuper des étrangers, Mais si étrangers que soient les Flamands, ils sont nos compatriotes et l'on doit forcément s'occuper d'eux. Bien plus, ils nous traitent en pays conquis. Ils arrachent de la façade de nos gares les noms de nos villes. A présent, Huy ne s'appelle plus Huy, c'est *Hoei;* Mons, c'est *Bergen;* Liége, c'est *Luik*, que sais-je encore. Ils demandent même aux Allemands du fond du Luxembourg de connaître le flamand.

Allons-nous nous contenter de rester sur la défensive? Mais ne voyez-vous pas que l'ennemi se trouve déjà dans la place?

Pour être virils, vous ne devez pas avoir peur de dire : le français doit dominer !

Vous ne voulez pas que le flamand domine, n'est-ce pas! Eh bien, dites-le. Affirmez bien haut que vous voulez que la langue véhiculaire soit la belle, nette et précise langue française. (*Applaudissements.*)

— Il est procédé au vote. Le vœu est admis.

M. Grojean. — Vous étranglez la discussion.

M. le Président. — Je ne vous permets pas de dire cela.

M. Grojean. — Vous voulez faire ce que les Allemands veulent faire à Malmédy, et ce que vous réprouvez qu'on fasse en Lorraine et en Pologne. Vous voulez imposer le français en Flandre. En aucune façon, je ne puis m'associer à une campagne pareille.

La seule conclusion pratique à tirer du belliqueux discours de M. Chainaye, c'est que nous allions faire invasion en Flandre !

Je m'abstiendrai, et je demande qu'on donne la parole à M. Bragard !

M. Lequarré. — M. Bragard, vous irez dire chez vous que le Congrès wallon a donné raison à Guillaume II de vous imposer la langue allemande !

M. le Président. — Je me permets de m'élever contre une semblable appréciation qui n'est, d'ailleurs, que toute personnelle. Le vœu est acquis.

M. Mockel. — Nous venons de procéder à un vote qui a surpris plusieurs d'entre nous. (*Interruptions.*) Je parle sur la question. J'admets qu'on nous traite comme des petits enfants, parce que nous demandons à être justes. Mais nous sommes raisonnables et savons ce qui est le droit et aussi ce qui est une maladresse. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Cette affirmation émane du groupe qui a obtenu la minorité ; cela est donc excusable.

Un membre. — Vous avez à être impartial.

M. le Président. — Le vote a été admis par la majorité.

M. Grojean. — C'est un vote de surprise.

M. le Président. — Je vais poser la question.

M. Victor Chauvin. — Je demande l'appel nominal.

M. le Président. — Etes-vous partisan que la langue française soit la seule officielle ?

Des voix. — Oui, oui.

M. Closset. — Je prie M. Chauvin de ne pas réclamer l'appel nominal, car je pense que les sièges sont faits. Cette question a fait l'objet d'une discussion en première section. Je propose que les vœux qui ont été admis par la première section soient laissés à charge de celle-ci et qu'il en soit de même pour les vœux émis en seconde section.

M. Grojean. — Chaque section engage la responsabilité du Congrès.

M. Bovy. — Il est raisonnable que la première section prenne la responsabilité des vœux qu'elle a émis et que la seconde section fasse de même.

M. Closset. — C'est le moyen le plus sage.

M. O. Colson. — Je ne crois pas que la proposition de M. Closset soit recevable, parce que les membres de la seconde section ne peuvent admettre qu'on leur laisse à eux seuls la responsabilité et l'honneur de leurs votes. Je propose que la question des langues soit remise à un prochain Congrès.

M. le Président. — Je m'oppose à cela.

M. O. Colson. — Je fais appel à la courtoisie de la majorité et je dis : Cette question est grave non seulement pour les membres ici présents, mais pour la Wallonie tout entière. Le vote a soulevé une telle émotion que je pense pouvoir faire appel à votre sagesse en vous demandant, non de revenir sur votre opinion, mais de réfléchir encore et de nous laisser étudier vos arguments.

M. le Président. — Je ne puis accepter cette proposition.

M. O. Colson. — Pardon, je m'adresse à l'assemblée.

M. le Président. — Je suis le président.

M. O. Colson. — Il ne nous reste plus alors qu'à nous en aller. (*Bruit. Des voix :* Nous nous en allons !)

M. Chainaye (*dans le bruit*). — Remettons cela au Congrès prochain, mon cher Delaite, et alors nous reviendrons plus forts que jamais.

M. le Président. — J'admets votre sentiment, mais j'estime que nous avons à prendre des décisions sur les vœux formulés. La question qui nous occupe a été discutée à fond : les questions portées au programme de la deuxième section ont également été discutées à fond. Il faut bien que nous prenions des décisions sur chacune d'elles. Quoi que vous fassiez, il faut aboutir à cela.

M. O. Colson. — J'insiste et je vous demande ceci : Ne trouvez-vous pas que, malgré le vote acquis et que nous admettons comme acquis, il y aurait lieu, quand même, d'étudier encore cette question et de la reprendre dans un prochain Congrès ?

M. le Président. — Réservons la question pour la fin de notre session et votons d'abord les vœux sur lesquels nous sommes d'accord. (*Adhésion.*)

[**M. Snyers,** secrétaire, reprend la lecture des vœux de la 1re section. A la reprise, M. le président Delaite fait la déclaration suivante :]

M. le Président. — Messieurs, je viens de consulter le bureau à l'effet, non pas de nous ranger à l'avis de la minorité de l'assemblée, car j'estime qu'un vote avait été acquis, mais pour demander à la majorité, en signe de conciliation, de remettre le vote et l'examen de cette question des langues au Congrès prochain, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. (*Adhésion.*)

M. O. Colson. — Messieurs, la proposition de M. le Président paraît rallier l'assentiment général. Me basant sur cet assentiment, j'exprime notre vive satisfaction de voir que la majorité reconnaît que la question mérite d'être étudiée encore. C'est un acte de sagesse, et, de la part de la majorité vis-à-vis de la minorité, un acte de courtoisie et d'amitié. Je pense que nos amis seront unanimes pour clore la discussion jusqu'au prochain Congrès. (*Adhésion.*)

— Les derniers vœux de la première section sont adoptés, abstraction faite de ceux relatifs à la question de l'égalité des langues (1).

— Les vœux de la deuxième section sont adoptés.

M. Chainaye émet le vœu que les décisions prises par le Congrès soient rassemblées, classées et publiées dans une brochure de propagande. (*Applaudissements.*)

M. Fortin, au sujet du projet du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, propose de rendre un solennel hommage à la Société liégeoise de Littérature wallonne, qui a entrepris cette œuvre, et en particulier à MM. Auguste Doutrepont, Jules Feller, Jean Haust et Julien Delaite. (*Applaudissements.*)

M. le Président. « Mesdames et Messieurs, il me reste à vous remercier bien vivement. Si, à un moment donné, nous avons été un peu vifs dans nos discussions, c'est la vigueur de nos sentiments wallons qui nous animait mais nous sortirons d'ici sans aucune animosité les uns contre les autres. Nous avons pu, au cours des débats, être majorité ou minorité, mais nous restons toujours des Wallons intimement convaincus que le Congrès aura une très grande répercussion, non seulement par le nombre considérable de rapports qui y ont été présentés et les travaux importants auxquels il a donné lieu, mais encore et surtout par les hommes éminents qui ont bien voulu nous aider de leur collaboration.

Je suis convaincu que les congrès qui suivront jetteront encore sur la Wallonie une lumière éclatante et nous aideront à faire valoir nos droits et à résister dans une large mesure à l'envahissement des flamingants. » (*Applaudissements prolongés.*)

(1) Voici le texte des propositions renvoyées au prochain Congrès :

1. — Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques, et donner à la langue française la suprématie en Belgique, tout en tenant compte des droits sacrés des langues wallonne et flamande. Reviser dans ce sens la loi de 1898 sur la promulgation des textes légaux, et les autres lois qui porteraient atteinte à ce principe.

2. — Exiger qu'un nombre égal d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignemement du français et à celui du flamand.

3. — Etablir une école française à côté de l'école bilingue si un certain nombre de pères de famille le demandent.

4. — Voir la langue française rester la langue véhiculaire exclusive dans l'enseignement moyen.

5. — Supprimer l'obligation du flamand dans l'enseignement moyen en pays wallon, pour l'entrée ou bien au cours des études.

6. — A l'Université de Gand et aux écoles officielles spéciales d'enseignement supérieur, les cours obligatoires doivent continuer à se donner en français.

VI.

Le Banquet.

Après des débats aussi copieux, les congressistes avaient largement acquis le droit de faire trêve aux joutes oratoires pour s'asseoir devant la table fleurie du banquet traditionnel, et toster fraternellement, entre contradicteurs de l'heure révolue, dûment réconciliés, à la gloire de ce que M. Julien Delaite a si joliment appelé la douce Wallonie.

Une heure à peine après la clôture de l'assemblée générale, dans la grande salle de l'Hôtel Vénitien joyeusement illuminée, une centaine de convives se trouvaient réunis.

A la table d'honneur, aux côtés de M. Julien Delaite, président, avaient pris place MM. Flechet et Naveau, sénateurs, Carpentier, directeur de l'Académie des Beaux-Arts ; Lonay, du Comité officiel des Congrès ; Roger et Colson, Henri Mug, Olympe Gilbart, Arthur Snyers, Henri Bragard ; Chauvin, professeur à l'Université.

Parmi les convives, on remarquait encore, un groupe de conseillers communaux libéraux, catholiques, socialistes ; des artistes, des littérateurs de langue française et de langue wallonne, etc.

On s'est mis à table aux sons du *Valeureux Liégeois*, joué par un excellent orchestre et l'on a largement fait honneur, cependant que s'épandaient les ondes d'une cordialité graduellement intensifiée, à un menu digne de tous les éloges.

A l'heure des tostes, **M. le Président** porte la santé, vivement acclamée, du Roi qui, dans notre nation bilingue, maintient l'équilibre entre les deux races nationales. Les Wallons ont confiance en lui, ils espèrent que leur espoir ne sera pas déçu. (*Applaudissements*).

Après une *Brabançonne* bien sentie, **M. le sénateur Flechet** propose en wallon avec beaucoup d'humour, la santé du président, M. Julien Delaite, qui a bien mérité des Wallons. (*Vifs appl.*)

L'assistance enthousiaste entonne le *Tchant des Wallons*, puis le *Valeureux Liégeois*.

M. Delaite remercie ensuite, et propose de boire à la maternelle Wallonie. Souhaitons qu'elle soit toujours plus grande et plus belle, s'écrie-t-il, au milieu de l'allégresse générale, cependant que s'éploient les accords émouvants de l'*Où peut-on être mieux*, du vieux Grétry.

M. Delaite présente les excuses des absents : M. Emile Dupont, retenu par le Congrès des avocats ; MM. les bourgmestre et échevins, empêchés par les devoirs de leur charge. Il remercie nominativement

les personnalités présentes, les présidents de section, les orateurs si distingués qui se sont dépensés durant la session, les frères wallons de Malmédy, Mons, Dinant, Namur et des Ardennes et il salue celui dont la présence est si particulièrement agréable parce qu'il représente les Wallons qu'on a voulu germaniser, M. Henri Bragard, à qui il décerne un hommage spécial. Il salue en l'un des conseillers communaux présents, M. Libbrecht, un « flamand wallonisant ». Et il boit enfin à la réussite de l'effort wallon. *(Applaudissements répétés.)*

M. Roger, en termes fort gracieux, porte un toste aux dames et à la presse.

M. Colson remercie à son tour les artistes qui ont collaboré aux travaux de la section littéraire et qui ont ainsi contribué à élucider la conscience wallonne.

M. Hector Chainaye introduit une diversion politique dans cette distribution de fleurs. Il s'adresse aux deux sénateurs présents et leur demande d'insister pour obtenir le retrait du projet de détournement de la ligne des grands express.

M. Naveau, sénateur, répond que les Wallons, dans cette affaire, sauront faire tout leur devoir pour la sauvegarde des intérêts de la petite patrie.

M. Bragard clôture la série par une charmante improvisation en wallon de Malmédy, empreinte d'une cordialité exquise, et boit à l'accord fraternel de tous les Wallons.

Tous ces tostes soulèvent de chaleureuses ovations. Mais un lied aux lignes simples, aux rythmes touchants, prélude à l'orchestre. C'est *li Nute di May*, le chant populaire de Malmédy, que l'assistance écoute debout, dans un ravissement ému. Cette jolie romance est l'œuvre d'un Malmédien, M. Olivier Lebierre, qui fit ses études musicales au Conservatoire de Liége.

Mais conçoit-on, malgré la loquacité locale, qu'un banquet wallon puisse se prolonger longuement sans que la chanson, la douce, l'allègre chanson retentisse et vole de bouche en bouche, porteuse de joie et de fraternel enthousiasme ? M. Delaite s'empresse donc, à l'acclamation générale, d'accorder la parole aux chansonniers. Le *Tchant des Wallons*, *Li Bia Bouquet*, de Namur, le *Doudou*, de Mons, *Vive Djan-Djan,* de Nivelles, chantés en chœur, reçoivent d'abord l'hommage fervent qui leur revient; puis les excellents auteurs du terroir, trouvères des rives mosanes, font entendre leurs œuvres.

Couplets sentimentaux ou spirituels se succèdent et valent des bravos nourris à MM. Lagauche, dans le *Chant des Wallons,* de Bovy, Joseph Vrindts, Jean Bury, Charles Bartholomez, Lucien Colson (qui débite une fort belle pièce : *Li bê Payìs wallon*, musique de Van Damme), Guillaume Loucin, dans des vers d'Emile Gérard, qui ouvrent le feu.

D'autres leur succèdent, également applaudis, parmi lesquels les artistes justement notoires du Théâtre Wallon, et la séance continue, joyeuse et cordiale, ennoblie de délicate poésie patriale, tandis que les douces heures s'écoulent...

Enfin, car il faut le coup de la fin, tout le monde se lève, on se prend par la main, une chaîne s'organise, et le poète Jean Bury improvise un alerte crâmignon où chaque convive reçoit son coup de langue, y compris les autorités présentes.., et les Flamands, naturellement !

Ainsi se termine le Congrès wallon !





La fin de la „ hiercheuse ”

L'attention vient encore d'être attirée sur ce type extrêmement populaire autrefois en nos Pays noirs, de la « houilleuse », ou pour mieux l'appeler, la *hiercheuse*, nom sous lequel l'art a réussi à l'immortaliser — mot tiré de l'occupation ancienne de ces jeunes femmes, qui était de tirer (*hercher*, *hertchî*, *hiertchî*) les wagonnets (*berlinnes* ou *cars*) le long des rudes chemins de la mine.



Armand RASSENFOSSE.

Elle ne sera bientôt plus qu'un souvenir au sein de nos populations ouvrières, cette rude *hiercheuse* dont Constantin Meunier marqua la fière attitude et la hardiesse en plusieurs de ses œuvres, et dont tant d'autres

artistes, borains et liégeois, ont puissamment contribué à fixer le type en ses attitudes pittoresques ou tragiques : Antoine Bourlard, Cécile Douard [1], Léon Gobert, Auguste Danse, Marius Renard, Charles Watelet, Armand Rassenfosse, François Maréchal...

Le temps n'est pas loin où l'on ne trouvera plus de femmes travaillant



François Maréchal.

dans les travaux du fond. Sous la législation nouvelle, celles de plus de 21 ans sont seules admises dans les souterrains des mines; et, au pays de Liége, leur office est depuis de longues années rempli par de jeunes ouvriers. Partout, au reste, depuis l'introduction des chevaux dans la mine,

(1) Il nous a été donné de reproduire, ci-dessus t. X (1902), p. 303, un joli dessin de Mademoiselle Cécile Douard, représentant une hiercheuse boraine. Ceux de Constantin Meunier que nous reproduisons aujourd'hui représentent également des Boraines. Ceux de MM. Maréchal et Rassenfosse représentent des Liégeoises.

c'est au chargement des wagonnets qu'elles étaient employées, et cette tâche est maintenant dévolue à des manœuvres.

Le nombre des hiercheuses — elles avaient malgré tout conservé ce nom qui rappelle leur ancienne besogne — leur nombre a été en décroissant dans le Hainaut, où elles étaient légion il y a vingt-cinq ans. En 1891, il y avait encore à l'intérieur des fosses, dans cette province, 637 *hiercheuses* ; leur nombre diminue assez lentement jusqu'en 1897, où l'on en compte encore 508 ; deux ans apres, on n'en trouve plus que 259 ; en 1900, il y en a 164 ; l'année suivante, 99 ; et, en 1902, seulement 74. Cette année, elles sont une vingtaine. C'est la fin.

Le type de la *hiercheuse* boraine a été excellemment croqué naguère, par un écrivain trop tôt disparu, et qui fut un peu notre collaborateur, le regretté Oscar GHILAIN. Nous reproduisons ci-après son article.



FR. MARÉCHAL.

La *hiercheuse*, ce type de vaillance, disparaît. Bientôt on n'en connaîtra plus en terre boraine, et voilà pourquoi il faut lui consacrer un souvenir ému et accorder aussi un regret à la leçon de courage et de croyance à la vie qu'elle apportait toujours, malgré l'âpreté de sa tâche.

Ah ! il ne fallait pas choisir de mignonnes demoiselles à collerette, doucereuses et pâlottes, aux frêles mains blanches, pour aller

comme les *hiercheuses* de jadis, *querquier à l' taille* dans un charbonnage. Nous ne parlons que du passé, car grâce à des lois bien humanitaires, les *hiercheuses* disparaissent, et celles que la mort arrache à la *veine* ou celles qui abandonnent le *damâche* ne sont plus remplacées, le progrès bienfaisant ayant mis fin à cette intrusion de la jeune fille dans un labeur terrible.



Croquis. Constantin MEUNIER.

Ce n'était cependant pas la force qui manquait à ces rudes amazones du travail charbonnier, et bon nombre d'entre elles auraient pu rendre des points aux plus robustes des *sclauneurs* ou des *taqueurs*. C'est qu'il faut une solide organisation des muscles, une énergie, une opiniâtreté sans égales, une vigueur inébranlable dans les reins, pour résister, durant des journées longues, à cette tâche qui se nomme, dans la bure, *querquier à l' taille*.

Non loin des porions sévères dont le regard perçait à travers la

lueur issue des lampes pâlottes, la *hiercheuse, pau râte* (peu habile) pour envoyer aux sclauneurs les *cars* chargés de houille, donnait à la large *escoupe* ou pelle qu'elle tenait au bout de ses bras raidis, une activité jamais lasse. Elle n'interrompait son travail ardu que pour mordre, à belles canines, en de volumineuses tranches de pain qu'elle comparaît à des *gambrets*, et boire, à même le café contenu dans le flacon de fer blanc, inséparable compagnon de la *malète* traditionnelle... Assurément non, qu'elle ne faisait pas de *longs dints !...*



Constantin MEUNIER.

Et c'était tous les jours — nuits éternelles pour elle dans les saisons où l'on s'éveille en pleines ténèbres — c'était tous les jours la même destinée qui s'offrait : là-bas, la silhouette d'une *avaleresse* avec des clartés mobiles de-ci de-là ; le gros souffle des machines à feu haletantes ; des bruits, des chocs, des heurts infernaux ; des freins se tendant et se distendant ; un indéfinissable brouhaha ; et, à travers tout cela, l'espoir d'un salaire gagné par tant d'efforts et de sueurs : la *maide* pleine de farine, les *catoirs* avec leurs ronds de pâte, le four ouvert : du pain ! du pain ! !

La hiercheuse paraissait insouciante de cette perspective. Alors que tout dormait encore profondément en dehors des *corons* charbonniers, que tant de gens se mettaient seulement *sur le bon costé*, elle

devait se lever, passer rapidement la culotte, mettre ses gros *chabots* sur des chaussettes rapiécées (quand il y en avait), endosser la courte veste de toile grise aux manches courtes, nouer au cou le fichu de couleur voyante, emprisonner la chevelure dans le serre-tête, faire un repas sommaire — *s'estrâner* presque, — siroter la tasse de *rinscaufé* de la veille, avec un morceau de sucre *candi* jeté dans la bouche comme un dé dans une *godinète* et croqué avec de petits bruits secs ; prendre le flacon et la *malète ;* crier : *à r'voir mâen !* et partir sans murmurer, quelquefois seule, souvent avec des compagnes et des compagnons de *taille.*

— C'est hue !

Et par tous les temps, mauvais ou bons, secs ou pluvieux, vent sur Ghlin ou sur Frameries, par toutes les saisons, clémentes ou inexorables ; en hiver, sous la neige tombant en gros paquets et couvrant les épaules des pauvres filles réduites à réchauffer leurs mains en les croisant sous leurs vestes ; en été, devant le consolant spectacle du soleil élevant là-bas, à l'Orient, son lumineux disque d'or, dans le concert matinal qui montait des nids en l'honneur de l'aurore, la hiercheuse et ses compagnes marchaient inconsciemment vers la fosse. Quelquefois même, l'une ou l'autre entamait une chanson, langoureuse et naïve, dont le refrain, repris en chœur, s'envolait au ciel, bien au-dessus de la fumée noire des *avaleresses.*

Et au retour, aux longs jours de l'année, quand les champs lui offraient des fleurs et des épis, on n'aurait pas cru qu'elle avait produit une telle somme de travail et de richesse. La fatigue, qui n'avait guère de prise sur elle, paraissait s'évanouir quand une première bouffée de l'air du jour avait pénétré dans ses poumons. La *querquieuse* sautait de sa berlaine, telle une élégante de son landau. Le petit mot discret lancé au cocher, elle le lançait au *taqueur* sous forme d'une boutade quelconque, dite : *rébu* du jour ; comme par exemple : *à r'voir grand'-pée !*

Ce retour de la hiercheuse était souvent d'une gaité folle. Ce n'était quelquefois que romances, cantilènes, chansons, grivoiseries, niches faites aux passants ou aux compagnons, agaceries inoffensives contre tout et contre tous. Fréquemment, un bon mot inédit soulevait d'immenses éclats de rire : un nouveau *rébu* était né. Le lendemain, cela se répétait dans le coron, puis dans le coron voisin, et, au bout de huit jours, dans le Borinage tout entier. Si la bonne fille allait à la ducace prochaine, vêtue de sa robe claire à pois, impuissante pour cacher cette légère courbe du dos et cette marche un peu balançante de la *querquieuse à la taille*, elle ne manquait pas de faire mousser

son *rébu*. Et, après chaque portion de frites, chaque *mastoque* (sou) d'amandes, chaque tour de *tourniquet* (manège de chevaux de bois), le *rébu* partait comme une fusée. Au bal du soir, entre deux verres de *louvain*, l'éternel *rébu* battait son plein, toujours le même, toujours provoquant le fou rire.

C'était le bonheur insouciant, enfantin, de la brave fille ; rien ne le troublait. Il était celui des âmes douces et simples, des bonnes créatures, divines dans l'adversité autant que dans la prospérité, capables de tous les dévouments aux heures des catastrophes.

Oscar GHILAIN.

LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Croquis du Marché de Liége, naguère [1]

Parmi les vieilles cités du continent, la ville de Liége est l'une des plus joyeuses et des plus pittoresques, malgré son aspect renfrogné d'ouvrière haletante. Empanachée du haut par de riantes collines où les maisons grimpent et se poussent, ses pieds trempent dans l'eau miroitante de la Meuse, qui reflète ses ponts revêtus de petit granit, ses quais encombrés de ferraille, ses ruelles tortueuses aux pignons déhanchés, dont le pavé frissonne avec un cliquetis de tôles sous le poids des pesants camions. C'est la ville des arquebusiers, des mouleurs, des fondeurs et des lamineurs ; coquette sous sa vieille armure poudrée de limaille et de houille, elle est pomponnée de jardins, enjolivée de squares, traversée dans toute sa longueur par une enfilade de quais, de places grandes et petites parmi lesquelles un turbulent marché.

Rien n'était plus joyeux, plus amusant que ce Marché à la saison

(1) Ces pages sont les premières du roman de Xavier de Reul, *Les Enfants d'Apollon* (Bruxelles, Weissenbruch, 1890), dont les scènes se passent presque toutes à Liége.

d'automne. Je parle de longtemps, quand de beaux acacias semaient de feuilles d'or l'auvent des verdurières, ces verdurières au grand chapeau de feutre, que le vent des combats décoiffait si souvent. Tout change, hélas! Plus d'ombrage : on a coupé les arbres; plus de luttes : ces dames portent de faux chignons...

Mais c'était le dimanche surtout que le Marché prenait son aspect séduisant. Dès la veille, on avait déblayé le sol des charpentes, des auvents, des trognons de choux; et lorsque les pompiers au casque étincelant venaient monter la garde à l'hôtel de ville, leur regard embrassait le sol balayé de la place et n'était arrêté par rien, si ce n'est le sourire de quelque bouquetière, d'une marchande d'oranges endimanchée.

Entre les fontaines murmurantes, un libraire en plein vent déployait sa boutique, où les jeunes bonnes venaient, au bras des miliciens, épeler le « Traité des songes », l'almanach de Mathieu Laensberg et les chansons grivoises qui pendaient accrochées le long d'une ficelle ; puis le couple rieur s'en allait écouter L'honeux.

Quel Liégeois n'a connu L'honeux, l'aveugle épileptique qui battait du pied la mesure, grimpé sur une chaise, et nasillait au son de son crincrin :

C'est le balcon de Jenny l'ouvrière...

tandis qu'un confrère enroué hurlait plus loin d'une voix de basse-taille :

On n'entre pas dans le palais des rois !

Il y avait une rougeaude à la poitrine capitonnée, qui disait la bonne aventure au moyen d'un petit ludion ; il y avait un chante-histoires aux bajoues creuses, brèche-dent, chenu, avec un nez en poire tapée, qui disait la complainte de sainte Genevièvre, — dernier écho des ménestrels ; il y avait M. Clément, un modèle de l'académie, marchand de philocome, exhibant son portrait « avant, pendant, après l'usage du spécifique », et le marchand de poudre « qui nettoie l'or, l'argent, le couif-frre ! » C'était l'exèdre ou coin des orateurs. Un long murmure éclatait tout à coup. Au bruit des orgues, des crincrins se mêlait la voix pleine du marchand d'oublies et l'appel strident de Cacafougna, polichinelle liégeois :

« Le voilà ! le voilà ! qui va commencer dans son théâtre en cotonnette ! »

Le carillon sonnait. Midi ! La messe est dite à Saint-Antoine ; du perron de l'église s'épanche un flot panaché de cornettes et de chapeaux *à baradas*, des paysans pour la plupart : vastes tromblons,

jupons rayés éclatant au soleil, figures cuites au vent des Ardennes. Bras ballants ou traînant leur canne, ils allaient s'ébaudir devant *l'homme à la boule.*

Celui-ci fonctionnait au milieu du marché.

C'était un homme d'aspect bourgeois, vêtu d'une redingote brune et d'un gilet croisé ; rien de décoratif, si ce n'est sur la tête un bonnet grec à gland de soie. Il avait un air engageant qui sollicitait les regards. Cigare en bouche, un panier sous le bras, il arrivait tout en flânant, déposait son panier, en tirait une boule attachée par un fil et la faisait tourner horizontalement, lâchant le fil à mesure que l'on reculait, formant bientôt un cercle respectable. Si quelqu'un s'avançait, paf ! sur la tête, et l'on riait. Lorsque le cercle était formé, il rengaînait l'engin et lançait en l'air une assiette qu'il attrapait sur un petit bâton ; il jonglait avec des poignards, avec des boules, il posait une épée en tire-bouchon sur le bout de son nez. Ensuite il faisait la collecte avec beaucoup de discrétion et s'en allait comme il était venu.

Ce personnage — nous le nommions « l'homme à la boule » — nous avait souvent intrigués lorsque nous étions collégiens. Jamais il ne manquait de nous saluer sans que toutefois l'on eût pu dire à qui s'adressait le salut, s'il était collectif aux collégiens ou personnel à l'un d'entre eux.

Ce jeu durait depuis bien des années, la barbe nous était venue, quand un beau jour, — c'était le jour de la Toussaint, — comme je traversais le marché en compagnie de mon ami Stéphen, j'aperçus le jongleur, que je n'avais pas vu depuis sept ou huit ans ; il me fit un profond salut.

« Si nous suivions cet homme ? me dit mon compagnon, je veux avoir le mot de cette énigme. »

Et comme le jongleur s'éloignait, son panier sous le bras, nous le suivîmes à la distance de quelques pas.

Il prit la direction du Palais de justice, qui servait alors à Mercure concurremment avec Thémis. Dans l'ex-palais des princes-évêques, autour des colonnades, parmi les figures grimaçantes et les chimères des bas-reliefs, pendaient de longues franges de cannes et des engins de pêche. Il y avait aussi des selliers, des bouquinistes et des marchands de pipes dont le rutilant étalage attirait nombre d'amateurs. Le jongleur passait les libraires avec insouciance, examinait les pipes ; il se décida pour une tête en écume à couvercle d'argent, en fit l'emplette au prix de dix francs et la posa dans son panier. Après quoi, rebroussant chemin, il revint au marché et s'approcha d'une marchande de fleurs. Rien n'était assez beau pour

lui, il flairait à la ronde, cueillant par-ci, cueillant par-là ; après qu'il eut moissonné l'étalage et fait son bouquet, il le mit au panier et, souriant à la jeune fille :

« Combien, Jeannette ?

— Cinq francs, pour vous, monsieur Simon. »

M. Simon paya et poursuivit sa route par la rue Neuvice, très fréquentée en ce moment : cette rue servait de vomitoir au public du Marché. Nous débouchâmes au champ de foire, qui s'étendait alors sur le quai de la Batte, masquant la vue de la rivière. C'était le jour de l'ouverture ; on entendait les pains d'épices s'entrechoquer entre les mains de grosses Flamandes qui braillaient à tue-tête, la musique éclatait, une marée d'hommes déferlait contre les baraques dans un ouragan de clameurs.

Notre jongleur passa derrière les constructions de planches qui longeaient la rivière, marcha quelque cent pas et disparut par une porte de service dans l'une des dernières baraques. . . . .
. . . .

Xavier DE REUL.



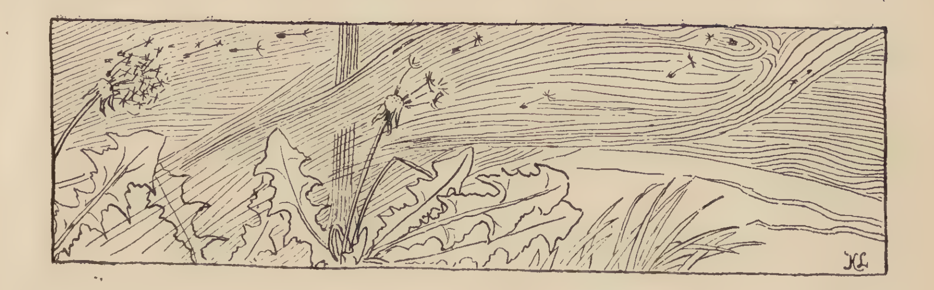


Table-Index

Les noms des collaborateurs sont en petites capitales. L'italique est réservée au titre des ouvrages analysés. L'abréviation « c-r. » *signifie* « compte-rendu. »

D

E

F

J

K

L

M

N

O

P

R



Errata du tome XIII.

Page 9, ligne 10, au lieu de *ourlé*, lisez *brodé*.
» 35, » 6, » *leurs* » *tous*.
» 36, » 10, » *critique*, » *cortège*.
» 51, » 13, » *la tête*, » *le derrière*.
» 152, » 13, » *connaissons*, » *connaissions*.
» » » 21, lisez *Agostino di Duccio*.
» » » 38, au lieu de *jouissance*, lisez *puissance*.
» » » 39, lisez *face* et non *fosse*.
» 154, » 5, supprimez le mot *plus*.
» » » 14, en remontant, lisez *Antonio* et non *Antonin*.
» 215, » 25, - id. au lieu de *la* lisez *le*.
» 408, » 13, au lieu de *1839*, lisez *1833*.
» » » avant-dernière, au lieu de *1879*, lisez *1876*.
» 471, article « La littérature etc. », l. 5, lisez *romand* et non *roman*.
» 495, ligne 5, supprimez le mot *un*.
» 497, 4e alinéa, ligne 4, supprimez le mot *en*.

Tome XI, p. 280, ligne 11 en remontant, au lieu de *sans*, lisez *sous*.



